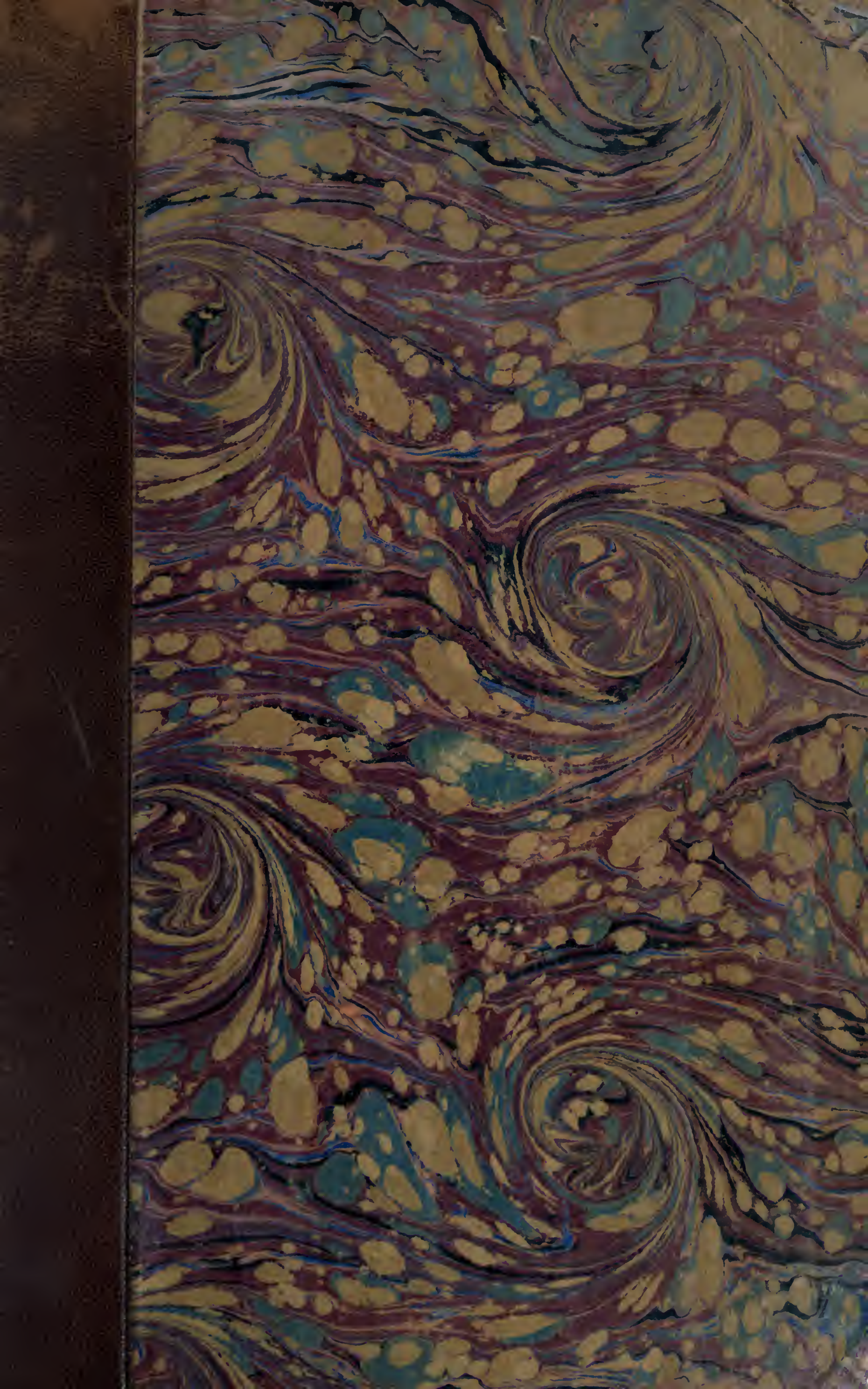


LA VIE ET L'ŒUVRE LITTÉRAIRE

DE

NOËL DU FAIL

GENTILHOMME BRETON

PAR

EMMANUEL PHILIPOT

DOCTEUR ÈS LETTRES

MAÎTRE DE CONFÉRENCES À LA FACULTÉ DES LETTRES DE RENNES



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION

ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

—

1914

LA VIE ET L'ŒUVRE LITTÉRAIRE

DE

NOËL DU FAIL

GENTILHOMME BRETON

LA VIE ET L'ŒUVRE LITTÉRAIRE

DE

NOËL DU FAIL

GENTILHOMME BRETON

PAR

EMMANUEL PHILIPOT
DOCTEUR ÈS LETTRES
MAITRE DE CONFÉRENCES A LA FACULTÉ DES LETTRES DE RENNES



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

1914

A Monsieur JOSEPH LOTH

Professeur au Collège de France
Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Rennes

Hommage de reconnaissance et d'affection.

AVANT-PROPOS

*La présente étude vise à reconstituer, dans la mesure du possible, une personnalité provinciale du XVI*e *siècle : gentilhomme campagnard, magistrat et écrivain, Noël du Fail nous apparaît sous des aspects divers et résume en sa personne plusieurs types de l'ancienne France. Il fut une des illustrations du Parlement de Bretagne nouvellement fondé, et c'est avant Le Sage la principale gloire littéraire d'une province qui, à vrai dire, attendit une époque toute moderne pour apporter aux lettres françaises une contribution de premier ordre. Au nom de Noël du Fail, les Bretons d'aujourd'hui s'inclinent ou sourient, suivant qu'ils rendent hommage à l'auteur des* Plus notables Arrêts *ou qu'ils songent à celui des* Contes d'Eutrapel ; *car ce nom éveille des idées de science juridique profonde en même temps qu'il évoque la bonne gaieté du temps jadis. Quant aux Français de France, ceux d'entre eux qui ont des lettres savent tout au plus que du Fail fut un bon disciple de Rabelais et les historiens de la littérature le passent généralement sous silence. Ce dédain fait un contraste frappant avec les jugements favorables et même enthousiastes que porta sur du Fail un de ses compatriotes modernes, et non des moindres, Arthur de la Borderie, qui était à la fois un érudit et un homme de goût. Le désir de tirer au clair ce contraste et de vérifier de près les titres littéraires de Noël du Fail pour voir s'il n'était pas victime, en France, d'une indifférence injuste ou s'il ne bénéficiait pas, en Bretagne, d'une gloire un peu surfaite par le patriotisme provincial, est un des mobiles qui me poussèrent tout d'abord à me mettre en besogne. Mais pour apprécier du Fail, il fallait le comprendre et ce n'était point une petite affaire : non seulement sa langue est plus difficile peut-être que celle d'aucun autre écrivain du XVI*e *siècle, mais une œuvre aussi personnelle que la sienne demande à être commentée sans cesse par la biographie de l'auteur :*

de là un travail philologique et un travail historique qui s'imposaient tous deux ; j'ai consigné les résultats du premier dans une étude spéciale (1) ; *on trouvera ici les résultats du second. J'ai tâché de suivre du Fail dans les milieux divers qu'il a traversés et décrits, et de marquer dans son œuvre les traces laissées par ses fréquentations et ses contacts, par les événements, grands et menus de son existence. Il fallait éclaircir au moins quelques-unes des allusions personnelles, innocentes ou satiriques, qui fourmillent chez du Fail. Mais il va sans dire que je ne me suis pas borné à ce genre de recherches, si indispensab'es fussent-elles. Je me suis appliqué à découvrir les sources littéraires de l'auteur, question à peu près entièrement négligée avant moi : dans quelle mesure du Fail est-il spontané, sincère, provincial, et dans quelle mesure a-t-il vu la réalité à travers ses lectures et profité de sa culture française et humaniste ? Question intéressante, non seulement pour la critique littéraire qui veut se rendre compte des procédés d'invention d'un auteur et expliquer la genèse d'une œuvre, mais aussi pour l'historien qui désire savoir ce que les tableaux de mœurs d'un du Fail peuvent contenir d'imitation littéraire et d'observation directe.*

*Au reste, si, faute de documents ou faute de pénétration et d'imagination reconstructive, je n'ai pas réussi à présenter une image suffisamment nette de Noël du Fail, il ne servirait pas à grand chose d'énumérer plus longuement, au seuil de ce livre, toutes les bonnes intentions que j'ai pu avoir. Je crois cependant avoir résolu quelques-unes des énigmes que l'auteur d'*Eutrapel *nous a jetées en pâture avec une joviale ironie. Mais mon travail eût été, sinon impossible, du moins très pénible et d'une longueur disproportionnée avec l'importance du sujet, si la voie n'avait pas été vigoureusement frayée avant moi par l'historien breton, Arthur de la Borderie. Ses trois articles de la* Bibliothèque de l'École des Chartes (1876-1878), *restés malheureusement sans la suite promise, révélaient que « le feu seigneur de la Herissaye » n'était nullement mort quand il se décernait ce titre macabre en tête d'*Eutrapel ; *ils produisaient des documents nouveaux sur la biographie de l'auteur, et, à l'aide des registres paroissiaux de la campagne rennaise, suppléaient aux archives manquantes de la*

(1) *Le style et la langue de Noël du Fail*, Paris 1914 (avec un *Lexique* auquel il nous arrivera de renvoyer le lecteur).

famille du Fail et reconstituaient le petit monde paysan mis en scène dans les Propos Rustiques : *ces braves gens sortaient de la nuit où ils reposaient depuis trois siècles pour attester la vérité des peintures de leur historiographe du Fail.*

Tel était le prestige des travaux de La Borderie que, malgré mon désir d'étudier à mon tour Noël du Fail, j'hésitais à m'engager dans des recherches qui n'aboutiraient peut-être qu'à confirmer les conclusions de mon redoutable devancier sans y ajouter suffisamment. Je connaissais aussi l'aridité des sources manuscrites pour le XVIe siècle rennais. Mais je reçus de précieux encouragements et des conseils de M. Ernest Courbet, grand connaisseur en fait de Renaissance française, auteur de la meilleure notice sur du Fail qui ait paru depuis celles de La Borderie. Les nombreux renvois que j'ai faits dans mon livre à ce brillant essai ne représentent qu'une faible partie de ce que je dois personnellement à M. Courbet, à sa sollicitude paternelle, à sa conversation spirituelle et érudite.

Ai-je justifié sa confiance et vraiment traité à nouveau mon sujet ? Le lecteur en jugera : je crois avoir scrupuleusement marqué, au cours de mon copieux exposé, ce qui revenait à La Borderie, dont le nom figure à peu près à chaque page de mon livre ; ma part personnelle se reconnaît aussi sans trop de difficulté. J'ai ajouté quelques chapitres à ceux que le savant breton avait écrits et examiné certaines questions qu'il avait entièrement laissées de côté, celle des sources littéraires, par exemple, ou encore celle des opinions religieuses de Noël du Fail. J'ai profité, — et je ne m'en fais aucune gloire, — des progrès accomplis depuis trente ans dans le domaine de l'histoire littéraire du XVIe siècle. Du Fail, écrivain et conteur, avait été à peine abordé par mon devancier. Même dans les archives locales, dont il connaissait le maniement beaucoup mieux que moi, il m'est arrivé de rencontrer quelques trouvailles : par exemple, Arthur de la Borderie n'avait pas songé à faire des sondages dans le fonds municipal rennais. Lorsque j'ai repassé par les mêmes chemins que lui et recouru aux mêmes documents, je me suis efforcé de me former une opinion personnelle, qui est parfois en désaccord avec la sienne, soit qu'elle la contredise entièrement, comme c'est le cas pour les éditions des Baliverneries, *soit qu'il s'agisse, ce qui arrive le plus souvent, d'une façon différente d'interpréter ou de lire les textes. Chaque fois que j'ai critiqué une hypothèse ou une conclusion de*

La Borderie, je crois l'avoir fait avec la courtoisie respectueuse qu'on doit à un mort illustre.

Vis-à-vis de lui, ma dette n'est pas seulement livresque ; elle a quelque chose de personnel : avec une confiance qui m'a profondément honoré et touché, Madame de la Borderie m'a permis de consulter à loisir les notes d'après lesquelles son époux avait rédigé les trois remarquables articles de la Bibliothèque de l'École des Chartes. *Nous espérions découvrir aussi dans ces papiers quelques matériaux inutilisés, recueillis par l'historien après* 1878. *Cet espoir fut malheureusement déçu : les quelques notes inédites d'Arthur de la Borderie n'offraient qu'un intérêt secondaire, et il fut vite évident que ses trois études une fois publiées, des travaux historiques importants l'avaient détourné pour toujours de Noël du Fail. Mais s'il y eut de ce côté une déception, la libéralité de Madame de la Borderie m'a donné l'inappréciable avantage de consulter dans leur texte intégral des documents auxquels les articles imprimés se référaient par de simples allusions ou par des résumés et extraits, et de pouvoir suivre pas à pas, à travers des notes volantes et des rédactions rebutées, le chemin parcouru par la pensée de l'historien avant de formuler une hypothèse ou de parvenir à une conclusion ferme. Que Madame de la Borderie me permette d'associer dans un sentiment de pieuse connaissance l'éminent historien de la Bretagne et celle qui fut la compagne de sa vie et de ses travaux.*

J'adresse aussi mes remerciements à tous ceux qui m'ont aidé dans mes minutieuses recherches, et tout particulièrement aux conservateurs d'archives : MM. Léon Maitre et André Lesort, archivistes départementaux ; mon excellent camarade Le Meur, archiviste-adjoint, qui m'a guidé dans le labyrinthe des archives parlementaires ; M. Le Hir, bibliothécaire, à qui sont confiés les manuscrits et documents municipaux de Rennes ; enfin, MM. Mary, Pitois et Hillion, directeurs d'école et secrétaires de mairie à Noyal-sur-Seiche, à Bourgbarré et à Saint-Erblon, qui m'ont donné toutes les facilités nécessaires pour mener à bien le fastidieux dépouillement des anciens registres paroissiaux de leurs communes.

E. Ph.

Rennes, juillet 1913.

AVERTISSEMENT

Sauf indication spéciale, nos chiffres de tomes et de pages renvoient à l'édition Assézat (2 vol., bibliothèque elzévirienne) pour les *Baliverneries* et les *Contes d'Eutrapel*. — Pour les *Propos Rustiques*, les chiffres de pages renvoient à l'édition Arthur de La Borderie (Paris, Lemerre, 1 vol.) (1).

(1) Ce dualisme dans les renvois est regrettable, je l'avoue, mais s'explique. J'ai d'abord choisi l'édition Assézat, non pas qu'elle fût la meilleure, mais parce qu'elle était l'édition la plus répandue et la plus commode. Néanmoins le texte des *Propos Rustiques* y est tellement inacceptable que j'ai dû faire une exception pour cet ouvrage.

BIBLIOGRAPHIE

I. Éditions anciennes.

Propos Rustiques. Voir l'*Introduction* à l'édition donnée par A. de la Borderie, Paris, Lemerre, 1878.

Baliverneries. Voir notre chapitre vii.

Contes et discours d'Eutrapel. Voir A. de la Borderie, *Archives du Bibliophile breton,* t. III, Rennes, 1885, p. 84-120, et notre chap. xi.

II. Éditions modernes.

A. — Éditions séparées

Propos Rustiques. — Éd. de 1732 (Cf. La Borderie, *Prop. Rust., Introduction* p. xviii-xix). — Éd. A. de la Borderie, Paris, Lemerre 1878, in-12.

Baliverneries. — « Édition imprimé [sic !] à Chiswick sur les bords de la Thamise aux frais de trois amateurs de la literature [sic !] comique. Se trouve chez R. Triphook, rue St.-Jaques, à Londres », 1815, in-16 (et non in-18 comme le dit Brunet).

Contes et Discours d'Eutrapel [s. l.] 1732, 2 vol. in-12.

Contes et Discours d'Eutrapel, éd. C. Hippeau. Paris, librairie des Bibliophiles, 1875 ; 2 vol. pet. in-8.

B. — Éditions collectives

Propos Rustiques, Baliverneries, Contes et Discours d'Eutrapel, édition annotée par J. Marie Guichard, Paris, Gosselin 1842, in-18.

Propos Rustiques, Balivernes [sic !], *Contes et Discours d'Eutrapel,* Paris, Charpentier 1856, in-12.

[Cette éd. n'est qu'une réimpression de celle de Marie Guichard ; cf. éd. Assézat I, p. v-vj].

Œuvres facétieuses de Noël du Fail, publiées par J. Assézat. Paris, Daffis, 1874, 2 vol. in-12 (Biblioth. elzévirienne).

[Cet ouvrage comprend : *Prop. Rust., Balivern., Eutrapel, Épître à Louis de Rohan, Disc. sur la corruption de nostre temps*].

Les Baliverneries et les Contes d'Eutrapel, publiés par E. COURBET. Paris, Lemerre 1894 ; 2 vol. in-12.
[Cet ouvrage comprend : *Balivern.*, *Eutrapel*, *préface au Demosterion*, publiée pour la première fois depuis 1578 ; *Épître à Louis de Rohan*].

NOTICES ET ÉTUDES SUR NOËL DU FAIL

NOTICES ANCIENNES

Parmi les notices anciennes, il n'y a en somme à signaler comme fondamentales que celles de LA CROIX DU MAINE et de du VERDIER, *Bibliothèques françoises*, édition Rigoley de Juvigny, Paris in-4° 1772-1773. La Croix du Maine paraît avoir eu des relations personnelles avec Noël du Fail, qui parle de lui avec éloges dans *Eutrapel* (II, 123) (1) :

1° LA CROIX DU MAINE, t. II, p. 35-36, art. **Léon Adulphi ou L'Adulphi** (2) ; — p. 194-195, art. **Noël du Fail ou du Failh** (3).

(1) LA CROIX DU MAINE connaît la maladie dont souffre du Fail (Cf. *Bibl. Éc. des Chartes*, XXXVIII, p. 592, 600); il est au courant d'un projet d'histoire de Bretagne, auquel du Fail ne donna pas suite ; en 1584, il sait ce que signifie l'anagramme Léon Ladulfi, avant que du Fail l'ait révélé au public dans le dernier chapitre d'*Eutrapel* (II, 352). Cependant je crois devoir être moins affirmatif qu'Assézat (*Introd.*, p. xxij) au sujet des relations personnelles entre le célèbre érudit et notre écrivain. La Croix du Maine a pu ne connaître du Fail que par intermédiaire. La *Bibliothèque Françoise* (t. II, p. 297) contenait une notice sur Pierre Mahé, avocat breton, celui-là même qui composa en l'honneur de Noël du Fail deux sonnets imprimés en tête du « Tiers Livre de Meslanges » des *Arrêts* (1579, p. 327 ; cf. Assézat, *Introd.*,p. xxxv). Or, La Croix du Maine déclare tenir tous les éléments de cette notice de François de la Coudraie, avocat rennais, ami de Pierre Mahé. C'est ce même François de la Coudraie (lequel reçoit sa notice au t. I, p. 213), qui le renseigna encore sur Paul de Volant avocat au Parlement de Rennes (t. II, 222). François de la Coudraie, que je ne connais point par ailleurs, et qui paraît avoir documenté La Croix du Maine sur la Bretagne littéraire, a fort bien pu le documenter aussi sur du Fail et servir de trait d'union entre eux.

(2) Cette hésitation montre que la Croix du Maine n'avait pas sous les yeux les deux premiers ouvrages de du Fail et ne les connaissait peut-être que par ouï-dire.

(3) Cette incertitude de La Croix du Maine soulève la petite question de savoir quelle est la « bonne » orthographe du nom de notre auteur. J'ai cru devoir conserver, comme A. de la Borderie, l'orthographe usuelle avec un seul *l* final. Pourtant l'anagramme Léon Ladulfi, les douze vers acrostiches qui terminent *Eutrapel* (éd. Courbet II, 227) et surtout les nombreuses signatures que nous avons de *Noël du Faill* depuis le 1er janvier 1560 (Rennes, *Arch. munic.* liasse 53) prouvent qu'il écrivait lui-même son nom avec deux *l* à la fin. Telle était également l'orthographe adoptée par *Eustache du Faill*, dont j'ai retrouvé une signature (28 sept. 1553 ; *Arch. Parlem.* B, 2-3, min. d'arrêts des Grands Jours), et par *Michel du Faill*, dont on a au moins deux signatures (*Arch. Ille-et-Vilaine*, fonds Saint-Melaine, registre des actes capitulaires, f° 22 v° et 39 v°). Le doute n'est donc pas possible. Mais outre que les textes officiels rennais du XVIe siècle écrivent en règle générale *du Fail* avec un *l*, je ne puis attribuer à ces questions d'orthographe des noms propres une importance plus grande que celle qu'y attachaient nos ancêtres. Les

2° Du Verdier, t. III, p. 263 (Livres d'auteurs incertains), art. **Baliverneries d'Eutrapel** ; tome IV, p. 583, art. **Léon Ladulfi** ; t. V, p. 146-147, art. **Noël du Faill** (1).

NOTICES MODERNES.

A part les articles de la *Bibliothèque Françoise*, les notices antérieures aux travaux de la Borderie n'ont plus guère qu'un intérêt rétrospectif (2) : cependant celles de Guichard et d'Assézat n'étaient pas sans valeur.

La notice de G. F. Günther (*Archiv* de Herrig, t. XI, 1852, p. 42-80) ne présente quelque intérêt que pour la langue de du Fail.

Dans la *Gazette des Beaux-Arts* de 1875 (16e année, 2e période, t. XI, p. 393-403), Edmond Bonnaffé étudia au point de vue de l'histoire de l'art l'épisode de *Maître Pihourt et ses hétéroclites* (cf. *Eutrapel*, ch. xxxiii ; II, 297-298).

La publication des éditions Assézat et Hippeau donna lieu dans la *Revue Critique*, à deux importants comptes rendus de C. Defrémery, très intéressants pour la lexicographie et la compréhension du texte (*Revue Critique* du 20 mars 1875, p. 182-192, et du 15 avril 1876, p. 254-261).

Passons maintenant aux études d'Arthur de la Borderie. Toutes n'ont pas l'importance des trois articles fondamentaux de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* et il en est de pure vulgarisation ; aucune cependant n'est sans intérêt, et j'ai voulu être aussi complet que possible pour donner une idée de l'activité avec laquelle ce savant a tâché d'éclaircir la vie et les œuvres de du Fail et de les faire connaître au public breton et français :

Après avoir brièvement annoncé ses travaux futurs dans le *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine* (t. VII, 1870, p. lxxvj), il publie quelques extraits annotés de Noël du Fail sous le titre de : *Scènes et tableaux de la vie rustique en Bretagne au* xvie *siècle*, dans la *Revue de Bre-*

graphies *ill, il, igl, ll, lh*, etc... sont des tentatives diverses pour représenter un son, l'l mouillé, qui a disparu à peu près entièrement du français normal sans avoir jamais trouvé son expression graphique définitive.

(1) Du Verdier paraît beaucoup moins bien renseigné que La Croix du Maine sur Noël du Fail. Non seulement il commence par ranger les *Baliverneries* parmi les « livres d'auteurs incertains » et ne les attribue définitivement à Léon Ladulfi que dans son second article, mais, comme me le fait observer M. Henri Chamard, il ne paraît pas avoir soupçonné que Léon Ladulfi était identique à Noël du Fail. On remarquera cependant qu'il orthographie les deux noms avec une exactitude parfaite ; de plus il nous donne sur les *Baliverneries* une curieuse indication dont nous tiendrons compte ci-dessous (p. 261).

(2) A quoi bon signaler par exemple une courte note de La Monnoye (dans Baillet, *Jugements des Savants*, t. VI, p. 308) ou rappeler qu'en 1818 Miorcec de Kerdanet, dans sa notice sur du Fail (*Notices chronologiques sur les... littérateurs, poètes,... de la Bretagne*, p. 95-97) accumula en quelques lignes un nombre invraisemblable d'erreurs ?

tagne et de Vendée, t. XXI, 1867 I, p. 227-235 [sous le pseudonyme de : « Un vieux bouquiniste ». Viennent ensuite :

Noël du Fail, *Nouvelle édition de ses œuvres et documents inédits* (dans : *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XXXVI, 1874 II, p. 456-478).

Noël du Fail, *Recherches sur sa famille, sa vie et ses œuvres* (dans : *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXVI, 1875, p. 244-298, p. 521-584 ; t. XXXVIII, 1877, p. 572-616).

La Hérissaie de Noël du Fail, Nantes, 1876, 32 p. in-8. Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XXXVIII, 1875 II, p. 417-431 et t. XXXIX, 1876 I, p. 34-46.

Édition des *Propos Rustiques* avec *Introduction*, Paris, 1878.

Archives du Bibliophile breton, Rennes, 1880-1907, 5 vol. in-18. Il est question à plusieurs reprises de Noël du Fail dans cette série de petits volumes, mais principalement au t. III (1885), dans les notices sur les libraires rennais Julien du Clos (p. 43-50, 54-55) et Noël Glamet (p. 84-120).

[Ces notices avaient d'abord paru en articles détachés dans la revue-catalogue *Le Bibliophile Breton*, Rennes, J. Plihon, années 1882-1883. Le chapitre sur Noël Glamet, éditeur ou soi-disant éditeur d'*Eutrapel*, occupait les n°s 19 et 20-21 (1883) de la dite revue].

Dans le t. III de la revue *Mélusine* (1886-87), on trouve, avec la signature d'Arthur de la Borderie, une série de petites notes qui consistent essentiellement dans la reproduction de fragments des trois œuvres de du Fail ; le commentaire est très succinct. Voici la liste de ces notes : **Les gestes** : « Mettre son balai à la fenêtre », col. 210-211. — **La Haute-Bretagne au XVIe siècle** : I. La maison du rustique bon vilain, col. 348-349. II. Contes et conteurs rustiques, col. 369-370. III. Fileries et veillois, col. 391-393. IV. L'image de Saint-Roch. V. Suite des fileries et veillois. — Plaisants tours rustiques, col. 445-446.

Usages populaires de la Bretagne : *Les luttes bretonnes au* XVIe *siècle* ; dans : *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1888 II, p. 468-472.

Sous le pseudonyme de Pol Ervoan : *La vie rurale en Bretagne au* XVIe *siècle* ; *Aguilaneuf et Mistoudin*, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* 1889 I, p. 5-15 ; et, dans la même revue, même année (1889 I, p. 127-136), sous le pseudonyme de Foulques le Roux : *Types angevins au* XVIe siècle : *Jean Flostulet et Monsieur Ita.*

[Ces deux articles signés Pol Ervoan et Foulques Le Roux ont reparu, cette fois sous le nom de leur véritable auteur, dans le recueil factice intitulé *Mosaïque bretonne, Études historiques, Études littéraires*, par Arthur de la Borderie, Rennes, Plihon et Hervé, 1893, in-8°].

Félix Frank, *Noël du Fail*, dans l'*Amateur d'Autographes*, Paris, J. Charavay, octobre 1875, p. 145-154.

[Félix Frank avait également rédigé sur du Fail quelques notes biographiques inédites qui ont trouvé asile dans la *Notice* de l'édition Courbet, p. 75-51].

Henri Baudrillart, *Un magistrat breton gentilhomme rural* (*Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1889, p. 109-138).

[Cet article a reparu ensuite dans l'ouvrage posthume d'Henri Baudrillart, publié par les soins d'André Baudrillart : *Gentilshommes ruraux de la France*, Paris, Firmin-Didot, s.d. [1893], p. 59-108].

La *Notice* de l'édition Courbet (1894), qui compte 79 p., est une véritable étude biographique, parsemée d'aperçus ingénieux et nouveaux.

René Kerviler, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, Rennes, t. XIII (1902), s.v. Fail (Du), p. 349-354..

Frédéric Saulnier, *Le Parlement de Bretagne*, Rennes, 1909, in-4, nº 429 (t. I, p. 333-337).

[Bon résumé des travaux de La Borderie et de M. Courbet, avec quelques additions personnelles].

Otto Sahlmann, *Das Leben und die Werke des Noël du Fail* (dissertation de Kiel), Borna-Leipzig 1909, IX+81 p.

[Travail sans valeur, criblé de fautes grossières].

Richard Förster, *Die sogenannten facetiösen Werke Noëls du Faill.* Dissertation de Leipzig. Halle 1912, 69 p. in-8.

[Ma rédaction était achevée quand j'ai pu prendie connaissance de cette dissertation. Je le regrette, car j'aurais eu occasion de la citer plusieurs fois avec éloges. Le travail de M. Förster représente bien ce que pouvait produire en 69 pages un jeune homme intelligent et déjà érudit travaillant sans le secours des bibliothèques et dépôts d'archives de Paris et de Bretagne. M. Förster a reconnu comme moi la dette de du Fail vis-à-vis de Guevara (p. 55-58) ; et quant aux rapports entre les éd. de 1548 et de 1549 des *Baliverneries*, il a pressenti par des raisons de bon sens la solution que je démontre tout au long, après une collation complète des éditions, dans mon chap. VII (cf R. Förster, p. 47-49). Le chapitre que M. Förster consacre aux sources narratives de du Fail (p. 36-44) n'est malheureusement qu'un catalogue confus, où l'auteur se contente des rapprochements les plus superficiels ; néanmoins on pourrait y glaner quelques indications utiles : ainsi M. Förster signale un rapport certain, et qui m'a échappé, entre l'apologue de l'épouvantail et des oiseaux (*Eutrapel*, ch. XVII) et une vieille fable latine du moyen âge publiée par M. K. Warnke en tête de son édition des fables de Marie de France, p. LXIII. Les intermédiaires restent à trouver, mais la filiation est évidente].

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Du Fail n'est guère cité dans les ouvrages généraux, et les histoires littéraires ne lui accordent le plus souvent que de brèves mentions. Citons cependant :

Heinrich Schneegans, *Geschichte der grotesken Satire*, Strasbourg, 1894, p. 282-285.

Arthur Tilley, *The Literature of the French Renaissance*, Cambridge, 1904, t. II, p. 184-189.

Gustave Reynier, *Les Origines du Roman Réaliste*, Paris, 1912, chap. IX (p. 219-255) et chap. XII (p. 328-331).

Barthelemy Pocquet, *Histoire de Bretagne*, t. V (continuation de l'œuvre commencée par Arthur de la Borderie), Rennes, J. Plihon et Hommay, 1913, in-8, p. 39-43.

NOËL DU FAIL

LA JEUNESSE DE NOËL DU FAIL

CHAPITRE PREMIER

LA FAMILLE DU FAIL DE CHATEAU-LETARD

Bien que sur le titre des *Propos Rustiques*, Noël du Fail ait décerné à son sosie, Léon Ladulfi, l'épithète de « champenois », il ne faut voir là qu'un des nombreux déguisements qu'il lui a plu de revêtir (1). Du Fail est certainement un Haut-Breton des environs de Rennes ; il dut naître dans le manoir de Château-Letard, où ses ancêtres étaient fixés depuis de longues an-

(1) Quelle peut être l'origine de ce surnom ethnique, évidemment faux si on l'interprète comme signifiant « né dans la province de Champagne » ? Nous en sommes réduits à des conjectures. En voici une : du Fail, employant un adjectif dérivé du vieux mot français *champagne*, lequel n'avait pas encore été supplanté par le mot d'emprunt *campagne*, a voulu exprimer une fois de plus son amour pour la vie des champs ; le sobriquet de « champenois » serait donc synonyme de « gentilhomme champêtre ». Du Fail est parfaitement capable de cette fantaisie linguistique. Le mot *champagne*, dont il s'est servi dans les *Propos Rustiques*, pouvait désigner, en Bretagne, comme dans d'autres régions de la France, la campagne en général, et plus spécialement une plaine comme la vallée de la Seiche. Il pouvait avoir aussi des acceptions plus précises. Ainsi on désignait en Bretagne sous les noms de *champagnes*, ou *plaines*, ou *gaigneries*, des pâturages communs où l'on menait pâturer les bestiaux, la récolte faite, une fois qu'on avait enlevé les clôtures séparant les diverses propriétés (Cf. Pierre Lefeuvre, *Les communs en Bretagne*, thèse de droit, Rennes 1907, p. 4). C'est bien dans cette acception que du Fail a employé le mot *champagne* au chap. IX des *Propos Rustiques* (p. 64) lorsqu'il nous montre les paysans de Vindelles et de Flameaux se rencontrant « aux Landes et Champai-

nées, menant, de père en fils, l'existence paisible des gentilshommes campagnards. Fils d'un des aînés de la famille, comme le pense La Borderie, il y a fort peu de chances pour qu'il ait vu le jour ailleurs que dans la paroisse de Saint-Erblon, près Rennes, et si nous ne trouvons pas son nom sur les registres des baptêmes de la dite paroisse, la seule raison en est sans doute que ces registres ne commencent pas, pour nous, avant le 19 octobre 1539.

L'ignorance où nous sommes de la date exacte de sa naissance est plus regrettable, et il règne à ce sujet des incertitudes plus graves. Tandis que Félix Frank avance cette date jusqu'à 1526-1527 et que Pol de Courcy propose même 1528 (1), La Borderie pense que du Fail a dû naître aux alentours de 1520, et M. Courbet manifeste sa sympathie pour cette hypothèse. C'est celle qui me paraît également la meilleure, pour diverses raisons de convenance qu'il serait oiseux d'examiner toutes en détail. Je n'en présenterai qu'une : il ressort des chapitres XXIX, XXX et XXXV d'*Eutrapel* que du Fail, jaloux de sa liberté, ne se maria point de bonne heure : « Puis que vos ans ont passé le midi de bien loin,... » lui dit son frère aîné pour l'engager à prendre femme (2). Or, nous verrons qu'il s'y résigna au plus tard en 1553, peut-être même dès 1551. Sans doute il est malaisé de préciser ce qu'on entendait au XVIe siècle et

gnes » où ils gardaient « leurs avoirs », — entendez : « leur bétail ». Un contrat de 1557 (*Arch. d'I.-et-Vil.*, fonds de Laillé, non classé) mentionne « quantité de terres arables situées ou terroir de Ruzé en ladite paroisse de Sainct-Erblon en la *champagne* nommée le grant champ Bellon. » Il y aurait bien d'autres exemples à citer. En 1539 Hector Mauny, sieur du Bas Carcé, rend un aveu pour les fiefs et baillages de Tellé (près de Château-Letard), de Larchatz, de Champaygnel et de *Champagne* : ce fief et baillage de Champagne s'étendait dans la paroisse de Noyal-sur-Seiche (*Arch. Loire-Inf.* B.2165).

(1) Cf. COURBET, *Notice*, p. LI.

(2) *Eutrapel*, XXIX (II, 238). — D'après le chap. XXXV, dont nous n'avons pas voulu nous servir ici, Eutrapel, c'est-à-dire du Fail, aurait attendu plus longtemps encore, jusqu'à une époque voisine de la décrépitude. Dans ce chapitre, son frère Polygame lui conseille encore le mariage après lui avoir représenté qu'il doit se retirer aux champs pour y user « le reste de ses ans bien cassez et endommagez. » (II, 365). C'est vraiment excessif, et ce chap. XXXV est fort suspect de remaniements et d'interpolations (Voir plus loin, p. 115). Aussi n'ai-je voulu retenir que l'allusion rapide, modérée dans les termes, que Polygame fait à l'âge d'Eutrapel au chap. XXIX. On ne soupçonne ici aucune surcharge.

ce qu'on entendrait de nos jours par le « midi » ou le « milieu » d'une vie humaine. Cependant tout le monde sera, je pense, d'accord pour admettre qu'un individu qui a passé « de fort loin » le « midi de ses ans » ne peut pas avoir moins de la trentaine. On en conclura avec nous que du Fail est né vers 1520, et même plutôt au-delà qu'en deçà de cette date (1).

Il est vrai que dans les distiques latins adressés, en 1579, à du Fail par son ami du Haillan, celui-ci lui rappelle qu'il était encore « juvenis » lorsqu'il écrivit ses *Propos Rustiques* :

Tam bene qui juvenis scripsisti Rustica Verba (2).

Mais outre que du Haillan peut s'être exprimé sans précision, le terme de « juvenis » s'étendait jusqu'au seuil de l'âge mûr ; et, d'autre part, les *Propos Rustiques*, publiés en 1547, n'ont guère pu être écrits par un jeune homme d'une vingtaine d'années ; c'est une œuvre déjà réfléchie et où nous reconnaîtrons certaines qualités classiques (3).

L'enfance de Noël du Fail dut s'écouler dans ce Château-Letard, que nous considérons comme sa demeure natale. C'est

(1) Telle était aussi l'opinion d'Assézat (*Introd.*, p. xiij).

(2) Cette pièce latine, signée Ber. Gerad, c'est-à-dire « Girard de Bernard, seigneur du Haillan » comme l'appelle ailleurs du Fail (*Eutrapel* xxxv ; II, 357), a été publiée par Assézat (*Introd.*, p. xxxiv) puis par La Borderie (*Éc. des Ch.* XXXVI, p. 250, n. 2).— Disons cependant, pour traiter la question avec une entière impartialité, que La Croix du Maine, qui semble assez bien renseigné sur du Fail (cf. ci-dessus p. xvi), le représente écrivant ses *Propos Rustiques* « fort jeune » ; d'après lui encore, les *Baliverneries* (1548) auraient été écrites « il y a fort longtemps » (*Bibl. Franç.*, édition Rigoley de Juvigny, II, 35). Mais ces termes sont vagues.

(3) Nous rappellerons encore une raison qui a été indiquée par La Borderie dans son troisième article (*Éc. des Chartes*, XXXVIII, 587, n. 3). Il s'agit d'une des pièces liminaires du recueil des Arrêts : l'auteur de cette pièce, qui est une longue élégie où du Fail est célébré conjointement avec d'Argentré et de Langle, remarque que ces trois juristes ont publié sur le tard le fruit de leurs travaux :

... bien que sur le tard on ait veu les fruictages
De vos graves esprits...

Du Fail était donc avancé en âge à cette date (1579). D'Argentré avait alors 69 ans et de Langle, né vers 1509, était plus vieux de dix ans que d'Argentré. — Autre indice : Du Fail était considéré comme mariable dès 1542-1543 (voir ci-dessous, p. 18, n. 2).

de là qu'il se rendait « aux écoles » à Vern, comme il nous l'apprend par l'intermédiaire de son ancien précepteur Lupolde (1). Au chapitre III des *Baliverneries*, Eutrapel, c'est-à-dire l'auteur, rappelle à son frère Polygame un épisode qui s'est passé dans le pays où ils se trouvent, « lors que j'estois jeune garçon », ajoute-t-il. Or, ce pays, c'est le voisinage immédiat de Château-Letard ; les indications topographiques ne laissent aucun doute à ce sujet (2).

Ce manoir, auquel nous restituons du moins sa vraie orthographe (3), faute de pouvoir lui rendre sa physionomie d'autrefois, se trouvait au sommet d'un des coudes formés par la sinueuse rivière de Seiche, important affluent de gauche de la Vilaine. Tandis que plusieurs gentilhommières du quartier ont

(1) *Eutrapel*, chap. XI (II, 5) : « Au temps, dit Lupolde, que nous estions aux escholes à Vern près Rennes ». Ce « nous » englobe à la fois Lupolde et Eutrapel. L'adjonction « près Rennes », fort invraisemblable dans un dialogue entre vieilles connaissances, est là pour renseigner le public français, auquel songeait de temps à autre l'auteur d'*Eutrapel*. Le bourg de Vern est à une lieue environ de Château-Letard.

(2) Nous voudrions aussi pouvoir dater cet épisode, qui est une panique causée parmi les villageois par l'arrivée de soldats licenciés. Mais du Fail nous fait un pied de nez en nous disant que ces maraudeurs se répandirent dans les campagnes après « les guerres finées entre les Roys de Laringues et Pharingues. » (I, 179). Risquons une conjecture. Les rois de ces deux grands pays rabelaisiens pourraient bien être ceux qui se disputaient alors l'hégémonie, François Ier et Charles-Quint. En ce cas, il s'agirait très probablement du traité de Cambrai, conclu en 1529, ce qui concorderait très bien avec la date approximative que nous avons adoptée pour la naissance de du Fail. Agé de 9 ou 10 ans en 1529, il était encore « jeune garçon », comme il dit, mais déjà grandet et capable d'observer les scènes qu'il a décrites en 1548.

(3) J'ignore pourquoi tous les biographes de Noël du Fail, y compris La Borderie, se sont donné le mot pour imprimer Château-Létard avec un *é* fermé. Sans doute il arrive aujourd'hui d'entendre cet *é* fermé, même à Saint-Erblon ou à Noyal, et l'on voit se manifester dans la prononciation du mot la tendance qui a transformé *desir* en *désir*, *registre* en *régistre* et qui fait dire à tant de Hauts-Bretons « un *atélier*, un *grénier* », etc... Néanmoins la prononciation dominante, normale dans le pays est encore *Château-Letard*, soit que l'*e* féminin protonique se laisse entendre, soit qu'il s'amuïsse (*Château-L'tard*). L'accent sur l'*é* n'apparaît dans aucun des documents que j'ai consultés, et dont plusieurs descendent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. La prononciation normale est sanctionnée d'une façon assez originale par la carte de l'État-major, qui imprime en trois mots : *Château le Tard*. Plus amusante encore est l'interprétation latine que nous rencontrons dans l'acte de baptême d'Antoine du Fail (9 novembre 1540. Saint-Erblon, GG 1, fº 4 vº) : « filius...

conservé tout ou partie de leur aspect ancien, tandis que Launay-Brûlon, par exemple, a encore sa carcasse à peu près intacte, et que Châteloger se glorifie de sa belle « fuie » seigneuriale, le manoir des du Fail, rasé de fond en comble, a fait place à une maison de campagne toute moderne où l'on retrouve avec peine, dans les communs, quelques vestiges d'une ancienne chapelle. Une évocation du passé est impossible ici. Du reste, elle ne serait pas très utile à la compréhension d'*Eutrapel*, ni même des *Baliverneries* ou des *Propos Rustiques*. Du Fail nomme une seule fois Château-Letard (1), et il ne l'a jamais décrit sous un autre nom. De même il n'a pas décrit, à proprement parler, l'étendue assez vaste de prairies, de champs, de garennes et de bois qu'il pouvait découvrir des fenêtres de son manoir. C'est un fait curieux que cet ami des paysans et de la nature n'ait jamais fixé dans ses œuvres certain coin de paysage natal ; de sorte qu'une excursion dans cette partie de la vallée de la Seiche sert, non pas à contrôler la vérité des tableaux de l'artiste, mais simplement à préciser la topographie de ses récits. Perchée sur un petit socle d'une dizaine de mètres, la gentilhommière se donnait les allures d'un château-fort chargé de défendre sa vallée et de surveiller les mouvements des ennemis sur les coteaux d'alentour ; en fait, elle surveillait tout simplement les travaux des paysans. Château-Letard formait le centre d'une étoile de chemins et sentiers partant dans toutes les directions : vers Rollard, la Boisardière, Orgevaux et Mouillemuse en franchissant le pont, vers le bourg de Saint-Erblon, vers le moulin de Blochet, vers la lande d'Ercé et Souillard (2).

A ses pieds coulait la Seiche, rivière rustique, aux allures lentes, mais dont la tranquillité est parfois troublée par des ca-

Fransciej du Faill dñi loci temporalis de *Castrotardo* ». Il faudrait au moins : « de Castro tardi » (le château du lambin) ! Mais *Letard*, toujours écrit en un seul mot malgré l'interprétation latine de 1540, est certainement un nom propre d'origine germanique, sans relation avec le sobriquet « le tard ». Des propriétaires appelés *Letard* ont donné leur nom à un grand nombre de lieux-dits. Citons *Puyletard* en Vendée (par. de Nieuil-sur-l'Autise), et, dans le département d'Ille-et-Vilaine, un domaine de *Pont-Letard* en Parigné.

(1) *Eutrapel* XI (II, 10) « en fenant aux prairies de Château-Letard ».

(2) J'indique simplement les chemins que j'ai trouvés mentionnés, ainsi que le pont de Château-Letard, dans les aveux des XVe et XVIe siècles dépouillés par moi.

prices subits : après avoir coulé paisiblement pendant des mois à l'ombre des saules, sous une cuirasse de nénuphars, il lui arrive, en hiver, d'inonder les campagnes environnantes et de rouler des flots jaunes. Ceux qui aiment à établir des harmonies entre les hommes et les choses, ne manqueront pas de faire observer que le caractère de du Fail présente, lui aussi, des caprices et des fantaisies singulières, avec un fond solide de conservatisme rural. La Seiche était, en ce temps-là, plus laborieuse qu'aujourd'hui et animait un plus grand nombre de moulins. Ainsi le moulin de Vaugon, mentionné dans les *Propos Rustiques* (1) et dans plusieurs aveux de la seigneurie de Châtelloger, n'est plus qu'un souvenir resté dans la mémoire des habitants de Vern. Il y avait un autre moulin à Blochet (2), tout près de Château-Letard, sur la petite rivière d'Ise qui se déverse dans la Seiche, au bas de Saint-Erblon, un autre à Brays (3), un autre encore situé devant Château-Letard (4) et dont la moitié était affermée aux du Fail par les seigneurs de Malestroit (5). Aux moulins à blé il faut ajouter des moulins à draps ou « foullerets », du moins celui de Saint-Erblon que mentionnent plusieurs documents (6) et qui utilisait le courant de l'Ise en aval du moulin de Blochet. En plus de son travail, la Seiche fournissait aux riverains du poisson en abondance. Du Fail fut un adepte fervent de la pêche, et ce goût entre, pour une bonne part, dans son amour de la vie champêtre. Les *Propos Rustiques* nous le font entrevoir la gaule à la main, au bord d'une rivière (7). Les *Contes d'Eutrapel* nous le représentent « amusé et solitaire... peschant à la ligne, alongeant souvent le bras pour cognoistre au mouvement de la ligne, quelle espece de poisson vient escarmoucher l'appast », ou bien tendant « rhets ou filets aux lieux et endroits où le cours de l'eau a vraysemblablement fait plus belle passe » (8). C'est en con-

(1) *Prop. Rust.* III. p. 22).

(2) *Prop. Rust.* IX (p. 67) ; *Eutrapel* XI (II, 10).

(3) Sur la rivière d'Ise, affluent de la Seiche.

(4) *Arch. Loire-Inférieure* B. 2184 (aveu de 1437), B. 2180 (aveu de 1483).

(5) Au temps de la Révolution, on distinguait même deux moulins de Château-Letard, l'un à seigle, au sud du pont, et un autre à froment, au nord (Procès-verbal d'estimation, 5 thermidor an IV).

(6) Voir par exemple *Arch. Loire-Inf.*, B. 2180 (aveu de 1483).

(7) *Propos Rust.* XIII (p. 95).

(8) *Eutrapel* XXXV (II, 352).

naisseur que du Fail décerne à dom Jean Pichon, un prêtre de Saint-Erblon ou de Noyal, l'attestation d'être « l'un des plus adroits pescheurs à la ligne qui fust au quartier, et n'en déplaise au mounier de Blochet » (1). Aussi les seigneurs riverains de la Seiche avaient-ils grand soin de se réserver des droits de « peschage » en même temps que des droits de « refoul », de moulin, de ponts et détroits ; ils avaient partagé la rivière en « ayves » ou biefs dont ils tiraient profit. Les Raguenel de Bon Espoir mentionnent, en 1407, sur leur aveu « l'ayve Guillaume dou Faill, seignour de Chasteauletart en l'endroit de la mestairie d'Ercé » (2). En 1483, les seigneurs de Châteloger afferment aux du Fail « la moitié du moulin, ponts et pescheries de Chasteauletart ensemble o son destroit » (3).

La pêche n'était pas la seule distraction utile des gentilshommes du lieu : il y avait encore la chasse, très productive à une époque où des bois, des garennes et des terres en friche couvraient de grands espaces, même dans cette région toute proche de Rennes, déjà fort peuplée et assez fertile. De temps à autre, le gentilhomme « prenoit l'arquebuse ou arbaleste », « les chiens ou oyseau d'autre part », puis « raportoit le canard, le levraut, le ramier, et autres ferremens de cuisine » (4). Avec ses chiens ou son autour, du Fail chassait le chevreuil et le lièvre aux environs immédiats du manoir ; il forçait le renard dans les garennes de Château-Letard (5).

D'où venaient ces du Fail de Château-Letard et à quelle époque avaient-ils élu domicile dans la paroisse de Saint-Erblon ? La Borderie a déjà fait à ces questions les réponses essentielles. Les lettres patentes de 1588 publiées par lui rappellent que « l'ancienne maison et famille du Fail » provenait d'un « premier partage de la seigneurie de Châteaugiron » et que l'héritière de la maison de Château-Letard avait épousé « Me Allain du Fail, chevalier, capitaine de Jugon, deux cents ans sont ou environ », c'est-à-dire vers la fin du XIVe siècle :

(1) *Eutrapel* XI (II, 10).

(2) *Arch. Loire-Inf.*, B. 2165.

(3) *Arch. Loire-Inf.*, B. 2180. — Un aveu de 1549 précise les engins de pêche : « retz, gonnes et aultres engins dormans jusqu'au fil de l'eau d'icelle ripviere. » (*Arch. Loire-Inf.*, B. 2165, Saint-Erblon.).

(4) *Eutrapel* XXII (II, 167)

(5) *Eutrapel* XXI (II, 162).

voilà comment et à quelle époque les du Fail vinrent s'implanter à Château-Letard ; ils tiraient leur nom de la maison du du Fail, située en Domloup (1), non loin de Châteaugiron.

Antérieurement à Allain, fondateur de la branche de Château-Letard, nous connaissons l'existence d'un Raoul du Fail, en 1148, et d'un Olivier du Fail, en 1358 : celui-ci était archer dans la compagnie de Jean Raguenel, sous le gouvernement de Foulques de Laval, capitaine-général en Anjou et au Maine (2). Nous n'avons pas à faire l'histoire des possesseurs du Fail en Domloup. Nous dirons seulement que pendant les xve et xvie siècles, le titre de seigneur du Fail appartient à des représentants de la famille Giffart. Le plus connu d'entre eux est Olivier Giffart ; c'est lui qu'un document déjà cité à plusieurs reprises (3) mentionne à propos de son frère, Barnabé du Fail, lequel servit à la table de dame Hélène de Laval lors de son entrée solennelle dans la ville de Châteaugiron, le 28 mai 1467 : « Et la servit d'échanson Barnabé du Fail, au lieu de son frère Olivier, seigneur du Fail, et eut la coupe à cause dudit lieu du Fail. » Un exploit guerrier illustra cet Olivier Giffart, seigneur du Plessix-Giffart (4) et du Fail : il eut la gloire d'enlever, à la bataille de Castillon, la bannière de Jean Talbot, bien vieux alors, mais encore redoutable aux Français. Un texte d'aveu très curieux, quoique d'interprétation assez difficile, paraît indiquer des relations étroites entre Olivier Giffart et les du Fail de Château-Letard, et les représente comme co-propriétaires sur les bords de la Seiche. Cet aveu, rendu en 1468 pour la seigneurie de Châteloger, et répété mot pour mot par un autre aveu de 1473, réunit les deux noms d'Olivier Giffart et d'Armel du Fail, alors seigneur de Château-Letard : tous deux tiennent « hommes, fiefs et tenemens » du sire et de la dame de Verbusson pour des terres situées dans les paroisses de Saint-Erblon et de Noyal (5). Nous n'en savons pas

(1) On distingue à Domloup le Haut-Fail et le Bas-Fail.

(2) La Borderie, *Éc. des Ch.* XXXVI, 252.

(3) D'abord par du Paz, *Histoire générale de plusieurs maisons de Bretagne*, 172, puis par Guillotin de Corson (*Les grandes seigneuries de la Haute-Bretagne*, II, 98 et : *Usages et droits féodaux en Bretagne*, Rennes 1902, p. 5).

(4) En Irodouer.

(5) *Arch. d'I.-et-Vil.*, (copies). La rédaction de ces aveux est assez bizarre. Ils disent, sans la conjonction *et*, avec le titre de *messire* au singu-

plus long sur les rapports qui purent exister entre les seigneurs du Fail et ceux de Château-Letard (1).

Mais revenons à ces derniers. Nous suivons assez bien, depuis *Allain du Fail,* la série des aînés qui se succèdent à Château-Letard. Indiquons-les brièvement (2). Ce sont : *Guillaume Ier du Fail* (3) (1407) ; *André du Fail,* qui s'allie à une famille bretonne considérable en épousant Perrine de Vitré, et meurt en 1451 ; *Guillaume II du Fail,* époux de Perrine de Beaucé (1453-1468) ; *Armel du Fail* (1473-1482) ; *Vincent du Fail* (1500-1506) ; *François Ier du Fail,* et enfin *François II,* qui nous amène à la génération même dont fit partie l'auteur des *Propos Rustiques.*

Cette famille, qui est certainement très représentative de beaucoup d'autres, nous offre un caractère à la fois guerrier et rural qui se reflètera fort bien dans l'œuvre de l'écrivain. Les du Fail appartiennent d'abord à la noblesse d'épée, et ils s'en souviennent toujours. Simple « écuyer », ce qui est le titre le plus humble de la hiérarchie nobiliaire, Noël du Fail a, malgré cela, — ou peut-être à cause de cela, — l'orgueil de sa caste et le sentiment très vif de sa supériorité sur un marchand ou sur

lier : « Messire Ollivier Giffart Armel du Fail » ; mais plus loin les deux personnages sont bien distingués grâce au pronom *ils* au pluriel. Il n'existe pas d'autres aveux de Châteloger analogues.

(1) Ce n'est sans doute pas assez pour qu'on puisse se demander si la curieuse anecdote des *Contes d'Eutrapel* relative à Talbot et à la bataille de Castillon (*Eutrap.*, chap. XXXI ; II, 302) ne viendrait pas d'une tradition de famille, léguée par Olivier Giffart, l'un des héros bretons de cette grande bataille.

(2) Nous mettons entre parenthèses les dates uniques ou les dates extrêmes auxquelles les personnages sont mentionnés dans des documents d'archives.

(3) C'est le seul ancêtre que n'ait pas signalé La Borderie (*Éc. des Chartes,* XXXVI, p. 252-253). Son existence est indiscutable. Il figure dans un « minu » dressé après la mort de dame Guillemote de Bourgon, veuve de Jean Raguenel, seigneur de Bon Espoir, décédée le 16 juin 1407. Le minu a été présenté au duc par leur fils Jean (*Arch. Loire-Inf.*, B. 2165) ; il y est fait mention des pêcheries des Raguenel situées sur la rivière de Seiche entre le gué de Bouillant « et l'ayve *Guillaume dou Faill,* seigneur de Chasteauletart en l'endroit de la mestairie de Ercé. » Or ce Guillaume du Fail ne saurait être confondu avec le seul Guillaume que mentionne La Borderie ; il y a entre eux un Armel du Fail. Avec ce Guillaume Ier nous tenons maintenant, je le crois, la série complète des seigneurs de Château-Letard depuis Allain.

un robin ; des ardeurs guerrières bouillonnent en lui, et bien souvent on le sent prêt à tirer l'épée.

Mais, d'autre part, cette famille de petite noblesse vit de l'exploitation de ses terres ; dans le train journalier de l'existence, ce sont des propriétaires campagnards qui frayent avec les paysans, parlent leur langage, échangent avec eux des plaisanteries et des verres de vin ou de cidre, et doivent perdre de temps à autre le sentiment des distances. .

Les fonctions de propriétaire rural appartenaient, avant tout, aux aînés : ils héritaient, géraient les biens, exerçaient sur le reste de la famille une autorité patriarcale : l'affection respectueuse de Noël du Fail pour son frère aîné est un des sentiments les plus curieux qui se manifestent dans *Eutrapel.* Quant aux cadets, ils se partagent les diverses situations que de « nobles écuyers » peuvent exercer sans déchoir ; elles ne sont pas très nombreuses. Naturellement, plusieurs d'entre eux ont mis leur épée au service du duc, puis du roi de France ; d'autres exercent des fonctions juridiques ou ecclésiastiques. Le premier juriste que nous rencontrions dans la famille, maître Jean du Fail, vit à la fin du XVe siècle et au début du XVIe ; mais cette apparition tardive doit provenir tout simplement de la pénurie des documents avant cette période ; et la même raison explique sans doute aussi que le premier ecclésiastique connu, Michel du Fail, soit du XVIe siècle.

Pour petite qu'elle fût, la seigneurie de Château-Letard n'était pas à mépriser, comme on va le voir. D'abord, il est absolument certain qu'elle avait droit de juridiction : le fait est prouvé par des documents officiels (1) et indirectement confirmé par un chapitre des *Baliverneries* où le prud'homme Lupolde « s'en revient à cheval de « tenir les assises ou plaitz de son maistre Polygame » (2). Cela veut dire que Colin Briand, procureur de François du Fail, revenait de présider au nom de celui-ci les petites assises de la justice seigneuriale de Château-Letard. Ce texte a l'avantage de nous donner aussi un spécimen des menues affaires qui pouvaient se présenter : cette fois il s'agissait d'une vache qui était entrée sans permission dans le froment d'un cultivateur et y avait commis quelques dégâts.

(1) Aveux, lettres-patentes de 1588

(2) *Balivern.* V (I, 194).

Il ne nous serait pas indifférent de connaître aussi quelle était la valeur pratique de la seigneurie et la situation de fortune des du Fail. Cette situation devait être assez bonne, et il me paraît que La Borderie l'a faite un peu trop médiocre. Dans un texte d'*Eutrapel* qui n'a pas été remarqué, l'aîné des du Fail, conseillant le mariage à son frère Noël, lui rappelle qu'il n'est, il est vrai, qu'un « simple gentilhomme », — à la différence des rois et princes dont il vient de parler, — mais « assez moyenné et riche » (1). Pourtant Noël était un cadet, et, à l'époque où se place ce dialogue il n'avait pas encore ajouté à ses « moyens » la confortable dot de Jeanne Perrault ; et comme d'autre part il est invraisemblable que son métier d'avocat l'eût enrichi, nous supposerons que son frère aîné lui avait déjà constitué une dot en le mettant en possession, par avance d'hoirie, du joli domaine de La Herissaye.

Voilà déjà un indice d'aisance. Cette impression se confirme quand on parcourt dans les archives de la Chambre des Comptes de Bretagne les aveux et dénombrements où figurent les seigneurs de Château-Letard. Mais il n'en résulte encore qu'une impression ; car il est impossible d'établir mathématiquement pour une époque déterminée le bilan des possessions territoriales des du Fail, de leurs rentes et de tout ce qui constitue l'aisance. Nous devons nous borner à une énumération un peu décousue, que nous ferons aussi brève que possible.

L'aveu le plus intéressant et le plus circonstancié dont les terres de Château-Letard ait été l'objet se trouve déjà publié dans la *Notice* de M. Courbet (2). Il est de 1452 et fut présenté par Guillaume II du Fail après la mort de son père André ; mais comme l'état des propriétés ne paraît pas avoir beaucoup changé depuis cette date jusqu'aux premières années du XVIe siècle, ce document garde une certaine valeur. On y trouve une énumération de pièces de terres avec leur estimation, puis une énumération des rentes et obéissances dues par les vassaux de Château-Letard. Nous reconnaissons parmi eux plusieurs ancêtres du Robin Chevet des *Propos Rustiques* (3). La valeur

(1) *Eutrapel*, XXXV (II, 365).

(2) P. XI-XV ; d'après les archives de la Chambre des Comptes, à Nantes (*Arch. Loire-Inf.*, B. 2165 ; voir aussi B. 2175, aveu de 1475).

(3) Mais pourquoi M. Courbet transcrit-il *Cheuel* ou *Chenet* ce nom de Chevet qu'il connaît fort bien et qui se trouve à toutes les époques dans les aveux

totale des terres est prisée 45 l. 15 sols (1) ; quant aux redevances fournies par les « estagers » et « non estagers », elles ne représentent en tout que 11 sous 6 deniers par an comme argent liquide, mais il faut y ajouter des redevances en nature : boisseaux d'avoine menue, « gelines », c'est-à-dire poules, et corvées.

Mais ce document ne représente pas, tant s'en faut, toute la fortune foncière de Château-Letard, et M. Courbet a tort de nous dire que l'aveu de 1452 « fait mieux connaître qu'un exposé ordinaire la situation de la famille de du Fail. » Cet aveu nous fait connaître seulement le domaine proche et les terres pour lesquelles Guillaume II du Fail rendait hommage à un seigneur déterminé. Ce seigneur, que l'aveu appelle « le seigneur de Vertbusson » se nommait en l'espèce Jean Beaudouin (2) ; un peu plus tard il se nommera Jean de la Touche (3). C'est lui qui avait droit de juridiction sur les seigneurs de Château-Letard, lesquels tenaient « prochainement » de lui leurs fiefs et héritages ; mais lui-même, pour une partie des héritages énumérés, devait hommage au seigneur de Châteloger, — en l'espèce Jean de Malestroit, vicomte de Dinan, — et celui-ci à son tour relevait directement du duc de Bretagne : telle était la hiérarchie féodale, tout au bas de laquelle se trouvaient les du Fail.

L'étude des documents de la Chambre des Comptes nous révèlerait encore d'autres domaines et d'autres suzerains. Les du Fail par exemple relevaient des seigneurs de Châteloger (4)

relatifs à Château-Letard ? — Notons aussi l'expression « mesure de Châteaugiron » (p. XIII) servant à évaluer l'avoine, et qui se retrouve dans les *Propos Rustiques*.

(1) Ce chiffre peut-être considéré comme moyen à cette époque. Au reste, il n'y a là, comme on va le voir, qu'une partie des biens fonciers de la famille du Fail. Signalons, à titre de comparaison, que d'après un « minu » de la seigneurie de Châteaugiron dressé en 1541 (*Arch. Loire-Inf.*, B. 2104) la maison et la métairie du Fail en Domloup, avec leurs appartenances, propriété de Pierre de la Marzelière (un descendant d'Olivier Giffart), sont estimées valoir 120 livres de rente.

(2) Cf. *Arch. Loire-Inf.*, B. 2165.

(3) Cf. *Arch. Loire-Inf.*, B. 2175 (années 1468-1473). Jean de la Touche avait épousé damoiselle Guyonne Beaudouin.

(4) *Arch. Loire-Inf.*, B. 2175 (année 1475) ; *Arch. d'I.-et-Vil.* aveu de 1541.

et de la Prévallaye (1). De plus les aveux successifs de la châtellenie du Désert en Bourgbarré enregistrent régulièrement que les châtelains de Château-Letard tiennent noblement de leurs suzerains, — d'abord Jean de la Bouexière (1453) (2) puis au XVI[e] siècle les célèbres Montgommery sieurs de Lorges, — les « masures » des Broysettes et de Seuffve dans la paroisse de Chantepie. Chantepie et le bois de Seufve sont mentionnés par du Fail (3). Il n'y aurait aucun intérêt à poursuivre cette énumération, non plus qu'à étudier les liens divers et compliqués qui liaient les petits seigneurs de Château-Letard aux gros seigneurs voisins (4).

A en juger d'après les textes dont nous disposons, le fief des du Fail se serait maintenu sans grands changements au cours des XV[e] et XVI[e] siècles : aucune trace de ventes, mais aussi peu d'acquisitions ; cependant nous voyons figurer à partir de 1506 un fief nouveau, celui de Luzart (dans la paroisse de Saint-Erblon), que Vincent du Fail déclare posséder en commun et par moitié avec Arthur du Pan (5), seigneur du Pan (6). Noël

(1) *Arch. Loire-Inf.*, B. 2154.

(2) *Arch. Loire-Inf.*, B. 2113.

(3) Pour Chantepie, cf. *Eutrapel* XI (II, 15), où *Chante-pois* est une déformation de *Chantepie.* Pour le bois de Seufve ou de Seufvre, cf. *Baliverneries*, III (Courbet, I, 40. L'éd. 1549 porte la leçon *Senné*, qui est fautive). — La famille Giffart tenait également de la seigneurie du Désert en Bourgbarré des « hommes, fiefs rentes et juridictions » dans la même paroisse de Chantepie, au même bailliage de Seuffve (*Arch. Loire-Inf.*, B. 2113).

(4) On ne s'y reconnaissait pas toujours très bien, même à cette époque. Ainsi, lorsque François Mellet acheta, par contrat du 8 avril 1599, la terre de Château-Letard à Françoise du Fail, la nièce de notre écrivain, veuve de Jean du Rouvray, il se trouva que la vendeuse était depuis plusieurs années déjà dénuée de ses titres « par spoliation » ; dès 1586 un procès avait été porté au présidial de Rennes, entre le procureur du Roi « lequel pretend le tout estre tenu de Sa Majesté à l'exception de ce qui est donné relever de Meneuf, et les seigneur et dame de Brissac, qui pretendent que la dite maison, seigneurie et dépendance relevent de leur terre et seigneurie de Chateaulo-ger... » Et le document de XVIII[e] siècle auquel j'emprunte cet historique, ajoute : « On dit aussi que le seigneur de fief estoit joint à ce proces : c'est aparamment le seigneur de la Prevalais, dont la maison de Chateauletard doit relever. » (*Arch. Il.-et-Vil.*, série E, 31).

(5) Connétable et lieutenant de Rennes à cette époque.

(6) *Arch. Loire-Inf.*, B. 2165. Vincent du Fail a signé de sa main l'acte par lequel il reconnaissait cette propriété de Luzart devant la Cour de Rennes.

du Fail nous parle quelque part des cantharides qui avaient élu domicile sur les frênes du bois de Luzart (1).

Quant à la propriété de La Hérissaye, située assez loin de là, dans la paroisse de Pleumeleuc, on sait qu'elle échut en partage à Noël du Fail ; mais son histoire reste obscure ; on ne sait pas notamment la date exacte où notre écrivain en prit possession. Mais il est clair que La Herissaye fut, comme Luzart, une acquisition assez récente. La réformation de 1478 et même celle de 1513 nous la montre entre des mains étrangères. En revanche, sur l'épitaphe de maître Jean du Fail, mort en 1525 et enterré dans le cloître de Saint-Melaine à Rennes, on donnait au défunt le titre de « seigneur de la Herissaye » (2). La maison des champs dont l'auteur d'*Eutrapel* fit « une vraie habitation philosophale et de repos » était donc devenue la propriété des du Fail entre 1513 et 1525.

Passons maintenant des terres aux personnes. Maître Jean du Fail, qui nous introduit dans le XVI[e] siècle, nous intéresse sur-

(1) *Eutrapel*, XX (II, 134). — On comprend qu'il soit impossible aujourd'hui de se rendre compte de la valeur exacte des propriétés des du Fail au XVI[e] siècle et de leur situation de fortune. Ces choses ne peuvent s'évaluer à peu près que par comparaison. Or, si nous n'avons pas de « minu » ou aveu détaillé provenant des alentours de 1540, nous pouvons citer du moins un « rôle » du ban et de l'arrière-ban de septembre 1541, où figurent tous les seigneurs, petits et grands, des environs de Rennes, avec le « revenu noble » qu'ils ont déclaré sous serment (Rennes, Bibl. munic., ms. de Missirien, n° 499). Or à Saint-Erblon, François du Fail (notre François II) se présente « en estat d'archer bien monté et armé et vériffie sa declaration valoir en fié noble de revenu soixante livres » (p. 819). Nous ne rechercherons pas, et pour cause, ce que ces 60 livres de revenu noble pouvaient représenter de fortune réelle et de bien-être. Mais nous pouvons constater au moins en feuilletant ce rôle, que si les revenus supérieurs déclarés sont nombreux (il en est de 200 et de 300 livres), les revenus inférieurs sont également nombreux, et que François du Fail occupait une situation moyenne. Dans la région saint-erblonnaise, il est le plus riche seigneur du pays. Enfin, n'y a-t-il pas un signe d'aisance dans le fait que cette famille du Fail, malgré le nombre des enfants, peut donner à tous ses fils une éducation libérale soignée ? Parmi les frères de Noël du Fail, l'un reçoit une instruction de juriste (Eustache), l'autre fait des études théologiques (Michel) ; quant à Noël, nous le verrons poursuivre hors de la maison des études coûteuses pendant une dizaine d'années. Sans doute il lui arrive de tirer le diable par la queue, mais c'est bien de sa faute, et sa famille lui fournissait le nécessaire.

(2) GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé histor.*, t. II, p. 43 : Tombeau de Jean du Fail.

tout parce qu'il fut le premier du Fail seigneur de la Herissaye, et parce qu'il fut le premier juriste que nous connaissions dans cette famille. Il exerçait à Rennes les fonctions de procureur et celles de « lieutenant du sénéchal de la cour de Rennes » (1)

Noël du Fail eut à peine le temps d'entrevoir ce grand'oncle. Le futur conseiller au Parlement de Bretagne appartient en effet à la seconde génération suivante. Il devait être le fils d'un François du Fail, fils d'un Vincent du Fail dont Jean était le frère. Des trois indications de parenté que contient cette proposition, les deux dernières sont assurées, mais la première l'est un peu moins. Une certaine obscurité enveloppe malheureusement encore les liens de parenté qui existaient entre l'écrivain-juriste et trois autres du Fail que nous rencontrons vers le milieu du XVI[e] siècle : l'incertitude est d'autant plus regrettable que parmi ces trois représentants de la famille se trouve certainement l'original de ce Polygame qui apparaît à chaque page des *Baliverneries* et d'*Eutrapel*, et dans lequel La Borderie a reconnu le frère aîné de Noël, François II. Faute de textes décisifs, nous adopterons l'hypothèse de La Borderie, parce qu'elle a pour elle un haut degré de vraisemblance, mais sans perdre de vue qu'elle n'est qu'une hypothèse (2).

Tout d'abord il est absolument sûr maintenant qu'il y a eu deux François du Fail. La Borderie l'avait compris d'instinct, mais il ne trouvait pour appuyer sa conjecture que des raisonnements compliqués et fragiles (3). Je puis fournir un texte

(1) Il est ainsi qualifié dans une longue enquête qu'il a rédigée en janvier 1524 (anc. st.), enquête relative à la « traite des choses mortes, sources et levées es villes et neuf paroisses de Rennes. » (Rennes, *Arch. munic.*, liasse 462). — En 1525, comme la ville de Rennes craignait une attaque de l'étranger après la prise du roi à Pavie (23 février 1525), maître Jean du Fail fut un des notables qui déclarèrent à l'assemblée communale qu'ils possédaient des armes et voulaient participer au besoin à la défense de Rennes (*Arch. munic.* 465, 214 v°). Jean du Fail mourait en cette même année 1525, d'après l'épitaphe de l'abbaye de Saint-Melaine, qui a été publiée par le chanoine Guillotin de Corson, mais dont l'original a disparu depuis longtemps.

(2) Félix Frank (*L'Amateur d'autographes*, 1875, p. 154, n. 1) a jeté la suspicion sur le système de La Borderie, mais sans lui adresser d'objection sérieuse et sans proposer un nouveau système.

(3) Je fais allusion surtout à la raison qu'il donne dans son premier article (p. 255, n. 1) : de ce que « Nouela du Fail » n'est pas indiquée comme mariée sur l'acte de baptême du 8 mars 1527, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'elle ne le fût pas à cette date. — Il y avait une bonne raison générale à

décisif ; une déclaration de la terre de Bourgbarré datée de 1538 désigne expressément « Francoys du Fail sieur de Chasteauletart, *filz aisné de feu Francois du Fail* en son temps sieur dudict lieu de Chasteauletart. » (1).

François Ier, que la réformation de 1513 signale comme « fils aisné et héritier de feu Vincent », et qui figure encore, à la date du 17 octobre 1520, sur le registre de baptême de Noyal-sur-Seiche (2), était donc mort avant 1538. Quant à son fils aîné et héritier François II, il apparaît pour la première fois dans ce même registre à la date du 29 janvier 1533. Car c'est lui que nous reconnaissons avec La Borderie dans ce « Franciscus du Fail, dominus temporalis de Chauteauletart » qu'un prêtre « un peu rouillé en latin » comme le curé des *Propos Rustiques* (3), qualifie sans sourciller de « nobilis excutis». Il est parrain en compagnie de « nobilis domicella Olliva de Corpnu domina du Peillac » (4) et de « Notailla du Fail, domina de Chateauletart », sa première femme.

présenter : c'est la longévité extraordinaire, patriarcale, qu'il eût fallu attribuer à l'unique François du Fail, qui, seigneur du Château-Letard d'après la réformation de 1513, était encore vivant en 1575. Il est vrai que quand La Borderie composa son premier article, il perdait toute trace de François II après 1564.

(1) *Arch. Il.-et-Vil.*, E, fonds de Laillé (La Bourdonnaye-Montluc), f° 62 r°, bailliage de Chantepie. A partir de 1453, nous voyons les du Fail de Château-Letard figurer sur les aveux de la châtellenie du Désert en Bourgbarré, à cause des rentes qu'ils doivent pour les maisons de Seufves et des Broisettes en Chantepie (*Arch. Loire-Inf.*, B. 2113, année 1453, et année 1583). Le « minu et déclaration » de 1538 qui nous a définitivement confirmé l'existence des deux Fr. nçois, fut rédigé après la mort de dame Claude de la Bouexière (entre Toussaint et Noël 1536), en son vivant épouse de Jacques de Montgommery ; elle laissait entre autres enfants mineurs Gabriel de Montgommery, célèbre comme meurtrier involontaire d'Henri II, puis comme chef huguenot.

(2) Noyal-s.-Seiche, GG. 1 (1493-1564), f° 66 v°.

(3) Il s'agit de « messire Jean » : *Prop. Rust.* ch. III (p. 22).

(4) On lit très bien « du Peillac » et non « de Peillac », comme l'imprime La Borderie (*Éc. des Ch.* XXXVI, p. 255, n. 1). Le domaine du Peillac est situé un peu à l'est de Vern. Il se pourrait que le rédacteur de l'acte ait commis une erreur et confondu *le Peillac* avec *le Teilleul* (près de Bourgbarré) qui avait alors pour seigneur Jean Paignon. En effet nous trouvons sur le registre de baptêmes de Bourgbarré, à la date du 26 novembre 1534, une « Oliva de Corpsnuz domina de Teilleul. » Il serait vraiment singulier qu'il y eût eu, à la même date, deux Olive de Corps-nuz, l'une au Peillac et l'autre

J'admets encore avec La Borderie que notre Noël était le cadet, tard venu, des enfants de François Ier du Fail, et qu'il avait pour frères François II, Michel et Eustache. Né aux alentours de 1520 alors que l'aîné François II, est déjà marié et seigneur de Château-Letard en 1533, Noël était séparé de ce frère par une vingtaine d'années au moins. Ainsi s'explique que « le bonhomme Polygame » traite Eutrapel avec la sollicitude et l'indulgence d'un père pour son fils ; il l'adopta en quelque sorte, lui constitua un douaire, le maria. Ainsi s'expliquent le ton de la conversation entre les deux personnages, leur attitude réciproque, le respect quasi-filial d'Eutrapel pour Polygame, et aussi ces allures d'enfant gâté et mutin qui semblent avoir persisté chez Noël du Fail bien au-delà de l'âge ordinaire.

Tout cela va à merveille. Cependant, comme je me suis promis de jouer « cartes sur table » et de ne pas dissimuler les difficultés, je dois signaler une objection assez grave, du moins en apparence, que l'on pourrait tirer du texte même d'*Eutrapel* contre l'ingénieuse construction de La Borderie, provisoirement acceptée par moi. Au chapitre XXVI des *Contes d'Eutrapel*, chapitre dont nous reparlerons ailleurs plus au long, Noël du Fail nous apprend que tout écolier qu'il fût, il roulait dans sa tête folle des projets de mariage. Son précepteur Lupolde le lui rappelle : « Ce maistre monsieur icy », dit-il en s'adressant à Eutrapel — du Fail, « ce maistre monsieur icy me demandoit sans cesse si *son père* avoit deliberé de le marier ;... » hanté par cette idée de mariage, notre « écolier s'en retourna *à ses parens* » (1). Les détails de cette fugue en Bretagne ne nous intéressent pas pour le moment ; ce qui nous occupe, c'est la mention d'un père encore vivant et la date de cette mention. Il est surprenant qu'elle ait échappé non seulement à La Borderie (2), mais à

au Teilleul. Nous en croirons plutôt le registre de Bourgbarré. Du reste, une « demoiselle Ollive Pegnon » est témoin à Bourgbarré (fº 64 vº) au baptême d'un fils de Julien du Bois (25 août 1559).

(1) *Eutrapel*, XXVI (II, 195-196).

(2) Dans son premier article (*Éc. des Ch.*, XXXVI, p. 272). La Borderie résume ainsi cet épisode : « Ni les écoles ni les plaisirs de Paris ne firent oublier à Noël du Fail le toit de sa famille ; il y revenait aux vacances et même plus souvent. Un jour il y arriva à l'improviste, sans être attendu ; il venait étourdiment demander à *ses parents* de le marier.... » Comme on le voit, pas un mot du « père. » La Borderie n'explique pas non plus ce qu'il entendait par « ses parents. »

Félix Frank et à M. Courbet, à qui il ne déplaisait pas de prendre de temps à autre leur devancier en défaut ; le fait est d'autant plus étrange que Noël du Fail a en général éliminé avec soin de ses œuvres personnelles (*Baliverneries* et *Eutrapel*) tout ce qui pouvait nous renseigner sur sa parenté : ainsi on peut les lire d'un bout à l'autre sans savoir au juste ce qu'était Polygame par rapport à Eutrapel : un ami plus âgé, ou un frère aîné, ou un oncle, — l'idée d'un père paraissant devoir être exclue (1). Voici cependant la difficulté : comme nous le démontrerons plus loin, les fantaisies matrimoniales et la fugue de Noël du Fail en Bretagne ne peuvent se placer que vers la fin de son séjour à Paris, probablement en 1543 ; au reste, il ne pouvait guère être mariable avant cette date (2). François Ier du Fail, qui est son père dans l'hypothèse de La Borderie, était-il donc vivant à ce moment ? Ce serait bien extraordinaire, et contraire à tout ce que nous savons ou devinons. Et remarquons bien qu'il ne servirait pas à grand'chose de déclarer que le « Franciscus Du Fail » parrain le 29 janvier 1533, époux de « Notailla du Fail », est François Ier et non François II et de nous enlever ainsi le seul moyen que nous ayons de justifier pour ce dernier le sobriquet de Polygame, ou encore de prétendre que François Ier ait, de son vivant, remis le fief de Château-Letard à son aîné, comme celui-ci allait le faire plus tard pour son fils Antoine. Ces expédients seraient inefficaces, puisque l'aveu de Bourgbarré de 1538 mentionne François Ier comme défunt et François II comme déjà installé dans le fief paternel. A cette

(1) Il ne me paraît pas qu'on puisse l'envisager sérieusement ; pour diverses raisons. Ainsi, le ton qu'adopte Eutrapel vis-à-vis de Polygame ne peut être celui d'un fils s'adressant à son père ; ce ton est beaucoup trop libre, bien qu'Eutrapel s'incline parfois devant la « majesté » de Polygame. En outre, François II du Fail, — car c'est bien de lui qu'il s'agit, — est encore vivant en 1575 ; rien ne nous dit qu'il n'ait pas vécu quelques années après. Admettons cependant qu'il soit mort en 1576 par exemple : Noël avait alors 55 ans environ. Bien rares sont et étaient les hommes de 55 ans ayant encore leur père en vie.

(2) Sans doute il considère lui-même cette idée de mariage comme un caprice d'écervelé ; mais il était cependant mariable, et la preuve c'est que pendant son escapade en Bretagne, une dame du pays « babillarde, bien rebrassee, galoise » lui conseillait de se marier et lui indiquait déjà deux ou trois partis. Cela suppose une vingtaine d'années au moins et des études suffisamment avancées pour permettre d'envisager une situation.

date, François Ier était sans doute mort depuis plusieurs années ; même si nous le faisons vivre jusqu'à la dernière limite actuellement possible d'après nos textes, et si, contre toute vraisemblance, nous reportons en 1537-1538 un fait qui a dû se produire en 1543, comment admettre qu'on ait pu songer à marier le galopin de 17 ou 18 ans qu'était alors Noël du Fail ?

Faut-il conclure que François Ier ne fut pas le père de Noël et renverser du même coup l'ingénieuse construction de La Borderie ? Je ne le crois pas, du moins provisoirement, et dans l'attente de documents externes irréfutables. Les paroles d'Eutrapel ne sont pas toujours paroles d'Évangile. Entendons-nous bien : je crois comme mes prédécesseurs à l'authenticité des anecdotes autobiographiques de Noël du Fail ; même lorsque manque toute confirmation extérieure, cette conviction s'appuie sur une série de confrontations et de vraisemblances. Mais il ne faudrait pourtant pas oublier que du Fail a fait des efforts pour cacher son identité et celle de son interlocuteur et compagnon perpétuel, Polygame : il a masqué les noms et fait le silence sur les liens de parenté ; il lui arrivera d'attribuer à Polygame des aventures qui n'ont pu être vécues que par Eutrapel. Aussi ne puis-je attacher une importance décisive à cette mention d'un père aux alentours de 1542-43. Pourquoi ce mot « père » ne désignerait-il pas, par une extension assez naturelle en somme, cet excellent frère aîné qui éleva le jeune Noël, le couva sous son aile, et que nous verrons s'occuper activement de le marier pendant plus de deux chapitres des *Contes d'Eutrapel* ? (1)

(1) Un autre exemple va nous montrer avec quelle circonspection il convient d'accueillir les très rares indications que du Fail nous a données sur son identité, sa parenté, etc., bref sur ce que nous appellerions aujourd'hui son « état civil ». Au chapitre II des *Contes d'Eutrapel*, ce dernier, qui est évidemment Noël du Fail, se fait adresser par un ami, réel ou plutôt fictif, une épître où cet ami lui recommande la modération et la sagesse : ne prenez point tant de peine, lui dit-il, « à croistre vostre estat, *avancer enfans*, et faire vostre maison grande » ; tous ces tracas vous mèneraient vite au tombeau. Gardons-nous bien de conclure de là que Noël du Fail a eu des enfants. Tout indique au contraire que son mariage avec Jeanne Perrault fut stérile, comme le pense M. F. SAULNIER (*Le Parlement de Bretagne*, Rennes, 1909, t. I, p. 336). Cette conviction s'appuie en particulier sur l'inventaire des biens de Jeanne Perrault (*Arch. dép. I.-et-V.*, E, famille Perrault) : il n'y est pas fait mention d'héritiers directs, non plus que dans d'autres actes notariés relatifs à la même Jeanne Perrault et à sa famille. Dans la phrase citée, « avancer enfans » est

Parmi les trois frères de Noël, Eustache exerça comme lui et comme le grand'oncle Jean, la profession de juriste. Pendant le court espace de temps où les documents actuels nous permettent de l'entrevoir, il fonctionne comme procureur pour des personnages de la région de Château-Letard. L'examen rapide de quelques-uns de ces documents nous renseignera sur les relations de voisinage de la famille du Fail. Le premier en date est un aveu du 14 mai 1540 présenté par Philippe du Pan, lequel possédait le fief de Lusart en commun avec le seigneur de Château-Letard (1) ; il déclare donner pleins pouvoirs à ses deux procureurs, parmi lesquels est Eustache du Fail (2). En 1553, celui-ci se présente en appel devant les Grands jours pour le compte d'Antoine de la Bouexière contre Jean du Bois (3). Cet Antoine de la Bouexière, seigneur de Beauvoir-Bourgbarré, est celui-là même dont Noël du Fail fera le panégyrique dans l'épître-préface de ses *Arrêts* (4) : « homme prudent et d'un libre et équitable jugement », qu'il représente comme un des principaux artisans de la réforme de la coutume bretonne en 1575. Antoine de la Bouexière servit de parrain dans l'église de

une sorte de locution toute faite destinée à caractériser l'un des soucis qui agitent ordinairement les humains ; de même c'était généralement « le père » qui s'occupait de marier les enfants, et voilà pourquoi « le père » figure au chap. XXVI d'*Eutrapel*, au moment où le jeune écolier sent des velléités de mariage. De même encore, au chap. XXXV d'*Eutrapel*, quand on prévoit comme imminent le mariage du héros, Polygame l'invite à épouser une « demoiselle, qui ait le soucy seulement *faire des enfans.* » Or Jeanne Perrault n'eut certainement pas ce souci. Du Fail put espérer pendant quelque temps une progéniture. Mais lorsqu'il révisa et remania ce chap. XXXV, peu avant l'année 1585 (il était alors sexagénaire), il avait depuis longtemps renoncé à tout espoir ; n'empêche qu'il laissa subsister telle quelle cette phrase, où s'exprimait d'une façon toute générale son idéal du mariage.

(1) *Arch. dép. Loire-Inf.* B. 2097,6.

(2) Une autre déclaration de Philippe du Pan, en date du 24 décembre 1544, constitue comme priseurs nobles « Françoys du Faill escuyer, seigneur de Chasteauletard » et Vincent Botherel, seigneur de Mouillemuse (en Noyal-sur-Seiche). Les registres de baptême de Noyal indiquent des relations entre les du Fail et les Botherel. Les deux actes de 1540 et 1544 que nous venons de signaler furent rédigés à Rennes, au logis de François Brullon, seigneur de la Muce.

(3) *Arch. Parlem. Bret.* B 3 « Grands Jours », 22 sept. 1553. Il s'agit de Jean du Bois de Baulac et son épouse.

(4) Éd. Assézat, II, 371.

Saint-Erblon, le 9 novembre 1540, à Antoine du Fail, fils de François II et de Roberte du Chastelier (1) : Eustache fut « témoin ». Deux actes de baptême de la paroisse de Bourgbarré attestent encore les relations amicales qui unissaient la famille du Fail à celle d'Antoine de La Bouexière (2). Celui-ci administrait la grande seigneurie de Bourgbarré au nom des enfants mineurs de Jacques de Montgommery, seigneur de Lorges, veuf de dame Claude de la Bouexière, alors absent de Bretagne (3). Or La Borderie a retrouvé dans les titres de la seigneurie d'Orgères (4) un long document qui nous représente Eustache du Fail dans l'exercice de ses fonctions de procureur du Bourgbarré. Dans cette curieuse pièce, que nous n'avons pas à analyser ici, Gabriel de Montgommery, fils de Jacques, décline l'hommage que lui a présenté pour certaines terres du Bourgbarré messire Jullien de Bourgneuf, conseiller au Parlement : l'offre d'hommage et le refus ont eu lieu à plusieurs reprises, et notamment en présence de témoins, dans la maison d'Antoine de la Bouexière (19 avril 1554) et dans la maison du Bois-Orcant (5) (22 avril 1554). Eustache du Fail est présent à ces cérémonies, et désigné comme l'un « des premiers du conseil » de Montgommery. Pour nous, l'intérêt principal de ce document très féodal est de mettre en relations d'affaires un des du Fail avec l'important seigneur qui allait cinq ans plus tard être la cause involontaire de la mort du roi, et devenu ensuite un des chefs de la résistance protestante dans l'Ouest. Noël du Fail a fait du comte de Montgommery le héros d'une anecdote où se révèle son orgueil nobiliaire. Eutrapel nous conte avec une sympathie visible comment, « aux hommages d'Alençon,» Montgommery jeta « du haut des sièges en bas un certain marchandeau » qui, ayant acquis de ses deniers une terre

(1) Saint-Erblon, GG1, f° 4 r°.

(2) Bourgbarré, GG1, f° 26 v°, 5 mai 1545 : François du Fail témoin au baptême d'Anne, fille d'Ant. de la Bouexière et de Françoise de la Paumeraye ; — f° 38 v°, 12 mars 1549 : François du Fail parrain et Robine du Chatelier marraine au baptême de Françoise, fille des mêmes époux.

(3) Guillotin de Corson, *Grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, I, 83.

(4) Donnés par lui aux *Arch. dép. d'I.-et-V.*

(5) Julien de Bourgneuf, seigneur de Cucé et d'Orgères, avait épousé Jeanne Thierry, de la famille Thierry du Bois-Orcant (Saulnier, *Parlem. de Bret.*, I, 142).

noble, avait l'outrecuidance de prendre rang comme un vrai gentilhomme (1).

Si nous ajoutons qu'Eustache, en 1553, représenta en appel les paroissiens à fouage du bourg de Vern (2) et fonctionna comme procureur de François Brullon sieur de la Muce contre François Thierry du Boisorcant (3), nous aurons dit à peu près tout ce qu'on sait de ce personnage, qui disparaît pour nous à partir de 1554, — ce qui ne veut pas dire qu'il soit mort à cette date(4).

Frère Michel du Fail, prieur de Saint-Melaine de Rennes, dont la profession est si opposée à l'esprit des *Contes d'Eutrapel*, nous retiendra encore moins longtemps qu'Eustache, car je n'ai guère à ajouter à son *curriculum vitæ* tel que l'a établi La Borderie : d'abord « enfermier » du couvent (1534, 1549, 1550), Michel du Fail y exerça les fonctions de prieur claustral jus-

(1) *Eutrapel*, XXXI (II, 264).

(2) « Grands Jours » (*Arch. Parlem.*, B3), min. d'arrêts, 22 sept. 1553.

(3) « Grands Jours » (*Arch. Parlem.*, B2-3), min. d'arrêts, 28 sept. 1553. Ce document est accompagné de la signature du personnage : « Eu. du Faill, procureur dud. Brullon ». — Le 30 sept. 1553, Eustache du Fail se présente encore en appel pour Guillaume Hodeart, sans doute un compatriote, car nous trouvons des Hodeart sur les registres du baptême de Saint-Erblon et de Bourgbarré (par exemple dom Regnaud Hodeart, prêtre, en 1540 et 1544). — L'activité d'Eustache du Fail paraît donc grande en 1553.

(4) Tel est en effet l'état de nos documents que nous ne pouvons tirer cette conséquence. Il semble même que nous ayons une preuve indirecte de l'existence d'Eustache après 1554 : en effet, par un singulier lapsus, qui se répète à plusieurs années de distance, le rédacteur des comptes rendus de l'assemblée rennaise des notables signale comme assistant « frère Eustache du Fail » ; il faut lire évidemment « frère Michel du Fail », qui représentait l'abbaye de Saint-Melaine aux séances de la dite assemblée. J'ai noté ces lapsus de scribe non seulement le 14 décembre 1550 (*Arch. munic.*, ms. 466, f° 17 r°), le 13 juillet 1552 (*ibid.*, f° 39 r°), mais encore le 11 avril 1556 (*Arch. munic.*, liasse 317), le 5 octobre 1560 (*Arch. munic.*, liasse 225), et enfin le 28 octobre 1563 (*Arch. munic.*, liasse 325 ; Cf. DELOURMEL, *La peste à Rennes*, Rennes, 1897, p. 11). Les confusions cessent après cette date. On admettra, je pense, avec moi que ces erreurs sur l'identité des deux frères viennent de ce que maître Eustache était connu des Rennais, donc vivant ou mort depuis peu. Cette constatation n'est pas négligeable, bien qu'elle prolonge l'existence d'Eustache d'une dizaine d'années à peine. Plus on prolongera cette existence, plus il deviendra vraisemblable qu'Eustache a pu être le frère de Noël, comme le pense La Borderie, et n'appartient pas nécessairement à la génération antérieure. J'ai en effet envisagé un moment l'hypothèse d'après laquelle Eustache aurait été le père de notre écrivain.

qu'à sa mort, survenue le 4 février 1572 (1). En outre la *Gallia Christiana* nous apprend qu'il avait été nommé le 17 avril 1551 vicaire-général par l'abbé commendataire de Saint-Melaine, Païen Le Sueur d'Esquetot (2). Il fut aussi recteur de Brecé et recteur de Vern (3). Frère Michel du Fail était donc un personnage ecclésiastique assez considérable. Au reste, il n'est l'objet d'aucune allusion dans les œuvres, de Noël, non plus que maître Eustache. L'aîné a tout accaparé et règne sur *Baliverneries* et sur *Eutrapel* comme il régnait à Château-Letard dans la vie réelle. Noël du Fail mêle le nom de l'abbaye de Saint-Melaine à deux légendes d'un comique fort anodin : celle du « moine de Saint Melaine, qui bien savoit faire un moullin perpétuellement moulant, mais il ignorait la science de l'arrester ; (4) et cette autre légende d'après laquelle il y aurait eu « à l'Abbaie Saint Melaine près Rennes (5) » depuis plus de six cents ans, « un costé de lard encore tout frais et non corrompu » destiné aux mariés qui auraient vécu un an et un jour

(1) La Borderie, *Éc. des Ch.*, XXXVI, 254-255. — Michel du Fail trouva au couvent de Saint-Melaine un représentant de la famille Boterel de Mouillemuse (en Noyal-sur-Seiche), dont plusieurs membres figurent à côté des du Fail sur les registres de baptêmes de Noyal. « Frère Raoul Boterel » (frater Radulphus Boterel sur un acte de baptême de Noyal, le 2 août 1532) figure parfois aux séances de l'assemblée des notables de Rennes, aux côtés de frère Michel du Fail : 15 décembre 1550 (*Arch. munic.*, 466, 18 v°), 12 juillet 1552 (*ibid.*, 39 r°).

(2) Le Sueur d'Esquetot appartenait à la famille du maréchal de Cossé-Brissac. Il résidait alors à Avranches, où il mourut en cette même année 1551.

(3) Pour la cure de Brecé, on trouvera de nombreux actes dans le fonds de Saint-Melaine, aux *Arch. d'I.-et-V.* (fonds légué par La Borderie). Pour la cure de Vern, les documents sont beaucoup plus rares. La Borderie a déjà cité l'acte dans lequel le chapitre de Saint-Melaine dispose de cette cure de Vern devenue vacante « per obitum quondam fratris Michaelis Duffail. » J'ajouterai que d'après les registres paroissiaux de Saint-Sauveur de Rennes, « Me Michel du Fayl recteur de Vern et noble homme » fut parrain le 30 avril 1567 (f° 33 r°).

(4) *Eutrapel*, XXXIII (II, 293).

(5) Dans la réalité, on disait plutôt « Saint-Melaine *lez* Rennes », d'après les *Arrêts* de Noel du Fail (Rennes, 1579, p. 468 : « au four de Saint-Melaine-*les*-Rennes », et p. 136 : dissertation philologique sur le mot *valet*, interprété comme un composé de *va* et *lez*, celui qui va auprès : « Et ainsi disons nous l'Abbaye de sainct Melaine lez Rennes, sainct Germain des prez lez Paris). Du Fail a donc modernisé l'expression dans *Eutrapel* en remplaçant *lez* par *près*.

sans querelle (1). Michel du Fail a pu s'amuser avec son frère de ces bonnes vieilles facéties. Sans doute a-t-il été moins satisfait des tendances anti-catholiques de celui-ci. Retenons le fait que Michel du Fail fut recteur de Vern. On peut supposer avec M. Courbet qu'il veilla sur les premières études de son jeune frère. Sans doute il n'était pas encore recteur au moment où Noël allait « aux écoles » de Vern ; mais il pouvait déjà remplir quelque fonction dans cette paroisse qui dépendait de l'abbaye de Saint-Melaine (2) : celle-ci avait la haute main sur les écoles de Vern. L'entrée de Michel au couvent n'est pas le seul indice que nous ayons des rapports entre la famille du Fail et Saint-Melaine de Rennes. Jean du Fail, mort en 1525, avait son tombeau dans cette abbaye, dont il avait été procureur, et nous avons conservé un « contrat héritel » par lequel son frère Vincent du Fail vendait et transportait aux religieux de Saint-Melaine une rente annuelle sur les hypothèques de ses terres (3).

Outre ces trois frères, Noël avait au moins une sœur, nommée Charlotte (4), déjà signalée comme telle par La Borderie. Était-elle la seule de son sexe ? On peut se demander s'il ne faut pas considérer comme une autre sœur une Hélène du Fail, qui fut la seconde femme de Rolland Ferron de la Ferronnaye (5) et dont nous perdons les traces après 1559 (6). A coup sûr mon intention n'est pas de passer en revue les nombreux du Fail

(1) *Eutrapel*, xxx (II, 248).

(2) Guillotin de Corson, *Pouillé historique*, II, 21, 23.

(3) 10 novembre 1500 (notes mss. de La Borderie).

(4) Il est vrai que nous n'avons de ses nouvelles qu'entre 1541 et 1549. Aux trois actes de baptême, déjà connus, où elle figure en la paroisse de Noyal il faut joindre un acte de baptême de Bourgbarré (f° 38 v°), du 12 mars 1549 : baptême de Françoise fille d'Antoine de la Bouexière et de Françoise de la Paumeraye. Parrain : François du Fail, sieur de Chateauletard ; « tesmoins » : Robine du Chatelier et Charlotte du Fail.

(5) Cf. Général vicomte A. de Ferron, *Maison Ferron, sa généalogie*, 1911, p. 43.

(6) Je fais allusion ici à deux documents des Archives du Parlement de Rennes, relatifs à un procès engagé par Hélène du Fail, dame douairière de la Ferronaye, veuve de Rolland Ferron, contre Gilles Ferron, fils aîné de ce dernier, né du premier lit (Gr. Chambre, audiences, 26 mars 1558 et février 1559). Hélène a donc pu être de la même génération qu'Eustache, connu de nous jusqu'en 1554, et que La Borderie considère comme un des frères de Noël.

que nous rencontrons au XVIe siècle en Haute-Bretagne et de discuter leur parenté avec ceux de Château-Letard. Mais, bien que mariée assez loin de là, du côté de Dinan (1), Hélène paraît avoir conservé des relations avec la maison dont François était le chef. Les deux jeunes demoiselles de la Ferronnaye, Marguerite et Jeanne, — celle-ci fille d'Hélène, (2) — séjournèrent quelque temps à Château-Letard, augmentant ainsi de deux unités le nombre des femmes confiées à la garde du bon Polygame : c'est précisément vers cette époque que Noël imaginait de donner à son aîné ce sobriquet bizarre. Du 13 août 1547 au 16 février 1548, ces deux jeunes filles n'assistent pas à moins de trois baptêmes, en qualité de petites marraines, dans l'église paroissiale de Saint-Erblon (3). L'une d'elles, Marguerite, devait épouser plus tard un collègue de Noël du Fail au Parlement, Julien Louvel ; et lorsqu'il leur naîtra une fille, Roberte du Châtelier, dame de Château-Letard, lui servira de marraine en l'église Saint-Germain de Rennes, le 12 octobre 1561 (4).

François II du Fail seigneur de Châteauletard, fut marié deux fois : d'abord avec sa cousine Noëlle, — à qui notre écrivain doit peut-être son prénom, (5) — puis avec Roberde (ou Robine) du Châtelier, laquelle appartenait très probablement à la famille du Châtellier en Corps-Nuds. Comme plusieurs de ses ancêtres et comme beaucoup de gentilshommes campagnards, François

(1) Dans la paroisse de Calorguen (les biens des Ferron s'étendaient aussi en Plerder).

(2) Marguerite était du premier lit, fille de Rolland Ferron et de Louise Troussier de la Gabetière.

(3) Saint-Erblon GG1, f° 31 v° (13 août 1457) : Marguerite, témoin ; f° 34 r° (1er janvier 1548) : Jeanne, témoin avec Charlotte du Fail ; f° 35 v° (16 février 1548) : Marguerite, témoin.

(4) Baptême de Gillette, fille de Julien Louvel et de Marguerite Ferron. Parrain, Gilles Ferron (frère de Marguerite) ; témoins, Roberde du Châtelier et Perrine Louvel. Il n'est donc pas exact de dire, comme le fait M. le vicomte de Ferron (*op. cit.*, p. 43) que Marguerite « n'eut pas d'enfants de ses deux mariages. » Mais il est probable que Gillette mourut jeune.

(5) Mais il va de soi que ce n'est pas la seule solution possible. En parcourant les registres baptistaires du XVIe siècle, on voit qu'un individu pouvait s'appeler Noël pour deux raisons : 1° parce que son parrain ou sa marraine s'appelaient ainsi ; 2° parce qu'il était né, ou avait été baptisé le 25 décembre ou dans le voisinage immédiat de cette date.

avait épousé une héritière du voisinage (1). Il était remarié en 1540, date de naissance de son fils Antoine. D'après La Borderie, outre ce fils, qui est incontestablement du second lit, François II eut trois filles dont deux du premier lit (Jeanne et Noëlle) et une du second lit (Françoise) : ce classement hypothétique veut dire surtout que d'après les registres baptistaires de Saint-Erblon, conservés seulement à partir du 19 octobre 1539, Antoine et Françoise sont à coup sûr les enfants de François et de Roberte ou de Robine, — car cette dernière forme, toute familière et rustique, figure aussi sur les actes officiels (2).

Nous venons d'énumérer ce que Noël appelait, non sans une nuance de mépris « les plusieurs femmes » de son frère aîné (3). A l'en croire, le brave Polygame aurait dirigé un véritable harem, ou, si l'on préfère, tout un couvent féminin : « Monsieur, vous qui avez eu tant de femmes en main », lui disait-il en 1548, dans le premier chapitre des *Baliverneries,* en lui demandant une consultation plaisante sur le mariage et ses suites (4). L'imagination comique de Noël du Fail lui faisait grossir l'effectif de la société féminine rassemblée à Château-Letard sous l'autorité débonnaire de François II. Récapitulons : « Monsieur » avait eu une première épouse, puis une seconde, et vers le milieu du XVIe siècle il groupait autour de lui Robine du Châtelier, sa sœur Charlotte, ses filles Noëlle et Jeanne (celle-

(1) Le Châtellier (qui appartient aujourd'hui à M. de Bruc) se trouve à deux lieues environ au sud de Château-Letard.

(2) *Jeanne* du Fail est née avant le 19 octobre 1539. Elle est « petite marraine » le 1er mars 1556 (Saint-Erblon, GG1, f° 72 r°). Les registres secrets du Parlement de Bretagne (80e rég., f° 54 r°) mentionnent, à la date du vendredi 9 juillet 1593, un accord précédemment conclu entre Françoise du Fail, dame de Château-Letard et Jullien du Houssay, sieur du Boys, relativement à la succession de « deffuncte damoiselle Janne du Fail. » Il résulte de ce document que Jeanne, décédée peu de temps avant 1593, avait été mariée à Julien du Houssay, que nous voyons au reste figurer à Saint-Erblon, le 15 mai 1583, comme témoin au baptême d'un fils de Jean du Rouvray et de Françoise du Fail, le parrain étant Noël du Fail (Saint-Erblon, GG2, f° 24 v° et GG3, f° 28 v°). — Sur *Noelle* nous en savons moins encore. Comme Jeanne, elle est née avant le 19 octobre 1539, date à laquelle commence le registre paroissial des naissances de Saint-Erblon. Elle est marraine le 5 août 1558. Et c'est tout. On voit que les hypothèses de La Borderie ne manquent pas de hardiesse.

(3) *Eutrapel*, XXXV (II, 350) : « Eutrapel, comme tout pensif et fasché, dit à Polygame, qu'il se vouloit retirer, *et le laisser avec ses plusieurs femmes.* »

(4) *Balivern.*, I (I, 166).

ci jusqu'à son mariage), et, si l'on veut, la petite Françoise, née en 1542 ; ajoutons-y, du moins à certaines époques, les deux demoiselles Ferron et leur mère Hélène. Quelle est la gentilhommière qui n'abritait pas quatre ou cinq femmes pour le moins ? Si nos calculs sont exacts, Noël du Fail a singulièrement exagéré. Il en est de même pour le surnom de Polygame, que François II s'est attiré par le minimum de mariages possible, c'est-à-dire deux. Notons en effet que ce surnom, qui appliqué à un occidental comme François du Fail, ferait suspecter ses mœurs, est beaucoup plus anodin au XVIe siècle et signifie des mariages successifs. C'est ainsi qu'au moyen âge l'expression de « clerc bigame » est beaucoup moins effrayante qu'elle n'en a l'air et désigne tout simplement le clerc qui après la mort de son épouse a convolé en seconde noces ou qui a épousé une veuve. Du Fail, comme nous le verrons, a pris aux *Colloques* d'Érasme les surnoms de deux de ses devisants : Polygame est un de ces deux-là. Le Polygame d'Érasme, qui apparaît surtout dans l'*Entretien des Vieillards* (1), mérite loyalement son nom, puisqu'il en est à sa huitième épouse et se déclare prêt à en prendre une neuvième au cas où celle-ci viendrait à disparaître. Dans le colloque de l'*Accouchée,* Polygame est allé plus loin : il vient d'enterrer sa dixième femme et s'est mis à la recherche d'une onzième (2). Le souvenir d'un auteur qui lui était cher et le désir de taquiner un peu son excellent frère expliquent comment ce gamin de Noël affubla du nom de Polygame un homme qui s'était contenté de deux femmes dans son existence : cas on ne peut plus banal en un temps où l'on se remariait si volontiers. Et par exemple de quel sobriquet Noël du Fail eût-il donc qualifié son voisin François Brullon, sieur de la Muce, conseiller au Parlement, qui épousa successivement cinq femmes ? (3)

Mais l'importance des femmes dans l'existence ne se mesure

(1) *Erasmi Colloquia* : Γεροντολογία.

(2) *Erasmi Colloquia* : « Puerpera ». — Tabourot, sieur des Accords, a dirigé une de ses « Touches » contre un personnage qu'il appelle Polygame et qui a déjà enterré sept femmes en moins d'un an. Au reste, cette épigramme est traduite de Martial (l. X, 43, *Ad Philerotem*).

(3) Cf. SAULNIER, *Parlement de Bretagne*, n° 217. — François Brullon possédait la métairie de Launay-Brullon en Noyal-sur-Seiche. Voilà pourquoi je l'appelle « voisin » de du Fail.

pas à leur nombre. Peut-être Polygame éprouva-t-il des difficultés à maintenir l'ordre et la paix parmi « ses plusieurs femmes ». Il ne semble pas avoir eu l'autorité et la fermeté nécessaires. Au reste, avec une discrétion bien rabelaisienne, du Fail a écarté à peu près complètement de son œuvre toute la partie féminine de la famille. Cependant un passage des *Baliverneries* nous laisse deviner dans la coulisse la silhouette de Robine du Châtellier. Bonne ménagère, elle n'entendait pas qu'on gaspillât la boisson, et nous ne pouvons vraiment que l'en féliciter. Sous prétexte de se réconcilier avec Colin Briend le procureur, qu'il criblait de lardons, Noël l'avait invité à humer avec lui un pot de vin de Sancerre tiré des caves de Château-Letard, lesquelles contenaient heureusement autre chose que du vin breton ; on buvait donc aux « despans du prudhome Polygame, qui les y trouvant donnoit dessus comme un quasseur d'acier, mais sur toutes choses, disoit-il, que ma femme ne nous y trouve point, ce seroit autant de depesché (1) ».

Par ailleurs, Robine du Châtellier n'est connue de nous, comme de La Borderie que par des registres baptistaires : ces documents si secs sont la principale source de l'histoire des deux époux François et Robine, dont la vie resta confinée entre les murs ou aux alentours immédiats de la gentilhommière. Quelques dates et un geste toujours le même, — le geste de la marraine ou du parrain, — voilà ce que nous livrent à leur sujet les uniques archives de Noyal, de Saint-Erblon et de Bourgbarré. Nous en tirons quelques renseignements sur les voisins avec qui les seigneurs de Château-Letard entretenaient des relations d'amitié ou de courtoisie : la famille d'Antoine de la Bouexière, seigneur de Beauvoir-Bourgbarré (2),

(1) *Baliverneries*, v (I, 199 ; éd. 1549, f° 48 v°). Le sens général est clair, mais la fin de la phrase mérite explication. Je comprends : « notre affaire serait vite faite ; tout serait vite expédié. » — On peut se demander si « sœur Binette » qui s'exprime si gaillardement au chap. XI d'*Eutrapel* (II, 8) ne serait pas Robine du Châtellier ; elle rapporte un dialogue facétieux qui aurait été tenu à Noyal-sur-Seiche et qui est tout simplement tiré des *Facéties* du Pogge. « Sœur » serait alors synonyme de « belle-sœur » et l'hypothèse si vraisemblable de La Borderie sur la parenté de du Fail se trouverait ainsi confirmée. Mais cette conjecture reste malheureusement une conjecture.

(2) Cf. Saint-Erblon, GG1, 4 r° Baptême d'Antoine du Fail ; parrain : Antoine de la Bouexière. — Bourgbarré GG1, 26 v° (5 mai 1545). Baptême d'Anne, fille d'Antoine de la Bouexière ; témoin : « Robine du Chetelier compaigne de

les Boterel de Mouillemuse (1), dont un représentant, frère Raoul Boterel, entra comme Michel du Fail au couvent de Saint-Melaine de Rennes ; les Le Breton, de Lancé (2) ; les Chouart, sieurs de la Porte en Laillé (3). Les actes de baptême des enfants de roturiers nous permettent de saisir les gentilhommes campagnards dans l'exercice d'une de leurs fonctions patriarcales : de temps à autre ils faisaient à certains paysans l'honneur de tenir sur les fonts un de leurs nouveau-nés. Bien entendu, il n'y a rien là de spécial à la famille du Fail, comme on peut s'en assurer en feuilletant les registres ; aussi faudrait-il se garder de tirer de ces parrainages, comme le fait La Borderie, des conclusions sur la familiarité des seigneurs de Château-Letard vis-à-vis de leurs paysans, non plus que des conclusions générales sur « l'extrême simplicité de mœurs » qui régnait dans la noblesse. Sans être extrêmement simple, le roi Louis XIV tint sur les fonts du baptême plusieurs roturiers. Ces marques d'honneur n'étaient appréciées des paysans qu'à la condition de n'être pas prodiguées ; en fait, on ne les prodiguait pas. Pendant toute sa jeunesse, Noël du Fail figure comme témoin une seule fois, en 1543 : encore son identité a-t-elle pu être contestée. Le cas de François II est curieux : bien que son père ait assisté au baptême d'un roturier de la famille Hus, lui-même n'a jamais fonctionné comme parrain ou « témoin » qu'à des baptêmes d'enfants nobles. Il abandonnait les non nobles aux bons soins de « ses plusieurs femmes » et notamment de Robine du Châtellier, qui est vraiment une marraine fort zélée : elle se distingue par huit baptêmes, dont cinq nobles (4) et trois roturiers, — sans parler de Rennes où j'ai noté deux fois son nom (5). En règle générale la profession ni le lieu d'origine de ces roturiers ne sont indiqués. Pourtant nous

escuyer Franczois du Fail ; — 38 v° (12 mars 1459). Baptême de Françoise, fille d'Antoine de la Bouexière. Parrain : François du Fail ; témoins : Robine du Chatelier et Charlotte du Fail (toute la famille !).

(1) Cf. Noyal, GG1, 66 v° (17 octobre 1520) ; 108 v° (29 janvier 1532).

(2) Cf. Noyal, GG1, f° xxiiij *bis* v° (1er mars 1505).

(3) Cf. Saint-Erblon, GG1, 90 v° (2 avril 1562) : baptême d'une fille de Julien Chouart ; témoin : Roberde du Châtelier.

(4) Je compte parmi eux les Jacquet (Saint-Erblon, 9 août 1543), bien que l'indication de noblesse manque à l'acte du baptême où figure Robine. Mais on voit par ailleurs qu'ils étaient nobles.

(5) Rennes, Saint-Germain, 12 oct. 1561 et 22 février 1568 (ce dernier bap-

pouvons être à peu près sûrs qu'ils étaient liés par leur condition sociale au seigneur ou à la dame qui tenait leur enfant sur les fonts : c'étaient leurs fermiers, métayers ou domestiques (1). Une fois par hasard, le registre de Saint-Erblon indique la profession d'une femme qui « fut petite marraine » à un baptême roturier à côté de la jeune Françoise du Fail, marraine : c'était une certaine Julienne Pegeault, « serviteure » à Château-Letard (2). Mais les enfants baptisés par les nobles appartenaient en général à ces familles de villageois assez aisés où Noël du Fail choisira les héros de ses *Propos Rustiques* ; nous pouvons le conjecturer par l'examen de divers aveux. Plusieurs de leurs noms se retrouvent chez notre auteur : les Lohéac, les Noyal, les Simon.

François du Fail, que nous suivons à la piste presque d'année en année, de 1533 à 1549, (3) que nous retrouvons en 1557 (4) après une éclipse de douze ans, plonge ensuite dans l'obscurité pour ne reparaître que le 1er juillet 1575 (5). Il devait être alors assez vieux, et je doute qu'il ait pu lire l'avant-

tême est roturier : Roberde, fille de maistre Pierre Languedoc et de Jeanne Dougé).

(1) C'est ce que prouve le retour régulier de certains noms. Ainsi lorsqu'un représentant de la famille Boterel, de Mouillemuse en Noyal, figure dans un acte de baptême de roturiers, nous pouvons être à peu près sûrs que ces roturiers seront des membres de la famille Ledoulx ou de la famille Hus.

(2) Saint-Erblon, GG1, 86 v° (20 février 1561). — Ce féminin bizarre de *serviteur* n'est pas sans exemple. Cf. Godefroy, *Dict. de l'anc. l. fr.*, VII, 403 a. *Journ. du sire de Gouberville*, édition de Beaurepaire, *Introd.* p. xxiii.

(3) Il n'est pas inutile de donner la liste de ces mentions : Saint-Erblon, baptême 29 janvier 1533. — Aveu de Bourgbarré, 1538 (Cf. plus haut, p. 000). — Saint-Erblon, baptême 9 novembre 1540. — Aveu de Châteloger, 1541 (*Arch. dép. I.-et-V.*). — Rôle du ban et arrière-ban de 1541 (Cf. ci-dessus, p. 14, n. 1). — « Minu » de la Prévalaye, 1542 (*Arch. Loire-Inf.* B. 2154). — Saint-Erblon, baptême 15 oct. 1542. — Saint-Erblon, baptême 25 mai 1544. — Saint-Erblon, baptême 19 août 1544. — Aveu de Philippe du Pan, 24 décembre 1544 (*Arch. Loire-Inf.* B. 2097/6). — Bourgbarré, baptême 5 mai 1545. — Bourgbarré, baptême 12 mars 1549.

(4) Minu des terres de la Prévallaye ; aveu rendu par René de la Chapelle, seigneur de la Roche Giffart, 3 décembre 1557 (*Arch. Loire-Inf.* B. 2154).

(5) Il est présent à un mariage dans la paroisse de Saint-Erblon (GG6, f° 5 v°). Document signalé d'abord par Félix Frank dans l'*Amateur d'Autographes* (octobre 1875, p. 154, n. 1) puis par A. de La Borderie (2e article, *Éc. des Ch.*, XXXVI, p. 521).

dernier chapitre des *Contes d'Eutrapel*, dont son frère Noël lui attribue la paternité. Ce gentilhomme intelligent, lettré, plein de bon sens et de bonté, revit dans l'œuvre de Noël du Fail, qui l'a traité avec une joviale tendresse : nous aurons occasion de reparler de cette physionomie.

On sait déjà qu'un acte de baptême du 2 août 1564 décerne le titre de « seigneur de Château-Letard » au fils de François II, Antoine, alors âgé de vingt-quatre ans (1). On en a conclu avec raison que, François étant encore vivant à cette époque, il avait, tout en conservant le titre honorifique de « seigneur de Château-Letard, » mis son fils Antoine en possession de ses droits réels, par avance d'hoirie. Mais ce qu'on a négligé de dire, c'est que le fait se trouve confirmé par le texte même du dernier chapitre des *Contes d'Eutrapel.* Ce chapitre intitulé « La retraite d'Eutrapel » pourrait s'intituler aussi « La retraite de Polygame ». En effet, ce dernier, après avoir donné à son cadet les suprêmes conseils, ajoute cette phrase qui le concerne lui-même : « Vous asseurant qu'ayant donné ordre à quelques particularitez et affaires domestiques, qui me pressent, vous me trouverez l'un de ces matins vostre voisin, pour ensemblement passer nos ans en une bonne et sainte conversation et voisinage. » Cette phrase nous reporte à l'époque où Polygame, fatigué peut-être et se sentant mal propre à la vie active, méditait de prendre une retraite prématurée et de confier la charge de Château-Letard à des mains plus jeunes. Il mit son projet à exécution entre 1557 et 1564.

Dès lors l'histoire de Château-Letard et de ses seigneurs n'a plus un très grand intérêt pour nous, bien qu'il soit certain que du Fail revint à plusieurs reprises au nid de son enfance, où il retrouvait son frère, son neveu Antoine et sa nièce Françoise. C'est là que viendront le cueillir les ligueurs en 1589, et nous dirons à ce propos les misères que le vieux manoir eut à subir pendant les troubles de la Ligue bretonne.

Contrairement à ce que La Borderie conjecturait, Antoine du Fail se maria : il épousa une demoiselle Françoise Séjourné de Brais en Cesson (2). En 1572, il est parrain à Saint-Erblon, puis il disparaît. Il était mort en 1588.

(1) Cf. La Borderie, *Bibl. Éc. des Ch.* XXXVI, p. 257 et 521.

(2) *Archives du Parlement.* Arrêts de Grand Chambre du 21 février 1570.

Sa sœur Françoise épousa Jean du Rouveray, sieur de la Ménardaie (1). En 1583, Noël servait de parrain à un de leurs fils. Le 14 novembre 1594, nous voyons Françoise passer un contrat avec Jeanne Perrault, veuve de Noël du Fail, au sujet des héritages laissés par ce dernier (2).

Françoise du Fail, dame de Château-Letard, survécut plusieurs années à son mari. Le dernier document qui atteste son existence est du 27 juin 1599 (3). Le 8 avril de cette même année, elle avait vendu en son nom et au nom de son fils René du Rouvray la terre de Château-Letard à François Mellet. Elle fut la dernière qui unit le nom des du Fail à celui de Château-Letard : cette union se dissout, comme on le voit, en même temps que finit le XVIe siècle.

(1) Cf. Aveu de 1583 présenté par Jacques de Montgommery pour la châtellenie du Désert, p. lxxii r° (*Arch. Loire-Inf.* B. 2113). — La Borderie, *Éc. des Ch.*, XXXVI, p. 258-259.

(2) *Arch. dép. I.-et-V.* E, famille Perrault.

(3) A cette date elle assiste, dans l'église de Toussaints de Rennes (baptêmes 3, f° 284 r°) au baptême de Perronnelle, fille de son fils aîné René du Rouvray et de Perronnelle Hudelor.

II

LE SÉJOUR DE NOEL DU FAIL A PARIS

Noël du Fail ayant négligé de nous parler de son enfance, nous ne pouvons guère être moins discret que lui. Le petit Breton grandit dans la liberté des champs. De bonne heure il dut s'habituer à poser dans la rivière de Seiche des lignes et des filets dormants ; de bonne heure il accompagna ses parents et d'autres gentilhommes à la chasse du lièvre ou du renard. Il prit part aux distractions robustes et simples qui étaient celles des nobles campagnards et qu'il a décrites dans les *Contes d'Eutrapel* : après le repas frugal mais abondant et exempt de cérémonies, la jeunesse faisait un tour de danse au son du tambourin, jouait au palet ou à la longue paume, « tirait la barre » ; ou bien encore une équipe montée sur un fumier qu'elle défendait comme une place forte, tâchait de repousser les assauts de l'autre bande qui menait l'attaque avec de longues perches et des « furgons mornez » (1). J'aimerais à retrouver un souvenir des premières années de Noël du Fail dans ce joli chapitre des *Propos Rustiques* où le vieux sage Thenot du Coin s'en va par les champs, à petits pas, tenant par la main un petit enfant, qu'il amuse par de beaux contes et par toute sorte de jouets rustiques. Le bonhomme savait faire un couteau de bois, un moulinet, une flûte d'écorce de châtaignier, une sarbacane de sureau, un arc de saule avec une « flèche de chenevote », un cheval de bois, et mille autres belles choses qui ravissaient l'enfant (2).

(1) *Eutrapel*, XXII (II, 165).

(2) *Prop. Rust.*, VII (p. 53). — Rappelons encore la scène de panique villa-

Mais on songea aussi à l'instruire. Le jeune Noël apprit ses premiers rudiments à Vern sous la direction de « ce docte sophiste Caillard »; cette épithète de « sophiste » indique une admiration tempérée d'ironie : Caillard « eût bien prouvé à fine force d'arguer que vous eussiez disné encore que vous n'eussiez rien mangé que vostre mors de bride, comme les mules du Palais » (1). J'imagine que cet exemple de virtuosité syllogistique n'a pas été choisi au hasard et dissimule certaines rancunes d'écolier affamé contre un maître parcimonieux : car du Fail devait être pensionnaire à Vern, ou tout au moins y prendre un repas quotidien : on se le représente mal faisant quatre fois par jour le trajet de Château-Letard à Vern, surtout en hiver, par de mauvais chemins rustiques. Il eût été beaucoup plus simple pour lui de se rendre à Saint-Erblon. Mais cette paroisse ne possédait certainement pas d'écoles (2). Au reste, si la famille du Fail choisit Vern, c'était peut-être, comme nous l'avons indiqué déjà, à cause de ses relations avec l'abbaye Saint-Melaine dont Michel du Fail faisait partie ou allait faire partie. L'église de Vern dépendait de cette grande abbaye rennaise dont le prieur claustral et les religieux percevaient les dîmes de la paroisse et désignaient sans doute aussi le « rector scholæ. » Le nom de Caillard reviendra à deux reprises sous la plume de du Fail : à Paris son compagnon lui montrera l'endroit à jamais célèbre où « Caillard ce docte grammairien d'Amanlis accorda Maudestran et Tartaret debatans s'il faut prononcer *michi* ou *mihi* » (3) et ailleurs Caillard sera mentionné,

geoise dont il déclare avoir été témoin du temps qu'il était petit enfant, et qu'il a racontée au chap. III des *Baliverneries* (voir plus haut, p. 4, n. 2).

(1) *Eutrapel*, XI (II, 5-6).

(2) Du moins il n'y en a pas de traces sur les registres baptistaires, qui nous révèlent par contre l'existence d'écoles à Noyal-sur-Seiche en ajoutant à certains noms le titre de « magister scole » ou de « scole rector. » Ainsi nous connaissons à Noyal Pierre Doaye, qualifié « scole rector » à partir du 9 juillet 1525 (Noyal, GG 1, f° 83 v°) et Bonnabé Galeran, dont nous suivons assez bien la carrière : il fait son apparition comme « rector scollæ » le 8 novembre 1535. A la différence de Pierre Doaye, qui était marié, par conséquent laïque, Galeran entra dans le clergé, car nous le voyons, flanqué du titre de « dominus », baptiser plusieurs enfants à Bourgbarré en qualité de subcuré (du 3 février au 4 septembre 1542), puis reparaître à Noyal, toujours qualifié « dom », à partir du 6 juin 1544 (f° 141 v°).

(3) *Eutrapel*, XXVI (II, 193).

avec le qualificatif de « savant pédagogue », parmi les maîtres qui instruisirent du Fail dans la capitale (1). Il est probable que nous avons affaire à un seul et même personnage, gradué en grammaire, qui, entre deux séjours à Paris, sera venu enseigner à Vern, non loin de sa paroisse natale (2). Il y a toujours eu des Caillard à Amanlis (3). Du Fail rend à ce premier maître cette justice qu'il sortit de ses mains pourvu non seulement d'une « honneste modestie », mais d'un « assez bon commencement aux lettres » (4).

Un beau jour, le jeune écolier se trouva transporté à Paris ; et alors commence sa vie universitaire, longue et variée comme celle des étudiants de l'époque. Il n'est pas facile de le suivre dans ses pérégrinations, de marquer ses étapes, de dater ses visites aux diverses universités provinciales, ni même de donner un exposé cohérent et clair de son long séjour à Paris. Rien de capricieux et de subjectif comme les souvenirs qu'il raconte, et l'on dirait presque qu'il a brouillé les cartes à plaisir. Le chapitre V de *Pantagruel*, où Rabelais nous fait suivre le cours des études de son héros, est un modèle d'exposition méthodique auprès des bribes de souvenirs lancées à la volée par Eutrapel au cours de ses dialogues : il nous les jette ; et c'est à nous de les ramasser de côté et d'autre, sans arriver toujours à les raccorder. Entendons-nous bien cependant : tandis que Rabelais compose un roman où Pantagruel n'est que par intermittences le prête-nom de l'auteur, Noël du Fail raconte une autobiographie dont les morceaux sont vrais. Notre confiance dans l'au-

(1) *Eutrapel*, XXXI (II, 270).

(2) C'est un peu le cas de Lupolde, comme on va le voir : déjà assez âgé, celui-ci profite d'une occasion pour retourner à Paris compléter ses grades. Néanmoins, notre conjecture n'est pas assurée ; le Caillard qui accorda Maudestran et Tartaret peut bien être identique avec celui de Vern, mais son identité avec le Caillard qui surveillait les études de Noël du Fail vers 1540 est plus douteuse. Tartaret était mort avant 1522, ce qui reporte à une date assez ancienne l'exploit grammatical de Caillard d'Amanlis,... à moins qu'il ne faille comprendre, au figuré, qu'il accorda la doctrine de Tartaret avec celle de Manderston.

(3) Amanlis (actuellement dans le canton de Châteaugiron) est séparé de Vern par trois lieues et demie environ. — Je trouve par exemple des Caillard à Amanlis sur les aveux de la seigneurie de Châteaugiron de 1473 et de 1541 (*Arch. Loire-Inf.* B. 2104).

(4) *Eutrapel*, XXVI (II, 194).

thenticité de menus détails privés dont la vérification ne peut être qu'accidentelle et partielle, se fonde sur la connaissance intime que nous avons de l'auteur et de ses procédés, sur un ensemble de concordances et de vraisemblances, bref sur des raisons qui, pour n'avoir point une rigueur mathématique, créent cependant chez nous une conviction solide : nous espérons la faire passer peu à peu dans l'esprit du lecteur. Mais Eutrapel ne nous livre de son existence que ce qu'il veut, laissant de côté des faits essentiels et mettant au premier plan des aventures insignifiantes ; il a une absence de perspective réjouissante, mais propre à désespérer un biographe ; il a fait exprès, semble-t-il, d'éviter des allusions à certains événements historiques dont la connaissance nous eût permis de jalonner sa marche. C'est pourquoi l'exposé qui va suivre comportera beaucoup d'hésitations et de lacunes.

Noël du Fail débarqua fort jeune encore dans la capitale pour compléter d'abord ses premières études avant de devenir un étudiant proprement dit. Ceci est clair : le chapitre XXVI d'*Eutrapel*, qui est notre source essentielle pour le séjour à Paris, sent à la fois la vie de collège où les Francions travaillent sous la férule des Hortensius, et la vie de l' « escholier » émancipé qui regarde avec fierté pousser « ses jeunes moustaches » (1). Ces souvenirs, resserrés en quelques pages, s'étendent en fait sur une période fort longue, pendant laquelle le jeune homme subit plusieurs avatars ; mais la progression n'est pas marquée nettement, et il faut la deviner : premier exemple de cette absence de perspective que les biographes pourraient reprocher à Noël du Fail, s'il avait travaillé à leur intention.

Que Paris ait été sa première étape, c'est ce que prouve le début du chapitre XXVI : « Tu sais bien, dit Lupolde à Eutrapel, que je te menai premier à Paris.... » et si le sens du mot « premier » paraissait discutable (2), il suffirait de lire la suite pour comprendre que nous avons devant nous un petit campagnard tout ébaubi de se trouver dans cette grande ville ou plutôt dans ce « Royaume de Paris ». On pense bien que sa famille ne l'avait pas laissé partir sans cornac, — sans « meneur d'ours », comme

(1) *Eutrapel*, XXVI (II, 197).

(2) On pourrait comprendre en effet : « je te menai d'abord à Paris », ou : « je fus le premier qui te menai à Paris ». Les deux sens sont possibles dans la langue du XVIe siècle.

on dira au XVIIe siècle (1). Ce personnage de confiance fut Lupolde dont le nom véritable nous a été révélé une fois en passant par du Fail : c'est un des trois devisants habituels des *Baliverneries* et des *Contes d'Eutrapel*. Il s'appelait Colin Briand, venait de la paroisse de Pleumeleuc dont faisait partie le domaine de la Herissaye, avait étudié en droit, et profitait de l'occasion qui s'offrait à lui de poursuivre ses études, de « prendre ses degrés », tout en donnant des leçons.

L'arrivée des deux Bretons à Paris. l'un guidant l'autre, est décrite avec justesse et humour. Lupolde qui connaissait déjà la capitale pour y avoir fait quelques études, montre à son élève ce qui peut intéresser un être encore jeune et naïf : et d'abord les deux grandes curiosités de Notre-Dame, savoir les grosses cloches, Marie et Jacqueline, que du Fail retrouvera dans le *Gargantua*, et « la venerable statue de maistre Pierre Cugnet » ou du Coignet, entourée de légendes qu'il se fit sans doute expliquer par Lupolde (2). La tête de Pierre du Coignet, sculptée sur le côté droit du chœur, était ainsi dénommée, soit parce qu'elle se trouvait dans un petit coin ou « coignet » obscur de la cathédrale, soit parce que les bedeaux « cognaient » violemment leurs cierges sur son nez pour les éteindre. Nous avons le choix. Mais bien avant du Fail on avait identifié ce personnage avec Pierre de Cugnières, avocat du roi, qui avait conseillé à Philippe VI de réduire les droits de juridiction des ecclésiastiques (3). Aussi la haine des suppôts de l'Eglise pour-

(1) Franklin, *Dict. des métiers*, p. 530 (*Dict. de Trévoux*, t. V, p. 930). — En 1545, le jeune Henry de Mesmes, âgé de treize ans, fut envoyé à Toulouse avec son jeune frère, pour y étudier les lois : ils avaient pour les conduire non seulement un précepteur, mais encore « un vieil gentilhomme tout blanc, qui avoit longtemps voyagé par le monde. » (Fragments des Mémoires de M. de Mesmes, publié dans Éd. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, X, p. 154).

(2) Nous n'avons pas la prétention d'exposer tout au long ces légendes, ni même de donner une bibliographie complète de Pierre du Coignet (ou du Cuignet). Les allusions à cette tête grotesque, depuis longtemps disparue de Notre-Dame sont très nombreuses : M. Schneegans en a signalé une dans le *Mystère de la Passion* de Semur (*Revue des Études Rabelaisiennes*, t. IV, 1906, p. 179). Rabelais en parle dans l'ancien prologue du *Quart Livre* (voir Rabelais, éd. Marty-Laveaux, IV, p. 269). Joachim du Bellay compose une *Satyre de maistre Pierre du Cuignet sur la Pétromachie de l'Université de Paris* (éd. de la *Pléïade Fr.*, t. II, p. 408).

(3) Du reste, on voyait aussi dans l'église Notre-Dame la statue équestre de Philippe de Valois.

suivait-elle l'innocente statue, victime d'un calembour, et c'est avec des gestes et des paroles de mépris que sacristains et bedeaux écrasaient la mèche des cierges contre cette face grotesque. On racontait aux visiteurs que Pierre de Cugnères, jadis procureur du roi, avait été mis en croix pour avoir amassé de grandes richesses par des moyens deshonnêtes : c'est là une version cléricale dont nous trouvons l'écho dans le récit d'un voyageur hollandais du XVIe siècle (1). Mais d'autres félicitaient au contraire Pierre de Cugnères d'avoir voulu réduire la puissance du clergé et même d'avoir, à ce qu'on rapportait, proposé de confisquer le temporel ecclésiastique au profit du roi. Du Fail avait-il dès cette époque des tendances gallicanes ? On peut en douter. Toujours est-il qu'il adopta la seconde version et devint grand admirateur de Pierre de Cugnères. Il le félicitera plus tard d'avoir tenté de « rogner les ongles à la puissance et jurisdiction ecclésiastique » (2) il rappellera que c'est d'après les principes formulés par lui et par Saint-Romain qu'Henri VII d'Angleterre « donna une merveilleuse bastonnade aux gens d'Eglise ». Mais une de ses allusions à Pierre de Cugnères, « vulgai-appelé maistre Pierre du Coignet », a un caractère particulièrement populaire (3) : ainsi, bien que du Fail juriste, et historien, ait su que cet avocat du roi avait simplement « esté » comme dit Pasquier, (4) « le premier autheur de réduire les jurisdictions de l'Eglise au petit pied », il répète la version plus dramatique d'après laquelle maître Pierre aurait soutenu que le roi « se devoit ressaisir du temporel Ecclesiastic. »

Après Notre-Dame, ce qui frappa encore l'imagination de l'adolescent, ce fut « cet horrible mange-chair, le cimetiere sainct Innocent. » Le composé « mange-chair » n'est pas une simple transcription à la manière ronsardienne du grec σαρκοφάγος. Il résume une légende répandue autrefois dans Paris et que du Fail juge inutile de développer. La terre du charnier des Innocents passait pour faire disparaître avec une rapidité prodigieuse les nombreux cadavres qu'on lui confiait : au bout de neuf jours, — chiffre fatidique, — la chair était déjà mangée, digérée, et

(1) Description de Paris par le Hollandais Arnold v. Buchel (1585), publ. par A. Vidier dans : *Mém. de la Soc. d'Hist. de Paris*, XXVI (1899), p. 99.

(2) *Eutrapel*, III (I, 257).

(3) *Eutrapel*, I (I, 242-243).

(4) *Lettres*, I, 481.

il ne restait plus que les os. Aussi ne se faisait-on pas faute d'entasser cadavre sur cadavre dans cette terre miraculeusement vorace. Le voyageur suisse Thomas Platter entendit encore raconter le fait en 1597 et le consigna dans son journal (1): touchante légende qui devait, je l'espère, consoler les voisins de ce charnier de vivre au milieu d'émanations pestilentielles. C'est seulement à la fin du XVIIIe siècle que l'on commença à trouver que le « mange-chair », ayant l'estomac délabré, ne pouvait plus suffire à son office.

Ce coup d'œil rapide jeté sur les curiosités de la rive droite et de la Cité, nous franchissons la Seine pour pénétrer dans la ville spéciale réservée à l'Université. Avec du Fail, il ne faut pas s'attendre à avoir, comme dans le récit d'un touriste, une description proprement dite de ce grouillant quartier Latin où se coudoyaient des étudiants de tout costume et de toute nation. Ne perdons jamais de vue que le jeune Noël est guidé par son précepteur et que ce précepteur est un grammairien breton. Dès lors, les grandes curiosités de l'Université, ce seront les lieux où d'éminents « sophistes » des environs de Rennes auront triomphé dans quelques tournois scolastiques et grammaticaux : un comique spécial, — très pratiqué de Noël du Fail, — résulte de ce rétrécissement paradoxal de l'horizon. Presque tous les noms cités ici par Lupolde sentent le terroir : le pédagogue les cite à la fois par orgueil national et pour inciter l'adolescent à marcher sur les traces de glorieux Bretons. Voici d'abord, ou plutôt, — parlons latin, — *ecce Montem Acutum*, où jadis nostre maistre (2) Antoine *Tempestas* tonna si topiquement : » (3) On reconnaît là Montaigu, dont notre auteur parle à plusieurs reprises et qui paraît avoir joué un certain rôle dans la vie scolaire de Lupolde, ou d'Eutrapel, ou encore de tous deux.

(1) Cf. A. de MONTAIGLON, *Anc. poésies fr.*, IX, p. 61, note détaillée à propos de la pièce de vers intitulée : *L'Exclamation des os Sainct Innocent* (ce singulier se retrouve dans du Fail et dans quelques autres textes, mais le pluriel était fort employé et a prévalu, comme le prouve le nom de « la fontaine *des Innocents* »). — Description de Paris par Thomas Platter le jeune, de Bâle (1899), dans : *Mém. de la Soc. d'Hist. de Paris*, XXIII (1896), p. 199.

(2) Transcription française de la formule « magister noster ».

(3) La ponctuation de l'édition Assézat à cet endroit (II, 193) est inadmissible. J'adopte celle de l'éd. Courbet (II, 58). On remarquera dans la fin de la phrase l'allitération en *t*.

Quant à cet Antoine Tempestas, probablement parent du plus fameux Pierre Tempeste, grand fouetteur d'écoliers, nous ne le connaissons que par une mention de 1553 : il était alors principal du collège (1). Voici maintenant « le domicile de *Majoris Sophiste* s'il en fut onc. » Bien que ce nom vienne aussitôt après celui de Montaigu où John Mair, dit Major, fut professeur et même directeur avec Noël Beda après le départ de Jean Standonck pour les Flandres, j'estime que M. Courbet fait erreur en supposant que Lupolde veut désigner ici le célèbre philosophe nominaliste. La réalite est plus humble. Comme l'a très bien noté La Borderie, nous voyons figurer aux premières pages d'*Eutrapel* un interlocuteur appelé *Maioris*, qui intervient justement pour excuser Lupolde (2). *Majoris* est un sobriquet scolastique donné à quelque Rennais, tout comme *Mandeston*, qui est le nom attribué à un des interlocuteurs du chapitre IV d'*Eutrapel* (3). Rappelons encore qu'un gentilhomme breton, « insigne menteur », est gratifié par du Fail du sobriquet de *Buridan* (4). C'est ainsi qu'Eutrapel faisait un usage ironique des noms qu'avaient rendus illustres les grandes disputes de la montagne Sainte-Geneviève.

Le pèlerinage scolastique des deux Bretons se poursuit : « Ici est le lieu où dom Jean Margoigne fit sa tentative. » Voilà à coup sûr un nom qui sent sa Bretagne, et même sa Bretagne bretonnante, bien qu'il ait dû subir une légère déformation. Les Malgorn sont nombreux en Armorique (5). Or en feuilletant les registres baptistaires de Rennes, j'y trouve un dom Jehan Malegogne parrain en 1543 (6), et en 1553 je vois mentionnée une maison appartenant aux héritiers de feu dom Jehan Maligoi-

(1) M. Courbet (*Notice*, p. xix, n. 1) a confondu Pierre et Antoine. Après s'être démis du principalat en 1529, Pierre Tempête mourut le 3 novembre 1530. J'ai feuilleté des histoires du Collège de Montaigu sans trouver aucune mention d'Antoine Tempête. Mais on lit dans du Boulay, *Hist. Universitatis Paris.* t. VI, p. 969 : « Antonius Tempestas regebat in Monte Acuto, an. 1553. » J'imagine qu'il devait être vieux à cette date et qu'il avait enseigné pendant longtemps, sans quoi le « jadis » d'*Eutrapel* serait un anachronisme bizarre.

(2) *Eutrapel*, i (I, 212). — La Borderie, *Éc. des Ch.*, XXXVI, 557.

(3) *Eutrapel*, iv (I, 266).

(4) *Eutrapel*, xi (II, 13) et xxxv (II, 353-354).

(5) Tout particulièrement dans l'île d'Ouessant.

(6) Rennes, paroisse Saint-Germain, bapt. 24 juillet 1543.

gne (1). Le nom et les dates conviennent. Ce nom étant aussi rare en Haute-Bretagne que dans le reste de la France, nous tenons certainement notre personnage.

Plus bas, c'est le lieu où Caillard d'Amanlis « accorda Maudestran et Tartaret. » Nous connaissons Caillard, le premier maître de Noël du Fail à Vern. *Maudestran* est la caricature de *Manderston,* nom connu dans l'histoire de la scolastique (2) ; quant à Pierre Tartaret, son nom seul excitait le rire gaulois (3), et dans son catalogue de la Bibliothèque de Saint-Victor, Rabelais lui avait attribué un traité sur des matières malodorantes (4).

Lupolde évoque ensuite le souvenir d'un autre Breton natif d'une paroisse toute proche de la sienne : c'est l'« honneste » Hervé de Clayes, qui « harangua à plate cousture contre les premières et secondes intentions enclavées au haut bonnet de la sophisterie. » (5) Le personnage avait vécu à la fin du XVe siècle, mais son souvenir demeurait dans la mémoire des habitants du canton. En effet, il était mort avant 1513, date à laquelle la réformation de la noblesse bretonne mentionne pour la paroisse de Clayes « le lieu de la Motte-Robin » comme formant le fonds d'une « dotation de chapelainie faite par feu Me Guillaume Hervé, prestre. » (6) Pour comprendre l'importance que l'on

(1) Rennes, *Arch. munic.* liasse 203 (Domaine du Roi).

(2) Du Fail écrit plus correctement ce nom au chap. IV d'*Eutrapel.*

(3) RISTELHUBER (*Apol. pour Herod.*, II, 354, n. 1) et M. COURBET (*Notice,* p. XIX, n. 3), supposent que la plaisanterie scatologique de Rabelais vient de la fameuse querelle au sujet de *mihi* ou *michi* et fait allusion à la seconde syllabe de ce dernier mot. Mais dans la *Revue des Études Rabelaisiennes,* 1904, p. 137, Marcel SCHWOB chercha l'origine de la plaisanterie dans le nom même de Pierre Tartaret.

(4) RABELAIS, l. II, VII. « Tartareti, *De modo cacandi.* »

(5) *Eutrapel,* XXVI (II, 193). Ce langage est obscur. S'il suffit d'avoir parcouru une histoire de la scolastique pour savoir à peu près ce qu'étaient les « intentions secondes », l'image évoquée par du Fail ne représente rien à notre esprit. Le texte de 1585 donne *enclamées,* ainsi que les éd. de 1586[1], 1586[2], 1598[1]. Mais les éditions de 1597, 1598[2] et 1603 ont : *enclouees.* Je conjecture *enclavées.* Voir sur ce point notre Lexique de du Fail.

(6) LA BORDERIE, à qui ce passage de la réformation a échappé, signale en revanche (*Éc. des Ch.*, XXXVI, 265) un document conservé, paraît-il, à la cure de Clayes, et qui est le texte de la fondation de messes faite par Guillaume Hervé sur les revenus de « son lieu et maison de la Motte-Robin. » C'est évidemment la même fondation que celle dont parle la réformation de 1513. Mais La

attribuait à ces souvenirs, il faut se rappeler que le clerc qui avait réussi à conquérir à Paris le bonnet de docteur devenait une sorte de gloire locale que ses concitoyens encourageaient de leur mieux. A la date du 10 avril 1485, la municipalité rennaise octroyait à un autre Hervé, prénommé Bertrand, du couvent des Carmes, une gratification de dix livres « pour ayder audit religieux à faire sa feste de docteur à cest esté prochain » (1). Et au fond, tout en se gaussant de la scolastique et du pédantisme de Lupolde, peut-être du Fail n'est-il pas fâché de signaler les traces brillantes laissées dans le quartier latin par des enfants de la Bretagne.

Mais ce qui vexait beaucoup le jeune indigène de Saint-Erblon, c'était d'entendre ces insolents de Parisiens, qui avaient flairé tout de suite le provincial, le traiter de « Jean le Veau » et de « Martin le Sot », tandis qu'il contemplait dans une extase innocente les belles enseignes « pendantes aux rues ». Hélas! Il ne fut pas long à se déniaiser, car il avait le sang vif et l'esprit malicieux.

Toutefois il dut, je le répète, passer d'abord quelque temps, peut-être quelques années, entre les murs du collège, sous la surveillance étroite des pédagogues ; seulement nous ne savons pas au juste quel fut le collège. Lupolde, lui, était boursier au collège du Plessix, qui, en vertu du testament de son fondateur, devait admettre un nombre fixe de jeunes gens pauvres et méritants originaires de Bretagne. Mais de ce que Lupolde y était logé et nourri, il ne s'ensuit pas nécessairement que Noël du Fail y ait suivi des cours à titre d'élève payant. Un incident raconté dans le chapitre XXV d'*Eutrapel* nous fait penser plutôt au collège Sainte-Barbe. Ce chapitre, fort intéressant pour l'histoire de la vie universitaire au XVI[e] siècle, est intitulé *Des Escholiers et des Messiers.* Un pareil titre promet plaies et bosses, et le chapitre tient ces promesses. Les messiers étaient chargés de la police des vignes, alors nombreuses sur le pourtour de Paris, et l'on comprend qu'ils eussent fort à faire, à l'époque des vendanges, pour les défendre contre les déprédations de la gent écolière.

Borderie donne la date de 1590, et suppose que Guill. Hervé « vécut vieux ». Bien vieux, en effet, beaucoup trop vieux. Il fallait certainement lire 1490 au lieu de 1590 ; La Borderie a fait erreur sur le millésime.

(1) Rennes, *Arch. munic.*, liasse 295.

Les conflits étaient fréquents (1) : c'est l'un d'eux que nous a rapporté du Fail. A vrai dire, le chapitre xxv contient deux récits de batailles, très proches parents l'un de l'autre, et mettant en présence à peu près les mêmes adversaires (2) ; mais dans le le premier récit, —qui est le plus développé, — les écoliers sont étrillés d'importance par la police et menés, l'oreille basse, devant le juge de Sainte-Geneviève (3) « ayant la teste liée et entortillee de branches de vigne », tandis qu'ils prennent dans le second récit une revanche éclatante. M. Courbet admet que du Fail a dû participer non seulement à la seconde échauffourée, — ce qui était déjà l'opinion de La Borderie, — mais aussi à la première, — ce qui est plus douteux, mais soutenable (4), du Fail ayant fort bien pu nous tromper deux fois de suite sur l'identité réelle du narrateur. Le récit n° 1, si vif et si coloré, se donne comme étant raconté par un neveu à

(1) Voici deux allusions à ces conflits : Cholières, *Les après-dînées* (édition Jouaust, II, p. 371) : « Si vous faites du fol, jamais le messier ne fut si tost troussé et conduit par les escoliers au glorieux saint Mathurin, que je vous feray enlever,... » Ch. Sorel, *Francion* (l. III, édition Colombey, p. 119) : « Que j'étois fâché, dit Francion, qui vient de quitter la Bretagne pour un collège parisien « d'avoir perdu la douce liberté que j'avois,... allant abattre des noix et cueillir du raisin aux vignes sans craindre les messiers ! » Il est vrai que la saison où les raisins étaient mûrs coïncidait à peu près avec les vacances scolaires, qui tombaient pendant le mois de septembre et s'appelaient précisément « les vendanges ». (Quicherat, *Hist. du Coll. Sainte-Barbe*, I, p. 85). Mais à cette époque où les communications étaient difficiles, un grand nombre d'élèves provinciaux restaient à Paris pendant les « vendanges. »

(2) Dans le récit n° 1 (II, 186-188) les écoliers ont en face d'eux « cinq ou six gros ribauds de Messiers et Sergents. » Dans le récit n° 2 (II, 189-190) des bonnetiers viennent s'adjoindre aux messiers et gardeurs de vignes. — Plus prudent que M. Courbet, La Borderie se contentait d'attribuer à Noël du Fail l'échauffourée n° 2 (*Éc. des Ch.*, XXXVI, 563).

(3) La scène se passe dans les vignes du sud de Paris (faubourgs Saint-Michel, Saint-Jacques, Saint-Marceau). Or la juridiction temporelle de l'abbaye Sainte-Geneviève, dit du Breul (*Théâtre des Antiqu. de Paris*, p. 279), s'étendait « en une bonne partie de l'Université, en la plupart du faubourg dit de Sainct-Marcel, » où les abbés et le couvent avaient droit de haute, basse et moyenne justice, avec des prisons et des juges. (Cf. encore : Le Roux de Lincy-Tisserand, *Paris et ses historiens*, p. 166, note). C'est devant un de ces juges de l'abbaye que comparaissent les écoliers délinquants.

(4) Seulement M. Courbet a le tort de confondre complètement les deux récits. Ils sont distincts, bien qu'analogues, et il faut les examiner à part.

son oncle qui l'interroge sur ses études ou, pour parler plus exactement, sur sa vie à Paris : interrogatoire très bienveillant au reste, et où l'interrogé sait d'avance qu'il peut compter sur l'indulgence d'un homme dont la jeunesse fut elle-même orageuse. La situation de cet écolier gentilhomme vis-à-vis de son oncle rappelle beaucoup celle d'Eutrapel — du Fail vis-à-vis du bon Petrutius des Martingales au chapitre XXVI, et d'autre part la précision pittoresque des détails fait songer au récit d'un témoin oculaire. Je serais donc fort disposé à croire que ce neveu anonyme est en réalité notre belliqueux Noël du Fail qui, ayant perdu une première fois la bataille, aurait pris sa revanche aux vendanges de l'année suivante. Seulement, ce n'est là qu'une conjecture.

Pour ce qui est du récit n° 2, nous pouvons démontrer tout au moins que du Fail nous trompe sur la véritable personnalité du narrateur ; de là à conclure qu'il fut le héros de l'histoire, il n'y a qu'un pas facile à franchir pour qui connaît ses procédés ordinaires de dissimulation. La seconde échauffourée, à laquelle Polygame est censé avoir pris une part active, fut plus violente que la première. Les écoliers pillards eurent cette fois contre eux, outre les gardeurs de vignes, une compagnie de bonnetiers du faubourg Saint-Marcel, qui avaient probablement avec eux un autre compte à régler (1). Les amateurs de raisin essayèrent

(1) Cette intervention des bonnetiers est intéressante. Je ne puis guère citer d'autres exemples de conflits entre eux et les étudiants. Voici cependant une allusion indirecte à un fait de ce genre. Le ms. fr. B. N. 22.564, qui est un de ceux de Rasse des Nœux et sur lequel sont transcrites une foule de petites pièces du XVIe siècle, contient au f° 19 quelques extraits de la *Mitistoire barragouyne* de des AUTELS, entre autres le dizain du chap. XV (réimpression Crapelet, Paris, 1850, p. 47-48) qui a trait à une bataille survenue à l'Université de « Peu d'Estude » entre les écoliers et « de meschantes canailles », des « marroufles » dont l'identité n'est pas autrement précisée :

En juin cinq jours devant juillet
Les fiers soldats de l'ignorance
. . . .

Des Autels date lui-même cet événement du 25 juin 1547. « Peu d'Estude » doit désigner Valence, où il étudiait à ce moment. Or, bien qu'il ne soit pas question chez lui de bonnetiers, son dizain est accompagné dans la copie de Rasse des Nœux de cette indication marginale : « Des Bonnetiers contre les Escholliers, 1547. » La mention des bonnetiers est évidemment du fait d'un Parisien à qui ces querelles étaient familières. — Les bonnetiers étaient très

bien de prétendre que leurs « chartres et titres estans aux Mathurins » leur assuraient la possession des vignobles « et pays adjacents de Vauvert » (1), ils eurent le dessous, mais revinrent quelques jours après en nombre, renforcés par un régiment d'imprimeurs, et infligèrent aux bonnetiers une déroute complète. Ce grand événement se passa, dit Polygame, « de mon temps, lorsque ce très docte grammairien Turnebus lisoit au college Saincte Barbe le troisiesme de Quintilien. » Mais La Borderie n'a pas eu de peine à démontrer que l'helléniste Turnèbe, plus tard lecteur royal, n'ayant enseigné au collège Sainte-Barbe qu'à partir de 1538, Polygame, c'est-à-dire François du Fail, s'attribuait indûment l'anecdote : à cette époque le seigneur de Château-Letard, marié avant 1533, était paisiblement occupé à faire valoir ses terres. L'incompatibilité est flagrante. D'autre part la précision des souvenirs, la passion belliqueuse et vengeresse du récit, la mention de Cérisoles, bataille à laquelle Noël du Fail a certainement assisté, tout désigne le véritable héros. On a voulu aller plus loin et assigner à l'échauffourée la date précise de 1538. Mais La Borderie (2) et surtout M. Courbet ont admis trop aisément un rapprochement arbitraire établi autrefois par Jules Quicherat entre le récit d'*Eutrapel* et la révolte des écoliers de Sainte-Barbe sous le principalat de Jacques de Gouvéa (3) ; et il nous faut renoncer à une indica-

nombreux dans le faubourg Saint-Marceau, et en particulier dans la rue des Cordelières (aujourd'hui rue Broca). Faisons remarquer à ce propos que le *Dictionnaire général* de Darmesteter-Thomas ne connaît pas d'exemple de *bonnetier* antérieurement au *Théâtre d'Agriculture* d'Olivier de Serres, qui a paru bien après *Eutrapel*. Au reste, M. Franklin, dans son *Dict. des métiers*, cite une ordonnance de 1467 où les bonnetiers portent déjà ce nom.

(1) Dans la première échauffourée, l'un des écoliers avait également prétendu que tout le territoire où se trouvaient les vignes formait l'ancien patrimoine de l'Université (II, 188). C'est un litige du même genre, relatif à la propriété du Pré-aux-Clercs, qui amena un peu plus tard la grande émeute de 1548, lorsque les écoliers, déniant aux religieux de Saint-Germain le droit de bâtir dans ce pré, démolirent un grand clos de l'abbaye, saccagèrent des maisons et arrachèrent des vignes. Après qu'on eut sévi contre les plus violents, le Parlement donna en somme raison à la thèse des écoliers.

(2) La Borderie, tout en acceptant le rapprochement de Quicherat, semble s'être méfié instinctivement, et donne une date assez flottante (entre 1538 et 1540). Cf. *Éc. des Ch.*, XXXVI, 563.

(3) Comme j'ai pu le vérifier à la Sorbonne, le renvoi de M. Courbet aux *Arch. de l'Univ.*, reg. 19, f° 83, ne concerne que la révolte de Sainte-Barbe ;

tion chronologique qui eût été la bienvenue, pour nous contenter d'un *terminus a quo*.

Il reste que du Fail a dû être barbiste pendant quelque temps et qu'il a écouté assez attentivement les leçons de latin de Turnèbe pour se souvenir, longtemps après, de l'auteur et du chapitre que cet humaniste expliquait à Sainte-Barbe au moment de la guerre avec les messiers et bonnetiers (1).

il en est de même des autres sources indiquées par Quicherat. « Le pillage des vignes », écrit M. Courbet, « avait un motif important qui vaut la peine d'être rapporté », et il rapporte tout simplement les événements intérieurs du Collège en 1538-1539 et l'émeute assez sérieuse dont la cause immédiate fut la réglementation de la promenade du Lendit. Mais, pour le pillage des vignes de Vauvert, son seul « motif important », c'est que les écoliers trouvaient le raisin à leur goût.

(1) Le passage de du Fail à Sainte-Barbe est sans doute une des raisons qui expliquent les nombreuses allusions qu'il a faites à Montaigu, car il est bien peu vraisemblable qu'il ait jamais été « capette » ou « martinet » à ce collège. Le nombre de ces allusions se justifie suffisamment à la fois par un parti-pris général des humanistes contre le « collège de pouillerie », et aussi parce que les locaux de Sainte-Barbe étaient voisins de ceux de Montaigu. Dans un passage volontairement incohérent où il réédite des brocards d'écoliers, du Fail prête à son « Monsieur Joannès » une citation fantastique tirée de « Brandacier sur le 20 ou 22. livre (que je ne mente) de la Truye qui file, comme l'on va du collège saincte Barbe à Mont aigu. » (*Eutrapel*, XI ; II, 18). Sur la plaisanterie contenue dans « Brandacier », voir MARCEL SCHWOB, *Parnasse satyrique du XV*e *siècle*, p. 269. Il n'existait dans ce quartier aucune maison de la *Truye qui file*, et au reste les terrains des deux Collèges étaient presque contigus et séparés seulement par une rue étroite remplie d'ordures (J. QUICHERAT, *Hist. du Coll. Sainte-Barbe*, I, p. 145), laquelle donna lieu à des litiges entre Montacutiens et Barbistes. Ces voisins se détestaient cordialement et se le prouvèrent en plus d'une occasion (J. QUICHERAT, *op. cit.*, I, ch. XVI). — Notons encore que Lupolde parle de Montaigu et de « nostre maistre Antoine Tempestas » (*Eutrapel*, XXVI ; II, 193) et que Majoris, sophiste rennais, tire son nom d'un maître fameux du dit collège. Du Fail rappelle la terreur que Tempestas, — c'est-à-dire Pierre Tempête, — inspirait aux pauvres écoliers (*Eutrapel*, XXIX, II, 236). L'interpolateur angevin des *Propos Rustiques*, qui fut vraisemblablement un compagnon de du Fail à Paris, commence son premier chapitre additionnel (chap. XIV) par une allusion aux pauvres « Capettes » de Montaigu; il place le dialogue à la saint Vincent « jour fatal pour les vignerons et Capettes : de sorte, que si l'espine y degoute, est aux uns signe de bonne vinée, et aux autres de double portion. » Ironie amère si l'on songe au régime des Capettes d'où la viande et le vin étaient bannis, du moins d'après les règlements primitifs (Cf. MARCEL GODET, *Rev. des Ét. Rabelais.*, VII, 1909, p. 287, n. 6 et p. 292). Encore une fois, nous n'avons voulu tirer de toutes ces allusions aucune conclusion au sujet de du Fail. Ainsi des Autels a fait ses études au collège de

Mais dans le tableau que du Fail nous a donné de son séjour à Paris, les études sont au second plan, et au premier plan nous avons des anecdotes et des fredaines. Dans la pénombre où il a relégué sa vie studieuse, nous le voyons acheter des livres sur la montagne Sainte-Geneviève : très incidemment, il nous apprend en effet que ses maîtres l'envoyaient de temps à autre chercher des livres chez « Collinet, Robert Estienne son gendre (1) », chez Vascosan ou Wechel (2). Au reste, tout ce qu'il veut bien nous dire de ces illustres libraires, c'est qu'ils étaient honnêtes marchands et faisaient le même prix à un enfant qu'à un vieux maître ès arts. Du Fail nomme aussi par la même occasion les pédagogues qui lui donnaient alors des leçons. Ils sont au nombre de six, «tous savans pedagogues», nous assure l'auteur dans un contexte d'où l'ironie est certainement absente. Nous allons donc savoir quels furent les savants professeurs qui, avec Turnèbe, lui ont donné la pâture intellectuelle ; leurs noms nous fourniront peut-être des points de repère précieux. Mais ce serait mal connaître du Fail que de nourrir de pareilles illusions. Pas un de ces six maîtres éminents n'est connu de l'ingrate postérité ; ils s'appelaient « maistre Jean Ricaut, Jean Boucher, Jean Reffait, Caillard, Dom Bertrand Touschais, Dom Jacques Mellet » (3). Ce que nous soupçonnons, sans pouvoir le démontrer positivement, c'est que l'admiration reconnaissante de du Fail pour ces bons maîtres vient, en grande partie, de ce qu'ils étaient des compatriotes à lui ; ils

Bourgogne, nous le savons pertinemment (Cf. Hans Hartmann, *Guill. des Autels*, I. Teil, Zurich-Selnau, 1907, p. 18-20) ; mais cela ne l'a pas empêché de parler assez longuement des Capettes au chap. xi de sa *Mitistoire barragouyne.* Le sujet était banal.

(1) Dans son ouvrage sur *les Imprimeurs parisiens* (Paris, 1898, p. 78) M. Renouard nous prévient qu'il ne faut pas confondre Simon Colinet ou Collinet avec Simon de Colines. Mais on voit par le texte de du Fail que les contemporains eux-mêmes pouvaient faire cette confusion, car il n'est pas douteux que l'auteur d'*Eutrapel* ait voulu désigner Simon de Colines. Au reste, Robert I[er] Estienne était bien le beau-fils de Simon de Colines, mais non pas son « gendre » : les souvenirs de du Fail sont parfois un peu brouillés. Certains auteurs prétendent que « Collinet », autrement dit Simon de Colines, était Breton, et on le fait naître tantôt à Lamballe, tantôt à Collinée (arrondissement de Loudéac, Côtes-du-Nord) ; mais d'autres le disent Picard. La question n'est pas encore résolue.

(2) *Eutrapel*, xxx (II, 270).

(3) *Eutrapel*, xxxi (II, 270).

formaient à Paris une « pédagogie » de Bretons. Le nom de Jean Boucher est si banal dans toute la France que je n'ose faire observer que la famille Boucher était nombreuse à Saint-Erblon, qu'un *Johannes Boucher clericus* figure sur les registres de cette paroisse, aux alentours de 1540, et qu'un Jehan Boucher fut témoin à un baptême où Antoine du Fail était parrain. Caillard nous reporte à Amanlis et à Vern (1). Les Ricaut sont une famille de Saint-Erblon ; un acte de cette paroisse, daté de 1586, mentionne « deffunt maistre Jehan Ricaut » (2). La famille Mellet avait de nombreux représentants dans la région rennaise, ainsi que les Touschais et les Reffaict (3).

Nous voyons déjà par cet exemple que les Hauts-Bretons savaient se retrouver et se grouper à Paris. Ils fraternisaient volontiers avec les Bas-Bretons, surtout au jour solennel de la Saint Yves, « jour fatal et devot pour nous autres Bretons ». Ce jour-là les rangs étaient confondus : les « Pedans, Regens et Fesseculs de la nation » s'attablaient avec les écoliers (4) ; on banquetait ferme, on jouait aux dés et aux cartes, on buvait « à la Bretesque » (5), c'est-à-dire en vidant son verre d'une lampée. On buvait à la gloire de la « nation », expression un peu ambitieuse appliquée à la Bretagne, car tout le monde sait que la « nation » de France se partageait en plusieurs « provinces », parmi lesquelles la province de Tours comprenait les neuf « diocèses » de la Petite-Bretagne, de sorte que par rapport à une véritable nation, celle de Bretagne était une subdivision de subdivision. On buvait aussi, bien qu'il n'en eût pas besoin, au bienheureux patron de la Basoche, et j'imagine qu'en ces agapes solennelles, le futur auteur d'*Eutrapel*, qui devait plus tard déchirer à belles dents la réputation des avocats, entonnait à tue-tête, le verre en main, l'hymne traditionnel :

(1) Cf. ci-dessus, p. 34.

(2) *Arch. I.-et-V.*, acte de vente (fonds de Laillé, non classé).

(3) Les Mellet surtout sont innombrables. — Pour les Touschais, voir par exemple : Aveu de Châteloger de 1541 ; Saint-Erblon, baptêmes, 26 novembre 1528 ; Bourgbarré, GG1, 35 r°, 145 r°, etc... — Pour les Reffaict, je note par exemple un « Jean Reffaict, de Chevigné, » dans l'*Information* de 1589 sur la Ligue, publiée par M. Joüon des Longrais, p. 180.

(4) *Eutrapel*, xxvi (II 195).

(5) *Propos Rust.*, xii (p. 93). — Rabelais, I, v : « A la mode de Bretaigne ! Net ! Net ! à ce pyot ! »

Sanctus Yvo erat Brito,
Advocatus et non latro,
Res miranda populo !

Une distraction fort goûtée des étudiants consistait à partir en bande pour une excursion hors de Paris : c'est ainsi que du Fail se mit un beau jour en route avec quelques autres pour la ville d'Amiens. Il logeait alors sur le Petit Pont, parmi les étaux et la volaille, dans les cris des harengères, que les étudiants injuriaient dans toutes les langues, y compris le latin, mais qui leur tenaient tête avec les seules ressources de la langue française. Ses compagnons et lui complotèrent, sous prétexte de pèlerinage, un voyage à Saint-Jean d'Amiens, à pied, cela va sans dire, et à petites journées. Pour se distraire pendant le chemin, on se jetait des mottes de terre, on jouait à « cochonnet va devant », c'est-à-dire que nos joyeux pèlerins lançaient des boules sur un but qui se déplaçait sans cesse en avant. La bande avait délégué comme fourrier un gars de Tremerel, un appelé Touaut, qui avait mission d'assurer le logement et de faire préparer les vivres. Mais le pauvre Touaut n'alla pas bien loin, car il fut arrêté par le prévôt des maréchaux, qui le tint pour suspect et flaira en lui un gibier de potence : fouillé, on trouva dans les poches du pèlerin « un jeu de cartes, une bale de dez », un petit flageolet » (1) et autres objets de dévotion. Ses explications furent jugées obscures, et on allait le pendre « comme une andouille » lorsque ses camarades, qui marchaient derrière lui en baguenaudant, arrivèrent à temps pour le dépêtrer de là. Ces sortes de pèlerinages devaient être à la mode chez les étudiants. Ainsi une lettre de rémission de la fin du xve siècle nous montre trois écoliers de Paris s'en allant pèleriner à Notre-Dame des Bruyères : comme du Fail et ses compagnons, ils jouent aux boules le long de la route, et finissent par rosser une fille de joie, ce qui les amena devant le tribunal (2). Touaut, qui faillit finir si tristemnet à la fleur de l'âge, était un Haut-Breton, « à present proconsul de Tremerel et grand auditeur des Mathebus » (3). Ces titres pompeux restent pour nous

(1) *Eutrapel*, xxi (II, 157).

(2) Cette lettre de rémission a été signalée par M. de Maulde la Clavière, *Les origines de la Révolution française*, ch. vii, n. 43 (p. 330).

(3) *Eutrapel*, xxi (II, 155).

une énigme, mais les deux noms géographiques sont clairs. Tremerel est un petit village voisin de La Herissaye, en Pleumeleuc ; et quant à ce nom de Mathebus qui a dérouté les commentateurs d'*Eutrapel*, il désignait une île située dans la rivière d'Ille, aux portes de Rennes (1). Un document du XVIe siècle mentionne « les Mathebuttes », et, plus tard, nous trouvons la forme *Mathibus* ou *Mantibus* (2).

Dans toutes ces anecdotes parisiennes apparaissent la solidarité étroite de tous les Bretons exilés, leur besoin de se serrer, et de reconstituer dans la grande ville un petit coin de terre natale ; ce besoin se retrouverait encore aujourd'hui, mais ce qui est certainement devenu plus rare, c'est le sentiment de fraternité intime qui unissait alors les Hauts-Bretons aux Bretons bretonnants : une frontière plus nette sépare maintenant les deux groupes de population.

En vertu de ce large patriotisme provincial, du Fail enregistre avec orgueil le récit d'une victoire remportée à Paris par des Bas-Bretons dans une lutte de force et d'adresse. Cet incident nous permet, chose rare, d'insérer une date précise dans l'histoire assez confuse du séjour à Paris. Lupolde est censé raconter la chose, mais soyons sûrs que du Fail était présent. L'événement du jet de la « pierre de faix » se passa au moment des fêtes que le roi François organisa en l'honneur de Charles-Quint : celui-ci traversait la France en « l'an 1539 » pour aller châtier les Flamands révoltés. Notre auteur donne naturellement la date en vieux style ; l'entrée de Charles-Quint à Paris eut lieu le 1er janvier 1540 et il y resta jusque vers le milieu du mois. Donc du Fail était à Paris en janvier 1540.

Mais la rivalité de François Ier et de Charles-Quint est bien peu de chose auprès de la rivalité internationale à laquelle donna lieu une grosse pierre de tuffeau gisante sur le quai du Louvre et que des Suisses ivres, puis d'autres étrangers et des Français s'exercèrent à lancer le plus loin possible. Or il se passait une chose humiliante pour l'honneur national : c'est que

(1) Dans le faubourg de Brest actuel (à l'ouest de la ville). Cf. BANÉAT, *Le Vieux Rennes*.

(2) Rennes, *Arch. munic.*, 461. Rentes dues à Claude Dodieu : « Jullien de Coëtlogon, seigneur du dict lieu, garde naturel de son filz pour les *Mathebuttes*. » — M. BANÉAT (*Vieux Rennes*) a signalé au XVIIe siècle une « maison de *Mantibus*. »

les étrangers triomphaient de nous malgré nos efforts et commençaient à nous tourner en dérision. La France allait succomber, lorsqu'elle fut sauvée, une fois de plus, par la Bretagne : c'est ainsi qu'à la bataille de Castillon l'intervention des seigneurs de la Hunaudaye et de Montauban, suivis de leurs fidèles Bretons, ramena au combat les Français qui fuyaient et décida de la victoire, en même temps que de la mort de Talbot (1). Heureusement la Providence veillait : elle avait amené ce jour-là un certain nombre de Bretons dans une taverne. Assurément, là n'était pas le miracle. Mais cette maison du Croissant, où du Fail, son pédagogue Lupolde et quelques compatriotes étaient allés boire une bolée avec Cornillet, de Pleumeleuc, le messager, se trouvait située sur la rive droite de la Seine, dans la rue Saint-Honoré (2), de telle sorte que pour rentrer au quartier de l'Université, la bande passa dans le voisinage du Louvre. Ils voient un rassemblement, ils y courent et, jouant des coudes, arrivent aux premières places pour constater la vigueur supérieure des bras étranger. Un Allemand présente la pierre à Tharngen, l'un des Bretons : « Range-toi, lui dit-il en se moquant, ou prends ta part du jeu ! » La fierté du Breton s'émeut, car, ajoute du Fail dans un style hardi, « le sang de ceste nation meurt plustost que fleschir et ploier sous une audacieuse et superbe risée » (3). Tharngen saisit le bloc de tuffeau, le « tourne sur les quarrez pour mieux assurer sa prise », et le projetant de « vive roideur », dépassa d'un grand demi-pied la plus forte distance jusque-là obtenue. On verra, dans *Eutrapel*, la stupeur des étrangers devant cette prouesse, puis leur attitude obséquieuse vis-à-vis de Tharngen « restaurateur de l'honneur parisien », et enfin l'exploit d'un autre Breton, appelé Victor Callo, qui trouva moyen, comme nous dirions aujourd'hui, de battre le record déjà établi par son compatriote.

(1) Le rapprochement entre ces deux faits est de moi ; mais je crois qu'il est bien dans l'esprit de du Fail ; au reste, l'allusion à la bataille de Castillon se trouve dans le même chap. XXXIII d'*Eutrapel* (II, 303) et précède de peu de pages l'anecdote de la « pierre de faix. »

(2) A. Berty, *Topogr. hist. du vieux Paris*, Région du Louvre et des Tuileries, I (1866), p. 58. La maison du Croissant se trouvait précisément derrière le Louvre, du côté sud de la rue (entre la rue des Poulies et la seconde porte Saint-Honoré).

(3) *Eutrapel*, XXXIII (II, 314).

Un sentiment national très vif et très touchant anime ce récit, dont tous les détails doivent être véridiques. Le quai du Louvre, dont François I[er] avait ordonné la construction et qui coûta beaucoup d'argent et de temps, s'achevait à ce moment (1) ; des matériaux traînaient encore sur les rives de la Seine ; — ou bien le fameux bloc de tuffeau était destiné à la reconstruction du Louvre, que le roi préparait alors. Les noms de Tharngen et de Callo suffiraient à désigner les héros comme Bas-Bretons, même si le texte ne nous en prévenait pas. Au XVI[e] siècle comme maintenant, c'était parmi les Bas-Bretons que se recrutaient les hommes les plus vigoureux et les meilleurs lutteurs.

Les relations avec le pays natal étaient régulièrement assurées par les messagers. Du Fail vient de nous en nommer un : Cornillet de Pleumeleuc. Comme l'a parfaitement établi La Borderie (2), Cornillet n'était pas le nom, mais le surnom d'un certain Guillaumel, habitant la paroisse de Pleumeleuc. Ces « petits messagers », que la *Satyre Ménippée* appelle aussi « messagers académiques » (3), jouaient un grand rôle dans la vie des écoliers exilés, que cinq ou six jours de voyage, au minimum, séparaient de la ville bretonne la plus prochaine. Les messagers étaient un lien vivant entre eux et la famille, ils apportaient des nouvelles impatiemment attendues et des vivres que l'on dévorait avec entrain. Du Fail ne nous a pas dépeint l'arrivée de Cornillet, et c'est dommage, mais, ce qui revient à peu près au même, il nous fait voir celle d'un messager du Maine, appelé Meriane (4). Celui-ci descendait à la *Rose Rouge*, « au bas de la rue Saint-Jacques » ; mais les souvenirs de du Fail sur ce point sont peut-être un peu vagues, car la seule *Rose Rouge* que nous connaissions de ce côté se trouvait au bas de la rue de la Harpe, à l'angle formé par celle-ci et la rue de la Parcheminerie, c'est-à-dire en somme, à un endroit très voisin de celui qu'indique l'auteur (5). L'hôtellerie de la *Rose Rouge*

(1) Il n'a pas été terminé avant 1539, dit AD. BERTY, dans son histoire de la *Région du Louvre et des Tuileries* (Paris, 1866, t. I, p. 175-176).

(2) *Éc. des Ch.*, XXXVI, p. 271, n. 1. Pour distinguer ce Guillaumel de trois autres, un acte de baptême lui adjoint son sobriquet.

(3) *Satyre Ménippée*, harangue du recteur Roze (éd. Marcilly, p. 127).

(4) *Eutrapel*, XXX (II, 245).

(5) Bien entendu, il ne saurait être question de la *Rose Rouge* de la rue

était alors tenue par un natif de Quimper (1), qui, tout Bas-Breton qu'il fût, ne manquait pas d'entregent, car il avait réussi à devenir l'époux de sa patronne en se faisant passer pour plus riche qu'il n'était. Aussitôt arrivé, Mériane s'enfermait dans un petit cabinet, s'y rembarrait solidement pour ne pas être assiégé par les solliciteurs de paquets et de lettres, et, par une fenêtre « à demy treillissée », analogue aux guichets de nos bureaux de poste, il délivrait méthodiquement « à cestui son sac, à l'autre son pacquet, et à plusieurs separez par rangs et ordre, du beurre, chappons, langues fumées », ainsi que de nombreux sacs de procès.

C'était un messager, Cornillet peut-être, qui avait annoncé à du Fail qu'on songeait à le marier là-bas, en Bretagne (2). Cette nouvelle faisait travailler sa jeune tête. Il dira plus tard, avec ironie, en présence d'autres invitations au mariage : « Je brusle et suis amoureux, sans savoir de qui » (3). Mais cette fois il le pensait et le disait en toute sincérité. Le mariage paraissait une chose très amusante à cet écervelé « aymant par fantaisie mesmes les bastons coiffez, et embrassant les nues » (4). Il demandait sans cesse à Lupolde si la nouvelle était vraie et si on lui gardait en mue quelque fiancée bretonne. Ces velléités de mariage s'accompagnaient évidemment chez lui d'un peu de nostalgie. Un beau jour il n'y tient plus, quitte Paris sans rien dire à son Mentor, et tombe à l'improviste à Château-Letard, ou plutôt dans les environs, car il resta trois jours avant

Saint-Jean-de-Latran. Pour celle des rues de la Parcheminerie et de la Harpe, voir : Berty-Tisserand, *Région Centrale de l'Université*, p. 349 : Dépendances de l'Hostelleryе de la Roze Rouge ayant leur entrée rue de la Harpe. O. Gréard, *Nos adieux à la vieille Sorbonne*, p. 255. — A. Franklin, qui a donné dans son *Dictionnaire des Métiers* une petite liste des points d'arrivée des messagers, nous apprend qu'en 1646 le messager d'Argentan (Normandie) logeait dans la rue de la Harpe, à la *Rose Rouge* (p. 772 *b*).

(1) Du Fail ne donne pas son nom. Assézat (II, 246) imprime à tort : « chez ce bon homme Thempé de Queper. » Il y a simplement : « chez ce bon-homme de *Themper* » (éd. Courbet, II, 109) : *sic*, éd. de 1585, 1586 [1] et [2], 1587, 1598 ; *Queper* dans les éditions de 1597, 1598[2], 1603. Il est évident qu'il faut lire « Quimper. »

(2) *Eutrapel*, xxvi (II, 195). C'est là que se trouve la mention d'un « père » de du Fail. Voir notre discussion à ce sujet au premier chapitre (p. 17).

(3) *Eutrapel*, xxx (II, 250).

(4) *Eutrapel*, xxvi (II, 196).

d'oser se montrer : on l'accueillit pourtant assez doucement. Nous ne trouvons jamais chez du Fail le souvenir d'une enfance contrainte ; il ignora la sévérité. Après les quelques remontrances inévitables, on organisa un festin pour présenter le fils prodigue aux parents et amis : car, au fond, on était fier de montrer à tous que le gaillard avait grandi et forci, et qu'il avait profité de ses études. Aussitôt après le dîner, une fine mouche, « rebrassée galoise », n'ira-t-elle pas l'entreprendre et lui parler de filles à marier ? Cependant il n'avait su garder, pendant le repas, tout le prestige et toute la tenue qu'on espérait de lui : il se montra niais, emprunté, et révéla une inexpérience fâcheuse des bons usages. Cette description de la gaucherie d'un jeune homme à l'âge ingrat est une des bonnes pages de du Fail.

La visite inopinée au pays doit se placer, d'après la marche du récit, vers la fin du séjour à Paris. Au reste, il suffit de faire remarquer que le jeune homme est devenu mariable. C'est à son retour à Paris qu'il commettra les dernières sottises, celles qui le détermineront à partir pour le Piémont, où il prendra part à la bataille de Cérisoles (avril 1544). Or, nous avons une indication précieuse du passage de du Fail en Bretagne à la fin de l'année 1543 : c'est un acte de baptême de Saint-Erblon, du 14 octobre, où figure comme témoin *Natalis du Fail.* Avec Félix Frank et M. Courbet (1), j'estime que le témoin est bien notre Noël du Fail. Mais, comme s'il était écrit que les moindres indices de l'existence de notre auteur dussent être sujets à la discussion, La Borderie a soutenu, par des arguments spécieux, que *Natalis* devait désigner une femme, en l'espèce Noëlle, fille de François II du Fail. Ce serait la seule fois que sur les registres de Saint-Erblon et de Noyal, on aurait transcrit le féminin *Noelle* autrement que par *Notallia, Natalia* ou *Noela* (2). La Borderie s'appuie, il est vrai, sur la règle du parrainage d'après laquelle l'enfant étant une fille (Durande Lebeuff) devait avoir deux marraines et non pas un parrain (Natalis du

(1) Courbet, *Notice*, p. xlix, n. 1.

(2) Ou bien alors, si le rédacteur de l'acte, pris d'un scrupule de latiniste, avait cru devoir représenter le prénom féminin par *Natalis*, il aurait précisé le sexe en ajoutant « nobilis dominicella » ou « dominicella ». Le féminin avait besoin d'être spécialement indiqué, mais non le masculin. Voilà une raison à laquelle La Borderie n'a pas pris garde.

Fail) et une marraine (Robine Beaucé). L'objection est forte ; mais on a déjà fait observer à La Borderie qu'une exception à la règle pouvait se faire de temps à autre en faveur d'un personnage noble, surtout quand ce personnage, comme Noël du Fail, séjournait peu de temps dans la paroisse. De plus, à la règle signalée par La Borderie j'en opposerai une autre : en général, le premier parrain d'une fille lui donne son nom : en l'espèce, Durand Lebeuff a tenu sur les fonts la petite Durande et lui a donné son nom ; mais quand une demoiselle noble se trouve parmi les « témoins » ou « petites marraines », le parrain roturier s'efface d'ordinaire par galanterie pour laisser la marraine noble imposer son nom (1) : or, tel n'est pas le cas ici. Au reste, aucune règle de ce genre n'est sans exception, et il s'agit là d'usages et non de rites inflexibles. Je conclus que Noël du Fail était bien à Château-Letard en octobre 1543 (2).

(1) Voici quelques exemples, empruntés à des baptêmes où figurent des membres de la famille du Fail : Saint-Erblon, 26 mai 1591 : un fils Métaier a pour parrain Jacques Drouadenne ; demoiselle Françoise du Fail est « témoin » et donne son nom. — Le 26 février 1561, une Françoise Lohéac, bien qu'elle ait pour parrain Vincent Simon, reçoit son nom de demoiselle Françoise du Fail. — Rennes, 22 février 1568 : Roberde Languedoc a pour parrain Jean Dougé (roturier) : elle est nommée d'après Roberde du Chastelier, « témoin » noble. Inutile de poursuivre cette énumération. Il y avait bien là une règle générale ; j'ai noté aussi quelques exceptions, mais en très petit nombre. Pour en revenir à notre baptême d'octobre 1543, il est donc à peu près sûr que la petite Lebeuf se fût appelée Noëlle et non Durande si « Natalis testis » avait été une demoiselle du Fail.

(2) La note où M. Courbet approuve comme moi l'opinion de Frank (*Notice*, p. xlix, n. 1) se termine d'une façon un peu obscure : « Il y a plutôt lieu de croire, dit M. Courbet, que pour faire honneur à Noël arrivant de Paris, on le donna malgré la règle habituelle à Robine Beauce pour compère. C'est de là peut-être aussi que date la première velléité de mariage dont il nous fait si plaisamment la confession. » Mais cette velléité de mariage est antérieure, — reportons-nous au texte ; et la fugue de 1543 est visiblement le dernier voyage de du Fail en Bretagne avant Cérisoles. Quant à cette Robine Beaucé (et non : Beauce) qui fut la commère de Noël du Fail, gardons-nous de croire qu'elle ait pu inspirer au jeune gentilhomme des idées matrimoniales. Les Beaucé de Saint-Erblon n'avaient rien de commun avec la famille noble de Beaucé. C'étaient des roturiers qui gravitaient autour de Château-Letard. Ils ont fourni un ecclésiastique, Jehan Beaucé, fils de Robin, clerc en 1544 (Saint-Erblon, GG1, 20 v°), « messire » à partir de 1550. Robine Beaucé épousa elle-même un « clerc » appelé Jean Le Conte : ils ont leur premier enfant en 1546 (*ibid.*, f° 26 v°).

Loin de l'assagir, il semble que ce contact avec la famille et la campagne n'ait fait qu'exaspérer chez lui des goûts de désordre et de dissipation qui se manifestaient depuis assez longtemps déjà. Ou plutôt ce voyage ne fut qu'un coup de tête parmi plusieurs autres. Combien de temps du Fail était-il resté un écolier sage, bien soumis à ses maîtres ? Pas très longtemps, semble-t-il. Il est vrai que nous devons toujours compter avec les déformations que notre auteur fait subir à la réalité : Eutrapel, en dispute avec son ancien pédagogue, prend plaisir à lui rappeler les avanies que reçut en sa personne pédantesque le principe de l'autorité. La confession d'Eutrapel est une confession fanfaronne ; il ne lui déplaît pas d'avoir été un mauvais sujet.

Ces restrictions n'empêchent pas qu'il ait médiocrement travaillé, du moins dans les dernières années de son séjour. « Dites-nous vérité,.. ne mentez point, avez-vous tousjours estudié, c'est-à-dire aucunesfois au moins deux ou trois heures le jour ? » (1) Telle est la question qu'un brave homme d'oncle breton adresse à un neveu qui pourrait bien s'appeler Noël du Fail. Après tout, deux ou trois heures par jour, c'eût été une moyenne acceptable ; mais, si mon hypothèse est juste, ce dialogue nous reporte à la première partie de l'existence parisienne. Vers la fin de la seconde partie, lors de la fugue en Bretagne, le bon Petrutius des Martingales (2), — tel est le pseudonyme harmonieux dont l'auteur l'affuble, — interroge le jeune homme sur les collèges et sur les jeux de paume parisiens. Les réponses obtenues sont de telle nature que Petrutius prend Noël du Fail sous le bras et l'écarte de la société scandalisée pour s'entretenir avec lui d'homme à homme. Ce personnage a sur les étudiants bretons une remarque assez intéressante : en conseillant à du Fail de rentrer à Paris, il se plaignait, dit le narrateur, « de nous autres Bretons, qui commencions assez bien nos estudes, mais que nous n'avions qu'une pointe,

(1) *Eutrapel*, xxv (II, 186).

(2) *Eutrapel*, xxvi (II, 198). Assézat imprime *Petrutus*, forme que je ne retrouve nulle part. *Petrutius* est la leçon des éditions de 1586[1] et [2] et de 1589[1]. Les éditions de 1585, 1597, 1598[2], 1603 donnent *Petrutrus*. Je n'ai pu percer ce pseudonyme. Serait-ce par hasard un Perrault (*Petraldus* ou *Petrottus*) ?? On verra que du Fail épousa, huit ou neuf ans plus tard, une demoiselle Jeanne Perrault, fille de maître Nicolas Perrault, avocat.

sans aucune persévérance et continuation ». Coïncidence curieuse : trois siècles auparavant, Jacques de Vitry, dans un texte bien souvent cité, où il caractérise l'humeur des étudiants de divers pays, avait représenté ceux de Bretagne comme « légers et changeants » (*leves et vagos*). Ce n'est pas pour s'être donné le mot que Jacques de Vitry et Noël du Fail ont tous deux noté dans le caractère breton un trait qui s'y trouve en effet : des enthousiasmes rapides, en feu de paille, une sorte d'incapacité nerveuse à suivre longuement un effort, et ces entêtements successifs qui font croire, pendant qu'ils durent, à une énergie indomptable : défauts d'une race imaginative et brillante. Remarquons, au reste, que les mêmes défauts ont été parfois relevés chez les Français, qui ont en eux tant de sang celtique, et Rabelais caractérisait ainsi ses compatriotes par la bouche de Gymnaste : « Seigneur, telle est la nature et complexion des François qu'ilz ne valent qu'à la première poincte. Lors ilz sont pires que diables. Mais, s'ilz sejournent, ilz sont moins que femmes » (1). Mais Rabelais, à son tour, ne faisait qu'appliquer aux Français modernes ce qui avait été dit, notamment par Jules César, au sujet de leurs ancêtres Gaulois (2). Les Celtes d'Armorique, traités de « fols » par tout le Moyen âge, seraient ainsi les plus Français des Français. Du Fail a rappelé un proverbe connu dans l'ancienne France et dont il s'est fait l'application à lui-même :

Fol ne croit tant qu'il reçoit :
Après le fait, sage Breton (3).

(1) Rabelais, I, xlviii. Cf. encore Machiavel, *Discorsi sopra la prima Deca di Livio* : « ... La cagione perchè i Francesi sono stati e sono ancora giudicati nelle zuffe da principio più che uomini, e di poi meno che femmine (III, 63). Érasme, *Apopht.* vi (Varie mixta, 103) : « Prima Gallorum prælia plus quam virorum, postrema minus quam feminarum. »

(2) Le jugement de Jules César est cité plusieurs fois au xvi[e] siècle, ainsi par Bodin, *République*, l. V, ch. i, édition 1580, p. 674 et p. 698, par Est. Pasquier, *Lettres*, t. I, p. 528.

(3) *Eutrapel*, II, 196. — Ces deux proverbes existaient séparément. C'est du Fail qui a imaginé de les combiner. Pour le premier proverbe, voir par exemple : J. Ulrich (*Zeitschr. f. fr. Spr. u. Litt.*, XXIV (1902), *Proverbes ruraux et vulgaux*, n° 123 « Fous ne doute tant qu'i prend »). Alain Chartier, *Ballade de Fougères* : « Fol ne croit tant qu'il reçoit. » *Farce de Folle Bobance* (É. Picot, *Rec. gén. des Sotties*, I, p. 262, v. 387). Cholières, *Matinées* (Édition Jouaust, I, p. 312) : « le fol jamais ne croit s'il ne reçoit. » etc., etc.

Ce proverbe exprimait l'étourderie de la race et l'impulsivité du Breton qui se précipite à l'action tête baissée, quitte à revenir plus tard sur son premier mouvement. Mais ici encore la psychologie populaire du Breton rejoignait celle du Français, et nous voyons Commines, le froid et intelligent Commines, appliquer aux deux peuples le même dicton ironique : « Ces deux ducs estoient sages après le coup, comme on dit des Bretons et généralement des François » (1). Que si ce rapprochement trop étroit avec les Français choquait un peu l'orgueil national, si chatouilleux, des Bretons, on les consolerait peut-être en leur rappelant que Démosthène portait un jugement analogue sur le peuple athénien, qui passe pour avoir été le plus spirituel de la terre (2).

Bien plus qu'à son rustique pédagogue Lupolde, le jeune du Fail obéit aux divinités capricieuses qui mènent les âmes volages des Bretons : la fantaisie et la curiosité aventureuse. *Quantum mutatus ab illo* ! (3) Il devint un mauvais écolier, « ribleur et batteur de pavés » comme Panurge, marchant sur les traces de François Villon. Nous le voyons hanter les « lieux d'honneur », aimable antiphrase par laquelle on désignait ces maisons où l'honneur féminin a dépouillé toute exigence. Il fréquente le quartier des Halles, la place Maubert où grouillent les malandrins, prend des leçons à « l'Eschole de la Grève » (4), étrange collège où les régents étaient des portefaix que du Fail appelle ailleurs des « anges de Grève » : on les nommait ainsi, non point à cause de la pureté de leurs mœurs, mais parce que les crochets qu'ils avaient dans le dos leur mettaient comme des ailes. Il aimait aussi, comme Villon, à errer dans les rues étroites et sales qui entouraient Saint-Jacques la Boucherie : comme le vieux poète, il parle de la Pierre au Lait où, depuis

— Pour le second proverbe, voir Le Roux de Lincy, *Le livre des prov.*, I, p. 326 : « Après le coup, sage Breton ». « Le Breton menace quand il a feru. » (*Prov. Gall. ms.*, xve siècle). — Pour la réputation de « folie » des Bretons, voir mon article de la *Revue des Études Rabelaisiennes*, X (1912), p. 230-232.

(1) Texte cité par Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, I, 326.

(2) Cf. Érasme, *Adages*, I, 8, 44 : « Demosthenes in quodam oratione dixit, alios homines solere consultare prius ac deinde rem agere, Athenienses post rem factam consultare. » — Rabelais, II, xxiv : « ne semblons ès Atheniens qui ne consultoient jamais sinon après le cas faict. »

(3) *Eutrapel*, xxvi (II, 194).

(4) *Propos Rust.*, viii (p. 56).

longtemps, les écrivains publics avaient établi leurs échoppes : ce sont eux, je le suppose qu'il désigne sous le nom de « docteurs complantatifs » (1). Ailleurs, il fait allusion aux « eschevins de la Pierre au Lait » (2), et cet autre terme d'argot désigne des filous, qui se recrutaient peut être en partie parmi les écrivains. Partant du Petit Pont, sur lequel il habita, au moins pendant quelque temps, et tournant le dos à l'Université, notre mauvais écolier arrivait en quelques pas sur la place de Grève, puis à la Pierre au Lait, et, obliquant vers la gauche, pénétrait dans le quartier des Halles. A toutes ces stations il trouvait une belle compagnie : de son propre aveu, il « courut tous les basteleurs de la ville et assemblées des enfants perdus et matois ». Parmi ces derniers il rencontra un « pays » à lui, surnommé Tailleboudin, qui, après avoir mangé aux environs de Rennes le petit héritage de son père, Thenot du Coin, et exercé divers métiers à Paris, avait fini par adopter celui de faux mendiant, comme le plus facile et le plus lucratif. Tailleboudin initia du Fail aux secrets de la Cour des Miracles, et lui fournit la documentation du chapitre huitième des *Propos Rustiques*. On évoqua ensemble les souvenirs laissés par l'illustre Ragot, capitaine des gueux. A cette époque les étudiants besogneux ou débauchés fraternisaient très facilement avec le gibier de potence. Ragot était célèbre dans l'Université, à laquelle nous le voyons léguer ses livres dans un testament burlesque ; il était quelque peu clerc. De nombreux textes du XVIe et du XVIIe siècle nous montreraient avec quelle aisance un écolier devenait un bélître et un filou (3).

(1) Ce mot « complantatif » déformation de « contemplatif », est une « contrepeterie » qui doit renfermer un abominable calembour. Au reste, le *Dictionnaire* de Godefroy nous affirme l'existence du mot *complantatif*, avec un sens très sérieux, dans le *Mystère de la Passion*, de Greban ; mais j'avoue l'avoir cherché en vain dans le lexique de l'édition G. Paris-Raynaud.

(2) « Echevin » était un terme honorifique que l'on décernait par ironie à des gueux. Les « capons » ou filous de la compagnie argotique sont définis « eschevins de la triperie » dans le *Jargon ou Langage de l'Argot réformé*, de 1628 (L. Sainéan, *L'Argot ancien*, p. 26). Cf. Oudin, *Curiosités françoises* (1640) : « Eschevin du port au foin, i. coupeur de bourses, vulg. » C'est par suite d'une ironie du même genre que les fripons étaient parfois appelés « marquis du port-au-foin » (Poisson, *la Mégère Amoureuse*, acte II).

(3) En mars 1535 le roi et le Parlement font crier un édit bannissant les écoliers pauvres qui chantaient dans les rues pour recevoir des aumônes.

Lupolde, qui tenait les cordons de la bourse, « et qui hapoit par toutes les lectures le plus qu'il pouvoit », autrement dit qui se faisait payer le plus cher possible ses leçons et répétitions, espérait brider l'écolier en lui versant parcimonieusement l'argent de poche. Mais, malin comme un singe, Noël du Fail avait toute sorte de ruses pour tromper l'avarice du précepteur. Ainsi, il lui racontait depuis longtemps déjà qu'il avait fait la connaissance, dans le faubourg Saint-Germain, d'un jeune homme bien né et instruit, nommé Gonin Turin : ne fallait-il pas fréquenter les bonnes compagnies afin de perdre la gaucherie campagnarde ? Or, Gonin Turin étant de grande maison, force était bien de dépenser avec lui afin de tenir son rang. A vrai dire, s'il n'avait pas conservé une simplicité toute rustique, le brave pédagogue se serait un peu méfié : Gonin Turin n'était pas un nom de gentilhomme, et, au reste, le faubourg Saint-Germain, dont le nom évoque maintenant des idées d'aristocratie, était alors un quartier mal famé, peuplé de joueurs et de filles de joie, et contenait force « académies » qui n'avaient rien de littéraire. Un beau jour le pot-aux-roses se découvrit : comme on célébrait *inter pocula* la fête de la Saint-Yves, et qu'on jouait aux cartes, Lupolde aperçut le nom de Gonin Turin sur la carte du valet de trèfle : voilà donc le gentilhomme dont la fréquentation coûtait si cher ! Du Fail conserva longtemps ces habitudes de jeu. Nous pouvons vérifier au moins un détail de l'anecdote : le beau livre de M. Henry d'Allemagne sur les cartes à jouer nous permet, en effet, de retrouver sur la liste des fabricants de cartes de Lyon, un Turin (Hugonin), qui exerça en 1479 et 1518 ; vers 1540 il restait encore de ses pro-

(*Journ. d'un bourgeois de Paris*, éd. Bourrilly, p. 377). Dans la *Mitistoire barragouyne*, de des AUTELS, qui est une autobiographie, — du moins en grande partie, — le héros, Gaudichon, étudiant pauvre de Paris, s'affilie à une bande de deux ou trois mille gueux réunis dans la forêt de Bièvre ; il est vrai que son intention est surtout de faire des études de mœurs, nous assure l'auteur ; les gueux, qui lui font fête, veulent le choisir pour leur « provincial » mais il décline cet honneur. Dans le *Roman de Francion*, de CH. SOREL, le héros est sur le point de s'engager, avec d'autres écoliers, dans une bande de voleurs. SAUVAL (*Antiquités de Paris*, I, 514) fait remonter à des écoliers débauchés l'origine première de l'argot. — Voir aussi le portrait du mauvais écolier du XVIe siècle retracé par Marlac, procureur du Roi, dans DU BOULAY, *Hist. Univ. Paris.* VI, p. 418 (date : 1548).

duits dans la circulation (1). Divers édits avaient fulminé contre les jeux, et notamment un arrêt du Parlement de Paris, du 22 décembre 1541, interdisait de jouer aux cartes et aux dés sous peine de punition corporelle, de prison et d'amende (2). On voit par *Eutrapel* quel cas était fait de ces ordonnances (3).

Un autre mensonge de l'écolier fut découvert par hasard. Il se promenait un jour avec Lupolde sur les fossés Saint-Jacques, l'un de ceux qui formaient alors l'enceinte du quartier latin. Comme ils passaient devant la porte d'une maison où il y avait « une garce en mue » (4), habillée en garçon, du Fail demande à un laquais qu'il voit à la fenêtre : « Maître Jean est-il là ? » — « Oui, elle file », s'écria le nigaud de valet, révélant du même coup à Lupolde le sexe réel de « maître Jean » (5)

C'est, nous le savons, après sa fugue au pays natal, c'est-à-dire vers la fin de 1543 et de 1544 que Noël du Fail commit ses plus grosses sottises, de ces sottises qui décident aujourd'hui

(1) Henry d'Allemagne, *Les Cartes à jouer*, t. II, table alphabétique des maîtres cartiers de France. C'est sur le valet de trèfle que les cartiers de Paris s'obligèrent à inscrire leurs noms, à partir de 1613, d'après M. d'Allemagne ; mais, comme le montre bien *Eutrapel*, ils ne firent sans doute que réglementer un usage déjà existant depuis longtemps.

(2) Citons encore, d'après M. d'Allemagne, l'édit de Châteaubriant de 1532.

(3) Parmi les distractions plus innocentes du jeune écolier, il faudrait citer le jeu de paume, très en faveur auprès des étudiants. L'une des premières questions que pose à Noël du Fail Petrutius des Martingales est celle-ci : « Combien coûte maintenant la douzaine d'esteufs (balles) au tripot de la Caille ? » (II, 198). Ce tripot célèbre se trouvait en plein quartier latin, dans la rue du Mont Saint-Hilaire.

(4) Pour le sens de cette expression, voir notre *Lexique*.

(5) (II, 195). On pourrait suspecter l'authenticité de l'anecdote en faisant remarquer qu'il en existe d'analogues dans les anciens recueils de facéties et de bons mots. Comparez, par exemple, Bebelius, *Facet. libri tres* (Tubingæ, 1542, f° 43 v°), « Pulchra historia de quodam nobili », et un conte de d'Ouville assez rapproché du précédent (*Élite des Contes*, édition G. Brunet, I, p. 38-39 : « Autre naïveté d'un laquais »). Mais si ces deux contes sont assez voisins l'un de l'autre, ils le sont beaucoup moins de l'anecdote d'*Eutrapel*, à laquelle ils ne ressemblent que par l'idée générale d'une sotte indiscrétion de valet relativement à des fréquentations féminines. Ce n'est pas suffisant pour ranger sans autre examen l'histoire de « maître Jean » parmi les contes traditionnels. Les portions autobiographiques d'*Eutrapel* ont un caractère d'authenticité assez visible pour que nous n'acceptions pas sans de fortes preuves l'idée que du Fail y aurait glissé des éléments d'emprunt, — ne fût-ce qu'une anecdote de six lignes.

un jeune homme à s'engager, comme elles décidèrent notre héros à partir pour l'armée. Il alla jusqu'à escroquer Lupolde et d'autres pédagogues à l'aide d'une mise en scène compliquée qu'il a décrite joyeusement, et sans le moindre remords. Les « mattois » qui s'associèrent à lui pour ce bon coup étaient « tous supposts de l'Université, et des premiers Eschevins de la Pierre au lait », joyeux drilles parmi lesquels nous relevons le nom d'un Haut-Breton authentique, « maistre Jean Mery de Piré » (1). Ils excellaient au jeu de « la carte virade », autrement dit de la carte retournée, jeu qui, d'après la description d'Eutrapel, ne différait guère de notre moderne bonneteau. Il s'agissait de « deviner » une carte, que l'on retournait ensuite : celui qui avait deviné juste gagnait. Nos gaillards savaient admirablement substituer au dernier moment à la carte « devinée » une autre carte qui faisait du partenaire un perdant. Nous voyons dans *Eutrapel* par quelle série de manœuvres les compagnons mattois, ayant attiré dans une taverne (2) les pédagogues, sous prétexte d'un dîner de bienvenue (3), leur démontrèrent leur habileté à la carte virade et les alléchèrent par l'appât d'un gain facile et illicite. Ils racontent qu'ils viennent de « plumer un pigeon », — un jeune marchand très naïf et tout cousu d'or. Ils simulent des remords et parlent même de rendre l'argent ; puis certains font observer qu'après tout, cet argent, que des gueux et ruffians eussent infailliblement dérobé à ce fils de famille sans cervelle, était peut-être mieux à sa place dans la poche de « bons compagnons et gens de bien, comme eux ».

Mais voici que le jeune marchand, comme par hasard, entre

(1) Le texte porte *Pire* (II, 199), mais la correction est bien facile. Piré est une commune du canton de Châteaugiron, située à trois kilomètres d'Amanlis, patrie du docte sophiste Caillard. Les autres compagnons sont nommés par du Fail : « le petit Lorrain, le Moine, Meruet, sainct Salvadour Gascon, et Antoine Chrestien Lionnois. » Il est à noter que dans la 2[e] édition de 1586, dont nous verrons plus tard l'importance particulière, la virgule est supprimée entre « le Moine » et « Meruet » à la p. 355 ; et ce détail graphique ne paraît pas être une simple faute, car on le retrouve à la page suivante. « Meruet » serait-il un surnom ?

(2) Du Fail ne nomme pas cette taverne. Nous savons au moins qu'elle devait être sur la rive droite ; car nos compères complotent de ne pas laisser aux pédagogues « un seul liard en leurs gibbessieres *pour passer l'eau.* »

(3) « Pour faire la morfe », dit du Fail dans un argot parfaitement de mise en un tel sujet et en un tel milieu (Voir notre Lexique, s. v. *Morfe*).

dans la taverne : il est nigaud à souhait ; il pose sur la table un magot rebondi, et de lui-même, — le malheureux ! — il offre une nouvelle partie de carte virade. L'occasion est vraiment trop belle. Après une courte lutte, la conscience de Lupolde et de ses collègues cède à la tentation : ils tirent, ou plutôt décousent le petit pécule qu'ils avaient amassé à force de leçons et qu'ils destinaient à payer leurs examens ; cet « argent mignon », tout leur avoir, ils le posent sur la table en face du magot de l'imbécile, et ils attendent, les yeux brillants de convoitise. Comme on le pense bien, la dupe prétendue était un complice : il devina la bonne carte, qui était un as de cœur, rafla les trésors et disparut bien vite. Nos fripons se donnèrent le plaisir d'accuser leurs maîtres dépouillés de les avoir fait tomber dans un piège odieux. Cette escroquerie rapporta à chacun des membres du complot cinquante écus environ. Comme toutes les histoires de Noël du Fail et de Charles Sorel, celle-ci a une morale. Mais laquelle ? L'auteur va-t-il faire son *mea culpa* et adjurer les écoliers de ne pas voler leurs professeurs ? Point : la morale c'est que Lupolde et les autres pédagogues furent punis par où ils avaient péché : tel est pris qui croyait prendre (1).

Mais la Providence ne perdit pas de vue nos écoliers fripons, et le bien mal acquis ne tarda pas à s'évanouir en fumée. Ils furent escroqués de tous leurs écus, jusques au dernier, chez un Provençal, demeurant rue Saint-Antoine, qui tenait un brelan sous couleur de dire la bonne aventure et de lire dans les astres, car c'est ainsi qu'on tournait les ordonnances sur la police des jeux. Par un système de pédales ingénieusement machiné, des complices du Provençal, dissimulés derrière une tapisserie trouée, le prévenaient des cartes que les dupes tenaient en main. Du Fail avait les poches vides. Il ne lui restait plus qu'à partir pour l'armée, et c'est ce qu'il fit.

Mais avant de le suivre en Piémont, revenons un peu sur ce séjour à Paris et sur les traces assez nombreuses qu'il a laissées dans l'œuvre de du Fail. On s'est déjà rendu compte de

(1) Comme la plupart des conclusions morales d'*Eutrapel*, celle-ci trouve son application dans tous les temps. De nos jours, combien d'« honnêtes gens », apprenant qu'un banquier offre du 20 ou du 30 0/0, accourent déposer chez lui leurs économies, tout en sachant fort bien qu'un intérêt aussi élevé ne pourrait être obtenu que par des opérations frauduleuses !

l'intérêt que présentent les *Contes d'Eutrapel* pour l'histoire des mœurs et, en particulier, des mœurs scolaires du xvie siècle : ils sont, en cela, fort supérieurs à l'énorme et caricatural chapitre où Rabelais a accumulé les farces de Panurge. En rassemblant les allusions parisiennes éparses chez du Fail, nous pouvons faire dans la capitale un petit voyage au cours duquel nous recueillerons des légendes ou des détails curieux. Nous avons déjà parlé du « mange-chair » de Saint-Innocent. Ce cimetière reparaît dans un autre passage où du Fail représente les chercheurs de pierre philosophale et disciples de Nicolas Flamel se promenant « par bandes et regimens, comme estourneaux » « aux Cloîtres Sainct Innocent à Paris avec les trespassez et secretaires des chambrieres visitans la dance Marcade, Poète Parisien, que ce savant et belliqueux Roy Charles le quint y fit peindre, où sont représentées au vif les effigies des hommes de marque de ce temps là, et qui dansent en la main de la mort. Parmi lesquelles peintures y a des deux costez du cimetiere deux pourtraicts, d'un Lion rouge, et d'un serpent vert, illec fait mettre par iceluy Flamel, avec bonne dotation, pour l'entretenement d'iceux » (1). La phrase est lourde, mais la description curieuse. La théorie de du Fail sur l'origine et l'étymologie de la danse macabre a été remarquée à cause de sa bizarrerie (2), mais personne n'a encore indiqué de quel « poète parisien » il a voulu parler. Il me paraît cependant certain qu'avec une très légère correction typographique (3), nous avons ici le nom du poète Eustache Marcadé, que l'on imprime ordinairement à tort : *Mercadé* (4). C'est une légende étymologique

(1) *Eutrapel*, x (I, 328).

(2) Je ne l'ai retrouvée dans aucun autre texte ancien. Le Roux de Lincy et Tisserand la mentionnent en passant : « L'auteur des *Contes et Discours d'Eutrapel* fait de Marcade un « poète parisien » dont il n'est question nulle part. Peut-être ce Marcade est-il tout simplement le fameux Macabre, *eximius Macabrus*, etc... » (*Paris et ses Historiens*, p. 287). — Le voyageur hollandais Arnold van Buchel, qui avait lu *Eutrapel* avant de rédiger ses souvenirs de Paris, reproduit la théorie de du Fail (*Bull. de la Soc. d'Hist. de Paris*, t. XXVI, 1899, p. 64 ; voir la note de M. A. Vidier).

(3) Rien de plus fréquent que l'omission des accents dans la typographie de du Fail (Cf. plus haut, p. 62, n. 1, *Pire* pour *Piré*). Dans les documents latins du xve siècle signalés par M. Thomas (*Romania*, XXXV, p. 586, 587, 588), *Marcade* est naturellement écrit avec un *e* sans accent ; mais comme du Fail reproduit vraisemblablement une tradition orale, il dev it prononcer *Marcadé*.

(4) Cf. A. Thomas, *Romania*, XXXV (1906), p. 583, n. 2.

à joindre à tant d'autres : de ce que le mot « macabre » est probablement la déformation d'un nom propre, il ne s'ensuit pas que ce nom propre soit celui du célèbre auteur de la *Passion* et autres mystères. Comme l'a fait remarquer Gaston Paris (1), un poème intitulé *la dance Macabré* avait été composé, dès le XIVe siècle, par Jean Le Fèvre, qui le mentionne en 1376. Or l'activité littéraire d'Eustache Marcadé (mort en 1440) se place dans le premier tiers du XVe siècle. « Charles-Quint » était mort en 1380 et Marcadé appartient à la génération suivante. Mais ce qu'il y a de juste au fond de la légende étymologique de du Fail, c'est que ce poète fut le contemporain du peintre qui, en 1424 et 1425, avait représenté sur les murs des Innocents la danse des morts. Eustache Marcadé ayant occupé une place importante dans l'Université de Paris, je suppose que l'auteur d'*Eutrapel* nous transmet ici une tradition répandue dans le monde des clercs et « escholiers » parisiens.

Du Fail regardait donc d'un œil amusé et sceptique les pauvres chercheurs de pierre philosophale et abstracteurs de quintessence occupés à découvrir la signification absconse des images et inscriptions laissées par Nicolas Flamel. Il retrouvait d'autres souvenirs du vieil alchimiste à la chapelle Sainte-Geneviève des Ardents (2), et à Saint-Jacques la Boucherie, où Flamel lui-même « est en demy relief, avec son escritoire au costé, et le chaperon sur l'espaule, estimé riche luy et sa Perronnelle (c'estoit sa femme) de quinze cens mille escus » (3). Voilà jusqu'où l'alchimie avait pu élever un simple écrivain public, et c'est pourquoi de pauvres hères vivaient penchés sur des fourneaux où brûlaient leurs meubles, espérant trouver au fond de la coupelle les quinze cents mille écus de Nicolas Flamel. Du Fail lui-même donnera, pendant quelque temps du moins, dans ces billevesées, lorsqu'il s'agira, pour lui, de défendre son ami, l'alchimiste Roch Le Baillif (4).

Non loin des Innocents s'étendait le quartier commerçant des Halles et de la rue Saint-Denis. Du Fail fait allusion à ces

(1) *Romania*, XXIV, p. 131.

(2) Préface du *Demosterion* de ROCH LE BAILLIF (édition Courbet, II, 237). Cette chapelle se trouvait dans la Cité (Cf. LE ROUX DE LINCY-TISSERAND, *Paris et ses historiens*, p. 156).

(3) Préface du *Demosterion* (Courbet, II, 237).

(4) Voir notre chapitre X.

marchands, aux « promesses et adjurations » dont ils assassinent les clients (1). Les fripiers des Halles « tirassent » les passants « par la manche de leur manteau » (2). D'autres descriptions de Paris, ainsi que l'étymologie attribuée à la rue Tirechappe, attestent l'indiscrétion des marchands parisiens (3). Du Fail nous affirme que les fripiers des Halles sont « la plus part Juifs » et rapproche plaisamment *fripon* de *fripier* (4) ; peut être avait-il fait leur connaissance à ses dépens, en leur empruntant de l'argent à gros intérêt et en leur laissant ses habits en gage (5).

J'ai déjà dit qu'il serait puéril de se figurer qu'à Paris du Fail a passé tout son temps en débauches. Il a certainement étudié aussi. L'érudition solide dont il fera preuve plus tard n'est pas celle qu'on acquiert vers l'âge mûr. Nous savons qu'il a suivi à Sainte-Barbe les lectures de Turnèbe. Il apprit du latin, se mit au courant des nouvelles méthodes et des nouvelles idées. C'est à Paris qu'il dut lire Rabelais. Il fut tout de suite du parti des humanistes. Que de brocards n'a-t-il pas lancés contre l'ancienne scolastique, contre les « sophistes » qui furent ses premiers maîtres ! Voici dans *Eutrapel* une caricature de syllogisme : « bœuf salé fait bien boire, bien boire passe la soif, *ergo* bœuf salé passe la soif » (6). Un des devisants d'*Eutrapel* raconte qu'il vient de consulter trois avocats « fumeux » pour leur demander *An Chimera bombinans in aëre sit* (7) *primæ vel secundæ intentionis, et,*

(1) *Eutrapel*, XXXI (II, 266).

(2) *Eutrapel*, XXIV (II, 180).

(3) Voir la description de la Friperie par THOMAS PLATTER (*Mém. de la Soc. d'Hist. de Paris*, t. XXIII, 1896, p. 197-198). Thomas Platter parle aussi de l'origine juive des fripiers, et rapproche aussi *fripier* et *fripon*. — Pour l'étymologie de Tirechappe, voir par exemple *Aventures de Bobêche*, Paris, 1813, p. 146.

(4) *Eutrapel*, XV (II, 59) : « onc *fripon fripier* ne fut si topic... »

(5) Rappelons encore que notre auteur fait allusion (II, 180) à un carillon de Saint-Thomas du Louvre, sur lequel je n'ai trouvé ailleurs aucun renseignement.

(6) Le même raisonnement se retrouve dans MONTAIGNE, *Essais*, I, XXV : « Le jambon fait boire, le boire désaltère, pourquoy le jambon désaltère. » Cf. encore : SÉNÈQUE, *Ad Lucilium*, 48 : « Mus syllaba est, mus autem caseum rodit : syllaba ergo caseum rodit ».

(7) C'est par erreur que l'éditeur Assézat imprime : *fit*. La leçon *sit* se trouve dans les éditions de 1585, 1587, 1586[1], 1603, etc...

Utrum frater Cordelatus,
In latrinis suffocatus,
Remaneat demerdatus
In die judicii,
A savoir mon si les boiteux
Iront tout droit en l'autre monde (1),

et autres plusieurs questions quodlibetaires, que nos Jésuites semblent vouloir ramener selon l'antique sophisterie, commencée à tomber cinquante ans sont ou environ, comme l'amusement des fous, et empeschement du cours de toute doctrine » (2). On sent, dans ce passage, le disciple de Rabelais et le juriste si concret, si précis que nous révèlent les *Arrêts* de 1579. Mais on y voit également que si l'éducation première de du Fail fut encore en partie imprégnée de scolastique, les ombres du Moyen âge se dissipaient déjà lorsqu'il connut Paris. Même en admettant que le dialogue d'*Eutrapel* auquel j'emprunte le texte précédent soit très tardif, c'est-à-dire des alentours de 1580, les « cinquante ans » dont parle du Fail nous reportent aux environs de 1530, soit à une époque antérieure à ses études. Il n'eut qu'à suivre le mouvement. Au reste, des trois brocards qu'il cite, le second, — qui est le plus gras, — est le seul nouveau pour nous : le premier se retrouve, sous une forme un peu différente il est vrai, chez Rabelais (3), et le troisième paraît emprunté à Clément Marot (4).

Il est remarquable que le seul maître parisien dont Noël du Fail ait parlé avec quelque détail et dont il ait retracé la physionomie, soit un professeur de médecine très moderne d'esprit et qui pratiquait les méthodes expérimentales : c'est le méde-

(1) J'ai restitué à ces brocards la forme métrique qu'ils doivent avoir et que ne leur donne aucune des éditions anciennes ou modernes. Le quolibet du cordelier doit être un fragment de chanson goliarde ou d'un poème macaronique composé par des écoliers en belle humeur.

(2) *Eutrapel*, XIII (II, 41).

(3) RABELAIS, II, VII (*Bibliothèque de Saint-Victor*). Cf. encore : CHOLIÈRES, *Après-Disnées* (édition Jouaust, II, p. 116). MARCEL SCHWOB, *Revue des Études Rabelaisiennes*, 1904, p. 135-137.

(4) CL. MAROT, *Coq-à-l'âne* (édition Guiffrey, III, 355 ; édition Jannet, I, p. 224) :

Assavoir mon si les bossus
Seront tout droits en l'autre monde.

Voir mon article de la *Revue des Études Rabel.*, t. IX (1911), p. 381.

cin-philologue Jacques Sylvius (1). Du Fail alla entendre ses leçons au collège de Tréguier, comme Henri Estienne et comme tant d'autres qui ne se destinaient pas à la médecine et qu'attiraient à la fois la réputation du maître et l'intérêt nouvellement éveillé pour les sciences de la nature. Du Fail vante, comme Estienne, sa grande facilité à s'exprimer en latin ; mais il a vu autre chose en lui que ses qualités de forme ou que sa proverbiale avarice. Il nous le montre commentant le *De Usu partium* de Galien devant « un merveilleux auditoire d'escholiers de toutes nations », dessinant des figures au tableau, disséquant des membres d'animaux ou de pendus, et ces pièces d'anatomie « puoient si fort, que plusieurs de ses auditeurs en eussent rendu leur gorge s'ils eussent osé : mais le paillard, avec sa teste de Picard (2), se courrouçoit si asprement, menaçant ne retourner de huit jours, que tous se remettoient en leur premier silence. » Esprit réaliste, Noël du Fail avait été frappé du caractère concret de cet enseignement où la démonstration était appuyée d'exemples et où la pièce anatomique se trouvait là pour justifier les dires du maître.

Avons-nous épuisé tout ce que l'autobiographie d'*Eutrapel* nous apprend ou nous laisse conjecturer sur l'emploi de son temps pendant ce long séjour parisien ? Évidemment non. Tout ne se passa pas en études et en amusements, au collège et dans les bouges. Un jeune gentilhomme comme lui pouvait trouver à Paris de hautes relations et pénétrer à la Cour. Certaines allusions à la Cour et à la vie qu'on y mène nous font penser que du Fail apprit à la connaître autrement que dans les livres ; sans quoi il ne nous dirait pas, comme il le fait, qu'il a été « nourri à la cour des grands (3) ». Il a pu accompagner à

(1) Cf. *Eutrapel*, xx (II, 145-146).

(2) Sylvius était d'Amiens. Les Picards passaient pour colériques.

(3) *Eutrapel*, xxvii (II, 214). M. Courbet (*Notice*, p. li, n. 2) suppose ingénieusement que Noël du Fail encore enfant, fut parmi ces pages turbulents de Guy XVI de Laval qu'il a mis en scène au viiie chap. d'*Eutrapel*. Je suis assez disposé à le croire, étant de ceux qui reculent la naissance de du Fail jusqu'en 1520. Mais outre que c'est là une simple conjecture, lorsque du Fail nous dit, comme au chap. xxvii, qu'Eutrapel, bien que nourri à la Cour des grands, ne savait pas dissimuler, ou lorsqu'il parle des traîtrises des courtisans, il fait évidemment allusion à une expérience de jeune homme ou d'homme et non pas à une expérience d'enfant de dix ans. Félix Frank, qui voyait partout l'influence de la reine de Navarre, a supposé qu'elle s'était

Paris divers personnages puissants de Bretagne, comme ce seigneur du Lattay, « brave et vaillant capitaine », qu'il a beaucoup aimé et qu'il nous montre plaisantant familièrement à la table du bon roi François. La vénération enthousiaste de notre auteur pour François I[er] a un caractère personnel qui n'échappe pas à ceux qui ont lu attentivement les *Contes d'Eutrapel* (1).

A défaut du récit d'une visite chez le Roi, je citerai une anecdote qui a passé jusqu'ici inaperçue et qui nous montre le jeune du Fail pénétrant à la suite d' « un président de Bretagne » jusqu'auprès du garde des sceaux, M. de Montholon (2). Car il n'est pas douteux que l'anecdote soit authentique. Du Fail était bien là quand le président breton « estant à la Cour », alla saluer le garde des sceaux ; ces deux personnages engagèrent la conversation sur le ton le plus familier, se rappelèrent leurs communes fredaines du temps où ils étudiaient ensemble à Toulouse, puis, quittant ce sujet folâtre, s'entretinrent le plus gravement du monde des affaires publiques de Bretagne. Ce changement d'attitude, ce passage brusque de la familiarité au sérieux, c'étaient là des contrastes qui frappaient vivement le jeune homme : « c'était de son gibier », comme eût dit Montaigne. Au signalement que du Fail nous donne du président breton, je reconnais, sans hésitation, François Crespin, dont l'éloge amène celui de son fils, qui « luy a succédé en tout » : ce fils qui succède si dignement à son père, c'est René Crespin, nommé président au Parlement de Bretagne, en 1570, après avoir été conseiller pendant quatorze ans (3). La scène dont Eutra-

exercée aussi sur du Fail (*Notice* en tête des *Comptes du monde adventureux*, p. XL) ; celui-ci aurait été admis à la cour de cette reine lettrée. Je n'y vois aucun inconvénient, mais Félix Frank n'a même pas donné un commencement de preuve.

(1) Nous venons de citer en note une allusion aux « Cours des Grands ». En voici une plus précise, tirée du même chapitre (XXVII) et d'où il résulte clairement que du Fail approcha la personne du Roi : « J'ai, dit-il, traité reveremment la grandeur du Roy et des Princes, ausquels, s'ils le m'ont demandé, je n'ay rien dissimulé » (II, 221).

(2) *Eutrapel*, XVII (II, 85-86). Assézat et M. Courbet, suivant en cela les éditions anciennes, impriment : « Monsieur de Montebon ». Mais Defrémery corrigea cette coquille dans la *Revue Critique* (1875, I, p. 183).

(3) Cf. F. SAULNIER, *Le Parlement de Bretagne*, n[os] 364 et 365. Je ne connais pas au XVI[e] siècle d'autre famille parlementaire bretonne qui réponde au signalement donné dans *Eutrapel*. Cf. NOEL DU FAIL, *Arrêts* (1579, p. 454),

pel fut témoin se place dans un espace de temps assez court : entre le moment où François de Montholon reçut ses lettres de provision de garde des sceaux (9 août 1542) (1) et la date de sa mort, survenue moins d'un an après (12 juin 1543). François Crespin avait été un des quatre commissaires du Roi désignés pour publier le texte officiel de la Coutume de Bretagne : en tête de ses *Arrêts,* du Fail saura rappeler la part prise par le vieux juriste angevin dans la réformation de 1539 (2). Nul doute que le jeune du Fail, là présent, n'ait tiré profit de la conversation qui se tint entre les deux magistrats.

8 février 1556 : « Maistre René Crespin sera seullement examiné. Ne sera informé de ses vie et mœurs, et sera preferé à deux autres concurrans : par ce qu'il est fils du Président en la Cour. »

(1) *Catalogue des actes de François Ier*, t. IV, p. 359-360.

(2) *Epître-préface à Louis de Rohan* (II, 377).

CHAPITRE III

PÉRÉGRINATIONS EN PROVINCE ET EN ITALIE

Une fugue belliqueuse en Piémont mit fin aux désordres de la vie parisienne. Du Fail n'avait plus le sou : il partit pour les camps. Il est étrange que Félix Frank ait voulu nier la part prise par le jeune cadet breton à l'expédition d'Italie de 1543-1544 (1), alors que notre seul texte biographique, qui est le chapitre XXVI, présente cette fugue comme une conséquence directe, immédiate de la mésaventure subie par la bourse d'Eutrapel chez cet honnête Provençal de la rue Saint-Antoine. Aussitôt après avoir raconté comment il y fut dépouillé au jeu de cartes, Eutrapel continue : « *De ce pas* m'en allay aux bandes de gens de pied en Piedmond, où j'eu du mal comme un jeune Diable bachelier et botté » (2). D'autre part, deux allusions très précises faites par du Fail à la bataille de Cérisoles (14 avril 1544) rendent certaine sa participation à cette campagne.

Bien que Polygame s'amuse parfois à l'intituler « capitaine Eutrapel » (3), Noël du Fail ne nous cache pas qu'il fut simple piéton. Peut-être eût-il préféré combattre à cheval ; mais sa bourse plate ne lui permettait pas un pareil luxe (4). Les deux mentions de Cérisoles dans *Eutrapel* arrivent incidemment et sous forme de comparaison. Avec du Fail il faut s'attendre à

(1) COURBET, *Notice*, p. XLIX, LII-LIII.

(2) II, 203. — L'emploi du qualificatif « bachelier » laisse supposer que du Fail avait conquis à Paris ce titre universitaire.

(3) II, 215, 360.

(4) Les *Mémoires* de MARTIN DU BELLAY nous apprennent qu'on fit à cette époque des levées de gens de pied français et gruyers pour les besoins de la campagne du Piémont (1543-1544).

ce qu'un fait essentiel à nos yeux soit indiqué en passant et à propos de bottes. L'une des comparaisons, suggérée par une petite échauffourée villageoise, évoque « la charge foudroyante des quatre-vingt hommes d'armes avec leur haut appareil et chevaux bardez du Seigneur de Boutiers Dauphinois » (1) ; l'autre, plus intéressante peut-être, car du Fail s'y met lui-même en scène sous le masque de Polygame, intervient dans le récit du conflit entre écoliers et messiers : « Jamais, dit-il, à la bataille de Cérisoles où *je* fus sous la charge du Capitaine la Mole, qui y demeura, ne furent trouvez tant de corselets, harquebuses, piques, morions et halebardes des Imperiauxes parses cy et là » (2). Cette déclaration, dont nous n'avons aucun motif de suspecter la sincérité, prouve non seulement la présence de du Fail à Cérisoles, mais sa participation à l'attaque énergique du Provençal La Mole, dont les chroniqueurs ont rappelé la mort dramatique, conséquence d'un de ces défis comme s'en lançaient, dans l'ancienne épopée, deux champions des armées adverses (3). En rappelant la charge conduite par M. de Boutières, du Fail n'emploie pas le pronom *je* : en effet, il put assister en spectateur à ce fait d'armes, mais il n'en était pas, pour la bonne raison que M. de Boutières commandait une troupe de cavaliers (4).

Après s'être bien battu au Piémont, du Fail rentra en France. Ce retour au logis familial fut une expédition pénible pendant laquelle la question des vivres se posa sans cesse pour notre malheureux piéton. La route est longue de Cérisoles à Château-Letard ! Lupolde accuse son ancien élève d'avoir mendié, feignant une infirmité, comme ces « gueux à miracles » dont l'auteur des *Propos Rustiques* parle avec tant de compétence : « En retournant et revenant en çà,... avois tu pas le bras gauche plus long que l'autre de demy pied, ratiocinant et haranguant par ces villages aux bonnes femmes, leur contant tes infirmitez ? » (5) Faut-il expliquer par le goût du picaresque cette

(1) II, 11.

(2) II, 190.

(3) M. Courbet a rassemblé avec soin plusieurs textes historiques relatifs à Cérisoles et donné un excellent commentaire des deux allusions de du Fail (*Notice*, p. XXIII-XXVII). Ajoutons-y le récit du duel et de la mort de La Mole dans PAUL JOVE, *Historia mei temporis*, Paris, Vascosan, 1551, t. II, f° 330.

(4) Cf. PAUL JOVE, *ibid.*, f° 239 v° : « Buterius cum reliquo equitatu Gruerionum apertum latus tueri jubetur... » et la suite du récit.

(5) II, 203.

bizarre accusation qui cadre assez bien, il faut l'avouer, avec les fréquentations « matoises » de notre héros ? J'incline à penser que Lupolde dit la vérité, d'autant que ce devisant n'a pu la connaître que par Noël du Fail, ayant laissé celui-ci partir seul pour l'armée. Notre auteur a souvent fait raconter par divers interlocuteurs certaines indiscrétions sur sa propre vie, et nous verrons ailleurs le même Lupolde « confesser » pour Eutrapel un fait plus grave que celui dont il s'agit ici. Cette fois, Eutrapel proteste mollement qu'il ne revint point en bélître et parle, d'une façon vague, d'inventions ingénieuses que lui inspira la déesse Nécessité (1). Lorsqu'il fut au bout de ses « finances et finesses », — ce dernier mot fournit à la fois une allitération et un demi-aveu, — le voyageur songea à tirer parti de ses humanités : il donna des leçons de grammaire, tout comme Lupolde, et « fessa maistre Laurent Valle », dont les *Élégances* étaient devenues classiques, ainsi que les *Épîtres* de Cicéron. Il restait deux ou trois jours dans chaque école, et après avoir perçu le salaire de ses leçons, partait pour une nouvelle étape. Il put s'en revenir ainsi par petites journées, ayant conservé son épée et sa dague. « Ce n'est pas comme toi, dit-il à Lupolde, qui vendis, dès Palaiseau (2), ton braquemard, revenant de Paris, lors que la peur vint s'y loger, à l'enseigne de l'armee de l'Empereur Charles le quint (3) ». Mais aussi bien, un roturier comme Lupolde n'avait-il que faire d'une épée. De cette comparaison entre les deux retours, M. Courbet a cru pouvoir inférer qu'Eutrapel revint d'abord à Paris pour s'en retourner aussitôt après en Bretagne, dans la compagnie de

(1) Du Fail revient à plusieurs reprises sur cette idée que Nécessité ouvre les esprits (Cf. encore II, 50, 63-64).

(2) Sur la route d'Orléans. C'était en effet par Orléans et la Loire qu'on se rendait le plus ordinairement de Paris en Bretagne. M[me] de Sévigné a décrit cet itinéraire.

(3) II, 203. — Dans une interpolation aux *Baliverneries*, Jean Maugin fait également une allusion à la grande panique : « C'estoit une merveilleuse desbauche, une desesperee furie, une tragedie [pire que celle de Sirap quand l'oyseau à la grand' coronne s'apparut devant entre les deux colonnes Herculiennes.] » (I, 183). C'est du style de « pronostication » ; mais il n'est pas difficile de pénétrer l'allusion. *Sirap* est l'anagramme de Paris. L'oiseau à la grande couronne, c'est l'aigle impérial ; lors du passage de Charles-Quint à Paris en 1540, on lui avait offert une statue d'Hercule en argent, entre deux colonnes également en argent et portant la devise « toujours plus oultre. » Jean Maugin

Lupolde, lors de la grande panique d'août-septembre 1544 (1). Mais c'est forcer le sens d'un texte que La Borderie avait analysé avec plus de sobriété (2). Qu'il ait passé ou non par Paris, le « capitaine » Eutrapel dut rentrer au bercail dans l'été de 1544, deux ou trois mois après Cérisoles. Il appartenait à cette catégorie de combattants volontaires que les lieutenants du Roi réclamaient pour une action importante au-delà des monts et qu'on licenciait au plus vite une fois que leur concours n'était plus nécessaire.

*
* *

Après cette date précise, nous retombons dans les incertitudes. Assurément, nous savons bien que Noël du Fail, désormais émancipé des collèges, et décidé à devenir un juriste, poursuit près de diverses universités provinciales ses études de droit pendant une période qui s'étend de 1544 à 1547 environ, mais nous ne parvenons pas à reconstituer son itinéraire avec sûreté, et si nous voyons bien que le séjour à Bourges doit se placer vers la fin de la dite période, nous sommes obligé d'avouer pour commencer, que nous ignorons si l'étudiant fut expédié d'abord à Angers ou à Poitiers (3).

se trouvait peut-être en ce moment dans la capitale, qu'il dut quitter précipitamment comme Lupolde et comme la plupart des écoliers. En effet, ainsi que le rappelle Gaudichon dans la *Mitistoire barragouyne* de des AUTELS (édition Techener, p. 34), à l'arrivée de Charles-Quint en Champagne, certains écoliers « prirent la pique », tandis que « les autres s'en retournoient en leur pays, contrains par l'ordonnance du Roy sur ce faicte. » On débarrassait Paris d'une population turbulente et qui n'avait qu'y faire, les écoles ayant fermé leurs portes. Peu soucieux de « prendre la pique » (Cf. *Balivern.*, v ; I, 198), Lupolde suivit le flot des fuyards. C'est ce que fit aussi Gaudichon, qui est le pseudonyme de Guill. des Autels, comme Eutrapel est le pseudonyme de Noël du Fail.

(1) *Notice*, p. XXVIII-XXIX. Du Fail ne nous dit pas, comme le croit M. Courbet, que les écoles où il « fessa » Laurent Valle et Cicéron étaient des écoles parisiennes.

(2) *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVI, 278.

(3) Il va sans dire que j'ai fait des recherches dans ces deux villes, directement à Angers, et à Poitiers par l'intermédiaire du savant historien de la pharmacie en Poitou, M. Pierre Rambaud. Ces recherches sont restées sans résultat. Pour la période qui nous intéresserait (1544-1545) les documents universitaires ou font entièrement défaut ou ne contiennent aucun nom d'étu-

Aussi est-ce un peu au hasard (1) que nous citons cette dernière ville en premier lieu. Bien que le narrateur ordinaire des souvenirs poitevins porte le nom de Polygame et que l'auteur d'*Eutrapel* n'ait pas craint de compromettre la majesté de son frère aîné dans des aventures parfois lestes, nous tenons pour certain que c'est Noël et non François qui fut le turbulent écolier de Poitiers (2). C'est la seule ville universitaire vers laquelle

diant. Ainsi, à Poitiers, les registres des immatriculations n'existent pour le XVI[e] siècle que du 11 mai 1573 à octobre 1595. D'autre part les menus souvenirs racontés par du Fail ne permettent pas de rattacher son séjour à tel ou tel événement public ou local susceptible d'une date précise.

(1) Pas tout à fait cependant. Au chap. XI d'*Eutrapel*, avant de décrire le voyage de l'étudiant à Poitiers, le narrateur commence ainsi : « du temps que *premièrement* il fut envoyé à Poitiers pour estudier... » (II, 16). Bien qu'on puisse disputer sur le sens exact de cet adverbe, il paraît signifier que le voyage à Poitiers fut le premier des voyages d'études de Noël du Fail.

(2) Il est remarquable en effet que Polygame raconte à peu près toutes les anecdotes poitevines, y compris la scabreuse histoire du chap. XXXII (II, 281) ; on peut y joindre, si l'on veut, l'anecdote du chap. XVI (II, 63-70), bien qu'elle ne se rapporte pas à des souvenirs du temps des études. Cependant Eutrapel raconte une anecdote sur les « escholiers de Poitiers » (II, 15), et cette exception mérite d'être notée. Non seulement toutes ces joyeuses aventures portent la marque de la gaminerie de Noël, mais il est fort peu vraisemblable que François, l'aîné, l'héritier de Château-Letard, que nous voyons marié dès 1533, ait jamais fait d'études universitaires comme un simple cadet voué à la toge ou à la soutane. Appliquant rigoureusement son principe, qui est d'accepter les indications de devisants données dans *Eutrapel*, M. Courbet ne souffle pas mot du séjour à Poitiers, admis pourtant avant nous par La Borderie et par Frank (COURBET, *Notice*, p. XLIX). Il est vrai que M. Courbet vient de donner une forte entorse à sa propre théorie en admettant (p. XXI) avec La Borderie que Polygame n'était pas écolier à Sainte-Barbe en 1538 (Cf. ci-dessus, p. 45). Nous reviendrons de temps à autre, et particulièrement au chap. XI (p. 000) sur cette délicate question de l'authenticité des devisants mis en scène par du Fail. Cette question ne peut recevoir de solution mathématique, et, comme M. Courbet l'avoue implicitement, la logique n'a que faire ici. Un ensemble de preuves et de demi-preuves m'a conduit à penser que dans un très grand nombre de cas les devisants de du Fail sont fictifs et que les *Contes d'Eutrapel* sont une autobiographie ou un monologue dans un sens beaucoup plus large qu'on ne l'avait cru jusqu'à présent. Pour en revenir au cas spécial du séjour à Poitiers, nous ferons encore le raisonnement suivant : l'étudiant breton, soi-disant Polygame, fait le voyage de Poitiers avec un autre étudiant tout jeune, appelé Joannès, et que l'on ridiculise. Or ce Joannès sur lequel du Fail exerce sa gausserie dans les *Baliverneries* et dans *Eutrapel*, est un personnage réel, dont nous devinons à peu près la personnalité et qui fut en tous cas le contemporain de Noël ; il n'a pas pu être le contemporain de François, d'une vingtaine

du Fail nous ait invité à faire route avec lui en partant de Château-Letard. L'itinéraire se suit bien. Notre étudiant monte à Châteaugiron dans la voiture de « Charles Lancelot et Grand Jean de Piré, son frère » (1), voituriers, qui seront ses « guides et meneurs ». Près d'eux prend place un autre étudiant qui va servir de plastron à diverses plaisanteries : ce béjaune prétentieux est le bouffon involontaire qui amuse nos voyageurs à ses dépens et les aide à tromper l'ennui de la route ; on imagine notamment de le prendre pour juge d'un procès burlesque supposé pendant entre Grand Jean et Charles. Du Fail est du côté des rieurs ; les voituriers l'ont trouvé tout de suite sympathique, parce qu'il leur paraissait « bon rompu et goulu de mesme », et parce qu'il payait à boire sans se faire prier (2). Ce « maître Joannès », — car tel le sobriquet de l'écolier infatué de lui-même, — est identique au maître Jean que les *Baliverneries* nous montrent tout frais émoulu de Poitiers (3), faisant de grandes phrases pour un procès minuscule et plaidant comme une corneille abat des noix ; du Fail s'acharne sur ce personnage, qui fut un de ses concurrents pour l'obtention d'une charge de juge au Présidial de Rennes. Partie de Châteaugiron, la petite troupe arrive le soir à Moulins (4). Nous nous acheminons ainsi vers le Sud, par la vieille route de Rennes à Angers. Des allusions à Doué, à Mirebeau et à Saint-Jean de Sauves (5)

d'années plus âgé que son frère (sur Joannès, voir ci-dessous, ch. IX, p. 000). Cette preuve me paraît décisive.

(1) II, 16. Il a existé et il existe encore des Lancelot à Piré (canton de Châteaugiron, arrondissement de Rennes).

(2) Nous avons ici une peinture authentique de Noël du Fail jeune, sous le nom de Polygame. Ce prétendu Polygame est un joyeux luron qui ressemble comme deux gouttes d'eau à Eutrapel. Il est donc impossible de soutenir qu'Eutrapel soit un rôle composé à plaisir, quelque chose comme un « gracioso » ou un bouffon de théâtre, car alors ses traits stéréotypés réapparaitraient chaque fois qu'Eutrapel est nommé, pour disparaître quand un autre devisant se raconte. Cette hypothèse, qui peut venir à l'idée lors d'une lecture superficielle de du Fail, s'évanouit quand on se rend compte de la subjectivité constante de l'auteur. Tout ce qu'on peut dire c'est que nous retrouvons dans la peinture du nommé Eutrapel la même exagération caricaturale que dans toutes les peintures de du Fail. Mais les traits essentiels doivent être vrais.

(3) *Baliv.*, v (édition Courbet, p. 54, 55 ; édition 1549, f° 45 v° et 46 v°).

(4) « Ce n'est pas en Bourbonnais », nous prévient du Fail. En effet Moulins est une commune du canton de la Guerche (arrondissement de Vitré).

(5) II, 19. Ce nom est estropié dans les éditions de du Fail, comme un grand

nous préviennent, plus loin, que nous approchons de Poitiers. Puis il est question de la porte de la Tranchée, par où l'on accédait à la ville en venant de Niort, et du Pré l'Abbesse, qui s'étendait devant les remparts.

Les historiettes poitevines, rapidement contées, nous initient à la vie joyeuse des étudiants. Ces bons drilles font pleuvoir des brimades sur maître Joannès, qu'ils traitent aussitôt comme un Pourceaugnac breton : on lui vend des livres inexistants qu'il paye d'avance ; on lui emprunte force monnaie à rendre au prochain voyage de Charles le Messager, « mais il est encore par les chemins ». On lui présente des laquais déguisés en filles, qu'il courtise de bonne foi, n'épargnant point la dépense, cela va sans dire (1). Un beau jour on l'implique dans une querelle organisée de toutes pièces, où un prétendu adversaire feint d'avoir reçu une blessure sanglante ; le blessé est transporté à grand fracas, couvert de manteaux, dans l'officine de Pelegeay (2), sur le Vieux Marché, pour être médicamenté, — « et guery », s'empresse d'ajouter du Fail : ce fut surtout la bourse de Joannès qui souffrit dans l'affaire. Et pour flatter sa vanité, on lui donnait du gentilhomme, à lui, fils d'un riche paysan. Lorsqu'il quitta brusquement Poitiers, sur la nouvelle de la mort de son père, nos fripons l'accompagnèrent jusqu'à Rochereuil (3), l'appelant « Monsieur plus menu que sel », afin de lui arracher les dernières pièces de sa bourse...

Et les gamineries succèdent aux gamineries. Un jour, l'Assesseur interdit aux écoliers de Poitiers de porter des épées chez

nombre de noms propres (S. Jean de Hannes, 1585, 1586[1], 1587. Saint Jean de Sannes, 1586[2], 1597, 1598[2], 1603).

(1) Cette brimade devait être classique. On la retrouve dans l'*Elite des Contes* du sieur d'Ouville (édition G. Brunet, II, 263) : c'est un des tours joués au pédant Hortensius.

(2) M. Pierre Rambaud veut bien m'apprendre que ce nom est parfaitement authentique. Il a retrouvé un Jean Pellegeay, barbier, mentionné à Poitiers en 1540 et en 1552 (*Bibl. munic.*, cart. 10 et 40) ; il habitait la paroisse de Saint-Porchaire, sur la place du Marché Vieil, laquelle était située à 150 mètres des écoles de droit. Il y eut toujours un chirurgien et un apothicaire sur cette place centrale. Les renseignements de M. Pierre Rambaud m'ont permis de constater que l'onomastique poitevine de Noël du Fail est aussi exacte que son onomastique bretonne. Je prie le savant poitevin d'agréer mes respectueux remerciements pour la complaisance avec laquelle il a répondu à mes questions.

(3) *Rocheriou* dans du Fail (II, 23), petit village de la commune de Poitiers.

Mathurin le pâtissier ; qu'à cela ne tienne : ils imaginent de traîner leurs rapières derrière eux, prétendant qu'ainsi ils ne contrevenaient pas à l'arrêté (1). Une historiette conjugale de caractère un peu trop intime et dont les deux héros sont poitevins, nous apprend incidemment que « du temps qu'estions à Poitiers, et que Macrobe fut condamné par l'un des Juges comme Lutherien et livre reprouvé » (2), les étudiants prirent fait et cause pour un des leurs que du Fail appelle « un sale et ord abbé de Maugouverne » (3) : toute la bande fit sécession et se retira, près de Poitiers, à Saint-Jean de Sauves (4), « retraite lors commune à ceux qui avoient par trop fait leur devoir et estudié ». C'est là que du Fail et ses compagnons reçurent la visite de leur hôte, dont l'auteur nous donne seulement le surnom, comme il l'a fait pour son hôte angevin, Jean Flostulet (5). Jean Pain-clochant, tout en jurant par saint Cybard, l'un des saints vénérés à Poitiers (6), raconte une mésaventure conjugale... et extraconjugale, à propos de laquelle du Fail, témoignant d'une érudition spéciale, nous a donné une liste copieuse de lieux de rendez-vous et de maisons closes dont plusieurs se trouvaient certainement à Poitiers (7). Nous eussions

(1) II, 15. Les défenses de ce genre se renouvelaient après chaque scandale et excès commis par les écoliers : c'est dire qu'elles sont nombreuses. M. Rambaud me signale entre autres une interdiction de port d'armes du 27 octobre 1541.

(2) II, 281. Passage curieux, mais qui prendrait plus d'intérêt si un érudit poitevin parvenait à retrouver des traces de cette condamnation de « Macrobe. » J'avais songé à voir dans cette phrase une allusion détournée au poète Salmon Macrin, qui inclina vers la Réforme ; mais rien n'est venu confirmer cette hypothèse. En tous cas, du Fail se trouvait à Poitiers au moment où les idées religieuses nouvelles commençaient à pénétrer dans cette ville : voilà tout ce que nous pouvons dire.

(3) Étudiant débauché, « clerc de taverne », comme on disait aussi. Au sens précis, l'abbé de « Maugouverne » ou « de Maugouvert » était une sorte de pape des fous.

(4) Déformé en *Saint Jean de Hauves* dans le texte de du Fail.

(5) Cet hôte poitevin est appelé *Jean Pain-Clochant* (II, 281), à cause de sa boiterie. Il y a un trait d'union dans toutes les éditions. Cependant, comme cette boiterie paraît accidentelle et résulte d'une maladie spéciale récemment gagnée par le personnage, on pourrait comprendre « Jean Pain, clochant, » auquel cas *Jean Pain* pourrait être un nom véritable et non un sobriquet.

(6) Patron d'une des églises de la ville.

(7) Reléguons en note quelques indications sur ces « lieux d'honneur », comme on disait par euphémisme. Tous les noms de la liste (II, 282) ne sont

préféré d'autres détails sur la vie poitevine au début du XVIe siècle ; mais force nous est de nous contenter de ce que notre auteur a bien voulu en retenir pour l'amusement de ses lecteurs. Une simple remarque topographique pour terminer : il est dit dans toutes les éditions d'*Eutrapel* que Jean Pain-clochant revenoit « des anses bon compagnon » ; et cette phrase a embarrassé les commentateurs (1). Il suffit d'écrire *Anses* avec un A majuscule pour retrouver le nom du village poitevin d'Auzance (2), que l'on appelait populairement *les Anses* (3). C'est de ce village que Jean Pain-clochant rentrait à Poitiers « bon compagnon », autrement dit dans les vignes du Seigneur.

certainement pas de Poitiers : la femme dont il est question ici a dû faire son tour de France ; mais d'autre part certains noms, d'origine parisienne, s'étaient répandus dans beaucoup de villes : tel est le cas pour *Hurlep*, qui doit représenter une des nombreuses succursales du célèbre *Hurleu* parisien (Cf. *Prop. Rust.*, chap. VIII, p. 61). — *Champ d'Albia* nous reporte à Paris : c'était un terrain, aux maisons clairsemées, qui s'étendait dans les faubourgs Saint-Victor et Saint-Marceau, non loin de la rue Saint-Marceau ; des gens interlopes devaient s'y réfugier. — La *Curcaille* évoque le son du « courcaillet », le chant de la caille (oiseau particulièrement chaud) et la dénomination de « caille » ou « caillette » appliquée à certaines femmes. Cette enseigne a pu exister à Poitiers. — *Les Trois Pucelles* se retrouvent un peu partout (Cf. par exemple MARCEL SCHWOB, *Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1892, p. 385). — *Pont-Rocart* figure dans une énumération de mauvais lieux donnée par des AUTELS (*Mitistoire barragouyne*, édition Techener, p. 39). — *Tison* désigne un endroit de Poitiers situé au bord du Clain, près de la porte de la Tranchée, le long des remparts. — Le *Chêne Vert* est l'enseigne d'un hôtel poitevin, qui a pu être mal famé à une certaine époque. M. Rambaud me signale cette enseigne en 1557 (Reg. des délibér. municip., n° 34, f° 446). Dans le journal du Breton Gilles Pinczon de la Pinczonnière (PARFOURU, *Anc. Livres de raison*, Saint-Brieuc, 1898, p. 56, n. 1), nous voyons Gilles Pinczon prêter une somme à un jeune noble qui, étudiant à Poitiers en 1579, loge « rue de la Selle, au logis de madame de Lespine, au dessoubz du Chesne-Vert ». — *Madame de quelque lieu* est indéterminable, ainsi que *Baudrouillé* (sur ce dernier mot, voir une conjecture dans mon Lexique de du Fail).

(1) Dans son *Glossaire*, M. Courbet fait suivre le mot *anses* d'un point d'interrogation.

(2) Sur la rivière d'Auzance, à six kilomètres de Poitiers, dans la direction de Nantes.

(3) Voir REDET, *Dictionn. topogr. de la Vienne*, 1881 ; on y trouvera, à côté d'*Auzance* et *Ouzance*, plusieurs exemples de : *les Ances*. Cf. aussi d'AUBIGNÉ, *Hist. Univ.*, édition de Ruble, III, 37 : « le comte de Brissac estoit logé *aux Ances.* »

*
* *

Les souvenirs angevins sont plus nombreux et plus variés que ceux de Poitiers ; ils sont contés avec plus d'abondance et une verve supérieure ; mais on y retrouve la même turbulence, le même goût pour la mystification. Il n'y est pas davantage question des études. Après Paris, aucune ville, pas même Rennes, ne tient autant de place que la ville d'Angers dans les *Contes d'Eutrapel* ; or, la grande majorité des anecdotes angevines provient du temps des études, c'est-à-dire de 1545 environ (1). Le narrateur est tantôt Eutrapel et tantôt Polygame, mais habituons-nous à ne voir dans ces noms que de simples étiquettes et reconnaissons partout Noël du Fail turbulent, fûté, taquin (2). Reconnaissons-le parmi les jeunes écoliers qui se gaussent de l'apothicaire maître Pierre et de sa suffisance naïve ; ils le faisaient parler de son art pour l'entendre accumuler gravement quiproquos et pataquès, comme quand il se vantait de savoir donner mieux que personne, et « de droit fil »,

(1) Appartient à une date postérieure l'histoire de « Monsieur Ita » (chap. XVII) que du Fail place pendant les guerres de religion (le prétendu prélat est présenté comme ayant été dévalisé par « ces meschans Huguenots », II, 93) ; les deux anecdotes dont maître Pierre est le héros (chap. XXIV) sont visiblement d'époque différente : la première est un petit tableau de mœurs esquissé d'après les souvenirs de l'étudiant ; la seconde est un conte attribué, peut-être arbitrairement, à maître Pierre ; dans l'intervalle celui-ci s'est marié ; l'incident raconté se passe pendant un séjour de la Cour à Angers : or, il n'y eut aucun voyage de la Cour dans cette ville aux alentours de 1545. Outre que du Fail a pu faire plusieurs voyages à Angers, il trouvait dans le Parlement de Bretagne, parmi les non-originaires, des Angevins capables de lui conter des historiettes de leur pays.

(2) Voir ce que nous avons dit ci-dessus (p. 75, n. 2) à propos des souvenirs poitevins. Pour Angers, les anecdotes sont à peu près également réparties entre Polygame et Eutrapel ; mais Polygame reçoit en partage le portrait de maître Pierre, qui est un des bons morceaux du livre ; si nous ajoutions une foi aveugle aux indications apposées par du Fail sur le cadre de ses dialogues, nous en viendrions, non seulement à promener ce pauvre François du Fail dans toutes les universités par où passa son frère, mais, d'une façon générale nous en viendrions à admettre que Noël du Fail n'a dépeint que par ouï-dire la plupart de ses meilleurs tableaux de mœurs, qu'il n'a connu Robin Chevet que par les récits de ses devisants, ou encore que la brillante description de veillée du chapitre XI, — l'un de ses petits chefs-d'œuvre, — a été vraiment composée et prononcée par cette vieille baderne de Lupolde.

« un clystère, un Antidotarim, Mellusine, la Legende Vigo » (1). « N'avez-vous point un peu de *familiæ herciscundæ* ? » lui demandait l'un de nos joyeux écoliers, surnommé Gringalet. « C'est un simple excellent qui, au dire de mon hôtesse, guérit une colique, pourvu qu'on le mélange comme il faut avec un peu de *finium regundorum.* » A cette belle question, où se reconnaît l'étudiant juriste, maître Pierre imperturbable, s'empressait de répondre qu'il tenait cet article et qu'il possédait les meilleurs échantillons et les plus frais. Puis il ajoutait : « Il m'est advis que nostre maistre Hippocras ou je ne say qui (je n'estudie plus gueres, les affaires destourbent tout) en a escrit sur les elegances de Roland et Olivier » (2). Le portrait de maître Pierre, ignorant et triomphant, « asseuré comme un meurtrier », roi du quartier qu'il emplit du bruit cadencé de son pilon et de son mortier, est un des meilleurs que nous ait laissés du Fail : comparons-le au portrait du savetier Blondeau, qui, lui aussi, travaillait en chantant tout le long des jours, et nous mesurerons les progrès accomplis depuis des Périers dans le réalisme et dans l'individualisation des types sociaux.

Cette anecdote nous laisse soupçonner où devait être le domicile de Noël du Fail à Angers, du moins pendant la période où il fréquentait maître Pierre. Le narrateur commence, en effet, par déclarer que l'apothicaire était son voisin (3) ; or, un peu plus loin, Gringalet (4), entré dans la boutique et s'adressant au maître du logis, invoque le témoignage de son hôtesse, qui logeait « icy près la Trinité ». Nous pouvons conclure de là que le quartier habité par maître Pierre, et conséquemment par du

(1) II, 181. Il n'est pas toujours facile de reconnaître ce que signifient les déformations imposées par maître Pierre aux mots savants. *Antidotarim*, c'est évidemment l'*Antidotarium* de Nicolas de Salerne (les éditions de 1597, 1598[2] et 1603 impriment même *Antidotarium*, en quoi elles ont tort tout en ayant raison). *Mellusine* pourrait représenter *Mesué* ou *Luminare majus* (ou un mélange des deux). La *légende* de Vigo, c'est l'*onguent* de Vigo.

(2) Il va de soi qu'*Hippocras* est une déformation infligée par l'apothicaire au nom d'*Hippocrate*. Je reconnais dans « les élégances de Roland et Olivier » les « Élégances de Laurent Valla », livre que du Fail connaissait bien, puisqu'il l'avait enseigné à des écoliers pendant son voyage de retour du Piémont.

(3) II, 178.

(4) On remarquera ce surnom d'origine bretonne et on se rappellera que du Fail lisait avec plaisir les romans de chevalerie : tout le monde sait que *le Gringalet* était le nom du coursier de l'illustre Gauvain.

Fail, son voisin, n'était pas la ville même d'Angers, mais le quartier situé sur la rive droite de la Maine et qu'on appelle Doutre. Là s'élevait l'église romane de la Trinité (1).

Eutrapel nous donne ailleurs le nom, ou plus probablement le surnom de son hôte, « messire Jean Flostulet » (2), qu'il introduit dans une amusante anecdote sur la « grande année » de vin du pays d'Anjou. Cette boisson fut alors si abondante qu'on en donnait pour rien à ceux qui en voulaient quérir, « encore en estoient ils remerciez, et qu'ils retournassent le plus viste que ils pourroient ». Pour se distinguer des autres, Jean Flostulet fit « crier par Gros-Jean, qui demeuroit près la Poissonnerie (3), que ceux ou celles qui voudroient aller querir du vin à son hostel en disant un *Pater noster* et un *Ave Maria* en auroient tant qu'ils voudroient ». La redevance était légère ; et pourtant elle parut si exorbitante qu'elle faillit amener une émeute, à l'instigation de ce mauvais gars de Chauvel ; on ne parla de rien moins que de précipiter Flostulet dans « Madame de Sartre » (4) comme un méchant gabelou. Il ne viendra à l'idée de personne de croire à l'historicité de cette jolie galéjade, que Guillaume Bouchet, la trouvant bonne, insérera plus tard, dans sa première *Serée,* en se bornant à remplacer Angers par Poitiers. Au reste, du Fail n'ose pas dire expressément qu'il était là quand la chose advint. Mais il nous a probablement transmis une de ces légendes qui couraient l'Anjou au sujet de « l'an de la bonne vinee » : tout le monde sait, par le premier prologue du *Quart Livre,* que cette année-là « on donnait la quarte de bon vin et friand pour une aiguillette borgne » (5), ce qui n'était pas beaucoup plus cher que le *Pater* et l'*Ave* de Jean

(1) Avec ces indications, — le prénom et le quartier, — peut-être sera-t-il possible à un érudit angevin de déterminer la personnalité de maître Pierre. Je ne connais sur l'histoire des pharmaciens d'Angers que les « Notes » insuffisantes de Charles Menière (*Mém. de la Soc. Académ. d'Angers*, t. V, 1859).

(2) II, 175. Ce nom paraît un sobriquet signifiant « petite flûte » ou « petit joueur de flûte ». Mais pourquoi ce titre de « messire », réservé aux ecclésiastiques ?

(3) La Poissonnerie se trouvait dans une des parties les plus fréquentées d'Angers ; elle donnait son nom à une rue étroite, latérale à la Maine, sur la rive gauche (Pour la topographie ancienne d'Angers, voir la *Description de la ville d'Angers*, par Péan de la Tuillerie, édition Célestin Port, Angers, 1869).

(4) La rivière de Sarthe.

(5) Rabelais, *Le Quart Livre* de 1548, édition Plattard, p. 64.

Flostulet. Rabelais place cette mirifique vendange dans l'année de la bataille de Saint-Aubin du Cormier ; Bruneau de Tartifume mentionne, de son côté, la « grande vinée » de 1537 (1), que Jean Flostulet avait pu connaître ; mais peu importe la date d'un événement que l'imagination des Angevins transportait dans le pays des légendes.

Parmi les historiettes angevines, il faut citer encore celle du chicanoux d'Avrillé (2), que taquinaient « les valets et courtaux de boutique, laquais, martinets du College de la Frommagerie (3), et autres fripons et gens d'honneur de la ville d'Angers ». Comme ils l'appelaient à qui mieux mieux « Chiquanours », le sergent les fit ajourner devant le prévôt qui interdit l'appellation séditieuse ; mais les fripons ne se tiennent pas pour battus et, tournant la difficulté, prononcent devant le chicanoux la première syllabe du mot : « Chic ! Chic ! chic ! » Sur quoi notre homme les assigne de nouveau devant le juge d'Angers, qui, cette fois, ne lui donne pas gain de cause.

Une impression générale de gaieté jeune se dégage des menus souvenirs laissés par ce pays si riant, où les étudiants se répandaient le soir dans la campagne pour « faire ripaille » en sonnant du flageolet (4). Et pourtant c'est à Angers que notre Villon breton eut une heure de méditation sur la mort, un jour que, dans cette cathédrale de Saint-Maurice dont il admirait comme tout le monde la voûte hardie (5), il assistait à une messe

(1) *Philandinopolis*, ms. d'Angers, p. 569.

(2) Commune du canton N.-O. d'Angers. — *Eutrapel*, II, 14.

(3) Ce collège, fondé en 1408, était situé à l'entrée de la rue de la Fromagerie, dans la paroisse de la Trinité et tout près de cette église ; il se trouvait donc dans le quartier de la Doutre, où logeaient Noël du Fail et maître Pierre (Cf. ci-dessus, p. 82, n. 1). Voir Péan de la Tuillerie, *op. cit.*

(4) II, 157. — Des études il n'est pour ainsi dire pas question ; notons simplement une allusion à un certain « maistre Jean l'Anglois qui, vingt fois l'an, lisait l'Institute à Angers ». (*Eutrapel*, xix, II, 119). Je n'ai pas pu déterminer le personnage ; un érudit angevin aura peut-être plus de chance que moi. — C'est par erreur que le regretté Camille Ballu a dit que Noël du Fail étudia le droit à Angers « sous Eginhard (*sic*) Baron, son compatriote. » (*Revue de la Renaissance* t. VII (1906), p. 166). Baron était passé à Bourges dès 1542, et le séjour de du Fail à Angers ne peut se placer que vers 1545.

(5) Sur la hauteur remarquable de cette voûte, voir par exemple Péan de la Tuillerie, *Descript. d'Angers*, édition C. Port, p. 51.

de *requiem*, dite peut-être pour l'âme d'un de ses compatriotes de la nation de Bretagne :

« Lors qu'en ceste belle voute d'Eglise à Saint Maurice d'Angers, on chantoit cest hymne funebre de *Requiem* en grosse et plate Musique, approchant du faux bourdon, vis à vis de ce riche tableau du bon René de Sicile, où il est peint mort rongé de vers, couronné, et tenant un sceptre en main (1), il n'y avoit si controngle et dur cœur qui ne se retirast à la contemplation de la caducité et vanité de ce monde » (2). La méditation proprement dite est courte ; mais comme notre poète descriptif a su grouper toutes les sensations auditives et visuelles qui agirent à ce moment sur son âme ! (3)

(1) Le tableau saisissant dont parle ici du Fail est bien connu ; il représentait un cadavre décharné et rongé, prêt à devenir un squelette, mais assis sur un trône royal et revêtu d'un grand manteau de drap d'or. « De son chef un peu penché semble tomber une couronne d'or, et auprès de ses pieds gist un sceptre et un monde renversé vers le dict sceptre. » (BRUNEAU DE TARTIFUME, *Bibl. d'Angers*, ms. 871, I, p. 78). Bruneau de Tartifume, qui s'exprime ainsi, voit dans cette peinture digne d'une danse macabre le symbole général de la mort des grands de la terre : c'est aussi l'interprétation de Péan de la Tuillerie et de la plupart des auteurs qui l'ont décrite. Bien qu'elle se trouvât placée sur l'arcade où reposait dans son tombeau le roi René, elle n'était pas destinée à représenter celui-ci, et certains auteurs ajoutent que le roi René exécuta lui-même le tableau ou du moins le commença. Mais, par une association d'idées toute naturelle que nous trouvons réalisée chez du Fail, le peuple assimila « le Roi Mort »,— c'est ainsi qu'on désignait la peinture,— au roi René d'Anjou dont le tombeau occupait la même arcade. (Pour plus de détails, voir le bel ouvrage de M. LOUIS DE FARCY, *Monographie de la cathédrale d'Angers*, Angers 1905).

(2) II, 126-127.

(3) Nous n'avons pas donné une énumération complète de toutes les allusions à l'Anjou ; et notamment nous avons éliminé les anecdotes qui ne se rapportent pas aux années d'études. A propos d'une de ces dernières, l'histoire de « Monsieur Ita » (chap. XVII), nous ferons une petite remarque de géographie locale analogue à celle que nous avons faite, à propos du Poitou, pour le village des Ances (p. 79). A la fin de l'aventure de Monsieur Ita (II, 94), il est dit que les maraudeurs, délogeant sans trompette, se donnèrent rendez-vous « à la maison neuve. » Il faut lire évidemment, malgré les minuscules de toutes les éditions : « à la *Maison-Neuve* », petite localité située près d'Angers. Elle n'est certainement pas citée ici au hasard ; car dans la *Vie généreuse des Mercelots* (1596), important document sur la vie des gueux et coupeurs de bourses, nous voyons des gueux parcourant l'Anjou se retrouver « à la *Maison-Neufve*, trois lieues près d'Angers. » (FOURNIER, *Variétés hist. et litt.*, VIII, p. 174). Cet endroit était certainement un point de ralliement habituel à ces sortes de gens, et nous constatons une fois de plus que du Fail est bien informé.

*
* *

La troisième grande ville universitaire qui abrita les études et les gamineries de Noël du Fail est la ville de Bourges. De ce que Noël du Fail, prenant cette fois encore le pseudonyme de Polygame (1), a tracé avec une familiarité qui n'exclut pas l'admiration, un vivant portrait du célèbre jurisconsulte Eguinaire Baron, natif du Léon en Bretagne et décrit, pour la première fois, une leçon de droit, au lieu de nous conter des balivernes, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il n'avait fait que battre le pavé à Angers et à Poitiers et que l'enseignement des maîtres de Bourges lui inspira, pour la première fois, le goût du travail en lui révélant l'intérêt et la beauté des études juridiques. Ce serait prendre *Eutrapel* pour une biographie en règle et en méconnaître le caractère comique. De plus, quand on voit l'auteur tout fier de nous apprendre que Baron et Le Duaren étaient « tous deux Bretons », on peut supposer que le patriotisme provincial, si vif chez du Fail, entre pour une bonne part dans la mention exceptionnelle qu'il a faite de ces deux maîtres. Néanmoins, il est vrai de dire que dans l'université patronnée par Marguerite de Navarre, l'enseignement du droit était à la fois plus savant et plus libre d'esprit que dans les deux universités de Poitiers et d'Angers, jusque-là fréquentées par du Fail : il ne put pas ne pas être frappé de cette différence. Le portrait humoristique d'Eguinaire Baron commence par nous écraser sous l'autorité du personnage : « Eguinaire Baron, grand et notable enseigneur de loix, s'il en fut onc, lisoit en l'Université de Bourges, avec une telle majesté,

(1) On le voit, pour chacune des villes universitaires, c'est le devisant Polygame qui reçoit la plus grosse part des anecdotes, et la plus belle. Comme Baron n'enseigna pas à Bourges avant 1542, il est clair que François du Fail n'a pas suivi ses leçons, en admettant que ce propriétaire campagnard ait jamais fréquenté les universités. M. Courbet croit se tirer d'affaire et sauver son système en nous disant que Noël du Fail fut certainement conduit « à Bourges » par son frère aîné. » (*Notice*, p. xxx). Mais M. Courbet aurait bien dû nous dire aussi quel besoin pressant obligeait ce pauvre Polygame, chargé de quatre enfants, à entreprendre le long voyage de Château-Letard à Bourges ; on a peine à croire que ce fût simplement pour accompagner fraternellement un grand garçon de vingt-six ans qui avait déjà traîné sur les routes de France et d'Italie.

dignité et doctrine, que vous l'eussiez jugé proprement un Scevola, tant il estoit sententieux, solide, massif et de grace poisante, et faconde gravité » (1). Le personnage s'anime par la suite, et, dans une leçon à laquelle assiste le chancelier de l'Hospital, s'emporte contre les commentateurs moutonniers, les comparant gauloisement à des chiens qui viennent lever la patte sur le même passage du code, et termine par un pompeux éloge du roi François Ier, restaurateur des bonnes lettres. Nous avons certainement, dans ce morceau, malgré sa date de 1585, un reflet des sentiments que devait éprouver le jeune du Fail vers 1546, lorsque s'asseyant dans les écoles de Bourges, il entendit des disciples d'Alciat commenter le droit en s'attachant, non plus à la glose de Bartole, mais au texte même, et lorsqu'il vit « la beauté des Loix » reparaître « en sa netteté et splendeur » (2). Ce n'est pas seulement par la comparaison des chiens que le portrait de Baron fait songer à Rabelais ; nous nous rappelons aussi que, quelques années avant le voyage de du Fail, Pantagruel avait eu comme lui à l'Université de Bourges, la révélation de ce que pouvait être l'enseignement du droit renouvelé par l'esprit humaniste : « Car, disoit-il, au monde n'y a livres tant beaux, tant aornés, tant elegans, comme sont les textes des *Pandectes* ; mais la brodure d'iceux, c'est assavoir la glose de Accurse, est tant salle, tant infame et punaise, que ce n'est qu'ordure et villenie » (3).

Le séjour de du Fail à Bourges se date assez bien. Lorsque « Monsieur de l'Hospital » honora de sa présence une leçon de Baron, il se rendait aux Grands Jours de Riom ; Bourges était une étape de son voyage ; or, cette séance des Grands Jours se tint en 1546, entre le 13 septembre et le 10 novembre (4). Du Fail fait une autre allusion aux Grands Jours de Riom dans ses *Propos Rustiques*, qui allaient paraître à Lyon l'année suivante :

(1) *Eutrapel*, chap. IV (I, 262-263).
(2) II, 263.
(3) RABELAIS, II, 5. — Sur l'enseignement de Baron et de Le Douaren, voir les intéressantes pages de M. COURBET, *Notice*, p. XXX-XXXIX. Cf. aussi une notice sur *François Le Douaren*, par M. E. JOBBÉ-DUVAL, dans les *Mélanges P.-F. Girard*, Paris, 1912.
(4) *Catal. des Actes de François Ier*, t. V, p. 123.

là il les désigne au futur (1). Cette allusion, d'autant plus intéressante qu'elle est unique en son genre dans les *Propos Rustiques,* si fermés au monde extérieur, nous indique probablement l'époque où cet ouvrage fut terminé. Du Fail était alors à Bourges. Il y retrouva sans doute ce jeune paysan haut-breton, Guillaume, fils de Gobemouche, que son père y avait envoyé pour étudier « soubz la doctrine de maistre Baiaret » (2). En tous cas, il est très curieux de constater que les *Propos Rustiques* contiennent déjà, dans leur dernier chapitre, quelques anecdotes sur la vie d'étudiant, et que ces anecdotes ont précisément pour théâtre la ville de Bourges : nous voyons les écoliers se quereller avec les lavandières et dîner en commun sur l'herbe des Prés-Fichaux (3).

*
* *

Après Bourges, l'itinéraire de du Fail redevient incertain. Il dut passer par Lyon, où je le vois portant à l'imprimeur Jean de Tournes le manuscrit des *Propos Rustiques,* lesquels paraissent en 1547. Le chapitre xv d'*Eutrapel* nous permet d'affirmer qu'il étudia quelque temps en Avignon, dont il rapporte la caricature d'un étudiant infatué de lui-même (4).

Avignon est la quatrième et dernière des villes d'Université où nous soyons certains que du Fail a fait un séjour d'études. Il a peut-être passé par Toulouse, comme le pense La Borderie (5) ; mais les rares allusions à cette ville ne suffisent pas à établir le fait (6). Quant à Orléans, il est évident que du Fail traversa

(1) *Prop. Rust.*, x (p. 83) : « et est encore par deffault de suyte le proces indecis, et au croch, qui ainsi que je pense sera vuydé aux grands jours de Rion. »

(2) *Prop. Rust.*, xiii (p. 96). Pas plus que La Borderie, je n'ai réussi à découvrir qui pouvait être ce « maistre Bajaret. » — Sur Guillaume, voir ci-dessous, p. 194.

(3) Les Prés-Fichaux étaient situés un peu en dehors de la ville.

(4) Cette anecdote avignonnaise contient une allusion à François Ier (II, 55) ; on fait le panégyrique de ce roi gentilhomme ; malgré un plus-que-parfait du subjonctif (« il vous eust dit »), il semble bien, à considérer tout le morceau, où l'éloge du roi ne s'accompagne d'aucun regret, que François Ier ne soit pas encore mort ; cette conversation tenue à Avignon paraît donc antérieure au 31 mars 1547.

(5) *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, XXXVI, 281.

(6) Allusion aux écoliers fuyant le « rouard » (II, 79), à la reine Pedauque

plusieurs fois cette ville, située sur une des voies ordinaires qui reliaient Paris à la Bretagne (1) ; mais s'il y passa comme voyageur, rien n'indique qu'il y ait séjourné comme élève (2).

Rentré vers 1548 à Rennes, où il rapportait de ses longues études le titre de « licencié es loix » (3), du Fail commence enfin sa carrière juridique. Il dut exercer d'abord les fonctions d'avocat ou de procureur. Nous rapporterons à cette première période, pendant laquelle il assiste aux Grands Jours de Bretagne, l'anecdote de l'avocat parisien dont les collègues bretons copient servilement les façons de dire, et l'historiette du conseiller de Paris, invité à Vannes par l'abbé du Collédo (4). On sait que les Grands Jours de Bretagne, qui précédèrent le Parlement de 1554, se tenaient à Vannes du 15 juillet au 15 septembre de chaque année.

Un petit document inédit, dont nous tirerons ailleurs d'autres conclusions plus curieuses (5), nous apprend que Noël du Fail

(II, 101), connue dans toute la France (Cf. Rabelais, IV, 41), au président de Minut (I, 298), tout cela ne me paraît pas prouver grand'chose et peut provenir de la tradition orale ou écrite.

(1) Cf. ci-dessus, p. 73.

(2) La Borderie (*ibid.*, p. 282-283) a quelque peu forcé la signification des rares allusions faites à Orléans dans *Eutrapel*. L'attribution du mot *nerme* à l'Orléanais pourrait bien provenir d'une erreur de Noël du Fail (voir notre Lexique, s.v°). — L'anecdote de la bonne femme demandant si tous les écoliers qu'elle voyait jouer sur les prairies d'Orléans seraient un jour avocats, est une historiette traditionnelle qu'on retrouve souvent au xvie siècle et que Bebelius déclare avoir empruntée à Jean Gerson (Bebelius, *Facéties*, édition 1542, f° 54 v°). Si on compare le récit de Bebelius (« Matrona quædam venerat Aurelianum... ») à celui de du Fail, on voit que celui-ci a simplement ajouté la comparaison avec les quatre mendiants. — La phrase sur « le bonhomme Peto d'Orléans... » (I, 323 et II, 137-138) est intéressante et peut avoir été une phrase courante à Orléans ; en supposant un jeu de mots avec le nom du conseiller breton François Petau, La Borderie fait une hypothèse très ingénieuse (Cf. notre Lexique, s.v° Peto). — C'est peut-être par caprice que du Fail attribue à l'hôte de l'*Escu de France* d'Orléans (II, 169), une phrase de satire toute générale sur l'abondance des officiers de justice. Somme toute, Orléans n'a laissé que très peu de traces dans *Eutrapel*.

(3) Ce titre se trouve mentionné dans un document dont nous dirons plus loin quelques mots (p. 297, n. 1) et qui rappelle la nomination de Noël du Fail, « licentier es loix », comme conseiller au Présidial (*Arch. I.-et-V.* C 3224, f° 108 r°).

(4) Cf. La Borderie, *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVI, 539-540. L'abbé du Colledo mourut à Nantes le 11 avril 1555 (Saulnier, *Parlem. de Bret.*, n° 316).

(5) Cf. ci-dessous, chap. xiii, p. 478 (Le protestantisme de Noël du Fail).

entra, en 1549, dans la confrérie du Papegaut, société d'arquebusiers rennais, qui se réunissaient à dates fixes pour s'exercer au tir, désigner un « roi » et s'offrir quelques agapes. (Je puis affirmer que notre juriste ne devint jamais « roi »). Donc, en 1549 il est, non seulement à Rennes, mais semble y être installé pour longtemps, l'entrée dans le Papegaut équivalant à une sorte de brevet de citoyen rennais, à une inscription sur le livre d'or des notables et bourgeois de la ville. Ne confondons pas cet acte avec les adhésions et cotisations que nous distribuons aujourd'hui de droite et de gauche à des sociétés lointaines, qui se passent de notre présence effective.

Et pourtant, en 1548, dans sa lettre-préface aux *Baliverneries*, ce juriste, qui a son avenir tout tracé devant lui, semble se résigner difficilement à sa « tant grave et solide profession » ; et tout en faisant observer à « son grand ami H. R. » que des badinages littéraires ne nuisent en rien à « son principal estude », il reconnaît son caractère contrariant et inquiet et développe avec trop de complaisance les remontrances de l'ami pour que nous n'y reconnaissions pas une peinture de lui-même : « H. R. » lui représentait que son naturel était « du tout à contrepoil et biais », et estimait qu'à son « horoscope... le mouvement du ciel avoit esté tout irrégulier et de travers » (1).

Aussi ne sommes-nous pas trop surpris d'avoir à examiner la question d'une nouvelle fugue guerrière en Piémont. Il y a ici matière à controverse. Abregeons le plus possible ce débat. En dehors des allusions à Cérisoles, du Fail a mentionné par deux fois le Piémont et ses gouverneurs : « Eutrapel, écrit-il au chapitre III, dit qu'à Thurin en arriva presque autant à une Dame, du temps que ce bon prince de Melphe y estoit Lieutenant du Roy. » Cette indication sert tout simplement à localiser dans l'espace et dans le temps une anecdote salée qui eût pu se passer n'importe où et n'importe quand (2). Malgré son inutilité, qui serait précisément de nature à la rendre intéressante pour le biographe, la dite mention ne prouve pas grand' chose, Eutrapel ne déclarant pas formellement qu'il était à Turin quand l'anecdote eut lieu. En revanche, voici une dé-

(1) I, 141.

(2) Elle faisait probablement partie du vieux répertoire (Cf. ci-dessous, p. 425).

claration beaucoup plus précise, qui arrive au moment où Eutrapel évoque avec une désinvolture gouailleuse l'origine d'une maladie qui laissa dans son organisme des souvenirs cuisants (1). « Eutrapel en voulut estre, disant qu'estant soldat à Turin, lors que le seigneur de Brissac y estoit lieutenant pour le Roy, survint... » (2). Le témoignage est formel. Mais comme Brissac ne devint lieutenant-général, autrement dit gouverneur du Piémont, qu'en août 1550, il nous faut admettre que notre héros fit, vers cette date, une seconde campagne piémontaise. Bien que le fait ne soit pas trop extraordinaire quand on songe à la mobilité et à l'humeur aventureuse de du Fail jeune, on s'est résigné difficilement à accepter les deux expéditions à la fois : celle de 1544 et celle de 1550-1551. Félix Frank ne pouvait même pas imaginer une telle possibilité et ne retenait que la seconde campagne ; par contre, c'est celle-ci que supprimait La Borderie, pour ne retenir que la première. M. Courbet les maintient toutes deux, et nous nous rangeons à cette solution, non point parce qu'elle est éclectique, mais parce qu'elle est rigoureusement conforme à la seule méthode que nous puissions suivre pour reconstituer la biographie de du Fail : accepter le témoignage de l'auteur toutes les fois qu'il affirme un fait relatif à Eutrapel et que nous ne voyons aucun fait contradictoire, aucune impossibilité pratique, aucune raison de déguiser la vérité (3).

Or, jusqu'ici rien n'est venu infirmer définitivement le témoignage d'Eutrapel. Je dois dire, cependant, qu'un document m'a

(1) Du Fail ne fut pas le seul à avoir contracté au Piémont la belle maladie dont il s'agit. Tahureau, dans ses *Dialogues* nous affirme qu'elle est « assez commune à ces pauvres haires qui se sont voulu écarmoucher et danser le premier bal sous les fresèades de Piedmont. » (Édition Conscience, p. 147). Bien que la syphilis eût pénétré dans le peuple des campagnes (Cf. du Fail, II, 72 et 226-227), les gentilshommes étaient naturellement plus exposés que d'autres aux surprises de Vénus. Ils affectaient vis-à-vis du mal et de son traitement, alors si douloureux, un stoïcisme goguenard et rabelaisien dont nous avons un assez bon exemple dans le chapitre xxviii d'*Eutrapel*. On tâchait de faire aussi gaillardement que possible le voyage obligé aux brûlants pays de Surie et de Bavière.

(2) *Eutrapel*, chap. xxviii (II, 227).

(3) Pour plus de détails sur cette discussion et sur la campagne de 1550-1551, voir les excellentes pages de M. Courbet dans sa *Notice* (p. xxxix-xlv).

donné des inquiétudes sérieuses. L'inventaire des biens meubles de Jeanne Perrault, veuve de Noël du Fail (1), mentionne sommairement une quittance délivrée par « les sieurs et dame de la Herissaye » à leur beau-frère et frère René du Boys, fils de Françoise Goujon, pour des meubles apportés par elle dans la maison de la Morlaye. Or, cette quittance, d'après le rédacteur de l'inventaire, serait datée du 7 mai 1551. Si l'on admet que du Fail était marié dès cette époque (et depuis quand l'était-il ?) on en vient à réduire l'espace libre pour la seconde campagne, de telle sorte que celle-ci en devient, sinon impossible, du moins très problématique. Malheureusement la quittance en question ne peut faire foi, l'original ayant disparu (2), et diverses raisons nous font penser que du Fail ne se maria pas si tôt (3). Mais il était certainement marié en 1553, et nous pourrions terminer ici le chapitre de sa jeunesse vagabonde, s'il ne nous restait pas une dernière révélation à faire sur le jeune Noël du Fail.

Hâtons-nous d'ajouter que c'est lui, et lui seul, qui reste notre source, comme nous tenons de lui presque tous nos renseignements sur la première période de sa vie ; mais il s'agit pourtant d'une révélation, en ce sens qu'aucun biographe n'a noté la singulière confession faite par Eutrapel au chapitre XXI. Il se laisse accuser par Lupolde, sans protester avec assez

(1) *Arch. d'I.-et-V.*, E. Famille Perrault. Fragment d'inventaire estimatif (1597-1598) entré aux Archives en 1895.

(2) Ajoutons que le dernier chiffre de 1551, — le seul qui importe, — n'est pas d'une paléographie bien nette ; il a été écrit en surcharge, et l'homme de lois auteur de l'inventaire a pu hésiter sur la lecture de l'original et se tromper. — Nous reparlerons de cette date à propos du mariage de notre auteur (chap. IX, p. 191).

(3) Comme l'a remarqué La Borderie (*Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVI, 277), du Fail a fait deux allusions dans *Eutrapel* à un voyage en Italie : il parle au chap. VIII d'une conversation qu'il a eue à Venise, sur la place Saint-Marc, avec « un messer Vénitien » ; et au chap. I, Eutrapel cite une opinion tirée d'un livre qu'il a vu « en la Bibliothèque du Vatican. » Comme nous ne découvrons pas trace d'un voyage d'Italie dans la période, mieux connue, de son existence qui commence à 1553, il faut qu'Eutrapel, soldat en Piémont, ait trouvé le temps de pousser une pointe jusqu'à Venise et jusqu'à Rome. Mais pendant quel séjour ? Je pencherais vers le second, étant donné le caractère politique du livre consulté au Vatican : en 1544, notre écolier, qui n'avait pas encore commencé ses études de droit, était bien novice pour s'occuper de pareilles questions : ce serait même là un petit argument de plus en faveur du voyage de 1550-1551.

de force, d'une « volerie » qu'il aurait commise au temps de sa jeunesse (1). Il commence par s'indigner, sur un ton goguenard, qu'un juge dont il vient d'être question ait failli le convaincre autrefois de vol et le condamner : « Le mesme juge, dit Eutrapel, me cuida je ne say quand prendre par le bec (2), lors qu'on m'accusoit, à tort et sans cause toutefois, de quelque petite jeunesse. » Lupolde rectifie aussitôt cet euphémisme :

« Quelle jeunesse ! » s'écrie-t-il, « mais d'une bonne volerie,dont tu estois notablement chargé et convaincu, si tu eusses failly à te tourner. » Eutrapel fit semblant n'avoir rien entendu, destournant le coup à gauche, crachant à quartier, comme si l'aureille qu'il ouvroit de ce côté là eust esté estoupée : car, à dire tout, autrefois avoit il esté interrogé et passé par sous la main de ce Juge, lequel luy voulant faire esvanouir et perdre son privilege Clerical,luy avoit presque fait croire qu'il estoit au jugement des Capitaines l'un des plus expérimentez soldats qui fust en l'armée et aux bandes. Mais Eutrapel, comme fin et bien avisé, seut bien repartir, prendre le chemin de Niort, (3) et maintenir qu'il estoit d'un trop couard naturel ,et ne parloit de la guerre qu'aux bonnes femmes, en cuisant des chastaignes aux cendres, par le moien de quelques livres imprimez, comme plusieurs font (4). »

Devenu juge à son tour, Noël du Fail s'élèvera avec indignation contre ce subterfuge fréquemment employé par les accusés, qui consistait à invoquer le moindre prétexte pour se faire renvoyer devant le tribunal ecclésiastique, plus paternel que la justice civile. Mais en ce temps-là, il voyait les choses sous un angle différent et trouvait la ruse bonne. C'est grâce à elle qu'il échappa à une condamnation certaine, et probablement méritée, car on a pu remarquer que l'accusation précise de Lupolde n'amène aucune protestation indignée, tant s'en faut, et la parenthèse du début : « à tort et sans cause toutefois » paraît bien avoir été prononcée pour la forme et accompagnée d'un sourire narquois. Sans m'attarder à rechercher les causes possibles du

(1) Le devisant Lupolde sert ici à dramatiser une confession de Noël du Fail ; nous connaissons déjà ce procédé (Cf. ci-dessus, p. 62 et 73) : au chap. XXVI, Lupolde amène Eutrapel à raconter l'escroquerie au bonneteau ; et un peu plus loin, dans un petit dialogue dont le dessin est semblable à celui qui nous occupe en ce moment, c'est encore Lupolde qui révèle les ruses picaresques employées par Eutrapel pour gagner quelque argent à son retour du Piémont.

(2) Expression triviale, sentant l'argot, qui signifie : « crut m'arracher un aveu. »

(3) Périphrase argotique : « nier ». Eutrapel raconte l'anecdote dans un langage adéquat.

(4) II, 153-154.

silence observé par mes devanciers sur un épisode assez fâcheux sans doute, mais qui complète la physionomie de du Fail jeune et qu'une biographie ne saurait négliger, je ferai observer que cette anecdote, que l'auteur ne développe pas, qui n'aboutit à aucun récit artistement construit et ne prend pas la forme d'un conte traditionnel, se présente avec tous les caractères de l'authenticité et a bien l'allure d'une indication autobiographique : ou il faut l'accepter comme vraie, ou il faut renoncer à l'identification de Noël du Fail avec Eutrapel, autrement dit se résigner à ignorer presque tout de la vie et du caractère de du Fail jusqu'à la trentaine (1). J'ajouterai que l'indélicatesse avec laquelle Eutrapel et ses compagnons avaient fait main basse à Paris sur les économies de leurs régents n'est pas de nature à faire écarter comme moralement invraisemblable l'incident de la « volerie » ou « jeunesse », comme on voudra l'appeler (2). Si j'ai placé cet incident hors cadre, c'est que je ne suis sûr ni de la date ni du lieu. Cependant, il paraît clair qu'il faut le mettre après la première campagne au Piémont (1544) ; il serait difficile de le faire descendre trop bas, jusqu'à un âge où des « jeunesses » de ce genre seraient vraiment inadmissibles. J'inclinerais à compter la « volerie » parmi ces « finesses » dont notre aventurier à court d'argent s'avisa, sur les conseils de Nécessité l'ingénieuse, pendant son retour du Piémont (3).

(1) La Borderie a parfaitement admis comme authentique l'épisode du magot raflé aux cartes par Eutrapel et ses compagnons matois (*Bibl. de l'Éc. des Chartes*, XXXVI, p. 274) ; et cependant un hypercritique eût pu suspecter ce récit développé, dramatique, amusant, d'avoir été fabriqué à plaisir, d'être un « embellissement ». Cet argument sceptique échouerait contre l'insignifiante anecdote, ou plus exactement contre le renseignement biographique dont nous parlons en ce moment.

(2) Et pourtant je suis à peu près certain que si La Borderie a passé sous silence ce petit épisode, c'est intentionnellement et par un sentiment de pudeur pour Noël du Fail. Tout compte fait, le passage de la « volerie » est à peu près le seul texte biographique important dont il n'ait pas dit un mot ; or, avec La Borderie l'hypothèse d'une négligence n'est guère admissible. Si je signale ce fait, ce n'est nullement pour blâmer mon illustre devancier de scrupules fort honorables, mais pour conclure *ex silentio* qu'à son avis comme au mien Eutrapel n'avait nullement infirmé l'accusation de Lupolde.

(3) Le juge dont il est question devait être établi à Rennes, comme le laisse entendre le début du chap. XXI. Mais au moment où du Fail lui tomba entre les mains, il remplissait les fonctions de « juge volant. » En effet lorsqu'Eutrapel (II, 155) commence un développement nouveau par

Mettons que ce ne fut qu'une peccadille, et ne jugeons pas un jeune cadet du XVI[e] siècle avec notre morale de petit bourgeois du XX[e] ; en ce temps-là on entendait d'une façon beaucoup plus large qu'aujourd'hui l'axiome « il faut que jeunesse se passe ». Néanmoins, la complaisance visible avec laquelle le du Fail de 1585 confesse les aventures les plus inquiétantes de son sosie de 1544, demeure un sujet d'étonnement ; et, malgré tous nos efforts nous avons quelque difficulté à nous représenter ce sexagénaire magistrat, moraliste, et qui, plus est, calviniste, riant encore dans sa barbe grise des friponneries d'Eutrapel et parlant argot comme un repris de justice.

C'est, en effet, en vieillissant, que du Fail devient picaresque. On pourrait croire, après ce qui vient d'être narré, qu'il va produire pour ses débuts une œuvre joyeuse et libre, un peu folle même. Point. Si les *Baliverneries* sont, il est vrai, passablement dégingandées, la première production de Noël du Fail, les *Propos Rustiques*, est sage, équilibrée, discrète, et semble écrite par un homme mûr. Les cabrioles viendront avec l'âge.

Arrêtons ici la biographie de notre auteur pour examiner les deux ouvrages de la première période, c'est-à-dire les *Propos Rustiques* (1547) et les *Baliverneries* (1548).

ces mots : « je crains ces Diables de Juges volans comme la peste », il ne répond nullement aux répliques immédiatement précédentes attribuées à Lupolde et à Polygame (II, 154-155) ; il continue sa propre réplique, celle qui contenait l'allusion à la « volerie ». Or ce qu'il entendait par « juges volans », c'étaient les prévôts (II, 156) chargés de rendre justice sommaire aux soldats maraudeurs, aux gens d'armes licenciés qui s'attardaient sur le chemin du retour.

LES « PROPOS RUSTIQUES »

CHAPITRE IV

SOURCES ET IDÉES

Les *Propos Rustiques* peuvent se résumer en quelques mots. L'auteur rapporte, — ou est censé rapporter, — des récits du vieux temps, qui lui ont été faits, un jour de fête, par quatre campagnards âgés. Au reste, le terme de « récits » ne conviendrait rigoureusement qu'à deux chapitres (les chapitres belliqueux, IX et X) ; les autres sont des tableaux de mœurs villageoises sans action (chap. II, III, IV, première partie du chapitre VI) et surtout des portraits individuels (chap. V, VII, XI, XII, XIII). Ajoutez à cela un prologue de l'auteur (chap. I) et deux hors-d'œuvre qui n'ont rien de rustique et qui ont été insérés tant bien que mal dans la trame de l'ouvrage (seconde moitié du chapitre VI, chap. VIII), — et vous aurez devant vous le squelette des *Propos Rustiques*. A quel genre appartient ce petit livre ? C'est ce qu'on ne saurait dire au juste, car ce n'est ni une églogue, ni une idylle, non plus qu'une pastorale ; ce n'est pas non plus une série de contes, comme ceux que, vers le même temps, Jacques Peletier du Mans, — ou Bonaventure des Periers, — recueillait dans le pays manceau (1). C'est à tort

(1) On comprend que je ne tranche pas ici, en passant, une question d'attribution que M. l'abbé Jugé n'a pas définitivement tranchée dans une grosse thèse sur Jacques Peletier du Mans. Peu importe. L'auteur, quel qu'il soit, des *Nouvelles Récréations et Joyeux Devis* a recueilli un lot assez copieux de nouvelles de terroir. De tous les ouvrages composés vers le même temps que les *Propos Rustiques*, c'est celui qui, à ce titre, se rapprocherait le

que du Fail, faisant allusion à sa première œuvre, parlera d'une « batelée de contes rustiques : » le terme plus vague de « propos », d'abord choisi par lui, est de beaucoup préférable ; celui de « tableaux de mœurs » serait également bon, bien que ne définissant pas tout. En somme, malgré toutes les différences qui séparent les *Propos Rustiques* des *Contes d'Eutrapel*, on peut dire que du Fail nous donne déjà, pour ses débuts, un « essai » difficilement classable, une de ces œuvres mêlées comme il en produira pendant toute sa carrière littéraire. Et pourtant les *Propos Rustiques* ont leur unité. Cette unité très réelle ne résulte pas seulement du milieu dépeint (ce qui n'est pas suffisant, car les *Baliverneries* ont toutes pour cadre la campagne, et n'en sont pas moins incohérentes), ni de l'existence d'une donnée générale, réelle ou fictive, adoptée une fois pour toutes (les *Baliverneries* et *Eutrapel* ont également une petite affabulation et leurs devisants toujours les mêmes), mais surtout, — chose plus précieuse et unique chez du Fail, — d'une harmonie constante entre les tableaux, les personnages, les idées et le style. L'unité est intérieure et non pas externe et factice. Sauf quelques défaillances inévitables au XVIe siècle, la tonalité de ces descriptions, portraits, moralisations et récits se maintient d'un bout à l'autre et une même atmosphère les enveloppe.

On comprend que, frappé de cette originalité, et ne voyant rien d'analogue dans la littérature environnante, La Borderie ait considéré les *Propos Rustiques* comme une œuvre entièrement à part, comme un produit immédiat de l'observation des mœurs bretonnes par un Breton. Il a fait le vide autour de du Fail. Tout au plus consent-il à reconnaître un certain nombre d'emprunts verbaux indéniables faits par l'auteur au grand Rabelais, mais il n'y attache que peu d'importance et refuse d'admettre toute influence profonde du *Gargantua* et du *Pantagruel*. Quant à la littérature savante du XVIe siècle, il n'en fait pas mention, sinon pour opposer aux « lieux communs » classiques, aux « éloges banals de la vie champêtre » les des-

plus facilement de l'œuvre bretonne. Ajoutons qu'il y a également, parmi ces récits manceaux ou poitevins, quelques portraits individuels, dont le type est celui de l'ivrogne Janicot (n° LXXVII). Néanmoins l'allure du recueil est décidément narrative, et l'auteur des *Joyeux Devis* se classe d'emblée parmi les conteurs, ce qui ne sera le cas pour Noël du Fail que tardivement, quand il aura publié son *Eutrapel*.

criptions de du Fail, « prises sur le vif et copiées sur le réel » (1). Et La Borderie fait si grande la part du réel qu'il en vient, par une conséquence qu'il n'a peut-être pas prévue, à diminuer la part d'activité de l'auteur dans la genèse de son œuvre. C'est la campagne bretonne qui revit dans les *Propos Rustiques* ; et du Fail ayant déclaré qu'il enregistrait fidèlement les conversations de ses villageois, nous devons le croire sur parole. De sorte que nous verrons La Borderie tenir pour vraie une « harangue rustique » fabriquée de toutes pièces avec des souvenirs d'humaniste. L'éminent historien ne s'est pas assez méfié des mensonges de la littérature ; il avait admirablement senti le charme spécial des *Propos Rustiques,* mais cet enchantement lui a dérobé la vue de certains artifices.

On voit donc que, sauf en ce qui concerne les noms de lieux et de personnes, identifiés avec soin par mon devancier, la genèse des *Propos Rustiques* reste encore à étudier. L'originalité littéraire de du Fail ne sera pas très sensiblement diminuée par mon travail d'analyse ; mais encore est-il bon de la circonscrire dans la mesure du possible. Les *Propos Rustiques* ne peuvent pas être et ne sont pas sans liens avec la littérature ambiante ; elles reflètent certaines idées et certaines tendances contemporaines ; l'écrivain qui les a composées est un jeune gentilhomme campagnard — d'accord ! Mais c'est aussi un « écolier » qui venait de séjourner sept ans au moins à Paris et qui achevait, en 1547, son tour de France universitaire. Comment La Borderie n'a-t-il pas reconnu dans les *Propos Rustiques* certaines petites thèses, certains parti-pris sociaux et moraux ? Du Fail n'est jamais un observateur purement désintéressé, décrivant pour décrire. Il faut dégager ces petites thèses, les replacer dans leur époque, les comparer aux idées que l'auteur a exposées dans ses œuvres d'apparence moins objective. Notre premier chapitre sera consacré à toutes ces questions d'influences, de sources et d'idées. Je regrette que cette étude soit si longue et forme un commentaire disproportionné avec l'œuvre légère et gracieuse de Noël du Fail. On me pardonnera peut-être en considérant que le sujet était neuf, et que, d'autre part, avec un auteur comme le nôtre qui fait si peu d'emprunts textuels, il faut certaines précautions pour dis-

(1) La Borderie, *Introd.* aux *Propos Rust.*, p. xxix.

cerner une influence. De plus, je ne m'occuperai pas seulement des *Propos Rustiques* : *Eutrapel*, qui nous parle souvent de la campagne et des campagnard, entrera aussi en ligne de compte.

*
* *

Je ne pense pas qu'il y ait lieu de donner un tableau détaillé de la littérature rustique antérieure à du Fail. Cette étude sur la pastorale indigène ne serait pas absolument un hors-d'œuvre : plusieurs rapprochements pourraient s'offrir à nous, et il est certain que du Fail a bien l'air parfois de continuer une tradition française. Mais les analogies peuvent s'expliquer, soit par le tempérament rabelaisien et gaulois de du Fail, soit par l'identité des modèles vivants observés, soit aussi parce que du Fail humaniste s'inspirait de textes latins déjà connus et imités au moyen âge. Impossible de démontrer positivement que du Fail ait connu quelque représentant de notre vieille littérature rustique et que, par exemple, Robin et Marion soient pour lui autre chose que des noms propres devenus noms communs et conservés dans des expressions proverbiales (1).

Nous serons donc très brefs sur cette littérature. Mais encore vaut-il la peine de constater qu'elle fut abondante, que les « rusticités » ont été fort à la mode pendant trois siècles avant les *Propos Rustiques*, et que du Fail ne fut pas le premier à décrire des paysans avec leurs attitudes et leurs mœurs ; il ne fut pas non plus le premier à dépeindre leur existence comme heureuse et bonne, ni à mêler un optimisme moral et sentimental à cette description de la vie champêtre. On peut dire qu'à peu près tous les éléments essentiels des *Propos Rustiques*

(1) Cf. *Eutrapel* (II, 251) : « Ne te soucie, Robin trouve toujours Marion. » Au chap. XI d'*Eutrapel* (II, 8), l'auteur décrivant son inquiétude fiévreuse, se compare lui-même à « celuy à qui Marion a tardé venir à l'heure dite. » Ce sont là des façons de parler. On serait peut-être tenté d'attacher un peu plus d'importance à un passage de la préface des *Propos Rustiques* où du Fail, racontant l'origine des querelles dans l'humanité, attribue à la jalousie le premier rang : « parce que possible Marion rioit plus volontiers à Robin qu'à Gautier. » Or on sait que dans le « jeu » d'Adam de la Halle, Gautier est l'amoureux évincé par Robin. Mais comme « Gautier » est lui aussi une sorte de nom commun générique, il n'y a peut-être ici qu'une coïncidence. Nous ne savons pas jusqu'à quelle époque ni sous quelles formes se conserva le jeu de *Robin et Marion*.

préexistaient ; ce qu'ils contiennent de plus original, de plus neuf, c'est assurément cette jolie galerie de figurines rustiques ; mais, en cherchant bien, on trouverait dans la littérature antérieure un portrait ou deux : dans *Robin et Marion*, « Gautier le testu », avec sa vaniteuse sottise, sa grossièreté satisfaite, ses allures de coq de village, est un personnage fort analogue à ceux que Noël du Fail s'est plu à dépeindre ; seulement le comique de l'ancien « jeu » est, en ce cas, plus accentué.

Si l'on était tenté de soutenir, par exemple, que les auteurs de bergeries médiévales, dominés par le souvenir illustre de *Robin et Marion*, n'ont fait que peu de place à l'observation du réel et ont mis en scène des villageois de fantaisie, on commettrait une erreur assez forte. D'abord, *Robin et Marion* n'est pas, autant qu'on l'a soutenu parfois, une bergerade digne de l'opérette : cette pièce contient une large part d'observation juste et amusante, et je ne puis m'empêcher de trouver qu'Adam de la Halle a eu le sens du comique paysan (1). Même la sentimentale Christine de Pisan, au début de son *Dit de la Pastoure*, avant de s'orienter décidément vers l'allégorie et le rêve du pur amour, nous représente des bergers et des bergères qui gardent de vrais moutons dans de vraies campagnes. L'héroïne, dont l'âme va fléchir sous le poids d'un sentiment trop vaste pour elle, commence par s'occuper de son troupeau avec zèle, met du foin dans les crèches, sait le traitement qui convient aux brebis mères, guérit les jeunes agneaux de la rogne, — oui, Christine n'hésite pas à introduire dans son vers le mot de « rogne » (2). Il est vrai que ces occupations n'empêchent pas nos bergers de mener gaiement leurs danses et leurs « tresches »

(1) J'ai été surpris de voir que dans sa thèse si approfondie sur Adam de la Halle, M. H. Guy rejette un peu trop *Robin et Marion* dans la catégorie des bucoliques irréelles. D'autre part, dans l'*Introduction* à son édition populaire du même « jeu », M. Langlois déclare que celui-ci est une « peinture fidèle, minutieuse même, de caractères et de mœurs champêtres. » La vérité est sans doute entre ces deux opinions opposées. Il y a dans *Robin et Marion* plusieurs traits conventionnels ; maître Adam savait parfaitement qu'il travaillait dans un genre factice et foncièrement faux ; mais comme il avait des dons d'observation et de comique, il réussit tout de même à mettre de la vie dans une représentation dont les spectateurs aristocratiques n'attendaient qu'un divertissement agréable.

(2) Christine de Pisan, édition Roy (*Soc. des Anc. Textes Fr.*), t. II, p. 230.

sur l'herbe fraîche, au son du « flajol », du tambourin, de la musette ou de la chevrette ; comme dans l'œuvre d'Adam de la Halle, les divertissements sont au premier plan : c'était à peu près inévitable, comme il était inévitable que le petit chef-d'œuvre de Noël du Fail débutât par un banquet rustique suivi de danses. Mais Christine avait vu des paysans, elle avait vu

> ... Ces pastoureaulx gentilz
> Vous trenchier ce pain faitiz
> Par lesches grandes et lees (1).

Le documentaire du Fail ne fera pas mieux en ce genre : il nous montrera, lui aussi, des campagnards en train de « couper de longues et larges lesches de gras jambon... et icelles tranches sur le bon pain bis faictis », et danser au son du tambourin après un repas substantiel (2). Une différence essentielle entre du Fail et la plupart de ses prédécesseurs médiévaux, c'est que ses paysans ne s'asseoient pas sur l'herbette avec leurs « drues » à leur côté comme les « pastoureaux gentiz ». Point d'amour, point de bouquets offerts, point de chapelets de roses : du Fail rejettera en riant d'un bon rire gaulois tous ces ingrédients idylliques. Chez lui on chantera moins aussi, et la vie ressemblera beaucoup moins à un opéra-comique. Il fera faire au réalisme d'incontestables progrès. Remarquons cependant que l'auteur des *Propos Rustiques* ne nous montre guère ses paysans au travail ; et ajoutons, pour la défense des auteurs médiévaux, qu'ils décrivaient des bergers, population qui a réellement beaucoup de loisirs et qui, en fait, avait plus de chants et de jeux que les autres populations rurales ; tout n'était pas convention pure dans les bergeries, car, comme dit fort bien le maître à danser de Monsieur Jourdain, « lorsqu'on a des personnes à faire parler en musique, il faut bien que, pour la vray-semblance, on donne dans la bergerie. Le chant a esté de tout temps affecté aux bergers ».

Veut-on maintenant du comique paysan, de ces grosses plaisanteries qui font rire à gorge déployée les bons villageois ? Elles ne manquent point au moyen âge. Sans faire intervenir

(1) Édition Roy, II, p. 226 (v. 109).
(2) *Eutrapel*, XXII (II, 165).

encore une fois *Robin et Marion* avec les propos inconvenants de Gautier le Têtu et la gourmandise de Huart, citons les « fols pasteurs » de certaines bergeries de mystères, par exemple ce Lubin du mystère de la Nativité de Rouen, qui, voulant dénicher successivement deux chats-huants, lie les pattes au premier pris et l'abandonne à terre pour remonter dans l'arbre, se figurant que l'oiseau va l'attendre complaisamment : mais la maudite bête, dont les pattes sont liées, n'a-t-elle pas l'idée de se servir de ses ailes et de s'envoler ? Cette anecdote, remarque l'auteur en marge, était arrivée réellement, et même le naïf berger qui en avait été le héros ne faisait qu'un avec l'acteur chargé de jouer le rôle (1). Parmi les facéties incontestablement paysannes de nos mystères, j'en citerai encore une dont on trouve la forme la plus convenable dans la *Passion d'Arras* d'Eustache Marcadé. L'un des bergers, nommé Gontier, avise un de ses compagnons endormis et médite un bon tour :

Nous mettrons dedans ses II mains
Un peu d'argile bien defaicte,
. . . .
Nous cateillerons son visage
D'un festu qui l'esveillera,
Et puis ses II mains frotera
Sur son visage et la verons
Tel chose de quoy nous rirons.

On devine sans peine par quelle substance est remplacé cet enduit d'argile, dans d'autres variantes de la même facétie. Du Fail nous racontera, dans *Eutrapel*, une mystification paysanne du même genre et fort mal odorante, qui consiste à bander les yeux d'un nigaud sous prétexte de le mener dénicher un « nid de tresée » : en fait il est dirigé vers un objet qui ne ressemble nullement à un nid et qui lui salit les mains (2). Tous les paysans d'Ille-et-Vilaine savent encore ce que c'est qu'un nid de « tersée » ou de « terzille ».

Sans prolonger ces considérations sur la part de réalisme et

(1) *Mystère de l'Incarnation et Nativité*, édition Pierre Le Verrier, t. II, p. 254 : « Quamvis ista narratio ponatur hic ad jocunde sublevandum animos audientium, tamen realiter ita accidit etiam illi proprio cujus erat istud personagium. »

(2) *Eutrapel*, XI (II, 19).

la part de convention idéaliste contenues dans notre ancienne pastorale, nous dirons que deux grandes influences assez nettement distinctes se manifestent dans cette pastorale et s'y mêlent à des doses diverses. Une première tradition est fondée par le jeu de *Robin et Marion*, et une autre a pour point de départ le fameux *Dit de Franc-Gontier*, petit poème composé dans la première moitié du XIVe siècle par Philippe de Vitry (1), et qui eut plus de succès qu'il n'était gros. De ces deux influences, la première a pour résultat ordinaire de diriger la bergerie vers l'opéra-comique et de faire assimiler la vie pastorale à une vie de Cocagne, où l'amour, les jeux et les chants tiennent la principale place. L'autre influence, plus classique et plus sévère, produit des éloges de la vie champêtre célébrée pour sa frugalité, pour la simplicité de ses mœurs, pour sa dignité. Par un contre-sens singulier qu'explique la confusion des traditions, l'expression « une vie de Franc-Gontier » en vint parfois à signifier les bombances pastorales. C'était une erreur. Philippe de Vitry, chanoine de Reims, voulut démontrer que l'existence du paysan était indépendante, « franche », — pour employer l'épithète accolée au nom du héros, — exempte d'ambitions et de trahison, et, par suite, supérieure en beauté morale et en sécurité à celle du courtisan. Et comme ces choses acquièrent plus de valeur quand elles sont dites par les intéressés eux-mêmes, c'est Franc-Gontier qui se charge de nous exposer que « Labour le paist en joyeuse franchise » et qu'il n'a

... la teste nue
Devant thirant, ne genoil qui s'i ploye.

Mais les idées morales sont loin de faire tout le mérite du poème ; les deux premières strophes nous offrent un petit tableau champêtre où l'auteur a visiblement tâché de « faire vrai » contrairement à la tradition issue de *Robin et Marion* : plus de bergers et de bergères filant le parfait amour et dansant à qui mieux mieux, mais un rude travailleur, un bûcheron qui, la hache au col, va abattre son arbre. Sa femme, une vraie paysanne, fait la lessive : elle lave, dit l'auteur avec une trivia-

(1) Je compte parler ailleurs plus en détail de *Franc-Gontier*, à qui je ne puis accorder ici qu'une rapide mention. On trouvera une bonne édition de ce poème par M. Piaget au t. XXVII (1898) de la *Romania*, p. 63-64.

lité voulue, ce qui couvre « dos et ventre ». D'amour, il n'en est question que dans deux vers amusants, alors que la première strophe est consacrée presque tout entière au menu du frugal repas. On s'embrasse quand on a la panse pleine, mais c'est à la panse que l'on songe d'abord.

Des deux traditions que je viens de signaler, c'est surtout à la seconde, semi-réaliste et semi-humaniste, qu'il conviendrait de rattacher du Fail. A-t-il lu le *Dit de Franc-Gontier,* que Guillaume Crétin connaissait et imitait encore au début du xvie siècle ? (1). Ce n'est pas impossible, mais ce n'est pas démontré. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le petit poème en question fut, à ma connaissance, réimprimé à deux reprises, vers la fin du xvie siècle, conjointement avec ce *Mespris de la Cour* de Guevara dont nous reparlerons pour avoir été un des livres de prédilection de Noël du Fail. L'inspiration du petit traité espagnol et celle « dit » français sont, en effet, foncièrement identiques ; et quant à du Fail il développe des idées morales analogues à celle de Philippe de Vitry, auquel il ressemble encore par la dose et la qualité du réalisme, par un pittoresque amusant, par une façon à la fois sympathique et narquoise de présenter les paysans ; enfin, dans les *Propos Rustiques,* ainsi que dans le « dit », les rustiques eux-mêmes font l'éloge de leur existence : l'auteur les écoute parler. Au reste, on trouverait dans la littérature dramatique dus xve et xvie, par exemple dans l'*Histoire de Griselidis* et dans la *Passion* des frères Gréban, diverses variations sur le thème du bonheur des

(1) G. Crétin fait en effet intervenir Franc-Gontier et Hélène dans ses églogues. On a beaucoup lu le dit de Franc-Gontier au xve siècle : rappelons la cynique réfutation qu'en a donnée Fr. Villon, les allusions contenues dans le gracieux *Banquet du Bois,* et rappelons aussi que les premières copies qui nous aient transmis le petit poème de Philippe de Vitry sont de la dernière partie du xve siècle. Mais après Guillaume Crétin nous perdons à peu près ses traces. Chose curieuse, Clément Marot, dans son édition de Villon, accumule tant d'inexactitudes dans la note explicative au sujet des *Contredits de Franc-Gontier* qu'il est difficile d'admettre qu'il ait jamais lu l'original du poème critiqué par Villon au nom du réalisme. Quant aux rééditions conjointes à celle du *Mespris de la Cour,* je puis citer, outre celle de 1591 (Jean de Tournes), déjà signalée par M. Piaget (*Romania,* XXVII, 1898, p. 63), une édition publiée plus tard, en 1614, par Claude le Mignon (s. l.) et contenant *Le Mespris de la Cour et louange de la Vie Rustique,* par Antoine de Guevarre, suivi des « vers françois des evesques de Meaux et de Cambray, et des latins de N. Clemengis.»

champs associé au thème de la modération dans les désirs, *Griselidis* enseignait, dans le même siècle que *Franc-Gontier*, le danger des changements de caste et des brusques élévations sociales, et aux ambitions désordonnées du berger Rifflart, le vieux sage Aloris répondait que le bonheur est de continuer le métier de ses pères.

Pour terminer cette revue nécessairement rapide de la littérature antérieure, nous dirons que du Fail a certainement connu deux œuvres qui n'ont rien à voir avec la pastorale, ni même avec la description des mœurs spécialement rustiques, mais qui sont cependant des descriptions de mœurs : je veux dire les *XV Joyes de Mariage* et les *Evangiles des Quenouilles*. Nous notons quelques souvenirs incontestables des *XV Joyes* dans le premier chapitre des *Baliverneries* ; et quant à l'autre ouvrage, il a pu contribuer, dans une certaine mesure, à la genèse des *Propos Rustiques* : du Fail y fait une allusion expresse dans *Eutrapel* (1), et l'on sait du reste que les ironiques

(1) *Eutrapel*, xx (II, 137), chapitre où trois femmes, de vie et de conversation peu exemplaires, racontent des souvenirs scabreux. « Une autre femme », dit l'auteur, « laquelle pour avoir fait fils et fille, et conséquemment, dit le Livre des Quenouilles, licentiee de tout dire... » est l'héroïne d'une petite anecdote. Comme le remarque fort bien Assézat, on chercherait en vain la phrase en question, du moins telle quelle, dans les *Evangiles des Quenouilles*, publiés en 1855 par P. Jannet (Bibl. elzévir.). Du Fail se souciait peu que ses citations fussent exactes. Mais les éléments de cette petite phrase se retrouvent dans le texte invoqué : d'une part certaines devisantes des *Evangiles* prennent la parole après avoir obtenu licence de parler (Cf. édition P. Jannet, p. 137), et d'autre part l'expression « filz ou fille » revient à plusieurs reprises (par exemple p. 136, 152....) dans les enseignements de ces matrones, lesquels ont trait de préférence au mariage et à la génération. — J'ajouterais que je crois apercevoir dans la lexicographie des *Propos Rustiques* une trace assez curieuse de l'influence des *Evangiles* féminins. Au chap. v des *Propos* (p. 40), la femme de Robin Chevet « *troussoit ses agoubilles* pour aller tirer du vin » en rechignant. Or ce terme d' « agoubilles » revient à chaque instant dans les *Evangiles des Quenouilles*, au point d'être un des signes caractéristiques de ce texte. Tous les exemples de Godefroy, — y compris la locution « trousser ses agoubilles », — sont empruntés à ce même ouvrage, à l'exception d'un seul, qui est du roi René. Les provinces où, d'après Godefroy, le mot s'est conservé sont des provinces de la région Nord-Est. Je n'en ai retrouvé aucune trace dans les parlers de la Haute-Bretagne ni de l'Anjou (cependant, M. Sainéan, dans ses *Sources de l'argot ancien*, I, 267, après avoir reconnu comme moi que le mot est usuel avant tout dans les patois du Nord, signale *agobilles* en normand d'après Du Ménil). Il est donc à peu près certain que le mot en question a été importé dans les *Propos Rustiques* par imitation littéraire des *Evangiles des Quenouilles*.

Evangiles des Quenouilles (1) traversèrent glorieusement le XVIe siècle. D'après une des versions du livre (2), ces oracles infaillibles auraient été promulgués d'abord dans les campagnes, et beaucoup d'entre eux concernent, en effet, l'agriculture ; d'après une autre rédaction, les veillées où les matrones prêchent leurs évangiles semblent localisées dans une ville : peu importe ; l'auteur, qui n'a pas précisé son cadre, rapportait avec malice des conversations de commères du peuple, et collectionnait des dictons ; il était « folkloriste » bien avant que ce mot anglais eût fait fortune parmi nous ; et cela suffit pour que nous voyons en lui un précurseur de Noël du Fail (3). Mais les rapprochements précis sont assez rares. D'abord, l'esprit des *Propos Rustiques* n'est pas le même que celui des *Evangiles* : du Fail fait succéder l'humour et la rondeur rabelaisienne à l'observation uniformément goguenarde et sèche du XVe siècle ; et, de plus, on ne voit pas qu'il doive à son prédécesseur d'idées vraiment essentielles. Car, quel intérêt y aurait-il à faire observer que les « évangiles » se prononcent dans des soirées où se réunissent des commères et que du Fail a décrit dans les *Propos* et dans *Eutrapel* une soirée villageoise, ou encore à noter que la petite énumération des superstitions de Gobemouche, au chapitre XIII des *Propos Rustiques*, peut passer pour une miniature des longues énumérations folkloriques du *Livre des Quenouilles* ? (4) Pourtant il ne me paraît pas sans intérêt de rapprocher les cadres des deux ouvrages : ici et là, l'auteur se donne à nous comme procédant à une enquête parmi des petites gens, et à une enquête scientifique, impartiale, dont il nous livrera les résultats aussi fidèlement que possible ; il est le secrétaire des vieillards de l'endroit, vieillards-femmes dans un cas, vieillards-hommes dans l'autre ; tous deux, enfin, décrivent en traits sommaires la physionomie et la profession de

(1) Ce livre est beaucoup plus connu au XVIe siècle sous le nom de *Livre des Quenouilles*, adopté par du Fail, que sous le titre aujourd'hui admis depuis l'édition elzévirienne de 1855.

(2) Version du ms. CIGOGNE, *Ev. des Quen.*, édition P. Jannet, p. 103.

(3) Comme un exemple de la littérature « folklorique » du XVe siècle, on peut citer encore les *Adevineaux amoureux*, réimprimés dans les *Joyeusetez* de TECHENER. Mais Rabelais recueillait avec délices traditions et locutions populaires, et c'est lui qui a été le grand maître de du Fail.

(4) Comme nous le verrons plus loin, l'énumération de pronostics campagnards du chap. IV dérive de l'*Histoire Naturelle* de PLINE.

leurs évangélistes et devisants avant de les faire parler. Cette constatation a de la valeur, mais ne nous donne pas le droit de conclure que du Fail doive le cadre de ses *Propos Rustiques* uniquement à l'imitation littéraire des *Evangiles*. Retenons surtout de cette petite comparaison et de notre rapide excursion dans le Moyen âge, que les documents de mœurs populaires étaient assez en vogue avant le XVIe siècle, que les *Propos Rustiques* ont, par derrière eux, une série d'ancêtres, sinon de modèles, et venons-en à l'époque contemporaine de Noël du Fail.

*
* *

Il ne me sera pas trop difficile de démontrer que l'amour très vif et très sincère de notre auteur pour la campagne s'est souvent exprimé, notamment dans le dernier chapitre d'*Eutrapel*, à l'aide d'arguments et de formules empruntés à des moralistes anciens ou modernes. Les *Propos Rustiques* eux-mêmes sont en partie, œuvre moralisante et didactique, non seulement dans leur préface où l'auteur prend la parole, mais même dans le corps du livre où il feint de laisser parler les paysans. Cet ouvrage peut se classer dans la catégorie des « éloges de la vie rustique » en même temps qu'il se classe parmi les œuvres descriptives. Le didactisme y est sensible dans les premiers chapitres, atteint son point culminant au chapitre IV, puis n'apparaît plus que de temps à autre, laissant le champ libre à l'artiste. Il est facile de voir que les idées générales, ni très compliquées ni très profondes, que développent les rustiques, sont celles de du Fail lui-même : ses œuvres personnelles nous le garantissent. Ces idées ne dérivent donc pas tout simplement de la nature du sujet traité en 1547 ; elles ont préexisté aux *Propos Rustiques* et contribué, pour une part, à les faire éclore. Mais il ne me paraît pas qu'elles correspondent à des besoins sociaux actuels, qu'elles se rattachent, par exemple, à une « campagne » — au sens moderne du mot — entreprise pour inspirer aux nobles et aux paysans le goût de la terre. Pour ce qui est du « déracinement de » la noblesse, il n'en est pas encore question aux alentours de 1547. Dans son intéressant ouvrage sur les *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*, M. P. de Vaissière est d'avis que le mouvement d'émigration qui, au XVIIe siècle, arrachera les nobles à leurs terres, a com-

mencé aux alentours de 1576 (1). Peut-être même a-t-il quelque peu anticipé. Il est vrai que le même historien, sans craindre suffisamment d'être en contradiction avec lui-même, semble attribuer une signification pratique et sociale à certains plaidoyers en faveur de l'agriculture, publiés vers le milieu du XVI[e] siècle (2). C'est prendre un peu trop au sérieux des lieux communs ou des recommandations utiles en tout temps. Soyons sûr que si du Fail avait vu nettement le danger du déracinement pour la noblesse, il en eût parlé plus expressément qu'il ne l'a fait, soit dans la préface des *Propos Rustiques*, soit dans *Eutrapel* (1585). En revanche, il signale dans ces deux ouvrages les dangers de l'exode des paysans vers la ville. « Que le laboureur demeure en la beauté, et facilité de ses champs », conseille Polygame au chapitre premier des *Contes d'Eutrapel* (3), et ce thème revient çà et là dans les *Propos Rustiques* ; mais ce n'est point là une idée directrice (4), et du Fail ne l'a pas mise suffisamment en valeur pour que nous puissions attribuer aux *Propos Rustiques* le caractère d'une œuvre de propagande et de circonstance ; cette idylle moralisante est beaucoup plus calme.

Mais il est certain que sa publication coïncide avec une recrudescence d'ouvrages relatifs à la vie rustique : et voilà ce qu'il faut retenir de l'utile énumération de M. de Vaissière, qui rappelle les œuvres de Symphorien Champier, de Robert le Breton, d'Antoine Mizauld, de Charles Estienne et de tant d'autres. Les agronomes anciens, un peu négligés dans la première partie de la Renaissance, bénéficient maintenant du grand mouve-

(1) P. DE VAISSIÈRE, *Gentilsh. camp.*, p. 180.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 187-188.

(3) *Eutrapel*, I (I, 232).

(4) Ainsi, l'histoire de ce paysan dévoyé appelé Tailleboudin, qui devient gueux, me semble prouver, — contrairement à la thèse de La Borderie, — beaucoup moins le désir de du Fail d'inspirer l'horreur des villes que son envie toute littéraire de placer un morceau de description picaresque. Tailleboudin part pour Paris. Or, le danger immédiat, permanent, pour cette campagne si proche de Rennes (La Hérissaye et surtout Château-Letard), c'était l'exode des rustiques vers la capitale bretonne. Aux chap. IV et VIII, du Fail ne cite que des cas tout à fait accidentels de fils de paysans devenus brigands ou malandrins. Les *Propos Rustiques* fourniraient donc plutôt une preuve négative du fait que le dépeuplement des campagnes au profit des villes n'avait pas commencé en Bretagne au XVI[e] siècle.

ment de traduction en langue vulgaire. Columelle est traduit en partie du moins, par Louis Meigret, dont l'œuvre paraît chez Denis Janot en 1542 ; il va être encore traduit, en 1551, par Claude Cottereau, un ami de Rabelais et de Jean Bouchet. Lss treize livres de Palladius vont paraître chez Michel Vascosan, en 1554, tournés en français par Jean Darces. Toutes ces publications sont accompagnées de préfaces où les traducteurs et adaptateurs font de leur mieux pour exalter l'utile profession dont ils vont parler, et il ne faudrait pas attribuer trop de portée à leurs déclarations sur la décadence de l'agriculture. Pour citer un exemple, Antoine Pierre, licencié en droit publie à Poitiers en 1543, les *XX Livres de Constantin César ausquelz sont traictez les bons enseignemens d'Agriculture.* Il commence par faire valoir, dans sa préface, que l'étude de l'agriculture est grandement profitable à la fois pour entretenir la vie humaine et « pour le grand plaisir et delectation inenarrable que l'on y prent ». Des grands seigneuis, des rois et des princes n'ont pas dédaigné de s'y adonner : argument inévitable que du Fail développera à deux reprises. Suit une citation de Virgile, non moins inévitable :

> « O trop heureux, vous laboureurs de terre,
> Si de vos biens aviez la cognoissance ! »

Du Fail ne se dispensera pas davantage de traduire, mais en prose, l'*O fortunatos nimium.* Maître Anthoine Pierre se livre ensuite à des considérations sui la décadence de l'agriculture : « dépravés », les « hommes d'aujourd'hui blasment et contemment le labouraige : car certainement à present on ne veoit gens qui soyent plus en desdaing que les poures habitateurs des champs... Je ne scay si la cause de telle mauluaise coustume, qui empesche le doulx et honneste fruict de cest estude, seroyt point la grandeur et puissance des richesses qui sont aujourd'huy, ou la noblesse et splendeur des bonnes villes ». Ce passage, où l'auteur sort un peu de la banalité pour constater le développement économique et urbain du XVI[e] siècle, méritait d'être cité, d'autant que du Fail proteste, lui aussi, contre le dédain immérité dans lequel on a tenu la classe des rustiques (1).

(1) Je dis : « on a tenu » jusqu'à lui ; du Fail, dans sa préface, ne parle pas spécialement du mépris de l'agriculture à son époque : et voilà encore

D'autres panégyristes des champs considèrent leur siècle avec moins de pessimisme qu'Antoine Pierre, mais ils emploient à peu près les mêmes arguments et invoquent les mêmes textes classiques. Tous ceux qui ont étudié à cette époque savent combien il est difficile d'y démêler, chez les écrivains, ce qui correspond à une réalité observée et ce qui est un lieu commun de discours latin. Même les plus intelligents semblent voir la nature à travers les livres ; et puisque nous parlons ici du goût pour la vie rustique, je ne puis m'empêcher de rappeler ce joli et naïf passage du *Gargantua* où Ponocrates, conduisant son élève aux champs, « en beau pré », au lieu de lui faire admirer la beauté de ce pré, « recole par cœur » avec lui « quelques plaisans vers de l'Agriculture de Virgile, de Hesiode, du Rustique de Politian » ; le maître et le disciple « descripvoient quelques plaisans epigrammes en latin, puis les mettoient par rondeaux et ballades en langue françoise » (1). Un homme élevé de la sorte aura de la peine à observer directement les choses et les hommes et se souviendra d'une églogue classique ou pseudoclassique en voyant un paysan déguenillé regagner « à pas lents sa chaumine enfumée ».

Cette observation toute générale, en même temps qu'elle nous explique la part du convenu des « rusticités » de du Fail, rend plus méritoire les efforts de cet écrivain vers le réalisme provincial ; et de même il ne faudrait pas perdre de vue qu'un travail très réel s'accomplit dans l'agronomie française vers le milieu du siècle. Aux simples traductions va succéder bientôt une œuvre importante et en grande partie originale, la *Maison Rustique* de Liébault et Ch. Estienne, dont les nombreuses éditions attestent l'utilité pratique, et qui permettra d'attendre le *Théâtre* d'Olivier de Serres. Toutefois il est à noter que la *Maison Rustique* parut d'abord en latin, tellement l'agronomie était encore tributaire de l'antiquité.

Le sentiment de la vie rustique est également plus ou moins pénétré de classicisme. Nous pourrions constater ce fait chez certains auteurs médiévaux où nous avons vu des précurseurs de du Fail. Il ne serait pas difficile de montrer la part de l'ins-

une preuve que les *Propos Rustiques* ne sont pas une œuvre de circonstance.

(1) Rabelais, I, xxiv.

piration classique dans ce *dit de Franc-Gontier* : celui-ci s'exprime comme le Scythe Anacharsis écrivant au carthaginois Hannon, d'après le livre V des *Tusculanes* (1) : il fait le même éloge de la frugalité et de la vie simple. Au reste Philippe de Vitry était un lettré humaniste, en relation avec Pétrarque. Et maintenant, si nous voulons retrouver une influence antique dans le portrait du tyran que Pierre d'Ailli opposa, comme dans un diptyque, à celui du bûcheron exempt d'inquiétudes, il nous suffira de feuilleter encore les *Tusculanes* et de contempler quelques chapitres plus haut, Damoclès assis sur le trône où l'a placé Denys le Tyran (2).

Franc-Gontier et les *Propos Rustiques* ont insisté sur la saine frugalité et sur l'indépendance de la vie rustique : « M. Cicero dit, que rien ne peut-être plus commode à l'homme libre, que l'agriculture, ce qu'il expérimentoit assez en son Tusculan (3). » Ainsi parle du Fail dans sa préface, et il fait dire ensuite par un paysan breton : « Car demandez, ou souhaittez vous plus salutaire, ou plus liberalle vie que la nostre ? » (4).

Mais, bien entendu, ni l'antiquité classique ni les humanistes modernes ne se sont contentés d'envisager la vie champêtre à ce point de vue moral et social comme productrice d'hommes sobres et libres. Ils ont apprécié pour eux-mêmes les délices des champs. Tous ont plus ou moins recherché, et parfois trouvé, un Tibur, un ermitage de Vaucluse, une Thélème, une solitude de repos studieux. Pétrarque, si bon jardinier, célébrait dans son *de Vita solitaria* l'existence que du Fail appelle « philosophale » et qu'il rêve de mener dans sa propriété de La

(1) Cic., *Tuscul.*, V, xxxii.

(2) Cic., *Tuscul.*, V, xxi : « Satisne videtur declarasse Dionysius nihil esse ei beatum cui semper aliquis terror impendeat ? » Cf. Pierre d'Ailli :

> Traïson doute, en nullay ne se fie
> Cueur a felon, enflé d'orgueil et d'ire,
> Triste, pensis, plain de merencolie.

C'est ainsi que dans la *Saulsaye* ou *Eglogue de la Vie solitaire*, publiée par Maurice Scève la même année que les *Propos Rustiques*, l'éloge de la vie des champs amène, par une antithèse nécessaire, l'image du tyran inquiet et soupçonneux.

(3) *Prop. Rust.*, *Épître au lecteur*, p. 10.

(4) *Prop. Rust.*, iv (p. 29). — Cic., *De Officiis*, I, xlii : « nihil est agricultura melius, nihil uberius, nihil dulcius, nihil homine libero dignius. »

Herissaye. Pétrarque donne comme Eutrapel une longue liste des païens, depuis Romulus et Numa, ainsi que de saints et de Pères de l'Eglise qui ont préféré la retraite et la méditation à la compagnie de leurs semblables. Le grand humaniste poète a soin de préciser que cette solitude ne doit pas être une léthargie intellectuelle ; il faut qu'elle serve au perfectionnement de l'esprit et au perfectionnement moral. Cette idée n'est pas absente de la *Retraite d'Eutrapel* : non seulement du Fail se promet d'éplucher avec soin sa conscience, mais, dans une éloquente paraphase du platonicien Marsile Ficin, il se forge un idéal de vie solitaire où l'homme, délivré de toutes passions et affaires, scrute les secrets de la terre et des cieux, et par une étude ardente qui se confond avec une prière, « se fait et se bastit le chemin pour traverser et penetrer les lieux celestes, et contempler en esprit les bienheureux, et autres choses que l'œil ne peut voir, ne la langue exprimer. » (1).

Les humanistes n'avaient pas toujours des visées aussi hautes, et il leur arrivait bien souvent d'aimer la campagne tout simplement pour les plaisirs qu'elle procure. Du Fail a beau décorer son habitation de l'épithète de « philosophale », il ajoute : « et de repos », et la partie la plus personnelle de son chapitre de la retraite est celui où il se trace un agréable programme de propriétaire campagnard ; il célèbre avec Pline le Jeune la douce quiétude des champs, où l'on vit « sans crainte, sans passion, sans tourment d'esprit » (2) : Cette quiétude lui inspire le délicieux chapitre de *Thenot du Coin*. Le souvenir d'Horace et de son « « aurea mediocritas » est sans cesse présent à son esprit. Il cite d'après Sénèque, « Servilius Vaccatia (3), homme de grande race, qui ne fut cogneu par autres titres et enseignes, que d'avoir vescu toute sa vie en sa mestairie, près

(1) *Eutrapel*, xxxv (II, 362). — Un autre passage d'*Eutrapel*, plaisant dans la forme, mais sérieux au fond, nous prouve que du Fail a vraiment eu à un certain moment de sa jeunesse de grandes ambitions scientifiques. Il les formule même en vers pompeux (*Eutrapel*, xxvi ; II, 208). Ce ne furent que des velléités. On reconnaît là encore l'influence du classicisme. Dans le *Songe d'un habitant du Mogol*, La Fontaine exprime de même quelques velléités d'étudier l'astronomie (grand épicurisme à la manière d'Épicure et de Lucrèce), mais s'endort délicieusement au murmure des sources (petit épicurisme horatien).

(2) *Eutrapel*, xxxv (II, 363).

(3) Bizarre déformation du nom de Servilius *Vatia*, donné par Sénèque.

la ville de Cumes (1). » Parfait ! Mais tandis que notre du Fail cite « Vaccatia » parmi les modèles à imiter, Sénèque ne cachait pas son mépris pour la villégiature prudente et inactive de ce personnage épicurien, « nulla alia re quam otio notus (2). » Au reste ,l'auteur d'*Eutrapel* ne se piquait pas de philosophie. Il aimait à lire les moralistes, mais s'inquiétait peu des systèmes.

Il nous faut examiner maintenant de plus près les auteurs didactiques qui l'ont aidé à raisonner son amour naturel pour les champs. Il a très probablement lu le traité de Philippe Beroalde, *De la Fœlicité humaine,* dont Calvy de la Fontaine venait de donner une adaptation française chez Denys Janot en 1543, et qui comprend tout un chapitre sur le bonheur de la vie rustique (3).

Mais il a surtout lu, — la chose est incontestable, — le traité de Guevara sur le *Mespris de la Cour avec la vie rustique* : car tel est le titre que reçut en 1542 le *Menosprecio de la Corte* lorsqu'Antoine Alaigre le tourna dans notre langue. Avec Guevara, nous restons encore dans l'humanisme, car l'évêque espagnol était nourri d'antiquité et avait particulièrement profité à la lecture de Sénèque : il possédait un grand arsenal d'exemples empruntés aux Latins. S'il est vrai qu'il développait

(1) *Eutrapel*, xxxv (II, 363).

(2) Sénèque. *Ad Lucil.*, lv.

(3) Calvy de la Fontaine avait pour devise : « Suffire ou rien. » L'importance qu'il attache à la vie rustique comme source de félicité humaine montre à quel point ce thème était en vogue parmi les humanistes. Outre le chapitre du *De Felicitate*, Ph. Béroalde avait déjà composé sur le même sujet une « oraison spéciale » *De laude Agriculturæ.* Si je crois pouvoir ranger ce traité *de la Félicité* parmi les sources possibles de du Fail, ce n'est pas seulement parce qu'on y retrouve des arguments et exemples utilisés par ce dernier : éloge horatien de la médiocrité heureuse et saine, importance de l'agriculture chez les Romains, exemple d'Aglaüs et de l'oracle d'Apollon, d'empereurs retirés des villes (Dioclétien, Hiéron, Attalus,....) : tout cela était banal. Mais je noterai plus loin une ressemblance curieuse entre le mètre adopté par du Fail dans sa petite pièce de vers des *Propos Rustiques* (chap. vii) et le mètre dont s'était servi Calvy de la Fontaine. En outre, je note que par une coïncidence intéressante, Calvy de la Fontaine introduit l'exemple d'*Eutrapele,* qu'il déclare emprunté à Érasme, pour illustrer le mépris des richesses et des biens de ce monde. Or on sait que du Fail prendra dès 1548, en souvenir d'Érasme, le pseudonyme d' « Eutrapel » (Cf. ci-dessous, p. 281). Il se peut que Calvy de la Fontaine lui ait suggéré l'idée de s'emparer de ce nom érasmien et de le franciser.

avec une grandiloquence et une vigueur espagnoles des idées chrétiennes sur le néant de ce monde, il restait général, humain, et ses appels incessants aux moralistes anciens convenaient à une époque où commençait à s'élaborer une morale moyenne et laïque. Son *Mespris de la Cour* fut un grand succès de librairie (1). Il remplaça le *Curial* d'Alain Chartier, dont la vogue déclinait ; sans doute ces deux livres disaient à peu près les mêmes choses dans un style également influencé par Sénèque ; mais, entre autres avantages, l'homélie espagnole avait celui de présenter en face d'un tableau des misères de la cour, le tableau du bonheur aux champs : c'était, avec plus d'ampleur, le vieux diptyque formé par l'heureux Franc-Gontier et par le misérable tyran. De plus, le *Menosprecio* arrivait à son heure, juste au moment où Guillaume Chappuis publiait un éloge assez plat de la cour de François Ier, et surtout au moment où *le Courtisan* de Castiglione était entre toutes les mains. Le *Menosprecio* ne fut pas pris pour une « réfutation » du *Courtisan*, — les deux œuvres ne sont pas commensurables, — mais il n'en est pas moins vrai qu'elles correspondaient à des tendances opposées, l'œuvre italienne étant une apologie indirecte de la vie de cour et l'œuvre espagnole affirmant que la vie de cour était incompatible avec la morale et avec le bonheur (2). La bibliographie nous montre fort bien comment on rattacha le *Mépris de la Cour,* sinon au *Courtisan* lui-même, du moins à une polémique issue de lui. On sait en effet que l'ouvrage de Guevara fut imprimé par huit fois conjointement avec l'*Amie de Cour,* la *Contre-amie de Cour* et la *Parfaite Amie* (3). On fournissait ainsi

(1) Renvoyons pour plus de détails à l'excellent article de M. Clément sur Guevara, dans la *Revue d'Hist. Litt. de la Fr.*, 1900 : M. Clément y esquisse une bibliographie de la traduction d'Alaigre (p. 593, n. 4), bibliographie toute provisoire, bien entendu : M. Clément compte au moins neuf éditions ; ce chiffre est certainement fort au-dessous de la vérité. En consultant la notice bibliographique dont M. Gohin a fait précéder son édition des *Œuvres Poétiques* d'Ant. Heroet, on constate que le *Mespris de la Court* fut imprimé huit fois conjointement avec l'*Amye de Court* et la *Parfaicte Amye* ; or il y a eu plus d'une édition séparée. La question est à reprendre. Au reste, Ant. Alaigre n'a pas été au xvie siècle le seul traducteur de ce traité de Guevara.

(2) On voit que sur ce point nous nous écartons sensiblement de l'opinion exprimée par M. Clément.

(3) Voir l'excellente bibliographie donnée par M. F. Gohin dans son édition des œuvres d'Heroet.

très impartialement au lecteur une sorte de dossier de la question alors à la mode (1). Par leur disparate même, de tels recueils nous permettent d'abstraire assez facilement l'idée générale qui a pu rapprocher de pièces consacrées à l'amour le *Menosprecio* où l'amour n'est même pas nommé. Il s'agit de savoir s'il vaut mieux vivre selon le monde, aimer selon le monde, ou bien mener une existence simple, naturelle, et poursuivre loin de la galanterie courtisanesque un idéal d'amour vrai. C'était la question de la civilisation et de la nature qui se posait à ce moment dans toute sa généralité comme elle se posera au XVIIIe siècle entre les partisans de Voltaire et ceux de Rousseau. La cour représentait le raffinement extrême, la vie de société par excellence. Les réactionnaires comme du Fail prirent parti pour Guevara, autrement dit pour la vie naturelle, et, à l'exemple des recueils factices dont je viens de parler, nous verrons l'auteur des *Propos Rustiques* intercaler de force dans son œuvre une petite dissertation sur l'amour qui sera une satire des amoureux à la mode.

Du Fail a lancé quelques traits contre la cour, mais il ne l'a vraiment décrite que dans une page intéressante placée au début du chapitre XVIII d'*Eutrapel*. L'auteur parle par expérience, il n'y a pas à en douter (2), mais, chose curieuse, la plupart des traits qu'il a groupés se retrouvent chez les auteurs qui ont signalé les inconvénients et les vices de la cour, et plus particulièrement chez Guevara : compétitions ardentes, comparées au « jeu de boute-hors, » (3) courtisans quémandeurs « atten-

(1) Cette impartialité ne paraît pas avoir été très bien comprise par M. Gohin, sans quoi il ne se serait pas posé la question : « Faut-il admettre que l'on considérait l'œuvre d'Héroet comme procédant d'un idéal contraire à celui du *Courtisan ?* » (*Œuvres poét.* d'HEROET, p. XXIII). Des recueils qui comprenaient à la fois *la Parfaicte Amye*, *l'Amye de Court* et *la Contre-Amye de Court* n'avaient rien d'homogène ; c'étaient de simples « dossiers » : nous ne trouvons pas de meilleur terme pour les caractériser.

(2) Sur la réalité de cette expérience, voir ci-dessus (ch. II), p. 68, et ci-dessous, p. 000 (chap. IX).

(3) Cette comparaison est classique au XVIe siècle : on la retrouve dans l'*Esté* de BENIGNE POISSENOT, édition 1583, f° 37 a : « la Cour estre un theatre où l'on joue au *boutehors* à toute façon. » (Cf. encore FOURNIER, *Var. hist. et litt.*, II, 298). Dans *le Grup de Clément Marot* (1542), le poète comparait les grands seigneurs se disputant les places à des gens jouant au jeu de « j'en suis. » (MAROT, édition Guiffrey, II, 456).

dant le gland qui tombe », courtisans besogneux pratiquant des emprunts sur l'escarcelle de leurs pareils, nous connaissons tout cela par le *Menosprecio*. Lorsque du Fail nous dit que beaucoup de gens, ayant une fois humé l'air de la cour, ne peuvent plus « s'en depestrer », nous songeons à ces courtisans de Guevara que la cour « tient engluez » (1). Eux aussi ont toutes sortes de prétextes et de ruses pour emprunter de l'argent (2). Ces coïncidences peuvent prouver ou que toutes les cours, qu'elles fussent espagnoles ou françaises, avaient la même atmosphère et développaient les mêmes défauts, ou encore, ce qui arrive souvent avec du Fail, que celui-ci, choisissant parmi ses souvenirs et leur cherchant une expression, se rapproche instinctivement de certains modèles ; comme tant d'autres écrivains du XVI[e] siècle, il a besoin de penser et même de sentir avec l'aide d'autrui. L'examen du dernier chapitre d'*Eutrapel* nous en fournira un curieux exemple.

Ce chapitre *De la retraite d'Eutrapel* sert de conclusion et de couronnement au dernier ouvrage de du Fail et ne parut qu'en 1585. Si nous le faisons intervenir ici, c'est parce qu'il développe des sentiments qui ont existé chez du Fail à toutes les époques de sa vie : ayant commencé son œuvre par l'éloge des champs, il voulut la terminer de même ; le symbole est clair et juste ; mais il ne résulte nullement de là que le chapitre *De la Retraite d'Eutrapel* ait été composé en dernier lieu. La Borderie y a très bien noté des contradictions flagrantes. D'une part l'auteur nous reporte à l'époque où il n'est pas encore marié, c'est-à-dire vers 1551-1552, son mariage ayant eu lieu au plus tard en 1553 : nous ne sommes pas très loin des *Propos Rustiques* de 1547. Eutrapel vient de faire accommoder « par ces années » sa maison des champs de La Herissaye, qui a dû lui échoir en douaire au moment où se terminait son existence errante. Nous avons devant nous un homme jeune encore qu'enchante la perspective de vivre en gentilhomme campagnard dans une gentilhommière bien à lui, et qui forme toute sorte de projets agréables. Mais ce qui nous surprend, c'est que ce même Eutrapel, dans le même chapitre, s'exprime en homme qui a déjà beaucoup vécu, reçu nombre d' « assauts » et d' « alarmes...

(1) *Mespris de la Cour*, chap. III.
(2) *Mespris de la Cour*, chap. XI.

en ce long cours d'années », et parle avec tristesse du « reste de ses ans bien cassez et endommagés » ; il est amer et désillusionné et nous éprouvons quelque malaise à voir ce cacochyme rêver d'associer à sa destinée une épouse « bien instruite sous l'aile de sa mère. » L'incohérence est si forte que, sans vouloir préciser la date de la rédaction, je suis disposé à penser avec La Borderie que ce chapitre fut écrit bien avant sa date officielle de 1585 (1). Il a dû faire partie de ce que j'appellerai la première rédaction d'*Eutrapel*. Du Fail le remania en dernière heure, de façon à en faire un chapitre vraiment « final », un adieu solennel à toute vie active ; cette hypothèse est la plus vraisemblable, ce qui ne veut pas dire qu'elle soit entièrement satisfaisante. Quel que soit le peu de soin que du Fail apporte trop souvent à lier ses idées, on demeure confondu et perplexe en présence de la gaucherie avec laquelle il aurait juxtaposé des impressions de vieillard goutteux et des impressions d'homme jeune. Dans ces conditions, il est bien difficile, je dirais même impossible de discerner le texte primitif des additions que du Fail a pu y introduire sur le tard (2). Quoi qu'il en soit, l'auteur nous explique dans ce chapitre pourquoi il aime la vie solitaire, nous dit quelques mots de ses *Propos Rustiques*, et ces raisons suffisent pour exciter notre intérêt. Or nous nous apercevons assez vite, malgré certains traits personnels, que l'auteur développe des lieux communs et que ces lieux communs proviennent en grande partie de Guevara.

La fiction imaginée par du Fail est aussi artificielle que possible. Un beau jour, il se présente tout fâché devant ses deux interlocuteurs habituels, et s'adresse particulièrement à son

(1) Cf. *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, XXXVI, 564 et suiv., XXXVIII, 606.

(2) Cependant, si l'on admet une première rédaction assez rapprochée de la date du mariage (1553 au plus tard), il y a dans le chap. xxxv un passage qui se dénonce aussitôt comme interpolé par l'auteur : c'est une anecdote relative à la retraite de Charles-Quint à Saint-Just. Cet exemple illustre était à peu près inévitable en pareille matière. Jean de la Taille y avait également songé lorsqu'il mettait en vers, sous le titre du *Courtisan Retiré* (1574) le *Mespris de la Cour* de Guevara. Mais l'abdication de Charles-Quint n'eut lieu qu'en 1556, et du Fail en parle comme d'un événement déjà entré dans l'histoire ; la petite anecdote qu'il cite mit quelque temps à se répandre. D'ailleurs, elle pourrait fort bien se supprimer dans le chapitre xxxv, et on s'aperçoit, il me semble, qu'elle est venue s'insérer entre deux idées qui se suivaient de très près. C'est une surcharge.

frère aîné Polygame, homme grave et de bon conseil. Il est dégoûté de ce qu'il a vu dans les « Cours des grands » et dans « les villes ». « Voilà les clefs », dit-il à Polygame » je me consomme en vos cours et villes, où n'y a rien d'entier. » On appréciera le degré de vraisemblance de cette attitude si l'on veut bien se rappeler que ce bon Polygame, qui semble incarner ici pour un moment la cour et les villes, était un gentilhomme campagnard, tout occupé de sa petite seigneurie (1). Notre Alceste de la Herissaye lance ses malédictions contre les villes où règnent tous les vices, où « la plus belle théologie et science » consiste « à qui plus finement sait desrober et attraper argent de son voisin » ; on y fait bon visage à celui dont on espère la ruine ; si vous avancez par vos mérites, vous êtes entourés d'envieux qui tâchent à vous perdre par des moyens obliques ; il y faut dépenser en superfluités afin de paraître ; le marchand y veut être vêtu de soie ; les ecclésiastiques eux aussi étalent trop de pompe et négligent leurs devoirs. Sans doute « les villes ont quelque beauté en nostre France », mais elles ne sont habitables que pour les gens de justice, marchands et artisans ; les gentilhommes y vont pour plaider, faire des dettes, emprunter à gros intérêts ou se débaucher.

Ce tableau est en partie personnel à du Fail, et contient des griefs qu'il a formulés maintes fois ailleurs, mais il est visiblement poussé au noir et rassemble divers lieux communs d'un pessimisme déclamatoire. Rappelons que dans son homélie désolée, Guevera invectivait à la fois la cour et « les cités », les « grosses villes » ; il signalait également dans celles-ci l'envie, l'hypocrisie, la haine sourde. Aux villes, disait-il, il faut men-

(1) Un peu plus loin (II, 357), c'est au tour de Polygame de considérer Lupolde comme un représentant des « villes » tant maudites : « Car *vous*, Lupolde, qui dès vostre jeunesse avez esté nourri aux villes... » Or ce Lupolde, — Colin Briand, — est né, comme nous le verrons, à la campagne, près de Pleumeleuc ; le chap. XI d'*Eutrapel* le représente allant aux « écoles à Vern » ; nous le voyons procureur à Château-Letard (*Baliverneries*), à Bazouges-sous-Hédé, et s'il est vrai qu'il exerça à Rennes le métier d'avocat, il nous apparaît comme très campagnard d'allures. (Voir ci-dessous, p. 000). Un détail nous montrera à quel point tout ce dialogue est fictif : Polygame parle, à un certain endroit (II, 357), de ses relations avec l'historien Girard du Haillan. Or ce n'est pas lui, mais Noël du Fail, qui a connu cet historien. Nous sommes en droit de considérer le prétendu dialogue du chapitre XXXV comme un long monologue de l'auteur.

dier, « solliciter l'huissier, accompagner le président, faire l'inclinabo à l'avocat ». (1) On y dépense au-delà de ses revenus et on y fait la connaissance de l'usurier.

Dégoûté de tout, Eutrapel, dans un geste théâtral, suspend à une cheville imaginaire, « comme Vejanius ce vieux soldat » (2), sa cappe, son capuchon et autres vêtements et colifichets, et il y suspend aussi des abstractions telles que « trahistres saluts, jalousies, envies », (3) etc, etc. Puis il s'écrie d'une voix tragique : « Je suis tout perdu , mon naturel qui estoit bon tout changé et altéré, ma conscience trop obligée à une fausse liberté, qui ruine et détruit la meilleure part des hommes. » Guevara nous avait déjà exposé plus longuement et avec force antithèses comment la cour l'avait gâté « de tous poinctz » (4) : « J'allay a la Court innocent et en revins malicieux ; j'y allay veritable et retournay menteur, etc... », et si l'on veut savoir quelle est cette « fausse liberté » dont parle du Fail, on se reportera encore au texte de Guevara ; celui-ci déplore la « vitieuse liberté ou a mieulx dire subjection » des courtisans, qui ne lui a laissé qu'amertume et regrets (5).

Eutrapel — du Fail a donc résolu de laisser le monde pour s'ensevelir dans la solitude de la Herissaye : sa résolution est inscrite sur le « fronton » de sa demeure, de sorte que le voyageur passant devant la gentilhommière saura qu'elle abrite un sage lassé des vaines agitations de la vie. Du Fail a fait venir de sa paroisse natale le « gentil maçon » Janvier (6), qui a gravé cette inscription :

(1) *Mespris de la Cour*, chap. VII.

(2) Du Fail se souvenait ici de son HORACE (Ep. I, I, v. 4-5) :

... Veianius, armis
Herculis ad postem fixis, *latet abditus agro*.

Au reste, Veianius n'était pas un « soldat » mais un gladiateur.

(3) Ce thème a pu être inspiré à du Fail par le Xe *Dialogue des Morts* de LUCIEN où, pour alléger la barque de Charon, Mercure commande aux passagers de dépouiller non seulement leurs vêtements, mais toute sorte de défauts et de vices, qu'il énumère.

(4) *Mespris de la Cour*, ch. XVIII et XIX.

(5) *Mespris de la Cour*, chap. XV.

(6) Sur Janvier de Saint-Erblon, cf. A. de LA BORDERIE, *La Hérissaie de Noël du Fail* (Nantes 1876), p. 20-21.

Inveni portum, Spes et Fortuna valete.
Adieu le monde et l'espoir, je suis bien.

La traduction française est un peu faible, mais cet « adieu le monde », qui traduit si mal le texte latin, s'explique par un souvenir du solennel adieu au monde qui terminait le *Mespris de la cour* (1). La formule «adieu monde» n'y revenait pas moins de vingt-sept fois, ramenant à l'aide d'un « puisque » tous les griefs développés dans le traité. Ce long morceau, dont la monotonie ne manque pas de grandeur, se termine par la devise du prédicateur, placée là comme conclusion :

Posui finem curis, Spes et Fortuna valete.

Cette devise frappa certainement du Fail ; mais ce n'est pas à cet endroit qu'il prit la sienne ; il avait trouvé un peu plus haut, dans le chapitre XVII du *Mespris de la cour*, le texte même qu'il fit graver par Janvier, — du moins à ce qu'il nous raconte. Guevara citait l'exemple de Périclès qui vers la soixantaine se retira dans un petit village « ou il paracheva le demeurant de sa vie, estudiant, et, passant son temps à l'agriculture. En sa maison avoit une petite porte estroicte : au dessus de laquelle estoit escript :

« Inveni portum : spes, et fortuna valete. »

Cette maison de Périclès ressemble singulièrement à celle de Noël du Fail.

Assurément, nous ne prétendons point que tout le chapitre *De la Retraite* soit composé de réminiscences. Ce serait injuste. Bien que du Fail n'ait pas évité la déclamation et les lieux communs, nous le retrouvons là avec son tempérament nerveux, sa brusquerie, sa façon de présenter sa retraite au champs comme un coup de tête. Il n'a pas non plus le sentiment ascétique qui se manifeste en plusieurs endroits du *Mépris de la Cour* ; il le sait, et se fait dire par Lupolde qu'il n'est « pas beaucoup garni» « du mespris de ce monde. » Mais au reste il est chrétien, il se promet de faire chaque matin une prière à Dieu, et de « voir et examiner de plus près », dans la paix des champs « sa conscience, deportemens passez, et les douceurs et contemplations divines.»

(1) Chap. XX.

C'est ainsi que d'après Guevara, le courtisan retiré doit « esplucher par le menu les vices plus notables et s'en délivrer bellement. (1) » Ai-je besoin de rappeler que d'après Sénèque, également consulté par du Fail, la retraite doit servir à l'amélioration morale ?

C'est bien le seigneur de la Hérissaye qui a pensé et écrit ce charmant morceau sur les plaisirs du propriétaire chasseur, pêcheur, se livrant avec zèle aux travaux du jardinage, et se plaisant à écouter « cent musiques d'oiseaux ». Qu'on relise le passage dans le texte et qu'on y mette au présent les verbes qui s'y trouvent au futur, et l'on aura sous les yeux la vie du nouveau seigneur de la Hérissaye peu d'années après qu'il avait composé les *Propos Rustiques*. Assurément Guevara ne lui a guère servi dans le cas présent. Et pourtant je ne puis m'empêcher de noter que dans ce *Mespris de la court* qu'il a certainement lu et médité, du Fail trouvait une description séduisante des occupations de gentilhomme retiré aux champs ; l'auteur espagnol le représentait « tenant une serpe à la main, ou une espee, ou un baril ou une haquebutte... » (2). « O recreation du villaige a pescher aux fillets, à l'haim, à chasser à chiens, au furon, aux chordes, à l'arbaleste, ou hacquebutte, aux ramiers, aux canards, aux perdrix : à veoir labourer les vignes, haulser les fossés, refaire les hayes, à railler avec les anciens laboureurs. » (3) C'est ainsi qu'Eutrapel pêche à la ligne, aux filets, chasse à l'arquebuse avec ses chiens, « fait rehausser ses fossés », baliverne avec les vieux paysans ; Guevara n'avait pas oublié non plus la musique des oiseaux (4).

Mais après qu'Eutrapel a tracé son programme de félicité champêtre, un interlocuteur nommé Lupolde lui objecte qu'il n'est peut-être pas mûr pour la retraite et qu'il est dupe de son imagination. Le contradicteur lui représente avec force que tout n'est pas idylle au village et qu'un gentilhomme tombant parmi les paysans et croyant les dominer facilement s'expose à bien des déboires, entre autres à se faire moquer de lui en dessous : les villageois tireront de lui ce qu'ils pourront, sans jamais rendre, sauf « à beaux coups de baston, qui est la mar-

(1) *Mespris de la Court*, chap. IV.
(2) *Mespris de la Court*, chap. V.
(3) *Mespris de la Court*, chap. VI.
(4) *Mespris de la Court*, chap. VII.

chandise qu'ils cherchent. » Voilà un langage pratique, net, et dont la vigueur réaliste contraste avec l'optimisme des *Propos Rustiques.* Mais d'autres objections nous ramènent très vite dans la région des lieux communs : la solitude, demande Lupolde, n'est-elle pas dangereuse pour celui qui n'y est pas préparé ? Elle laisse l'homme sans défense contre ses propres pensées. *Vœ soli,* dit le texte sacré. Satan rôde dans les déserts. Au reste du Fail ne développe pas clairement son idée. Il pense visiblement à la suite d'autrui, et c'est ce que nous fait soupçonner, entre autres indices, une phrase qu'il emprunte sans rien dire à Sénèque (1). En 1547, dans son *Eglogue de la vie solitaire,* Maurice Scève écrivait lui aussi :

> ... qui en lieu solitaire demeure,
> Facilement tombe en tentation,
> Pour ce qu'il n'ha qui consolation
> Ny ayde aussi luy donne, ny confort (2).

Ici encore Guevara n'est pas suivi pas à pas par l'auteur d'*Eutrapel.* Mais c'est pourtant lui qui avait imaginé toute l'objection qu'expose Lupolde. Au chapitre III de son traité il met en garde le courtisan contre une résolution trop hâtivement prise de quitter la cour ; on dirait qu'il avait prévu le coup de tête de Noël du Fail et sa précipitation. Il ne faut pas, dit Guevara, que l'homme de cour s'en aille par dépit, ni « de necessité », mais « de franche volonté ». Que sert de quitter la vie mondaine « las et fasché, si le cœur ne trouve repos au lieu où il s'est retiré ? Mieux vaut ne pas bouger que de transporter ses passions au village, pour ce qu'en la solitude sont les sou-

(1) *Eutrapel,* XXXV (II, 356). « Donne toy de garde (disoit quelqu'un à un seulet se pourmenant, et faisant plusieurs gesticulations, marmotemens et grimaces) que tu ne parles à quelque meschant. » Ce « quelqu'un » est le philosophe Cratès (SÉNÈQUE, *Ad Lucil.,* X). DU FAIL avait rappelé au chap. XIX d'*Eutrapel* (II, 108) ce même passage de Sénèque, et cette fois en nommant l'auteur.

(2) Je n'ai pas à rechercher ici les sources diverses de ce thème, — sources bibliques et antiques. Je dirai seulement que dans ce passage de Maurice Scève, il me paraît que l'auteur suit plutôt les *Remedia amoris* d'OVIDE (l. II) ; il se souvient aussi de Guevara. Quant à du Fail, quand il écrit : « Si tu es seul (comme dit l'Escriture) et tu tombes, qui te relevera ? » il est clair qu'il cite l'*Ecclésiaste,* IV.

venirs piquants et les hommes moins occupez à résister » (1). Celui qui n'a pas su dompter ses appétits et changer vraiment d'âme se consumera de regret à la campagne et songera bien vite au retour : c'est aussi ce que Lupolde remontre à Noël du Fail-Eutrapel. De plus, Guevara, bien qu'il fasse un éloge de la vie rustique, ne cache pas qu'on peut rencontrer au village bien des sujets de fâcherie. Tel qui a traversé sans trébucher des chemins difficiles et tortus pourra tomber sur un beau chemin uni et se rompre le col. Surtout, que le gentilhomme ou bourgeois retiré se garde comme de la peste d'accepter au village une fonction publique ; si on veut le faire « consul », qu'il refuse, « pource qu'il n'est rien de si trouble ni si dur à supporter à l'esperit comme la charge de menu peuple. » (2)

Ce n'est pas Eutrapel lui-même qui répond aux avertissements sceptiques de Lupolde ; c'est le sage Polygame qui plaide longuement en faveur de son jeune frère. Après avoir stigmatisé à son tour l'indignité des villes, il fait l'éloge de la vie rustique en appelant à son aide toute sorte d'exemples et d'autorités illustres ; et alors commence un de ces développements énumératifs si goûtés au moyen âge et au XVIe siècle. Nous voyons défiler devant nous les patriarches et la Bible, puis l'antiquité grecque représentée par Platon, l'antiquité latine représentée par le « bon et sage » Caton, l'humanisme représenté par Marsile Ficin. Du Fail reprend les idées et les exemples qui lui avaient déjà servi à confectionner la préface des *Propos Rustiques,* et c'est pourquoi nous saluons de nouveau Platon, Quintus Cincinnatus et sa charrue, Attilius Calatin enlevé, lui aussi à la charrue pour être promu dictateur, Scipion l'Africain, l'Empereur Dioclétien, Virgile et son « O fortunatos nimium ». Est-il nécessaire de faire remarquer que le bon Polygame n'a jamais prononcé dans la réalité un pareil plaidoyer, qui est en partie le développement d'une préface ? Je ne m'attarderai pas non plus à noter ce que du Fail a pris à Elien, aux agronomes Varron et Columelle, à Pline le naturaliste, à Pline le Jeune, à Valère Maxime, ni à démontrer que l'anecdote de Cyrus faisant voir ses jardins à Lysandre dérive non pas de Xénophon, comme on pourrait le croire, mais du *De Senectute.*

(1) *Mespris de la Cour,* chap. IV.
(2) *Mespris de la Cour,* chap. IV.

Si variées que soient les sources de du Fail, il n'échappe pourtant pas encore, dans cette dernière partie, à l'influence prestigieuse de Guevara. Le nombre des exemples que tous deux ont en commun est considérable, et nous retrouvons dans le *Mespris de la Cour* Platon, Caton le Censeur, Scipion l'Africain, Periclès, « ce grave Athénien », dit du Fail, « en réputation grave », dit Guevara, le consul Marcus Curius, le philosophe Sénèque, Dioclétien. Mais surtout le thème particulier au *Mespris de la Cour,* celui qui occupe l'un des derniers chapitres du livre, reparaît aussi à la fin du plaidoyer de Polygame, avec plus d'ampleur que dans la préface des *Propos Rustiques* : c'est la liste des Empereurs et des grands de la terre « qui pour se donner à la vie champestre et particuliere ont laissé leurs Empires, Royaumes et Monarchies » (1). La conclusion du chapitre XVII de Guevara se formulait de la sorte : « Tous les susdits illustres Princes et saiges hommes laisserent monarchies, royaulmes, et grandes richesses, et s'en allerent aux villaiges chercher une honneste paoureté, et paisible vie. » Mais, se demandera-t-on, que viennent faire, à propos d'un petit gentilhomme breton qui veut cultiver ses terres, tous ces exemples de têtes couronnées ? L'artifice est vraiment trop sensible. Cependant du Fail n'est guère embarrassé pour si peu. Son Polygame s'en tire par un « si parva licet componere magnis », et le tour est joué.

On voit déjà par cette analyse combien furent grandes sur du Fail les influences classiques et livresques. Celle de Guevara nous est apparue comme particulièrement forte, et nous aurons à la signaler encore, jusque dans les *Propos Rustiques* ; la lecture du petit traité espagnol, à la fois didactique et pittoresque (2), l'a fortifié dans son amour pour le village et les villageois, dans son dégoût pour les hypocrisies sociales, dans sa haine de l'artificiel, dans ce besoin de solitude si caractéristique du Breton à toutes les époques. D'une façon générale, l'influence du *Mespris de la Court* au XVI[e] siècle me paraît plus

(1) *Eutrapel*, XXXV (II, 365).

(2) N'oublions pas qu'en effet il y a du pittoresque et de l'observation dans le *Mespris de la Cour*. Les idées générales y sont appuyées d'exemples vivants, et nous avons là autre chose qu'un discours. Ajoutons cependant que dans la traduction Alaigre, qui est abrégée, plusieurs traits pittoresques de l'espagnol sont tombés. La version française a certainement une allure plus guindée que l'original.

considérable qu'on ne l'a dit, mais on comprend que ce soit là un sujet qu'il nous est interdit d'examiner à fond dans la présente étude. Déjà M. Clément (1) a montré que le *Courtisan retiré* de Jean de la Taille, où l'on voyait un ouvrage original, était tout simplement une version rimée de la traduction Alaigre. Il y aurait bien d'autres emprunts à signaler dans la littérature du xvie siècle : on retrouve des passages du *Mespris de Cour* non seulement chez l'oratoire Boaistuau en son *Théâtre du Monde,* mais chez le poète Maurice Scève, contemporain de du Fail : dans la *Saulsaye* ou *Eglogue de la Vie Solitaire* (1547), des réminiscences de Guevara voisinent avec des imitations de Sannazar, d'Ovide et de plusieurs autres : nous y voyons les deux amis Antire et Philerme discuter sur les bords de la Saône la question de savoir s'il vaut mieux vivre à la ville ou à la campagne (2). Aujourd'hui les lettrés pour qui Guevara n'est qu'un nom savent cependant que cet Espagnol eut l'honneur

(1) *Revue d'Hist. Litt. de la Fr.*, 1900, p. 590 et suiv.

(2) Nous ne pouvons songer à étudier ici tout au long les sources de cette églogue, ni même à examiner en détail ce qu'elle peut devoir à Guevara. Cependant, comme ce sujet est entièrement nouveau et que la *Saulsaye* paraît avoir été fort négligée par la critique érudite, nous signalerons un exemple. Guevara, — ou plus exactement son traducteur Alaigre, — avait écrit au chap. vi du *Mespris de la Court* : « Aultre privilège est, que les jours y semblent estre [à la campagne] plus longs, et si les employe on mieulx : ce qui n'est à la Court et aux villes, où les ans passent sans qu'on les sente, et les jours sans qu'on en jouysse. Et combien que les esbats soyent plus grands au villaige que aux villes, si est ce que ung jour durera plus au villaige qu'ung moys à la Court : à raison de quoy le villaige est heureux, où le soleil semble faire plus long tour. La matinée y est prompte, le soir paresseux à venir. A peine sent-on couler le jour à la Court : aux champs, si on le sent, on l'employe, à cause des occupations plus frequentes.... » Voici maintenant comment Maurice Sceve adapta en vers ce petit développement (*La Saulsaye*, réimpr. Pontier, Aix, 1829, p. 27). Philerme parle :

« ... Il est bien vray qu'en ville
Les passetemps y sont plus grans qu'icy :
Et les soucis y sont plus grans aussi.
Vous inventez maints et divers esbats :
Vous suscitez aussi plusieurs debats.
Ainsi vaquant à ce que plus vous duyt,
Ore au proufit et ores au deduit,
Le mois entier ne dure point un jour.
En ce mien délectable sejour
Le moindre jour près qu'autant qu'un mois monte.
Car en tout temps la matinée est prompte,
Et le soir est plus tardif à venir. »

d'inspirer à La Fontaine la fable immortelle du *Paysan du Danube*. Or qu'est-ce que cette fable, sinon la protestation éloquente de l'homme primitif, naturel, rude d'allures mais foncièrement bon et vertueux, contre la civilisation oppressive et corruptrice ? Du fait d'avoir encouragé chez nous un mouvement de réaction vers la nature, cet Espagnol est au moins aussi intéressant à nos yeux que pour avoir fourni à tel ou tel compilateur des lieux communs sans portée ou des exemples.

*
* *

Le chapitre final d'*Eutrapel*, nous venons de le voir, coïncide en partie avec la préface des *Propos Rustiques*, qui contient également un éloge de l'agriculture et une liste de personnages illustres retirés aux champs. Mais la dite préface contient beaucoup d'autres choses ; c'est un bavardage plaisant où l'auteur remue ciel et terre, remonte jusqu'au déluge, ou plus exactement jusqu'à l'âge d'or, et laisse entrevoir ses idées et ses tendances sous un badinage un peu forcé parfois et sous une érudition historique qu'il est le premier à ne pas prendre au sérieux. La Borderie juge que cette *Epistre au Lecteur* « est un hors-d'œuvre et qui n'est pas fort heureux ». Ce jugement est un peu sévère, non seulement parce qu'une préface a, en somme, le droit d'être un hors-d'œuvre (1), mais parce que celle-ci est animée d'un mouvement vif et contient plus d'un détail pittoresque ; d'autre part, il faut bien admettre, chez les auteurs du XVIe siècle, certains jeux d'esprit scolastiques qui sentiraient aujourd'hui le pédant : telle la méthode, gravement annoncée au début, qui consiste à définir un objet par son contraire, en l'espèce à définir le rustique ou « ignoble » en traitant d'abord de la noblesse. Du Fail aurait pu nous dire avec plus de simplicité qu'il voulait jeter quelques idées sur l'origine des nobles. Il nous fait d'abord remonter aux origines de l'humanité, qu'il décrit avec un réalisme curieux et parfois très cru. Son âge d'or n'est point une idylle : il nous représente des hommes primitifs, habitant dans les cavernes ; son point de départ doit être dans certaines descriptions antiques et probablement aussi

(1) Nous réservons ce terme de « hors-d'œuvre » pour deux chapitres intérieurs des *Propos Rustiques* (Cf. notre chap. VI).

dans le *Roman de la Rose* de Jean de Meung ; il reste très personnel dans le détail, et on sent, par exemple, que le futur auteur des *Baliverneries* est tout près de féliciter les hommes préhistoriques de leur ignorance des conventions mondaines, de leur naïve impudeur. Cette humanité vivait au début dans une paix parfaite ; mais ce ne fut pas pour longtemps ; des querelles surgirent bientôt pour diverses causes, parmi lesquelles l'amour et la jalousie. Et du Fail transpose à sa manière un passage bien connu d'Horace :

> Nam fuit ante Helenam mulier teterrima belli
> Causa (1)...

Ces rixes préhistoriques nous font prévoir les grandes échauffourées villageoises des *Propos Rustiques.*

Mais que devient la noblesse ? Nous y voici : les querelles continuelles rompent l'égalité primitive ; les hommes, sans cesse menacés dans leurs propriétés se décident à élire parmi eux, comme arbitre et comme défenseur, le plus robuste, le plus sage, le plus « haut à la main ». On reconnaît ici la théorie fameuse exposée dans le *Roman de la Rose* :

> Un grant vilain entr'eus eslurent,
> Le plus ossu de quanqu'il furent

Du Fail dessine des arabesques autour de la thèse de Jean de Meung. Les sujets du prince abandonnent à celui-ci une partie de leurs revenus, en signe de reconnaissance, et c'est l'origine des impôts. Mais le Roi sut tirer parti de ces impôts pour intéresser les plus vaillants à la défense commune : avant la bataille, il promettait d'exempter du tribut ceux qui se distingueraient, et voilà comment il se fait que les nobles ne payent pas la taille. L'exemption constitua ce qu'on appela, dès le début, « noblesse », car il faut croire qu'on parlait déjà le français à cette époque. Au reste, le mot ne signifie rien du tout par lui-même : on « imposait à signifier » (2).

(1) *Horace*, Sat. I, III, v. 107-108. Le même passage avait déjà inspiré JEAN DE MEUNG (Cf. *Roman de la Rose*, édition Fr. Michel, t. II, p. 104). Au reste du Fail suit d'assez près Jean de Meung dans toute la première partie de cette préface. Le vieux poète lui avait donné l'exemple des transpositions réalistes d'auteurs anciens (OVIDE, HORACE, JUVÉNAL).

(2) On sait que pour Rabelais également, contrairement à la thèse soutenue dans le *Cratyle*, le langage n'a rien de naturel : « les mots signifient à plaisir. »

Suivent des exemples nombreux de récompenses accordées par divers peuples à ceux qui savaient bien se battre. Pour cette énumération historique, du Fail a adopté, sans en rien dire, une source bien étrange, qui est le paradoxal ouvrage de Corneille Agrippa sur l'*Incertitude et la Vanité des Sciences*. J'ai maintes preuves que notre auteur l'avait lu attentivement. Mais ce qu'il y a de curieux, c'est que du Fail soit allé demander des arguments et des exemples à un livre dont la critique universelle n'épargnait ni l'agriculture ni l'art militaire, ni la noblesse. Du Fail n'est pas embarrassé pour si peu : il supprime les théories et conserve les exemples, qu'il fait servir, conjointement avec ceux de Guevara, au panégyrique de la vie champêtre. C'est d'après le chapitre de l'agriculture qu'il cite les éloges du laboureur par Virgile et Horace, l'anecdote d'Aglaius désigné par l'oracle d'Apollon comme le plus heureux des mortels, le jugement de Végèce sur la campagne en tant que pépinière de bons soldats.

Pour l'origine de la noblesse, le procédé est plus amusant encore ; car Agrippa, qui n'avait pas dit trop de mal de l'agriculture, et s'était borné, en somme, à y voir une conséquence de la malédiction d'Adam, se lance dans une charge à fond de train contre la noblesse, dont les origines sont misérables ou criminelles : elle provient de la guerre, autrement dit de l'assassinat. Il semble qu'à la lecture de cette diatribe notre gentilhomme breton ait dû bondir et rejeter le livre bien loin de lui. Il bondit peut-être, mais il garda le livre sur sa table et y cueillit des faits utiles à sa petite histoire de la noblesse. Lui aussi voit l'origine de cette institution dans la guerre ; seulement cette origine est pour lui très honorable, et tandis qu'Agrippa dérive les roturiers d'Abel et les nobles de Caïn, du Fail, dans *Eutrapel,* représentera le tiers-état comme la postérité de Cham, maudit de Dieu. Il cite donc les mêmes faits qu'Agrippa de Nettesheim, mais en leur donnant une signification tout opposée. Ainsi, pour inspirer l'horreur de la guerre et de la noblesse qui en est issue, Agrippa rappelle la coutume des Scythes qui, dans leurs banquets, refusaient la coupe de vin à celui qui n'avait encore tué personne : du Fail recueille tranquillement l'exemple, *ad majorem nobilitatis gloriam.* Et il est si occupé à piller son Agrippa, qu'il ne s'aperçoit pas que l'exemple de Joseph, pris au chapitre *De nobilitate,* ne convient

nullement à la suite des idées de sa préface. Joseph n'a pas été anobli pour faits de guerre. Agrippa vantait ironiquement ses qualités financières et l'imagination qu'il déployait pour inventer des impôts nouveaux, — « talent le plus estimé dans les cours » (1).

Ce procédé assez cavalier nous montre que du Fail savait, comme tous ses contemporains, puiser à pleines mains dans certains répertoires de faits et d'idées, il savait aussi garder son indépendance foncière. Ses tendances apparaissent clairement dans cette préface et les faits historiques dont il jongle ne sont pour lui que des symboles. De même qu'il est réaliste dans sa description des premiers âges de l'humanité et dans sa théorie sur la royauté, de même sa conception de la noblesse est, avant tout, réaliste. Il ne lui cherche pas des origines superbes et mystérieuses ; il n'insiste même pas sur le caractère idéal de certaines récompenses, telles que couronnes et anneaux, décernées aux vaillants et aux forts. Le noble est tout simplement celui qui sait se battre, tuer l'ennemi, et qui gagne, par là, l'exemption des impôts. Après quoi la noblesse se transmet par l'hérédité. Il voudra plus tard inspirer aux nobles le goût d'un perfectionnement moral et intellectuel ; pour le moment il ne s'agit que de faits et de réalités.

Un abîme, élargi avec les siècles, sépare donc le noble du roturier, et en particulier de ces rustiques dont l'auteur va nous entretenir. Il n'a rien fait pour combler l'abîme, au contraire, on dirait que pour prévenir les conséquences que l'on pourrait tirer peut-être des *Propos Rustiques,* il ait exagéré la différence entre les nobles et les non nobles ou « ignobles ». Ceux-ci sont les arrière-petits-fils des lâches, les descendants de ceux « qui avoient tourné le dos, gaigné le hault, ne s'estant mis au hazard » et tenant « en point peremptoire que la maniere de fuir est de partir de bonne heure ». Voilà qui est net. Après cela, les vilains et paysans peuvent être fort intéressants et même sympathiques, à condition qu'ils sachent rester dans les limites assignées de toute antiquité à la classe sociale dont ils font partie. Du Fail reproche même aux historiens d'avoir trop

(1) Si l'on veut vérifier nos rapprochements, on se reportera, dans le traité *De Incertitudine et Vanitate Scientiarum,* aux chap. LXXIV, LXXVIII, LXXIX et LXXX. L'influence de Corneille Agrippa est encore sensible en plusieurs endroits d'*Eutrapel.*

constamment parlé des grands de la terre (1) et de s'être montrés « ingrats » envers les rustiques. Ce petit plaidoyer est intéressant, mais on en voit la portée exacte : que l'on reconnaisse chez du Fail une véritable sympathie pour les paysans, que l'on aille même, si l'on veut, jusqu'à le ranger parmi les précurseurs de l'histoire moderne qui étudie avec un zèle croissant l'état des classes sociales, même les plus humbles, aux diverses époques ; mais qu'on se garde bien d'attribuer au seigneur de la Herissaye des tendances démocratiques, fût-ce les plus vagues.

* * *

Deux idées essentielles forment l'armature des *Propos Rustiques,* du moins dans la première partie du livre, et sont exposées par les paysans eux-mêmes : 1° Les rustiques doivent se rendre compte de leur bonheur afin de ne pas avoir l'idée funeste de sortir de leur condition. La préface nous avait amené déjà à cette idée conservatrice ; 2° L'ancien temps était peut-être préférable au temps présent. N'observe-t-on pas, chez les paysans des signes de décomposition et de décadence ?

La première idée se manifeste surtout dans la grande « harangue rustique » du chapitre IV. Après avoir décrit les banquets d'autrefois, l'un des devisants, maître Huguet raconte que les campagnards alloient volontiers s'asseoir dans un pré ou dans un champ et qu'alors l'un des plus vieux, « a la requeste de ses coëvaux », « commençoit à harenguer les ieunes gens, ou avoit telle audience, que ha celuy qui estant venu de quelque païs estrange, veult compter quelque nouveauté » (2). Il faut que du Fail ait une solide confiance dans la naïveté de ses lecteurs pour croire qu'ils accepteront cette mise en scène. Quand donc des paysans ont-ils réclamé un sermon supplémentaire fait par un laïque ? Celui de leur curé leur suffit amplement : encore y dorment-ils la plupart du temps. « Racontez-nous donc cette harangue », s'écrie le devisant Pasquier ; et

(1) Il est à remarquer que le même reproche leur était adressé par CORNEILLE AGRIPPA dans son chapitre *De Historia* (chap. V). Il flétrit la flatterie et les mensonges vénaux des historiographes, mais il ne songe pas, comme du Fail, à leur reprocher d'avoir négligé les plébéiens.

(2) *Prop. Rust.*, III, p. 24.

maître Huguet, après avoir fait quelques cérémonies, selon l'usage, s'exécute et cède aux « importunes requestes » de l'assistance : et cependant que le chœur fait cercle autour de lui, il s'avance vers le trou du souffleur. Par sa bouche va parler un vieux paysan de la fin du xve siècle ou des toutes premières années du xvie. Nous sommes tout oreilles :

«Mes enfants, puisque le Seigneur Dieu vous ha appellés à ceste bienheureuse vacation de agriculture, l'equité veult aussi, et il est bien raisonnable, que soyez diligens et prompts à l'exercer par vertueux faicts, bons et louables actes, dont avez la source (grâces à Dieu) de voz pères et mères cy presens ; le surplus parfera une espece de preudhommie, que je voy apparoistre en vous, avecques signes evidens de estre à l'avenir gens de bien. Et puis bien dire cela avec toute la compaignie que depuis cinquante ans, (et quand je dirois soixante je ne penserois mentir), nostre village ne fut en jeunes gens autant florissant, comme il est de present, et ce en toutes qualités, si vous regardez tant les bonnes mœurs, et graces dont ils sont aornés, comme grandeur et composition de corps, puissance avec forniture de membres, jointe à ce la legiere et prompte adresse... »

Nous ne transcrirons point plus avant ce grand discours. L'exorde suffit à nous donner une très haute idée du degré de culture et du talent oratoire des paysans bretons du xvie siècle. Ce vieux villageois pratique la *captatio benevolentiæ*, il sait concilier tout son auditoire en complimentant à la fois parents et enfants ; il sait analyser ses idées et distinguer les causes ; il connaît les mœurs des divers âges comme s'il avait lu Aristote et les moralistes anciens ; il ne craint pas les mots abstraits et savants, tels que le verbe *frustrer*. Ce début fait penser à quelque grave homélie, comme la fameuse lettre de Pantagruel à Gargantua. Vraiment, l'auditoire villageois capable de goûter une pareille éloquence était un auditoire d'élite. Pour parler net, il est clair que pas un mot de la grande « harangue rustique » n'a été prononcé ni par un vieux du temps jadis ni par le vieux devisant Huguet, tout maître d'école qu'il eût été autrefois. Si nous insistons sur cette constatation fort simple, c'est que toute la mise en scène imaginée par du Fail a été prise au sérieux. Ainsi La Borderie détache un long passage de la harangue « pour montrer le caractère sérieux et *réel* » (1) de cette peinture de la vie rustique. Et de même, Henri Baudrillart, après avoir résumé le discours en question, concluait en toute confiance :

(1) Ce mot est souligné dans le texte de La Borderie (*Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVI, p. 286).

« Telle était la morale qu'on enseignait dans les campagnes » (1). Il faudrait dire : « Telle est la morale que professait du Fail et qu'il voulait inculquer à ses paysans. » Nous déterminerons quelques-unes des sources qu'il a utilisées.

Mais il ne faudrait pas conclure de là que tout sonne faux dans la harangue rustique. Non seulement j'y admire avec La Borderie certains traits d'un pittoresque évocateur qui nous montrent que du Fail savait voir et sentir la nature champêtre, mais il a fait de grands efforts pour transposer ses idées : nous ne restons pas tout le temps dans les généralités ; au début, du moins, l'orateur choisit des exemples particuliers et désigne tel et tel gars du village qui ont mal tourné ; et ce qui est plus remarquable et plus difficile, l'auteur a su maintenir d'un bout à l'autre, dans le même ton, son patriarche moraliste : ce brave homme, doux vieillard selon le cœur de du Fail, est un sage souriant et modeste, éloigné de la sévérité et du pédantisme, qui sait donner d'utiles leçons sans gourmander la jeunesse, et qui s'excuse presque à la fin d'avoir fait le pédagogue pendant vingt minutes : « Vous priant, dit-il, prendre le tout à la meilleure part, comme le vostre amy et d'un vieillard resveur. » Le bon Rabelais eût aimé cet homme. Il n'est pas jusqu'à certaines gaucheries oratoires qui ne nous plaisent chez lui, comme par exemple quand, après avoir développé l'idée de la résignation à la Providence, il se lance dans une idée nouvelle à l'aide de cette transition naïve : « J'oubliois à vous dire que... » ; nous aimerions à voir là une gaucherie voulue par du Fail, si nous ne savions par maint exemple que lui-même était incapable de composition serrée.

La seconde partie de la harangue est une nouvelle variation sur un thème déjà connu de nous : l'éloge de la vie rustique. Le vieillard réunit autour de lui d'autres paysans pour leur démontrer qu'ils sont les plus heureux des hommes. Si nous voulons fermer les yeux sur l'invraisemblance foncière de cette donnée, nous constaterons que, de tous les développements que du Fail a composés sur le bonheur des champs, celui-ci, dépouillé de tout appareil savant et de citations avouées, est

(1) H. Baudrillart, *Revue des Deux Mondes*, mars 1889, p. 124. Il est bon d'ajouter cependant qu'avant de résumer la harangue rustique, Baudrillart s'exprime ainsi : « Du Fail suppose une de ces harangues... », et l'emploi du verbe « supposer » indique bien qu'un doute avait traversé son esprit.

de beaucoup le plus pittoresque et le plus lyrique. Si vous suivez mes conseils, vient de dire le vieillard à ses auditeurs, vous serez « heureux, fortunez, en honneste tranquillité, et n'aurez compagnon en félicité. » Nous nous préparons à dire « Amen », lorsque l'orateur repart sur le bonheur des champs : « Car demandez, ou souhaittez vous plus salutaire, ou plus liberalle vie, que la nostre ? » Nous reconnaissons là un passage du *De Officiis* auquel du Fail avait déjà fait allusion dans sa préface, et où Cicéron distinguait entre les professions serviles et les professions libérales (1) : remarquons en passant que cet adjectif « liberal », non expliqué par l'orateur, était entièrement inintelligible à des paysans.

Mais pour entretenir cette félicité, il faut se garder de toute ambition : que chacun cultive le champ de ses pères sans s'occuper d'agrandir ses domaines. Cette idée essentielle n'apparaît pas seulement ici, non plus que la phrase du *De Officiis*, et nous trouverions sans peine ailleurs le thème de l'*exiguum colito*, par exemple dans le dernier chapitre des *Contes d'Eutrapel*, où le conseil virgilien est rapporté en latin et attribué par distraction à Ovide (2). Columelle, que du Fail avait sans doute parcouru, avait cité, lui aussi, l'*exiguum colito* et commenté ce précepte en mettant les Romains en garde contre les propriétés trop vastes (3). Lorsque l'orateur rustique dit aux villageois : « Et avoyent en cela grande reverence, noz anciens, qu'il n'estoit loisible de occuper plus de terre, que ce que on leur avoit limité », il fait allusion, sans prévenir ses auditeurs, aux lois romaines restrictives de la grande propriété, et notamment aux fameuses lois de Licinius Stolon ; « nos anciens » veut dire, pour lui, « les Anciens » et non pas « nos ancêtres bretons ». A partir de cet endroit, du Fail ne fait que résumer et transposer, non sans charme, certains passages de l'*Histoire Naturelle* de Pline (4) : il lui doit l'allusion à Licinius

(1) Cic., *De Officiis*, I, XLII.

(2) *Eutrapel*, XXXV (II, 364).

(3) Il est vrai que les agronomes latins qui ont donné ce conseil, lui attribuaient avant tout une portée pratique. Mais est-il besoin de rappeler que le thème moral de la modération dans les désirs est développé à maintes reprises par les Anciens ?

(4) Assézat et A. de La Borderie avaient parfaitement signalé l'origine de l'anecdote du laboureur accusé de sortilège. Mais ils n'avaient vu que cela, et

Stolon, quelques conseils de morale rustique, puis l'anecdote de ce laboureur accusé de sortilège et qui amena devant les juges sa fille, ses bœufs et sa charrue, en disant : « Voilà toute ma magie. » Qui plus est, c'est encore Pline qui suggère à notre harangueur rustique l'idée d'indiquer aux paysans, qui devaient les connaître aussi bien que lui, un certain nombre de pronostics tirés de l'observation des faits et gestes des animaux. Nous avons là un joli bouquet de folklore, mais dont la plus grosse part a été cueillie dans le XVIIIe livre de l'*Histoire Naturelle* (1) : l'excuse de Noël du Fail, c'est que ces pronostics sont éternels et qu'on les retrouverait presque tous dans les *Evangiles des Quenouilles*, dans les naïfs *Calendriers des Bergers*, dans la *Maison Rustique*, etc., etc.

Ces pronostics font partie d'une description de la vie des champs, où du Fail nous révèle son talent de peintre et sa sympathie pour les animaux. Là encore, ce n'est pas l'orateur rustique qui parle, mais le poète du Fail ; qui songerait à s'en plaindre ? Aussi bien nous en avons pris notre parti. Le développement sur les beautés de la vie champêtre se termine par des considérations sur la bonne santé dont on jouit au village : point de maladies graves ; est-on malade, on guérit sans médecin ni apothicaires, avec des simples traditionnels. Dans son *Mespris de la Court*, Guevara chantait le même couplet ; il ne manquait point de faire valoir qu' « il n'y a au village jeunes medecins ni vieilles maladies », et que « jamais n'y sceut on que veult dire julep, bolus, sirop, apozime » (2). Du Fail disait à

l'idée ne leur était pas venue de feuilleter l'*Histoire Naturelle* ni même de lire les lignes qui précédaient l'anecdote. Or le harangueur rustique du chap. IV ne rappelle pas seulement les lois limitatives de la propriété mentionnées au chap. III du l. XVIII de PLINE, mais traduit littéralement les conseils qui précèdent l'anecdote au chap. VI du même livre ; les voici dans la traduction du Pinet : « De là vindrent aussi ces grands oracles que les sages disoyent ordinairement : que celuy ne devoit estre tenu pour bon laboureur qui estoit contraint d'acheter ce que sa terre luy eust peu rapporter. Item, que celuy estoit très-mauvais mesnager, qui faisoit de jour, ce qu'il pouvoit faire de nuit, sinon qu'il fist mauvais temps.... et que finalement, celuy n'entend rien au mesnage, qui le temps estant beau et serein, travaille plustot en la maison qu'és champs.» (Comp. *Prop. Rust.*, p. 29-30).

(1) *Hist. Nat.*, XVIII, 35.

(2) GUEVARA, chap. VI. Cf. aussi PLINE, XVIII, 5 (et CATON, *De Re Rust.* prologue).

son tour aux paysans : « Vous ne cherchez clysteres, purgations, saignees et telles badauderies. » Et, faisant reprendre par son vieillard une idée qu'il avait exprimée dans sa préface sous l'autorité de Végèce, il observe que les capitaines préfèrent toujours les soldats campagnards comme plus robustes que les autres. Conclusion : il ne manque rien à la félicité des villageois.

Après avoir examiné cette seconde partie de la harangue, qui se denonçait à première vue comme un lieu commun familier à du Fail, revenons un peu sur nos pas pour considérer la première partie, qui débute par des exemples vivants : ceux de Guillemin Plumail et de Geoffroy Thibie, deux garnements, dont l'un a fini par s'amender, et dont l'autre en est encore à « demander l'aumône au coin d'un bois », le bâton à la main. Après ces allusions locales, nous passons bien vite, et pour n'en plus sortir, aux conseils généraux. Les premiers conseils du bonhomme, exposés sans emphase, sur l'amour de Dieu, sur la résignation et la modestie, sont parfaitement en situation et appropriés à l'auditoire. Ils contribuent, comme les autres leçons de modération, à donner leur unité morale aux *Propos Rustiques*. Ils n'ont du reste, rien de spécifiquement chrétien : bien des Grecs et des Latins, — Sénèque, par exemple, — avaient dit des choses analogues sur la modestie qui convient à des humains et sur la constance que nous devons observer vis-à-vis des maux ordonnés par la Providence.

Du péché d'orgueil nous passons à la question des voisins : n'excitons point leur jalousie en nous vantant de nos avantages vrais ou supposés ; au contraire, efforçons-nous de leur plaire en louant leurs récoltes ou leurs outils. Cette question des voisins était traitée par les agronomes anciens ; Pline ne la négligeait pas au XVIIIe livre de son *Histoire Naturelle* (1), et le vieux Caton avait consacré un chapitre de son *De Re Rustica* (2) à prêcher la nécessité d'être affable avec les voisins afin de pouvoir compter au besoin sur leurs services.

Mais je suis certain que dans ce petit développement, comme dans celui qui va suivre, du Fail s'est inspiré d'un colloque d'Érasme intitulé l'*Entretien des Vieillards*, dont il a transposé

(1) Chap. VI.
(2) Chap. IV.

la philosophie optimiste. Des quatre interlocuteurs d'Érasme, — car ils sont quatre comme les quatre vieux devisants des *Propos Rustiques,* — Polygame nous intéresse pour avoir fourni le pseudonyme dont du Fail affublera son frère aîné dès 1548. Mais le personnage dont certaines déclarations ont passé dans la harangue rustique, s'appelle Glicion : c'est un aimable épicurien qui a su s'arranger une petite vie simple et sans secousses. Comme Noël du Fail, il a mené à Paris une jeunesse orageuse ; mais il occupe depuis longtemps une petite charge publique qui lui permet de faire de longs séjours dans sa villégiature ; c'est un ami de la tranquillité, qu'il décore du nom d'ἀπραξία. Afin d'être bien tranquille, il est résolu à faire bon visage à tout le monde, à se mettre au-dessus des autres, consentant que les autres s'estiment et admirent ce qu'ils sont et ce qu'ils ont, car « à chacun oyseau son nid est beau », comme dit du Fail, qui traduit librement tout ce passage sur les voisins.

Le développement sur la résignation dérive aussi du *Colloquium senile.* Glicion se déclare soumis aux volontés du ciel ; mais, en fait, sa résignation n'est qu'une forme de son épicurisme qui écarte avec soin toutes les occasions de souffrance. Il s'est consolé de la perte de sa femme en songeant que « sa douleur n'eût servi à rien à la défunte ». Évidemment. J'aime mieux cependant que l'orateur de du Fail ait remplacé la mort d'un être cher par des épidémies décimant le bétail. Mais, au reste, le Pangloss rural professe un optimisme aussi simple que le Pangloss épicurien des *Colloques.* « Ne vous inquiétez pas, dit-il aux paysans, si votre bétail meurt, car ce sont des choses « ou il n'y a remede ne conseil ». Et il ajoute, avec une belle tranquillité : Si vous voulez savoir « pourquoy mes ans ont esté si longuement prolongés (cela je dy dans vanterie), c'est, et ne scay autre raison, que telle adversité, qui me soit survenue au jour, jamais ne s'est couchée avec moy ». Ce n'est pas là un conseil, mais la constatation d'un heureux tempérament. *Fortunate senex* ! Cet aimable égoïste de Glicion avait dit avant toi : « Nihil ego patior residere in animo meo. Si mederi queam, medeor : sin minus, sic cogito : quid proderit me ringi re nihilominus habitura ?... *Certè nullus est tantus animi dolor, quem patiar mecum ire cubitum.* » Et un interlocuteur lui répond : « Nihil mirum, si tu non senescis, qui ta-

lis sis animo » (1). Le vieux paysan connaissait donc Érasme, comme il connaissait Cicéron, Végèce, Pline l'Ancien, et il avait sans doute lu Rabelais, auquel il semble avoir emprunté quelques drachmes de pantagruélisme souriant.

Cette harangue très soignée est loin d'être un hors-d'œuvre parmi des descriptions d'originaux campagnards. Elle contribue à préciser le sens général de l'œuvre : ainsi quand le bonhomme conseille de ménager ses voisins en évitant la vantardise, nous songeons immédiatement au chapitre des querelles villageoises et à la vanité des gars de Vindelles ; Guillemin Plumail et Geoffroy Thibic nous donnent un avant-goût des déportements de Tailleboudin. Des idées générales exposées dans la préface par l'auteur reviennent sous une autre forme dans ce discours central, où du Fail a résumé la vision à la fois pittoresque et sociale qu'il a des choses rustiques. C'est qu'il n'est pas un pur artiste, comme on ne le verra que trop bien dans *Eutrapel* ; ce descriptif a ses idées sur la société, et elles se mêlent aux impressions qu'il reçoit du monde extérieur. On s'en aperçoit dès les premiers mots des *Propos Rustiques* ; à peine a-t-il dessiné le groupe des paysans en train de se reposer ou de s'ébattre qu'il éprouve le besoin d'ajouter sentencieusement : « Et estoyent ces bonnes gens en pareil ordre, que seroyent les Magistrats d'une République bien politiquement gouvernée, pource que les plus anciens et réputés de plus sain et meilleur conseil, tenoyent les places plus éminentes,... » Celui qui verrait une ironie dans cette comparaison entre de simples paysans et les magistrats d'une république se tromperait lourdement. Ici, comme en d'autres endroits de ses œuvres, du Fail évoque une société patriarcale fortement réglée, conforme à son rêve. Ce rêve est celui d'un conservateur, comme on devait s'y attendre pour plusieurs raisons. Gentilhomme, du Fail veille jalousement à ce que les classes sociales n'empiètent pas les unes sur les autres, à ce que les roturiers n'ambitionnent pas de plus hauts états, comme dit le harangueur rustique. C'est la conséquence de l'esprit de caste, si développé chez du Fail. De plus, le gentilhomme rural a intérêt à ce que les paysans ne sentent pas des velléités d'indépendance, à ce qu'ils n'émigrent pas vers les villes, privant les propriétaires

(1) Érasme, *Colloquium senile.*

nobles des bras nécessaires. Que les paysans restent donc des paysans ! Qu'ils prennent conscience de leur bonheur ! C'est ici qu'interviennent Virgile, Caton, et les humanistes. L'artiste est d'accord avec le gentilhomme champêtre pour souhaiter que les rustiques ne bougent pas et que rien ne vienne déranger les attitudes traditionnelles et les lignes du paysage moral et social.

*
* *

L'idée conservatrice nous amène tout naturellement à parler de l'autre thème fondamental des *Propos Rustiques* : la supériorité du passé sur le présent. Les devisants s'entretiennent de « la collation de leurs aages et mutations de siecles », c'est-à-dire qu'ils établissent une comparaison entre leur jeune temps et le temps actuel. Ce thème se développe surtout dans le chapitre III, mais il reparaît de temps à autre, et contribue à donner aux *Propos Rustiques* leur atmosphère spéciale et leur poésie : n'oublions pas, en effet, que cet ouvrage est, théoriquement du moins, une évocation du passé, laquelle est, en général, un éloge du passé, puisque les devisants choisis par du Fail sont des vieux, *laudatores temporis acti.* Hâtons-nous d'ajouter que ces vieillards indulgents, courtois, ne sont pas trop durs pour le temps présent : ils le considèrent sans acrimonie ; tout en se remémorant avec plaisir leurs fredaines d'autrefois, ils regardent avec sympathie « follastrer ceste inconstante jeunesse ». Et c'est tant mieux, car il eût été dommage qu'une note aigre vînt troubler la petite symphonie pastorale composée par du Fail. Comme par hasard, il est tombé sur un quadrille de « Rogier Bontemps » et de « gaudisseurs » à qui l'âge n'a pas ôté le sourire et la bonhomie. Félicitons-les ou plutôt félicitons-le de ce tact et de cette modération.

Du Fail a présenté ce second thème d'une façon plus dramatique que le précédent, tirant son épingle du jeu et s'amusant un peu des bonshommes qu'il fait parler. Néanmoins son opinion personnelle n'est pas douteuse. Du Fail aimait ces comparaisons entre les générations humaines et toutes ses sympathies allaient au passé. C'est ce qu'on voit fort bien si l'on s'adresse à *Eutrapel* où l'auteur, ayant presque complètement rejeté en fait toute impartialité dramatique, se montre plus à

au devant nous. On prouverait aisément par divers textes de cet ouvrage que du Fail s'est forgé un idéal patriarcal, qu'il considérait le présent avec amertume, et qu'il regrette sans cesse le temps du « bon roi François » : il se trouvait lui-même vis-à-vis de ce règne dans l'état d'esprit des vieux paysans qui regrettent la Bretagne du temps de Louis XII : c'est ainsi qu'il parle sans cesse de François Ier avec une tendresse filiale et une admiration exaltée, tandis qu'il ne souffle pas un mot de ses successeurs. Mais il nous suffira de considérer d'un peu près le chapitre XXII des *Contes d'Eutrapel,* qui reprend sous une forme différente et à propos d'une autre classe sociale le thème des *Propos Rustiques* : « Du temps présent et passé », tel est le titre de ce chapitre, dont M. P. de Vaissière a extrait des documents précieux sur la vie privée des gentilshommes d'autrefois. Si la fiction dramatique nous gêne un peu dans les *Propos Rustiques* pour connaître la véritable opinion du metteur en scène, elle est beaucoup moins embarrassante dans cet *Eutrapel* où le dialogue est si visiblement fictif. C'est Lupolde qui est officiellement chargé de louer et de décrire le bon vieux temps et de nous apprendre que « du temps du grand Roy François on mettoit encore en beaucoup de lieux le pot sur la table ». Il faut dire que Lupolde, plus âgé qu'Eutrapel, a souvent pour mission de prendre la défense des vieilles coutumes ; il emploie des mots désuets, proteste contre les innovations vestimentaires : bref, c'est un personnage archaïque et rustaud. Mais bien qu'il soit, en somme, dans son rôle, nous ne laissons pas d'être un peu surpris de voir ce roturier, souvent méprisé par Eutrapel pour sa roture, prendre en main la cause de la noblesse d'autrefois. Comme nous avons bien d'autres raisons de soupçonner que dans les dialogues d'*Eutrapel* la distribution des rôles a été, maintes fois, arbitraire et toute théorique, nous supposons que du Fail a placé dans la bouche de son vieux pédagogue une description qui est, en réalité, de lui et où l'on sent à chaque trait l'amour pour les mœurs simples de l'ancien temps. Au bout de six pages de description pendant lesquelles Lupolde est censé parler sans que personne l'interrompe, — le cas n'est pas rare dans ces prétendus dialogues, — Eutrapel fait explosion ; il va rembarrer Lupolde suivant son habitude ; comme dit M. Courbet (1),

(1) *Notice,* p. LXXIV.

« il traite de coquins les vieux qui font toujours l'éloge du temps jadis ». Oui, mais pourquoi M. Courbet n'a-t-il pas ajouté que cette apparente réfutation de Lupolde était, d'un bout à l'autre, une ironie ? Du Fail n'est pas un auteur tellement limpide qu'il y ait du pédantisme à signaler au lecteur les endroits où ce pince-sans-rire pense exactement le contraire de ce qu'il dit. Voici donc la réplique d'Eutrapel : 1° Il y a aujourd'hui plus de ducs, de marquis et de comtes qu'il n'y avait autrefois de chevaliers de l'ordre, plus de chevaliers qu'il n'y avait de capitaines, plus de capitaines qu'il n'y avait de soldats ; 2° dans l'ancien temps on ne voyait pas tant d'officiers judiciaires qu'aujourd'hui : on ne comptait qu'un sergent royal dans toute la ville d'Orléans, et encore mourait-il de faim ; tandis que maintenant nous pouvons nous vanter de posséder dans ce royaume plus de vingt mille juges et sergents royaux, « sans y comprendre les advocas, greffiers, procureurs, et autres personnes illustres, et d'honneur qui fouettent, trainent, et galoppent la justice à toutes mains... » (1) Nous n'avons

(1) Des plaintes analogues sont attribuées à un vieux témoin dans l'amusante farce de *La Mère, la fille, le Témoin et l'Official* (*Recueil* Le Roux de Lincy — Fr. Michel ; *Recueil* Mabille, t. II). L'auteur de cette farce nous présente, comme celui des *Propos Rustiques*, un vieillard qui se répand en regrets de l'ancien temps, au lieu de faire sa déposition devant l'official. Il se plaint, comme Eutrapel, de ce que tout le monde devient noble. Il n'y avait autrefois qu'une demoiselle dans la ville : « Maintenant on en voit cent. » Voici pour les gens de justice :

J'ay veu qu'il n'estoit advocas
Que deux ou trois en ceste ville.

Comme du Fail, le bonhomme constate avec regret le luxe croissant des marchands et roturiers. Au reste il s'exprime aussi comme Lupolde. Comparez le début du chapitre xxii avec ces vers sur le bon vieux temps :

Au temps passé que commençay
A devenir frisque et dispos,
On mettoit chopines et pots
Sur la table, et ne servoit on
En buffet par un valeton
Comme on fait en ce temps [i]cy.

Ces coïncidences ne prouvent pas nécessairement un rapport de filiation entre cette farce et les œuvres de du Fail. Elles s'expliquent suffisamment parce que du Fail, comme l'auteur anonyme de la farce, a mêlé certaines formules toutes faites de regrets sur le bon vieux temps à des plaintes que bien des gens répétaient et qui correspondaient à des changements très réels dans l'état social et économique de la France.

pas besoin d'examiner les autres raisons d'Eutrapel pour comprendre le sens vrai de son apologie du temps présent. Lorsqu'il félicite les marchands et bourgeois de porter du velours et du satin, son ironie semble prévoir, à un demi-siècle de distance, ce pamphlet contre « les Vieux Grognards d'antiquité », où s'exprimera naïvement la satisfaction béate de la bourgeoisie triomphante (1). Ainsi donc, malgré leur opposition apparente, Lupolde et Eutrapel sont d'accord, et tous deux ont collaboré à la confection d'un nouveau chapitre des *Propos Rustiques.* Ce n'est pas la seule fois que nous constatons combien du Fail a peu varié au cours de son existence ; quelques idées essentielles, en très petit nombre, le préoccupent en 1585 comme en 1547-1548, et il y revient sans cesse.

Nous voilà donc assurés que si les quatre vieillards des *Propos Rustiques* se livrent à la « collation des âges », comme dit l'auteur, c'est que celui-ci les a amenés sur ce sujet. Sa personnalité transparaît même de temps à autre assez distinctement, malgré le caractère objectif de l'œuvre. Je ne veux pas insister sur ce fait que l'hymne au passé entonné par Anselme au chapitre III est invraisemblable dans la bouche d'un paysan : on m'accuserait trop facilement de confondre l'expression des idées avec les idées elles-mêmes ; du Fail n'a pas pratiqué le réalisme philologique, il a sans cesse transposé, prenons-en notre parti. Aussi, sans m'attacher à la forme jolie de ce morceau, ferai-je remarquer simplement que ce vieux paysan exprime tout juste les théories et les rêves de Noël du Fail. On retrouve dans son discours le thème de l'immobilité bienheureuse des classes sociales. « Que le laboureur, conseillera Polygame au chapitre 1er d'*Eutrapel,* demeure en la beauté et facilité de ses champs » (2). « Que les paysans, dit le harangueur rustique, se gardent d'aspirer à plus hauts emplois ». De même le bon vieillard Anselme ne manque pas de faire observer que dans l'ancien temps les paysans ne se souciaient pas des « affaires étrangères », étaient contents de leur fortune et n'aspiraient pas à d'autres métiers. On trouve dans ce discours des velléités de satire à l'adresse des avocats et des médecins ; *Eutrapel* reprendra cette satire avec plus d'ampleur. Le méde-

(1) Fournier, *Variétés histor. et litt.*, t. III.
(2) Édition Assézat, I, 232.

cin était donc ignoré autrefois dans les campagnes (1). Mais d'où vient que la santé semble décliner depuis quelques années ? C'est la question que se pose maître Huguet au chapitre III ; sa réponse est toute prête : c'est la faute de ces maudits raffinements culinaires, de ce « magnifique apparat de mangeries » dont « nos antecesseurs » n'avaient cure. Veut-on savoir ce qu'on mangeait dans les campagnes bretonnes aux alentours de 1547 ? Maître Huguet va nous l'apprendre : aujourd'hui, il faut, dans un banquet, toute sorte d'épices :

« Poyvre, Safran, Gingembre, Canelle, Myrabolans à la Corinthiace, Muscade, Giroffle, et autres semblables resveries, transferées des villes en noz villages, quelles choses tant s'en fault, qu'elles nourrissent le corps de l'homme qu'elles le corrompent, et du tout mettent au néant, sans lesquelles, toutefois un banquet de ce siècle est sans goust et mal ordonné, au iugement trop lourd de l'ignare et sot peuple. »(P. 20).

Croira qui voudra que les paysans bretons du XVI[e] siècle se détraquaient l'estomac à force de condiments exquis. Nous préférons noter qu'au chapitre XXII des *Contes d'Eutrapel*, du Fail, parlant cette fois des gentilshommes, proteste encore contre les sauces compliquées et le long défilé de « friandises » à la mode dans les repas modernes, et que, dans le chapitre final d'*Eutrapel*, décrivant son existence aux champs, il se vante de n'avoir pas besoin de « sauces asiatiques » pour souper de bon appétit.

Sur un point, cependant, l'auteur des *Propos Rustiques* traite l'éloge du passé avec une ironie visible : c'est quand il est question de la chasteté du vieux temps ; il consent que les

(1) On se rappelle que Guevara insistait aussi sur l'inutilité du médecin au village (Cf. ci-dessus, p. 133). Il n'a pas manqué non plus de dire un mot de l'absence de procès : à la campagne, point n'est besoin « d'aller au Palais mendier, solliciter l'huissier, accompagner le président, faire l'inclinabo à l'avocat. » (*Mespris de la Court*, chap. VII). C'est ce que du Fail transpose à sa façon en faisant reprocher au paysan *de nos jours* de porter poules et oisons au marché « pour l'argent bailler à monsieur l'advocat, ou medecin » (p. 18). Du Fail savait aussi bien que personne que le paysan est processif, et qu'on est malade à la campagne comme en ville. En reculant dans le passé une idylle que l'auteur espagnol avait placée sans aucune vraisemblance dans le présent, du Fail faisait preuve de tact et d'un juste sens des réalités. Il faut le reconnaître, tout en signalant chez lui de fausses notes inévitables dans un genre bâtard comme celui qu'il avait adopté : bucolique semi-réaliste, semi-apologétique.

jeunes paysans d'alors aient eu toutes les vertus, sauf celle-là. Aussi entremêle-t-il de parenthèses goguenardes le discours de Pasquier expliquant pourquoi « depuis que le monde est devenu mauvais garçon » chacun a eu son lit à part ; mais autrefois on couchait pêle-mêle dans un grand lit, sans crainte d'accident fâcheux, grâce à la « merveilleuse confidence » qui régnait alors. De même c'est pour s'amuser et pour amuser le lecteur que du Fail fait raconter par un autre devisant, que quand il se maria, à l'âge de trente-quatre ans (1), il ne savait « que c'estoit d'estre amoureux, encore moins comme il falloit s'y gouverner, sinon que ma feu mere grand (dont Dieu ayt l'ame) me monstra un petit le moyen de m'y enharnacher ». Du Fail pensait, avec Henri Estienne, que les vieillards qui vantent ainsi l'inexpérience totale des jeunes hommes du bon temps « passent les limites de la vérité » (2).

En nous reportant aux *Contes d'Eutrapel* (1), suivant notre habitude, nous retrouvons un passage analogue à celui qui vient d'être signalé : Lupolde tenant toujours le rôle de représentant du passé, vient de décrire les veillées ou « fileries » qui réunissaient filles et garçons dans une demi-obscurité propice aux manèges amoureux ; mais il se porte garant de l'innocence complète de ces petits jeux où il ne voit que d' « honnestes familiarités » comme celles qui sont permises en Allemagne. Eutrapel, à qui on n'en fait pas accroire sur ce sujet, réplique par des considérations sceptiques et reprend textuellement une phrase qu'il avait déjà insérée dans le discours de Pasquier.

(1) Apologistes ou détracteurs de l'ancien temps ont souvent parlé de ces mariages tardifs d'autrefois. Alors on se mariait à trente ans, nous apprend la *Résolution de Ny trop tost ny trop tard marié* (MONTAIGLON, III, 133), pièce de la fin du XVe siècle où l'on reproche aux jeunes gens d'aujourd'hui de prendre femme dès l'âge de quinze ans. Un prédicateur du XVe siècle disait la même chose (Cf. A. MÉRAY, *La vie au temps des libres prêcheurs*, t. II, p. 51). En 1583, le bourguignon BENIGNE POISSENOT écrivait dans *l'Esté* (f° 130 b) : ... « me semblez vouloir desirer que nous revenions au temps que les bonnes gens disent avoir esté, où à vingt huict ans le fils couchoit avec la chambriere sans sçavoir que c'estoit que les aiguillons de la chair, et à trente-cinq ans se mariant, n'eust sçeu par quel bout commencer pour donner au blanc, si sa mere ne lui eust enseigné comme il falloit faire. Ce sont fadézes, disent ceux du pays... » Oui, et telle était bien aussi l'opinion de Noël du Fail.

(2) *Apologie pour Hérodote*, chap. XXVIII (éd. Ristelhuber, II, p. 125).

(3) *Eutrapel*, XI (II, 7-8).

Aux fadaises sur la continence de jadis, maître Huguet, qui va être pendant tout le reste du chapitre VI le porte-voix de l'auteur, oppose un tableau réaliste, vif et brutal : pour lui, le vieux temps est le temps des amours rapides, sans façon, allant droit au but, ne s'embarrassant point de rêveries et de sentimentalités. Et du Fail nous achemine ainsi vers son brillant hors-d'œuvre sur les amoureux transis et sur les façons nouvelles d'aimer qui se pratiquent aux villes. Point n'est besoin de démontrer que le vieux maître Huguet n'eut aucune part à la composition de ce hors-d'œuvre, dont nous disons quelques mots dans un chapitre spécial : du Fail voulait prendre position dans la querelle des femmes, et une dissertation pour ou contre l'amour était alors un élément de succès indispensable pour un livre. Pendant toute cette seconde partie du chapitre VI l'invraisemblance dramatique est totale, et nous n'avons décidément en face de nous que l'auteur.

La personnalité de du Fail ainsi mise en relief et notée jusque dans les objections qu'il adresse à sa thèse favorite, nous devons nous demander, comme pour le thème précédent, si celui-ci n'était pas représenté dans la littérature contemporaine. Dans le cas présent la recherche des sources donne des résultats moins frappants, comme il fallait s'y attendre : tandis que l'éloge classique de la vie champêtre devait être gratuitement attribué à des paysans, on entend faire l'éloge du passé aux vieillards de tous les temps et de toutes les classes ; il a donc une allure plus populaire, et du Fail n'a pas eu de peine à recueillir, par exemple, certaines formules qui circulaient de bouche en bouche et que nous retrouvons ailleurs dans la littérature du XVIe siècle : « Du temps qu'on mettoit le pot sur la table et en prestant l'argent on se cachoit », ou des plaintes sur les variations du costume, ou le regret d'un bon vieux temps considéré avant tout comme un temps de bombances : car on mangeait bien sous le règne béni du roi Perrot ou du roi Guillot et de la reine Gillette, souverains des pays de Cocagne et de Croquelardie ; mais, hélas, ils étaient morts, et l'on ne savait non plus ce qu'était devenu Roger Bon-Temps, leur ministre.

Cependant la littérature n'avait pas négligé ce thème, qui se rattachait si étroitement à l'éloge des champs et de leurs paisibles habitants. Sans nous arrêter aux prédica-

teurs (1) de toutes les époques qui ont trouvé dans l'éloge du passé un moyen facile de vitupérer et d'édifier leur génération, nous nous en tiendrons aux classiques anciens et surtout aux ouvrages contemporains que du Fail avait lus. Les écrivains latins qui avaient traité en vers ou en prose de l'agriculture et de la vie rustique mêlaient à leurs conseils techniques ou à leur lyrisme l'éloge des vertus d'autrefois. Ajoutez à cela que les anciens, avec leur théorie des différents âges, donnaient l'impression d'une décadence continue de l'humanité :

Aetas parentum, pejor avis, tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiosiorem.

Il y avait là une question classique, qu'Henri Estienne s'occupe à discuter dans son *Apologie pour Hérodote* ; et n'est-ce pas un peu une description classique de l'âge d'or que nous donne le devisant Anselme, attribuant à l'ancien temps toutes les vertus sans restriction, et notamment le respect des vieillards ? Juvénal l'avait dit :

Credebant hoc grande nefas et morte piandum
Si juvenis vetulo non assurrexerat.... (2)

Ces idées sur la décadence des bonnes mœurs passèrent naturellement des auteurs latins dans les ouvrages de la Renaissance, bien que la notion d'un progrès de l'humanité commence à se faire jour à cette époque. Comme on devait s'y

(1) Je ne puis cependant m'empêcher de signaler ici un grand sermon du célèbre prédicateur Vincent Ferrier, sermon prononcé en Bretagne en 1418 (analysé par La Borderie, dans sa *Mosaïque bretonne*, Rennes, 1893, puis dans la grande *Histoire de Bretagne* de La Borderie-Pocquet, t. IV. Il roule exclusivement sur l'opposition entre les vertus d'autrefois et les vices d'aujourd'hui. Ainsi, nous venons de voir un des bonshommes de du Fail évoquer le temps où « en prestant de l'argent on se cachoit » ; la formule se retrouvera dans l'*Apologie pour Hérodote* (chap. xxvii ; édition Ristelhuber, II, p. 120), et Henri Estienne s'en raille. Mais Vincent Ferrier l'avait sérieusement développée pour l'édification des fidèles : autrefois, disait-il, les bourgeois aisés se cachaient pour prêter de l'argent ; un riche allait trouver un laboureur qu'il voyait pauvre et lui disait : « Tenez, voilà du blé, voilà de l'argent, servez-vous de mes bêtes, et ne le dites à personne. »

(2) Juvénal, *Sat.* XIII, 54. — H. Estienne, *Apol. pour Hérod.*, ch. iv.

attendre, Guevara, dans son *Mespris de la Court,* est très dur pour le siècle présent, qu'il appelle un « siècle de boue ». Il l'accable sous la comparaison avec le passé : « Anciennement estoit presque monstre trouver un mauvais entre cent autres bons. Et maintenant grand adventure, de trouver un bon entre cent maulvais... O siecles dorés, ô siècles désirés, ô siècles passés : la différence que de vous à nous se peult faire, est que devant vous le monde peu à peu se perdoit ; mais à present il est du tout en tout perdu » (1). Et le vieillard Anselme, emporté par le même mouvement lyrique, de s'écrier lui aussi : « O temps heureux ! O siècles fortunés !... » (2)

Mais le problème des anciens et des modernes avait été posé d'une façon beaucoup moins déclamatoire et plus impartiale par le *Corteggiano.* Du Fail, qui connaissait cet ouvrage comme tout le monde lettré de son temps, n'avait pas été sans remarquer, au début du livre II, une protestation à la fois nette et mesurée contre les plaintes sempiternelles des vieillards sur la décadence des mœurs. Castiglione est pour les modernes. C'est un des nombreux points où son livre fait antithèse à celui de Guevara. S'il n'était pas nécessaire que le courtisan idéal devançât son époque, il ne convenait pas non plus qu'il restât en arrière et se répandît en récriminations sentant le rustique et l'entêté. Castiglione se demande, en commençant le second livre, d'où vient que les vieux disent du mal du présent et louent sans cesse le temps où ils étaient jeunes. Avec une ironie supérieure, l'auteur ne prend pas d'abord la peine de discuter le fond même de cette opinion, et va droit à l'analyse psychologique du préjugé, — analyse pénétrante et belle où l'auteur compare les illusions du vieillard à celles de l'amoureux. C'est seulement ensuite que Castiglione examine avec impartialité les griefs des vieux, dont quelques-uns sont fondés, mais dont tant d'autres, — par exemple ceux qui portent sur les modifications du costume, — s'expliquent tout bonnement par la paresse des hommes à changer d'habitudes. Au reste, certaines qualités se sont développées de nos jours, et l'intelligence paraît plus largement répandue. Souvent l'admiration indiscrète

(1) *Mespris de la Court,* trad. ALAIGRE, chap. XIII (voir encore, sur la décadence générale de l'humanité, le chap. XVI du même ouvrage).
(2) *Propos Rust.*, II (p. 17).

des vieillards pour le passé nous propose comme modèles des traits de niaiserie qui rendent leur thèse ridicule à leur insu : les « vieilles gens se voulant louer, disent : J'avoye deja vingt ans passez que je couchoye encores avec ma mère et avec mes sœurs, et ne sçeu de là à longtemps que c'estoit des femmes ; et maintenant à peine les enfans sont nais qu'ils scavent plus de malice que ne scavoyent en ce temps là les hommes parfaits. Et quand ils disent cela ils ne s'appercoivent pas qu'ils conferment que les enfans de nostre temps ont plus d'esprit que n'avoient les vieilles gens du leur » (1).

Ce passage a certainement suggéré à du Fail l'idée initiale de son chapitre VI : « La différence du coucher de ce temps, et du passé ». C'est là, on s'en souvient, que l'un des devisants se vante d'être parvenu jusqu'à l'âge de trente-quatre ans sans savoir « que c'estoit estre amoureux ». D'accord, cette fois, avec Castiglione, l'auteur des *Propos Rustiques* s'amuse de ce trait de naïveté (2). Il est vrai que les modernes ne perdent rien pour attendre, puisque le chapitre VI tourne à une satire de la galanterie à la mode ; mais il est permis de penser que la douceur relative avec laquelle le temps présent est en général traité dans les *Propos Rustiques* doit quelque chose à l'influence du *Corteggiano*.

Nous n'avons pas à suivre ce thème dans ses destinées ultérieures, par exemple jusqu'à l'*École des Maris* : cette étude serait sans profit pour nous. De tout temps il y a eu des admirateurs des anciennes coutumes et des défenseurs du présent. Il suffit de savoir que la question fut particulièrement débattue au XVI[e] siècle. Dans l'intervalle compris entre les *Propos Rustiques* et *Eutrapel*, Henri Estienne la reprit et la soumit à un examen méthodique dans son *Apologie pour Hérodote* ;

(1) Je tire cette citation de la traduction de G. CHAPPUYS. Ce passage est cité en italien dans l'*Apologie pour Hérodote*, chap. XXVIII (édition Ristelhuber, II, p. 125).

(2) D'autres s'en sont divertis au XVI[e] siècle. Citons, outre HENRI ESTIENNE, l'auteur des dialogues intitulés *l'Esté*, le Bourguignon BENIGNE POISSENOT, édition de 1583, f[o] 130 b. : il est possible que ce passage de *l'Esté* soit influencé par les *Propos Rustiques*. Voir encore les *Diverses leçons* de LOUIS GUYON, l. II, chap. V (édition de 1610, p. 233), où l'auteur reproduit le texte de la traduction du *Courtisan* par G. CHAPPUYS ; et *La Chasse au Vieil Grognard d'antiquité* (FOURNIER, *Var. hist. et litt.*, t. III, p. 40). Cf. aussi la farce citée ci-dessus, p. 139, n. 1.

on peut même dire que cette grande satire morale et sociale est fondée tout entière sur la comparaison entre le passé et le présent et n'est qu'une vaste enquête sur la corruption progressive des mœurs. Et les plaintes d'Henri Estienne, comme celles d'Eutrapel, sont souvent justifiées ; elles correspondent à des faits réels : développement du luxe de la table et des vêtements, ascension de la bourgeoisie, introduction brusque de mœurs étrangères en France, renchérissement du prix de la vie : ce dernier phénomène donna lieu, comme on le sait, à une intéressante discussion économique entre M. de Malestroit et Jean Bodin ; et nous retrouvons un écho de cette polémique à la fin du chapitre d'*Eutrapel* intitulé : « Du temps présent et passé » (1).

* * *

Nous venons de préciser les rapports des *Propos Rustiques*, d'une part avec certaines théories chères à du Fail, et, d'autre part, avec certaines questions que des livres connus avaient contribué à mettre à la mode. Ce sujet entièrement nouveau nous a obligé à certains développements que nous sommes le premier à regretter, car ils risquent de donner cette impression fausse que les *Propos Rustiques* seraient, presque exclusivement, un livre à idées. Rabelais va nous amener à la pure littérature. Cette fois la source n'est pas nouvelle, et tout le monde est d'accord depuis longtemps pour reconnaître que du Fail doit beaucoup à Rabelais ; il semble donc que nous puissions écourter ce paragraphe ; mais une discussion est nécessaire, car je ne suis d'accord avec mes devanciers ni sur l'étendue ni sur le caractère de la dette contractée par du Fail, et, d'autre part, une confrontation un peu sérieuse entre les deux écrivains nous permettra de mieux comprendre, par élimination, l'originalité de notre auteur.

S'il n'a pas nommé son illustre modèle, du Fail n'a pas cherché à dissimuler qu'il l'eut constamment présent à l'esprit en

(1) Polygame soutient un des arguments de M. de Malestroit. Au reste, cette page d'*Eutrapel* (édition Assézat, II, 171) ne présente aucun intérêt pour l'histoire des doctrines économiques au XVIe siècle. La discussion est écourtée, et d'une façon générale du Fail est un bien médiocre théoricien.

écrivant les *Propos Rustiques* : plusieurs des petits emprunts textuels à Rabelais sont là pour l'ornement ou comme un hommage rendu au maître, et du Fail eût pu s'en dispenser sans grand inconvénient. C'est sans doute cette franchise qui lui a valu l'épithète de « singe de Rabelais » dont le gratifia Etienne Pasquier, en 1555, dans une lettre à Ronsard (1). On a déjà protesté contre ce jugement inique (2). Pasquier, écrivant à Ronsard pour lui reprocher ses complaisances à l'égard de poétereaux et d'une tourbe d'imitateurs, ne trouva rien de mieux que de choisir comme exemples d'imitation servile deux prosateurs anonymes : Léon Ladulfi (Noël du Fail) et l'auteur « sans nom » (3) des *Fanfreluches.* On comprend fort bien que le précieux auteur du *Monophile* ait peu goûté le réalisme, si atténué fût-il, des *Propos Rustiques* et, en particulier, le chapitre VI, « du gouvernement d'amour ». Pasquier préférait les salons aux champs, et il le disait franchement : il explique son aversion pour la solitude et la campagne dans une intéressante lettre à M. de Marillac, sieur de Ferrières (4), laquelle semble répliquer point par point, argument par argument, au chapitre de la « Retraite d'Eutrapel ». L'esprit de Pasquier est tellement éloigné du naturalisme, qu'on pourrait se demander si l'admiration professée par lui pour Rabelais fut bien sincère. Quelle distance entre l'obscénité franche et cordiale du *Pantagruel* et la grivoiserie compliquée des *Ordonnances d'Amour* !

Les coïncidences verbales entre du Fail et Rabelais sont fréquentes : bon nombre d'entre elles ont été signalées par La Borderie, mais je n'ai pas eu de peine à allonger sa liste. Ces emprunts offrent le caractère général d'être très courts : ce sont des expressions ou des mots, plus rarement de petites phrases. Voici d'abord des noms propres, tels que *Laringues*

(1) *Les Lettres d'Estienne Pasquier*, Paris, 1619, p. 26. — La Monnoye souscrivit à ce jugement, comme on peut le voir dans l'édition de la *Bibl. Franç.* de du VERDIER, donnée par Rigoley de Juvigny (t. IV, p. 66).

(2) LA BORDERIE, *Introd.*, p. XXVIII.

(3) Il s'agit de des AUTELS, dont la *Mitistoire barragouyne* avait paru en 1549. Pasquier ignorait l'auteur véritable de cette facétie, sans quoi il eût peut-être hésité à dire du mal d'un poète qui faisait partie comme lui du groupe ronsardien.

(4) *Lettres d'Estienne Pasquier*, Paris, 1619, t. I, p. 69.

et *Pharingues,* ou le *gué de Vede,* que du Fail s'amuse à introduire dans la géographie bretonne ; il y a au chapitre XIII un *capitaine Tiravant* dont l'origine rabelaisienne n'est pas douteuse. Et il faut certainement attribuer la même provenance à ce juron « par Saint Quenet », — un saint que La Borderie chercha vainement dans le calendrier celtique.

Parmi les locutions rabelaisiennes dont Noël du Fail a saupoudré les *Propos Rustiques,* nous citerons : « ruer en cuisine » (1), « une vraie diablerie à quatre personnages » (2), « faire le tu autem », « veaux de dîme », « mettre tout par écuelles », « tirer la langue de demi-pied » (3), « secouer les oreilles » (4), et une foule d'autres qu'il est inutile de citer ou que nous retrouverons plus loin au cours de notre comparaison. La Borderie, qui s'est donné beaucoup de mal pour réduire le plus possible la dette de du Fail, a beau faire observer, toutes les fois qu'il y a lieu, que nous sommes en présence d'une simple coïncidence et que les deux écrivains ont pu puiser dans un fond commun : le nombre de ces coïncidences est trop considérable pour qu'on l'attribue au hasard, et il est clair que du Fail savait littéralement par cœur, comme des classiques, son *Gargantua* et son *Pantagruel* ; il en était imbu. Dès lors à quoi bon ergoter, citer des exemples antérieurs à Rabelais, insister sur les variantes de forme ou de sens dont Noël du Fail s'est amusé à enjoliver ses emprunts ? Sans doute le mot *dronos,* avec le sens de « coups » existait dans les idiomes méridionaux bien avant que Rabelais et du Fail s'en fussent servis ; mais qui doutera que, si celui-ci a eu l'idée d'attribuer l'expression « avoir dronos » (5) à un paysan haut-breton, c'est parce que Rabelais l'avait d'abord utilisée dans ses deux premiers livres ?

(1) Rapprochement non signalé par LA BORDERIE : *Pr. Rust.*, III, p. 23. — RAB., I, XI.

(2) *Pr. Rust.*, VI, p. 46. — RABELAIS, I, IV. Cf. H. CLOUZOT, *Rev. des Études Rabelais.*, 1909, p. 97-98.

(3) Non signalé par La Borderie, ce rapprochement est cependant certain : *Pr. Rust.*, XIII, p. 97. — RABELAIS, II, XVIII.

(4) Non signalé par La Borderie : *Pr. Rust.*, VI, p. 45 : « La besogne parfaicte,secouoit les oreilles. » RAB., I, XXII : « Luy esveillé, secouoit les oreilles. »

(5) *Prop. Rust.*, p. 78. Il est à remarquer que le bas-breton a un verbe *dourna* (battre). Mais il est fort douteux que ce soit un emprunt au provençal V. HENRY le dérivé de *dourn* (main). En tous cas je ne connais pas de *dronos* dans le français de Haute-Bretagne.

L'usage que du Fail a fait de tout ce butin conquis sur Rabelais est très libre, très varié et serait amusant à examiner dans le détail. Donnons quelques exemples :

S'agit-il pour les devisants d'exprimer leur décrépitude, ils diront à peu près les mêmes termes que Janotus de Bragmardo, le vieux tousseux : « A nous autres, vieillards rassotez... desmeshuy ne nous fault que le mol lit et l'escuelle profonde » (1).

Du Fail veut-il comparer l'attitude déconfite des gens de Flameaux à celle d'un chien voleur qui s'enfuit la queue entre les jambes ? Il écrira : « Veistes vous onques un Chien, qui ayant desrobé un lopin de lard et estant veu, saichant qu'il ha mal faict, s'enfuit le petit pas, la queue entre les jambes, aucunes fois regardant après luy » (2). Bien que du Fail ait un véritable talent, très personnel, de peintre animalier, il ne fait ici qu'utiliser Rabelais. D'une part, il lui emprunte l'idée essentielle et le tableau, car l'auteur de *Gargantua* nous avait déjà représenté les marouffles de Picrochole « s'enfuyant » devant Gymnaste « regardans derriere soy, comme un chien qui emporte un plumail » (3), et, d'autre part, il lui emprunte le mouvement interrogatif du début : « Mais vistes vous onques chien rencontrant quelque os medullare... » : ainsi commence, dans le prologue du *Gargantua*, une comparaison célèbre (4). Nous avons donc ici un emprunt verbal et quelque chose de plus encore.

(1) Cf. Rab., I, xix : « Mais de present je ne fais plus que resver, et ne me fault plus dorenavant que bon vin, bon lit, le dos au feu, le ventre à table, et l'escuelle bien profonde. » On remarquera à la fois les ressemblances et les différences ; ainsi la locution le « mol lit » n'est pas dans Rabelais, du moins sous cette forme et nous la retrouvons dans d'autres textes qui expriment le bien-être passif. Dans son *Commentaire de Rabelais* (t. IV, p. 114), Marty-Laveaux cite un exemple de Guillaume Cretin qui est plus rapproché du texte de du Fail que le texte rabelaisien :

Plus n'a besoin, tant sa force amolit
Que de *profonde escuelle et de mol lict.*

Faut-il conclure que du Fail est ici indépendant de Rabelais ? Nullement. Il introduit des variantes à sa guise ou d'après des locutions courantes auxquelles Rabelais lui a fait penser. Mais celui-ci est l'instigateur.

(2) *Pr. Rust.*, ix, p. 68.

(3) Rab., I, xxxvi. Rapprochement omis par La Borderie.

(4) Rapprochement omis par La Borderie, mais signalé par Marty-Laveaux (édition de Rabelais, t. IV, p. 61).

Parfois Noël du Fail s'amuse à employer les termes rabelaisiens à contre-sens et à les insérer hors de leur place naturelle. Ainsi, après avoir décrit une formidable bataille entre paysannes, il conclut : « Brief, il n'y en avoit pas une qui ne feist le Diable d'arguer ». Il s'agit bien ici d'argumentation ! Du Fail a tout simplement tiré l'expression de la phrase où Janotus de Bragmardo regrettait le temps « qu'il faisoit diables d'arguer ». Ce terme convenait très bien au vieux sophiste ; il devient d'un comique baroque lorsqu'on l'applique à un crêpage de chignons. Le même chapitre de *Gargantua* avait déjà fourni aux vieillards devisants « le mol lict et l'escuelle profonde ». Il fournit encore, selon moi, un troisième trait aux *Propos Rustiques*. Les gars de Flameaux, tapant avec entrain sur ceux de Vindelles, leur disent : « Par le sang bieu, les pardons sont à Rome, vous en aurez ! » Entendez : « Vous aurez des coups ! » Je vois là une traduction plaisante du latin de Janotus : « Vultis etiam pardonos ? Per diem vos habebitis » (1).

Si un même chapitre de Rabelais peut donner lieu à deux ou trois emprunts, il arrive qu'une même phrase se scinde en fragments que l'on retrouve à des places diverses dans les *Propos Rustiques*. Soit la description des mœurs et conditions de Panurge au chapitre XVI de *Pantagruel* : on se rappelle que quand ce cynique personnage changeait un « teston » ou une autre pièce, « le changeur eust esté plus fin que maistre Mouche si Panurge n'eust fait esvanouir à chascune fois cinq ou six grands blancs, visiblement, appertement, manifestement, sans faire lesion ne blessure, dont le changeur n'en eust senty que le vent ». Cette phrase s'est gravée dans le cerveau de du Fail, où elle reste associée à l'idée de larcin. Dès lors, ayant à parler au chapitre VII des oiseaux pillards qui viennent picorer le grain d'un laboureur, il utilisera ces deux adverbes joints « visiblement et apertement », et, d'autre part, dans le chapitre VIII consacré aux ruses des gueux, il écrira, en parlant d'un vol commis aux dépens d'une femme : « et lorsqu'elle sera au charnier, s'il se trouve quelque cas à part, elle n'en sentira que le vent ». Les deux adverbes sont fort antérieurs à Rabelais, et

(1) Le membre de phrase « les pardons sont à Rome » devait être une expression courante. Cf. MAROT, *Coq-à-l'âne*, édition Guiffrey, III, p. 210 : « A Rome sont les grands pardons. »

ce n'est sans doute pas lui qui a créé l'expression « n'en sentir que le vent » ; et pourtant il ne viendra à l'idée de personne de soutenir, même en ce cas particulier, l'indépendance de du Fail vis-à-vis du *Pantagruel*.

Terminons cette liste, forcement incomplète, par un rapprochement ingénieux qui avait échappé à La Borderie et que Marty-Laveaux a présenté. Au chapitre x des *Propos Rustiques*, les « Haguilleneufs » partent pour la quête de Noël armés de « fourches, vouges... avec une forte arbaleste de passe qui estoit au premier rang pour servir de demander : Qui est là ? Qui bruit ? qui vous meine ?... » Or, au chapitre xv de *Pantagruel*, Panurge traitant l'importante question des fortifications de Paris, avait fait observer qu'il « fait bon avoir quelque visage de pierre, quand on est envahy de ses ennemis, et ne fut ce que pour demander : Qui est là bas ? » Ici l'emprunt porte sur l'idée beaucoup plus que sur les mots.

On sait que pour La Borderie l'influence rabelaisienne sur les *Propos Rustiques* se borne à ces petites réminiscences. Il se refuse à aller au delà et ne veut voir entre Rabelais et du Fail que des différences et des oppositions : le parallèle qu'il établit entre les deux écrivains tourne même assez mal pour Rabelais. A coup sûr, je suis le premier à reconnaître que du Fail s'est taillé un petit domaine bien à lui où il vit en sage comme son Thenot du Coin. Mais comment, *à priori*, admettre qu'un écrivain comme Rabelais n'ait pas exercé une influence véritable, profonde sur un auteur jeune encore, « juvenis adhuc », qui le savait par cœur, qui le traitait comme un classique, et qui écrivait son premier essai littéraire ? Avant tout examen, la thèse de La Borderie est paradoxale. Déjà quelques-uns des petits rapprochements que nous venons de signaler n'avaient pas un caractère purement verbal. Nous en verrons d'autres qui signifient quelque chose et qui ne sont pas des matériaux bruts ; mais même là où la coïncidence textuelle nous manque, il nous est permis de risquer quelques conjectures, l'étude des sources ne se bornant pas à juxtaposer des bribes de phrases.

Tout d'abord, comment ne pas remarquer que les *Propos Rustiques* sont imprégnés de pantagruélisme ? Ils baignent dans une atmosphère de joie sereine. Assurément le jeune auteur devait trouver en lui-même, vers 1547, la source prin-

cipale de cette gaieté ; mais si, vers 1547, cette gaieté prend une forme particulièrement douce, indulgente, aimable, c'est peut-être parce que l'influence de Rabelais est plus neuve et plus forte. Il y a dans les *Propos Rustiques* un optimisme spécial qui ne se retrouve plus que par intermittences dans les autres œuvres. Donnons un exemple précis. A la fin de son livre, du Fail prête au principal devisant, maître Huguet, une petite exhortation qui pourrait bien contenir une partie de la « substantifique moelle » des *Propos Rustiques*. Sur le point de rentrer chez lui et déjà monté à cheval, le bon Huguet s'adresse aux jeunes gens qui l'entourent :

« Enfans », leur dit-il, « tant que preudhomme ha vie, il ne se doibt esmayer. Au moyen de quoy, servez à Dieu, et le craignez, et ne vous souciez au reste (1) : car c'est peu de cas que biens, et telz poincts de fortunes, ausquelz nous confions. Faictes donc grand chere (2) mes petis Enfans, riez, jasez, voltigez, gaudissez, beuvez d'autant, entretenez les Dames, triumphez, pennadez (3), ballez, gambadez, poussez le Dets, virez la Carte, faictes les tours, faictes le pied de Veau, long ce revers, hault le verre, mettez où il fault, entrez d'une pointe avec trois pas en arriere, et ne vous souciez que d'escrire, toutesfois si vous advisez. »

Je ne donne pas ce couplet final comme très remarquable, mais comme rabelaisien de forme et d'esprit, et il est surprenant qu'aucun éditeur ne l'ait fait observer. Gardons-nous de détailler tous ces impératifs qui invitent à savourer les plaisirs les plus matériels de l'existence. Ne nous demandons pas pourquoi maître Huguet conseille à ces honnêtes villageois de

(1) Cf. RABELAIS, I, VI : « Couraige, couraige ! dist-il, *ne vous souciez au reste*, et laissez faire aux quatre bœufs de devant. »

(2) Cf. RABELAIS, II, XXXIV : « Et si desirez estre bons pantagruelistes, c'est-à-dire vivre en paix, joye, santé, *faisans* toujours *grand chere*, ne vous fiez jamais aux gens... » Cf. encore : RAB., I, XXIV : « Et là passoient toute la journée à *faire* la plus *grande chere* dont ils se pouvoient adviser : raillans, *gaudissans, beuvans d'autant*, jouans, chantans, dansans.... » Remarquons que dans ce même chapitre du *Gargantua* il est question d'escrime, ce qui a pu donner a du Fail l'idée d'introduire des termes d'escrime : « long ce revers », « entrez d'une pointe. »

(3) Cf. RAB., I, XX : « Puis se *gambadoit, penadoit* et paillardoit pour mieux esbaudir ses esprits animaux. » Cf. encore : RAB., I, XII : « un beau grand cheval de bois, lequel il faisoit *penader*, saulter, *voltiger*, ruer et danser.... »

jouer aux dés, à la carte virade, ou d'entretenir les « dames » de Pleumeleuc ou de Saint-Gilles. Il est clair que toute cette cascade d'impératifs n'est là que pour produire une impression générale d'allégresse et pour imiter un procédé d'accumulation où Rabelais était passé maître ; mais la petite flûte de Noël du Fail ne pouvait pas se mesurer avec un pareil orchestre. La fidélité au maître se marque par plusieurs réminiscences verbales ; ainsi, le bon Grandgousier invitait à patience son épouse Gargamelle en lui disant : « Couraige ! Couraige !... ne vous souciez au reste, et laissez faire aux quatre bœufs de devant. » Cette phrase fut dépecée par du Fail en deux moitiés, dont la seconde se trouve au chapitre IX des *Propos Rustiques* (1) et dont la première est dans le passage ici considéré : le cas, on le sait, n'est pas isolé. Seulement, en s'emparant de la formule, du Fail lui donne cette fois un sens nouveau : elle signifie l'indifférence joyeuse aux souffrances de la vie. Maître Huguet fait à ses auditeurs un petit prêche épicurien, ou plus exactement, pantagruéliste, conseillant le mépris des choses fortuites et une joyeuse sérénité en présence des accidents de la fortune. On dirait que du Fail a su dégager le pantagruélisme des deux premiers livres rabelaisiens, avant même que cette doctrine ne fût parvenu à sa formule célèbre. Maître Huguet la connaît à la fois sous son aspect jovial et facile et sous son aspect plus philosophique. Il traduit en français le *Nil admirari* d'Horace : « le preudhomme ne se doibt esmayer » ; or, on sait qu'Horace sera officiellement enrôlé parmi les pantagruélistes en 1548, dans le premier prologue du *Quart Livre*. Tout cela nous montre que du Fail avait réfléchi pour son compte sur cette philosophie de la soumission joyeusement consentie à l'ordre des choses ; il la faisait enseigner au chapitre IV par son harangueur rustique, et elle s'accommodait fort bien avec ses théories sociales sur l'immobilité des classes et les dangers de l'ambition. Alors, nous l'avons vu, il s'inspirait d'un colloque d'Érasme ; ici l'influence rabelaisienne est plus sensible, mais la pensée d'Érasme et celle de Rabelais étaient souvent bien voisines. Au reste, du Fail savait assimiler une doctrine et la repenser ; et dans la devise un peu énigmatique adoptée par lui, en 1547 : « Puisqu'ainsi est », je suis porté à voir, non point

(1) *Pr. Rust.*, p. 68.

une formule littéraire signifiant le réalisme, mais une formule de philosophie pantagruélique signifiant l'acceptation de la destinée. Cette destinée ne peut être foncièrement mauvaise. Dieu est invoqué chez du Fail comme chez Rabelais, et ce doit être le même Dieu bon, celui qui punit tôt ou tard les méchants Picrocholes. Le harangueur du chapitre IV des *Propos Rustiques* prêchait comme maître Huguet, qu'il nous faut « aymer, reverer et craindre Dieu », car il « ha procreé toutes choses pour notre profit et bien » ; et qu'il faut estimer « qu'il faict tout pour le mieux, bien cognoissant ce qui nous est necessaire (1) ». C'est également ce que disait Rabelais sur un ton demi-sérieux et demi-plaisant dans le *Pantagrueline prognostication* : « Dieu est plus saige que nous et scayt trop mieux ce que nous est necessaire que nous mesmes » (2).

Cet optimisme se manifeste chez Rabelais et chez du Fail par les mêmes conséquences : et d'abord par une indulgence générale pour les personnages portraicturés, par une raillerie qui n'égratigne jamais, et dont aucun auteur français n'avait donné de si beaux exemples que Rabelais. Du Fail éprouve pour ce coquin de Tailleboudin le même genre de sympathie amusée que Pantagruel pour ce coquin de Panurge. La caricature des rustiques reste légère : car ils sont naturels, sans malice, et puis ils hument si bien le piot ! Parcourons ces débuts de portraits : « Robin Chevet fut moult preudhoms » ; « Perrot fut un bon villain, tendre du pourpoint et du cerveau, qui voulontiers ne se soucioit qui payast, mais qu'il beust » ; « Gobemousche... estoit un terrible Senault (3) et bon villain : et payoit volontiers pinthe, ou tout le pot, quand il n'estoit point en son lourdaut. » Lubin est un « assez bon villain, et qui faict autant grand chere chez luy, que petit vieillard du quartier » (4). Et que l'on veuille bien relire ensuite le petit portrait de Grandgousier au chapitre III du *Gargantua* : « Grandgousier estoit bon raillard en son temps, aimant à boire net autant que homme

(1) *Pr. Rust.*, IV, p. 28.

(2) *Pantagruel. Pronostic.*, chap. VIII. — Voir dans la même *Pronostication*, au chap. I, une profession de foi en la Providence.

(3) Comprenez : « viveur. » (Voir notre *Lexique*).

(4) Cf. encore, dans le prologue des *Propos Rustiques*, les petits portraits de Pasquier, « l'un des grands gaudisseurs qui soient d'icy à la journée d'un cheval..., » et de maître Huguet, « un Rogier bon temps. »

qui pour lors fust au monde, et mangeoit volontiers salé... » Tous ces braves gens sont frères et tous méritent qu'on trinque à leur santé !

Comme chez Rabelais, la joie de vivre s'exprime volontiers chez du Fail par des beuveries et a pour symbole le vin : ce n'est, il est vrai, que du vin breton (1), mais qu'importe, s'il produit sur les têtes et sur les cœurs le même effet que le vin pineau du clos de la Devinière ? Aux ripailles du *Gargantua* correspond le « Banquet rustique », et le chapitre de « Perrot Claquedent » dérive en partie des « Propos des bien yvres » (2). L'auteur lui-même boit deux ou trois lampées à la fin de son prologue, où il nous explique si gentiment que les *Propos Rustiques* lui coûtèrent autant de peine qu'une bonne besogne : « Après avoir ahanné long temps, resvant et devinant ce que devois dire, estois contraint boire deux ou trois voltes (gratieux compulsoire) pour me rendre la cervelle plus frisque et deliberée. » Assurément, tout ce prologue est bien de du Fail, ainsi que la comparaison qui le termine et où l'auteur se représente suant sang et eau comme un charretier qui conduit une charrette trop chargée. Mais personne ne niera que l'influence rabelaisienne s'affirme dans le passage cité ; nous avons là un petit écho des grands appels bachiques aux « beuveurs très illustres » ; dans le prologue du *Gargantua,* dont Noël du Fail se souviendra de nouveau en écrivant la préface des *Baliverneries,* Rabelais nous annonçait qu'il composa en buvant « ce livre seigneurial ». Et pour que personne ne doute de cette filiation, nous noterons que le mot « compulsoire » mis entre parenthèses par du Fail, est comme un certificat d'origine : Rabelais faisait dire à ses buveurs : « Un synonyme de jambon?

(1) Je rappelle, après La Borderie, que la vigne était fort cultivée en Haute-Bretagne, comme l'attestent encore une foule de lieux-dits, et qu'on y faisait force vin. Dans un passage souvent cité (*Eutrapel*, XXXIII ; II, p. 315), du FAIL nous donne l'opinion du roi François I[er] sur les vins bretons, « les plus aspres et verds de mon royaume. » Cette piquette n'était guère consommée que par le peuple. Mais le cidre était connu ; seulement du Fail n'en parle pas dans les *Propos Rustiques*. Au chap. XXII des *Contes d'Eutrapel*, Lupolde, décrivant les mœurs des anciens gentilshommes, nous apprend que toute la maisonnée, — y compris les maîtres du château, — buvait « de beau citre, faisant sur le haut une infinité d'escumeuses pointes d'aiguilles pour humecter et rafreschir le foye, et ramolir les duretés du ventre. »

(2) *Garg.*, chap. V.

— C'est un compulsoire de beuvettes, c'est un poulain. » Quant aux deux adjectifs « frisque et deliberée », j'y vois un souvenir du portrait de frère Jean des Entommeures (1).

Il est déjà certain que les *Propos Rustiques* doivent à Rabelais bien autre chose que des expressions et de menus détails ; ils lui doivent, en partie, leur atmosphère, et, si l'on peut se servir de ce terme ambitieux, leur philosophie. Les résultats obtenus nous engagent à poursuivre notre comparaison et à rechercher, tout en observant la prudence nécessaire, si l'œuvre de Rabelais ne contenait pas en germe certains chapitres ou certains thèmes des *Propos Rustiques*.

Mais pourquoi ne pas faire tout de suite cette constatation primordiale, essentielle : c'est que le *Gargantua* avait déjà un caractère rural et local ? La Borderie écartait *à priori* toutes les conclusions qu'on pouvait tirer de ce fait, en déclarant que « la fantaisie était l'essence même du génie de Rabelais » (2), tandis que du Fail représentait l'observation et le réalisme. C'est bien vite dit. Mais l'histoire littéraire nous apprend qu'à maintes reprises des œuvres d'imagination ont pu produire ou influencer fortement des œuvres réalistes, et, du reste, Rabelais ne se laisse pas enfermer dans une formule, — pas plus que son gentil disciple breton. Comme on l'a démontré avec une précision parfaite (3), les événements héroï-comiques du *Gargantua* se déroulent autour du manoir de la Devinière, où Rabelais est né, où habite sa famille : la Devinière, c'est son Château-Letard, c'est son manoir de la Herissaye. De même que du Fail goûtait mieux, par contraste, le charme de la vie champêtre après des années de pérégrinations universitaires et d'aventures, de même Rabelais fit une trêve heureuse à sa vie de *clericus vagans* lorsque, vers l'automne de 1532, il vint faire une visite à son bon « pays de vache » et reprendre contact avec le sol natal : des impressions d'enfance se ravivèrent dans son esprit, et de son attachement au domaine familial sortit la guerre picrocholine.

Du Fail connaissait-il la région chinonnaise ? C'est fort pos-

(1) Ces rapprochements n'avaient pas été faits par La Borderie.

(2) *Introduction*, p. xxxv.

(3) Je fais allusion ici aux belles études de M. Abel Lefranc, qui ont paru d'abord dans la *Revue des Études Rabelaisiennes*, puis en tête de la grande édition de Rabelais, publiée sous la direction de ce savant (t. I, 1912).

sible, mais je l'ignore, et du reste peu importe. Il n'était pas nécessaire de posséder à fond, comme M. Abel Lefranc, la topographie de la guerre picrocholine pour s'apercevoir que Lerné, la Devinière, Seuilly, La Roche-Clermault, et tant d'autres noms de villages ou de lieux-dits étaient des noms de terroir, bien français et réels, n'ayant rien de commun avec Pharingues et Laryngues et le royaume d'Utopie. Tout au plus, du Fail pouvait-il faire erreur sur le gué de Vède, qu'il s'amuse à insérer par deux fois dans la topographie bretonne et qu'il a pu prendre pour un nom de fantaisie, fabriqué sur le latin *vadum*. Cependant, comme nous le verrons plus en détail dans un paragraphe spécial, l'onomastique des *Propos Rustiques* est plus capricieuse que celle du *Gargantua* : c'est que du Fail conserve toujours sa liberté ; ensuite, n'ayant sous les yeux aucune carte de la région chinonnaise, il ne se rendait pas compte de la rigueur avec laquelle Rabelais avait procédé ; il était dans la situation d'un lecteur « amateur » de nos jours qui, n'ayant pas pris connaissance des derniers travaux d'érudition sur le *Gargantua*, constate simplement que Rabelais fourmille d'allusions locales ; du Fail pouvait croire que son bon maître avait semé un peu au hasard les noms de villages de la campagne qu'il connaissait. En gros, et si nous tenons compte à la fois du *Pantagruel* et du *Gargantua*, l'onomastique de Noël du Fail est modelée sur celle de Rabelais ; elle se tient dans une moyenne entre la fantaisie pure et la précision topographique.

Mais ce n'est encore là qu'un symbole verbal de l'action fécondante exercée par le maître sur le disciple. Celui-ci trouvait à chaque pas, dans le *Gargantua*, des motifs d'inspiration. Tout l'enchantait dans cette œuvre : et d'abord les héros sympathiques, Gargantua et son père, Grandgousier, qualifiés « rois » par Rabelais, mais dépeints, en fait, comme des propriétaires aisés, étaient bien des gentilshommes campagnards selon le cœur de Noël du Fail : simples, sans façon, traitant bien leurs fermiers et vassaux, dont ils contemplent les ripailles d'un œil attendri, en retour, adorés d'eux et pouvant compter sur leur appui en cas de besoin ; vrais rois d'Yvetot que nous nous représentons volontiers le verre en main, échangeant quelques « mots de gueule » avec les paysans, à la façon d'Eutrapel, mais qui savaient aussi donner des conseils salutaires et prêcher familièrement la concorde évangélique. Cette royauté

patriarcale était conforme au rêve que du Fail a exposé lui-même à diverses reprises. « Un homme retiré aux champs », dit Polygame, « gouvernant et reiglant ses sujets en amiable et gracieuse police, ressemble un Saint ou Prince philosophe : il sait, il estudie, instruisant son lourd et grossier voisinage, le retenant en paix, et sans proces ne trouble... » (1). Ce rôle de pacificateur et de conseiller était bien celui des bons princes rabelaisiens, et on se rappelle qu'après l'homélie adressée aux pèlerins par Grandgousier, son fils, Gargantua, ajoute : « C'est ce que dit Platon... que lors les republiques seroient heureuses quand les rois philosopheroient, ou les philosophes regneroient » (2).

Rabelais, on le sait, n'a fait qu'esquisser la physionomie de ces propriétaires campagnards ; il n'insiste pas sur le portrait comme le fait du Fail, dont c'est l'originalité principale. Celui-ci médita néanmoins sur certains tableaux, et notamment sur le passage où est dépeinte avec tant de charme la vieillesse paisible de Grandgousier : le « bonhomme », « apres souper, se chauffe... à un beau, clair et grand feu ; et attendant graisler les chastaignes, escript au foyer avec un baston bruslé d'un bout, dont on escharbotte le feu, faisant à sa femme et famille beaux contes du temps jadis ». Du Fail ne laisse rien perdre de cette phrase évocatrice d'un paysage intime. Deux de ses personnages champêtres se partagent la dépouille de Grandgousier : d'une part, Robin Chevet, « le dos tourné au feu », bavarde le soir en famille, et « commence un beau compte du temps que les bestes parloyent (il n'y ha pas deux heures) » (3) ; d'autre part, nous voyons, au chapitre VII, le vieux Thenot du Coin « attiser son feu, faire cuire des naveaux aux cendres » ; lui et son compère Trainefournille bavardent le soir près du feu, « escrivans au fouyer, avec chascun son baston bruslé par un bout ». Nous ne crions nullement au plagiat ; les deux chapitres de Chevet et de Thenot contiennent bien autre chose que ces bouts de phrases ; nous citons ces réminiscences comme

(1) *Eutrapel*, XXIX (II, 232).

(2) RAB., I, XLV.

(3) *Pr. Rust.*, chap. V. La Borderie n'a pas noté le souvenir de *Gargantua*, chap. XXVIII, mais il a bien vu que du Fail renchérissait d'une façon amusante sur le mot de Panurge (RAB., II, XV) : « Au temps que les bestes parloient (il n'y a pas trois jours). »

des indices précieux de l'attention avec laquelle du Fail avait étudié son Rabelais ; il suivait ses voies propres, mais en développant des indications données par le maître, et restait dans la même tonalité que lui.

Il y a une harmonie constante, et inaperçue jusqu'à présent, entre les *Propos Rustiques* et le *Gargantua,* et si on regarde ces deux œuvres d'un peu haut, en laissant s'effacer les mille variantes où se manifestent les différences individuelles, on sera surpris de constater, qu'en somme, du Fail a vu dans l'existence des paysans à peu près les mêmes choses que Rabelais. Les tableaux rustiques du *Gargantua* débutent par le grand festin de tripes donné dans la prairie de la Saulsaye : « Apres disner tous allerent pelle melle à la Saulsaie, et là, sur l'herbe drue, dancerent au son des joyeux flageollets et doulces cornemuses, tant baudement que c'estoit passe temps celeste les voir ainsi soy rigoller. » De même Noël du Fail inaugure ses scènes rustiques par la description d'un joyeux festin suivi de danses ; et ce début donne le ton au reste de l'œuvre. Nous avons déjà fait observer que les personnages de du Fail sont « bons compagnons », « bons buveurs », « beaux joueurs de quilles » comme ceux de Rabelais, et que le chapitre de Perrot Claquedent dérive en partie du chapitre v de *Gargantua* : « Propos des bien yvres. » La silhouette du bonhomme Grandgousier suggère à notre auteur l'idée de « pourtraire » d'autres bonshommes de même physionomie. A la vaste guerre picrocholine correspond la petite guerre entre les gars de Vindelles et ceux de Flameaux. L'importance donnée par du Fail à cette querelle, qui occupe deux grands chapitres de son petit ouvrage, ne s'explique pas seulement par les goûts belliqueux du « capitaine Eutrapel » ; l'exemple de la querelle entre les fouaciers de Lerné et les gens de Gargantua y est bien pour quelque chose. Sans imiter la partialité vigoureuse de Rabelais, qui met tout le bon droit et tous les atouts d'un seul côté, tout l'odieux et la totale défaite de l'autre, du Fail marque cependant ses préférences et adopte le parti des paisibles Flameaux contre les « glorieux » de Vindelles qui les persécutent de leurs railleries. Les Flameaux sont, comme Grandgousier et Gargantua, des pacifiques qui, après avoir patienté quelque temps, finissent par se fâcher. Le discours modéré de Forgier au chapitre xxv du *Gargantua,* peut être mis en parallèle avec les

réponses des Flameaux aux premières provocations de leurs voisins. La longue litanie d'injures proférées par les villageoises en fureur est la contre-partie féminine de la kyrielle d' « epithètes diffamatoires » (1) dont les fouaciers de Lerné gratifièrent les bergers.

Le chapitre XIII et dernier des *Propos Rustiques* combine divers thèmes rabelaisiens. Nous avons analysé la fin de ce chapitre, qui est une sorte d'homélie pantagruélique prononcée par maître Huguet. L'histoire même de Gobemouche et de son fils Guillaume rappelle un peu celle de Grandgousier et de son fils Gargantua. La mère de Guillaume le gâtait en lui apprenant mille sottes façons de dire et de faire que du Fail énumère, ce qui nous vaut une collection de menues superstitions campagnardes : c'est un souvenir de la vie paresseuse et inintelligente que mène Gargantua sous la direction de ses premiers précepteurs « sorbonagres ». Gobemouche décide donc d'envoyer son fils étudier à Bourges, et là notre Guillaume « change presque tous ces petis mots sous la doctrine de maistre Bajaret », tout de même que Gargantua remis entre les mains de Ponocrates oublie son éducation antérieure. Rentré au village, où dom Silvestre Sortes le jugea « bon petit sophiste », il « tint ses conclusions à tout venant sous l'if de la paroisse : et pource qu'il parloit hault, fut jugé, mesme par sa mere et sa cousine, les avoir mis tous de cul et rendu quinauds : tellement qu'on parloit de luy jusques à Becherel, à son bien grand avantage » (2). N'est-il pas évident que du Fail s'est amusé à transposer sur le mode rustique les premiers exploits scolaires de Pantagruel ? Celui-ci avait affiché, par tous les carrefours de Paris, « conclusions en nombre de neuf mille sept cens soixante et quatre », après quoi il « tint », — non pas sous l'if de la paroisse, mais dans la rue du Feurre, — contre tous les régents et artiens, « et les mit tous de cul ». Il argua contre d'autres adversaires et « les fit tous quinaulx » (3). Sa gloire se répandit

(1) RAB., I, XXV (Cf. *Pr. Rust.*, p. 70 : les Vindellois « despitent » les vieillards de Flameaux « par plusieurs injures *diffamatoires* »).

(2) *Pr. Rust.*, XIII (p. 98).

(3) La Borderie s'est bien aperçu que ces expressions « faire quinaud » et « mettre de cul » étaient du vocabulaire rabelaisien. Mais il renvoie à un mot de Panurge au chap. XVIII de *Pantagruel*, alors qu'il fallait citer le chap. X, où Pantagruel est dans la même situation que Guillaume. Sans doute il arrive

dans le monde entier, et les bonnes femmes disaient quand il passait dans les rues : « C'est luy. » Avec du Fail nous passons de Brobdingnac à Lilliput : la réputation de Guillaume se répand, non plus dans l'univers, mais jusqu'à Becherel, c'est-à-dire à quelques kilomètres du lieu de ses exploits sophistiques, et les bonnes femmes admiratrices se réduisent à deux : sa mère et sa sœur. La transposition n'est-elle pas amusante, et signaler le modèle, n'est-ce pas faire valoir le talent de miniaturiste du disciple ?

Nous commençons maintenant à comprendre pourquoi, entre les mille spectacles et types humains que la vie campagnarde offrait à ses yeux d'observateur, du Fail a vu seulement des scènes de ripaille, de joyeux lurons, des barbons tisonnant dans les cendres, un jeune échappé de collège, et des villageois échangeant plaies et bosses. Encore avons-nous certainement omis quelques menus parallélismes (1). Peu importe, la démonstration me paraît faite : l'influence de l'œuvre rabelaisienne a été un facteur essentiel dans la genèse des *Propos Rustiques*. Leur style lui-même, pourtant si différent de celui du modèle, attesterait par certains traits la même influence toute puissante ; il est impossible, par exemple, de ne pas noter comme rabelaisien le procédé de l'énumération, fréquent dans les *Propos Rustiques* (2), rare dans les *Baliverneries* et dans

souvent à du Fail de faire purement et simplement de la mosaïque rabelaisienne ; mais souvent aussi l'emprunt verbal est significatif et correspond à une analogie de thème.

(1) En voici un assez curieux et qui porte sur les pseudonymes adoptés par du Fail en 1547 : Léon Ladulfi et Haudulphi. On sait que Rabelais avait pris également un pseudonyme, celui d'Alcofribas Nasier. Sans doute, le XVI[e] siècle en général ayant eu le goût des anagrammes, il n'y a dans ce rapprochement rien de bien intéressant, encore que du Fail n'ait guère eu de raison de se déguiser pour publier un livre parfaitement inoffensif et qui gardait la mesure dans la facétie. Mais il est plus curieux d'observer que notre Haudulphi se met un peu en scène ou, plus exactement, montre le bout de son nez vers la fin du livre, au chap. XIII, tout de même que maître Alcofribas, jusque-là absent de son œuvre, intervient un instant, d'une façon inattendue, vers la fin du *Pantagruel*, dans le chapitre XXXII.

(2) C'est à peine si La Borderie consent à reconnaître cette marque d'influence. Il réduit autant que possible le nombre des énumérations : « à peine en trouve-t-on dans les *Propos Rustiques* quelques exemples, et un seul bien caractérisé. » (*Introd.*, p. XXXVI). Cet exemple « bien caractérisé », dans l'idée de La Borderie, est l'accumulation d'injures féminines du chap. IX, visiblement

Eutrapel. En vain nous objecterait-on qu'il y a des exemples de kyrielles énumératives bien avant Rabelais, ou encore, prenant les cas un à un, que la liste des superstitions de Guillaume (chap. XIII) peut provenir tout aussi bien de l'*Evangile des Quenouilles* que de telle et telle énumération rabelaisienne, — celle des jeux de Gargantua, ou plutôt celle qui inaugure le chapitre XI, « De l'adolescence de Gargantua ». Toutes les vraisemblances restent néanmoins pour notre thèse : un examen de l'allocution finale des *Propos Rustiques,* essai mal réussi de verbalisme rabelaisien, nous a déjà appris que du Fail avait été frappé par le procédé accumulatif ; alléguons encore pour preuves la série d'injures du chapitre IX et les propos de Perrot Claquedent. La vérité est que personne avant Rabelais n'avait organisé comme lui des séries de mots et de phrases. Personne, non plus, n'avait usé comme lui des proverbes et locutions populaires, et voilà pourquoi nous rapportons à l'influence rabelaisienne, par exemple, la série de petits proverbes et locutions antiféministes que du Fail attribue à Robin Chevet à la fin du chapitre V, — et cela bien qu'une seule de ces expressions se retrouve dans Rabelais (1).

L'originalité littéraire de du Fail se trouve-t-elle amoindrie par notre étude génétique ? Nullement. Entre le point de départ, que nous connaissons maintenant, et le point d'arrivée, l'intervalle est très grand, et c'est plaisir de voir avec quelle sûreté, quelle conscience de son génie propre du Fail l'a parcouru. A peine avons-nous à signaler quelques gaucheries et quelques pastiches. Presque toujours du Fail sait où il va, dans quel cadre restreint il se meut, ce qu'il doit prendre et ce qu'il doit laisser du dangereux modèle choisi par son admiration. Il a le sens de la mesure et des proportions. Et puis enfin, il observe, se laisse guider par ce qu'il a vu, campe des person-

calquée, en effet, sur celle du chap. XXV de *Gargantua.* En ce cas, comme dans presque tous les cas, La Borderie se refuse à considérer autre chose que les imitations flagrantes. Mais il y a bien d'autres énumérations dans les *Propos Rustiques* : par exemple l'énumération de jouets enfantins du chap. VII ne rappelle-t-elle pas, — en petit, — celle des jeux de Gargantua ?

(1) P. 40 : « et que vrayment elle avoit un quartier de la lune en la teste. » RAB., I, XXXIV « il visita les regions de la lune, pour sçavoir si à la verité la lune n'estoit entiere, mais que les femmes en avoient trois quartiers en la teste. »

nages réels et raconte des faits réels. Plusieurs des rapprochements que nous avons signalés sont tout généraux et, si on les poussait tant soit peu, aboutiraient à faire ressortir l'indépendance de du Fail. Ainsi, lorsque nous admettons que la guerre picrocholine, et plus exactement le chapitre xxv du *Gargantua*, explique en partie la présence de deux grands chapitres belliqueux dans les *Propos Rustiques*, nous constatons simplement que Rabelais a pu suggérer à du Fail l'idée de traiter un pareil sujet, plus quelques détails de style et de facture, mais, par ailleurs, tout le récit appartient à notre auteur et repose certainement sur des événements réels : et si l'influence rabelaisienne peut encore se discerner dans le grouillement des villageois aux prises et dans la finale épique du chapitre ix, du Fail est entièrement lui-même dans la description pimpante, alerte des « Haguillaneufs » partant pour leur expédition avec une assurance comique et tombant victimes du piège tendu par Mistoudin.

Quant au détail de l'expression et du style, même indépendance. Tandis que Rabelais nous éblouit par la variété de ses ressources, la diversité de ses rythmes et une abondance verbale unique dans notre littérature, les *Propos Rustiques* suivent leur petit train, tantôt lent et tantôt sautillant, sans fracas et sans recherche d'effets brillants. S'il arrive à du Fail d'imiter un procédé rabelaisien, il sait, en général, l'adapter, le fondre dans l'ensemble. Les propos de Perrot Claquedent fournissent un joli exemple d'adaptation et de renouvellement d'un effet de style rabelaisien. Comme l'a très bien reconnu La Borderie lui-même, la longue série de phrases que prononce le personnage au cours d'un repas dérive surtout du chapitre v de *Gargantua*, « Propos des bien yvres » et un peu aussi du chapitre xxxix, où frère Jean est festoyé. Plusieurs emprunts verbaux en feraient foi, si besoin en était (1). Mais tandis que Ra-

(1) « De tous poissons, fors de la tenche, prenez les aesles d'un chappon neantmoins que aucuns docteurs disent d'une garce. » (Cf. Rab., I, xxxix ; l'expression « aucuns docteurs » est elle-même rabelaisienne, cf. Rab., I, vii). — « Haa ! gentil levrault ! » (Rab., I, v, « O le gentil vin blanc »).— Faisons comme les sergents, relevons mangerie. » (Rab., I, v). — Je ne m'en iray pas de ceans avec la soif » (Cf. Rab., I, v : « Quiconques aura perdu la soif ne ayt à la chercher ceans. ») — Enfin, une allusion à la Bretagne termine le morceau de Rabelais et celui de du Fail : « A la mode de Bretagne ! » s'écriait un des

belais tire un grand feu d'artifice bachique où chaque convive lance sa fusée, la mosaïque de du Fail, attribuée à un seul personnage, s'ordonne sagement ; ici, plus de lyrisme endiablé : chaque petite phrase, familière ou proverbiale, nous peint une attitude de ce Perrot Claquedent, parasite sans gêne qui vient de s'inviter lui-même à un banquet de nobles ; il les conquiert par son aisance et son bagout familier, célèbre ou critique les plats en d'ingénieuses formules, prend soin de ses voisines, offre à l'une un pied de poule, — remède souverain pour faire dormir, — ne néglige pas non plus ses voisins, dont il stimule l'appétit, et cependant ne perd ni un coup de dent ni un verre de vin.

Le cas de du Fail est unique, les auteurs plus ou moins « facétieux » du XVIe siècle qui ont prétendu imiter l'inimitable Rabelais ayant, en règle générale, versé dans la bizarrerie, le grotesque ou la plate obscénité. Non seulement du Fail n'est pas un « singe » de Rabelais, mais il est même plus qu'un disciple. Il est tellement en harmonie avec son maître, qu'il est capable de recréer du Rabelais et de nous donner l'impression d'une imitation lointaine. Nous l'avons vu devancer la définition complète du pantagruélisme. En lisant comment Tailleboudin, ce « terrible mesnagier », dissipa l'héritage paternel, et « vendit tout pour estre riche : car (disoit-il) pensez vous que je me vueille danner pour tous les biens de ce monde ? » qui ne songerait à Panurge, le châtelain de Salmigondin, dilapidant son patrimoine et répondant aux observations de Pantagruel qu'il ne veut pas être riche en ce monde ? De même le portrait de Perrot Claquedent, grand appointeur de procès, recevant pour récompense de ses consultations juridiques force oisons et poulets, ne rappelle-t-il pas celui de Perrin Dandin ? Et pourtant, il est absolument certain pour moi que l'auteur des *Propos Rustiques* n'a pas connu le *Tiers Livre,* bien que celui-ci ait paru dès 1546 (1).

convives du *Gargantua.* « Vous n'en mourrez pas, pour un coup à la bretesque, » dit Perrot.

(1) Non seulement je ne crois pas qu'il l'ait connu en 1546, mais je ne trouve pas de trace d'influence du *Tiers Livre* dans les *Baliverneries* (1548). Cette question a préoccupé la Borderie, qui s'est montré hésitant. En 1575 (*Bibl. Éc. des Chartes*, t. XXXVI, p. 296-297), il écrivait au sujet de du Fail : « Peut-être n'avait-il pas encore lu le 3e livre de l'épopée rabelaisienne en

Mais Rabelais n'est évidemment pas la seule source comique à laquelle Noël du Fail ait puisé. Si la recherche des sources littéraires et facétieuses d'*Eutrapel* n'a pas un intérêt primordial et peut, à la rigueur, ne pas être poussée à fond, un grand nombre de thèmes insérés dans ce recueil se dénonçant à première vue comme empruntés, il serait beaucoup plus intéressant et plus piquant à la fois de découvrir tous les éléments étrangers que du Fail a discrètement et habilement glissés dans la trame des *Propos Rustiques*. Mais la littérature facétieuse de la première moitié du XIXe siècle a beaucoup souffert des injures du temps et nous est fort mal connue : pour tirer exemple d'une petite production que nous allons citer tout à l'heure, c'est en 1896 seulement que l'érudit Émile Picot retrouva, reconnut et publia l'amusant monologue angevin du *Pionnier de Seurdre*.

J'ai pu constater, du moins, que du Fail connaissait à fond le petit cycle des francs-archers ridicules, dont quelques représentants intéressants nous ont été conservés (1). Il faut en dire

1546. » Mais, trois ans plus tard, dans son *Introduction* aux *Propos Rustiques*, il penchait plutôt vers l'affirmative (p. XXXVII-XXXVIIII). Son premier mouvement était le bon. Alors que les menus emprunts aux deux premiers livres fourmillent dans les *Propos Rustiques*, il n'y en a pas un seul fait au *Tiers Livre*, et cette constatation est d'un très grand poids. Qu'on n'objecte pas la différence des sujets : dans les *Propos Rustiques*, les emprunts verbaux tirés du *Pantagruel* sont presque aussi nombreux que ceux qui proviennent du rustique *Gargantua*. Dans les *Baliverneries*, le chap. Ier, qui traite du mariage, ne trahit pas la moindre influence du *Tiers Livre*. Il faut se résigner à admettre qu'au XVIe siècle les nouveautés de librairie ne se répandaient pas avec la même rapidité que de nos jours. Pour les *Propos Rustiques*, la chose est assez simple : ils ont dû être écrits dès 1546 (Cf. plus haut, p. 86) et quant aux *Baliverneries*, du Fail les composa dans sa lointaine Bretagne, dans ce pays dont les habitants, comme dit d'AUBIGNÉ en son *Fœneste* « ne sçavoient nouvelles du mariage des rois qu'au batême de leurs enfans. » Douze ans s'étaient écoulés depuis la publication du *Gargantua* ; découragés, les admirateurs provinciaux de Rabelais avaient depuis longtemps cessé de relancer les libraires parisiens pour réclamer d'eux le « tiers livre » de maître Alcofribas.

(1) Mais, bien entendu, nous n'en possédons qu'une partie. Ainsi il a dû exister un monologue ou une farce ayant pour héros le franc-taupin Thevot, et dont nous conjecturons l'existence grâce à deux allusions de Rabelais et grâce à la petite farce de *Colin fils de Tevot le maire* (voir notre article de la *Revue des Études Rabelaisiennes*, 1912, p. 240-247). — Notons encore que l'interpolateur de du Fail, au chap. [XIV] des *Propos Rustiques*, fait allusion, à propos d'un accoutrement mal en point, au « vieil gendarme d'Essonne a

quelques mots. Si Rabelais, tout en faisant ses délices du franc-archer de Bagnolet, ne lui a pas donné de successeur, les répliques du célèbre monologue du xve siècle se multipliaient autour de lui. Il y eut, en effet, dans la première moitié du xvie siècle, une recrudescence de pièces comiques mettant en scène des *milites gloriosi* et matamores indigènes : du Fail goûtait fort ces fruits d'arrière-saison, dont plusieurs sont, en effet, savoureux ; ainsi il avait lu, et peut-être entendu à Angers, les monologues du *Franc-archer de Cherré* et du *Pionnier de Seurdre*, dont nous retrouvons des traces certaines dans les *Contes d'Eutrapel* (1). L'influence de cette littérature comique se manifeste discrètement, mais incontestablement, dans les *Propos Rustiques*. Par exemple, Brelin, frère de Mistoudin n'a-t-il pas les allures d'un de ces pourfendeurs alors à la mode ? Il entre en coup de vent chez son frère, prêt à tout massacrer avant de

tout son jaques de la paroisse. » Je pense qu'il s'agit ici d'un gendarme comique, héros d'une pièce facétieuse.

(1) Au chap. xix d'*Eutrapel* (II, 121-122), le héros du livre rappelle à Lupolde que celui-ci joue volontiers sur sa flûte la bataille des Trente « ou la journée de Marhara », et il continue, sur un ton de persiflage : « Ne vous prend-il envie y retourner ? car bien qualifié, y estiez vous, pour le moins vous promeniez les chevaux des enfants de ceux qui y avoient esté. » Eutrapel se souvient ici de la fin du *Franc-Archer de Cherré*, où celui-ci affirme aux spectateurs l'entière vérité de ses récits de bataille :

C'estois mon, par bieu, je y estois,
A tout le moins, je pourmenois
Les chevaulx de ceulx qui y furent.

(Montaiglon-Rothschild, *Poésies françoises des XVe et XVIe siècles*, t. XIII, p. 44). — Pour un autre souvenir du même monologue au chap. vi des *Propos Rustiques*, voir ci-dessous, p. 220, n. 3. — Au chap. i d'*Eutrapel*, en pleine satire judiciaire, au milieu de l'invective adressée à Lupolde, l'avocat est censé dire aux plaideurs : « Tenez bon. Et bien, il y va de l'argent ? Couste et vaille, qui bon l'achete bon le boit. » Ces expressions, bien qu'elles soient proverbiales, proviennent certainement du *Pionnier de Seurdre*, où elles avaient leur signification littérale :

Comme dit l'autre : couste et vaille ;
Qui bon l'achete, bon le boyt.

(v. 12-12, édition Émile Picot, Extrait du *Bull. du Bibliophile*, 1896). — Un autre vers du même monologue est entré dans la mosaïque si amusante des propos de Perrot Claquedent : celui-ci dit plaisamment : « Ostez cette eau, il [le vin] est assez fort sans elle. » Le pionnier de Seurdre avait dit (v. 18) en parlant aussi du vin : « Je le treuve assez fort sans eau. » — Voir encore ci-dessous, p. 203, n. 3.

savoir de quoi il s'agit : « Ou sont-ilz ? quoy ? qu'est-ce ? Par le sang dé, s'ilz ne sont plus de sept... Laissez-les, hon, hon, ventre Sainct Gris ! Ha, ventre sainct Quenet, que n'est-il guerre ? » Mettons en rime ce petit passage, et nous aurons le début d'un monologue du « Franc Archer de Flameaux ». Celui de Cherré procédait également par courtes et brusques interrogations ; il réclamait la guerre avec des hennissements d'étalon :

Corbieu ! pensez-vous qu'il me tarde
Que je ne suis a quelque avant garde
Ou à faire quelque combat ?
J'enraige que l'on ne se bat.
Qui dict ? Qui grosse ? Qui en veult ?
Par la mort bieu, le cœur me deult (1).

Quant à la vantardise « s'ils ne sont plus de sept », elle devait être classique dans ce cycle. Elle était en germe dans le *Franc-Archer de Bagnolet* (2), et nous la trouvons plus développée dans une farce représentée peu d'années avant les *Propos Rustiques*, celle de l'*Adventureux et Guermouset* (3).

En face de Brelin, du Fail a placé dans l'autre camp un autre vantard appelé Pierre Baguette : c'est lui qui, peu avant la panique finale, donne à ses camarades de Vindelles une grande leçon d'escrime où tous les coups enseignés sont mortels. Ce matamore rappelle ses exploits en Utopie : il y avait fait merveille, et pourtant la calomnie ne l'avait pas épargné : « on avoit rapporté au païs, que la vieille Janeton lui avoit donné un soufflet : mais (ce disoit il) elle l'avoit pris en trahison : et que bien luy estoit d'estre femme, car autrement il l'eust escorchee. » Du Fail se souvient ici d'un thème bien connu, déjà indiqué dans le *Franc-Archer de Bagnolet* et qui se développe dans le *Franc-Archer de Cherré,* ainsi que dans la farce de *Colin fils de Thevot* : le matamore couard a été honteusement rossé par une vieille dont il étranglait la volaille ; mais il explique

(1) *Franc-Archer de Cherré*, v. 292-297.

(2) V. 8-10.

(3) MABILLE, *Recueil de farces*, t. II, v. 149 et suiv. « Mon fils, dit Guillot l'Aventureux,

Mon fils, s'ils ne sont plus de quatre
Je les combattray une foys,
Au moins s'ils ne sont plus de troys. »

sa défaite par ses sentiments chevaleresques qui l'ont empêché de se battre avec une faible femme :

Mais, voylà, c'estoit une femme ;
J'en eu grand pitié, sur mon âme ;
Il valut mieulx me montrer sage (1).

Non content d'avoir introduit deux Ajax dans son *Iliade* rustique, du Fail consacra un chapitre entier aux ridicules querelles de deux francs-archers villageois : Guillot le Bridé et Philippot l'Enfumé. Ce chapitre paraît bien lui appartenir en propre, et je ne connais dans la littérature des francs-archers rien de semblable à cette rancune longue, entêtée, entre les deux voisins, ni à la solennelle diplomatie de Philippot, laquelle dissimule honorablement la peur des coups : tout cela est trop lent pour provenir d'une œuvre dramatique, le trait n'est pas aiguisé, nous sommes presque certainement dans le domaine de l'observation. Pourtant l'auteur a tenu à nous indiquer le lien qui rattachait ses deux héros à leurs collègues du monologue et de la farce. L'onomastique de ce chapitre XI est empruntée au cycle des francs-archers dramatiques, — sauf le nom de Tiravant, qui vient de Rabelais. Le fils aîné de Guillot s'appelle Tredouille : c'est le nom d'un des ennemis vaincus par le redoutable franc-archer de Cherré (2). Guillot, son père, porte le même nom que le personnage villageois qui fait mine de se battre avec l'Aventureux dans la farce de l'*Adventureux et Guermouset*. Enfin, Philippot (ou Phlipot) était le héros grotesque d'une sottie où des « galants » font de lui un soldat, bien qu'il n'ait aucune aptitude pour ce métier. Le début du chapitre XI est une ingénieuse broderie sur un thème courant dans le cycle des matamores : leurs prétentions à la noblesse (3).

Cette petite enquête spéciale aboutit, en somme, à la même conclusion que l'enquête relative à Rabelais : du Fail sait rester indépendant ; mais il éprouve, en même temps, le besoin de s'appuyer sur des guides, cherche d'où vient le vent, s'inquiète de la mode, regarde sans cesse hors de la Bretagne, bref, « fait

(1) *Franc-Archer de Cherré*, v. 288-290.

(2) V. 545. Le même nom se retrouve dans le *Pionnier de Seurdre*.

(3) *Franc-Archer de Bagnolet*, v. 136, 305. *Franc-Archer de Cherré*, v. 30, 271-272.

de la littérature » à dose beaucoup plus forte qu'on ne l'avait cru jusqu'à présent.

Parmi les conséquences diverses qu'on pourra tirer de notre étude, il en est une qui s'impose : du Fail a dépeint la vie campagnarde avec un parti-pris d'optimisme. Il a vu les paysans à travers ses préjugés de gentilhomme conservateur, de littérateur humaniste, de rabelaisien. C'était son droit de composer une idylle, mais on comprend qu'il soit désormais impossible de conclure du coloris charmant des *Propos Rustiques* à la félicité du paysan haut-breton vers le milieu du XVIe siècle, et, parce que du Fail fait une énumération de chansons, de dire avec La Borderie qu' « un peuple qui chante est un peuple heureux ». Nous n'avons pas entre les mains les documents nécessaires pour juger du degré de bien-être des habitants de Saint-Erblon et de Pleumeleuc au milieu du XVIe siècle. Sur cette question, M. Henri Sée, le savant historien des classes rurales en Bretagne, beaucoup mieux renseigné que ses prédécesseurs, se montre aussi beaucoup plus réservé, et ne se range nullement à leurs conclusions optimistes (1). Au reste, il a fort bien noté que du Fail met exclusivement en scène de petits propriétaires aisés ; l'auteur des *Propos Rustiques* fait parler Anselme, « l'un des riches de ce village », Lubin « un autre gros riche pitault de ce village » : le prologue nous prévient, par une précaution ingénue, que ces braves gens ne sont pas des rhéteurs, — comme nous aurions pu le croire, vous et moi, — mais qu'il n'y a dans leurs paroles « fard ne couleur de bien dire, fors une pure vérité » ; cependant, il est clair, dès le début, que ces « Roger bon temps » verront tout en beau. Du Fail a trié ses témoins sur le volet.

Veut-on encore des preuves du continuel parti-pris de l'auteur ? Il nous suffira de parcourir les *Baliverneries*, qui ont été écrites peu de temps après les *Propos Rustiques* et contiennent, elles aussi, des scènes villageoises. Le chapitre le plus pimpant, le mieux enlevé de ce petit livre, c'est la description d'une panique qui s'empare de toute la campagne de Vern à l'approche d'une bande de soudards. Ces invasions de gens de guerre étaient un des fléaux de l'agriculture à cette époque. Décidé à

(1) HENRI SÉE, *Les Classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution*, Paris, 1906. Voir les chap. II et III de la septième partie : « La vie matérielle et morale des paysans. »

rire de tout, Eutrapel ne voit que le côté comique du sujet. — Au chapitre IV il nous fait pénétrer avec lui dans une maison fort proprette qu'un « vilain » industrieux avait construite de ses mains : la description est exacte comme un inventaire de commissaire-priseur ; mais que viennent faire des formules de ce genre : « Le paroy ne fut ne jaspe, porphyre, marbre, encore moins tuffeau, querignan ou dingé, ains fut belle terre, destrempée avec beau foing... » ? Et plus loin encore : « Au dedans n'estoient fenestrages à l'antique, manquinages, embrissemens, ouvrages damasquins, ne autres enrichissemens, mais en lieu de telles pompes estoient, etc... » Sans doute, du Fail plaisante un peu, mais on le voit préoccupé sans cesse d'opposer la bonne simplicité rustique au luxe des villes ; il ne peut pas considérer une table sans nous faire observer qu'elle est « sans mignarderie, sans ouvrage que plain » ; il ne découvrira pas sur la nappe un morceau de pain et une tranche de lard sans ajouter que dans les « beaux et magnificques bastimens où tout n'est fait que pour séduire l'œil, le ventre est parfois affamé ». Qu'est-ce que cela peut bien nous faire ? Nous voyons fort clairement que du Fail transforme sa description en un petit plaidoyer pour la vie simple et se souvient sans cesse de l'idylle classique : nous revenons par la pensée à Thenot du Coin, qui a fui « les honneurs, pompes et banquets des villes », et toutes ces tournures négatives sentent l'humaniste :

> Non ebur neque aureum
> Mea renidet in domo lacunar,
> Non trabes Hymettiæ
> Premunt columnas ultima recisas
> Africa...

Comme on le pense bien, Guevara, dans son *Mespris de la Court*, n'avait pas manqué de décrire par antithèses le mobilier de l'habitant des champs en l'opposant à celui du citadin (1). Une fois son inventaire achevé, du Fail va nous donner encore une petite leçon. Polygame admire la propreté et la bonne or-

(1) *Mespris de la Court*, trad. ALAIGRE, chap. VII : « O paisible Villageois, à qui ne fault tapisserie de Flandres, linge de Hollande, vaisselle d'argent,... à qui ne fault charroys, mullets... Au contraire, en lieu de tout cela, il se contente bien d'un menage petit, et bien reglé, d'une table grossiere, de chaises communes, de chalits tous plains, avec de la vaisselle d'estain,.... »

donnance du logis : il « contemplait tout d'assez bonne forme, estimant la vacation [entendez : la profession de laboureur, l'état de paysan] estre de beaucoup meilleure condition qu'une plus haulte et moins subjecte et plus affranchie d'envie et æmulation, choses qu'on trouve assez privées et non estranges à plus haux estatz ». C'est lourdement dit, mais clair tout de même : nous reconnaissons l'éternel lieu commun sur le bonheur des petites gens et les dangers de l'ambition ; de sorte que la description minutieuse du logis a été composée en partie *ad demonstrandum*.

CHAPITRE V

LA PEINTURE DE LA RÉALITÉ

Les considérations qui précèdent n'empêchent évidemment pas du Fail d'avoir promené autour de lui des regards pénétrants et de mériter le titre de « réaliste » qu'on s'accorde à lui décerner. Il s'agit simplement de déterminer jusqu'à quel point et dans quelles limites il l'a été. Son optimisme même comporte des éléments réalistes. Il a une façon bien rabelaisienne de se représenter le bon vieux temps, et qui contraste avec les mièvreries contemporaines. Tout le monde connaît le gracieux rondeau de Clément Marot sur l'*Amour du siècle antique* :

> Au bon vieux temps un train d'amour regnoit

C'était une époque de fidélité inébranlable, d'amour candide et peu coûteux,

> Si qu'un bouquet donné d'amour profonde,
> C'estoit donné toute la terre ronde,
> Car seulement au cueur on se prenoit.

Il s'agit bien de cœur pour du Fail ! A l'idylle marotique il oppose un tableau réaliste des mieux troussés ; son amoureux rustique, vif, fringant, ne s'embarrasse point de préliminaires : « frisque, tabourdant des pieds sur un coffre », il jette deux mots à Margot ou à Janneton, puis vous l'empoigne, la renverse sur le coffre... « et le reste ». Sans doute, il offre à sa « done » (1)

(1) Ce mot est une satire de l'italianisme.

quelques menus cadeaux : « un beau bouquet », un brin de marjolaine, parfois même un ruban neuf ou une ceinture de laine, mais c'est en guise de « récompense » et « apres besogne faite » (1). L'amour sentimental n'est qu'une rêverie.

Au bon vieux temps, disait à son tour le poète Brodeau, répondant au rondeau marotique, on menait une vie frugale :

D'aulx et oignons se faisoient les banquetz,
Et n'estoit bruict de ruer en cuisine
Au bon vieulx temps.

Halte-là ! s'écrie du Fail : ne confondons pas simplicité avec ascétisme. Les plats n'étaient ni raffinés ni nombreux, mais abondants, et l'on mangeait comme des goinfres au bon vieux temps. Nos muguets d'aujourd'hui ne se repaissent que de fumées et de friandises ; aussi sont-ils des nains comparés à leurs ancêtres. Du Fail opposait ainsi une conception réaliste du passé aux aimables rengaines modulées par les poètes.

Mais quand on parle du réalisme de Noël du Fail, on songe, avant tout, à la vérité de ses peintures, à l'exactitude de ses portraits, au caractère local de son œuvre, affirmé et démontré par La Borderie : une bonne partie des noms de lieux sont authentiques ; une bonne partie des noms de personnages le sont également. Toute cette onomastique n'est-elle pas une garantie d'authenticité ; n'est-elle pas la marque imprimée par le pays breton sur l'œuvre de Noël du Fail ? A y regarder de plus près elle n'a pas la valeur probante qu'on lui attribue d'ordinaire : nous constatons dans l'emploi des noms beaucoup de caprices ;

(1) Du Fail a songé à Cl. Marot dans tout ce passage. Ainsi, un peu plus loin il parle du « cinquiesme poinct d'amours » : allusion évidente à une épigramme connue (Marot, *Epigr.* LII ; édition Jannet, III, p. 23-24) : — Du Fail était ici dans la tradition gauloise. Dans sa *Mitistoire barragouyne*, des Autels se moque également des simagrées amoureuses : autrefois les amours étaient « tantost faictes » ; ce n'étaient pas « ces chiarderies d'Amadis de Gaule, de Grèce, d'enfer. » On ne pindarisait point (édition Techener, p. 5). Dans la farce de *Maistre Mimin estudiant* (vers 1530) le père de Mimin parle aussi de la rapidité avec laquelle l'amour se menait de son temps :

M'aist Dieux, quand j'estoys de son aage,
Et je trouvoye mon advantage,
Incontinent sur pied, sur bille,
C'estoit.

(Fournier, *Th. fr. avant la Renaiss.*, p. 319, col. 1).

de plus, du Fail ne décrit pas les lieux, et la géographie des *Propos Rustiques* reste de la géographie toute pure, quand ce n'est pas de la fantaisie ; et quant aux individus, si nous re trouvons leurs noms sur les registres de baptêmes, ces petites découvertes ne nous mènent pas bien loin : il faut nous résigner à l'impossibilité de confronter les originaux avec les portraits. Néanmoins, la question vaut la peine d'être reprise, et son examen peut nous conduire à certains résultats intéressants pour l'enquête que nous poursuivons sur la part de la réalité et de la fiction dans l'œuvre de du Fail.

Il est logique de traiter d'abord des devisants et du cadre. Ce n'est pas à du Fail qu'il faudrait s'adresser pour être fixé sur l'existence réelle et sur l'identité des quatre vieillards : Eutrapel se moque-t-il de nous lorsque, dans le chapitre de *la Retraite*, paru en 1585, il nous dit avoir autrefois recueilli ses contes rustiques, « sans faire semblant de rien », de la bouche de ses « ouvriers » ? (1) Des ouvriers ! Voilà un terme qui convient aussi mal que possible à ces quatre vieillards, à ces « retraités » qui ont tous quelque bien au soleil et semblent s'être arrangé une fin d'existence assez confortable. Il est impossible d'identifier leurs noms avec l'aide des registres paroissiaux, si insuffisants pour toute la région de La Herissaye. Le prénom d'Anselme est extrêmement rare en Bretagne, et je n'en ai trouvé aucun exemple à cette époque. Lubin est rare ; il n'en est pas de même de Huguet, mais aucune conjecture n'est possible à son sujet (2). Seul, le nom de *Pasquier,* qui doit être un nom de famille, nous reporte vers la paroisse de Saint-Gilles, autrement dit vers la région de la Herissaye (3). Mais ces cons-

(1) *Eutrapel*, xxxv (II, 352).

(2) *Huguet* peut être nom propre (exemple : Me Hervé Huguet, recteur de Saint-Armel en 1417 ; *Arch. Loire-Inf.* B. 2180), mais sur les registres baptistaires c'est avant tout un prénom (exemples à Saint-Erblon, du temps de du Fail : Huguet Simon, souvent nommé vers 1544-1553, et Huguet Lohéac, d'Ercé, mort avant 1541).

(3) Il est certain qu'il y avait à Saint-Gilles une famille *Pasquier* (ou *Pasquer*, ou *Pasquez*). Le registre baptistaire de cette paroisse, qui ne remonte pas au-delà de 1600, mentionne le baptême d'une fille de *Roullette Pasquez* (15 r°, art. 143) le 25 décembre 1602. Un aveu de la seigneurie de Saint-Gilles, du 10 décembre 1565 mentionne parmi les sujets rentiers du bailliage du Clos *Pierre Pasquier* et *Alain Pasquier* (*Arch. I.-et-V.* B 924). Cf. encore : aveu de Saint-Gilles, 1573 : terre d'*Allain Pasquer* ; 1604, terre des enfens de feu

tatations, en somme négatives, ne prouvent rien contre l'existence réelle des personnages à cause de l'insuffisance des documents et parce que l'auteur a pu changer les noms à son gré. L'impression que nous retirons du prologue est qu'il a vu, de ses yeux vus, les bonshommes qu'il dessine en traits sobres et pittoresques. Gardons-nous bien de croire pour cela qu'il est esclave de ce qu'il voit. Ainsi, dans la première édition des *Propos Rustiques,* du Fail nous représentait Lubin, « ayant ceste ceinture à tout une boucle jaune ». L'interpolateur angevin de 1548, qui enjolive à tout moment le texte de du Fail, trouve bon d'ajouter que la dite ceinture était « de loup marin, de peur de la colique ». Du Fail juge le trait plaisant, se l'approprie dans l'édition de 1549, et voilà notre Lubin affublé désormais d'une ceinture de loup marin qui lui vient du pays d'Anjou.

Mais du Fail n'a pas pu inventer de toutes pièces les attitudes de ces quatre vieux ; pour l'un d'eux il est même assez circonstancié : il nous donne tout au long le *curriculum vitæ* de maître Huguet, ancien maître d'école, puis vigneron et chantre au lutrin : ce beau parleur, qui connaît la vie et qui est un peu frotté de littérature, a, par la suite, un peu plus de relief que les autres devisants, dont la physionomie s'efface aussitôt après le prologue : c'est lui qui parle le plus et qui parle le dernier, et c'est de lui seul que nous gardons aussi un souvenir un peu précis.

J'ai des raisons assez fortes de croire que Lubin, le plus effacé de tous, a eu cependant une existence réelle. En dépouillant tous les passages des *Propos Rustiques* où il figure, j'ai observé une série de concordances dont la constatation tire sa valeur de ce qu'elles ne sont évidemment pas voulues, du Fail n'ayant rien fait pour composer à Lubin une physionomie quelconque. Il a vu en lui un personnage un peu inférieur aux autres, et, d'instinct, ne lui a accordé qu'un seul chapitre (1) ;

Pierre Pasquez ; 1618, terre de *Roullette Pasquer,* fille feu Pierre. Ajoutons qu'une *Magdaleine Pasquer* est marraine à Pleumeleuc le 17 août 1567 (f° 72 r°). — D'autre part, je n'ai trouvé aucun individu de ce nom sur les registres baptistaires de Noyal et de Saint-Erblon. Pour rencontrer des Pasquier dans cette région il faut remonter à 1463 (Loire-Inf. B. 2117) et à 1407 (Loire-Inf. B. 2165).

(1) Le chap. v. Chacun des trois autres obtient pour le moins deux chapitres.

dans le prologue, Lubin nous est présenté en dernier lieu. Or, certains indices nous montrent qu'il est aussi le plus jeune du quatuor : il ressort du chapitre VII qu'il a encore un « petit garçonnet » appelé Perrot (p. 52-53), ce qui serait surprenant s'il était vraiment un « vieillard » comme les autres. Au chapitre VI (p. 43), Lubin nous apprend lui-même qu'il a épousé la nièce d'Anselme sur le tard, à trente-quatre ans. Mais depuis combien de temps est-il marié ? Si l'on veut bien y regarder de près, la réponse à cette question est incluse dans le chapitre V. A propos de Robin Chevet, on y parle de l'autorité maritale ; deux des devisants protestent que ce n'est pas eux qui se laisseraient mener par leurs femmes. Lubin, plus résigné, répond : « Vous dictes vray ; si à chascune injure que me dit ma femme, je lui donnois un coup de baston, il y a plus de dix-neuf ans qu'il ne seroit nouvelle d'elle » (p. 36-37). Le chiffre dix-neuf n'ayant rien de fatidique (1), nous devons conclure de là que Lubin est marié depuis une vingtaine d'années, et comme il a pris femme à trente-quatre ans, cela lui fait cinquante-quatre ou cinquante-cinq ans, âge où l'on peut encore avoir un « jeune garçonnet » tout en passant déjà pour un vieux aux yeux d'un homme jeune comme du Fail. Enfin, Lubin est précisément le seul qui, au chapitre III, prenne timidement la défense des modernes (p. 20). Tout s'harmonise bien. Cette petite enquête, menée à coups de fiches et pour ainsi parler à l'insu de du Fail, nous fait penser que les devisants ne sont pas de simples mannequins et ont pu collaborer aux *Propos Rustiques* autrement qu'en fournissant les quatre croquis du prologue.

Mais dans quelle mesure ont-ils collaboré ? Leur part dut être très faible et ne se laisse pas deviner dans cette série de chapitres débités presque d'un seul trait et dont chaque idée, chaque phrase, chaque mot porte l'empreinte de Noël du Fail. Leurs petites conversations entre les chapitres sont surtout destinées à faire des raccords ; quand ils causent vraiment, au lieu de réciter un portrait ou une histoire, ce qu'ils disent nous intéresse peu : ainsi nous croyons, au chapitre III, que Lubin va susciter une discussion au sujet des anciens et des mo-

(1) Le chiffre fatidique, correspondant à notre « trente-six », c'est dix-huit chez Noël du Fail (éd. Assézat, I, 61 ; I, 154 ; II, 243, etc.).

dernes ; point : son interruption reste sans réplique. Cependant, nous comprenons que du Fail ait entendu les bonnes gens du village parler du vieux temps ; nous comprenons aussi qu'il n'ait pas assisté en personne aux batailles entre Flameaux et Vindellois : il se les a fait conter. Puis il a tout transformé par le jeu combiné de son imagination et de ses lectures.

Mais si nous voyons assez bien le rôle d'une tradition orale dans la narration des exploits de Brelin et de Mistoudin, nous l'apercevons beaucoup moins nettement dans la confection des chapitres où il ne se passe rien, et qui sont la grande majorité : ne l'oublions pas ; car quand Eutrapel, dans un passage déjà cité et que nous citerons encore, nous dit que ses « ouvriers » de la Herissaye lui fournirent « une batelee de contes rustiques », ce terme de « contes » est à peu près aussi inexact que celui d' « ouvriers » ; il s'agit, avant tout de discours, de tableaux de genre et de portraits. Pour les petits discours didactiques, nous savons déjà quel en est l'auteur responsable ; et pour les tableaux et portraits, à défaut de preuve positive, un sûr instinct nous avertit qu'ils sont « croqués » d'après nature et que du Fail ne fut pas un Teniers peignant par ouï-dire.

Cependant, si étrange qu'elle puisse paraître, cette thèse a été soutenue par La Borderie, et c'est déjà une raison suffisante pour l'examiner avec attention. De plus, elle est d'accord avec la donnée générale des *Propos Rustiques,* qui sont, en théorie du moins, une œuvre rétrospective. Les vieillards s'entretiennent de défunts que le jeune du Fail n'a pas connus et n'a pu connaître ; ils lui font faire une promenade dans un cimetière de village : « Gobemousche... *estoit* un terrible senault » ; « Perrot *fut* un bon vilain » ; « Robin Chevet *fut* moult preudhoms ». Maître Huguet commence par déclarer, au début du livre : « Je diray ce que je veis faire *passé ha cinquante ans* en cest nostre village. » Et nous voici reportés à la fin du xve siècle : telle serait la date réelle des tableaux et portraits ; ils ne devraient rien à l'observation directe.

La Borderie se refuse à cette dernière conclusion et pourtant il croit à la véracité de Noël du Fail, c'est-à-dire au recul réel des scènes et personnages rustiques dans un passé lointain ; bien mieux, il a cru trouver à l'appui de cette chronologie un certain nombre de preuves décisives dans ces registres paroissiaux dont il a tiré tant de choses et qu'il avait dépouillés avec

tant de patience. Or, ayant refait moi-même ce long et fastidieux dépouillement, j'ai constaté que les quelques indices d'où résulterait, d'après La Borderie, l'ancienneté des personnages dépeints, sont contestables ou entachés d'erreur et tendent au contraire à prouver que ces personnages étaient des contemporains de du Fail. Qu'on veuille bien excuser la discussion minutieuse où je vais être obligé d'entrer : notre auteur demande à être étudié à la loupe ; au reste, qui se reconnaîtrait le droit de juger insignifiantes des recherches, si menues fussent-elles, qu'un La Borderie ne dédaignait pas de s'imposer dans l'intérêt de la vérité ?

1° Robin Chevet est une des figures les plus intéressantes et les plus curieusement dessinées des *Propos Rustiques* ; c'est, en même temps, un des très rares personnages ruraux dont le nom et le prénom, donnés par l'auteur, se retrouvent sur les actes de baptême, et que nous puissions espérer identifier. Nous avons quelque prise sur lui. Nous savons au moins avec certitude qu'il était de Noyal-sur-Seiche, voisin, par conséquent, de Château-Letard, et que le chapitre où il figure est aussi le seul des *Propos Rustiques* qui se localise facilement dans la petite région natale de Noël du Fail. En essayant de reculer Robin Chevet dans un passé inaccessible, La Borderie s'est attaqué à l'un des chapitres les plus réalistes de l'œuvre examinée.

La famille Chevet tient une large place dans les archives de Noyal-sur-Seiche ; comme si elle n'avait pas essaimé dans les paroisses voisines, on n'en trouve aucun représentant sur le registre de Saint-Erblon ; par contre, les Chevet pullulent à Noyal. Ils figurent parmi les tenanciers de Château-Letard dans divers aveux, par exemple dans celui de 1452 (1). Signalons encore un aveu de 1586 (2) où apparaissent une foule de membres de ce clan, parmi lesquels un « feu dom Guillaume Chevet » ; celui-ci vivait en 1541 (3). Nous voyons mentionnées, en 1586, des terres appartenant aux « enfans feu Robin Chevet ».

D'après La Borderie (4), Robin Chevet, né à une date indé-

(1) Courbet, *Notice*, p. xiv (M. Courbet imprime à tort : *Chenet* ; il faut lire *Chevet*).

(2) *Arch. Loire-Inf.* B. 2140,2. Aveu de Pierre Gautier, 1586.

(3) *Arch. Loire-Inf.* B. 2140,2. Aveu de Pellemoene, 1541.

(4) *Propos Rust.*, p. 192.

terminée, épousa une femme nommée Jeanne Barrière : détail intéressant si l'on se souvient que le Robin Chevet des *Propos Rustiques* a une femme appelée Jouanne, ce qui n'est qu'une variante de Jeanne. Il est vrai que l'onomastique capricieuse de du Fail ne nous permet pas de tirer de ce fait une conclusion certaine, d'autant que les prénoms de Jean et de Jeanne peuvent être des désignations génériques de paysans ; mais la coïncidence est curieuse et valait au moins d'être notée. Robin, — toujours d'après La Borderie, — n'aurait eu de cette femme qu'un seul enfant, en 1526, — une fille également appelée Jeanne, et il serait mort peu de temps après cette date, car il résulterait de l'examen du registre que, le 9 février 1529, Jeanne Barrière était remariée à un nommé Michel Baluc. « Ces dates, conclut La Borderie, s'adaptent parfaitement à la donnée des *Propos Rustiques*, car les vieillards dont du Fail recueille les conversations parlent de ce Robin comme d'un homme mort depuis assez longtemps, ce qui le rejette nécessairement dans le premier quart du XVI[e] siècle. »

Dans la réalité, les choses ne se présentent pas de la sorte. D'abord il y a beaucoup moins de Robin Chevet que ne le dit La Borderie qui, avant de fixer son choix, commence par déclarer qu'il en compte à Noyal trois ou quatre : en tout et pour tout, après un dépouillement complet, j'en compte, dans la période qui nous occupe, tout juste deux, lesquels peuvent fort bien, comme on va le voir, se ramener à un seul (1).

La première fois qu'un Robin Chevet est mentionné sur les archives paroissiales de Noyal-sur-Seiche, c'est le 11 novembre 1523 (2) ; il figure comme « témoin » d'un baptême (3) aux côtés de l'épouse de son seigneur, Vincent Boterel de

(1) Je ne parle pas plus que La Borderie d'un « *Robertus* filius Thomæ Chevet et Guillemette Delamare ejus uxoris », baptisé le 5 octobre 1508 (f° xxxiiij v° du registre baptistaire). Cette date de naissance serait beaucoup trop récente, non seulement pour le Robin Chevet de La Borderie, mais même pour le mien. Au reste, bien que Robin ne soit qu'une forme hypocoristique de Robert, les rédacteurs du registre baptistaire distinguent très bien entre Robert et Robin, qu'ils n'hésitent pas à latiniser en *Robinus* : ainsi, au f° 101 v° (6 mai 1530) nous voyons comme « témoin » un *Robertus Chevet*, mais un peu plus loin, au f° 103 v° (18 mars 1531) on baptise une « fillia *Robini Chevet* ».

(2) Noyal, GG1, f° 76 v°.

(3) Baptême d'une fille de Jean Chevet et de Guillemette Barrière. « In presentia Robini Chevet et Johanne Boterel loci de Montlimuse. »

Mouillemuse. Après quoi il présente au baptême, le 16 septembre 1526 (1), une fille née de lui et de cette Jeanne Barrière, qui serait l'original de la Jouane des *Propos Rustiques.* Puis il serait mort un ou deux ans plus tard.

Mais c'est ici que La Borderie fait erreur. Il a confondu deux Jeanne Barrière et pris pour une veuve de Robin Chevet une autre femme de même nom et de même prénom. La preuve en est aisée à fournir : une Jeanne Barrière, épouse de Michel Balue, — notre prétendue veuve, — avait présenté au baptême, le 19 janvier 1526, une fille nommée Jeanne (2) ; or, nous venons de voir qu'une Jeanne Barrière, épouse de Robin Chevet, faisait baptiser un enfant au mois de septembre de la même année. Ce sont donc deux personnes différentes (3), et nous n'avons plus aucune raison de penser que la Jeanne Barrière de 1529, épouse de Michel Ballue, soit la veuve remariée de Robin Chevet, autrement dit nous n'avons plus aucune raison de faire mourir cet excellent Robin Chevet vers 1527-1528. Nous n'avons en fait aucune trace de sa mort, les registres de sépultures ayant disparu de la paroisse de Noyal.

Bien mieux, en poursuivant notre examen du registre des baptêmes, nous rencontrons un Robin Chevet qui, après avoir fait baptiser un enfant le 18 mars 1531 (4), en a successivement six autres (5) jusqu'au 27 octobre 1546, puis disparaît du registre (6). Seulement, la mère s'appelle, cette fois, Juliane Lebrun, et non plus Jeanne Barrière. Le père est-il un Robin

(1) F° 88 r°.

(2) *Arch. Noyal-sur-Seiche*, GG1, f° 84 v°, 19 janvier 1525, anc. st. : tel est le document qui avait échappé à La Borderie et qui fait s'écrouler toute sa théorie. Une omission de ce genre est fort excusable pour qui connaît l'état de délabrement où se trouve le registre paroissial de Noyal-sur-Seiche et les difficultés de lecture qu'il présente. Ajoutons que ce registre est gros, la paroisse de Noyal étant à cette époque très populeuse.

(3) Ce dualisme est très ordinaire dans ces paroisses où les noms de famille sont peu nombreux et où les gens ne faisaient aucun effort d'imagination pour pallier ce défaut en choisissant des prénoms variés.

(4) F° 103 v°, 18 mars 1530 anc. st. (Georgette).

(5) Jeanne, bapt. le 9 mai 1533 (f° 109 v°) ; Perrine, le 27 janvier 1538 (f° 124 r°) ; Pierre, le 22 mai 1540 (f° 130 r°) ; Jean, le 28 juin 1543 (f° 138 r°) ; Jacquette, le 27 octobre 1546 (f° 148 r°).

(6) Il n'y a même plus du tout de Robin Chevet par la suite, bien que le registre de Noyal se poursuive (sauf quelques feuillets enlevés vers la fin) jusqu'au 19 mars 1564.

Chevet n° 2, différent du premier, ou ne serait-ce pas le même Robin qui, après avoir perdu sa Jeanne entre 1526 et 1530, aura conclu une union plus prolifique avec Juliane Lebrun ? Rien ne confirme cette dernière hypothèse, mais rien non plus ne la contredit ; et on voit qu'elle nous permettrait de prolonger l'existence de Robin jusqu'à une date contemporaine des *Propos Rustiques*. Du Fail a donc connu un Robin Chevet ; il a pu le voir au coin de son feu se disputer avec Juliane. La théorie de l'archaïsme, soutenue par La Borderie, n'a pour elle, en définitive, que l'identité de prénom entre la première femme réelle de Robin et son épouse littéraire. Mais pourquoi du Fail n'aurait-il pas substitué à Juliane le prénom plus banal de Jouane ?

L'examen d'un second personnage, que du Fail met en relations avec Robin Chevet, va augmenter les doutes que nous inspire la chronologie de La Borderie.

2° Il s'agit, cette fois, d'un ecclésiastique. Au chapitre v, cet ivrogne de Robin menace sa femme d'aller à la taverne de Noyal boire tout son saoul avec dom ARMEL ANGIER (1). Ce nom est connu. La famille *Angier* ou *Anger* avait des représentants dans la paroisse de Noyal (2), qui était celle de Robin Chevet. Dom Armel Angier, dont nous ignorons la date de naissance, n'a fait dans les registres baptistaires de Noyal et de Saint-Erblon que de brèves apparitions, pour signer quelques baptêmes. Ainsi, du 10 mai 1519 (3) au 5 janvier 1520 (4), il appose six fois sont « baptisavi » et ne reparaît plus dans cette paroisse. On peut remarquer que sur les six baptêmes auxquels il a présidé, il y en a trois où figurent des représentants du clan des Chevet. Ces signatures de 1519-1520 n'ont pas échappé

(1) La Borderie orthographie ce nom *Augier*, d'accord avec le texte des *Propos Rustiques*. Bien que la distinction entre l'*n* et l'*u* soit souvent difficile dans les écritures du XVIe siècle, l'étude des registres baptistaires et des signatures si nettes d'Armel Angier m'a convaincu qu'il s'agissait d'un *n*. Du reste le nom est écrit une fois *ãgier* (Noyal, GG1, f° 4 r°, 4 juillet 1494, n° 2) ; or le signe *ã* est une abréviation de *an* et non de *au*. Ce nom propre bien connu vient d'*Ansgarius*.

(2) Ainsi il est fait mention par deux fois à Noyal d'un *André Angier* à la date du 4 juillet 1494. Une *Juliane Anger*, femme de Guillemin Hus, est mentionnée en 1526 (Noyal, f° 88 r°) et en 1529 (*Ibid.*, f° 97 r°).

(3) Noyal, GG1, f° 61 r°.

(4) Noyal, GG1, f° 63 v°.

à La Borderie : il les signale, puis conclut aussitôt : « On voit qu'il n'y a pas à s'y tromper ; nous tenons bien là le « dam Armel Angier » contemporain et ami de Robin Chevet ». Et c'est tout. Le personnage se trouve reculé avec l'autre tout au début du xvie siècle !

Mais il fallait suivre la carrière d'Armel Angier et ne pas s'en tenir à 1520. Le grand aveu détaillé de la seigneurie de Châteloger pour l'année 1541 (1) nous apprend que dom Armel Angier, prêtre, doit douze deniers « pour le pré Mellon en l'aquit de Pierrene Janvier (2) sa mère » et un denier à la « masure » de la Melletière. Enfin, sur le registre baptistaire de Saint-Erblon, le même ecclésiastique a signé de sa belle écriture, facilement reconnaissable et ornée du même beau paraphe, quatre baptêmes entre le 2 septembre 1541 et le 7 juin 1549 (3). Nous perdons ensuite ses traces, mais, en tous cas, nous savons qu'il a survécu deux ans au moins à la publication des *Propos Rustiques.* Ce devait être un tout jeune prêtre en 1519-1520. Si du Fail n'a pas brouillé les noms et les époques, il y a des chances pour que dom Armel Angier ait été le « contemporain et ami » du Robin Chevet dont nous suivons la trace jusqu'en 1546 et non pas du problématique Robin n^{0} 1 que La Borderie enterrait, par méprise, vers 1526. Il y a des chances pour que du Fail ait pu les voir tous deux entrer bras dessus bras dessous dans la taverne de Noyal-sur-Seiche.

3^{0} Au chapitre iii, maître Huguet, parlant toujours du temps passé, mentionne incidemment un nommé Pestel qui savait faire danser les villageois au son d'un rebec ou d'une chalemie. Le prénom n'est pas donné. La Borderie fait remarquer qu'on trouve dans le registre baptistaire de Noyal une famille Paistel, « entre autres un Jordran Paistel, parrain, le 27 juillet 1494. » Voilà encore une date ancienne ! Au reste, l'indication de La Borderie est exacte ; j'ajouterai qu'après ce Jordran Paistel et une Jeanne Paistel, mentionnée le 2 février de la même an-

(1) *Arch. d'I.-et-V.*, fonds de Laillé (copie), f° 35 r°.

(2) Les Janvier sont nombreux à Saint-Erblon. C'est un Janvier, « gentil maçon de Saint-Erblon », que du Fail fait venir à La Hérissaye pour les réparations de sa gentilhommière (*Eutrapel*, xxxv ; II, 351).

(3) Saint-Erblon, GG1, bapt. 2 septembre 1541 (f° 6 v°), 25 Janvier 1543 (f° 12 r°), 17 février 1543 (f° 12 v°), et 7 juin 1549 (f° 41 v°).

née 1494 (1), je n'ai plus trouvé sur le registre baptistaire un seul représentant de la dite famille. Aurait-elle émigré de Noyal à la fin du XVe siècle ou au début du XVIe, et tiendrions-nous une présomption en faveur de l'archaïsme des *Propos Rustiques* ? Nullement ; car le grand aveu de Châteloger de 1541, non utilisé par La Borderie, signale comme vivant dans le bailliage de Ruzé, tout près de Château-Letard, « Jaquaud Paestel et Perrine Bies sa femme, estagiers » (2). La présomption d'antiquité a disparu.

Du reste, nous aurions pu nous dispenser de parler de Paistel, La Borderie ayant fait porter tout l'effort de sa démonstration sur Robin Chevet et Armel Angier. Après avoir commencé par dire que les « figures et tableaux » des *Propos Rustiques* « ont été tracés sur nature, d'après les originaux que du Fail avait sous les yeux » (3), il cite comme exemples Robin et Armel, les localise dans le premier quart du XVIe siècle en apportant les preuves que l'on sait, puis conclut de nouveau que l'auteur des *Propos Rustiques* a « reproduit les mœurs, les types et les personnages qu'il avait sous les yeux ». Il y avait peut-être moyen de concilier ces affirmations en apparence contradictoires, mais La Borderie s'est contenté de les juxtaposer, ce qui déconcerte un peu le lecteur.

Est-ce à dire que nous ayons démontré que tout est fiction dans la donnée chronologique des *Propos Rustiques* ? Évidemment non. Les maigres documents dont nous disposons ne nous donnent pas le droit de l'affirmer, et la discussion qui précède n'a guère porté que sur le chapitre V. Par une chance singulière, il se trouve que ce chapitre rassemble deux personnages qui sont pour nous autre chose que des noms, et dont le *curriculum vitæ* nous amène jusqu'à la date d'apparition des *Propos Rustiques*. Pour les autres chapitres, les registres paroissiaux ne permettent aucune détermination chronologique. Tout ce qu'on peut dire, c'est que cet exemple unique jette quelque suspicion sur les autres indications de temps fournies par du Fail : au reste, l'étude des sources nous avait déjà préparés à un scepticisme prudent. Mais aucun système rigoureux n'est possible. Ainsi on pourrait démontrer, — par des preuves in-

(1) Noyal, GG1, f° 2 v°.
(2) *Arch. d'I.-et-V.*, fonds de Laillé, f° 99 v°.
(3) *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVI, p. 289.

ternes, il est vrai, — que du Fail n'a pas dû connaître le bonhomme Thenot, du chapitre VII. Son fils, Tailleboudin, le héros picaresque du chapitre VIII, a quitté le pays « y ha environ dix sept ans » (p. 62) ; et ce chiffre ne paraît pas mis au hasard. Anselme,— lisons « du Fail »,— l'a rencontré à Paris, sans doute, vers 1540. date où notre auteur se trouvait réellement dans la capitale. Le chiffre de « dix-sept » nous reporte à 1529 environ (1). Or, à cette époque, où du Fail était petit garçon, Thenot avait déjà rendu son âme à Dieu depuis quelque temps, car il nous faut laisser à ce coquin de Tailleboudin le loisir de manger l'héritage paternel. Né vers 1520, du Fail n'a pu conserver qu'un souvenir très vague de Thenot du Coin, — en admettant que celui-ci ait habité la région de Château-Letard, ce qui n'est nullement prouvé (2). On voit que nous évitons tout parti-pris et tout système. Mais j'ajouterai aussi que le portrait de Thenot du Coin est, de tous les portraits de du Fail, celui qu'il a pu le plus aisément dessiner « de chic ». D'autre part, deux personnages sont expressément donnés comme vivant encore (p. 83-84) : ce sont les deux francs-archers, Guillot le Bridé et Philippot l'Enfumé.

Si, laissant de côté le cadre et la chronologie, nous essayons de tirer quelques renseignements de l'onomastique, — lieux et personnes, — nous sommes en présence d'un chaos à peu près inextricable. Nulle part du Fail ne sera aussi désordonné : la géographie des *Baliverneries* est claire et se ramène fort bien aux alentours de Château-Letard. Celle d'*Eutrapel* est, en général, satisfaisante, ce qui ne veut pas toujours dire authentique. Ainsi, quand du Fail s'amuse à localiser aux environs de Rennes la fable du « Meunier, son fils et l'âne » qu'il avait lue dans le Pogge, nous pouvons suivre l'itinéraire de ces trois personnages sur une carte d'état-major : il est d'une exactitude impeccable. Au chapitre XI d'*Eutrapel*, où du Fail revient aux tableaux rustiques, la région se détermine sans difficulté, et c'est à peine si, reprenant les errements de son premier ouvrage, l'auteur s'amuse à insérer deux ou trois noms de lieux

(1) Nous ôtons 17 de 1546, année où furent achevés les *Propos Rustiques*.

(2) Le texte de du Fail nous fait plutôt songer à la région de La Herissaye, car Tailleboudin paraît être de Vindelles (p. 62) ; donc son père devait en être aussi. Or Vindelles représente Clayes dans les chap. IX et X, et Clayes fait partie de la région de la Herissaye.

d'une région différente (1) ; et pour les noms de personnes de ce même chapitre, ils sont d'une exactitude et d'une vraisemblance parfaites : on les retrouve précisément sur les registres baptistaires de Saint-Erblon et de Noyal, paroisses où se déroulent les événements. La Borderie a noté sur ces registres un Jean Robin, une Armelle Simon, un dom Jean Pichon, un André Lohéac et des Bourtouraud en quantité (2). Dans le récit en question, qui rapporte une mystification de villageois à villageois, il est dit que dom Jean Pichon révéla toute la ruse et « publia l'affaire chez Pitouays au bourg de Saint-Erblon » (3). Il y a beaucoup de Pitois ou Pitouays dans les archives saint-erblonnaises. Mais je suis certain que celui chez qui les nouvelles se « publiaient » ainsi tenait auberge ; en effet, à la fin d'un contrat de vente passé en 1557, je trouve la mention suivante : « faict... ou bourg de Sainct Erblon en la maison de Jehan Pitoys, lequel vend vin par mynu et destail » (4). Dom Pichon allait de temps à autre se rafraîchir à la taverne, tout comme dom Armel Angier. Ces pages rustiques d'*Eutrapel* sont donc d'un commentaire facile et sûr, et se présentent naïvement à nous comme une petite chronique villageoise.

Il n'en va pas de même des *Propos Rustiques*, où une transposition plus forte se manifeste par une onomastique plus libre. Voici, par exemple, une phrase du chapitre x : « Trouverent d'aventure au dela du *pastiz de Rollard Mistoudin* du village de *Flameaux*, venant mener ses chevaux boire du *gué de Vede* ou de *Bellouse* : car ce jour estoit venu de *Laringues*, où avoit

(1) *Eutrapel*, xi (II, p. 9) : Tremerel et Ramussac sont « interpolés » parmi des noms de la région de Château-Letard. Un peu plus loin (p. 10) le nom de la Touche (hameau situé au nord de Clayes) vient se glisser entre Blochet (lieu voisin de Château-Letard) et les Places (village en Noyal-sur-Seiche). La Borderie (*Bibl. de l'Éc. des Ch.*, XXXVI, p. 561-562, note) a signalé l'insertion de Tremerel et de Ramussac ; mais il est curieux qu'il s'en étonne : « On ne s'explique guère, dit-il, sinon par une négligence, que l'auteur ait mêlé à cette histoire rustique les villages de Tremerel et de Ramussac qui y sont absolument étrangers. » Mais pourquoi supposer une négligence ? Du Fail pratique ici en petit le système de mélange des noms qu'il avait pratiqué en grand dans les *Propos Rustiques*.

(2) *Bibl. Ec. des Ch.*, XXXVI, p. 562, n. 1.

(3) *Eutrapel*, xi (II, 12).

(4) *Arch. I.-et-V.*, fonds de Laillé ; contrat de vente entre Rolland Janvier et Jehanne Bernard sa femme.

mené une charretée de fagots à *Robin Turelure* » (1). Rollard est un hameau de la commune de Noyal, qui fait face à Château-Letard sur l'autre rive de la Seiche, et le cadastre connaît encore « le pâtis de Rollard » comme nom de champ. Mais ce nom, authentique par lui-même, ne l'est pas dans ce passage, puisque, d'après la démonstration de La Borderie, nous sommes ici dans la région de La Herissaye et que Flameaux, qui vient ensuite, dissimule le nom de la commune de Saint-Gilles. Est-il besoin de rappeler que le gué de Vède et Laringues proviennent de l'onomastique rabelaisienne ? Bellouse est introuvable dans la région de La Herissaye comme dans celle de Château-Letard (2). Mistoudin et Robin Turelure sont des sobriquets ; mais des sobriquets imaginés par du Fail ou réellement décernés par les paysans à certains individus ? On comprend que nous ne puissions pas éclaircir ce point.

Les bigarrures onomastiques sont de deux sortes :

1° Il existe des noms de pure fantaisie : on vient d'en voir quelques exemples (3) ; il y en a d'autres : Breudebach, ville d'Utopie, les Canarriens qui « font mine de descendre en Bretagne », etc. Pour les sobriquets, je soupçonne du Fail d'en avoir fabriqué plusieurs, sinon presque tous. Nous savons déjà que l'onomastique du chapitre XI provient, en partie, de celle des francs-archers comiques. Au milieu du chapitre V, maître Huguet interroge Lubin pour lui demander si la femme de Robin Chevet « n'estoit pas fille de Colin Guarguille, ce bon gautier ? » (p. 38) (4). Il y a là une allusion à un célèbre farceur

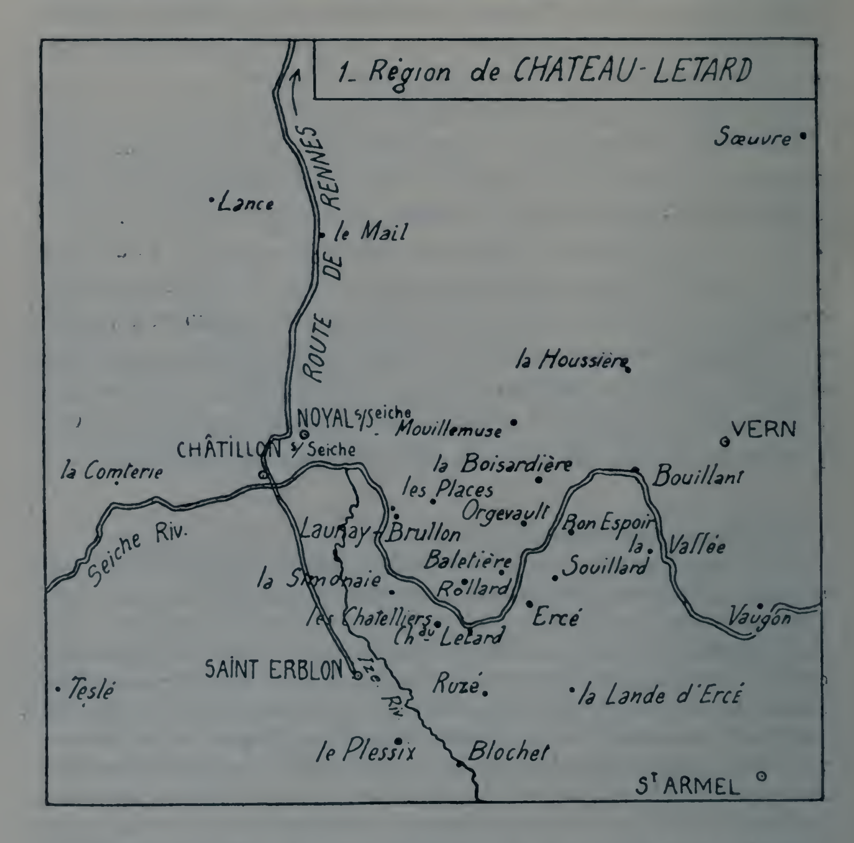
(1) Édition La Borderie, p. 77.

(2) Il existe cependant des terres appelées Belouse en Ille-et-Vilaine, par exemple en Parthenay (les Belouses), en Acigné (la Belouse), etc..., mais j'ai cherché en vain ce terme sur les cadastres de Clayes et de Saint-Gilles.

(3) On peut ranger parmi les noms de fantaisie celui de Brelin, frère de Mistoudin. En tout cas La Borderie s'est trompé en croyant retrouver le nom de Brelin ou Breslin sur le registre baptistaire de Noyal à la date du 10 août 1531 (*Propos Rust.* p. 222). En se reportant au passage allégué, on s'aperçoit : 1° qu'il s'agit du 6 août et non pas du 10 août 1531 ; 2° que le personnage est non pas un homme mais une femme prénommée Perrine ; 3° que le prétendu *l* est indubitablement un *t* et que le nom doit se lire *Brestin*.

(4) Lubin réplique par une autre plaisanterie : « De celuy sans autre,... et estoit vostre cousine remuee d'une busche, et ce par devers la paille. » Cette formule finale se trouvait déjà dans Rabelais, avec une légère variante (Rab. II, XI).

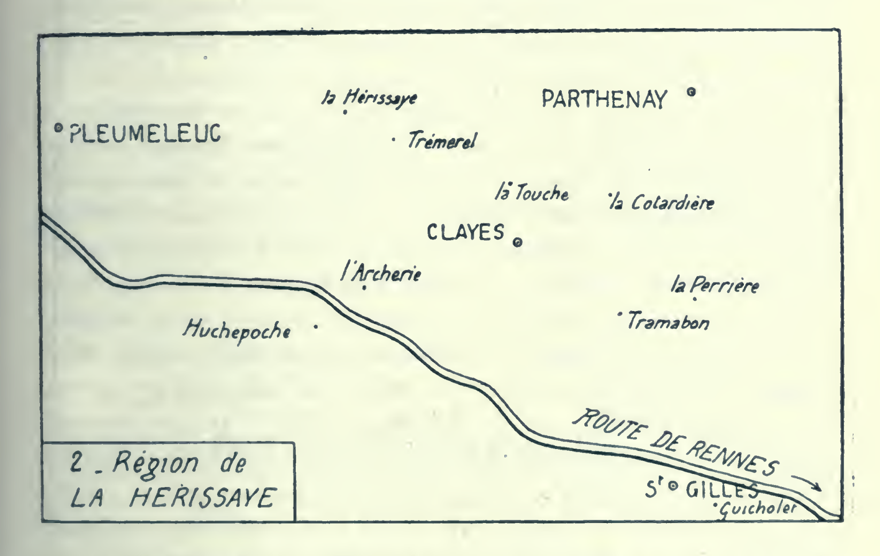
rouennais qui florissait vers 1530. A la fin de la farce intitulée *Colin, fils de Thevot le maire,* le ridicule héros de cette pièce, Colin, déclare son intention d'épouser la fille de Gautier Garguille. Du Fail a rassemblé ces trois mots « Colin », « Garguille » et « gautier ». Au chapitre x (p. 76) il s'amuse encore à introduire un nommé Colin Garguille. Le Tailleboudin du chapitre VIII doit probablement son surnom à une moralité de Jean d'Abondance, représentée peu de temps avant les *Propos Rustiques, le Testament de Carmentrant à viij personnages,* où Tailleboudin est, comme chez du Fail, un joyeux drille, aimant la vie large et dépensant toute sa fortune (1). Un personnage du chapitre IX s'appelle Hillot Fessepain. « Fessepain » peut



(1) Ce sobriquet était du reste plus ancien. On trouve déjà dans le *Mystère de Saint-Sébastien* deux soudards appelés Tailleboudin et Rifflandouille. Rabelais s'emparera plus tard de ces deux noms pour les transporter dans son *Quart Livre.*

fort bien être un sobriquet du pays. Mais que dire de *hillot,* mot d'origine gasconne récemment lancé dans la circulation par Clément Marot ? (1)

2° L'usage des noms de fantaisie n'a rien de bien surprenant : Rabelais avait donné l'exemple. Mais un procédé plus curieux, plus particulier à du Fail, est celui qui consiste à mélanger les localités et les noms de. personnes de deux régions différentes de la campagne rennaise. On trouve même un nom angevin (2), mais le cas est unique. Lorsque les noms des *Propos Rustiques* sont réels, ils proviennent tantôt du pays natal de l'auteur (Saint-Erblon, Noyal), autrement dit de ce que nous appelons la « région de Château-Letard », et tantôt de la campagne montfortaise (Pleumeleuc, Saint-Gilles, Clayes), dont il fit plus tard la connaissance lorsqu'il prit possession de son



2 _ Région de LA HERISSAYE

(1) Du Fail et son interpolateur s'amusent tous deux à ce petit jeu des noms propres imaginés à plaisir. La première édition des *Propos Rustiques* portait (p. 51) que Thenot du Coin était « oncle de Thibaud le Natier. » En 1548, l'interpolateur angevin rectifie ainsi cette mention : « oncle de Buzando et cousin germain de Mouscalon. » Dans l'édition de 1549, du Fail biffe cette parenté imaginée par Jean Maugin, mais ne voulant pas être en reste d'invention avec son ami angevin, il ajoute à son propre texte : « et cousin germain de Pierre Muguet ».

(2) *La Seguinière* (p. 23). Ce nom est emprunté à la région angevine d'où était originaire l'interpolateur des *Propos Rustiques,* Jean Maugin, ami de du Fail.

« habitation philosophale » : c'est ce que nous appelons la « région de La Herissaye ». La première de ces deux régions est à trois lieues environ au sud de Rennes et l'autre à six lieues environ vers le nord-est. Comme l'a très bien dit La Borderie, les habitants de Pleumeleuc et ceux de Saint-Erblon, séparés par trente-quatre ou trente-cinq kilomètres, n'ont aucun point de contact, aucune raison de se réunir, et s'ignorent comme s'ils habitaient aux extrémités opposées du département ; ils s'ignoraient au moins autant au XVIe siècle.

Pour emprunter encore des exemples à un épisode dont l'emplacement réel est certain et se trouve dans la région de la Herissaye, les Vindellois s'avançant en ordre de bataille, ont devant eux « pour faire la bravade », un joueur de veze nommé Tourgis et le meunier de Blochet avec son hautbois. Nous avons ici une interpolation saint-erblonnaise faite par l'auteur lui-même : dans la mesure où nous pouvons l'affirmer, il n'y avait pas de Tourgis aux environs de La Herissaye ; en revanche, il a existé de tout temps en Noyal, en Bourgbarré et surtout en Saint-Erblon, des individus appelés Tourgis ou Turgis. Quant à Blochet, ce moulin était situé un peu au sud-ouest de Château-Letard, sur la petite rivière d'Ise, affluent de la Seiche. La tournée des quêteurs de l' « Haguillaneuf » passe non seulement par le Bas-Champ (en Parthenay), par Tremerel (sur la limite communale de Clayes et de Pleumeleuc), par Huchepoche (ou Huspoche en Saint-Gilles), itinéraire parfaitement juste, mais encore par Tellé, qui est un lieu-dit en Saint-Erblon ; dans l'édition de 1549, l'auteur, trouvant cette liste insuffisamment bigarrée, ajoute entre Bas-Champ et Tremerel un « Hurigny » que je n'ai retrouvé sur aucun aveu ni aucun cadastre, non plus que sur la carte de l'État-major. De temps à autre, nous verrons reparaître dans *Eutrapel* ce procédé du mélange ou de l'interpolation, comme on voudra l'appeler (1).

(1) Voir plus haut, p. 186, n. 1. Voir aussi, à la fin du même chapitre XI d'*Eutrapel* (II, 26-28) un procès-verbal grotesque attribué par du Fail à un juge qu'il bafoue. L'itinéraire attribué à ce juge a, dans l'ensemble, une incontestable vraisemblance : il passe par Saint-Aubin d'Aubigné, par Andouillé et par Saint-Germain l'Esguiller, où La Borderie croit reconnaître Saint-Germain-sur-Ille (*Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVI, p. 545-546), mais qui est en fait le nom d'un village de la Vendée. Cet itinéraire a été imaginé par du Fail devenu sei-

Comment expliquer ces déguisements et ces confusions géographiques ? La Borderie a été fort embarrassé pour résoudre ce petit problème, et cela se comprend (1). Il a fini par adopter et par faire adopter l'hypothèse d'après laquelle du Fail aurait obéi à des scrupules de délicatesse : il n'aurait pas voulu désigner clairement les originaux dont il représentait les faits et gestes, il n'aurait pas voulu livrer de braves paysans à la risée ni intervenir dans des querelles entre villages. Cette hypothèse, qui a eu du succès, ne me paraît pas avoir été bien mûrie par son auteur. Assurément, il y a dans les œuvres de du Fail des cachotteries et des déguisements intentionnels, mais La Borderie a fait la dose un peu trop forte (2). Même en admettant que, dans la pensée de du Fail, les *Propos Rustiques* dussent tomber un jour entre les mains de quelques paysans capables de les lire et de les comprendre (ils n'étaient point nombreux), ne lui prêtons pas des raffinements de délicatesse, des scrupules que ne justifient pas d'inoffensives plaisanteries et qui ne concordent nullement avec l'idée que nous nous faisons des rapports entre roturiers et seigneurs sous l'ancien régime ; reportons-nous au premier chapitre des *Baliverneries* où Eutrapel, le gentilhomme de Château-Letard, traite en bête curieuse, avec une si rude jovialité, ce pauvre villageois victime d'une infortune conjugale, et nous comprendrons qu'il n'ait pas songé un seul instant que le chapitre v des *Propos Rustiques* pouvait être désagréable à Robin Chevet ou à sa famille (3). « C'est surtout dans l'épopée rustique de

gneur d'Andouillé de par son mariage. Mais le seigneur de La Herissaye tient à intervenir lui aussi, et insère dans la série « la lande de Gauteret », qui nous ramène dans une région toute différente : *Gautret* ou *Gautrel* est un hameau situé en Saint-Gilles.

(1) Ses hésitations se marquent dans son *Introduction*, p. XLI-XLII. La Borderie invoque la « discrétion » la « prudence », la « défiance de ses forces (?), du succès de son livre (?) » etc...

(2) Il est clair qu'en cherchant de la dissimulation et des précautions dans les *Propos Rustiques*, La Borderie subissait l'influence de sa propre hypothèse sur les *Baliverneries*. Comme on le verra, il supposait que, par timidité et par prudence, du Fail avait modifié sur l'édition de 1548 des *Baliverneries* tous les noms propres qu'il rétablit ensuite en 1549. Nous réfuterons cette hypothèse dans notre chapitre VII. Mais elle était vraie pour La Borderie et agissait sur l'idée qu'il se formait de du Fail.

(3) On peut se reporter aussi à notre chapitre sur les *Contes d'Eutrapel* (ch. XII) : on y verra que du Fail ne s'est nullement gêné pour attribuer

Vindelles et de Flameaux », nous dit La Borderie, « que l'auteur redouble de précautions, dans la crainte de contribuer à entretenir des haines déjà trop tenaces ». Comment le savant et ingénieux commentateur des *Propos Rustiques* a-t-il pu laisser échapper un tel raisonnement ? Il s'est donc figuré cet ouvrage comme un livre de caractère populaire, circulant dans les campagnes, lu dans toutes les fermes ? Qui plus est, il ne s'est pas aperçu que ses propres découvertes détruisaient son argument essentiel ! Puisque, malgré le désastre des registres paroissiaux, malgré les changements survenus dans l'aspect des lieux, un érudit du XIXe siècle a pu reconstituer avec certitude la topographie des deux chapitres belliqueux, comment supposer qu'au XVIe siècle des indigènes du pays se fussent laissés tromper un seul instant par des déguisements aussi peu efficaces ? Si du Fail avait réellement songé à dépayser le lecteur, il est clair qu'il n'eût pas procédé à moitié, comme il l'a fait : il eût carrément transposé toute cette onomastique. En réalité, il s'est amusé à des mélanges de noms, à des arabesques géographiques. Ne voyons, dans tout cela, que des caprices, le désir d'imiter le bariolage rabelaisien, et aussi une façon ingénieuse de se laisser deviner à quelques amis et connaissances en rassemblant arbitrairement deux régions qui n'avaient d'autre lien que la personne de Noël du Fail. La Borderie a eu, selon nous, la main malheureuse en tirant argument de deux des trois seuls chapitres dont la localisation soit certaine.

En effet, ils ne sont pas plus de trois, sur un ensemble de treize chapitres. Le résultat, on le voit, n'est pas des plus brillants. Nous savons, grâce à La Borderie, que les chapitres IX et X se passent dans la région de la Herissaye, et que, sous les noms imaginaires de Vindelles et de Flameaux (1), du Fail a narré des échauffourées survenues entre habitants de

gratuitement à des campagnards de son pays des anecdotes moins innocentes que celles des *Propos Rustiques.* Si les anecdotes sont fictives, les personnages en revanche sont bien authentiques.

(1) L'origine du nom de Flameaux nous échappe. Pour Vindelles, je ne crois pas plus que La Borderie que du Fail ait songé à la paroisse de Vendel (aujourd'hui commune de l'arrondissement de Fougères). Je suis tenté d'y voir un souvenir rabelaisien. Du Fail aurait pu être au courant d'une tradition d'après laquelle frère Jean des Entommeures aurait été un certain Jean

Clayes et habitants de Saint-Gilles : la démonstration n'est pas à refaire. De plus, le chapitre v se dénonce, à première vue, comme se rapportant à la région de Château-Letard. Nous connaissons déjà Robin Chevet (1) et Armel Angier (2).

En dehors de ces trois chapitres, toutes les identifications que nous pouvons faire sont conjecturales, soit à cause de l'embrouillement des noms, soit à cause de leur rareté. Le chapitre II semble se localiser dans la région de La Herissaye ; mais la volonté d'un mélange apparaît dans la mention de deux marchés situés, l'un à Lohéac, c'est-à-dire au sud de l'Ille-et-Vilaine, du côté de Redon, et l'autre à Dinan, dans le département actuel des Côtes-du-Nord. Le chapitre XIII et dernier nous fait également penser à la région d'adoption de Noël du Fail : lorsque le jeune Guillaume se rend célèbre par sa science de la dialectique, il est dit qu'on parla de lui « jusques à Becherel » ; la phrase n'a toute sa saveur comique que si nous nous plaçons assez près de cette paroisse, c'est-à-dire à Pleumeleuc ou à Clayes, et non point à Saint-Erblon. Le tailleur Tugal le Court, qui avait si mal réussi les chausses de Guillaume, porte un nom que j'ai en vain cherché sur les registres paroissiaux de Noyal et de Saint-Erblon ; en revanche, il y a des Tual sur le registre de Pleumeleuc, et Tual n'est qu'une variante de Tugal, qui est lui-même le nom de saint

de Belpuy, prieur de Vindelles (canton de Hiersac, arrondissement d'Angoulême). Cf. une note de l'abbé Legrand dans le *Bull. mensuel de la Soc. archéol. et hist. de la Charente*, 1908-1909, n° 7. Mais il n'est pas fait mention de cette tradition avant le XVII[e] siècle.

(1) Toujours hanté par sa thèse de la dissimulation et des scrupules, LA BORDERIE écrit (*Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVI, p. 292, n. 3) que l'auteur « semble avoir eu quelque regret de livrer au public le nom de Chevet, ou du moins celui de sa femme, car il donne à celle-ci pour père un soi-disant Colin Garguille, purement imaginaire. » Mais du Fail avait un moyen bien simple de faire taire ses remords, c'était de remplacer Robin Chevet par un autre nom, soit dans l'édition de 1547 soit dans une édition ultérieure. Le réalisme n'y eût rien perdu.

(2) La « fontaine du Cormier » (p. 37), près de laquelle Robin Chevet voit la danse des fées, n'a pas été identifiée par La Borderie. M. Hillion, directeur d'école à Saint-Erblon, a bien voulu faire une enquête à ce sujet : il m'écrit qu'il a bien existé autrefois en Saint-Erblon, dans la partie ouest de la commune, du côté de Chartres, une « fontaine du Cormier » dont plusieurs habitants se souviennent encore. Je remercie vivement M. Hillion de la peine qu'il a prise pour moi.

armoricain Tugdual ; au reste, le voisinage de la Basse-Bretagne se fait sentir dans l'onomastique de cette région montfortaise : le Lupolde des *Baliverneries* et d'*Eutrapel*, né dans ces parages, portait, dans la réalité, le nom très breton de Briend. Pour en revenir à notre chapitre XIII, le messager qui va trouver Guillaume à Bourges, où celui-ci fait ses études, s'appelle Grand Jean le Beurrier ; or, — coïncidence intéressante, — La Borderie a retrouvé sur le registre de Saint-Gilles un « Jean Bigot, beurrier » ; mais, pour montrer l'incertitude de ces recherches, nous ajouterons que le registre baptistaire de Saint-Gilles ne commence qu'en 1600, et que, d'autre part, je note sur celui de Saint-Erblon, en 1548 (1), un « Jehan Toujournel, dict grand Jehan », dont la profession n'est pas indiquée et qui a fort bien pu être un beurrier. Et Guillaume lui-même, d'où est-il ? Les *Propos Rustiques* ne nous livrent que son prénom ; mais il me semble qu'on peut le reconnaître dans ce « maistre Guillaume Coudray » qui intervient au chapitre III des *Contes d'Eutrapel* pour raconter une gaillarde aventure survenue à Bourges du temps qu'il y était « étudiant », ou « plustost allé pour y estudier » (2). Or, notre Guillaume rustique, fils de Gobemouche, étudia à Bourges, sous la direction de « maistre Bajaret », et c'était un contemporain de Haudulphi, autrement dit de Noël du Fail, qui le connaissait et se portait garant de sa science (3). Il est fort possible qu'ils aient assisté ensemble aux leçons de Baron et de Le Douaren ; le qualificatif de « maître » donné à Guillaume Coudray prouve qu'après ses études il exerça, dans la ville de Rennes, quelque fonction judiciaire : les registres parois-

(1) Saint-Erblon, GG. 1, f° 37, r°

(2) *Eutrapel*, III (I, 261).

(3) « Nous avons (dist lors Anselme) maintes fois argué de Grecisme ensemble. Je le pense bien (dit maistre Huguet), car bien sçavant fut, ainsi que me afferma Haudulphi, un jour que le trouvay peschant à la ligne. » La Borderie pense qu'il est ici question de Bajaret et non pas de Guillaume. Sans doute la phrase n'est pas très claire ; mais il est difficile d'admettre qu'Anselme, le vieux villageois, ait étudié à Bourges et argumenté avec un maître de cette ville. Pour moi, Anselme a « argué de Grecisme » avec Guillaume, que nous verrons plus loin proposer la discussion à tout venant sous l'if de la paroisse. La Borderie ne nous explique pas quelle impossibilité il voit à ce que maître Huguet ait parlé de Guillaume à du Fail et soit heureux de citer le témoignage de Haudulphi, le gentilhomme lettré.

siaux de Saint-Germain de Rennes mentionnent, en 1558 et en 1561, les baptêmes de deux filles de Guillaume Coudray et de son épouse Marguerite Lefranc (1). Ces rapprochements nous indiquent bien que du Fail, tout en empruntant au *Pantagruel* certains traits pour décrire les succès sophistiques du jeune étudiant, avait en vue un modèle vivant. La réalité de Guillaume paraît assurée. Le nom de Coudray manque sur les registres de la région de La Herissaye ; au reste, cette absence ne signifie pas grand'chose, un seul de ces registres, celui de Pleumeleuc, contenant des baptêmes du xvie siècle. En revanche, nous notons à Noyal-sur-Seiche, le 12 février 1532 (1), le baptême de Michel Coudray, fils de Jean Coudray : l'enfant eut pour parrain Michael Le Franc, « dominus temporalis de Platin », détail qui a son intérêt si l'on se rappelle que Guillaume Coudray épousa une Marguerite Lefranc. Ces indices sont intéressants, mais ne nous permettent pas de conclure, en toute sécurité, que Guillaume appartenait à la région de Château-Letard. La question de localisation reste en suspens.

Épargnant désormais au lecteur le détail de nos tâtonnements et de nos minuscules recherches, nous dirons que des deux régions visées par du Fail, c'est celle de La Herissaye qui occupe dans ses préoccupations la part principale. En tout et pour tout, Château-Letard ne peut revendiquer pour lui, avec une certitude entière, que le chapitre de Robin Chevet. Si même nous adoptons pour tout l'ouvrage la clef découverte par La Borderie pour les chapitres ix et x, autrement dit si nous admettons que Vindelles désigne partout la paroisse de Clayes, la région de la Herissaye a pour elle un effectif imposant : elle accapare d'abord le chapitre xi, étroitement relié aux deux précédents et dans lequel se continuent sous une forme individuelle les querelles collectives entre Vindellois et Flameaux. Les devisants qui narrent tous ces faits sont donc aussi des alentours de La Herissaye, — du moins dans la pensée de du Fail, — sauf Lubin, qui prononce le chapitre v et ne prononce que celui-là. Dans les dernières phrases, lambeaux de

(1) Rennes, Saint-Germain, bapt. décembre 1558 et juillet 1561.

(2) Noyal, GG 1, f° 106 r°. Cf. encore *ibid.* 8 octobre 1563 (f° 40 v° des fragments) : Jeanne fille de Jean Coudray et Vallance Micaut ; testis Guillemette Coudray.

conversation qu'échangent les assistants en se séparant, nous notons que l'un d'eux attend, pour couvrir sa maison, un cent de lattes qui doit lui venir de Montfort : c'est la ville principale de la région dont il s'agit. Enfin, malgré des inexactitudes de rédaction, nous ne pouvons nous empêcher de revenir encore une fois au chapitre final d'*Eutrapel* où du Fail rattache la composition des *Propos Rustiques* à la réfection de son manoir, lequel est, sans aucun doute, La Herissaye (1). La campagne d'adoption semble donc primer la campagne natale, et cela donne à penser que de très bonne heure, — de meilleure heure qu'on ne l'a cru, — Noël du Fail put considérer La Herissaye comme sa propriété, vint y prendre contact avec ses futurs vassaux, s'y entretint avec le sénat du village.

*
* *

Cet examen onomastique, que l'on pourra compléter par les notes de La Borderie, ne donne pas, en somme, tous les résultats qu'on en attendait peut-être pour la compréhension plus intime des *Propos Rustiques* et de leur genèse. Nous avons un peu accru la part de l'observation directe et contemporaine chez du Fail, mais tout en démontrant, d'autre part, que la donnée générale du dialogue était en grande partie une aimable fiction ; la souveraine liberté de l'artiste se jouant des noms et des dates a été mise en lumière. Faut-il redire que toute cette topographie n'implique nullement que du Fail soit un peintre de la nature locale ? Il n'y a pas chez lui un coin de paysage qu'on puisse reconnaître, je ne dis pas pour saint-erblonnais ou pleumeleucois, mais tout simplement pour breton (2). Il ne s'intéresse guère qu'à l'homme, au villageois, dont il note les particularités par comparaison avec l'habitant des villes. S'il lui arrive de nous faire entrevoir la nature derrière l'homme, il

(1) Cette identification, qui ne résultait pas clairement du texte, a été démontrée par La Borderie dans son étude sur *La Herissaye de Noël du Fail* (1876).

(2) Disons à ce propos qu'aux premières pages de sa *Notice*, M. Courbet a inséré une note de M. Adrien Oudin où celui-ci a tiré habilement, trop habilement parti de quelques indications de Noël de Fail pour tracer un tableau de la campagne natale de l'auteur, soi-disant d'après ses œuvres ; en fait, M. Oudin ajoute beaucoup de son cru ; ce petit morceau, fort agréable en soi, est fallacieux en tant que commentaire de Noël du Fail.

l'évoque à la manière classique plus qu'il ne la décrit. Lorsqu'il nous représente les paysans « jazans librement » « au soir, aux rais de la lune, » ou le laboureur dont un vol d'oiseaux familiers suit la charrue « pour se paistre des vermets qui yssent de la terre renversée », nous reconstruisons les scènes évoquées et nous en comprenons la poésie sans avoir visité les ombrages de La Herissaye ni erré sur les bords sinueux de la Seiche : de même qu'il n'est pas besoin d'avoir fait un pèlerinage littéraire en Champagne pour voir, en imagination, un lac frissonnant sous la brise, quand reviennent à notre mémoire les vers de La Fontaine :

Le moindre vent qui d'aventure
Fait rider la face de l'eau.

Dans la peinture de ses personnages, du Fail évite également tout particularisme. Il leur fait parler le pur français de France ; à peu près toutes les expressions proverbiales qu'ils égrènent se retrouvent dans d'autres provinces et chez d'autres écrivains. Si l'on veut recueillir chez du Fail quelques mots dialectaux, ce n'est pas aux *Propos Rustiques* qu'il faut s'adresser, mais aux *Contes d'Eutrapel* où sa verve est moins tenue en bride. Il trouve moyen de faire discourir pendant tout un chapitre un hôte de la cour des miracles sans qu'un seul mot d'argot lui échappe. Lorsque Tailleboudin, énumérant les diverses catégories de gueux et de faux mendiants, signale « celui qui ha buslé sa maison » et colporte un parchemin bien authentique attestant le désastre, nous inscrivons en marge, d'après Sauval, le terme technique de « rifodé » ; lors qu'il en vient au prétendu bourgeois spolié de ses biens par la guerre, nous savons, par ailleurs, qu'il veut parler du « marcandier ». Du Fail n'a pas, comme Rabelais, le culte de la technicité ; il veut, avant tout, être intelligible pour tous.

Ses personnages ont, il est vrai, certains traits individuels ; mais du Fail réduit ces traits au strict nécessaire ; il simplifie, élague, clarifie, généralise, choisit avec soin les gestes révélateurs d'une classe sociale, d'une profession, et veille à ce que ces gestes ne déroutent pas le lecteur ; il sait être à la fois très sobre et très clair. Considérons l'une de ses plus exquises silhouettes, celle du curé prenant part au banquet

rustique. Nous le voyons à deux moments : d'abord, un peu échauffé par le dîner, mais grave cependant, conscient de sa dignité et de sa valeur, messire Jean bavarde avec ses paroissiens et les éblouit par son savoir universel; non seulement il leur commente l'Évangile du jour pendant la digestion, mais il est capable de conférer avec la plus ancienne matrone du village sur les remèdes propres à la fièvre, à la colique et aux maladies des femmes ; et le brave homme, lancé sur son propre éloge, ne se garde pas assez du péché d'orgueil : il ne craint personne pour chanter au lutrin, pour faire un prône, pour entendre le latin, — « encore qu'il y fût un peu rouillé », ajoute malicieusement du Fail. Que ne sait-il pas encore ? Empenner une flèche, mettre une arbalète en corde, bien faire un rebec (1). Et cependant qu'il vantait ses propres mérites, « la povre femme » qui l'écoutait « devenoit en une merveilleuse admiration ».

Un peu plus loin, c'est une autre scène, contée avec finesse : messire Jean, après s'être fait prier, prend sa part de la danse villageoise ; et, une fois lancé, s'en donne tout son soûl.

Ce portrait a été fait d'après nature, cela va de soi : bien qu'il ait éprouvé le besoin de mettre à l'actif du curé une anecdote évidemment traditionnelle (2), il a observé à Saint-Erblon ou à Pleumeleuc un ou plusieurs « messire Jean ». Mais il a peint le curé de campagne en général et groupé les traits significatifs de façon à montrer : 1° l'empreinte du métier sur l'homme et l'influence du milieu, je veux dire la naïve vanité que développent chez messire Jean l'admiration béate de ses paroissiens et paroissiennes et l'habitude d'être regardé comme le plus savant du village (3) ; 2° la « bonne foi » ingénue du temps

(1) Pour ce dernier détail, cf. *Eutrapel* XVII : du Fail fait allusion à un curé de campagne qui aurait fabriqué des vielles, dom Jean Gautier de Tremerel (II, 101).

(2) « Estoit ce, ce ferial curé (feit alors Pasquier) qui au prosne de la grand messe reprenant les enfans de la paroisse, pour quelques insolences, disoit, que s'il estoit leur pere, qu'il les chastieroit tres bien ? » L'anecdote se retrouve, mais sous une forme plus gaillarde et qui doit être la forme authentique, chez des Periers, nouv. CXVII (HENRI ESTIENNE, *Apol. pour Herod.* ch. XXXVII, édition Ristelhuber II, 253). Du Fail a visiblement adouci l'expression.

(3) Cf. p. 21, la parenthèse : « se vantant de belles besognes (par ce qu'il estoit ouy tres voulentiers) ». Du Fail a donc donné les circonstances atténuantes.

passé ou de la campagne, — car c'est tout un pour du Fail, — bonne foi qui fait que dans cette brave société patriarcale un prêtre peut, sans scandaliser personne, mener une joyeuse farandole (1). Enfin la volonté de l'artiste apparaît encore dans les précautions qu'il prend pour ne pas faire de satire proprement dite, pour excuser les petits défauts de son personnage, pour se conformer à l'esprit d'indulgence narquoise répandu dans tous les *Propos Rustiques*. Il se réserve de fulminer dans *Eutrapel* contre les mœurs du clergé ; il se réserve de nous présenter dans les *Baliverneries* un prêtre coureur et adultère ; pour le moment, une petite parenthèse suffira : notre curé danseur sera « fraiz, et possible amoureux » (p. 23). Ainsi l'unité de ton se trouvera maintenue.

On voit déjà combien l'auteur des *Propos Rustiques* est peu « réaliste » au sens terre-à-terre de ce mot, avec quelle maîtrise il s'est emparé de la réalité et lui a fait exprimer ce qu'il voulait. L'épithète de « classique » vient naturellement à l'esprit quand on considère le minutieux travail de sélection accompli par du Fail pour composer une œuvre intelligible, à la fois une et variée.

Nous ferons mieux comprendre les procédés de l'auteur et la dose de poésie et de réalité contenue dans les *Propos Rustiques* en étudiant, non plus une simple silhouette comme celle de messire Jean, mais deux portraits développés : l'un, celui de Thenot du Coin, est plus lyrique et plonge en partie dans l'idylle classique, de sorte que son analyse prolonge et vérifie notre étude des sources ; l'autre, celui de Robin Chevet, et plus réaliste et semble devoir peu de chose à l'imitation littéraire.

« En ce temps, dequoy avons parlé cy dessus, vivoit le preudhoms Thenot du Coing, oncle de Thibaud le Nattier. (2) Ainsi appelé du Coing, pource que jamais ne sortit hors sa maisonnette, ou (pour ne mentir) les limites, ou bords de sa paroisse. »

(1) Les statuts synodaux de Saint-Brieuc (1606) et de Saint-Malo (1620) défendent expressément aux prêtres de hanter les danses, où Satan est présent. Le fait d'un prêtre dansant avec ses paroissiennes n'avait rien que de très ordinaire avant la grande réforme catholique du début du XVIIe siècle.

(2) Dans l'édition de 1549, du Fail ajoute à cette parenté fantaisiste : « et cousin germain de Pierre Muguet ». C'est là un exemple de ces caprices onomastiques où l'on a cherché bien à tort une volonté de dissimulation.

Nous connaissions déjà Thenot du Coin. Il avait été prédit dans la préface sous le nom d'Aglaïus, cet Arcadien que l'oracle de Delphes, interrogé par Gygès, avait proclamé le plus heureux des hommes (1). Il descend en droite ligne de ce vieillard de Vérone chanté par Claudien et qui n'était jamais sorti de son petit domaine (2). Aussi serait-ce perdre sa peine que de chercher sur le cadastre s'il n'existe pas à Saint-Erblon ou à Pleumeleuc un lieu-dit appelé « le Coin ». Thenot du Coin va incarner évidemment l'une des idées fondamentales des *Propos Rustiques* : le bonheur de la vie champêtre, sans ambition et sans curiosité vaine. Mais lisons plus avant, et nous verrons avec admiration que du Fail a su renouveler un vieux thème et individualiser un personnage qui, à première vue, ne semblait devoir être qu'un poétique symbole.

Le grand bonheur du vieux Thenot du Coin, c'était de « faire cuire des naveaux aux cendres », comme Grandgousier y faisait cuire des châtaignes, et d' « estudier en de vieilles fablea d'Æsope », comme maître Huguet et maître Noël du Fail. Mais après ce très court préambule, le narrateur met en relief le trait le plus frappant du caractère de Thenot : sa bonté pour les animaux. Le bonhomme tendait bien ses filets pour capturer les brigands ailés qui pillaient les pois et les fèves de son petit jardin ; mais il n'avait pas le courage de leur faire la guerre pour de bon : leur manège était si joli à voir ! Et puis ne faut-il pas que tout le monde vive ? La tendresse de ce saint François breton pour les êtres vivants est exprimée avec tant de bonhomie que je prends la liberté de citer tout le couplet des oiseaux : Thenot s'excuse ainsi devant les voisins qui lui reprochent sa mansuétude :

« Thibaud le Nattier » devait être un nom comique. Il fut employé comme pseudonyme par Nicolas de Horry, qui publia en 1611 une petite plaquette facétieuse intitulée *Rabelais ressuscité* : or je n'ai trouvé dans ce médiocre livret aucune trace de l'influence de du Fail.

(1) Du Fail avait pu lire l'anecdote d'Aglaus dans l'*Histoire Naturelle* de PLINE (l. VII, ch. 46), dans VALÈRE MAXIME (VII, I, 2), et dans le traité d'AGRIPPA sur l'*Incertitude des Sciences*.

(2) Une traduction française du *Vieillard de Verone*, par MELLIN DE SAINT-GELAIS, parut en 1547. On la retrouve, sans nom d'auteur, dans le recueil intitulé *Livre de plusieurs pièces* (Lyon, 1548), à côté de la *Saulsaie* de Maurice SCEVE.

« Ho (respondoit le preudhomme) mon amy, je ressemble à ceux qui ont querelle avec gens bien parlans, lesquels devant qu'ilz les voyent, tuent et mettent à sac de paroles, mais lors qu'ilz s'entrerencontrent, jamais ne fut amytié plus grande. Ainsi est-il de moy : car voyant à veue d'œil le degast que font ces oyseaux de mes pois, je n'en suis guieres content, et les souhaitte le plus souvent en la rivière. Mais allant tout à propos les espier soubz une coudre là aupres, et voyant l'industrie qu'ilz ont à regarder ça et là si j'ay point tendu quelques laqs, ou trebuchet pour les surprendre, et tout à coup en prendre, pour vistement s'en voler, je me rends content, considérant qu'il est nécessaire qu'ils vivent par le moyen des hommes. Quoy ? et d'aucunes fois à peu près ilz m'attendent, bien sachants (ainsi je le cuide) que ne leur veux aucun mal, et plus souvent font leurs nids en ma maison, comme l'hironde, et passerons : et autres, tout joingnant, qui aucunes fois entrent familiairement dedens, ou viennent manger en ma court avec mes poulles et oyes, ou prends tel passe temps, quel un prince souhaitteroit, et à grand peine le pourroit avoir. Telles choses disoit le bon homme, sans mal penser. »

Ces phrases lentes, surchargées d'incidentes, dont plusieurs ont de la grâce, prouvent peut-être moins le désir de l'auteur d'accommoder son style à l'allure paisible du chapitre que la difficulté qu'il éprouvait à construire fortement une période. Peu importe. L'objection essentielle qu'on ne manquera pas de lui adresser, c'est que son villageois tendre et artiste à la fois, n'est guère vraisemblable. Il est évident que du Fail a insufflé son âme dans celle de Thenot, si bien que ce n'est plus celui-ci qui parle ; déjà trois chapitres plus haut, sous le couvert du harangueur rustique, du Fail avait dit aux laboureurs que les oiseaux leur montraient « signe de familiaire privauté » (p. 30), et sous le pseudonyme d'Eutrapel il prendra avec vigueur la défense des bêtes tyrannisées par l'homme (1). Il est impossible de ne pas reconnaître derrière Thenot du Coin notre La Fontaine breton.

Cette intervention de l'auteur n'est point pour nous déplaire, à condition qu'il ait observé la vraisemblance. Or, il s'y est visiblement efforcé. Sans doute, on peut se demander si un paysan est capable d'éprouver pour la nature vivante le sentiment que vient d'exprimer Thenot du Coin, et puisque les souvenirs classiques sont de mise dans le commentaire de ce chapitre idyllique, Virgile avait déploré en beaux vers la dureté du laboureur qui a déniché les petits rossignols (2). Ce

(1) *Eutrapel*, XXI (De la cruauté).

(2) VIRGILE, *Georg.* IV, 510 :

Qualis populea mœrens philomela sub umbra
Amissos queritur fetus, quos *durus arator*
Observans nido implumes detraxit ;

n'est pas que le laboureur soit en réalité cruel, comme ces gentilshommes dégénérés que le chapitre XXI d'*Eutrapel* nous représentera torturant les bêtes à plaisir ; mais il est économe de son bien, par suite impitoyable pour les voleurs, si gracieux puissent-ils être. Du Fail connaissait fort bien l'économie paysanne, puisque dans ce même chapitre de Thenot du Coin, celui-ci et son vieux compagnon chargent d'un fagot de bois le petit enfant qu'ils ont promené, en lui enseignant « que jamais ne faut retourner à la maison les mains vides, et que c'est le dire d'un bon mesnager ». Thenot est donc paysan par certains côtés ; de plus, du Fail a eu soin de le présenter comme un original, ayant certaines manières et certaines idées à part dont on se moque autour de lui et dont les devisants sourient eux aussi. Dans le passage que nous avons cité, le bonhomme se disculpe vis-à-vis de ses voisins. Après tout, un Thenot peut se trouver, et l'on ne saurait accuser du Fail d'avoir méconnu la psychologie du paysan (1).

Après le couplet des oiseaux, vient le couplet de l'enfance. Il est naturel que Thenot aime les enfants comme il aime les bêtes ; cela se tient, et cette fois on ne criera plus à l'invraisemblance. Ici encore du Fail a-t-il exprimé sa propre tendresse pour les êtres faibles ? C'est plus difficile à dire, car il n'a point témoigné, par ailleurs, qu'il aimât les enfants. Peut-être avons-nous, dans ce passage, un souvenir du temps où, petit garçonnet, il se promenait aux environs de Château-Letard sous la conduite d'un des vieux du pays. Mais nous ne sommes pas dans le domaine de la pure idylle sentimentale, et l'observation narquoise garde toujours ses droits. Thenot est décidément un original : n'imagine-t-il pas d'apprendre à l'enfant « mille beaux mots », — entendez « beaux » dans un sens ironique, — tellement beaux que la mère s'en fâche et fait des remontrances au bonhomme ; à quoi il répond : « Laissez-nous tous les deux » et la renvoie à sa quenouille. Thenot a élu pour ami ordinaire son compère Triballory, que l'on doit mépriser dans la paroisse, car c'est un « homme fort rusé et asseuré men-

(1) A la fin du chapitre VI, le devisant qui va parler de Thenot dit que « cet homme là fut faict en despit des autres et vivoit à sa guise » (p. 50). Il annonce son récit presque comme un conte de fées.

teur » (1). Ainsi s'accentue à nos yeux la fêlure de Thenot et son opposition au milieu où il vit ; dans son amour pour les oiseaux et les enfants doit entrer une certaine dose de misanthropie goguenarde.

Tous ces traits sont sobrement indiqués, à la manière ordinaire de du Fail, mais suffisent à composer une physionomie bien plus vivante que celle des idylliques vieillards dont le « rustique de Claudien » était le type. A mesure que s'achève la promenade des deux vieux et de l'enfant, nous entrons dans la poésie. Sans abandonner son sourire, du Fail trouve moyen, en quelques lignes, d'évoquer le calme mélancolique du soir qui tombe et de faire un paysage en harmonie avec ces deux personnages dont la vie s'achève doucement. En vrais paysans, Thenot et son compère jugent que les lards et les choux sont cuits en voyant les corneilles « se retirer des champs pour percher au bois » et en constatant que le bétail est rentré au « tect ». Dans le silence plus grand qui les environne, leur conversation devient sérieuse : ils agitent des « matières de conséquence », comme de compter sur leurs doigts quand serait la fête de Noël ou de l'Ascension, car ils connaissaient leur comput. « Ipse dies agitat festos », avait dit Virgile dans ses *Géorgiques* (2). Ou bien encore, « ils jugeoient de la serenité des jours subsequens par les bruines du soir », phrase évocatrice comme un hémistiche de Virgile, et qui, par un harmonieux groupement de sons, par l'emploi artistique de deux mots savants, nous transporte dans l'atmosphère paisible et grave qui enveloppe Thenot du Coin.

Nouveau tableau : rentrés à la maison, Thenot et Triballory s'asseoient l'un vis-à-vis de l'autre « comme deux fourbisseurs »(3),

(1) Cet « asseuré menteur » doit être un souvenir de la description du valet de Gascogne par Clément Marot.

(2) *Georg.* II, v. 527. — Le vieillard de Claudien « frugibus alternis, non consule computat annos. »

(3) Cette comparaison, bien qu'on la retrouve plusieurs fois au XVI[e] siècle, a dû être inspirée à du Fail par le monologue du *Pionnier de Seurdre*, qu'il connaissait fort bien (édition Picot, v. 540-541). Le pionnier conte que le roi l'a félicité pour sa vaillance et l'a fait manger à sa table :

Moy et monsieur de La Trimouille
Estions les premiers serviz
Et estions sis vis à vis
Comme deux fourbisseurs d'espées.

et boivent copieusement, car tous deux « mettoient bien le nez au barril », aptitude qui ne les distingue pas des autres personnages des *Propos Rustiques,* et dont la mention contribue simplement à assurer l'unité rabelaisienne de l'œuvre. Le souvenir de Rabelais plane sur la petite scène où les deux amis sont représentés « escrivans au fouyer, avec chascun son baston bruslé par le bout » (1).

Le portrait semi-poétique et semi-réaliste de Thenot du Coin est achevé ; mais l'auteur insiste et tient à donner une conclusion morale en vers, comme pour marquer que le chapitre VII, traité avec amour, exprime le sens de tout le livre. C'est la seule fois que du Fail ait éprouvé le besoin de rythmer sa pensée.

Le procédé dont il use pour amener ces trois petites strophes est un peu gauche et factice : « Vn quidam passant par ce païs et adverty de la vie du bon Thenot non moins saincte que louable, escrivit sur la porte, d'un charbon de saulx » les vers qui suivent. Ce quidam qui charbonna dix-huit vers sur la porte d'une maisonnette bretonne avait certainement lu, dans le *Mespris de la Court,* ce que l'évêque Guevara écrivait au sujet de Caton le Censeur : « Il laissa semblablement la court Rommaine en l'aage de cinquante cinq ans, et se retira a un petit village pres Picene, ou est a present Puzol : et illec passa le residu de ses ans en repoz, accompaigné seulement de Livres et ayant pour singuliere recreation d'aller deux ou troys foys du jour, veoir la compaignie (2) ou les vignes, et y travailler quelque foys. Un jour ainsi qu'il estoit absent, quelqu'ung escripvit avec du charbon à la porte de la maisonnette : « O fe-

(1) Cf. RAB. I, XXVIII. Comme il arrive presque toujours, du Fail enjolive son emprunt, et ajoute : « affermans que cela sert moult aux lunatiques. » Est-ce une fantaisie ? Est-ce vraiment un trait de folklore ? C'est ce que nous ne saurions dire. Toujours est-il que d'après les textes connus de moi, le geste d'écrire au foyer avec un bâton peut avoir des conséquences diurétiques fâcheuses (Cf. par exemple *Evang. des Quenouilles,* édition JANNET, p. 42, ch. XIII ; Laurent JOUBERT, *Erreurs popul.*, Meslanges de propos vulgaires).

(2) Addition assez bizarre du traducteur Antoine Alaigre. Le texte espagnol disait simplement : « *leyendo en los libros y à tiempos podando las viñas.* D'une façon générale la traduction Alaigne est fort infidèle et retranche du texte beaucoup de choses qui eussent mérité d'être conservées ; il est rare qu'elle ajoute, comme ici.

lix Cato, tu solus scis vivere » (1). O bienheureux Caton, toy seul as choysi la bonne façon de vivre » (2).

Je crois avoir découvert également la source principale du petit essai poétique de Noël du Fail sur le bonheur de vivre caché. Ces trois strophes ne me paraissent pas mériter tout à fait les éloges que leur décernait Marie Guichard, l'éditeur de 1842. Sans doute leur rythme, apparenté de très près à celui de Ronsard dans sa célèbre chanson « Quand ce beau printemps je voy », était heureusement choisi et bien approprié au sujet ; la seconde strophe débute par un joli battement d'ailes :

Mes jours se passent sans bruit
Au deduit
De ceste vie umbrageuse.

Mais nous retombons aussitôt dans une prose péniblement rimée, qui présente des irrégularités métriques. La rareté du rythme employé par du Fail limite le champ des recherches. Or, la même disposition métrique se trouvait déjà dans la traduction du livre *De la Fœlicité humaine* de Philippe Beroalde, par Calvy de la Fontaine (1543), livre qui faisait une large place au bonheur de la vie champêtre. Le traducteur avait inséré quelques petites pièces de vers, fort médiocres du reste ; l'une d'elle présente non seulement le rythme des strophes de du Fail et leur succession de rimes, mais débute, comme dans les *Propos Rustiques,* par un octosyllabe, alors que le mètre normal est l'heptasyllabe (3). De plus, l'auteur de « Thenot du Coin » trouvait, dans le même ouvrage, le sujet de sa dernière

(1) Parole que Sénèque rapporte comme ayant été dite de Servilius Vatia. (*Ad Lucil.* Ep. 55).

(2) *Mespris de la Court,* ch. XVII.

(3) *De la fœlicité humaine,* Paris, Denis Janot 1543, f° 3 v° Au detracteur :

Ne viens point icy rabaster
Ne baster,
Esprit maling satirique,
N'y metz le croc de ta dent
Trop mordant,
Au moins cil qui poingt et picque.

Pour le même rythme, mais avec 7 syllabes aux vers longs, voir encore f° XXXIX v° (trad. d'Horace) et f° LV, r° (trad. d'Ovide).

strophe ; mettons en regard son texte et la prose de Calvy de la Fontaine :

« Cestuy la, dit Senèque, qui a vescu estant cogneu de tous meurt incogneu de soy mesmes : par quoy celuy a bien et heureusement vescu dit Horace, qui a passé ses jours loing de la cognoissance du monde. (1)	La mort me sera joyeuse, Glorieuse ; Mais à cil qu'est de tous congneu Odieuse, Et fascheuse, Estant a luy mesme incongneu.

Il ne reste plus qu'à enterrer Thenot du Coin selon les rites du pantagruélisme, c'est-à-dire en une petite phrase humoristique. Le bonhomme dut mourir doucement, comme il avait vécu, et il serait indigne d'un bon disciple de Rabelais de pleurer les morts, surtout quand ils furent heureux comme celui-là : « Et en cest exercice passa son temps le bon Thenot, et vesquit jusques à la mort, en despit des medecins, et mourut l'an et le jour qu'il trespassa » (2).

En face de ce portrait fortement teinté de lyrisme et d'idylle nous placerons le portrait plus réaliste de Robin Chevet. Celui-ci est encore un « original » du village, mais moins particulier que Thenot. Il a été observé et se tient devant nous. Vaniteux, imaginatif, facétieux et bavard : tels sont les caractères essentiels de sa physionomie ; il faut y joindre un peu d'alcoolisme qui diminue chez lui le contrôle de la volonté et donne à son imagination une allure fantasque. Au demeurant, le meilleur fils du monde, cela va sans dire.

L'art de du Fail consiste à faire apparaître discrètement, par petites touches successives, les traits de physionomie dont je viens de donner une sèche analyse. Dès les premiers mots, le devisant égratigne légèrement dans une parenthèse cet excellent Chevet, lequel « fut moult preudhoms,... aussi que tel il se clamoit ». Nous sourions déjà d'une « preudhomie » qui s'apprécie elle-même si favorablement. Robin affirme sa person-

(1) *De la fœlicité humaine*, 1543, f° XVIIJ r°.

(2) Cf. RABELAIS I, XXI : « Le pape Alexandre ainsi faisoit par le conseil de son medecin juif, et vesquit jusques à la mort, en despit des envieux. » — Rabelais II, III, Epitaphe de Badebec :

> Cy gist son corps, lequel vesquit sans vice,
> Et mourut l'an et jour que trespassa.»

Ces deux emprunts à Rabelais avaient échappé à La Borderie, ainsi que beaucoup d'autres.

nalité et son imagination créatrice en « imposant à signifier », c'est-à-dire en inventant mille beaux mots d'agriculture qu'on eût vainement cherchés dans un lexique.

Mais du Fail ne prolonge jamais les définitions par où débutent ses portraits ; il en vient vite aux petits tableaux qui se gravent dans l'imagination. Robin Chevet, amateur de contes, est présenté dans le cadre naturel à un conteur, c'est-à-dire pendant la veillée. C'est là qu'il s'épanouit ; et l'heure de la veillée est aussi une heure que du Fail aimait à fixer sur la toile, à preuve la belle description de « filerie » qui ouvre le chapitre XI d'*Eutrapel* : alors le paysan, délivré du labeur de la journée, se détendait, parlait, vivait devant l'observateur et reprenait une personnalité, — à condition qu'il ne s'endormît pas, « comme les choses arrivent ». C'est alors que, « le ventre tendu comme un tabourin, saoul comme Patault », Robin Chevet « jazoit le dos tourné au feu, teillant bien mignonnement du chanvre » et chantait mélodieusement quelque chanson nouvelle, pendant que Jouanne, sa femme, lui répondait en filant sa quenouille. Tandis que dans le chapitre de Thenot du Coin, la poésie était en partie surajoutée et descendait de la région sereine où habitent, comme dans un paradis, les vieillards de Tarente, de Vérone et autres lieux, la poésie de « Robin Chevet » se tire du sujet même, de cette veillée calme où le conteur va se faire admirer, et aussi des histoires fantastiques dont il tâche d'éblouir son auditoire : il parle de Melusine, de Peau d'Ane, du loup-garou et de bien d'autres belles choses. Mais le rôle de narrateur passif ne lui suffit pas : il faut qu'il mêle sa personne aux aventures ; il s'est entretenu familièrement avec les fées, comme les héros des lais de Marie de France ; et il précise : c'était dans le chemin creux, près de la fontaine du Cormier ; le moyen de douter de la parole d'un homme qui peut vous dire la couleur de la cornemuse au son de laquelle dansaient les fées, — c'était une « belle veze de cuir rouge », — et vous affirmer que ces dames sont « de bonnes commeres », seulement un peu espiègles et aimant à berner les gens ? Robin croyait-il lui-même à la réalité de ces contes à dormir debout ? Prenait-il plaisir à mystifier son auditoire ? Les deux hypothèses peuvent être également vraies, et du Fail devait savoir aussi bien que nous qu'un hâbleur croit souvent à moitié aux inventions de son cerveau. Il se borne à cette remarque : « En

ce disant, fault penser que Chevet ne rioit aucunement, ains faisoit bonne pipée. » Il épiait sur la maisonnée l'effet de ses récits. Mais il arrivait qu'on dormît, ce qui vexait Robin Chevet dans son âme d'artiste ; comme il était homme de ressources, il trouvait moyen de se ménager un petit succès d'hilarité en délaissant la littérature féerique pour une farce vulgaire : il « prenoit une chenevotte allumée par un bout, et souffloit par l'autre au nés de celuy qui dormoit, faisant signe d'une main qu'on ne l'esveillast ». Que si cette plaisanterie n'avait pas de succès, notre farceur de Chevet forçait les rires paysans par une facétie sonore, rythmée, qu'il est difficile de caractériser congrûment, mais que j'aurai suffisamment désignée en rappelant qu'Émile Zola, dans *La Terre,* l'a fait tirer à de nombreux exemplaires par un personnage surnommé Jésus-Christ. Cette fois, les amateurs de réalisme sont servis à souhait. Sans doute ce moyen d'extorquer le succès est un peu bas ; mais quoi ? L'important pour Robin Chevet n'est-il pas d'attirer l'attention sur lui et de rester le personnage central de la soirée ?

En deux pages, nous connaissons déjà cette physionomie, nous la classons : Robin Chevet, c'est la transposition villageoise d'un travers que nous observons chez des représentants plus cultivés de l'humanité ; dans les villes, Robin Chevet serait, par exemple, l'homme de lettres vaniteux,

De ses vers fatigants lecteur infatigable.

Des défauts qui exaspéreraient du Fail à Paris ou à Rennes lui paraissent amusants quand il les observe dans une humanité plus distante de lui, dans un Lilliput composé de braves gens qui, *à priori,* agissent toujours « à la bonne foy et sans mal penser ».

La seconde partie du chapitre, qui met en scène à la fois Robin Chevet et sa femme, ménagère grincheuse, complète notre connaissance du héros, mais n'a pas la sûreté de trait de la première partie, et se trouve alourdie par l'emploi systématique du discours indirect : c'est un défaut fréquent dans les *Propos Rustiques.* L'intarissable bavard a soif, mais sa femme tenant les clefs du cellier, il est obligé de l'implorer comme un petit enfant ; l'homme qui fréquente les fées file doux devant

une simple mortelle : il faut l'entendre réclamer un pot de vin sur un ton aimable d'abord, puis avec des excuses, des promesses, des menaces, puis, une fois servi et restauré, égrener joyeusement toute une litanie de brocards contre les femmes. Tandis que Jouane pleure et grogne, Robin redouble de plaisanteries et rit à pleine gorge, comme un grand enfant qu'il est. Et pourtant, malgré l'éloquence du buveur, du Fail nous laisse entendre que dans ce duel de paroles, la femme pourrait bien avoir le dessus : « Mais voyant qu'elle le commençoit à gaigner de paroles, et que desmeshuy n'y avoit ordre d'avoir patience, il commandoit que tout le monde s'allast coucher, et qu'il feroit son appointement », — dernière plaisanterie rabelaisienne qui mettait les rieurs de son côté, — et « par ce moyen au matin estoyent plus grands amys que devant ». Nous avons désormais présent à l'esprit ce plaisantin faible et falot, pleurnichant parfois comme un ivrogne, pour rire une seconde après, et, vaincu, sauvant la face par une baliverne.

Nous ne parcourrons pas toute la galerie de portraits qui constitue la grande originalité des *Propos Rustiques* et leur nouveauté essentielle : il nous suffit d'avoir regardé de près deux de ces miniatures. Si la personnalité de l'auteur apparaît moins que dans *Eutrapel,* s'il laisse davantage ses personnages libres de leurs mouvements, nous reconnaissons pourtant chez lui la même prédilection pour une catégorie de travers qui sont la principale source de son comique : ce sont la prétention, l'ambition, le désir de paraître. Nous reviendrons plus longuement sur ce point en examinant les *Contes d'Eutrapel.* Mais nous devons constater, dès maintenant, l'identité foncière de Noël du Fail à travers des œuvres si éloignées par la date et par l'allure. L'essence de son comique, discret ici, exubérant là-bas, ne varie pas plus que ses idées sociales et politiques. Il a choisi pour sujets d'observation des demi-bourgeois, des notables du village, Perrot Claquedent, qui « regnoit en son quartier », messire Jean, tout gonflé de vanité ingénue, des personnalités remuantes, de « grands allants » comme ce Robin Chevet dont nous connaissons les prétentions, Gobemouche qui rêve pour son fils une éducation universitaire, Guillaume, qui, frotté de latin à Bourges, revient étaler sa sophisterie au village, et ce sont encore les grands airs de Philippot le grincheux, francarcher de Flameaux, et les rodomontades de Brelin et de Pierre

Baguette. Du Fail les tient pour simplement amusants et les traite avec mansuétude. Il sourit et nous sourions avec lui lorsque Gobemouche, le faiseur de souhaits, confie à son bon ami Trainefournille que, s'il était grand seigneur, il garderait à cheval ses bœufs, ses moutons et ses vaches (1), ou que le plus grand bonheur pour lui serait « de manger de ce beau lard jaune, à celle fin que les chiens le regardassent ». Mais dès les *Baliverneries*, du Fail prend au sérieux son rôle de satirique chargé de tourner en ridicule tous ceux dont les ambitions dépassent les facultés réelles, tous ceux qui prétendent s'élever au-dessus de leur caste, tous les « faiseurs de mines à cheval » (2). Il secoue d'importance un petit avocat prétentieux, tel Pantagruel prenant à la gorge l'écolier limousin : « De ces petits compaignons qui veulent paroistre, tant de bastonnades ! » (3). C'est ainsi que l'observation railleuse de du Fail rejoint sa morale sociale conservatrice. Il dit aux paysans : ne visez pas plus haut que votre condition, contentez-vous de l'héritage de vos pères, et il dit aux individus en général : prenez une conscience exacte de vos forces et de leurs limites, et gardez-vous de toute ambition ridicule. « Ne quid nimis », tel est le conseil que du Fail ne cesse de nous donner. Et ce conseil se complète par celui-ci : Γνῶθι σεαυτόν. Thenot du Coin est le héros sympathique, parce qu'il a su vivre dans les frontières étroites qu'il s'était fixées, et qu'ayant pu réfléchir sur lui-même dans son coin, il n'est pas « à luy-mesme incongneu ». En somme, tous les *Propos Rustiques* aboutissent au précepte fameux de *Candide* : « Cultivez votre jardin ». Seulement, tandis que Voltaire y parvenait par le désenchantement, du Fail prend pour

(1) Cette plaisanterie devait être traditionnelle. Dans le *Moyen de parvenir* (ch. XXXIII) un berger « se despitant en temps de pluie, dit : Si je suis jamais roy, alors je garderay mes brebis à cheval ». — Dans les *Tragiques*, nous trouvons cette comparaison :

> Disants comme bergers : Si j'estois Roy, j'aurois
> Un aiguillon d'argent plus que les autres Roys.

(D'AUBIGNÉ, éd. Réaume, t. IV, p. 307). — On peut comparer encore cet « adage » de Solon de Vosges : « Il est gentilhomme vendômois, son père alloit à la charrue à cheval. »

(3) *Eutrapel*, XXVII (II, 222).

(2) *Baliverneries*, chap. V, « Lupolde compte de quelques harengues, dictes par un se mescongnoissant, et voulant muer son naturel. »

point de départ la philosophie de Pangloss, qui avait trouvé un admirable interprète dans la personne de François Rabelais.

*
* *

Derrière les protagonistes : Chevet, Thenot, Perrot Claquedent et autres, nous entrevoyons le menu fretin des villageois. A vrai dire, nous ne faisons que les entrevoir, et c'est là un des reproches essentiels qu'un moderne, rendu exigeant par les rares qualités d'observation de Noël du Fail, ne manquerait pas d'adresser aux *Propos Rustiques*. Ils sont trop « aristocratiques », si l'on peut ainsi dire. Assurément l'archéologue ou l'historien y a glané et y glanera plus d'un renseignement précieux. Avec cet ouvrage et les autres « rusticités » éparses dans les *Baliverneries* et dans les *Contes d'Eutrapel*, on arrive à reconstituer certains aspects de la vie journalière des paysans bretons au XVIe siècle : nous savons comment ils mangent, boivent, s'habillent, quelles sont leurs chansons, leurs jeux favoris, leurs danses, leurs superstitions et leurs contes. Encore que le tableau reste incomplet, et que du Fail, notamment, ne distingue pas assez entre les diverses catégories sociales de rustiques, riches et pauvres, fermiers, tenanciers, métayers, ouvriers, il vaudrait la peine de grouper tous les détails disséminés dans l'œuvre, et alors on serait surpris de l'abondance et de la variété des documents. Un tel inventaire n'a jamais été dressé et c'est dommage : nous nous en abstiendrons cependant, car nous cherchons dans du Fail autre chose que de l'archéologie (1). Or, quand on a noté que les paysans des *Propos Rustiques* aiment les danses et les festins, qu'ils chantent volontiers et boivent bien, qu'ils sont querelleurs, sensibles au point d'honneur, et paraissent avoir le sang plus vif que les Hauts-Bretons du XXe siècle, de même qu'ils pratiquent beaucoup

(1) Autre raison : cet exposé de la vie paysanne d'après du Fail, faute de documents historiques suffisants, prendrait trop souvent l'allure du résumé pur et simple ou du groupement de fiches. Les moyens de contrôle externes sont trop rares. Nous publierons peut-être ailleurs ce tableau d'ensemble ; mais on comprend que nous écartions du présent ouvrage tout ce qui ne donne pas matière à des recherches ou à des discussions, tout ce qui ne sert pas à caractériser l'art de du Fail et sa vision particulière des hommes et des choses.

plus que leurs descendants les jeux de force et d'adresse, on aura énuméré les traits essentiels de leur physionomie morale d'après le premier ouvrage de du Fail, et l'on trouvera sans doute que c'est peu (1).

D'autres indications nous sont heureusement fournies par les productions suivantes de du Fail, et surtout par les *Contes d'Eutrapel*, dont les « rusticités », assez nombreuses et fort intéressantes, ont été composées dans un style très différent de celles de 1547 : elles ont moins d'enjouement et de finesse, mais plus de précision et de mordant ; le réalisme de du Fail a visiblement fait des progrès dans ce long intervalle ; on s'en apercevra, par exemple, en comparant la jolie « impression » de veillée par où débute le chapitre de Robin Chevet, avec cette autre description de veillée, plus touffue assurément et d'un style moins pur, mais plus vigoureuse, qui ouvre le chapitre xi d'*Eutrapel* (2). Tout en continuant à aimer les champs, du Fail, plus mûr, laisse glisser les lunettes roses à travers lesquelles il avait d'abord vu le monde des rustiques (3). Il découvre dans l'âme paysanne de la ruse et de la dissimulation. Le chapitre xvi, où il nous fait assister à un assaut de mystifications entre un fermier et son noble propriétaire, explique à merveille pourquoi le paysan, habitué à se jouer à plus fort que lui, est obligé de depenser des trésors de cautèle dont son partenaire

(1) Ces traits ont été convenablement dégagés par Henri Baudrillart dans son article de la *Revue des Deux Mondes* de mars 1889 (p. 120-132).

(2) L'emploi du conte traditionnel, de l'anecdote toute faite dans *Eutrapel* sera examiné par nous dans un autre chapitre. Il n'est pas inconciliable avec la vérité des peintures. Voir par exemple ce que nous disons p. 430, à propos du chap. xvi d'*Eutrapel* ; l'anecdote peut être traditionnelle, mais du Fail l'a traitée en observateur. Au chap. xxx nous lisons l'amusante anecdote de François Lohéac : « quand disoit-il, je retourne de l'enterrement de l'une de mes femmes, m'essuyant les yeux, et travaillant à plorer, chascun me dit : Compère, ne te soucie, je say bien ton fait, je t'en donneray une autre : hélas ! on ne me dit point ainsi quand j'ay perdu l'une de mes vaches. » Assurément, ce bon mot peut fort bien être traditionnel, et le fait que du Fail l'attribue à un des membres de la famille Lohéac, groupée autour de Château-Letard, ne suffit pas à en garantir l'authenticité. Peu importe : l'anecdote n'en est pas moins « vraie » et juste, et c'est pourquoi du Fail la rapporte en souriant : il connaissait la naïve avarice du paysan pour qui la mort d'une vache est parfois un événement plus grave que la mort d'une femme ; or, ce genre d'observation était à peu près absent des *Propos Rustiques*.

(3) Voir ci-dessus, p. 120-121.

n'a que faire. Le paysan peut également être malhonnête : voici, par exemple, Glaume, de la Perrière en Saint-Gilles, qui a trouvé un excellent moyen de se faire des rentes avec son « gros pigeon paté » : il s'en allait le vendre tantôt à Montfort, tantôt à Becherel, à moins que ce ne fût à Romillé (1) ; après avoir picoré le grain de l'acheteur, notre pigeon s'en revenait chez Glaume, qui n'avait plus qu'à le vendre une autre fois. Il y a ainsi, dans les *Paysans* de Balzac, une loutre qu'un indigène du pays revend indéfiniment aux étrangers naïfs.

Dans la paroisse de Chasné, aux alentours de sa résidence d'Andouillé, du Fail observe le manège du « vieillard Macé », patriarche qui ne compte pas moins de cent vingt-sept ans, du moins au témoignage de Robin Toutfès, de Jean Joullaud et de Jean Besenaye, dont le moindre avait quatre-vingts ans sonnés (2). Ergoteur, processif, mauvais voisin, ce vieux paysan avait usé une cinquantaine d'années de sa longue existence en « finesses et faux témoignages ». Il vous aurait juré, moyennant pourboire, qu'il était présent à la défaite de Roncevaux, et, à plus forte raison, à celle d'Azincourt. Si on le prenait en flagrant délit de mensonge, il se tirait d'affaire en accusant sa propre infirmité et l'affaiblissement de sa mémoire. Une de ses ressources favorites, c'était de s'opposer aux bans de mariage, prétendant se souvenir que les fiancés étaient parents à un degré prohibé ; il se faisait fort de le démontrer le dimanche suivant ; mais dans l'intervalle les futurs avaient soin d'éclairer sa conscience, de sorte qu'au prochain prône il se rétractait, alléguant le désordre de ses souvenirs. Il ne se passait pas un contrat, pas un acte public, dans la paroisse, baptême, décès ou épousailles, sur lequel il ne perçût un pourboire. Cet usage était entré dans les mœurs, et, au reste, il n'y avait guère de pa-

(1) *Eutrapel*, VII (I, 294). Tous ces noms de lieux se trouvent dans la région de la Hérissaye.

(2) *Eutrapel* XXXII (II, 288). Si l'âge de ces personnages n'est pas vérifiable, du moins leurs noms sont bien authentiques. On retrouve les noms de Jean Joullaud et Jean Besenaye (ou : Bessinaye) dans les archives de la Morlaye : le 5 mars 1535 Nicolas Perraud avait acquis de ce dernier quelques pièces de terre (*Arch. I.-et-V.*, E., PERRAULT). Est-ce le même personnage que le « Jean Besenaye dit Merlin » que nous voyons exercer les fonctions de parrain entre 1573 et 1578 sur le registre paroissial de Chasné ? Nous ne saurions le dire, ce registre ne commençant qu'en 1573. Il nous offre de nombreux Macé ; mais aucun ne s'appelle Olivier comme le macrobite d'*Eutrapel*.

roissien qui ne fût plus ou moins parent du patriarche Macé. Eh bien, ce bonhomme sans scrupules, ce vieux roué qui mentait par profession et mettait en coupe réglée tous ses concitoyens, avait de la fierté. Du Fail a noté à plusieurs reprises ce trait qui l'avait frappé dans la psychologie des paysans bretons : ils ont le sens de l'honneur (1). Olivier Macé tenait à sauver les apparences et ne voulait pas avoir l'air de recevoir des aumônes ; il fallait y mettre les formes pour lui graisser la patte. Le portrait est excellent, vigoureux et instructif, et l'on sent bien qu'un tel personnage a existé, a pu se tailler un rôle dans une société encore patriarcale où la parole tenait si souvent lieu du document écrit ; mais où sont les atténuations et les gentillesses des *Propos Rustiques* ? Que sont devenus les bons vieillards d'autrefois ?

Même lorsque les « rusticités » d'*Eutrapel* ne renferment aucune satire, elles ont un coloris tout différent de celui que du Fail avait donné à ses premiers tableaux. Ainsi, le chapitre sur la longévité, d'où nous avons déjà extrait le portrait du vieux Macé, nous fait pénétrer dans une de ces épaisses forêts qui s'étendaient au centre de la Bretagne, vestiges encore imposants de la légendaire Brocéliande (2). Des êtres étranges la hantent, et ces êtres sont des hommes. Précise et même sèche en apparence comme un rapport d'enquête, l'anecdote de du Fail, qui est donnée comme le résumé d'un récit verbal fait autrefois par un président au Parlement (2), a une

(1) Ce détail n'avait pas échappé à Henri Baudrillart (*Rev. des Deux Mondes*, mars 1889, p. 131).

(2) C'est la forêt de *Catalun* (II, 286), appartenant alors au duc de Rohan. Ce nom ne figure plus sur les cartes ; mais on le trouve dans les documents anciens (cf. par ex. Geslin de Bourgogne et de Barthélémy, *Anc. Évêchés de Bretagne* III, 223 ; VI,20). J'ignore si l'on a identifié exactement l'emplacement de cette forêt ; mais il est assez facile de se rendre compte qu'elle devait être voisine de la forêt actuelle de la Hardouinaye ou coïncider avec celle-ci en tout ou en partie.

(3) « Le feu Seigneur de la Porte, président en ce Parlement ». Il était conseiller et « alloit en commission » quand il rencontra les trois macrobites. On peut songer ou bien à Eustache de la Porte, nommé conseiller en 1555 et président en 1563 (F. Saulnier, *Parlem. de Bret.* n° 1002), ou bien à François Calon, s[r] de la Porte, conseiller aux Grands Jours depuis 1540,puis au Parlement depuis 1553 et enfin président à partir de 1557 (F. Saulnier, n° 233). Si du Fail ne nous a pas complètement mystifiés,— et on hésite à admettre

sobriété émouvante et frappe l'imagination. Le thème paraît traditionnel (1) et pourtant on dirait que tout a été vu. Le président en question rencontre d'abord un octogénaire « pleurant sur le seuil d'une pauvre maison, couverte de branches d'arbres, entrelacée de genets et bruieres, ayant une buye ou cruche sur sa teste » (2). On lui demande ce qu'il a : le pauvre enfant de quatre-vingts ans, tout en larmes, répond que son père vient de le battre. On va questionner le père, qui demeure près de là et qui est plus que centenaire, « au demeurant fort et robuste » ; il confesse qu'en effet il a « battu ce gars illec (monstrant le pleureur) qui faict le long et ne se veut haster aller querir de l'eau à mon père, que voici au lit malade ». On entre dans la pauvre masure, où l'ancêtre, « un grand homme maigre et deffait », est couché sur des feuilles. C'était la première maladie de sa vie. Au fond des bois où il fabrique des cuillers depuis beaucoup plus d'un siècle, il a vécu en dehors du temps ; il ignore tout du monde extérieur ; il ne sait même pas que la forêt qu'il habite appartient au duc de Rohan et ne peut pas dire au juste son âge ni celui de son fils : il se souvient seulement d'avoir envoyé celui-ci, alors âgé de quelque soixante ans, porter de la vaisselle de bois à l'armée de Saint-Aubin du Cormier (3) ; il sait aussi qu'à cette date le curé de la paroisse

cette hypothèse en présence de tant d'indications précises, — je choisirais de préférence François Calon, dont le *curriculum vitæ* nous permet de reporter la scène vue par lui à une date qui concorde bien avec les âges attribués aux vieillards ; ajoutons qu'Eustache de la Porte était encore vivant en juin 1584 (*Eutrapel* paraît en 1585), tandis que Fr. Calon était « feu » depuis 1569.

(1) Nous avons déjà un premier essai d'anecdote de ce genre à la fin du chap. x des *Propos Rustiques* (p. 84 : bon mot du père de Philippot) ; la question de la longévité a toujours intéressé du Fail. Quant à l'anecdote de la forêt de Catalun qui nous occupe, elle a été souvent racontée avec diverses variantes. Je la retrouve par exemple dans la *Doctrine Curieuse* du P. Garasse (édition 1623, p. 449) ; le cardinal d'Armagnac aurait été témoin du fait. Bien que je ne connaisse pas d'exemple antérieur à du Fail, on comprend qu'il faille se méfier ; l'auteur lui-même rapporte l'histoire en employant un conditionnel qui laisse toute la responsabilité au premier narrateur. Au reste, d'après les calculs auxquels je me suis livré et dont j'épargne le détail au lecteur, tout se passe mathématiquement comme si le président Calon, alors conseiller aux Grands Jours, avait rencontré les macrobites en 1548. Les âges respectifs sont alors : 80, 120 et 140 ans.

(2) *Eutrapel*, xxxii (II, 286).

(3) 28 juillet 1488.

s'appelait dom Jame, mais ne va pas plus loin que le prénom. Pendant toute son existence il n'a guère mangé que de la « gâche d'avoine ». Le visiteur, avisant un gros arc pendu sur deux chevilles, lui demande s'il n'a pas quelquefois chassé au sanglier ; et « le paillard », qui avait dû braconner de temps à autre, mais se gardait bien d'en souffler mot, répond en « montrant de grandes dents et sousriant » que l'arc servait seulement à le défendre contre les loups « qui, bien souvent, venoient hurler aux environs de sa maison ». Il n'y a pas un détail de cette description qui n'imprime dans notre esprit l'image d'une humanité confinée, solitaire, lointaine et, pour ainsi dire, préhistorique. Dans ces deux petites pages trop peu remarquées et qu'on pourrait appeler « les *Burgraves* de Noël du Fail », nous retrouvons, avec plus de concentration que dans les *Propos Rustiques,* les qualités que nous aimons chez notre auteur : sa manière humoristique de conter et cette union de deux choses en apparence si différentes l'une de l'autre et presque contradictoires : le sens de la poésie des choses passées et la vision nette des réalités.

CHAPITRE VI

HORS-D'ŒUVRE ET INTERPOLATIONS

Avant de subir les interpolations d'un autre, du Fail commença par s'interpoler lui-même. Le « mauvais exemple » fut donné par les deux brillants hors-d'œuvre qui remplissent les chapitres VI et VIII des *Propos Rustiques.* Après de confuses tentatives pour nous préparer à une digression sur l'amour, après avoir essayé de nous faire croire que les jeunes galants champêtres se sont mis depuis quelque temps à « mugueter », à « faire les braves » et les « mignons » comme ceux des villes, du Fail avoue franchement qu'il a déraillé, et fait rappeler à l'ordre son porte-parole maître Huguet. La vérité est qu'il voulait coûte que coûte intervenir dans la grande querelle des femmes : le sujet était plus que jamais à la mode vers 1547 (1), comme le prouve le *Tiers Livre* de Rabelais, publié en 1546, mais que du Fail n'a pas connu (2). Au besoin, les petits recueils où le

(1) Sur cette question, voir notamment les deux articles fondamentaux de M. Abel Lefranc dans la *Revue des Études Rabelaisiennes* de 1904, p. 1-10 et 78-109. Seulement, les quelques mots que M. Lefranc consacre à du Fail n'ont pas toute l'exactitude désirable. Du Fail, dit-il, « a fort bien noté et expliqué dans ses *Propos Rustiques* et dans ses *Baliverneries* le changement des façons d'aimer survenu de son temps, aussi bien que le rôle plus considérable joué dès lors par les femmes, même dans les milieux de petite ville et de village » (*loc. cit.*, p. 99). Mais les *Baliverneries* ne contiennent aucune allusion aux nouvelles façons d'aimer ; et quant à la gauche transition qui amène la dissertation de maître Huguet, il faudrait bien se garder de lui attribuer la moindre importance documentaire et d'y voir un témoignage de la pénétration des galanteries de salon dans les mœurs campagnardes. Il en est de cela comme des raffinements culinaires et des épices dont du Fail a parlé ailleurs (voir ci-dessus, p. 141).

(2) L'absence de tout souvenir du *Tiers Livre* dans le chap. VI est une

Mespris de la Court voisinait avec des poèmes de polémiques sur l'amour, eussent suffi pour inviter du Fail à insérer son développement, si par hasard il n'avait pas eu de lui-même l'idée de dire son mot sur les femmes et d'ajouter un attrait puissant à des paysanneries (1). Rabelaisien, gaulois, provincial et même paysan, regrettant en moraliste réactionnaire et patriote la décadence des vieilles mœurs et l'invasion des nouveautés italiennes (2), il était inévitable que Noël du Fail se rangeât dans le parti des antiféministes, non pas qu'il s'attaque à la femme en général : si on en doute, il suffit de se reporter aux opinions qu'il a formulées avec moins de brio mais plus de sagesse dans ses ouvrages suivants (3). Comme la plupart des auteurs de ce temps qui ont écrit plus ou moins spirituellement contre l'amour et les femmes, du Fail a soin

bonne preuve de l'indépendance de du Fail vis-à-vis de cet ouvrage (*Vide supra*, p. 165, n. 1, et *infra*, p 283.).

(1) Il n'a fait aucun emprunt aux poèmes signalés, c'est-à-dire à l'*Amie de Court* par exemple ou à la *Contre-amie de Court*, bien que celle-ci défendît la cause de l'amour naturel contre l'amour qui n'est que coquetterie et marchandage. Sans doute, du Fail constate que l'argent gagne aujourd'hui les cœurs, et c'est ce que faisait aussi la *Contre-Amie de Court* lorsqu'elle disait par exemple, après Ovide (*Ars Amat.*, II, v. 279-280) :

> Et nulle part Homere, ny Horace
> (S'ilz n'ont de quoy) ne pourront trouver grace ;

mais ce sont là des doléances banales, et du Fail ne va pas plus loin que la satire ; que doit être l'amour selon lui ? C'est ce que nous ignorons. Les propos de ses paysans semblent ne laisser que le choix entre l'amour vraiment trop primitif du gars d'autrefois et la galanterie des courtisans. L'auteur a tiré son épingle du jeu. — Quant à Guevara, il n'a guère fait que quelques allusions aux femmes ; voici cependant un passage du *Mespris de la Court* qui contient toute la morale du chapitre de du Fail ; l'auteur espagnol parle de la « vicieuse liberté » des cours : « Car si c'est avec femmes, il les fault flater, servir, et requerir : et si monnoye fault, on donne au diable marchandise. Des ce, que quelcun vient nouvellement en Court, ma dame la gorriere donne un traict d'œil, l'entretient, le caresse, l'acolle, et puis le voyant bas de poil (entendez : « désargenté ») l'envoye paistre aux champs. » (chap. xv, trad. Alaigre).

(2) Dans *Eutrapel* (chap. xxii, II, 167) du Fail félicite les anciens gentilshommes de ce qu'ils ignoraient encore « ces mots maquereaux et lubriques, serviteur, maistresse, m'amour, les baisers mouillez, les amours d'Orphée, etc. » bref tous les raffinements de l'amour moderne ; et ici son indignation est bien sérieuse.

(3) Voir ci-dessous, p. 449-458.

d'insérer à la fin de sa satire une petite phrase d'où il résulte qu'il existe des femmes qui ne sont ni avaricieuses ni coquettes : (1) si maître Huguet s'est étendu avec tant de complaisance sur les autres, c'est parce qu'il y a « esté trompé, comme les compagnons. » (2) Est-ce une confidence de du Fail plutôt que de maître Huguet ? J'inclinerais à le croire. Mettons que le jeune du Fail a satisfait ici quelques rancunes personnelles contre le sexe. Sa satire est non seulement moins ample et de moindre portée que celle de Rabelais ou que celle de Tahureau (lequel se souvient un peu des *Propos Rustiques*), mais elle est aussi moins âpre ; inspirée par des modèles écrits autant que par le spectacle de la vie, elle fait une large place à la critique simplement littéraire, à l'observation ironique de l'influence considérable qu'a toujours exercée la littérature sur les gestes et le langage de l'amour. Des amoureux prétentieux qui s'appliquent sans cesse à parler comme dans les romans ou dans les livres italiens méritent en somme de tomber dans les pièges tendus par de froides coquettes. Tout cela se comprend ; et dans la mesure où ce joli morceau doit se prendre au sérieux, on peut dire que du Fail se tient à la droite du parti antiféministe. Néanmoins, quand on a pratiqué du Fail tout entier, on sent très bien qu'avec tant d'autres représentants de la vieille France, il blâmait comme des puérilités indignes d'un homme, et même comme des immoralités, non seulement les grimaces littéraires de certains snobs, mais, — par delà les *Amadis*, — toutes les délicatesses sentimentales, le respect passionné de la femme, les attentions dont elle est l'objet, et les efforts de l'humanité pour embellir l'amour. Entre les amours faciles d'un Panurge ou d'un Eutrapel et la sainte institution du mariage, nos bons gaulois ne voyaient que mômeries courtisanesques et paillardise savante.

(1) Après une diatribe de quelque trente-cinq pages où il est démontré que l'amour est une niaiserie et la femme un être imparfait, mensonger et volage, le Democritic de Tahureau déclare qu'il n'a entendu parler que des « sottes et des outrecuidées », non des femmes de bien : comme si cette faible palinodie était encore une concession trop grande faite aux féministes, ce devisant, qui exprime les idées de l'auteur, s'empresse d'observer que les femmes bonnes, douces et honnêtes sont une infime exception et « comme des monstres entre les autres. » (TAHUREAU, *Dial.*, édition Conscience, p. 40). Ces restrictions de pure forme ne trompaient personne.

(2) P. 49.

Cela dit, on ne peut qu'admirer la vivacité d'allures du morceau satirique de du Fail, sa façon curieuse de représenter des gestes à l'aide de petites phrases prêtées aux personnages, et l'habileté de miniaturiste avec laquelle il accumule tant de situations et d'attitudes diverses dans un espace où Martial d'Auvergne, l'un de ses modèles principaux, eût à peine logé les premiers considérants d'un arrêt. Et tout cela est composé, divisé en petits couplets comme le chapitre de Thenot du Coin.

D'abord le galant prend vis-à-vis des dames l'attitude avantageuse d'un foudre de guerre : « Hé, ma maîtresse, voulez-vous que pour vostre amour conquerir, je me rompe le col ? (1) Mais pource que cela est un peu fascheux, je combattray, et fust le Turc qui est grand terrien. Par la vertu saint Quenet (2), belle dame, ceste derniere guerre (je croy que ce fut à Luxembourg) je feis un coup de ma main, — et seulement pour un simple souvenir de vous, — dont toute la trouppe,... je ne dis rien. » (3) Voici maintenant le couplet romanesque et sentimental, fabriqué avec des mots de tendresse et des débuts de chansons, puis la grande déclaration en forme, filandreuse et pompeuse, que le soupirant a apprise par cœur et qu'il dépose aux pieds de sa dame : caricature du style lyonnais, comme cette déclaration que, vers la même époque l'auteur des *Nouvelles Récréations et joyeux Devis* mettait dans la bouche d'un jeune séducteur (4).

Qu'obtient l'amoureux transi après tant d'efforts et de con-

(1) En escaladant par exemple une muraille pour parvenir jusqu'à l'aimée (Cf. Rabelais, I, 45 et Tahureau, 1er *Dial.*, p. 24 : « qui la verra de jour ne se rompra pas le col pour l'aller visiter la nuict). »

(2) Saint du calendrier rabelaisien.

(3) Ce dernier trait a été suggéré à du Fail par le monologue du *Franc-Archer de Cherré*, v. 42 : « N'a pas une année et demye |A Millan, à Fontarabie,| Je m'y monstré homme de bien, |Je feis un coup... je ne dis rien,| Pour neant le reciteroye. » (Cf. aussi *Pionnier de Seurdre*, v. 586 : « Il faut faire un coup de ma main. ») — Il me semble que du Fail a été le premier, ou un des premiers, à signaler le prestige exercé sur l'esprit des dames par les allures belliqueuses. (Cf. encore : *Eutrapel*, xxxi, II, 273). Ce thème sera développé ensuite par Tahureau (1er *Dial.*, p. 30-32), par Corneille (*Le Menteur*, I, vi) et par bien d'autres.

(4) Nouv. xvi. Au reste, la caricature est beaucoup moins accentuée dans la nouvelle de des Périers.

torsions ? Rien. « De toutes lesquelles belles requestes, avez au bas d'icelles signé : Je ne vous congnois point. » (1) Entre temps survient un amoureux plus pratique dont l'intervention jette dans des transes le « serviteur » platonique de la dame ; et du Fail esquisse une situation que je n'ai pas trouvée chez ses devanciers et qu'il pourrait bien devoir à son expérience : l'amoureux tremblant d'être évincé par le nouveau-venu, ruse avec lui, lui fait bonne mine, essayant de « luy tirer les verms du nez » ; il feint de ne pas tenir à la dame et la déprécie afin d'en dégoûter le rival. D'ailleurs son idole n'a qu'à lui adresser un clin d'œil et l'autoriser à lui rendre un petit service, et le voilà au Paradis. Mais à peine a-t-il le dos tourné, que la coquette rit de ce chevalier servant et en parle comme d'un sot (2). Elle ne veut en réalité que de l'argent. L'argent, voilà le nerf de l'amour (3) ; et telle est la morale du hors-d'œuvre satirique, lequel se termine par quelques considérations sur la méfiance justifiée des femmes à l'égard des écoliers, qui trompettent partout leurs bonnes fortunes. (4).

Si du Fail a certainement introduit dans cette satire quelques traits d'observation personnelle, il a surtout repris de vieux thèmes : la peinture de l'amoureux transi qui baise la porte de sa dame était classique, et quant aux plaintes des poètes sur le renchérissement de l'amour, elles sont de tous les temps : quand maître Huguet constate que les cadeaux ouvrent les portes fermées, il ne fait que citer un vers de Clément Marot (5).

(1) L'emploi du style juridique a été fort bien noté par La Borderie (*Introd.*, p. XLVI et notes, p. 197). Mais il eût fallu ajouter que le trait en question avait été fourni à du Fail par Martial d'Auvergne. Au début du XXXII[e] *Arrêt d'Amour* (édition Benoît le Court, 1731, p. 327), un amoureux âgé se plaint d'une jeune dame qui ne l'avait repu que d'espérances ; elle lui fait bon visage, « mais quand vient au fort, luy respond, *Nescio vos*, en luy faisant la rencherie. » Du Fail a traduit en français ce *Nescio vos*.

(2) P. 47 : « elle tire la langue sur vous. » Ce manège de la coquette avait été décrit maintes fois par l'auteur des *Arrêts d'Amour* (XII, édition 1731, p. 143-144 ; XV, p. 172 ; XXX, p. 310 ; XL, p. 379 ; XLI, p. 397). Tahureau, *Dial.*, édition Conscience, p. 16, 18 (on retrouve chez Tahureau les termes mêmes de du Fail).

(3) Du Fail revient sur la même idée au chap. XII d'*Eutrapel* (II, 30), en s'inspirant d'Apulée.

(4) Voir, sur les femmes et les écoliers, *Eutrapel*, III (I, 262) ; Tahureau, 1[er] *Dial.*, p. 38.

(5) *Dial. de deux Amoureux*, v. 215.

Si du Fail doit quelques détails à celui-ci, il doit plus encore à l'auteur des *Arrêts d'Amour*, qui avait mis en conflit l'amoureux sentimental et la coquette et décrit tout le manège de la galanterie. Mais comme l'auteur des *Propos Rustiques* est libre, dégagé et alerte ! Son petit développement antiféministe, à la fois concis et vivant, traite avec légèreté un sujet léger ; il côtoie le grotesque sans y tomber, et reste de bon ton : en cela il est beaucoup plus marotique que rabelaisien.

Ces qualités sont encore plus sensibles dans le second hors-d'œuvre que dans le premier. Cette fois du Fail nous introduit dans le monde des gueux et suppôts de la Cour des miracles : sa description est, je crois, le premier tableau d'ensemble qu'un littérateur nous ait donné de l'existence des faux mendiants qui pullulaient à cette époque. Le chapitre VIII des *Propos Rustiques* présente un haut intérêt documentaire : (1) du Fail connaissait admirablement son sujet. Mais il a trouvé moyen de donner en même temps à sa description une valeur littéraire, et c'est cela surtout qui nous intéresse. Pour la rendre plus vivante, il imagine de la placer dans la bouche d'un gueux appelé Tailleboudin ; celui-ci expose avec la plus grande tranquillité les statuts et réglements d'une société constituée en marge de la société ordinaire, mais beaucoup mieux organisée qu'elle et où il est plus facile de gagner sa vie. Il résulte de ce motif central une ironie que du Fail a agréablement répandue dans tout le discours de Tailleboudin et qui est encore rehaussée par un style d'une tenue parfaite. Ce gueux s'exprime en homme supérieur.

*
* *

A peine les *Propos Rustiques* étaient-ils sortis des presses qu'ils furent remaniés, interpolés, augmentés de deux chapitres nouveaux, par les soins d'un personnage resté jusqu'ici inconnu, qui publia à Paris, chez Estienne Groulleau, en 1548, le résultat de son bizarre travail (2). Malgré l'édition de 1549, revue

(1) C'est pour cela que M. Sainéan a cru devoir le reproduire dans son grand ouvrage sur *Les Sources de l'Argot ancien*, bien que le chapitre de Noël du Fail ne contienne pas un seul terme d'argot.

(2) Pour la bibliographie de cette édition, voir La Borderie, pp. x et 135-136.

par l'auteur « luy mesme » et qui rétablissait, sauf certains changements, le texte authentique, les interpolations et additions reparurent dans toutes les éditions ultérieures, et cela jusqu'en 1878, date à laquelle La Borderie sépara enfin le bon grain de l'ivraie. Excellente dans l'ensemble, l'étude critique de La Borderie a besoin d'être rectifiée sur certains points et complétée ; et au reste, il m'est impossible de passer sous silence un personnage dont du Fail a, pendant plus de trois siècles, traîné la prose derrière lui comme un boulet.

Sans vouloir réhabiliter cet ami indiscret dont les joviales facéties durent assurer le succès des *Propos Rustiques* auprès d'un public peu sensible au sort des paysans et aux délicatesses de l'humour, il me paraît que La Borderie, emporté par son zèle, fut trop sévère pour ce qu'il appelle dédaigneusement « la besogne de l'interpolateur ». Il cloua celui-ci au pilori. Et d'abord il y a un fait qui nous surprend lorsque nous lisons l'appareil critique de la belle édition de La Borderie après avoir entendu le réquisitoire implacable de l'Introduction : c'est le nombre considérable des cas où du Fail a profité du travail, ou, si l'on veut, de la besogne de son parasite. Sans doute, il a rejeté en bloc les deux chapitres additionnels et la grosse interpolation du chapitre VI. Mais pour le reste, il a considéré cet ami angevin comme un auxiliaire utile à l'occasion ; nous ne constatons pas moins de 96 cas où il conserve purement et simplement la correction ou l'addition ; et dans 32 cas du Fail, sans adopter intégralement la version de 1548, en a tenu compte dans une certaine mesure (1). Un remanieur qui suggère à l'auteur lui-même un total de 128 amendements ne saurait être traité en pur imbécile, ce qui lui est arrivé dans l'édition vengeresse de 1878. Tous les reproches dont cette édition l'accable ne sont pas également justifiés. Ainsi, parmi les « non-sens et contre-sens ridicules » (2) qu'il faudrait mettre au compte de

(1) Dans le premier cas, La Borderie note : « *sic* 1549 » ; dans le second cas, « Cf. 1549. » Je me suis borné à compter les *sic* et les Cf. Bien entendu, il faudrait tenir compte de l'importance variable des cas et ne pas oublier non plus que le nombre des remaniements de 1548 est très considérable. Mais nous n'avons pas à pénétrer dans le détail, et notre statistique brute suffit très bien à prouver que du Fail ne professait pas pour « l'Angevin » le même mépris que La Borderie.

(2) Édition La Borderie, p. XIV. Voir encore, *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVI, p. 286, n. 3.

l'interpolateur, l'un de ceux qui ont le plus indigné La Borderie, c'est l'expression « fil de Richard » substituée à « fil d'aurichal. » Ce serait là un « non-sens » impardonnable, une « sottise » qui s'est perpétuée trop longtemps, une « erreur ridicule » (1). Voilà des mots un peu gros pour caractériser un fait bien connu d'étymologie populaire et une correction heureuse en somme. A la forme toute savante *aurichal* que du Fail prêtait sans grande vraisemblance à un paysan, le remanieur substituait la forme populaire « fil de Richard » (2). Bien que cette variante eût cours en Haute-Bretagne comme ailleurs (3), du Fail ne crut pas devoir l'adopter en 1549 ; mais il profita cependant de la critique tacite de son ami en remplaçant cet *aurichal* qui sentait le pédant par la forme plus courante *fil d'archail*. De même, il y a du parti-pris à juger « disgracieux » le verbe *desgorger* employé par l'Angevin en parlant des oiseaux qui chantent (4), et à féliciter du Fail d'avoir rétabli en 1549 le verbe *chanter* ; on peut penser au contraire que du Fail eût aussi bien fait de préférer un terme expressif à un terme banal : « dégorger » et « dégoiser » n'avaient rien de trivial, et Ambroise Paré écrivait fort bien : « les rossignols gringotent et desgorgent ainsi que peut le faire le plus parfait chantre du monde (5) ».

Nous ne poursuivrons pas plus loin ces objections de détail, qui ne sauraient aboutir à une révision complète du procès de l'interpolateur (6). On lui pardonnerait volontiers les deux cha-

(1) Édition La Borderie, p. 141.

(2) Populaire dans son origine, — comme « lait d'ânon » pour *laudanum*, comme « huile d'Henri V » pour « huile de ricin », — « fil de Richard » avait conquis droit de cité dans la prose sérieuse, comme le prouvent les exemples de Godefroy (*Complément*, VIII, 169 a). Cf. Nyrop, *Gramm. Hist.*, I, § 530.

(3) Cf. par exemple, *Arch. I.-et-V.*, 9 G2, Égl. paroiss. Antrain : « Pour avoir achapté du *fil de Richard* au service de l'orloge... » (Décharge de compte, 30 avril 1544-30 avril 1545).

(4) Édition La Borderie, p. 141.

(5) Cité dans Littré, s. v. *Dégorger*, Hist.

(6) Je veux cependant donner en note deux exemples encore de la sévérité dont fit preuve l'éditeur de 1878. Au chap. xv, la plaisanterie sur « le four » et « la cheminée » est qualifiée d'« ineptie » (La Borderie, p. 243). Soit, mais il y a des calembours de cette force dans Rabelais et aussi dans Noël du Fail, quoi qu'en dise l'éditeur ; au reste, celui-ci avait-il bien compris le jeu de mots ? On peut se le demander (Cf. notre Lexique, s. v. *Four*). — La Borderie est d'accord avec Assézat pour déclarer incompréhensible et absurde l'épithète de « non vilotieres » attribuée à des braies ou à des chausses par l'inter-

pitres additionnels s'il n'avait pas « tripatouillé » le texte même de l'auteur de la plus étrange façon. Étourdi ou plus vraisemblablement pressé par l'éditeur, ce lettré, — car c'était un lettré de profession, — bâcla sa besogne de remanieur comme il bâcla son propre chapitre xv, retranchant et surtout ajoutant sans nécessité, grossissant les énumérations, poussant certains traits au grotesque, laissant échapper de joyeuses bévues ou des phrases d'une syntaxe douteuse (1). Nous le verrons bâcler également la révision des *Baliverneries* ; mais cette fois sa hâte et sa négligence atteignant leur suprême degré, se manifesteront par la rareté et l'insignifiance des retouches ; il en fera juste assez pour que nous reconnaissions facilement sa collaboration, qu'il n'a pas osé avouer comme il avait avoué celle des *Propos Rustiques*. Et pourtant, répétons-le, cet étourneau était un lettré ; même sans connaître sa personnalité, que nous révélerons tout à l'heure, on pouvait s'en apercevoir en lisant son chapitre xiv, où de la satire littéraire se mêle à la satire de mœurs, et où il est impossible de méconnaître de la verve et

polateur (Cf. Assézat, I, 38 ; La Borderie, p. xlviv-xlv et 142). Du Fail avait écrit : « car en ce temps n'avoyent haults de chausses, mais bien brayes,..» L'interpolateur allonge ainsi le texte : « car en ce temps n'avoient hault de chausses, *comme non vilotieres*, mais brayes. » La Borderie n'essaye même pas une interprétation ; et quant à Assézat, il ne connaît à *vilotière* d'autre signification que celle de « coureuse », « femme légère. » Il est certain, en effet que ces chausses dont la conduite laisse à désirer sont au moins aussi étranges que la cassette aux beaux yeux dont il est question dans l'*Avare*. Comme nous le disons dans notre Lexique, *vilotier* signifiait en Anjou « citadin. » En outre, il n'est pas douteux que le passage en question n'ait besoin d'une correction. Même en comprenant « non vilotieres » comme synonyme de « campagnardes », la phrase reste obscure, et on ne voit pas notamment pourquoi *vilotieres* s'accorderait avec *chausses* tout seul et non pas avec le composé *hault-de-chausses*, qui est un masculin. Tout devient simple et clair si on corrige ainsi : « n'avoient hault de chausses, *comme nos vilotiers*, mais brayes. » Le rustique qui parle critique la mode nouvelle, introduite par les gens des villes. Le cas de l'interpolateur n'est déjà pas si reluisant qu'il faille encore l'aggraver des coquilles laissées par les imprimeurs. Faisons-lui l'aumône de quelques conjectures.

(1) Voir notamment le remaniement d'une phrase de du Fail à la fin du chap. iv (La Borderie, p. 141-142). Après avoir ajouté de ci de là des rallonges au texte original, notre homme, n'ayant pas pris la peine de se relire, ne s'est pas aperçu que sa phrase boitait et manquait notamment de sujet. Même si l'on admet l'ellipse possible du pronom *je* devant le verbe *incite*, le sens n'y gagne pas beaucoup.

un certain sens de l'observation caricaturale. A condition de passer sur le disparate de ton et d'oublier que la finesse humoristique de du Fail n'a rien de commun avec la brusquerie d'allures, avec la jovialité parfois cynique du continuateur, ce chapitre XIV, rondement mené, est en lui-même fort intéressant.

Mais ce qui est au moins aussi intéressant pour nous, c'est de trouver chez l'Angevin comme une image grossie et anticipée de Noël du Fail : grossie, en ce sens que là où l'auteur des *Propos Rustiques* atténuait, le continuateur insiste, et que là où le premier donnait un coup d'épingle le second casse une vitre; anticipée en ce sens que, totalement étranger à la première manière de Noël du Fail, il annonce la seconde manière, celle où du Fail sera plus libre et aussi plus débraillé. Par exemple l'interpolateur est violemment anticlérical ; il est impitoyable pour les moines et pour les curés, qu'il appelle « diseurs de saluts » (1), « zélateurs du deshonneur des femmes » (2), « bestiales personnes » (3) etc... Il nous montre les prêtres attablés aux fêtes et bâfrant : « puis apres avoir masché à la libre Tudesque, saouls comme Grives, font leurs declamations des peines qu'ils ont pour servir leur mère (4), et à consfecer. » (5). On pourrait extraire de l'interpolation un petit décaméron anticlérical conté crûment et sans humour (6). Assurément l'auteur des vrais *Propos Rustiques* n'a point cette lourdeur. Mais la discrétion spirituelle du Noël du Fail première manière ne doit pas nous faire oublier qu'*Eutrapel* fourmille d'attaques directes contre les mœurs du clergé séculier et régulier (7), ni

(1) La Borderie, p. 144.

(2) *Ibid.*, p. 171.

(3) *Ibid.*, p. 173.

(4) Cette mère, c'est l'Église. Souvenir évident d'une épigramme célèbre de Cl. Marot (épigr. CLXVIII, D'un gros prieur) : « Qu'on a de maux pour servir saincte Eglise ! »

(5) Cette orthographe intentionnelle renferme une gauloiserie qui fait penser aux équivoques de Gratien du Pont, sieur de Drusac.

(6) L'interpolateur rapporte en termes plus gaillards mais certainement plus authentiques, la petite anecdote du « ferial curé » du chap. III (Cf. La Borderie, p. 139, n. à la p. 22, l. 13). Du Fail l'avait édulcorée volontairement (Cf. ci-dessus, p. 198, n. 2).

(7) Si on veut par exemple voir un prêtre amoureux comme un « bouquin enflammé », qu'on se reporte au chap. XV d'*Eutrapel*. — L'Angevin fait allusion

que les *Baliverneries*, presque contemporaines des *Propos Rustiques*, nous présenteront dès le premier chapitre un « messire Jean » adultère. Dans l'idylle champêtre, on insinuait simplement que « messire Jean », si ami des danses, était « possible amoureux. » Sur ce point, il y a entre l'Angevin et du Fail une différence d'art mais non une opposition de tendances.

De même l'interpolateur est d'accord avec son ami du Fail pour railler l'amour à l'italienne, et les déclarations sentimentales. C'est un vieux gaulois, lui aussi, et un rabelaisien, qui croit combattre le bon combat en dépouillant la femme du prestige créé autour d'elle par la littérature. L'interpolateur ajoute les *Lamentations de Matheolus* au catalogue de la petite bibliothèque de maître Huguet (1). Le chapitre XIV apparaît à La Borderie comme une sorte de « parodie » du chapitre VI de du Fail (2). Mais il n'y a pas de parodie ; c'est toujours une simple différence de style : à une satire ironique, qui s'arrête juste sur les limites de la caricature grimaçante, succède une satire franchement grotesque ; même différence entre l'amoureux du chapitre VI des *Propos Rustiques* et le petit-maître du chapitre XXXI d'*Eutrapel*. L'Angevin reprend des thèmes déjà indiqués par du Fail, mais les reprend d'une façon toute personnelle, avec des détails inédits, et en poussant plus loin un antiféminisme sur lequel notre auteur breton reviendra sagement plus tard, mais qui, nous l'avons vu, se manifestait incontestablement dans les *Propos Rustiques*. D'après l'Angevin, maître Huguet, du temps de « ses terminances », autrement dit du

(p. 170) au dire d'un certain « messire Morice ». Ce messire Maurice devait être comme messire Jean, un type comique, un curé de farce. Dans *Eutrapel* (XXVI ; II, 209), du Fail se rappelle avec plaisir avoir vu le farceur Martinville représenter « messire Maurice disant son bréviaire au fin matin, cependant faisant l'amour aux chambrières, qui alloient au puits. » Le curé de la *Farce du Badin à trois personnages* (*Anc. th. fr.*, I, 275-282) porte ce nom, et le recueil ms. de Rasse des Nœux contient une épitaphe satirique de Messire Maurice, jovial curé, qui serait décédé le 6 octobre 1564 (B. N. fr. 22.560, p. 105). Cependant, je me suis demandé si ce « messire Morice » de l'interpolation, qui a traité avec « authorité » de la « bonne perseverance » en amour, ne désignerait pas Maurice Scève. Nous avons plus loin une allusion incontestable à Pernette du Guillet. L'interpolateur avait passé par Lyon et sa satire visait en partie le mysticisme amoureux de l'école lyonnaise.

(1) Édition La Borderie, p. 138 et 170.

(2) P. XLIX.

temps où il étudiait la théologie à Paris, tomba amoureux de son hôtesse. Tel est le point de départ d'une amusante variation sur le thème déjà classique des amoureux transis et timides, qui veulent conquérir leur dame « par bon, long et obéissant service », et qui en attendant « se passionnent, se crucient », donnent des aubades, écrivent des vers, soupirent et gémissent, et, comme disait Marot, « meurent le jour quinze fois (1) ». On trouvera dans ce récit bon nombre de détails précis et curieux sur la vie des étudiants parisiens ; on y trouvera aussi beaucoup de littérature, au moins autant que chez du Fail ; au reste les deux amis ont lu les mêmes auteurs et sont de la même lignée littéraire. Dans la peinture de maître Huguet amoureux il y a un souvenir du chapitre de *Pantagruel* où Panurge essaye de peindre sa flamme à une haute dame et lui adresse un rondeau où il fait rimer *belle* et *rebelle.* (2) L'*Amant rendu cordelier* et *les Arrêts d'Amour* de Martial d'Auvergne ont pu fournir certains traits comiques (3). L'intention de railler l'italianisme et le style lyonnais est plus évidente encore chez l'interpolateur que chez le du Fail des *Propos Rustiques.*

L'Angevin emploie ironiquement des expressions italiennes telles que « la prime del monde » ou le superlatif « très beatissime » (4). A un certain endroit, l'un des interlocuteurs constate que son cousin, neveu comme lui de maître Huguet, a appris

(1) Cl. Marot, *Ep. du Coq à l'âne*, édition Jannet, I, 186.

(2) Rabelais, II, 21.

(3) Je fais allusion aux descriptions comiques des tourments de l'amour. Ils sont décrits avec une ironie légère dans l'*Amant rendu Cordelier* et dans les *Arrêts.* On y voit par exemple que le pauvre amoureux qui a « la puce à l'oreille » ne peut manger, qu'il a les fièvres, etc... Chez l'interpolateur, il « rentre d'une fièvre lente en continue » (Cf. *Am. rend. cordel.*, str. xci, xciii). L'anecdote de la jatte d'eau jetée sur maître Huguet par la dame et sa chambrière fait songer au XXIIIe *Arrêt d'amour.* La satire des amants transis était déjà un genre connu et avait été faite à maintes reprises par Martial d'Auvergne, Roger de Collerye, Marot, etc... On la retrouvera dans le premier *Dialogue* de Tahureau. Le public ne se lassait pas de voir le naïf amoureux baiser le seuil ou le « crouillet de l'huis » ou la porte de la maison de sa bienaimée, pousser des soupirs, et recevoir sur la tête une potée d'eau ou de quelque liquide malodorant. Ce serait perdre son temps que d'aligner ici une file de citations.

(4) Une fois, du Fail avait employé sans ironie et pour son compte personnel, la locution « de prime fronte » (p. 70). L'interpolateur biffe cet italianisme, et l'auteur, docile, adopte la suppression en 1549.

à Lyon « trois mots du jargon de la done Pernetta. » (1) Comme l'a fort bien vu La Borderie (2), la « done Pernetta » ne peut être que cette pauvre Pernette du Guillet, lyonnaise, qui était morte en 1545. La chanson que compose le soupirant naïf est vraiment, par sa platitude voulue, une excellente parodie des romances sentimentales (3) ; elle serait à citer dans une histoire du réalisme au XVIe siècle. La conclusion du chapitre est d'un antiféminisme brutal. L'étudiant pauvre en reste pendant longtemps pour ses frais de sérénades, d'œillades et de déclarations en rimes. Mais un beau jour il s'avise de donner à celle qu'il appelle « son tourment » un « soufflet de cinq ou six francs » dont l'effet est d'adoucir subitement la cruelle. Concluons : 1° Il n'y a « si sûr messager ne médiateur d'amours qu'une bourse bien garnie » (4). 2° Il faut être hardi, se persuader qu'une femme méprise l'amant timide et « marmiteux », et forcer les portes qui veulent être forcées. Pour le premier point, l'Angevin n'avait qu'à se souvenir de du Fail et de bien d'autres théoriciens gaulois de l'amour. Pour le second point, il avait également bien des prédécesseurs, parmi lesquels nous signalerons Ovide (5).

Il y avait donc une incontestable conformité de tendances et d'idées entre l'auteur et son remanieur. Sur une seule question nous les voyons en désaccord complet, et La Borderie, plus préoccupé des oppositions que des ressemblances, l'a parfaitement

(1) P. 172. Les éditions 1548 et 1554 portent « la *Dane* ». Malgré l'opinion de La Borderie, qui veut lire « Dame », je n'hésite pas à lire « Done » (ital. *donna*), avec Guichard (p. 87) et Assézat (I, 127). Du Fail avait lui-même employé ironiquement le mot « Done » au chap. VI (p. 45).

(2) P. 240.

(3) La platitude intentionnelle de l'expression est aggravée par les rimes plates ; car ces strophes de quatre vers ne sont pas des strophes proprement dites. Dans le *Francion* de SOREL (édition Colombey, p. 311-312, chap. VIII), le héros compose une « chanson » amoureuse, également en rimes plates. Il est à noter que la chanson de maître Huguet est adressée à une dame qu'il appelle *Perrine*. Est-ce encore une allusion à Pernette du Guillet ? C'est fort possible. La Croix du Maine (édition Rigoley de Juvigny, II, 222) appelle cette femme-poète « *Pernette* et *Perrine* ou bien Perronnelle du Guillet ». Celle-ci a composé quelques strophes de quatre octosyllabes à rimes plates, mais en ce cas il y a un vers-refrain (édition Scheuring, p. 23, 36-37).

(4) Cf. *Prop. Rust.*, p. 56, et *Eutrapel*, II, 30. Interpol., p. 171, 175.

(5) Interpol., p. 175-176. Cf. OVIDE, *Ars Am.*, I, v. 673 : « Vim licet appelles, grata est vis ista puellis, » etc.

noté : l'Angevin dédaigne les paysans, exalte les bourgeois, « les sires » comme il les appelle, à tel point que ses deux chapitres sont un excellent témoignage du prestige croissant des classes moyennes au XVIe siècle, et il se livre à une critique bourgeoise non dissimulée des tendances sociales de Noël du Fail. Cette critique n'est pas toujours dépourvue d'esprit. Au chapitre XV, un paysan nommé Guillot s'exprime ainsi : « qu'ilz [les gens des villes et les moralistes] nous laissent telz que nous sommes. Boire bien aux jours festez, regarder si on a gaigné sur son blé, et comme l'on pourra prendre nouveau terme de ce que l'on doit, n'est-ce pas nostre estat ! Qu'ilz nous laissent telz que nous sommes. » A première vue, il semble que du Fail eût pu contresigner cette protestation : c'était, un peu exagérée, la fameuse thèse de l'immobilité bienheureuse des classes populaires. L'auteur des vrais *Propos Rustiques* n'avait-il pas célébré l'horizon borné des anciens paysans, et regretté le temps où ces braves gens ne s'entretenaient que de « quelque bagatelle » ou du prix du blé à Lohéac ? Ne les avait-ils pas dépeints avec sympathie buvant à tire-larigot les dimanches et jours de fêtes ? Mais le contexte du passage cité et généralement toute l'interpolation nous montre bien qu'il y avait une ironie sous cet acquiescement apparent aux doctrines de du Fail. Battant celui-ci avec ses propres armes, l'Angevin faisait du paysan une bête et présentait comme une innovation importée « par nos bragards des villes » toute tentative pour enseigner les gens de village et développer leur intelligence. C'était pousser à l'absurde le thème essentiel de l'œuvre. Au reste, dans le dizain que l'Angevin adressait au lecteur en tête de l'édition de 1548, il exprimait naïvement, tout en professant son admiration pour son ami, le regret que celui-ci eût appliqué son « bien beau style » à des sujets aussi bas et se fût contenté

de la maniere vile
Du païsant tout rural et champestre.

Que n'eût-il pas écrit sur les villes s'il avait voulu s'en occuper ! « Que ne bâtit-on les villes à la campagne, où l'air est si pur », s'écrie Calino, à moins que ce ne soit Joseph Prudhomme. En formulant ce candide regret, l'interpolateur se faisait certainement l'écho du public, un peu déçu de trouver une idylle

alors qu'il attendait des facéties ou des allusions aux mœurs urbaines, et jugeant que les chapitres VI et VIII n'étaient pas des concessions suffisantes. Très sincèrement, l'Angevin crut rendre service à son ami et améliorer son livre. Et sa critique nous fait mieux apprécier l'originalité des *Propos Rustiques* (1).

Du Fail en voulut-il beaucoup à cet ami indiscret et encombrant ? La Borderie a dramatisé les choses. Il nous montre l'auteur « protestant immédiatement contre cette spéculation malhonnête », met les deux personnages « en lutte réglée, » invective l'éditeur Groulleau et le « gâcheur d'encre qui usurpait effrontément le titre d'ami de l'auteur. » Rien de ce petit drame n'apparaît dans le seul document dont nous disposions, je veux dire dans la série des variantes de 1549. Ce document dénote chez du Fail, — pourtant si nerveux et si emporté, — un calme philosophique parfait. Nous savons déjà qu'il accepte 128 amendements ou additions. Sans doute un auteur soucieux avant tout d'améliorer son livre peut sacrifier sa fierté et profiter, la mort dans l'âme, des justes corrections infligées à son texte par un ennemi détesté. Mais du Fail ne s'en tient pas au strict nécessaire ; il fait du luxe, et garde bien des enjolivements qui ne s'imposaient point ; par exemple, un détail inédit du costume de Lubin (2). Il ne biffe point, de colère, le nom de la Seguinière, introduit par lui aux chapitres III et X, et qui rappelait la région natale de l'interpolateur ; il retient le mot

(1) La même incompréhension naïve et bienveillante se manifeste dans le dizain que le mystérieux « G. L. H. » adresse « à l'autheur » en tête de l'édition authentique, c'est-à-dire avec l'approbation de du Fail. Sait-on de quoi cet ami félicite l'auteur ? D'avoir contrefait « le badin » avec art, d'avoir si bien décrit les mœurs champêtres qu'il s'est fait connaître à tous comme « très civil » (c'est le suprême compliment), et d'avoir su « le vray fol bien naïvement feindre. » (P. 3). On ne féliciterait pas autrement le chanteur Polin de ses caricatures de troupiers. Et l'on peut se demander si ce n'est pas parce que du Fail sentit tout de suite l'insuccès foncier de son idylle semi-réaliste qu'il passa dès les *Baliverneries* (1548) à un genre nettement facétieux, plus accessible au gros public. Si Rabelais n'avait pas été « le charme de la canaille » et se fût contenté d'être un grand écrivain, il en eût été pour ses frais d'impression.

(2) Il y aurait à citer d'autres exemples de « luxe » : ainsi, la plaisanterie obscure et médiocre « sauf à la vulcaniste », etc. (La Borderie, p. 145 ; p. 43, l. 25.)

« rebillare », inséré en 1548, et qui paraît surtout angevin (1). Bref, s'il fut fâché, il n'en a rien laissé soupçonner,

Quel était donc ce personnage qui s'intitulait « l'un des amis » de l'auteur ? Voici d'abord quelques indications signalétiques. Nous connaissons sa patrie d'origine : c'est un Angevin, comme il s'intitule lui-même. Quoiqu'il n'ait pas transforformé systématiquement les noms propres des *Propos Rustiques* (2) comme il fera pour ceux des *Baliverneries*, il introduit un nombre suffisant de localités angevines pour que nous puissions déjà préciser non seulement sa province, mais la région de cette province à laquelle il appartenait. Trois seulement des localités qu'il cite sont tourangelles : ce sont, outre la ville de Tours, les deux petites bourgades de Chouzé et de Candes, qui, remarquons-le, se trouvent dans une portion de la Touraine limitrophe de l'Anjou. On compte neuf localités angevines ; or si l'on en défalque la ville de Saumur, le village de Montsoreau, intimement lié à Candes, plus une mention des moines de l'abbaye de Cunault, les cinq autres, au lieu d'être dispersées comme les précédentes, forment groupe. Ce sont : Andrezé, Guicholet, Chalonnes, la Seguinière, Villedieu, et enfin Borneu, où je n'hésite pas à reconnaître la commune de Bourgneuf-en-Mauges, au Sud-Ouest de Chalonnes-sur-Loire. Si nous complétons cette géographie par celle des *Baliverneries*, nous concluons avec certitude que la région de l'interpolateur est limitée au Sud par Cholet et Mortagne-sur-Sèvre, au Nord par la Loire entre Ancenis et Chalonnes, et que les localités de son choix s'échelonnent principalement sur le cours de la rivière d'Evre, affluent de gauche de la Loire.

L'Angevin avait été étudiant et venait sans doute, comme du Fail, de terminer ses études depuis peu. Cela se voit aux souvenirs scolaires qu'il évoque, à certains termes dont il use et qui sentent l'argot de Quartier Latin : par exemple il dira « la diversité de Sirap », ce qui signifie l'Université de Paris (3). Du

(1) Voir notre *Lexique*, s. v° *Rebillaré*.

(2) Dans le texte de du Fail lui-même, il s'est borné à remplacer *Blochet* (moulin sur l'Ise, près de Château-Letard) par *Guicholet* (commune de Fief-Sauvin, canton de Montrevault, arrondissement de Cholet). Cf. édition La Borderie, p. 67, l. 26, et p. 211.

(3) Voici d'autres termes où l'on peut voir de l'argot scolaire : *terminances* (p. 166), abréviation pour *déterminances* (thèses ; cf. notre *Lexique*) ; *juvene*

Fail a pu le connaître soit à Paris, soit à Angers, soit dans ces deux villes. On remarquera que l'auteur des *Propos Rustiques* a introduit par deux fois, aux chapitres III et X, le nom de la Seguinière, qui reparaît au chapitre XV de l'interpolateur. Or cette localité, que l'on chercherait en vain près de Château-Letard ou de la Herissaye, se trouve en Anjou, à quelques kilomètres à l'Ouest de Cholet, autrement dit dans la région de l'interpolateur (1). La Borderie a signalé ce cas bizarre (2), mais n'en a tiré aucune conclusion acceptable. Voici l'interprétation qui se présente à notre esprit : du Fail, s'amusant à brouiller les noms de lieux de la région rennaise, a songé pour une fois à un nom angevin, et son choix s'est fixé sur une bourgade de la région habitée par son ami. La Seguinière est donc comme un trait d'union entre l'auteur et son interpolateur.

Cet indice de relations entre eux est-il isolé ? Je ne le crois pas. Dans un chapitre d'*Eutrapel* où du Fail rappelle sa vie d'écolier, nous voyons le jeune homme regretter Paris pendant un séjour qu'il est venu faire en Bretagne : « Que pleust à Dieu, disois je en moy mesme, estre avec les compagnons d'Iservay au petit cabaret des trois Poissons au faubourg Sainct Marceau de Paris à ce bon vin d'Orléans ! » (3) Bien que toutes les éditions portent *Iservay* avec un *v*, je suis tenté de reconnaître ici la paroisse d'*Isernay* ou *Yzernay*, située à une douzaine de kilomètres de Cholet en Anjou. Il y a des chances pour que notre interpolateur fût parmi ces joyeux compagnons angevins (4).

([*Balivern.*], I, 196), au sens d'étudiant (cf. notre *Lexique*). [*Pr. Rust.*], p. 174, le « clos Moreau », inconnu par ailleurs, me paraît être une déformation de « Clos Bruneau », quartier de la région de l'Université (*mor, morel, moreau* = brun). L'interpolateur parle des « Capettes » de Montaigu (p. 165), etc...

(1) Le fief de la Seguinière formait une châtellenie relevant de Mortagne-sur-Sèvre, dont il est question dans les *Baliverneries* interpolées (I, 180).

(2) P. 189-190.

(3) II, 196-197. Ce cabaret est mentionné en 1549 dans la *Sottie pour le cry de la Bazoche*, v. 323-324 (ÉM. PICOT, *Rec. Gén. des Sotties*, t. III, p. 255). On connaît au XVI[e] siècle un autre cabaret des *Trois Poissons* situé près du Palais (ÉDOUARD FOURNIER, *Hist. des Hôtelleries*, t. II, p. 44-45 et *Variétés hist. et litt.*, t. IV, p. 51, n. 1).

(4) A considérer l'allure de cette phrase, je ne crois pas qu'il faille envisager l'hypothèse suivant laquelle Isernay serait un nom de personne. Pourquoi du Fail aurait-il désigné ses compagnons en les appelant « compagnons d'un

Et maintenant, démasquons le personnage : quand je dis « démasquer », je parle en moderne, car l'interpolateur avait opéré au grand jour ; ce n'était point le « lâche anonyme. » Encore un élément dramatique qui s'en va ! Un auteur, — ou un interpolateur, — qui se désigne à la fois par son pseudonyme et par sa devise, — ce qui est ici le cas, — peut donner du fil à retordre à des philologues modernes quand il est peu connu, — comme c'est encore le cas ; mais pour les lettrés contemporains, et en particulier pour du Fail, l'interpolateur de 1548 se désignait aussi clairement, aussi franchement que s'il avait signé Jean Maugin. Car c'est bien lui : Jean Maugin était un littérateur angevin de second ordre, polygraphe assez fécond, prosateur et poète, traducteur plutôt qu'écrivain original ; (1) à en juger par les notices, il donna beaucoup dans le roman de chevalerie et d'amour, ce qui est assez piquant de la part du remanieur réaliste et rabelaisien des *Propos Rustiques* (2). Il se surnommait lui-même le « petit Angevin » ou « l'Angevin », comme il l'a fait en tête du dizain qu'il apposa au frontispice des *Propos Rustiques* de 1548. Il venait de publier « d'après l'espagnol », l'*Histoire de Palmerin d'Olive*, « par Jean Maugin dit le Petit Angevin. » Un Lyonnais anonyme qui composa vers 1555 une pièce de vers intitulée *le Plaisant blason de la Teste de bois* y célèbre parmi les bons poètes du temps, avec Baïf, du Bellay et Jodelle,

Caron, des Autelz, *l'Angevin*
Qui avez tous l'esprit divin (3).

tel ? » En tous cas, il ne faudrait pas, bien entendu, songer à Féau, sieur d'Izernay, qui fut secrétaire de Marguerite de Navarre, remplit des missions sous François Ier, et appartenait à une génération antérieure à celle de nos joyeux compères.

(1) Graveur également, si du moins les illustrations des *Amours de Cupidon et de Psyché* (1546) sont bien de lui, ce qui n'est pas prouvé.

(2) Mais il va de soi qu'il n'y a là aucune objection contre l'identification découverte par nous. Un même auteur pouvait écrire pour satisfaire deux publics et travailler à la fois dans le genre courtois et dans le genre burlesque. Guillaume des Autels compose la *Mitistoire barragouyne* et les *Amoureux repos*. L'auteur des *Mignardises de l'Admirée* est en même temps celui des *Dialogues* où le Démocritic se livre à une diatribe antiféministe. Lorsque les poètes pétrarquistes étaient fatigués de faire des versions italiennes, ils se vautraient avec délices dans la bonne vieille fange gauloise.

(3) Montaiglon-Rothschild, t. XIII (1878), p. 65.

L'Histoire de Palmerin d'Olive portait, outre le surnom de l'auteur, sa devise latine *Probè et tacitè*, que nous retrouvons également au bas du dizain liminaire des *Propos Rustiques* (1). Si nous ajoutons que Maugin était roturier, ce qui concorde avec les idées bourgeoises de notre interpolateur, et que sur sept ouvrages inscrits à son compte par La Croix du Maine et par Célestin Port, quatre, y compris le *Palmerin d'Olive* de 1546, parurent pour la première fois chez Estienne Groulleau, éditeur des *Propos Rustiques* de 1548, l'identification proposée par nous paraîtra, je l'espère, solidement assurée (2).

(1) Édition La Borderie, p. 136. La même devise *Probe et tacite* accompagne un sonnet placé par Jean Maugin en tête de l'*Histoire de Primaleon de Grece*, par François de Vernassal (1550), dont il se déclare le « fidèle amy. » (Ém. Picot, *Les Français italianisants*, t. I, 1906, p. 272).

(2) Je n'ai pas cru devoir pousser plus loin mes recherches sur un auteur dont les ouvrages sont à peu près introuvables. Une étude sérieuse sur ce parasite de du Fail eût présenté des difficultés hors de proportion avec le but à atteindre. On trouvera une énumération des œuvres de Jean Maugin dans : La Croix du Maine — du Verdier, édition Rigoley de Juvigny (1773), t. I, p. 543 et t. IV, p. 466-467, et dans : Célestin Port, *Dict. histor. de Maine-et-Loire*, t. II (1876), art. *Maugin* (*Jean*). Ajoutez-y des indications bibliographiques dans [Ém. Picot], *Catal. Rothschild*, III, n° 2567 ; *Catal. Lignerolles*, II, n° 1751 ; Ém. Picot, *Les Français italianisants*, I, 271, 272, 307, 334 ; F. Gohin, *Œuvres poét. d'Ant. Heroet* (1909), p. lxi. Cf. aussi : Ernest Schürhoff, *Ueber den Tristan des Jean Maugin* ; dissert. de Halle (1909). Aucune notice d'ensemble n'a paru sur Jean Maugin. Il faudrait voir, entre autres choses, si nous retrouvons dans d'autres ouvrages du même auteur la curieuse devise qui termine l'interpolation : *Jouyr ou rien*, et qui semble comme une parodie épicurienne de la devise de Calvy de la Fontaine, *Suffire ou rien*.

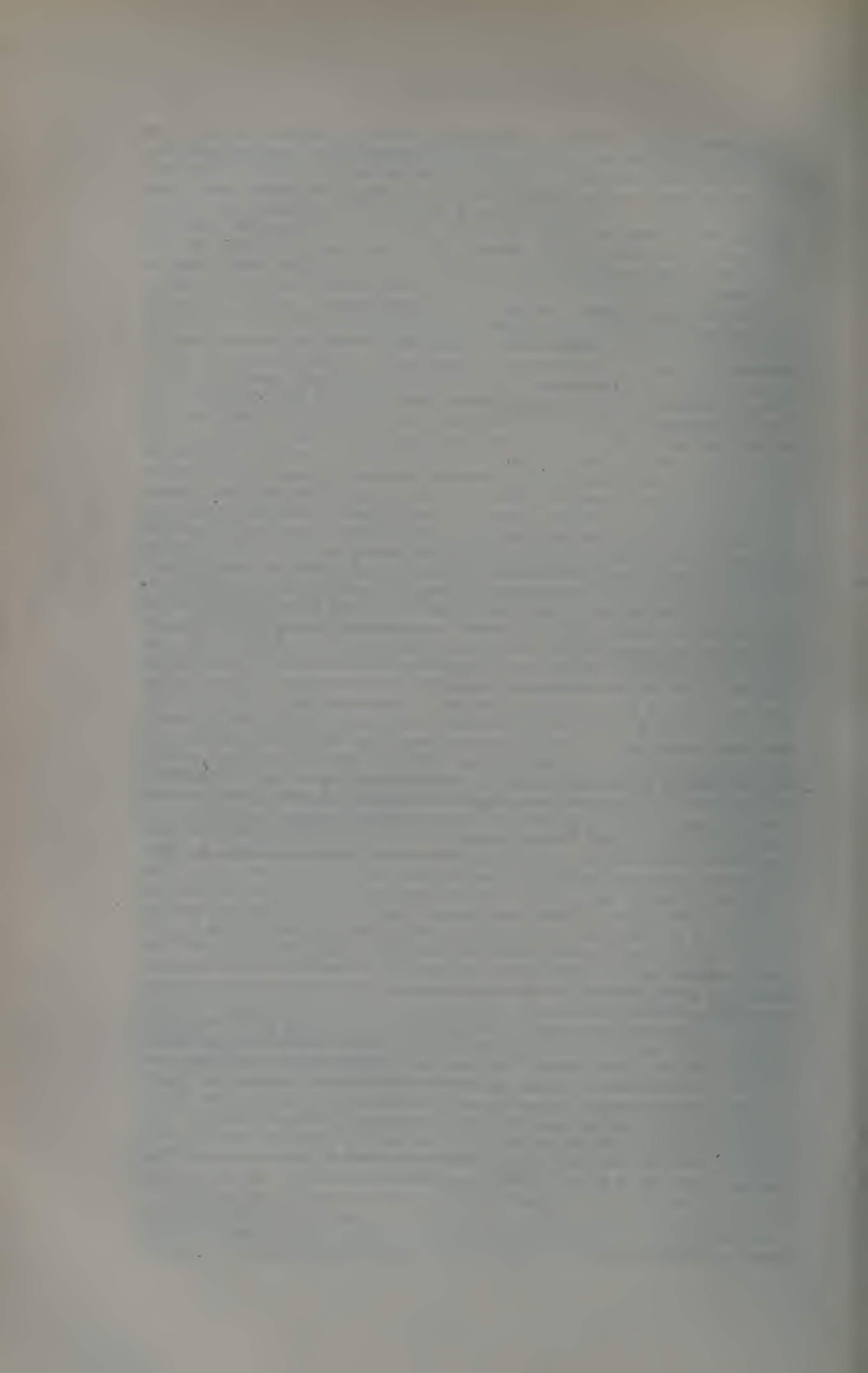
NOTE ADDITIONNELLE SUR LES ÉDITIONS DES « PROPOS RUSTIQUES ».

Ayant adopté pour principe de ne pas faire de bibliographie pure dans cet ouvrage et de ne traiter à fond les problèmes critiques que quand leur solution peut intéresser la biographie de du Fail et servir à la compréhension de l'homme et de l'œuvre, nous nous bornerons à une note sur les éditions des *Propos Rustiques* autres que celles de 1547, de 1548 et de 1549.

Si remarquable que soit l'introduction de La Borderie, on pourrait y trouver quelques points faibles. Ainsi est-il vrai que du Fail ait collaboré à l'édition de 1573, publiée chez Jean Ruelle ? Le savant éditeur moderne en est persuadé et s'efforce de le démontrer (*Introd.*, p. XII-XV) ; mais il n'y parvient pas, selon moi. Il est vraiment étrange que du Fail se soit résigné à ce titre inepte « Les Ruses et finesses de Ragot », — ce qui était abdiquer complètement devant l'éditeur, — et qu'il ait toléré l'addition à son texte d'une portion assez longue de l'interpolation de Jean Maugin. En outre, l'excellence de certaines leçons de 1573 ne m'apparaît nullement, et en fin de compte La Borderie n'a pas réussi à citer de ces corrections qui dénoncent sans aucun doute la main de l'auteur. La correction *rebec ou* (cf. La B. p. 107) pour *rebecou* (ou *rebechon*)est une de ces améliorations typographiques dont n'importe quel prote soigneux est capable ; même remarque pour *cesse* au lieu de *cessa* (cf. La B. p. 113), pour *c'est* au lieu de *est* (cf. La Borderie p. 132). Par ailleurs, les variantes citées sont sans intérêt ou gâtent le texte (comme cette détestable addition « demandent l'aumosne au coin d'un bois », qui a été empruntée à une phrase située quelques lignes plus loin). L'édition en question contient d'autres bourdes que n'a pas signalées La Borderie (par exemple « pastiz de *Rolant* » pour « pastiz de Rollard » ; cf. p. 77, l. 3). Enfin La Borderie développe longuement (*Introd.* p. XIV-XV) cette idée que du Fail, devenu en 1573 un grave magistrat (ce « grave magistrat » allait publier sans vergogne, douze ans plus tard, les *Contes d'Eutrapel* en se désignant aussi clairement que possible) avait dû accepter avec plaisir un titre différent de celui de *Propos Rustiques* : pour un peu, il l'eût suggéré à son éditeur Jean Ruelle ; c'était une cachotterie de sa part. De plus, il dissimulait aussi son pseudonyme, du Fail tenant absolument à « faire oublier Léon Ladulfi. » Tout ce machiavélisme s'évanouit quand on consulte l'édition de 1573 : si le nom de Léon Ladulfi n'apparaît point en effet sur la page du titre, on le retrouve en toutes lettres en tête de la préface ; il suffisait de tourner la page. Du temps de La Borderie cette édition n'existait dans aucune bibliothèque publique et il est probable qu'il ne l'a pas eue longtemps entre les mains, ce qui l'excuse pleinement. Depuis lors elle est entrée à la Réserve de la Bibliothèque Nationale, où tout le monde peut en prendre connaissance (Rés. p. Y². 267).

L'édition de 1878, par Arthur de la Borderie, est, on le sait, de tout premier ordre. Néanmoins, la perfection n'étant pas de ce monde, nous aurions de temps à autre quelques observations à présenter sur la façon dont l'éminent historien, cette fois philologue, a publié le texte de 1547. Quelques

conjectures, en petit nombre, — pourraient améliorer sensiblement ce texte : nous en présenterons une, qui nous paraît indispensable et à peu près assurée, dans notre étude spéciale sur *Le style et la langue de Noël du Fail.* Nous voudrions signaler ici certains cas où, au lieu de corriger, nous aurions maintenu la leçon de l'édition princeps de façon à lui conserver autant que possible sa physionomie archaïque. P. 107 (ch. III, p. 20, l. 15-16), le pronom personnel *ilz* représente un sujet féminin (*choses*) ; il est bien vrai qu'en 1549 du Fail substituera dans ce passage *elles* à *ilz.* Mais ce n'est là qu'une transformation accidentelle, car le du Fail de 1549, — et La Borderie n'y trouve rien à redire, — laisse subsister *ilz* pour *elles* dans deux autres passages : p. 48, l. 4 et p. 60, l. 23 : dans ces deux cas, le pronom se rapporte à des femmes, et M. Michel Psichari (*Rev. des Ét. Rabelais.* VI, 1908, p. 19) fait un contre-sens quand il traduit le premier de ces *ilz* par « les jeunes gens ». Au lieu de faire un changement, fût-ce avec l'assentiment de du Fail, j'aurais donc conservé intacte dans le texte de 1547 cette confusion entre *ils* et *elles* (Cf. F.Brunot, *Hist. de la langue française,* II, 313). — P. 109 (ch. VIII, p. 57, l. 11), le texte de 1547 donne : « de tous les métiers qui au matin se *leverent*». La Borderie corrige *se leverent* en *se levent,* d'après l'édition de 1549. Mais nous retrouvons dans *Eutrapel* (ch. XIV ; II, 48), sans aucune variation dans les éditions revues par du Fail, la même locution avec l'aoriste : « toutes les meschancetez qui au matin se leverent ». Nous devons avoir affaire à une formule consacrée, peut-être à une citation, et il se peut fort bien que ce soit l'édition de 1549 qui ait tort. Ici encore, mieux valait conserver. — P. 109 (ch. VIII, p. 59, l. 17-18) : texte de 1547 : « ceste femme que tu vois *Augiers.* » La Borderie imprime, d'après 1549 : « *à Angiers.* » Laissons de côté la faute évidente d'un *u* pour un *n.* Assurément la préposition a été ajoutée par du Fail en 1549. Mais s'ensuit-il que *Angiers* tout court fût une « faute » à proprement parler, et non pas une curiosité qu'il eût été bon de maintenir en publiant le texte de 1547 ? Je penche vers cette dernière hypothèse. Dans la légende de *Maistre Pierre Faifeu,* la contraction *Angiers* pour *à Angiers* est fréquente et assurée par le mètre ; on peut dire que pour l'Angevin Bourdigné elle est normale (édition du bibliophile Jacob, p. 55, v. 3 ; p. 71, v. 12, — bien qu'ici l'édition porte un *à,* qui rend le vers faux — ; p. 87, v. 3 ; p. 113, v. 13 ; p. 123, v. 13 ; p. 124, vv. 3, 14 et 16 ; p. 128, v. 6 ; p. 139, v. 2 ; p. 140, v. 17 ; p. 144, v. 14) ; il est très rare de trouver dans ce texte la locution complète *à Angiers* : je la note cependant p. 140, v. 3. La même crase se présente de temps à autre dans le manuscrit de Bruneau de Tartifume. — c'est il est vrai de la prose, — conservé à la Bibliothèque d'Angers (*Philandinopolis,* p. 1148). Jean Maugin n'a pas « corrigé » cette forme *Angiers* dans son édition des *Propos Rustiques* de 1548. Il est donc bien probable qu'il s'agit ici d'un idiotisme angevin que du Fail avait rapporté de son séjour à Angers. — P. 110 (ch. IX, p. 64, l. 15), *dissimularent,* plus tard transformé par du Fail en *dissimulerent,* n'était pas une simple coquille, mais un témoignage curieux de la prononciation de l'auteur : c'est ainsi que dans les *Baliverneries* il écrit *familiarement* (1549, f° 16 v°) pour *familierement.* — P. 111 (ch. IX, p. 70, l. 15) : « *Le* chemin » au sens de « *ce* chemin » ne constituait pas une « faute », l'article pouvant fort bien prendre une valeur démonstrative. — P. 112 (ch. X, p. 84, l. 2), texte de 1547 : « Je vous prie que vous *comptez*». En 1549, du Fail, modernisant à la fois l'orthographe et la morphologie de ce subjonctif, imprime *contiez.* Mais une édition basée sur celle de 1547 devait, au lieu de l'éliminer comme une faute, respecter la forme *comptez,* pour montrer comment du Fail suit l'évolution de la langue. Ce type archaïque de subjonctif se trouve encore dans Marot, dans Rabelais et même dans Monluc (F. Brunot, *Histoire de la langue française,* II, 341-343). Au chap. I des *Baliverneries* (I, 165) on lit dans la version angevinisée : « Je vous pry... que vous *donnez* conseil. » Mais le texte authentique de 1549 (f° 21 v°) présente la forme moderne *donniez.*



LES « BALIVERNERIES »

CHAPITRE VII

LES ÉDITIONS : ÉTUDE CRITIQUE

Avant de rendre compte des *Baliverneries*, nous devons résoudre un petit problème critique assez délicat qui se pose à leur sujet et auquel nous allons donner une solution entièrement différente de celle qu'avait proposée La Borderie. La discussion qui va suivre montrera, je l'espère, que ce problème intéresse en quelque façon l'idée que nous nous formons de l'auteur et de son œuvre, et par suite méritait de ne pas être réservée pour la préface bibliographique d'une réédition éventuelle (1).

Le nombre des éditions et même celui des exemplaires connus des *Baliverneries* n'a pas changé depuis les travaux de

(1) Les *Baliverneries* n'ont pas encore été l'objet d'une édition proprement dite ni d'une étude bibliographique détaillée. L'édition publiée par M. Courbet en 1894 n'a pas un caractère critique, mais présente l'avantage de nous donner une reproduction du texte de 1549, à condition que nous corrigions ce texte à l'aide d'un *errata* de quelque cent trente articles placé en appendice à la fin du volume. Hâtons-nous d'ajouter que ce nombre formidable d'*errata* est dû à des circonstances où la responsabilité du très consciencieux M. Courbet ne fut nullement engagée : son seul tort est d'avoir intitulé « variantes » une simple liste de coquilles rectifiées après le « bon à tirer » : ce titre peut induire en erreur et faire croire qu'il y aurait eu deux éditions de Lyon 1549. Au reste, la liste des errata de M. Courbet n'est pas absolument complète. Ainsi il imprime, p. 37, l. 3 : « ie vouldrois qu'il m'eust costé ma dague doree... » Il eût fallu faire observer que ce texte était celui des éditions angevines et que l'édition de 1549 portait (f° 31 r°) : « ie vouldrois qu'il m'eust costé ie ne sçay quoy. »

mes devanciers. Aujourd'hui comme en 1875 (La Borderie) et en 1894 (M. Courbet), les éditions sont au nombre de 4, dont chacune est représentée, — du moins à ma connaissance, — par un exemplaire unique. Elles se distribuent à première vue en deux familles bien distinctes dont l'une comprend les trois éditions de 1548 et dont l'autre n'est actuellement représentée que par l'édition de 1549.

I. — Les trois éditions de 1548.

1°) L'édition donnée par ESTIENNE GROULLEAU est la meilleure des trois, la plus correcte et la plus soignée. C'est elle que trois amateurs anglais qui ne dirent point leur nom réimprimèrent en 1815 dans une élégante et rarissime plaquette (1). Bien qu'il soit arrivé à ces trois amateurs de résoudre par *and* le signe & (2), — inadvertance relevée par Assézat (3) qui en a bien d'autres et de plus graves à son actif, — leur édition est très fidèle : c'est tout au plus si le nombre de leurs inexactitudes se monte à une dizaine (4). En s'avisant de reproduire cette réimpression consciencieuse du meilleur texte de 1548, Assézat eut donc, sans le savoir, la main heureuse. Mais il est regrettable que ce Français ait gâché l'œuvre des éditeurs anglais de 1815 en ajoutant de nombreuses fautes (5) et en imposant au texte une orthographe de son invention.

2°) Édition donnée à Paris en 1548 par PIERRE TREPPEREL (6).

3°) Édition donnée à Paris en 1548 par NICOLAS BUFFET (7).

(1) Imprimée « à Chiswick sur les bords de la Thamise », par les soins de « trois amateurs de literature (*sic* !) comique ».

(2) Édition Chiswick (1815), p. 25.

(3) *Introduction*, p. xxvij.

(4) La plus grave me paraît être *esclatter* (p. 11) pour *esclaffer*. Naturellement Assézat reproduit cette faute (I, 153). J'ai pu avoir connaissance du texte de 1815 grâce à l'obligeance de M. Arthur Tilley, le savant professeur d'Oxford, qui a bien voulu me prêter son exemplaire personnel.

(5) Parmi les fautes d'Assézat, signalons : *prix* pour *poix* (p. 146), *entrecroiser* pour *contrecroiser* (p. 149), *son mignon* pour *son mignard* (p. 154), *son amy* pour *mon amy* (p. 154), *à toute haleine* pour *à haulte haleine* (p. 181), etc. Au chap. III, un paysan, pour courir plus vite, prend en main son soulier « qui l'escachoit », écrivent unanimement toutes les éditions. Assézat (p. 180) imprime « qu'il escachoit », ce qui est absurde, l'auteur ayant voulu dire que ce soulier comprimait, écrasait le pied du manant.

(6) Exemplaire acquis assez récemment par la *Bibl. Nat.* (acquis. n° 123.691; Rés. p. Y² 209) ; provient de la vente La Roche Lacarelle.

(7) Fait actuellement partie de la bibliothèque du duc d'Aumale à Chan-

II. — Édition publiée en 1549 par PIERRE DE TOURS, à Lyon, et dont La Borderie a signalé le premier l'originalité et l'intérêt spécial. C'est ce texte de 1549 qui a été réédité en 1894 par M. Courbet (1).

Des différences essentielles séparent l'édition de 1549 du groupe formé par les trois autres. Il n'y a pas grand intérêt à noter que le livret de Pierre de Tours présente seul, au verso du titre, un petit quatrain, au reste fort médiocre, où l'imprimeur vante au lecteur sa marchandise (2) ; mais, ce qui est plus grave, chacun des deux textes a sa géographie particulière et en général ses noms propres particuliers ; de plus, la famille de 1548 contient des mots, phrases et membres de phrases qui ne se trouvent pas dans l'édition de 1549 et peuvent passer, suivant le point de vue, pour des interpolations et modifications d'un texte analogue mais antérieur à celui de Pierre de Tours, ou bien pour la version primitive d'un texte qui reparut modifié, corrigé et un peu raccourci dans l'édition de 1549.

Pour La Borderie, la chose ne faisait point de doute : selon lui, l'édition de 1549, qu'il appelle « la troisième », et qu'il devrait appeler la quatrième, « a reçu de nombreuses corrections de l'auteur ». (3) Mais la première version de 1548 est bien de du Fail, et tout entière de lui (4). Qui plus est, La Borderie nous explique les changements opérés par l'auteur à un an de distance, et notamment le bouleversement complet de la géographie. Du Fail a commencé par prendre un masque, — en l'es-

tilly (n° 674 ; XI D. 25). Je remercie M. Gustave Macon, qui m'a donné toutes les facilités pour examiner cette édition. — Dans son *Introd.* (p. XXVII), Assézat, signale l'édition Buffet et l'édition Trepperel ; mais j'ignore ce qu'il veut dire quand il qualifie la première de « plus complète ». Si cette expression a un sens, elle doit signifier que, seule de la famille de 1548, l'édition Buffet contient 12 gravures sur bois, qui du reste sont placées là au hasard et sont aussi étrangères que possible au texte.

(1) *Les Baliverneries et les Contes d'Eutrapel*, édition Courbet, Paris, Lemerre, 1894, t. I. Sur l'édition Courbet et ses « variantes », voir ci-dessus, p. 239, n. 1. La plaquette de 1549 est accompagnée de sept gravures sur bois que M. Courbet a décrites et appréciées. (t. I, Avertissement, p. iij-vj). A la différence des bois de l'édition Buffet, ceux de l'édition Pierre de Tours se rapportent assez bien au sujet, et quelques-uns même ont pu être gravés spécialement pour les *Baliverneries*.

(2) Édition Courbet, I, p. iv de l'*Avertissement* et p. 3.

(3) *Éc. des Ch.*, XXXVI, p. 532.

(4) *Ibid.*, p. 536.

pèce un masque angevin ; puis en 1549, « devenu plus hardi » il rejette tout voile, rétablit les noms véritables, il a enfin le courage de donner l'édition authentique, *ne varietur*, de ses *Baliverneries*. Cette théorie est de nature à piquer vivement notre curiosité. Certes, on ne saurait accuser ici La Borderie d'avoir épargné les complications mystérieuses et dramatiques. La réalité, je le crains, fut beaucoup plus naturelle et plus plate ; mais encore faut-il que nous le démontrions avec quelque détail, car la thèse de La Borderie s'appuie, en apparence du moins, sur des données chronologiques irréfutables : la version de 1549 n'ayant eu aucun représentant en 1548, il faut nécessairement que Noël du Fail soit l'auteur responsable de l'édition de 1548.

Mais demandons-nous d'abord si la théorie que nous combattons a pour elle quelque vraisemblance psychologique. Qu'y avait-il donc dans ce livret facétieux qui pût justifier un pareil luxe de précautions et tout un système de déguisements auquel l'auteur a du reste renoncé au bout d'un an ? En fait, La Borderie a beaucoup exagéré le caractère satirique des *Baliverneries* ; comme leur titre l'indique, ce sont pour la plupart des anecdotes sans fiel. Des cinq chapitres dont elles se composent, deux seulement, le premier et le dernier, pouvaient être désagréables à quelques personnes ; mais un seul, le dernier, avait le caractère d'une satire personnelle ; aussi bien c'est celui-là seul que La Borderie met en avant, c'est lui seul qui soutient tout l'édifice de la thèse, et si nous y joignons le chapitre I, c'est uniquement pour donner à l'hypothèse adverse la forme plus complète qu'elle aurait pu prendre avec quelque vraisemblance. Ce chapitre premier, consacré aux infortunes conjugales d' « un villageois coqu », pouvait en effet compromettre ce « villageois coqu » lui-même, sa femme, et surtout le curé, auteur de tout le mal. Or, sans nous demander si du Fail, en 1548, avait lieu d'éprouver quelques scrupules vis-à-vis de ce trio, et sans examiner pour le moment quelle est la part de la tradition comique dans ce petit fabliau en prose, nous constaterons simplement que les personnages ne sont pas en somme plus facilement reconnaissables en 1549 qu'en 1548. Dans les deux versions, le curé s'appelle « messire Jean » : c'est un nom générique ; le « villageois coqu » s'appelle Jean, ce qui est encore un nom générique ; sa femme s'appelle

Jeanne, et ce nom était celui de bien des paysannes. Mais, dira-t-on, les noms de lieux diffèrent entièrement en 1548 et en 1549 : en y regardant de près, ce dépaysement n'a pas l'importance qu'on serait tenté de lui attribuer *à priori*, pour la bonne raison que le domicile du villageois trompé par sa femme n'est indiqué dans aucune des deux versions : ce villageois n'est pas un paysan attaché au sol, mais un marchand ambulant qui s'en va « bricoler » de côté et d'autre et se déplace, dans la version bretonne de 1549, sur toute l'étendue représentée aujourd'hui par le département d'Ille-et-Vilaine : il est tantôt à *Montfort*, tantôt à *Bain*, ou bien encore à *Combourg*, ou à *Pacé* et à *Saint-Gilles*. Mais quel est le village où il demeure et où sa femme, aidée de messire Jean, inflige des outrages à son honneur de mari ? Ce village reste mystérieux. Nous avons le choix entre toutes les communes de l'Ille-et-Vilaine. Dès lors le déguisement angevin n'avait aucune raison d'être.

Mais venons-en au dernier chapitre, qui a fourni à La Borderie son argument essentiel. Il est hors de doute que ce chapitre vise un personnage déterminé, un jeune avocat que Noël du Fail détestait, et La Borderie a très bien montré que ce « maistre Jean » était identique au « Monsieur Joannès » ou « Monsieur Jean » que les *Contes d'Eutrapel* ridiculiseront une fois de plus. (1) Mais ici encore le lieu n'est indiqué dans aucune des deux versions. Nous devinons que l'avocat ridicule a plaidé dans le voisinage de Château-Letard, mais nous le devinons à l'aide d'une série de raisonnements. Combien d'initiés, en 1548, étaient au courant de la signification réelle des pseudonymes d'Eutrapel, de Polygame et de Lupolde? Si vraiment le « déguisement » de 1548 est un déguisement, il est absurde et indigne de du Fail. La Borderie avoue « qu'il n'était pas heureux », — ce qui est un bon exemple de litote. Au lieu de transporter son avocat dans une région autre que la Bretagne, mais en lui conservant sa profession, l'auteur de la version de 1548 n'a-t-il pas l'idée baroque de le déguiser en marchand, de le faire venir de la foire de Lyon et de supposer qu'il tire son éloquence prétentieuse de discours entendus par lui « près d'un contouër ? » (2) Et c'est

(1) Sur l'identification possible de maître Jean avec un collègue de du Fail au Présidial, voir plus loin, chap. IX, p. 298.

(2) *Balivern.*, v (I, 197).

ce marchand qui serait venu plaider une affaire rurale par devant la juridiction de Polygame ! Il est difficile d'imaginer un travestissement plus inepte. Quant aux noms de lieux, ce chapitre en contient trois : à un moment donné, il est fait allusion à un prêcheur de *La Guerche*, petite ville de Haute-Bretagne ; ce nom se maintient dans les deux versions ; Lupolde et Eutrapel boivent ensemble un pot de vin de *Fouassière* : d'après le texte de 1549, ils boivent du vin de *Sancerre*. Fouassière est bien une localité angevine ; mais comme on buvait beaucoup de vin d'Anjou en Bretagne, l'introduction du nom de Fouassière ne localise pas plus l'action en Anjou que la mention du vin de Sancerre ne la localise en Berry. Enfin l'avocat grotesque vient de *Poitiers* dans le texte de 1549, et la comparaison d'*Eutrapel* nous apprend qu'en effet maître Jean avait fait ses études à Poitiers. Ici, et ici seulement, la théorie de La Borderie trouve une application : nous venons de voir que dans le maquillage de 1548, le personnage arrive de *Lyon* et non plus de Poitiers. Mais, comme Lyon n'a jamais été en Anjou, nous en venons à cette conclusion surprenante : le chapitre satirique, le chapitre « dangereux » des *Baliverneries* n'a pas été angevinisé ; et pourtant c'est avant tout à cause de ce chapitre que du Fail aurait bouleversé toute la géographie des quatre autres, ramenant tout à l'Anjou, faisant sortir par exemple de son milieu naturel la scène des luttes bretonnes du chapitre II, poussé à cela par un irrésistible besoin d'unification que rien ne justifiait, puisque les cinq chapitres sont complètement indépendants les uns des autres.

Mais sans nous attarder davantage à discuter des hypothèses inconsistantes, arrivons à des démonstrations positives. Selon nous, les *Baliverneries* ont été remaniées et interpolées dès 1548 par le même Angevin qui venait, la même année, de remanier et d'interpoler les *Propos Rustiques*. Pour donner une idée de son travail, nous considérerons d'abord les noms géographiques, puis les modifications du texte.

Sauf de très rares exceptions, le texte de 1548 nous transporte en Anjou. Dans le premier chapitre, le marchand campagnard s'en va à *Montroveau*, à *Beaupréau*, à *Saint-Florent*, à *Fief-Sauvain* et à *Ville neuve* : toutes ces localités angevines se groupent dans une portion bien délimitée de la province, au sud-ouest du département actuel de Maine-et-Loire.

C'est la région de Cholet et de Beaupréau, que nous connaissions déjà par les interpolations des *Propos Rustiques*. On retrouvera facilement ces villages et petites villes en suivant le cours de la rivière d'Evre, affluent de gauche de la Loire, jusqu'à ce fleuve, sur lequel se trouve Saint Florent-le-Vieil (1). En continuant notre lecture du chapitre I, nous rencontrons dans l'édition de 1549 le nom géographique, assez bizarre, de *Marsille Seichault*, localité de Haute-Bretagne où je suis fort disposé à reconnaître *Martigné-Ferchaud* (2) : la version angevine écrit ici : *Chalonne*, c'est-à-dire Chalonnes-sur-Loire, un peu en amont de Saint-Florent, mais toujours, en somme, dans la même région de l'Anjou. Rappelons-nous qu'au chapitre XV des *Propos Rustiques* l'interpolateur nous parlait en termes peu clairs du « vieux rechignard pelé de Chalonne. » Un peu plus loin, l'édition de 1549 mentionne *le gué de Plélan* (Ille-et-Vilaine) et *Asnières*, qui est, selon moi, une déformation d'*Ansenis* (3) (aujourd'hui Ancenis) ; l'interpolateur avait sous les yeux un texte, — original de celui de 1549, — où *Ansenis* était correctement imprimé. Cette fois il imagine de substituer cette ville connue à l'obscur *Gué de Plelan*, après quoi il introduit le nom de la ville de *Nantes*, aisément suggéré par le nom précédent.

Dans le second chapitre, qui est celui des luttes, le procédé est le même, sauf quelques variantes. Aux obscurs lieux-dits de la *lande d'Hersé* et du *maz de Lancé* (4), voisins de Château-Letard, l'Angevin substitue *Vezins* et *Saint-Mars*, mieux connus de lui. Vezins est à trois lieues au N-E de Cholet. Pour Saint-Mars, on peut hésiter : mais il s'agit très probablement de Saint-Mars-la-Jaille, au nord d'Ancenis, sur la limite ac-

(1) *Montroveau* est probablement une faute d'impression pour *Montreveau* (ou : *Montrevault*). Dans le *Dictionnaire Historique* de CÉLESTIN PORT, où sont donnés plusieurs exemples anciens, je n'en trouve aucun où cette localité soit écrite avec un *o* à la seconde syllabe (transcription latine : *Mons Rebellis*).

(2) Cette déformation n'aurait rien d'invraisemblable. Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'il existe sur la rivière de Seiche une paroisse de *Marcillé*-Robert (ainsi dite pour la distinguer de Marcillé-Raoul), mais on ne trouve pas de *Marcillé-Seichault*.

(3) On chercherait vainement une localité d'*Asnières* en Haute-Bretagne.

(4) Au chap. XXXII d'*Eutrapel* (II, 283), du Fail racontera l'histoire de Guillaume Texier, « de la lande d'Ercé. » (Carte d'état-major : lande d'Ercé, entre Saint-Erblon et Saint-Armel, un peu plus près de cette dernière commune).

tuelle des deux départements de la Loire-Inférieure et du Maine et-Loire (1). Du Fail, Breton, comparait la chute des deux lutteurs à celle d'un chêne de l'antique et légendaire *forêt de Brecelian* : l'Angevin de 1548 songe à la *forêt de Chinon*, limitrophe de l'Anjou. Il est vrai qu'il conserve au nommé Louaybaut son lieu d'origine, qui est *Partenay* (2) ; mais la conservation ne doit être qu'apparente, et nous avons tout de même affaire à une substitution tacite : tandis que pour du Fail Partenay désignait une paroisse voisine de Clayes et de Pleumeleuc, ce nom représentait pour le remanieur la ville poitevine de Parthenay, fort connue des Angevins du sud-ouest, et qu'une route passant par Bressuire mettait en relation avec Cholet.

Jusqu'ici la transposition a donc été faite comme à l'ordinaire et les noms de lieux ont émigré de Bretagne en Anjou. Et pourtant, par un hommage rendu à la supériorité des lutteurs bretons, c'est de la grande province de l'ouest que le remanieur fait venir les champions du tournoi (3). Seulement, il ne conserve pas les lieux donnés par du Fail : *Mordelles*, *les Planches*, *Beaumanoir*, *Gevezé*. Il a procédé comme procède un étranger ; à ces bourgs et villages obscurs, il substitue *Rennes*, *Dinan*, *Lamballe* et *Vannes*, c'est-à-dire des villes bien connues en dehors de la Bretagne : c'est pour son Anjou seulement qu'il utilise le menu fretin des localités rurales.

Le chapitre III nous représente la fuite des villageois devant une bande de soldats pillards. Le mal était, hélas ! commun à toutes les provinces de France (4). Mais du Fail raconte un sou-

— Le *maz de Lancé* a été remplacé sur le cadastre actuel de Noyal-sur-Seiche par le *mail de Lancé* ; *maz* est la forme primitive. Sur la carte d'état-major au 1 : 80.000, on lit d'une part *Lance* (sic) et, un peu plus loin : *le mail* (dans la partie nord de la commune de Noyal).

(1) Je conjecture que c'est « le *maz* de Lancé » qui aura suggéré « Saint-*Mars*. »

(2) L'édition de 1549 imprime fautivement : *Parternay* (f° 29 v°).

(3) Organisait-on dans l'Anjou du XVIe siècle des luttes à la manière bretonne avec des lutteurs amenés de Bretagne ? C'est possible ; mais on comprend que les *Baliverneries* de 1548 seraient une mauvaise autorité à invoquer en pareille matière.

(4) Aussi La Borderie a-t-il pu sans trop d'inconvénients, dans un article de la *Revue de Bretagne et de Vendée* (1889, I, p. 127), résumer le chap. III des *Baliverneries* angevines en le donnant comme un tableau documentaire des misères causées dans l'Anjou par les soldats maraudeurs (article signé d'abord du pseudonyme Foulques le Roux, puis réimprimé en 1893, avec le nom authentique d'Arthur de La Borderie, dans : *Mosaïque Bretonne*).

venir d'enfance, dont la région de Château-Letard est le cadre naturel. Au reste sa géographie se tient parfaitement : on annonce d'abord que la bande doit venir le lendemain à *Chantepie* ; affolés, les paysans courent avec leurs ustensiles de ménage, les uns au Nord dans le bois de *Seuve* (ou *Seuvre*) et les autres au Sud vers le vignoble de *Bouillant* (1) ; tous ces endroits sont à peu de distance l'un de l'autre, et la tragi-comédie se déroule dans les paroisses de Chantepie et de Vern. L'Angevin a changé tout cela. D'après lui, les troupes menacent *Mortagne* : entendez Mortagne-sur-Sèvre, à neuf kilomètres environ au sud de Cholet ; des villageois courent « vers le bois de *Landefleurie* » : ce nom a disparu de la carte d'état-major et probablement aussi du pays ; mais le précieux *Dictionnaire historique* de Célestin Port nous apprend qu'il a bien existé autrefois un bois de ce nom dans la commune de Baupréau, et c'est évidemment de lui qu'il s'agit ici ; seulement nous sommes à sept lieues environ de Mortagne, et la vraisemblance du récit en souffre. Mais voici qui devient tout à fait incohérent : un paysan court « à haute haleine vers les navines de *Mazé* ». Le pauvre homme fera bien de ménager son souffle s'il veut arriver un jour à destination, car, ayant inutilement cherché un Mazé dans la région de Cholet-Beaupréau, je suis bien forcé d'admettre avec La Borderie que l'auteur a voulu désigner le bourg de Mazé, situé à quelques vingt lieues de là, près de Beaufort-en-Vallée. Un caprice subit ayant poussé l'interpolateur dans cette région excentrique, il s'y maintient un instant, — le temps nécessaire pour baptiser une localité et pour en rebaptiser une autre : deux des paysans de du Fail avaient couru « par comparaison d'escripture plus que d'icy à la *Balletiere* ; » (2) si l'adverbe « icy » veut dire Château-Letard, — ce qui est assez probable, — il s'agit d'une course d'un bon kilomètre, et cela n'a rien d'exagéré. Le remanieur de 1548, en prenant pour point de comparaison la distance comprise entre *Saint-Mathurin* et *les Rosiers*, sur la rive droite de la Loire, impose à ses coureurs un effort d'une douzaine de kilomètres. Ne soyons

(1) J'admets avec La Borderie (*Éc. des Ch.*, XXXVI, 535) que le spectateur de ce désarroi se trouve placé à Vern. On sait que du Fail enfant y a fait ses premières études.

(2) Édition 1549, f° 35 r° (Courbet, t. I, p. 41).

pas trop difficiles, et sachons plutôt gré à notre interpolateur de n'avoir pas placé ces deux localités aux deux extrémités opposées de l'Anjou. D'autant que le pauvre homme semble désormais bien fatigué par son travail de transposition géographique. Le dernier changement du chapitre III est vraiment lamentable. Il ne trouve rien de mieux que de diriger la population angevine affolée... vers *Fougeres* (!!) en Haute-Bretagne, à trente-cinq lieues de Mortagne-sur-Sèvre. La raison psychologique de cette absurdité est facile à voir : c'est une application de la loi du moindre effort intellectuel. Le texte normal désigne ici *Orgieres* (aujourd'hui : Orgères), paroisse située à une lieue au sud de Saint-Erblon. Lassé de chercher des substituts angevins, et trouvant d'autre part qu'Orgères était une localité bien infime, le remanieur se borne à modifier la première syllabe du mot et obtient Fougères, ville bretonne que les Angevins connaissaient, comme ils connaissaient Dinan, Lamballe, Vannes et Rennes.

Malgré cet épuisement, on trouve encore deux modifications géographiques dans le chapitre IV. Il est vrai que *la chesnaye de Bon Espoir* et la *Couterie* restent telles quelles et sont par suite communes aux deux versions (1). Mais le *tertre de Bouillant* près Vern devient le *tertre de Saint-Laurent* et les *prez d'Orgevaulx*, voisins de Château-Letard, de l'autre côté de la Seiche (2), cèdent la place aux *prés de la Basmette*. La Borderie déclare n'avoir « pas retrouvé aux environs de Bonespoir ce lieu de Saint-Laurent, qui pourrait bien être imaginaire. » (3) Mais pourquoi s'obstiner à le chercher dans le pays de du Fail ? Le tertre de Saint-Laurent, que mentionne Rabelais dans l'ancien prologue du Quart Livre, est un quartier d'Angers, situé sur la rive droite de la Maine (4). Et quant à la Basmette, où La Borderie voyait un nom de fantaisie (5), Rabelais avait déjà men-

(1) Pour « Bon Espoir », lieu-dit voisin de Château-Letard, il se peut que le remanieur ne se soit même pas aperçu qu'il s'agissait là d'un nom propre. Dans le texte de 1549 (f° 37 v°), « Bon Espoir » est imprimé sans majuscules : il en était peut-être de même dans l'original que l'Angevin avait sous les yeux. — *La Couterie* (la *Gouterie* dans les éditions de 1548) est peut-être une faute d'impression pour *la Conterie* (commune de Chartres, près de la Seiche).

(2) Aujourd'hui : *Orgivault.*

(3) *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVI, p. 525, n. 2.

(4) C'est là que s'élèvent l'église Saint-Laurent et l'hôpital Saint-Jean.

(5) *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVI, 525, n. 3.

tionné à deux reprises ce couvent de Cordeliers fondé par le roi René sur la rive gauche de la Maine, à 3 kilomètres en aval d'Angers (1).

Enfin, dans le dernier chapitre, nous savons que « l'angevinisation », si l'on peut ainsi dire, se borne à muer un *vin de Sancerre* (2) en un vin de *Fouassiere* : le terroir des Fouassieres ou de la Fouaciere était limitrophe d'Angers et produisait un vin assez renommé. (3) *La Guerche* (arrondissement de Vitré) reste tel quel, et *Lyon* se substitue à *Poitiers*. Et c'est tout.

Entre autres enseignements, ce petit examen des transformations géographiques nous montre que le remanieur a commencé par le commencement, dépaysant le premier chapitre d'après un système qui nous révèle bien sa petite patrie, et qu'il s'est peu à peu relâché, pour finir par un travail entièrement bâclé.

En dehors du maquillage géographique, l'œuvre du remanieur, — appelons-le Jean Maugin, puisque tout le monde l'a reconnu, — se réduit à peu de chose : mais encore convient-il, pour achever de se faire une opinion, d'examiner les petites interpolations et modifications verbales, dont La Borderie a eu grand tort de ne pas tenir compte. Ces modifications de texte sont en général peu intelligentes ; il en est cependant qui s'expliquent : ainsi, au chapitre I, la version normale a un terme assez bizarre ; du Fail nous montre son villageois « s'escrimant au moins mal qu'il pouvoit, de l'orée de son *cotignon* » (4) : ce terme, qu'il ne faut pas confondre avec le *cotillon* des femmes, était rare et peut-être limité à la Haute-Bretagne ; l'Angevin biffa donc *cotignon* et le remplaça par *sourquenie*. — Au chapitre III, du Fail parle de « pommes de *greussante* », terme haut-breton auquel l'Angevin substitue « pommes de *Hery* » : c'est une variété de pommes qu'il devait mieux connaître (5).

(1) Je suppose donc que l'imagination du remanieur l'a transporté à Angers, qui lui a suggéré à la fois ces deux noms. Cependant on peut faire observer qu'il existe un village de *la Baumette* près de Montrevault, dans le pays de l'interpolateur.

(2) Le texte de 1549 porte : *Sanarre*.

(3) Déjà l'interpolateur des *Propos Rust.* nous avait parlé du « quartier des *Foasseries* » (p. 163).

(4) Édition 1549, f° 11 v° (Courbet, I, p. 16).

(5) Pour l'examen philologique détaillé de tous ces termes, nous renvoyons une fois pour toutes à notre *Lexique*.

Il est dommage que la version angevine de 1548 ne contienne pas un plus grand nombre de ces transpositions verbales ou traductions qui eussent pu être si intéressantes pour le linguiste. Ajoutons cependant un exemple assez curieux. Comme la phrase qui le contient est entièrement incompréhensible dans le texte de 1548 et par suite dans l'édition Assézat, il faut la citer d'abord d'après la version bretonne de 1549. Du Fail énumère la vaisselle d'un villageois : sur le coffre « estoient les escuelles de bois, voletz, et vn picher de terre : vous appellez cestuy cy vn pot, l'autre vn tranchouer, ou selon la petite bouche vne toude (1) ». Ce texte « normal » n'est pas lui-même d'une clarté parfaite : « cestuy-cy » se rapporte à *picher*, dernier nommé, et comme *tranchoir* était à peu près synonyme de *volet*, il faut admettre que le singulier « l'autre » représente le pluriel « voletz ». Jean Maugin trouve moyen de compliquer encore un passage déjà peu limpide ; il écrit après l'expression « picher de terre » : « vous appellez cestuy cy un pot à eau, une bue, ou un cruon, un tranchoir, ou selon la petite bouche une toude. » (2) En supprimant le pronom « l'autre », l'auteur a rendu la phrase inintelligible, car un « tranchoir » n'a jamais pu gloser un « picher ». On voit aussi qu'il a ajouté deux synonymes de ce dernier mot : *bue* et *cruon*, lesquels devaient être d'un emploi courant en Anjou (3). De même trois pages plus haut, il ajoutait à des noms de pierres de taille donnés par du Fail le terme curieux de *raiasse* (4), dont nous devons admettre l'existence en Anjou à cette époque.

En dehors de ces quelques cas, les remaniements sont sans intérêt et sans raison d'être. Ainsi, au début du chapitre I, lorsqu'Eutrapel considère les contorsions du paysan « coqu », il s'écrie, dans le texte de 1549 : « Mort de dyable..., qui est ce melancolic icy ?... quel mine il faict ! » (5) Le remanieur éprouve le besoin d'ajouter après l'interrogation : « Quel dissimulateur de vérité ! » Interpolation non seulement inutile mais inepte,

(1) Édition 1549, f° 40 r° (Courbet, I, p. 47).

(2) Assézat, I, 188.

(3) Au reste, les Angevins connaissaient certainement aussi le *picher*, comme le prouve le *Dictionnaire de* MÉNAGE et le *Glossaire* de VERRIER-ONILLON.

(4) Édition Assézat, I, 185.

(5) Édition 1549, f° 8 v° (Courbet, I, 12).

attendu que du Fail, — je veux dire Eutrapel, — n'a pas encore abordé le personnage et que celui-ci n'a pas encore ouvert la bouche, partant n'a pu mentir ni dissimuler une vérité quelconque : il est tout seul dans les champs. De quels qualificatifs La Borderie n'eût-il pas accablé l'auteur d'une pareille balourdise, s'il n'avait pas eu la conviction que cet auteur était Noël du Fail lui-même ! Et pourtant les *Baliverneries* ont subi, en petit, les mêmes manipulations que les *Propos Rustiques*. Voici d'insignifiantes surcharges : « Vertu Saint-Gris *d'hiver* » (1), au lieu « Vertu Saint-Gris » ; « saoûl comme un prestre à noces franches » (2), alors que le texte de 1549 (f° 31 v°) dit plus brièvement : » saoul comme vn prebstre ». La Borderie nous avait fait remarquer fort justement que l'interpolateur des *Propos Rustiques* se distinguait par un certain mépris du paysan. Or, en lisant les *Baliverneries* de 1548 il est impossible de ne pas constater que presque partout où la version de 1549 écrit simplement le mot « paysant », l'auteur de l'autre version prend un malin plaisir à y substituer un synonyme ironique : ici c'est « le pehon » (I, 151, 170), là « le rustique », plus loin le « folastre » (169), le « vedel » (186), le « bourgeois champestre » (188), et ces deux derniers qualificatifs, dont le premier est une injure et le second un persiflage, se trouvent bizarrement placés dans un passage où du Fail félicite précisément un « preudhomme paysant » de la bonne tenue de sa maison.

L'interpolateur des *Propos Rustiques* poussait beaucoup plus loin que du Fail la plaisanterie anticléricale ; or, au premier chapitre des *Baliverneries*, « ce prebstre » est remplacé par l'expression ironique « ce vénérable » (p. 157), et l'exclamation du villageois « meschant prebstre ! » fait place à l'expression plus vigoureuse « meschant raze » (p. 156), qui appartient à l'argot. D'une façon générale, l'interpolateur aime le mot argotique, et ainsi, au chapitre v des *Baliverneries*, le « ferial estudiant » est transformé en « ferial juvene », qui sent son quartier latin, et dans une addition de 1548 où il est fait allusion à l'approche de Charles-Quint en 1544, nous voyons reparaître l'anagramme *Sirap* pour *Paris* : nous le connaissions déjà par le chapitre xiv des *Propos Rustiques* ; c'est une des signatures déposées dans

(1) Assézat, I, 151.
(2) Assézat, I, 178.

le texte des *Baliverneries* par l'interpolateur. En voici d'autres : au chapitre I, le personnage qui avertit le villageois de ses malheurs conjugaux s'appelle dans le texte de du Fail « compere Goguelu le moustardier » ; en 1548 il s'appelle « dam Josse l'escumeur », et doit être proche parent du « damp Josse le bossu » introduit dans un des chapitres additionnels aux *Propos Rustiques* (ch. XIV).

Les coïncidences de ce genre deviennent plus frappantes encore dans le chapitre V et dernier. C'est là que l'interpolateur a si maladroitement déguisé un avocat en marchand. L'édition de 1549 appelle ce personnage ridicule « vn maistre Ian, vn badault. » Celle de 1548 l'appelle « un Fiacre, un sire ». Comment ne pas songer aussitôt au « Fiacre sire » du chapitre XIV ajouté aux *Propos Rustiques* ? L'avocat de du Fail vient de Poitiers où il a passé quelque temps : or, par deux fois, l'édition de 1548 remplacera Poitiers par Lyon ; ici encore, il est impossible de ne pas se rappeler que dans le même chapitre XIV, appendice aux *Propos Rustiques*, le « cousin sire », c'est-à-dire Fiacre, s'était enfui à Lyon d'où il avait rapporté « trois motz du jargon de la done Pernetta. » (1) Au reste, — et La Borderie l'avait fort bien noté, — l'interpolateur des *Propos Rustiques* se distinguait par une tendance à faire aux marchands, aux « sires » une place que du Fail ne leur eût pas accordée. Il est vrai que le « mercadant » qui, dans le chapitre V des *Baliverneries*, vient se substituer à l'« escholier » de du Fail n'a pas un rôle brillant, mais ce n'est qu'un béjaune, et il avait recueilli son érudition mal digérée en écoutant « quelque galant homme » discourir « pres d'un contouer ». L'honneur de la corporation reste donc sauf ; mais nous voudrions bien savoir quelles étaient les doctes conversations que l'on pouvait entendre au XVIe siècle dans la boutique d'un drapier ou d'un boucher. Le procès où cet avocat avait pris la parole était, selon du Fail, « de quelque vache ayant entré le froment de ie ne sçay qui ». Cette cause rustique déplut au remanieur, ou du moins cette vache, qui faisait pourtant si bien dans le tableau, n'eut pas son agrément ; il la supprima donc, et, détruisant toute la plaisanterie, remplaça la « vache » par le pronom indéfini « quelqu'un ». Seulement il ne prit pas la peine de supprimer ou d'arranger l'allu-

(1) *Pr. Rust.*, p. 172.

sion faite un peu plus loin à « l'habille homme » « qui d'vn procès d'vne vache deduict toute la genealogie d'vn veau». Voilà avec quel soin il opérait.

Et maintenant, si l'on ajoute que, des trois éditions remaniées de 1548, l'une fut publiée chez Estienne Groulleau tout comme l'édition remaniée des *Propos Rustiques* de 1548, il ne fera de doute pour personne que le même individu, à savoir Jean Maugin, a « tripatouillé » la même année, pour la même officine de librairie, les deux premiers ouvrages de Noël du Fail. Celui-ci n'a pas été son propre interpolateur dans un cas ni dans l'autre (1).

Il résulte logiquement de ce qu'on vient de voir que l'édition Groulleau doit être la première des éditions de 1548, la plus normale et la plus rapprochée du texte authentique de 1549. Cette induction *a priori* se trouve confirmée par un examen sommaire des relations mutuelles entre les trois représentants du texte remanié. Pour plus de commodité, nous appellerons G l'éd. Groulleau, T l'éd. Treppel, B l'édition Buffet.

L'édition Buffet se classe facilement et apparaît comme un simple satellite de l'édition Trepperel dont elle reproduit les bévues spéciales (2), en les accompagnant d'un nombre invraisemblable de coquilles de toute sorte. Par conséquent, B ne présente aucun intérêt et une édition critique pourrait à la rigueur se dispenser de donner ses variantes. Ce doit être une copie hâtivement, — peut-être furtivement, — prise de T et publiée presque sans corrections.

L'étroite parenté de T et de G ne fait aucun doute ; ils présentent beaucoup de particularités et de fautes communes. La question de leurs rapports est assez délicate, car le texte des *Baliverneries* est court et les deux éditions en question

(1) Ce n'est sans doute pas lui non plus, mais son indiscret ami, qui a rédigé ce titre qu'on trouve en tête des éditions interpolées : « Baliverneries ou Contes nouveaux d'Eutrapel *autrement dit Léon Ladulfi.* » Dans l'édition de 1549, qui doit reproduire la première authentique, du Fail se borne à inscrire la devise « Puis qu'ainsi est », sans parler de Léon Ladulfi.

(2) Par exemple B et T impriment *si logissant* en deux mots (au lieu de *silogisant*, I, 148). — Là où G et 1549 impriment comme il faut « *est ce* l'honnesteté que tu as trouvée en moy » (I, 162), BT portent « *en ce* l'h. », ce qui ne veut rien dire. — Etc., etc.,... Nous verrons tout à l'heure (p. 254) le monstrueux *moubeu* du début passer de T à B.

sont relativement correctes. Aussi est-on surpris de l'assurance avec laquelle La Borderie affirme sans démonstration que T est la première de toutes les éditions (1).

Les fautes spéciales à G se réduisent à quatre ou cinq coquilles qu'il était facile de corriger. Rien ne s'oppose donc à ce que T soit copié sur G. Il est sensiblement moins correct. Au début du premier chapitre, dans la phrase « s'estant... escuré et adoucy son estomac de quelque pied de mouton, beu... d'un vin blanc...», T (suivi en cela par B) laisse tomber la seconde syllabe de « mouton », ce qui crée le monstrueux vocable « moubeu » (2). T écrit « en ce que » pour » est ce que », à la p. 161. Dans le passage de la préface où est racontée la fable de la Chatte métamorphosée en femme, on lit dans l'éd. T : « changeant son service une prompte et allaigre course. » La phrase est inintelligible ; une préposition a sauté ; nous la retrouvons dans G comme en 1549 : « changeant son service *à*... » Inutile de pour-

(1) La Borderie fait seulement remarquer que le début du chap. III est dans l'édition Trepperel (ainsi que dans son dérivé B) : « Bien vous avez veu ce bourg », tandis que G, d'accord avec 1549, imprime : « Vous avez bien veu ce bourg. » (Cf. *Bibl. Éc. des Chartes*, XXXVI, p. 533). Mais il est clair qu'on ne peut tirer aucune conclusion de cette variante insignifiante. En réalité, on comprend assez bien comment La Borderie s'est trouvé amené à ce classement, qui dérive tout naturellement de son système : G est plus correct que T et présente en outre des concordances remarquables avec 1549, comme nous le verrons ci-dessous. L'édition de 1549 étant la dernière pour La Borderie, G fournit donc un chaînon intermédiaire entre T et le texte définitif de du Fail : c'était la version qui se rapprochait le plus de ce texte. T, plus éloigné, devait se reculer avant G.

(2) Si l'on se reporte à l'édition Groulleau, on comprend parfaitement l'origine de cette bizarre bévue. Au lieu d'être au milieu de la ligne comme dans T (f° 5 v°), le mot *mouton* s'y trouvait coupé en deux, la première syllabe étant en fin de ligne. Dans le passage d'une ligne à une autre, le typographe oublia la syllabe *tõ*. Il s'aperçut plus tard de son erreur, mais trop tard ; et plutôt que de remanier la composition de tout ce passage, il ajouta après coup en marge la syllabe tombée : cette surcharge est fort mal imprimée, mais elle se lit dans l'exemplaire que j'ai eu sous les yeux et qui fut celui du baron de Ruble. Ce *tõ* était-il particulièrement peu lisible dans l'exemplaire qui servit de modèle à l'imprimeur de T ? Ou bien, — ce qui est tout aussi vraisemblable, — a-t-on mis en circulation, avant de remarquer la bévue et d'y remédier tant bien que mal, plusieurs exemplaires dont l'un servit à la confection de T ? C'est là ce que nous ne saurions décider. En tous cas, on voit que *moubeu* trouve son explication la plus naturelle dans notre hypothèse qui fait de T un dérivé de G.

suivre cette énumération des fautes spéciales à T ; car, en admettant que G dérive de T, on est toujours libre d'attribuer au correcteur de l'édition G toute la pénétration et l'intelligence qu'on voudra : il pouvait, avec le seul texte de T sous les yeux, retrouver « mouton beu », restituer la préposition *à*, etc. etc.

La question est autre : si nous comparons les trois textes G, T et 1549 (B étant hors de compte), nous ne tardons pas à constater que l'originalité de G consiste dans sa coïncidence avec 1549 lorsqu'il s'écarte de T. Quelques exemples le démontreront :

Déjà dans le dernier cas cité (préface des *Baliverneries*), la coïncidence de G avec 1549 était assez remarquable ; car enfin, si l'on suppose G fabriqué uniquement sur T, il eût pu employer la préposition *en* par exemple au lieu de *à*, ou bouleverser la phrase. Mais il est des cas qui ne laissent aucun doute.

Au chapitre IV, dans la fable de la Goutte et l'Araignée comparaissant devant le maître des dieux, T donne cette leçon : « Jupiter *se retint* par merveilleuse façon, et haucant vne main... » G et 1549 donnent : « Iupiter *se retira* par merveilleuse *et estrange* façon et haulsant vne main... » Je laisse de côté la question de savoir si *se retira* est meilleur que *se retint*, car B, simple copie de T, a restitué par hasard ici le texte *se retira*, qui paraît authentique. C'est l'addition de l'adjectif *estrange* qui est notable et probante, car elle n'a aucun caractère de nécessité ; ce n'est pas une correction.

Chapitre IV (I, 187) ; T « et ce à main gauche : *de l'autre costé* vous destournant comme si quelqu'un vous frapoit sur les épaules... » G et 1549 écrivent simplement : *de l'autre*, sans le mot *costé* : « main » est sous-entendu, ce qui est fort admissible ; mais la leçon de T est plus claire et un copiste travaillant d'après T n'aurait pas eu l'idée de supprimer *costé* ; en revanche ce mot pouvait fort bien s'ajouter.

Chapitre I (I, 166). T : l'un *qu'on appelloit* Bibiemus, *lequel* coupa... » G et 1549 : « l'un *appelé* Bibiemus *qui* coupa... » Les deux leçons ayant la même valeur, G n'avait aucune raison de modifier ici le texte de T.

Préface (I, 160). T : « il faut que le confesse. » G et 1549 : « il faut que *ie* le confesse. » Dans la syntaxe du XVI[e] siècle le pronom sujet de la 1[re] personne s'omettait facilement (1) ; G

(1) Cf. par exemple E. HUGUET, *Syntaxe de Rabelais*, p. 344.

n'avait aucune raison sérieuse de rétablir le *ie* omis par T. — Même remarque pour l'absence de la négation *pas* dans une phrase du chapitre II (I, 175). T « ne se soucioyent de tout cela. » G et 1549 « ne se soucioyent *pas* de tout cela. » — Et encore : préface : T « qu'on ne veut ». G et 1549 : « que *l'on* ne veult. » Chapitre V (I, 194). T « luy batoit *le* iarret ». G et 1549 « luy batoit *vn* iarret ». Non seulement il n'y avait ici aucune raison grammaticale de changer le texte de T, mais l'emploi de l'article indéfini est assez bizarre et fait bien ressortir la parenté étroite de G et de 1549.

Dès lors, nous pouvons conclure en toute sécurité que l'édition Groulleau n'a pas été fabriquée sur l'édition Trepperel, comme le croyait La Borderie, ou que du moins elle n'en dérive pas exclusivement, car une hypothèse resterait encore possible : l'imprimeur de G, après s'être servi de T, n'aurait-il pas ensuite corrigé son texte d'après la version de 1549 ? Hypothèse compliquée et sans aucune vraisemblance, car alors on ne comprendrait pas pourquoi cet éditeur si scrupuleux aurait laissé subsister, non seulement toutes les particularités de la version interpolée, mais un certain nombre de grosses bévues communes à G et à T (1).

Quant aux coïncidences possibles entre T et 1549 contre G, nous répondrons : il n'y en a pas (2). Buffet dérive donc de Trep-

(1) Nous donnons plus loin un certain nombre de fautes communes aux trois textes G, T, 1549. Parmi les fautes spéciales au groupe GT, on peut citer : Assézat, I, 143 « non que *te* voudrois rejeter » (1549 *ie* voudrois) ; — 143 « mon naturel est *folastre*, rire... » (1549 *folastrer*) ; — 144 « quelque noix (1549 quelques noix) ; — 144 « qu'il ne *se* faut oublier d'estre homme » (1549, qu'il ne fault oublier) ; — 176 « qui se prioient l'autre » : 1549 donne « l'*un* l'autre. » *L'un* est si nécessaire qu'Assézat l'a rétabli sans avoir eu sous les yeux l'édition de 1549 ; — 187 « pendoit » avec plusieurs sujets (faute pour « pendoi*ent* », que donne 1549) ; — 187 « voyez (si le vouliez regarder car de s'avancer tant) *tant* en iuste ordre tant que l'un. . » Le second *tant* est une faute, à laquelle Assézat essaya de remédier en conjecturant *tout*. Ce *tant* manque dans 1549, et n'a en effet aucune raison d'être. — On pourrait facilement allonger cette liste.

(2) Une seule coïncidence nous avait un peu inquiété. Au chap. III (Ass., I, 182), T (ainsi que son satellite B) se trouve d'accord avec 1549 (f° 35 v°) pour imprimer *hugues*, alors que G donne *huges* (« rembarrer leur huges »). Il s'agit de ces grands coffres campagnards que le français courant désigne aujourd'hui sous le nom de *huches*. La forme *huge* est fréquente dans l'ancienne langue et dans les patois modernes, mais *hugue* m'est inconnu en dehors de du Fail. Il me

perel et Trepperel de Groulleau, ce dernier texte représentant le point de départ de la série interpolée.

Illustrons d'un petit exemple la filiation des trois textes. Au chapitre IV, il est dit que Jupiter, bon prince, ne renvoyait jamais un « requerant non content, ains *au tout* de ses demandes, moyennant que raisonnables, satisfaict. » Tel est le texte authentique de 1549 (f° 42 v°) ; il est clair : le requérant voyait toutes ses demandes accordées, il était satisfait quant à la totalité de ses demandes. G commet une faute en imprimant *au tour* : le *t* final s'est mué en *r*, mais les deux mots sont encore distincts, et au reste, avec une certaine bonne volonté, on pourrait encore extraire un sens de ce lapsus (satisfait à son tour, au fur et à mesure de ses demandes). Arrive T, qui imprime *autour* en un seul mot : cette préposition ne veut plus rien dire ; la faute *crevit eundo.* Inutile de dire que B recueille religieusement cet *autour.* (Quant à Assézat, t. I, 191, il le réinvente par la seule force de son génie, car il ignorait T et B, et travaillait d'après l'éd. anglaise de 1815, laquelle donne *au tour* en deux mots, comme G).

La lumière étant faite sur les éditions de 1548, revenons à notre texte normal de 1549, dont la date tardive s'est imposée à l'esprit de La Borderie et a faussé toutes ses idées sur l'histoire du texte des *Baliverneries.* Deux hypothèses se présentent à nous : ou bien, pour des raisons qui nous échappent, la version authentique de Noël du Fail a été postdatée artificiellement ; ou bien l'édition de Pierre de Tours 1549 n'est pas la première de la version authentique et n'est que la réédition ou la réimpression d'une édition antérieure parue en 1548 et dont toute trace s'est perdue.

De ces deux hypothèses, la première ne nous arrêtera pas.

paraît que la coïncidence est purement fortuite et que nous avons affaire, non point à une « forme » véritable, autrement dit à une prononciation particulière du mot *huche*, mais à un accident typographique. Ainsi plus loin, au chap. IV, le nom propre *Hugues* se trouve écrit de la sorte, et bien écrit, dans 1549 (f° 38 v°) et dans G (Ass., I, 186), tandis que T imprime *Huges.* C'est ainsi encore que M. Courbet avait, par inadvertance, imprimé « raisibus qui *bousgue* » au chap. I des *Baliverneries* (I, p. 27, l. 2), alors que toutes les éditions, y compris celle de 1549, donnent *bouge*, du verbe *bouger* (faute corrigée à l'errata de M. Courbet, p. 277). Pour en revenir à notre huche, du Fail imprime *huge* au chap. XI d'*Eutrapel* (Ass. II, 6).

La seconde est de beaucoup la plus naturelle. La disparition totale d'un ouvrage du XVIe siècle est extrêmement rare ; mais la disparition d'une édition est un fait sinon banal, du moins assez fréquent. Faut-il rappeler que je ne connais actuellement qu'un exemplaire de chacune des quatre éditions examinées dans ce chapitre ?

On ne s'attendra pas à ce que nous précisions avec détail la situation de cette édition Pierre de Tours par rapport à son aînée disparue. Mais à défaut d'indications scientifiquement prouvées, nous pouvons présenter quelques conjectures vraisemblables.

A considérer de près l'édition de 1549, on a cette impression qu'elle est plus ancienne que sa date ; je veux dire, — laissant de côté l'hypothèse d'une date mensongère, — qu'elle a dû être faite sur la première par l'imprimeur seul, en dehors et peut-être à l'insu de l'auteur, et qu'elle visait tout simplement à être une reproduction aussi fidèle que possible.

Elle nous frappe d'abord par son orthographe archaïque, plus savante et plus compliquée non seulement que l'orthographe des éditions interpolées, mais, — chose plus intéressante, — que celle de du Fail lui-même dans ses *Propos Rustiques* de 1549. Comme l'a très bien remarqué La Borderie en publiant ce premier ouvrage (p. 114), l'auteur adoptait délibérément en 1549 une orthographe simplifiée qui faisait contraste avec celle de 1547 : il s'était fait, en deux ans, des idées personnelles en cette matière, et avait délaissé les fantaisies savantes de son maître Rabelais pour plus de sincérité graphique : petite évolution réaliste qu'il n'est pas sans intérêt de constater chez l'auteur des *Baliverneries*. L'édition Pierre de Tours de 1549 est entièrement conforme à la première manière : ce ne sont que lettres doubles, lettres parasites, fioritures étymologiques, *il ha* avec un *h*, *hault* et *fault* avec un *l*, etc, etc...

D'autres présomptions se tirent de la comparaison entre le texte de 1549 et celui de la version angevinisée. Évidemment, Pierre de Tours a corrigé certaines fautes de l'édition, aujourd'hui perdue, qu'il avait sous les yeux ; mais il en a conservé quelques-unes, **et** assez grosses : or nous observons la répercussion d'une bonne part de ces grosses fautes sur le texte interpolé.

Voici d'abord le cas le plus frappant. Si on ouvre l'édition

Assézat au t. I, p. 172, on lit, dans la description des luttes, la phrase suivante : « Pasquier palissant pour r'abaïsser la gloire de ce jeune homme et vivement l'aborder partit : aussi (qu'il faut dire le vray) d'un petit de peur que luy faisoit ce grand mangeur d'honneur, s'adresse à luy, sans deigner ou toucher en la main, ou faire autres honnestetez qu'on fait du commencement » (1). L'absurdité de cette phrase saute aux yeux, surtout si l'on veut bien se reporter au contexte. Pasquier ne « partit » nullement, puisqu'il s'avança au contraire vers son adversaire. Tout s'explique si l'on se reporte au texte de 1549 : « Pasquier pallissant *partit* pour abaisser (2) la gloire de ce ieune homme, et viuement l'aborder : *partit* aussi (qu'il fault dire le vray) d'vn petit de peur... » C'est clair, à condition qu'on corrige deux fois *partit* en *partie*. Cette légère coquille, un *t* final pour un *e* final, a suffi pour dérouter complètement le pauvre auteur de la version Groulleau, qui n'a plus rien compris à la phrase et n'a pas cherché à la remanier ; il s'est borné à supprimer un des deux *partit*, où il voyait obstinément des aoristes. L'édition de 1549 a donc fidèlement reproduit une faute qui était dans l'original et dont nous voyons clairement les conséquences dans la version interpolée.

Autre grosse faute conservée en 1549 et reproduite en 1548 par Groulleau ; c'est au début du chap. IV (I,185) : « Le paroy ne fut ne Iaspe, Porphyre, Marbre ;... ains *sur* belle terre detrempee avec beau foin. » La correction à faire dans les quatre éditions saute aux yeux : il faut lire *fut* au lieu de *sur*.

Au chap. I (p. 167), dans une longue phrase que nous ne pouvons citer ici tout entière, un participe *ennuiée* étonne : « Non que ce soit par sagesse... mais un despit... et *ennuiée* du bien que... » Si on veut bien se laisser aller au mouvement de cette phrase, on verra qu'il faut ici un substantif abstrait, que le participe ne vaut rien, et l'on conjecturera avec moi *envie*.

(1) Bien entendu, ce n'est pas exactement le texte d'Assézat que nous citons ici, mais celui de Groulleau, qu'il était censé reproduire par l'intermédiaire de l'édition anglaise de 1815 (Chiswick).

(2) On remarquera la var. *r'abaisser* du texte de 1548. De même (Ass., I, 180), là où le texte de 1549 donne *achapter* (f° 34 r°), celui de 1548 donne *racheter*.

L'accident typographique est banal ; or cette coquille est religieusement reproduite dans toutes les éditions (T B ont même un *y* : *enuyée*).

Au chap. v, on lit en 1549 (f^e 46 r°, Courbet, I, 54) : « non content de ce, ha merueilleuses demonstrations monstré les commoditez de la terre. » Une préposition manque ; mais elle manquait certainement aussi dans le texte perdu, car le remanieur s'est trouvé embarrassé et, malgré sa paresse, a cherché un expédient. Au lieu de restituer simplement *par* (ou *à*) entre *ha* et *merveilleuses*, il corrige ainsi : « puis par merveilleuses demonstrations monstra les comm... » La conjecture n'est pas élégante, mais l'intention était bonne (1).

Nous pouvons assez bien nous former, d'après le texte de 1549, une idée de ce qu'était la première édition perdue. Son aspect a dû changer très peu. Nous pourrions, du moins théoriquement, avoir un autre moyen de nous en assurer : ce serait de voir, si comme pour l'édition de 1549 des *Propos Rustiques*, du Fail n'aurait pas tiré quelque parti du travail de l'interpolateur. Mais cette fois les remaniements sont trop peu nombreux pour que nous puissions procéder à cette enquête. Je ne vois qu'un seul cas bien net où l'interpolateur a vraiment cherché à améliorer le texte et où l'amélioration est restée sans profit pour l'édition de 1549 :

Du Fail terminait exceptionnellement son chapitre III par deux vers, parfaitement insignifiants du reste :

> Aymantz trop mieux perdre courtilz et granges,
> Qu'ainsi commettre leur salut aux estranges.
> (Édition 1549, f° 36 v°).

La version de 1548 transforme ainsi le second vers :

> Que d'asseurer leur salut aux estranges.

Ce bouleversement ne se justifie ni par des raisons de grammaire ni de style: le vers reste aussi médiocre. La seule explication possible est dans les exigences métriques. Du Fail, versificateur arriéré, s'était servi de la « césure épique » que Jean Le Maire de

(1) Voici encore quelques fautes communes aux quatre textes : I, 142 (préface). Lire : « cela [ne] disois... » — P. 143 (préface) : « Pense [s] tu pas. » — P. 158 : « poire de *Sarceau* » (pour : *Sarteau*).

Belges avait depuis longtemps proscrite et à laquelle Clément Marot renonçait dès son *Adolescence Clémentine* (1). En 1548, il n'était plus permis de construire ainsi un décasyllabe, fût-on gentilhomme champêtre, et qui plus est, gentilhomme breton. Néanmoins la leçon ne fut pas suivie.

On voit qu'une édition critique des *Baliverneries* devra prendre pour base le texte de 1549. Mais elle ne devra pas négliger entièrement la version interpolée, — en l'espèce l'édition Groulleau, — ni la reléguer en appendice comme La Borderie était en droit de le faire pour les *Propos Rustiques* : car s'il est très vraisemblable que l'édition de 1549 n'a voulu être qu'une réimpression du texte perdu, elle peut avoir des fautes qui lui sont personnelles, et il y a des cas où nous retrouverons dans l'édition angevine le reflet d'un texte meilleur (2).

Sont-ce là tous les renseignements que nous pouvons donner sur une édition dont l'existence ne fait plus aucun doute ? Nous avons peut-être autre chose encore que des raisonnements, et il me semble que l'on peut maintenant accorder une considération particulière à cette indication qui a complètement échappé à mes devanciers et que je note dans la *Bibliothèque françoise* de du Verdier : « Les *Baliverneries* d'Eutrapel, Livre facécieux, imprimées à Paris par Guillaume Nyverd, et depuis à Lyon, in-16, par Pierre de Tours, 1549 (3). » Bien que les déclarations de la *Bibliothèque Françoise* en matière de bibliographie ne soient pas parole d'Évangile (4), on remarquera que la

(1) Cf. Ph. Martinon, *Revue d'Hist. Litt. de la Fr.*, 1909, p. 62 et suiv.

(2) Exemples : 1549, f° 31 r° « tu fais *tout* à ton honneur. » Faute grossière ; la bonne leçon est dans G (Assézat, I, 177) : « tu fais *tort* à ton honneur. » — 1549, f° 40 v° : « ayant beu de *tel* vin. » La leçon de G (Assézat, I, 189) « de *tel quel* vin » doit être évidemment la bonne, et il est certain qu'elle se trouvait dans l'édition normale perdue, car nous croirons difficilement que le remanieur de G ait été capable de cette élégante conjecture. — Rappelons encore (cf. plus haut, p. 245) que le texte de 1549, au chap. Ier imprime *Asnieres*, alors que le texte original devait porter : *Ansenis*, comme le prouve certainement le nom géographique choisi à cet endroit par le remanieur.

(3) *Biblioth. fr.*, édition Rigoley de Juvigny, t. IV, p. 583, art. Léon Ladulfi.

(4) Précisément l'indication citée, que nous croyons juste en ce qu'elle affirme la publication d'une édition antérieure à celle de Pierre de Tours et différente des trois éditions angevines, paraît bien renfermer une erreur de prénom : en effet, d'après les *Imprimeurs parisiens* de Ph. Renouard, Guillaume Ier Nyverd n'exerça pas au-delà de 1519-1520, et Guillaume II Nyverd n'exerça

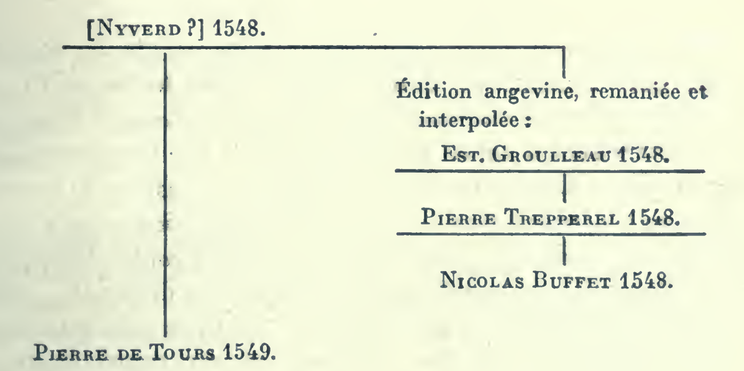
note précédente, fort juste en ce qui concerne l'édition Pierre de Tours, 1549, affirme l'existence d'une édition antérieure alors que notre logique la postulait : cette édition, qui ne parut ni chez Groulleau, ni chez Trepperel, ni chez Buffet, est peut-être la nôtre.

Une conclusion à tirer de cette bibliographie, c'est que le nombre des éditions ne doit pas nous donner de trop grandes illusions sur le succès réel des *Baliverneries*. Il est vrai que ces éditions sont, jusqu'à nouvel ordre, au nombre de cinq : les quatre connues, plus l'original perdu, et que ce chiffre peut paraître honnête pour un ouvrage du XVIe siècle ; mais toutes les cinq sont publiées en 1548 et en 1549 ; au bout d'un an, le succès est épuisé, alors que les éditions des *Propos Rustiques* et d'*Eutrapel* se succèdent jusqu'au début du XVIIe siècle. Les contemporains jugèrent sans doute, comme la postérité, que les *Baliverneries* n'étaient pas la meilleure production de Léon Ladulfi (1).

qu'à partir de 1557. Seul Jacques Nyverd, qui meurt en 1548, a pu imprimer les *Baliverneries* peu de temps avant sa mort. On voit que la logique est plus sûre que les indications de du Verdier. Celui-ci a varié au cours de sa compilation. A l'article *Baliverneries d'Eutrapel* (III, 263) il n'est pas sûr que ce livre soit de Léon Ladulfi, et ne cite que l'édition Pierre de Tours, qui en effet ne porte aucun nom ni pseudonyme d'auteur. A l'article *Léon Ladulfi* (IV, 583), il est fixé cette fois sur le nom de l'auteur, mais c'est alors aussi qu'il signale la mystérieuse édition Guill. Nyverd. Celle-ci l'aurait-elle renseigné ? En ce cas, on peut se demander si cette édition de 1548 appartenait vraiment à la famille authentique, car c'est l'Angevin qui, mettant les pieds dans le plat, avait révélé sur le titre de l'opuscule l'identité d'Eutrapel et de Léon Ladulfi. Mais n'allons pas plus loin dans les hypothèses.

(1) A vrai dire, la mention de *Léon Ladulfi* ne se trouve que sur les éditions interpolées. L'édition originale ne portait sans doute, comme celle de 1549, aucun nom d'auteur sur la feuille de titre, mais la devise « Puis qu'ainsi est », qui dans les *Propos Rustiques* avait été reléguée à la fin du livre. Jean Maugin savait parfaitement à qui il avait affaire.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DES ÉDITIONS
DES BALIVERNERIES :



CHAPITRE VIII

LES PERSONNAGES ET LES SUJETS : ÉTUDE LITTÉRAIRE

Très inégales et d'une gaieté souvent discutable, les *Baliverneries* par lesquelles du Fail inaugure, après les sages *Propos Rustiques*, le genre décousu et bigarré qui sera celui d'*Eutrapel*, nous intéressent d'abord par leur cadre et par les personnages mis en scène. Le cadre est aussi lâche que possible, et les chapitres se succèdent sans aucune de ces transitions que s'imposaient les vieillards précautionneux des *Propos Rustiques* ; point de prologue, point de présentation des devisants ; point de sujet déterminé à traiter dans un chapitre ; à l'esthétique encore timide des *Propos Rustiques*, encore respectueuse du plan, succède une esthétique nouvelle, toute de liberté et de réalisme : récits et dialogues ressembleront autant que possible à un journal ; les faits se suivront au hasard, comme dans la vie réelle : ainsi, un beau jour, Eutrapel, après avoir assisté à une lutte bretonne, va s'asseoir à la table d'un château où il fait scandale par sa gloutonnerie ; il n'y a entre ces deux événements qu'un lien de succession chronologique ; peu importe, ils formeront à eux deux un chapitre, que l'auteur intitulera tout simplement : *Eutrapel ayant assisté à une luite, desespere de faim* ; il ne manquera que la date. Noël du Fail a composé avec soin une grande fable sur le thème de la « Goutte et de l'Araignée » ; va-t-il lui consacrer un chapitre intitulé : « La Goutte et l'Araignée, fable » ? Fi donc ! Que ce serait vulgaire et digne d'un Ésope ! On imaginera que la fable est racontée fortuitement par Eutrapel, au cours d'une promenade, dans la maison d'un paysan, chez qui on a remarqué des toiles d'araignée : n'est-ce point naturel ? Et si nous doutons que

les choses se soient passées ainsi, lisons la description de cette maison villageoise : elle est d'une exactitude parfaite, et du Fail ne nous a pas fait grâce d'une poutre ni d'une casserole. Le chapitre I, qui a du reste une très réelle valeur, est occupé par le récit d'une mésaventure conjugale, récit analogue au fond à ceux des *Quinze joyes de Mariage* ; mais ce ne sera pas un conte proprement dit, ce sera un tableau de mœurs, une « tranche de vie », comme on dira trois siècles après du Fail : il est bien vrai que les *Quinze Joyes* étaient déjà quelque chose d'analogue ; mais voici le fin du fin et le comble du naturel : en se promenant à la campagne, Eutrapel rencontrera un jour, comme par hasard, le mari malheureux, qui est un paysan ; rien qu'à ses gestes et à ses gémissements, Eutrapel devinera qu'il est trompé ; justement il se trouvera que le pauvre Jean, — c'est son nom, — se rendait non loin de là chez le seigneur Polygame pour lui demander une consultation sur ses infortunes intimes : est-il rien de plus naturel, — du moins aux yeux d'un juriste comme Noël du Fail ? Par devant Polygame transformé en juge de cause grasse, notre homme racontera son histoire, mais non pas tout d'un trait : il se la fera extirper tranche par tranche, comme cela se passe dans la réalité. Après quoi Polygame, Eutrapel et Lupolde échangeront des réflexions mi-plaisantes et mi-sérieuses sur les femmes et sur le mariage. Le sujet est à la mode, et on se rappelle que les *Propos Rustiques* avaient tout un développement sur les amoureux et les coquettes. Mais il sera bien entendu que toutes ces réflexions ont été amenées fortuitement par le récit du paysan ; n'oublions jamais qu'il s'agit d'un journal ; aussi commencerons-nous par « Eutrapel, un matin... » en prenant bien garde de présenter au lecteur cet Eutrapel, suivant le procédé si clair mais si naïf des *Propos Rustiques* ; et quant au titre du chapitre I ce ne sera ni : « Du mariage » ni : « Un adultère au village », mais cette phrase d'éphéméride, rappelant un fait : *Eutrapel amene un villageois coqu à Polygame.*

Le procédé est curieux : il tient du journal et de la leçon de choses et témoigne de préoccupations réalistes ; nous le trouverions très acceptable si l'auteur en avait tiré un meilleur parti et si son naturel ne sentait pas terriblement l'artifice. Les défauts de ce nouveau système m'apparaissent plus clairement que ses qualités, et il conduira très vite du Fail au laisser-aller,

à la paresse, à l'obscurité des pseudo-dialogues d'*Eutrapel*.

Néanmoins, derrière cette mise en scène factice et ces devisants aux noms fictifs, nous devinons une réalité. La part de la réalité est même plus grande dans les *Baliverneries* que dans les *Contes et Discours d'Eutrapel*; et c'est en considérant avec attention ce petit livret que La Borderie a pu identifier sûrement Polygame, préciser les relations entre les devisants, reconnaître le lieu le plus ordinaire de leurs conversations. On peut même dire que, hormis le premier chapitre et quelques bonnes pages, l'intérêt documentaire des *Baliverneries* l'emporte sur leur valeur littéraire, trop souvent médiocre. Nous allons donc examiner les lieux et les personnages. D'accord avec La Borderie sur les points essentiels, nous n'insisterons que sur certains détails et arguments négligés par lui, et nous donnerons à sa démonstration une rigueur plus grande : sauf pour Eutrapel, dont le cas est net, on peut lire les trente-cinq chapitres du dernier ouvrage de du Fail sans être sûr que ses devisants aient été des individus en chair et en os. L'importance des *Baliverneries* est donc de premier ordre ; nous sommes ici au début et à la source.

Il faut prouver d'abord que les *Baliverneries*, si indépendants que soient les cinq chapitres, se groupent autour de Château-Letard. L'unité du lieu y est observée, sans que l'auteur ait fait le moindre effort pour l'établir et s'en prévaloir auprès du lecteur. L'unité de lieu est dans les *Baliverneries* parce qu'elle existait en fait entre les menus événements vrais que peut contenir ce recueil. Les chapitres dont l'onomastique locale ne laisse pas l'ombre d'un doute sont les chapitres III et IV. Ils présentent pour nous cet avantage sur les *Propos Rustiques* que les noms de lieux y sont vrais et cohérents. Ne tirons pas de ce fait des conclusions exagérées: l'exemple d'*Eutrapel*, où nous verrons du Fail greffer une onomastique impeccable sur des contes empruntés par voie littéraire, nous invite à beaucoup de prudence (1). Néanmoins, constatons une preuve nouvelle de ce parti-pris réaliste qui s'affirme avec tant de force dans les *Baliverneries*.

(1) Remarquons toutefois, — ce qui réduit singulièrement la part du scepticisme, — qu'en dehors d'une fable les *Baliverneries* ne contiennent pas de contes proprement dits, à la manière d'*Eutrapel*.

Le début du chapitre IV est à coup sûr le passage qui nous renseigne le mieux sur les localités. Eutrapel invite Polygame, un peu triste ce jour-là, à faire un petit tour aux champs : « Voyla », lui dit-il, « le soleil qui ia ayant descouvert la sime du tertre de Bouillant, et voltigé sur la chesnaye de bon espoir, nous invite sortir hors et nous essorer (1). » Polygame accepte et monte sur sa mule, tandis qu'Eutrapel enfourche « son petit chevallin qu'il appelloit par honneur Aguysel », — nom fort honorable en effet, car c'était celui d'un vieux roi d'Écosse (2). « Au bout tirant la Couterie, le bon homme Polygame eut soif », et Eutrapel aussi, et ils entrèrent se rafraîchir chez un paysan.

Rien de plus aisé que de vérifier la topographie de ce début. Le tertre de Bouillant est une de ces petites ondulations de terrain (3) qui bordent la rivière de Seiche du côté de Vern ; le lieu dit de Bon Espoir (4) est un peu à l'ouest de là ; le « grand bouays de Bon Espoir », qui est la « chesnaye » dont parle du Fail, figure par exemple dans un aveu de 1407, qui mentionne aussi le chemin allant du « gué de Boullant » au manoir de Bon Espoir (5). En jetant un coup d'œil sur une carte, on peut se rendre compte que ces deux localités sont à l'est de Château-Letard et que pour des habitants de ce manoir le soleil levant se montrait en effet au sommet du tertre de Bouillant avant de « voltiger », suivant l'expression pittoresque de du Fail, sur

(1) Édition 1549, f° 37 r° — 37 v°.

(2) Assézat (I, 184, n. 5) glose *Aguysel* par cette note stupéfiante : « d'*aguise*, aiguillon. » Il n'y a peut-être pas un roman du cycle d'Arthur où ne figure le roi *Aguisel*, *Aguisiaus* ou *Anguisiaus*, l'*Anguselus* de Gaufrei de Monmouth (écossais *Angus*, vieil irl. *Oengus*). Du Fail-Eutrapel était grand lecteur de romans de la Table Ronde. C'est sans doute lui qui avait baptisé *Gringalet* un de ses camarades d'Angers (*Eutrapel*, chap. XXIII) avec lequel il mystifiait l'apothicaire maître Pierre. Donner le nom d'un cheval à un homme, c'était faire l'opération inverse de celle qui consistait à affubler un cheval d'un nom de roi.

(3) On cultivait la vigne le long de ce coteau. Du Fail parle au chap. III du « vignoble de Bouillant » (édition Courbet, I, 41). La « fontaine de Bouillant » est mentionnée au chap. XI d'*Eutrapel* (II, 11).

(4) Je rétablis les majuscules qui ne sont ni dans le texte normal de 1549, ni dans les éditions de 1548. Le remanieur angevin n'a pas dû se douter que « bon espoir » était un nom géographique.

(5) Aveu de Jean Raguenel (Loire-Inférieure, B. 2165). Cf. encore : Loire-Inférieure B. 2183, et Courbet, *Notice*, p. v, n. 1. Vers 1545 (Loire-Inférieure, B. 2097), Bon Espoir appartenait à Philippe du Pan.

la cîme des chênes de Bon Espoir. Les deux cavaliers « prinrent chemin tout le long de la prarie » : du Fail n'étant pas prodigue de ces indications de paysage, notons celle-ci et rappelons qu'il mentionne encore dans *Eutrapel* les « prairies de Chasteau-Letard (1) », en bordure de la Seiche. « Au bout tirant la *Couterie* », Polygame eut soif. Quelle que soit l'explication que l'on donne de la bizarre expression « au bout tirant » (2), il existait aux environs de Château-Letard un lieu appelé la Conterie (3).

Le chapitre III est d'une topographie moins nette, du moins à première vue. Les deux inséparables sont encore en promenade et le chapitre débute par un fragment de conversation : « Vous avez bien veu ce bourg, où vous avez voulu descendre pour boire. Monsieur (dist Eutrapel à Polygame), ie me suis aduisé d'un cas... » On ne nous dit pas qui prononce la première phrase, on ne nous dit pas le nom de « ce bourg » ; et nous ignorons même si c'est la vue de « ce bourg » qui rappelle à la mémoire d'Eutrapel l'événement dont il va faire le récit alertement troussé. Début obscur, recherche pénible du naturel : ce sont là des défauts que nous déplorerons souvent chez du Fail. Heureusement le récit est construit, et bien construit : il nous remet sous les yeux la panique causée autrefois dans la campagne par le passage de gens de guerre licenciés, et nous comprenons parfaitement que cette campagne est celle qui s'étend dans les paroisses de Chantepie et de Vern, à quelques kilomètres vers l'est de Château-Letard. Mais où se trouvent les deux promeneurs dont l'un évoque ce souvenir ? A un moment donné Eutrapel, parlant de la fuite affolée de deux paysans, explique qu'ils cou-

(1) *Eutrapel*, XI (II, 10).

(2) Cela veut dire probablement : « au bout [de terre ou : de chemin] situé vers la Conterie, (ou : conduisant vers la Conterie) ». Mais je n'ai pas d'autre exemple de cette construction ; dans les aveux, on trouve souvent « tirant vers » ou « tirant à » (exemple : Loire-Inf. B. 2097, aveu de 1541 : « et d'iceulx boys *tirant au* boys de Ranlou »), mais jamais « tirant » tout seul. Le texte paraît altéré. C'est peut-être parce qu'il ne l'a pas compris que le remanieur n'a pas modifié le nom propre, contrairement à son habitude.

(3) On sait avec quelle facilité l'*u* et l'*n* se confondent. Le remanieur angevin a imprimé *Gouterie*, avec un G au lieu d'un C. On trouve dans le bailliage de Fontenay, paroisse de Chartres près de Saint-Erblon, un « Michel Marie, seigneur de la *Conterie* (ou : *Couterie*) en 1463 (Loire-Inf. B. 2117), et un Guill. Loaisel, seigneur de la *Conterye* en 1540 (Loire-Inf. B. 2183/12). Mais je reconnais qu'il est bien difficile de déterminer l'emplacement exact de la Conterie

rurent « par comparaison d'escripture plus que d'*icy* à la Balletiere. » Donc la conversation se tient, sinon à Château-Letard même, comme le dit La Borderie avec une précision trop grande, du moins dans le voisinage, car la Balletière (1) est un village situé à un petit kilomètre au nord de Château-Letard, et il est peu vraisemblable que malgré leur affolement, les paysans chargés de paquets aient couvert au pas de course plus de quelques centaines de mètres.

Le premier chapitre contient des noms de lieux très divers et dispersés (2) ; mais la localité centrale n'est pas indiquée et nous ignorons où demeure le mari trompé. La Borderie a supposé qu'il habitait aux environs de la Hérissaye, parce que les noms de Montfort, de Pacé et de Saint-Gilles sont mentionnés avec bien d'autres. Mais le « villageois coqu » a été rencontré dans le voisinage de la demeure où réside le seigneur Polygame, ayant auprès de lui le fidèle Lupolde. Polygame est bien là chez lui, dans son château. La situation est donc la même que dans les autres chapitres, et nous voici encore en Saint-Erblon. Même observation pour le chapitre v, où Lupolde rentre chez son maître Polygame. Et enfin, si les luttes décrites au chapitre ii ont pu se passer assez loin de Château-Letard, notons qu'à la fin Eutrapel s'en retourne à cheval vers Polygame pour lui conter sa dernière histoire. L'unité de lieu est donc parfaite, et tous les épisodes, toutes les promenades ont pour point d'attache le manoir du seigneur Polygame, lequel ne peut être, comme l'a très bien vu La Borderie, que François II du Fail.

Il nous reste à présenter les trois devisants, dont la physionomie fort simple ne changera guère au cours des *Contes et Discours d'Eutrapel*. Ces figures se sont vite « stylisées », même celle d'Eutrapel ; et pourtant on y discerne certains éléments pris incontestablement à la vie réelle.

vers laquelle se dirigent les deux cavaliers. La seule Conterie que je connaisse aujourd'hui se trouve assez loin à l'ouest de Château-Letard, — à 4 ou 5 kilomètres environ, — dans la commune de Chartres. Or la maison de paysan que Polygame et Eutrapel vont visiter « regarde sur les prés d'Orgevaulx » (ou *Orgivault*), ce qui nous reporte au Nord ou au Nord-Est de Château-Letard. Sur ce point, la topographie n'est donc pas d'une clarté parfaite.

(1) Écrit *la Valetière* au chap. xi d'*Eutrapel* (II, 9, 10). Carte d'état-major : *Baltière*.

(2) Cf. plus haut, p. 243.

Polygame, seigneur de Château-Letard, est un bon type de gentilhomme campagnard, et ce n'est certainement pas sans raison, malgré l'arbitraire qui règne dans *Eutrapel*, que du Fail le chargera de décrire l'idéal de « l'homme retiré aux champs », qui « gouverne ses sujets en amiable et gracieuse police (1). » Polygame appartient, comme Lupolde, à une génération antérieure à celle d'Eutrapel. Notre auteur, toujours attentif aux différences de temps et de coutumes, ne perd pas de vue l'âge de ses devisants. Le « grand malchus » de Polygame, la vieille épée d'autrefois, s'oppose à l'épée plus courte et plus fine du cadet ; l'aîné fait la comparaison entre les deux armes et conclut « qu'au regard de son temps ou ilz se battoient en croix de sainct André, ce n'estoient en ce siècle que petitz espadassins (2). » Sa bonhomie conciliante et son calme s'opposent à la mobilité combative et taquine d'Eutrapel. Le couple qu'ils forment ensemble fait songer parfois au couple célèbre formé par Pantagruel et Panurge, et il n'est pas impossible que celui-ci ait exercé quelque influence sur l'autre ; mais les deux héros de du Fail ont leurs caractères propres. Le trait dominant de Polygame est la bonté, et sa plus grande crainte est de faire de la peine aux gens. Dans l'inaltérable bienveillance de ce personnage nous démêlons l'influence de l'âge, une part de placidité paysanne, et aussi une certaine part de faiblesse. Ainsi on devine que le brave homme est dominé par sa femme, dont il craint les réprimandes (3) ; il est dominé par ce farceur d'Eutrapel, et celui-ci se rend fort bien compte de l'empire qu'il exerce sur son aîné : « C'est moi qui le gouverne », dit-il au début des *Baliverneries*. Eutrapel est la preuve vivante qu'une éducation conduite par Polygame ne pouvait aboutir qu'à faire un enfant gâté. Comme les natures un peu faibles, « Monsieur » a besoin qu'on l'aide à s'amuser ; et c'est là l'origine des *Baliverneries*,

(1) *Eutrapel*, XXIX (II, 232).

(2) Édition 1549, f° 44 v°.

(3) *Baliv.*, V (I, 199). Ce qui n'empêche pas Polygame, au chap. VI d'*Eutrapel* (I, 285), de dire en s'adressant aux autres interlocuteurs (Eutrapel, Lupolde, de Launay Perrauld) : « Vous qui estes embesguinez et endormis aux commandemens et complaintes de vos femmes... » Ce serait comique si l'auteur avait pris soin de mettre la phrase en valeur et de nous prévenir que Polygame voyait une poutre dans l'œil du voisin. Mais tout effort dramatique est à peu près absent d'*Eutrapel*.

auxquelles on pourrait donner comme sous-titre : « histoires pour faire rire Monsieur. » Polygame est-il mélancolique ? Vite Eutrapel se charge de le remonter par ses balivernes ; il l'emmène avec lui dans quelque promenade hygiénique où il le réjouira par son bavardage et, entre deux « bolées », — tous les Hauts-Bretons comprendront ce terme, — il lui racontera quelque anecdote pittoresque (1), Une fois l'élan donné, Polygame s'amuse tout son saoul et rit « du meilleur de la ratelle. » Au reste son goût n'est pas toujours très délicat, non plus que celui d'Eutrapel lui-même. Celui-ci lui raconte une série d'incongruités qu'il vient de commettre dans un château, et dont la dernière est d'une sonorité toute rabelaisienne : à ce récit, Polygame est saisi d'une gaieté gargantuesque, il « en rist plus de deux heures, dodinant de la teste, et aucunesfois bavant sur la piece de son saye, le bon gentilhomme. (2) » Les plaisanteries de ces hobereaux ne différaient pas toujours beaucoup de celles des paysans dont ils partageaient l'existence.

Mais Polygame ne considère pas seulement Eutrapel comme un agréable bouffon. Il l'aime du plus profond de son cœur, et la peinture de ce sentiment ne manque pas de charme. On ne semble pas avoir remarqué que l'œuvre de Noël du Fail est celle où se manifeste le mieux au XVIe siècle l'amour fraternel. C'est qu'on ne cherche pas en général du sentiment dans les œuvres classées comme « facétieuses » ; et pourtant il y en a ici. L'auteur ne se borne pas à nous dire en style proverbial que Polygame ne pouvait « se passer d'Eutrapel » non plus « qu'un chat de sa queue ou un coquin de sa bezace. » Il nous fait assister aux inquiétudes maternelles qui agitent l'âme du bonhomme pour un simple retard de son cadet. Celui-ci apprend en arrivant à Château-Letard que Polygame, ne le voyant pas rentrer de la promenade, a perdu l'appétit et n'a pu se décider à dîner. Du Fail compare ce frère sensible à un homme qui attend un courrier important et qui se représente en imagination les étapes de la route : « Il est maintenant en un tel lieu ; à ceste heure il commence à passer une telle ville ; il ne boira pas là, car il a haste. Que si quelqu'un le contrarie (comme dire qu'il n'est pas pos-

(1) *Baliv.*, IV, début.
(2) *Baliv.*, II, (I, 178).

sible qu'il soit là) il desespere... (1) » Polygame a couvé ce frère chéri comme une poule couve un poussin ; il l'a fait étudier, s'occupe de le doter, lui mijote un mariage avec une brave fille « eslevée sous l'aile de sa mere ». Comme il le regarde avec complaisance ! Comme il lui trouve de l'esprit ! Il écoute bouche bée une bonne partie de l'apologue de la Goutte et de l'Araignée, mais il ne peut s'empêcher d'interrompre le brillant fabuliste pour s'exclamer : « Sainte Marie ! Que tu fais trouver le conte bon ! » Dans *Eutrapel*, Polygame sera l'arbitre intelligent et doux, le modérateur de toutes les querelles ; il prendra une allure olympienne, s'adressant à Eutrapel « d'une face pleine de majesté et contenance Royale (2) », et ce jeune frère sentira « fondre » ses colères et « sa legereté » « à la reflexion et reverberation de la dignité que la face de son Polygame representoit (3). »

En effet, si l'affection de François du Fail pour Noël a quelque chose de maternel, l'affection de Noël pour François est un peu celle d'un fils. Malgré ses gamineries et ses emportements, Eutrapel éprouve le respect d'un cadet pour l'aîné de la famille, pour le seigneur de Château-Letard, pour celui qui maintient le nom, les droits et les titres du clan des du Fail ; il lui dit « vous » et l'appelle « Monsieur » : et voilà bien un sentiment tout féodal que Panurge n'éprouvait point pour Pantagruel.

Que Noël du Fail se soit peint lui-même sous le pseudonyme d'Eutrapel, c'est ce dont personne ne peut douter aujourd'hui (4). Non seulement tout un ensemble de faits et de rapprochements, dont la plupart furent déjà notés et groupés par La Borderie, rendent cette hypothèse certaine ; mais il est impossible de lire les ouvrages « personnels » de notre auteur, *Baliverneries* et *Eutrapel*, sans être frappé de la concordance qui existe entre le tempérament attribué au personnage principal et le style inégal, haché, intermittent de Noël du Fail, ses sorties violentes

(1) *Baliv.*, I (I, 152).
(2) II, 234.
(3) II, 293.
(4) Je rappelle simplement que du Fail lui-même nous donne la clef de son pseudonyme au chapitre final des *Contes d'Eutrapel*. Eutrapel raconte qu'il publia autrefois ses deux premiers récits « prenant l'imprimeur et renversant mon nom de *Léon Ladulfi* (II, 352). C'est l'inverse qu'il aurait dû dire, puisque *Léon Ladulfi* était le « renversement » de *Noël du Fail*. Mais Eutrapel n'allait pas jusqu'à compromettre à ce point la dignité d'un membre du Parlement de Bretagne.

et brèves, ses développements qui tournent court, son désordre, enfin. On se convainc facilement que les *Contes d'Eutrapel* ont été écrits par Eutrapel lui-même, par ce personnage remuant, inquiet, colérique, « revêche et haut à la main », « fort à tenir », que Polygame, malgré son autorité, manie avec d'infinies précautions et amadoue par des concessions et des compliments.

Qu'on veuille bien se reporter encore à la lettre-préface des *Baliverneries* où l'auteur nous fait son propre portrait en l'attribuant à un ami intime. « Tu m'objectois », dit-il à cet ami, « mon naturel estre du tout à contrepoil et biais, et qu'à mon horoscope estimois le mouvement du ciel avoir esté tout irrégulier et de travers. » Pour le décider à travailler le droit, l'ami offrait plaisamment à du Fail des livres de médecine. Peut-on mieux marquer l'humeur contrariante d'Eutrapel et n'est-il pas évident que Noël du Fail et lui sont deux sosies ?

Cet Eutrapel toujours jeune, — car du Fail, dans la peinture de son moi ne dépasse pas la trentaine, — est comparé par Lupolde à un singe perpétuellement en fièvre et lui-même se compare ailleurs à un singe gambadant devant une tortue. La nervosité particulière de cet être mobile se révèle dès la première page des *Baliverneries* : « Eutrapel, qui n'avoit jamais l'œil en un lieu, ains inconstant et vague (1)... » Aucun écrivain ne s'était décrit avec autant de minutie (2), et d'une façon générale, aucun satirique, à ma connaissance, n'a aussi bien renseigné la postérité sur les concomitants physiques de ses indignations vertueuses (3). Eutrapel est devant nous, de pied en

— Ce qu'on n'a pas encore remarqué, c'est que dès 1548 cet ami indiscret qui s'appelait Jean Maugin était parfaitement au courant de l'identité entre Léon Ladulfi et Eutrapel. On se souvient du titre des *Baliverneries* interpolées : « Baliverneries ou Contes nouveaux d'Eutrapel, *autrement dit* Léon Ladulfi (Cf. ci-dessus, p. 253, n. 1). Cet *autrement dit* n'est nullement synonyme de *par*. Jean Maugin avait deviné ou savait grâce à ses relations avec du Fail que celui-ci, renonçant au genre impersonnel des *Propos Rustiques*, s'était mis lui-même en scène dans son nouvel ouvrage sous le nom d'Eutrapel.

(1) I, 148. — Du Fail devait avoir un tempérament arthritique. C'est ce que semble indiquer cette « maladie des gouttes » qui le tortura pendant toute la dernière partie de sa vie et qui prit chez lui des proportions inusitées.

(2) Faut-il rappeler que les *Essais* de MONTAIGNE ne paraîtront qu'en 1580 ?

(3) Une simple contradiction le fait « bégayer » de colère (II, 127). Il est souvent « en fièvre. »

cap, piaffeur et même un peu fat, « godronné » comme un muguet du jour ; nous le voyons avec sa barbe soignée qu'il « contourne », ses moustaches « cordées » qu'il file quand il est mécontent, sa cape qu'il relève d'un geste noble, son petit chapeau à plume, son pourpoint rembourré, sa démarche affectée et traînante, « à hanche deslouée », ses façons goguenardes, ses répliques brèves et mordantes ; nous le voyons accabler Lupolde de sarcasmes quand le vieux sophiste passe à sa portée, ou composer dans les allées de Château-Letard un épigramme (car il eut des prétentions poétiques) en se rongeant les ongles et en frappant la terre de menus coups de pied. L'image d'Eutrapel, qu'il apercevait dans une glace, ne déplaisait pas entièrement à Noël du Fail : « Eutrapel, nous dit-il au début des *Baliverneries* (1), « sçavoit gaingner toutes manieres de gens par une grace qu'il avoit oultre le naturel des hommes. » Lorsqu'il s'agit de le marier, Lupolde lui dit en plaisantant : « Tu es une assez belle happelourde, et capable d'en tromper une bien affettée (2) », impertinence qui renferme un compliment, car le mot « happelourde » désignait un bijou faux et un individu de belle apparence (3). Le nom grec d' « Eutrapel » veut dire « agréable et plaisant. »

Mais du Fail n'a pas abusé du petit bénéfice que procurent les pseudonymes et qui est de se dire à soi-même des choses aimables. Bien au contraire : il a révélé sur son propre compte plusieurs péchés et défauts que l'on tient d'ordinaire secrets ; il fut sincère, et, pour employer sa propre expression, il « se despouilla comme auprès du feu (4). » Bien plus, il est visible que cet indépendant a dû se faire de temps à autre plus cynique que nature, soit par une affectation fanfaronne qui est un trait de caractère de plus, soit parce que l'auteur, se stylisant un peu lui-même comme il a stylisé les deux autres devisants, a distribué à son Eutrapel le rôle d'un bouffon (5).

(1) I, 156 (édition 1549, 14 r°).

(2) II, 251 (chap. xxx).

(3) Voir dans *Romania*, t. LI (1912) notre article « Happelourde. »

(4) II, 110 (chap. xix).

(5) Voici un passage où du Fail nous prévient très nettement qu'il ne faut pas toujours prendre à la lettre le cynisme d'Eutrapel : celui-ci vient de formuler en termes fort débraillés son mépris du mariage ; il voudrait, a-t-il dit, « estre le plus riche cocu de France, pour avoir de l'argent tout son saoul, etc. » Du Fail met alors dans la bouche de Lupolde ce correctif : « Je m'as-

Assurément on souhaiterait à cette peinture du moi plus de profondeur : du Fail ne fut pas un psychologue ; le dialogue, par où se révéleraient le mieux les personnages, est faible et monotone chez lui ; mais il a noté des attitudes, des gestes, des faits et des situations, et cela seul est intéressant et significatif. Physionomie assez complexe, Eutrapel évoque à notre esprit tantôt le Panurge de Rabelais, tantôt l'Alceste de Molière, et d'autres héros encore, mais ne ressemble pourtant à aucun d'eux. Cet Eutrapel, en qui se mêlent un goût parfois puéril pour la mystification et un amour généreux de l'indépendance et de la liberté, est avant tout un tempérament de jeune noble révolté que nous voyons se plier lentement et péniblement à la règle. Nous savons comme il nargua l'autorité de ses pédagogues et régents. Il est en réaction contre la civilisation des villes parce qu'elle impose à l'homme des conventions ; il est même en réaction contre la politesse, où il ne voit que comédie. S'il résiste opiniâtrément aux conseils matrimoniaux, c'est que le mariage est une discipline qui limitera sa chère indépendance. Son épée tremble au fourreau, et il sent bouillonner en lui la sève de ses ancêtres qui combattirent. Sa double fugue en Italie est très vraisemblable. Dans un passage extrêmement curieux d'*Eutrapel*, il exprime sa haine violente contre les gens de justice et les formalités judiciaires : « étant une fois ajourné, déclare-t-il, vingt-quatre heures après je fus en fièvre », et il ajoute ce regret stupéfiant dans la bouche d'un juge ou d'un futur juge, déjà entré dans la carrière : « J'aimerais beaucoup mieux faire raison à celui qui me demanderait injustement quelque chose, à beaux coups d'épée, comme on faisait jadis dans presque toute l'Europe (1). » Heureusement Polygame, qui est l'Ariste du dialogue, met les choses au point en déclarant que le duel est une institution barbare, gothique, et en affirmant la nécessité d'une justice fondée sur l'Évangile. Au reste, la justice, pour lui et pour Eutrapel, sera rendue par des nobles et non par de vils roturiers. Du Fail conserva toute sa vie le mépris foncier des robins avec lesquels les nécessités de l'exis-

sure qu'Eutrapel a parlé « en sa gausserie accoustumée, et non à bon escient. » (*Eutrapel*, XII ; II, 34). Il faut tenir compte de cette outrance et de cette fanfaronnade pour juger sainement un épisode déconcertant comme celui du chap. II des *Baliverneries*, dont nous parlons plus loin.

(1) *Eutrapel* I (I, 241).

tence le mettaient journellement en contact. Ce jeune étalon ruant dans ses brancards nous représente bien ce que pouvait être un féodal d'autrefois chez qui les fiertés de la caste s'aggravaient du naturel rétif et têtu d'un Breton.

Les *Baliverneries* nous le montrent dans ses relations avec les roturiers et les gentilshommes. Pour le roturier Lupolde, nous y reviendrons bientôt. Avec le paysan du chapitre premier, Eutrapel est familier sans être cordial et sans jamais perdre le sentiment des distances. Il baliverne avec l'homme à la façon dont le chat joue avec la souris. Ce « cocu » est pour lui une curiosité qu'il exhibe à Polygame. A un éclat de rire trop bruyant excité chez Eutrapel par sa contenance et ses gestes, le vilain se sent piqué dans son amour-propre ; il prend le railleur « assez lourdement par la manche » et lui dit : « Escoute, autant vous en pend à l'aureille, je suis autant fin qu'un autre, et, peut estre, aussi fin valet, et autant vert galant comme... je ne dy mot. » La réticence est claire : elle vise Eutrapel. Et celui-ci de s'écrier en se tournant vers son frère : « N'est-il point plaisant de voir que ce manant se compare à moi ? » (1) Rappelons encore la scène des luttes, où Eutrapel, impatienté de la lenteur des athlètes, leur crie : « Au diable soit la vilenaille, et gripez vistement ! (2) »

Mais l'épisode le plus déconcertant des *Baliverneries* est celui où Eutrapel entre dans le manoir d'un gentilhomme au moment d'un repas de cérémonie, s'invite sans plus de façon, s'attable avant les autres convives sans saluer personne, et se met en devoir, non pas de manger, mais de bâfrer, ou, comme dit l'auteur, de « morfier et galloper des maschoires » (3), tout en se servant de larges rasades. En vain ses amis lui font-ils des remontrances ; en vain un maître d'hôtel, vêtu de son « saye à bombarde », tenant en main un petit bâton à crochet, vient-il lui dire « Mon gentilhomme, que faites-vous là ? » A tous les rappels à l'ordre, le goinfre répond entre deux morceaux : « Pourquoi m'y ameniez-vous ? Je suis un diable moi. » Je passe sur l'incongruité finale. A coup sûr le récit est fâcheux. Mais Eutrapel s'y montre si délibérément grossier qu'il ne faudrait pas, je crois, en prendre

(1) I, 153.
(2) I, 172.
(3) I, 177.

tous les termes à la lettre. Cet épisode rentre dans tout un système d'opposition outrancière contre les simagrées sociales et en particulier contre la morgue cérémonieuse de la noblesse provinciale. Du Fail reprendra la lutte dans *Eutrapel*, où nous verrons revenir le même thème sous une forme incomparablement meilleure et plus dramatique : cette fois le héros à scandale, le héros casseur de vitres comme il les aime, sera non plus Eutrapel, mais un rude combattant des guerres civiles (1).

L'éternel souffre-douleur d'Eutrapel, le plastron de ses plaisanteries plus ou moins délicates, c'est Lupolde, l'un des trois devisants essentiels : figure caricaturale qui ne nous intéresse guère malgré tous les efforts de l'auteur, mais dont l'existence réelle est indubitable. Comme l'a fort bien noté La Borderie, du Fail a laissé échapper une fois le vrai nom de ce personnage (2). Il s'appelait Colin Briand et était originaire des environs de la Herissaye, plus exactement du village de Ramussac (3). Ce nom bas-breton de Briand, entièrement inconnu dans la région de Saint-Erblon et de Noyal, est fort abondant sur les documents de Pleumeleuc : il y avait tout un clan de Briand (ou Briend) dont plusieurs furent hommes de lois (4). On

(1) Je fais allusion ici au second grand récit du chap. XVII (II, 80-34). Bien que les personnages soient tout différents ainsi que le sujet particulier, le dessin général est le même, et nous sommes visiblement en présence d'une reprise améliorée. Certaines expressions du premier récit reviennent dans le second : « galoper des mâchoire » « saoul comme un prestre » On y retrouve l'intervention du maître d'hôtel venant avertir l'intrus à voix basse, les mines scandalisées des assistants, l'appétit du héros, et son départ à cheval.

(2) *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVI, p. 528-529. Cf. *Eutrapel*, IX (I, 316). La seule critique qu'on puisse adresser à La Borderie, c'est d'avoir cru que du Fail avait laissé échapper le nom « par mégarde ». Du Fail a corrigé son œuvre à plusieurs reprises après l'édition de 1585, il a tout au moins corrigé, — comme je le pense avec La Borderie, — la seconde édition (in-16) de 1586 : or c'est celle-ci qui nous permet de rétablir la forme vraie du nom : *Briaud* (1585) y a été rectifié en *Briand*. Dès lors, comment admettre une distraction de la part d'un auteur qui nous a montré par ailleurs qu'il savait, quand il le jugeait à propos, s'entourer de mystère ?

(3) *La Ramussac* sur les cartes d'état-major. Mais sur les documents anciens que j'ai pu consulter on trouve *Ramussac* tout court, comme chez du Fail (II, 238).

(4) La Borderie signale un Jean Briend, notaire, parrain en 1562. Au début du XVIIe siècle, un Thomas Briend recueille en qualité de sergent les rentes seigneuriales de la juridiction de Cahier, au bailliage de Ramussac (*Arch. I.-et-V.* E, 128, La Martinière, 1612). — Je ne trouve sur les registres baptistaires de

sait déjà que Colin-Lupolde, de bonne heure en relation avec le seigneur de Château-Letard, servit de répétiteur au jeune Noël du Fail. Après son retour de Paris, François du Fail le prend pour homme d'affaires : « Il y avoit en la compagnie un vieux preudhomme appelé Lupolde, qui estoit procureur de Polygame » : c'est ainsi qu'il nous est présenté au début des *Baliverneries* ; au dernier chapitre, il revient de tenir « les assises ou plaits de son maistre Polygame » dans l'équipage que voici : « monté sur une meschante haridelle de cheval, son braquemard sur sa robe ceinte, avec le chaperon bridé . » Ces fonctions de juge-sénéchal et de procureur d'une petite seigneurie très voisine de Rennes ne devaient pas l'empêcher de résider souvent à la ville, où le premier chapitre d'*Eutrapel* nous le montre dans son cabinet d'avocat. A Château-Letard, il occupait ses loisirs en jouant solitairement d'une flûte à neuf trous. Là il était l'homme de confiance, l'ami de la maison. Certaines indications que l'on n'a pas encore remarquées dans *Eutrapel*, nous apprennent que François du Fail s'occupa de le marier sur le tard. Lupolde n'était plus jeune, et Eutrapel ne manque pas de le lui rappeler avec sa rudesse habituelle, au chapitre XXVII (1), alors que le mariage est encore en projet : la chose est faite au chapitre XXIX, qui suit chronologiquement le précédent : « Lupolde et moi sommes mariés », dit Polygame, et Lupolde d'ajouter entre parenthèses : « Dieu mercy et vous (2). » Eutrapel ne l'est pas encore. Selon toute vraisemblance, le « vieux sophiste », qui était encore célibataire à l'époque des *Baliverneries*, prit donc femme vers 1550.

Nous ne perdons pas entièrement de vue notre Colin Briand après cette date. Un rapprochement entre le texte d'*Eutrapel* et un document manuscrit paraît bien indiquer qu'à une certaine époque le procureur-avocat offrit ses services juridiques à une autre seigneurie, assez distante de Château-Letard. En effet, au chapitre XXV d'*Eutrapel*, Lupolde raconte au sujet d'un corbeau une anecdote dont il a été témoin dans une forêt « en la

Pleumeleuc qu'un seul Colas Briend (f[os] 146 r[o] et 153 v[o]) ; mais ce n'est certainement pas le nôtre : ce personnage, époux de Jeanne Levesque, a une fille en 1587 et un fils en 1589. Notre Lupolde, déjà plus que mûr en 1548, était sans doute mort à ces dates.

(1) II, 213.

(2) II, 234.

maison de *Basoges* en ce pays (1) ; » il fait un grand éloge du seigneur de cette maison. Or dans une « montre » manuscrite du « ban et arrière-ban pour Rennes » (2), datée de 1557, nous lisons la signature de *Briend* au bas d'une déclaration présentée par Gilles Le Liepvre (3) pour « la tierce partie du lieu et mestairie de Martigné en Basoges. » Il s'agit de Bazouges-sous-Hédé, à six lieues au nord de Rennes. Un arrêt de Grand Chambre du 14 avril 1565 fait encore allusion à une « procure spéciale » du 15 août 1564 signée des noms de *Briend* et Chaczault, « notaires de *Hédé* et de Sainct Gilles (4). » Bien que le prénom nous manque, il est à peu près certain que nous tenons là notre Lupolde. Ce praticien dut opérer surtout dans les campagnes et son séjour à Rennes fut très intermittent : ce qui explique sans doute qu'il m'ait été impossible de retrouver dans les documents rennais la moindre trace du personnage (5).

La physionomie de Lupolde ne se dégage pas avec netteté parce que l'auteur l'a retracée à plusieurs reprises à des époques fort différentes. Dans *Eutrapel*, il n'est bien souvent qu'un devisant-fantôme. Néanmoins il y a un Lupolde qui a des chances d'être vrai et qui est déjà presque tout entier dans les *Baliverneries*, esquissé à gros traits par un écolier malicieux. Du Fail voit d'abord en lui le pédagogue roturier qui a « grondé perpétuellement contre la biennee et instituee jeunesse (6), » le « magister noster », le « vieux sophiste « ou « le vieux Sortes » qui s'est permis de le morigéner autrefois : n'allait-il pas jusqu'à soupçonner qu'Eutrapel s'intéressait au beau sexe autrement que pour lui adresser des saluts courtois, — « interprétant tout

(1) II, 191.

(2) *Archives Loire-Inf.*, salle de travail.

(3) Sur les Le Liepvre (Guy et Guillaume), voir : du Fail, *Arrêts*, éd. 1579 p. 75 (1566) et p. 174 (1577). — Cela ne veut pas dire que le seigneur célébré par Lupolde soit un Le Liepvre. Ce pourrait être un Bintin, à moins que ce ne soit Laurent de la Motte, seigneur de Bazouges vers le milieu du XVIe siècle (au chap. XV d'*Eutrapel*, II, 55, du Fail rappelle qu'il se trouvait à Avignon avec un gentilhomme de ses amis appelé La Motte).

(4) *Arch. Parlem.*, minutes d'arrêts.

(5) La lecture d'*Eutrapel* nous apprend que Lupolde est à Rennes aux chap. I, VII, XXXI, XXXV. J'ai noté à Rennes quelques Briend, mais avec d'autres prénoms, par exemple Me Jean Briend, procureur en 1581 (*Arch. mun.*, 459) et un Me Pierre Briend, sergent royal (*ibid.*, même date).

(6) II, 214.

au rebours le Dieu-gard qu'on fait aux Dames ? (1) » Et donc Lupolde aura une mine rébarbative et crachera du latin, bref annoncera l'Hortensius de *Francion* et tant d'autres « pédants » classiques.

Lupolde, c'est encore le juriste campagnard, que les nouveautés des villes ont à peine effleuré. Pauvre à l'origine, ayant péniblement gagné sa vie et conquis ses grades, cet avocat rural connaît la valeur de l'argent et oppose son sens pratique aux ambitions et aux rêves d'Eutrapel, dont toute la poésie, dit-il, n'est *de pane lucrando*. Il a acquis une expérience de praticien qui le rend précieux aux gentilshommes ; il connaît sur le bout des doitgs toutes les généalogies du pays (2). Comme beaucoup d'avocats de son temps, il règle la plupart de ses affaires *inter pocula*, au fond d'une taverne où il recrute et manie des clients, et dont il sort le soir en titubant (3). Toutes ses colères tombent devant l'offre d'une bouteille de vin, et il promène dans *Eutrapel* un nez d'ivrogne, « rouge », « à pompettes (4). »

Par son costume et ses allures, Lupolde est de l'ancien temps, beaucoup plus que Polygame son contemporain. C'est par là qu'il peut trouver quelque indulgence auprès d'Eutrapel. Il ignore les vicissitudes de la mode et ne sait même pas nommer les habillements dont s'affuble son jeune élève (5). Un mot nouveau le plonge dans l'ahurissement, et il tire Eutrapel par la cape pour lui demander la signification des termes « aconché » et « accortement » que Polygame vient d'employer (6). Au reste, nous le voyons dans les *Baliverneries* commettre un contre-sens complet sur une phrase pourtant très simple, que vient de prononcer Eutrapel (7). Il est lent et rustaud ; mais il sait se montrer « prudent et reservé (8), » et il ne se fâche que quand Eutrapel l'a poussé à bout par ses lardons.

Comme on le voit, il y avait là une physionomie intéressante

(1) *Ibid.*

(2) II, 213.

(3) II, 231-232. « Jamais », avoue Lupolde lui-même, « mes affaires ne vont bien et à droit, si elles ne sont maniees et arrestees en belle taverne... »

(4) II, 96.

(5) II, 212.

(6) *Eutrapel*, ch. XXXIII (II, 295).

(7) Ch. V (I, 198).

(8) II, 295.

de procureur champêtre, dont du Fail nous a fourni quelques traits, mais quelques traits seulement. On peut dire qu'il a passé à côté d'une curieuse peinture de mœurs. Non seulement il prêtera et prête dès 1548 à son Lupolde des discours que ce personnage n'a visiblement jamais prononcés (1) ; mais il mêlera dans la personne de ce « Jabolenus des Jabolaines (2) » deux êtres différents : la ganache archaïque, le « vieux rêveur rassoté » que nous venons de voir, et un avocat retors, habile à soutirer l'argent des plaideurs, rompu à toutes les finesses : ainsi, au chapitre I d'*Eutrapel*, Lupolde, avocat urbain, devient visiblement le symbole tout général de la chicane. Au lieu d'essayer de coordonner les caractères de son Lupolde, du Fail trouve plus intéressant de nous donner la liste des brocards qu'il échangeait avec Colin Briand. Notre goût s'est modifié, et nous n'apprécions plus comme du Fail le plaisir qu'il y a à plaisanter sans cesse sur l'âge, le poil grison et la bouche édentée d'un familier de la maison. Mais ce familier était un roturier, avec qui ces gentillesses ne tiraient pas à conséquence.

Disons un mot des trois pseudonymes littéraires dont l'auteur affubla ses éternels devisants. Nous savons déjà que Polygame eut dans la réalité deux femmes successives, ce qui est le minimum nécessaire pour justifier un pareil sobriquet. Mais personne, chose curieuse, n'a encore fait observer que du Fail avait pris dans les *Colloques* d'Erasme les noms de Polygame et d'Eutrapel. Le premier apparaît dans le *Colloquium senile* (3) et l'autre dans le colloque intitulé *Puerpera*, ainsi que dans le *Convivium fabulosum*. Avec plus d'urbanité, l'Eutrapel érasmien de « l'Accouchée » rappelle un peu celui de du Fail par ses

(1) Ainsi, le discours du chap. I des *Baliverneries*, où Lupolde préconise plus de liberté pour la femme et fait preuve d'idées fort larges et « modernes », ne convient guère au personnage.

(2) C'est un des nombreux sobriquets de Lupolde. Eutrapel le lui donne au chap. XXIX des *Contes* (II, 237) : « Qui trouvera [et non *trouva*, comme écrit fautivement Assézat] aussi Jabolenus des Jabolaines qui cy est, sans une longue hottée de chiquanerie, et yvre à la relation du conseil ? » De même que la Bibliothèque de Saint-Victor, cataloguée par Rabelais, contenait un ouvrage de Lupoldus, de même on y trouvait un traité de Jabolenus, de *Cosmographia purgatorii*. Dans son *Antitribonien* Hotman tourne en dérision le jurisconsulte romain *Jabolenus Priscus* et cite l'opinion de Pline le jeune, qui le considérait comme un cerveau malsain.

(3) Cf. ci-dessus, p. 27.

reparties mordantes, brusques, par son amour du paradoxe. Le « Repas anecdotique », où Eutrapel est élu roi et exige qu'on raconte des anecdotes amusantes, a pu servir de prototype à certains chapitres du conteur breton. Quant à Colin Briand, son ancien élève lui infligea un pseudonyme déjà ridiculisé par les humanistes. Dans un des dialogues (1) d'Ulrich de Hutten Lupolde défend avec Ortuin et Gingolphe la vieille théologie et le latin barbare, contre les objections ironiques d'Erasme, de Reuchlin et de Lefèvre d'Etaples. Enfin un prétendu ouvrage de Lupolde figurait dans l'étrange bibliothèque du couvent de Saint-Victor, inventoriée par Rabelais (2). C'est comme un représentant de l'« antique sophisterie » que Noël du Fail dut envisager d'abord Colin Briand.

Nous parlerons brièvement des brèves *Baliverneries*. Il faut cependant accorder une mention spéciale au premier chapitre, non point à cause de son étendue, mais parce qu'il est intéressant, bien conduit et original : on y trouve un réalisme de bon aloi, qui n'exclut ni l'habileté ni l'art. C'est l'ingénieux renouvellement d'un très vieux thème de fabliau et de conte : du Fail transporte à Saint-Erblon, à deux pas de Château-Letard, la vieille trinité gauloise formée par le mari, la femme et le curé. Ce n'est pas parce que ce thème est vieux que nous avons le droit de décréter *à priori* que ce chapitre est imaginaire. Cocuage régnait à la fois dans la littérature et dans la réalité ; et son empire s'est de tout temps étendu aux campagnes comme aux villes. De même, si nos vieux conteurs et farceurs ont souvent représenté moines et curés comme des séducteurs dangereux, ce n'est pas seulement pour obtenir par le contraste entre la profession et les mœurs une effet comique presque sûr ni, — comme il arrive parfois au XVIe siècle, — avec une arrière-pensée de réformation religieuse : tout n'est pas littérature dans cette prédilection pour l'ecclésiastique trouble-ménage. N'oublions pas que le « messire Jean » si guilleret de Noël du Fail est fort antérieur aux premières tentatives sérieuses faites par l'Église pour se réformer elle-même (3). Ce clergé était encore très laïque. Il

(1) *Dialogus facetissimus et salsissimus.*

(2) Rabelais, II, vii : *Lyripipii Sorbonici Moralisationes, per M. Lupoldum.*

(3) Les *Statuts synodaux* du diocèse de Saint-Malo (1620), dont les prescrip-

est remarquable que dans les *Baliverneries* la physionomie du curé, au reste plus effacée que celle des deux autres partenaires, soit traitée sans aucune insistance spéciale sur la profession, sans aucune réflexion anticléricale ; on dirait qu'il s'agit de la chose la plus naturelle du monde.

Néanmoins certaines influences littéraires sont sensibles dans ce conte si curieusement dramatisé. Il ne s'agit pas d'une influence rabelaisienne, quoique puisse le faire croire un rapprochement superficiel entre la consultation du « villageois cocu » et la consultation de Panurge dans le *Tiers Livre*. Je suis persuadé que du Fail n'avait pas encore pris connaissance de ce livre (1). Les emprunts textuels faits à Rabelais par les *Baliverneries* ne sont pas nombreux, ce qui ne veut pas dire que cet ouvrage soit plus vraiment original que les *Propos Rustiques*, mais ce qui signifie cependant une recherche plus grande de l'originalité ; or, quand ces emprunts se présentent, ils nous reportent invariablement aux deux premiers livres de Rabelais (2). Comment admettre que le *Tiers Livre* n'ait laissé aucune trace, tout au moins dans un chapitre étendu qui traitait du mariage et de ses conséquences et abordait la question des femmes ? La vérité est que la question des femmes est plus à la mode que jamais vers cette époque ; et quant à l'idée d'une consultation, — laquelle n'a aucune ressemblance réelle avec

tions sont souvent précieuses pour l'histoire des mœurs, nous montrent que même au début du XVIIe siècle la vie du clergé était encore assez relâchée. Par exemple les statuts de Saint-Malo, comme ceux de Saint-Brieuc (1606) interdisent aux prêtres de « hanter les danses », — comme le messire Jean des *Propos Rustiques*.

(1) Voir ci-dessus, p. 165, n. 1.

(2) Ces emprunts n'ayant encore été notés par personne, je crois bon d'en donner une liste aussi complète que possible : *Balivern.*, préface : « De ma part si faut il.... s'escurent les dens. » Cette phrase où du Fail déclare qu'il compose ses œuvres joyeuses à ses moments perdus, est inspirée par le prologue du *Gargantua* : « Car à la composition de ce livre seigneurial... » (Cf. Marty-Laveaux, *Rabelais*, t. IV, p. 64-65). — *Balivern.*, I, 147 « escuré son estomac de quelque pied de mouton » (Rab., I, 22 et 41) ; — 155 « Que fis-je ? Que je fis ! » (Rab., II, 4) ; — 155 « ô les bonnes garses ! — Voylà mon cas, dist Eutrapel. » (Rab., II, 26 : « cent cinquante mille putains... — Voylà pour moy, dist Panurge ») ; — 165 « et à Dieu seas » (édition 1549), formule provençale que du Fail a dû prendre dans Rab., I, 33 ; — 165 « qui n'a dent en gueule » (Rab., II, 17) ; — 166 « monsieur sans queue » (Rab., I, 11) ; — 168 « nous taschons aux choses defendues » (Rab., I, 76). — *Balivern.*, II, p. 171 « ne luy arresteroit em-

celle de Panurge, — nous pouvons imaginer que, si elle est toute littéraire, comme il est probable, elle s'est présentée sans trop de difficulté à l'esprit d'un juriste. L'invention n'avait rien d'extraordinaire. Une petite farce, où un nouveau marié va demander à un docteur comment il doit se comporter dans la vie conjugale, nous est connue par une édition de 1547 (1) ; et les *Arrêts d'amour*, que du Fail n'ignorait pas, avaient donné un exemple célèbre d'une application de l'appareil et du style judiciaires aux choses de l'amour et du mariage.

L'influence littéraire la plus remarquable que j'ai notée est celle des *Quinze Joyes de mariage*, — sans préjudice de diverses pièces facétieuses. Après une lune de miel de quelques mois, le pauvre mari campagnard parcourt un calvaire classique dont toutes les stations étaient déjà marquées par l'amer moraliste du xv[e] siècle. Mais du Fail renouvelle son sujet par une foule de petits détails empruntés à la vie journalière ; beaucoup moins psychologue que l'auteur des *XV Joyes*, il lui est supérieur dans la peinture du milieu. Ses personnages eux-mêmes ont quelque chose qui les particularise. Il a su transposer : sa paysanne est simple et impulsive ; sans doute elle ment, mais ses ruses sont élémentaires ; combien l'épouse bourgeoise de la « VII[e] Joye » est plus habile à se disculper, plus constamment maîtresse d'elle-même ! Au premier énoncé des soupçons du mari, la Bretonne jette sa quenouille d'un côté, et les mains jointes « se donne au travers de quinze jeunes diables bottés si elle y avoit onc pensé, etc... » crie, proteste, pleure. La bourgeoise du xv[e] siècle ne perdait pas un instant la tête ; elle aussi

plus qu'un grain de mil en la gueule d'un belier (Rab., II, 25) ; — 178 « dodinant de la teste » (Rab., I, 7, 22) ; — 178 « gens de bien » au sens rabelaisien du mot (Rab., II, 1). — *Balivern.*, iii, 179 « Laringues et Pharingues (Rab., II, 32). — *Balivern.*, iv « gentilshommes (i'entens des ocieux) » (Rab., I, 40). — *Balivern.*, v, 197 allusion à la harangue de Janotus de Bragmardo (Rab., I, 19) ; — 199 « à l'ombre d'un pot de vin » (Rab., *Pantagr. pronostic.*, au liseur bénévole : « à l'ombre d'un verre de vin. »). — Les quelques rapprochements qu'on peut faire entre le chap. i des *Balivern.*, et le *Tiers Livre* sont vagues et s'expliquent tous par une certaine analogie entre les sujets traités ici et là. La cascade d'infinitifs qui, au chap. iii des *Balivern.*, représente la panique des femmes, rappelle sans doute en petit la formidable série d'imparfaits qui, dans le prologue du *Tiers Livre*, peint l'activité de Diogène ; mais Rabelais n'avait pas attendu le *Tiers Livre* pour donner des exemples de ce procédé accumulatif.

(1) *Ancien Théâtre français*, t. I, p. 1-10 : *Le Conseil au nouveau marié.*

« donne au diable tout quant qu'il y a dessoubz ses deux mains, si oncques bouche d'omme toucha à la sienne », mais, par une équivoque infernale, elle désigne ainsi son mari sur la tête de qui elle impose les mains. La paysanne de du Fail ne peut dissimuler ses sympathies pour messire Jean, et, au risque de mettre son homme en méfiance, s'écrie en lui sautant au cou dans un accès de joyeuse franchise : « Et je te dy, mon pataut, mon amy, que si tu estois mort, et que les Prestres fussent mariés, comme l'on disoit je ne sçay quant, je serois sienne. » Le mari non plus ne ressemble pas aux « cocus » de la littérature comique antérieur, et il a son tempérament propre : c'est un « mélancolique », qu'Eutrapel rencontre gesticulant et monologuant par les champs ; son cas s'aggrave d'une certaine dose d'alcoolisme ; exalté par l'infortune conjugale qu'il vient de découvrir il se répand en exclamations, se frappe les cuisses, a d'incroyables absences, comme quand il pousse la distraction jusqu'à « se treschausser », c'est-à-dire jusqu'à enlever ses souliers et à les remettre chacun au mauvais pied. Il est possible que du Fail ait prêté de sa propre nervosité à ce personnage un peu trop grimaçant ; mais il n'est pas douteux qu'il ait eu en vue un indigène de la campagne rennaise ; notre villageois a un signalement précis, et il exerce un métier bien déterminé, celui de marchand rural ambulant : ses nombreux voyages de côté et d'autre expliquent en partie l'inconduite de sa femme. Au reste, cet homme si abondant en gestes est un faible, qui craint sa « terrible mesnagere » ; il est enchanté au fond des conseils de pacification qu'on lui donne. Il a vu, ce qui s'appelle vu son déshonneur, et il n'a rien fait aux coupables. « Il fallait, lui dit ironiquement Eutrapel, prendre le bonnet du curé pour le jeter par terre, au cas où messire Jean n'eût promis de payer pinte. « Le paysan d'Ille-et-Vilaine, surtout lorsqu'il a absorbé quelques « bolées » de cidre, se répand volontiers en interminables menaces, qui aboutissent rarement à des voies de fait. Somme toute, cette histoire d'adultère aux champs est traitée avec un réalisme sobre et sans grossièreté ; et dans la présentation on ne sent pas trop l'artifice : les cris de désespoir, les soupirs du narrateur, ainsi que les saillies goguenardes d'Eutrapel coupent heureusement le récit et le suspendent aux endroits intéressants.

Le lecteur qui s'est égaré dans les broussailles des *Contes et Discours d'Eutrapel* est frappé de la bonne et claire ordonnance

de cette première *Balivernerie*, de la façon dont les réflexions des devisants se rattachent au sujet, enfin de l'effort réalisé par du Fail pour conserver à chaque personnage sa physionomie. Eutrapel est narquois et jovial d'un bout à l'autre. Il est infiniment probable que Lupolde, le sophiste archaïque, n'est qu'un prête-nom quand il exprime les idées fort libérales de Noël du Fail au sujet de la jalousie et de l'éducation des femmes (1). Pourtant Lupolde fait preuve d'une naïveté amusante et conforme à son caractère : il croit, contre toute évidence, que le villageois a mal vu, comme il se portera plus tard garant de la chasteté des fileries (2). Il s'exprime dans un style massif, solide, avec les considérants, les attendus et les définitions qui conviennent à ce pédagogue juriste. Jamais du Fail ne fera pareil effort. Ce que dit Lupolde, c'est que le meilleur moyen d'obtenir qu'une femme garde son honneur est de ne pas la traiter en esclave ; ne soyez pas pour elle un Cerbère jaloux ; faites-lui confiance, et elle gagnera en dignité : idées sages et élevées, qu'avaient déjà exprimées le *Courtisan* et l'*Amie de Cour*, mais qu'on ne s'attendait guère à rencontrer dans un fabliau gaulois. Le jugement prononcé par Eutrapel est équitable, sous une forme badine : le « cocu » est buveur, sans cesse absent du logis et se permettant des fantaisies extra-conjugales ; qu'il fasse donc la paix sans exiger de sa femme une chasteté qu'il n'observe pas lui-même : « qua mensura metiemini aliis, illa remetietur vobis. » Une idée de justice et d'égalité entre les sexes se dégage de toute cette fin de chapitre. Par la suite, il arrivera à du Fail d'être plus brillant comme conteur ; mais il a débuté par son meilleur « colloque ».

Si j'avais à faire un choix littéraire parmi les *Balivernerie*s, je joindrais à la première la troisième, où il y a du mouvement, de l'entrain et même de l'humour, chose assez rare dans le livret de 1548 : on peut qualifier d'humoristique l'histoire de ce chien qui, voyant ses maîtres apeurés empaqueter à la hâte leurs objets les plus précieux, demande par signes à se charger lui aussi de

(1) Cependant il est à remarquer qu'au chap. XII d'*Eutrapel* le même Lupolde sera encore chargé de défendre la thèse d'une honnête liberté à accorder aux femmes (II, 34). Est-ce une simple coïncidence ? On n'est sûr de rien avec du Fail. Cependant on voit mal le vieux sophiste exprimant des idées assez modernes et presque féministes.

(2) *Eutrapel*, XI (II, 7-8).

quelques outils : exemple aussitôt suivi par les autres chiens ; ceux qu'on ne chargeait pas déménageaient d'eux-mêmes une faucille ou un manche de fouet « afin qu'on ne leur eust reproché au giste quelque point d'ingratitude ou quelque insinuation d'amitié avec l'ennemy. »

Puis j'ajouterais, — et ce serait tout, — la brillante fable de *la Goutte et de l'Araignée*, qui laisse derrière elle la fable de La Fontaine sur le même sujet, — sans parler de la version incolore que Guillaume Haudent avait rimée l'année précédente (1), probablement d'après le texte latin de Nicolas Gerbel (2). La variante de du Fail lui est personnelle et reste isolée dans l'histoire de ce mythe hygiénique (3). Peu nous importe qu'il ait

(1) Haudent, *Trois cens soixante et six apologues d'Esope*, etc..., édition Lormier (Rouen, 1877), II, lix.

(2) Ou tout au moins d'après ce qu'on peut appeler « la version Gerbel. » Cf. *Æsopi et aliorum fabulæ*, Parisiis, apud Ioannem Lodoicum Tiletanum, ex adverso Collegii Remensis, 1544, in-8°. Ce volume contient, après la traduction latine des apologues d'Esope, un certain nombre de fables d'autres auteurs, et en particulier (p. 200-202) une seule fable de Gerbel, qui est la nôtre : *Nicolai Gerbelii Phorcensis apologus lepidissimus de Aranea et Podagra*. On la retrouve ensuite dans d'autres recueils analogues, par exemple, dans : *Fabulæ Esopicæ... Ioachimi Camerarii Pab...* Lugduni 1571 (p. 569-572). Il est possible et même probable que Gerbel a puisé l'idée de sa fable dans l'épître familière de Pétrarque. Mais sa version présente plusieurs traits distinctifs que l'on retrouve chez d'autres auteurs. Au lieu de nous donner d'abord comme Pétrarque deux longs récits racontés successivement par la Goutte puis par l'Araignée, Gerbel suppose que les deux héroïnes se rencontrent par hasard sur la route qui mène à une ville (appelée par lui Tyché) : arrivées là, elles cherchent un gîte chacune de son côté ; et c'est après cette expérience qu'elles se communiquent leurs impressions et décident de changer d'hôtes ; puis elles se dirigent vers une autre ville, où cette fois la Goutte loge chez un riche et l'Araignée chez un pauvre. Elles se retrouvent de nouveau et se décrivent leur félicité. Cette version à la fois moins longue et plus variée, plus dramatique que celle de Pétrarque, eut aussi plus de succès. A elle se ramènent les versions de Curio (1544), de Pantaleo Candidus (Weiss), etc... — A côté de la version Gerbel, qui dérive de celle de Pétrarque, il existe d'autres variations sur le même thème : celle de Jovianus Pontanus (*De Sermone*, cap. III), variante toute spéciale où l'on voit seulement la Goutte en quête d'un logis, — celle de Gastius (*Convivalium sermonum liber*, Basileæ [1543], où l'Araignée est remplacée par une mouche (*De Podagra et musca*), etc... Aucune des versions que j'ai examinées ne se présente comme apparentée à celle de du Fail.

(3) Il n'a même inspiré aucun auteur après lui. La Fontaine ne l'a pas connu, et au XVIe siècle aucune des versions postérieures à 1548 ne porte la moindre trace d'une influence des *Baliverneries*. Dans le *Formulaire recréatif...* de

pris l'idée de son récit dans Gerbel (1) ou dans Pétrarque (2), ou encore dans la tradition orale (3). S'emparant des données essentielles du sujet, il a construit par un effort d'imagination l'une des meilleures grandes fables de notre littérature. Celle du bûcheron et de la cognée, qu'elle évoque par le thème d'une audience chez Jupiter, ne paraîtra qu'en 1552, dans le second prologue du *Quart Livre*. Toute influence directe de Rabelais est donc absente, mais on peut soupçonner une influence lointaine de Lucien dans ce travestissement de l'Olympe. Du Fail nous introduit donc à la cour du monarque des dieux, monarque débonnaire à qui l'on vient présenter directement des suppliques et qui chaque samedi « tient bureau » de ses affaires privées. De sa majesté olympienne, il garde certains gestes horrifiques : « Jupiter tonna, rouilla les yeux, gronda trois fois, signes qu'il ne falloit pas faire la beste. » Mais sa grandeur et son tonnerre ne nous en imposent point : le dieu, au début de la fable, se rafraîchit en buvant paisiblement » son nectar de l'après-disnée », car il fait chaud, et il lit les requêtes appuyé sur le timon d'une charrette. Du Fail s'est préoccupé de peindre les deux requérantes avec un réalisme symbolique. Déjà Gerbel, avait eu l'idée de conformer la démarche de dame Podagre à l'infirmité qu'elle représente : elle faisait route avec l'Araignée, « tametsi passibus ambiguis admodum ægrè illam assequeretur. » Cette simple indication devient chez du Fail un véritable tableau : Jupiter aperçoit dans un coin « une pauvrette et misérable femme apuyee sur des potences, mal habillee, tousjours rechignant, diablassant... » Et

Bredin le Cocu [G. du Tronchay], Lyon, 1593 (réimprimé en 1831 dans les *Joyeusetez* de Techener, 5[e] livr., t. X), nous lisons une longue « ratification » d'un contrat en bonne forme passé entre « tres haulte et grande criarde Madame la Goutte » et « tres abjecte et taciturne Araignée. » Ce contrat n'a d'autre rapport avec la fable de Noël du Fail que l'emploi de la fiction juridique ; mais Bredin-du Tronchay applique systématiquement cette fiction à toute espèce de sujets.

(1) Je pencherais pour Gerbel, mais uniquement pour des raisons bibliographiques (Cf. ci-dessous, chap. xii, p. 423, n. 2).

(2) Petrarchi *Epistolæ familiares*, lib. III, epist. 13. C'est, à ma connaissance, la plus ancienne version littéraire.

(3) Pétrarque présente son récit comme une « anilem fabellam ». Iovianus Pontanus, qui raconta ensuite la fable d'une façon toute différente de Pétrarque, déclare la rapporter d'après sa grand'mère Léonarde, « celebris memoriæ matrona. »

cette petite vieille présente au souverain un libelle dont l'écriture est mauvaise, « — veuillez excuser, dit-elle, l'impuissance des doigts », — et dont le style entortillé, cauteleux, plein de parenthèses modestes et de considérants, est précisément celui qui convient à la personne. Un lettré moderne reprocherait à cet apologue l'obscurité de certaines tournures juridiques ; mais il faut s'y faire quand on lit du Fail, et ne pas oublier que ses contemporains, sans être du métier, comprenaient à merveille l'argot de la basoche.

Du Fail a terminé ses *Baliverneries* par une appréciation artistique qui est en même temps une petite profession de foi littéraire. D'autres ont déjà signalé ce jugement sur Albert Dürer : « cest excellent painctre, ayant en ces jeunes ans fait des cannes petieres, et mettoit aussi tost une gibbessiere au bon homme Bias, comme une pannerée de febves à Pythagoras, ce luy estoit tout vn, il luy sembloit bien vne besoigne estre bien tracée et tous ses lineaments et traictz compassez, s'elle estoit bien peincte de diverses couleurs, toutesfois ayant regardé de plus sain et net iugement en fin ne feist rien que le naturel qui l'a rendu l'excellence de l'Europe (1). »

Ce passage est intéressant pour diverses raisons et entre autres parce que c'est la première mention qui ait été faite en France du maître Albert Dürer ; n'allons pas plus loin et n'essayons pas, avec ces quelques lignes, de transformer du Fail en critique d'art pour avoir distingué deux « manières » successives chez un peintre. Il a dû transcrire en langage imagé une opinion qu'il avait entendu formuler par d'autres et que nous trouvons exprimée dans une lettre de Melanchton à Georges d'Anhalt, du 17 décembre 1547 (2). Mais en nous parlant de Dürer, Noël du Fail faisait évidemment un retour sur lui-même, et c'est de sa manière à lui qu'il entendait nous parler, de sa couleur locale et de la vérité de ses peintures. Ne pas prêter

(1) Édition 1549, f° 48 r° (édition Courbet, I, 56-57).

(2) On ne voit pas très bien du Fail ayant sous les yeux la série des œuvres de Dürer rangées par ordre chronologique et en tirant une théorie sur les deux grandes manières du peintre. La lettre de Melanchton à laquelle je fais allusion est publiée, pour la partie qui nous intéresse, dans l'ouvrage de Moritz Thausing, *Dürer, Geschichte seines Lebens und seiner Kunst*, Leipzig, 1884, t. II, p. 284-285. (Cf. aussi l'ouvrage anglais de T. Sturge Moore sur *Albert Dürer*, London and New-York, 1905, p. 187) : « Memini virum *excellentem* ingenio et vir-

à un paysan les idées et le langage d'un homme des villes, observer le costume et les convenances, voilà ce qu'il s'était efforcé de faire avec une conscience claire de son originalité. Les *Propos Rustiques*, malgré des invraisemblances et des gaucheries, le classent comme le meilleur peintre qui se fût rencontré de la vie paysanne. Mais, comme il arrive souvent chez les artistes, l'ouvrage où il esquisse d'une manière indirecte la théorie de son art, est inférieur au premier, plus spontané. J'ai signalé dans les *Baliverneries* un fâcheux parti-pris de réalisme facile. On dirait que l'auteur aéprouvé le besoin de justifier en raison un défaut qu'il sentait vaguement chez lui : la tendance à la sécheresse documentaire. Il faut le voir se battre les flancs pour nous intéresser à l'inventaire d'une maison de paysan ou pour mettre quelque animation dans compte rendu d'une lutte bretonne : il ne réussit qu'à fournir des fiches aux archéologues. La gaieté des *Baliverneries* est trop souvent factice. Du Fail se relèvera dans les *Contes et Discours d'Eutrapel*, œuvre toute fragmentaire, mais dont plusieurs fragments sont de premier ordre. Son talent reprendra une vie nouvelle surtout grâce à l'emploi du conte. Donnez-lui un thème narratif comme « la Goutte et l'Araignée », et il saura l'étoffer, le particulariser, l'illustrer de détails vivants ; mais son invention propre est médiocre et il se heurte facilement à deux écueils : le didactisme ou la description pure et simple.

tute Albertum Durerum *pictorem* dicere, se *juvenem* floridas et maxime *varias picturas* amasse seque admiratorem suorum operum valde lætatum esse contemplantem hanc varietatem in aliqua pictura. Postea se senem cœpisse *intueri naturam* et illius nativam faciem imitari conatum esse, eamque simplicitatem tunc intellexisse summum artis decus esse... » Melanchton dit la même chose en d'autres termes dans une lettre à Hardenberg, également citée par Thausing : « Memini Durerum pictorem, qui dicebat *se adolescentem in pingendo amasse monstrosas et inusitatas figuras* : nunc senem *intueri naturam*, etc... »

DU FAIL MAGISTRAT RENNAIS

CHAPITRE IX

ACTIVITÉ JUDICIAIRE ET JURIDIQUE

Du Fail inaugura son existence d'homme mûr par deux actes importants : il prit femme et acheta une charge de juge au Présidial de Rennes. Si nous considérons la dot rondelette de la mariée, nous penserons qu'il y eut entre ces deux événements autre chose qu'une coïncidence chronologique. Un document, malheureusement sujet à caution, le donne comme marié à la date du 7 mai 1551 (1) ; mais le premier texte original et clair où figurent « Me Noël du Fail et Jeanne Perraud, sa compaigne espouze » est du 22 septembre 1553 (2). On sait qu'Eutrapel tergiversa longtemps avant de céder aux volontés matrimo-

(1) *Arch. dép. I.-et-V.*, série E, fam. Perrault. (Voir plus haut, chap. III, p. 91). « Une quittance de plusieurs espèces de meubles délivréq par les sieurs et dame de la Herissaye à René du Boys, fils de Françoise Gougeon, quelz meubles lad. Gougeon avoit portez en la maison de la Morlaie ; dabté du vije may 1551. Signé : du Boys. » (No 68 de l'inventaire).

(2) La Borderie, *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVIII, 605. — Disons cependant qu'à la date du 7 mai 1553, le registre baptistaire de Saint-Germain de Rennes nous montre Noël du Fail parrain dans la famille Chouart, alliée à celle des Perrault. La marraine est Françoise Perrault, épouse de Gilles Chouart, seigneur de la Guinemenière en Laillé. Ce document équivaut presque à une attestation de mariage. — En revanche, notons qu'à un baptême du 20 janvier 1552 (Saint-Germain de Rennes, bapt., reg. 1, fo 146 vo) figure « Jehanne Perrauld » qualifiée « dame de la Morlaye » et non « dame de La Herissaye », comme l'on s'y attendrait si elle avait été mariée à cette date. C'est là une des raisons qui m'ont fait douter de la valeur du document du 7 mai 1551. Pour d'autres raisons, voir ci-dessus, p. 91.

niales de son aîné. Il semble que ce fut surtout un mariage de raison. La famille du Fail et la famille Perraud devaient se connaître déjà depuis assez longtemps (1). Eutrapel avait fait campagne en Piémont aux côtés et peut-être sous les ordres d'un « capitaine Launay Perraud (2) », proche parent de sa future. Celle-ci, Jeanne Perraud, était fille d'un homme de lois et propriétaire campagnard de petite noblesse appelé maître Nicolas Perraud, seigneur de la Morlaie et d'Andouillé. Il exerçait à Rennes les fonctions d'avocat (3). Les archives de sa famille nous le montrent achetant des terres et arrondissant ses domaines à partir de 1536 (4). Un acte du 11 décembre 1544 si-

(1) Voir plus haut (p. 56, n. 2) ma conjecture sur « Petrutius des Martingales. » — M. Courbet (*Notice*, p. LV-LVI) nous assure que la future, Jeanne Perrault, était parente par alliance de Roberde du Chatellier, épouse de Polygame. J'ignore où il a pris ce curieux renseignement, dont il n'indique pas la source. Tout ce que je sais à ce sujet, c'est que maître Ollivier Perrault Vaurumain, notaire royal de la sénéchaussée de Rennes, mort en 1573, épousa une Michelle du Chastellier ; mais j'ignore à quelle date, et rien ne nous dit qu'il s'agisse ici de la famille du Châtelier en Corps-Nuds.

(2) *Eutrapel*, XXVIII (II, 227-228). La Borderie (*Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVIII, 611) suppose gratuitement que ce Launay-Perraud, fils de Pierre Perraud et Perrine Blanchet, était « cousin » de Jeanne Perraud. Mais comme Pierre Perraud et Perrine Blanchet étaient père et mère de Nicolas Perraud et par suite grands-parents de Jeanne, il s'ensuivrait que le capitaine serait l'oncle et non le « cousin » de la dite Jeanne. Nous connaissons à Rennes, en 1559-1571, un « maître Philippe Perraud » sieur de Launay, peut-être fils du capitaine : c'est sans doute cet homme de lois qui intervient pour dire deux mots dans le chap. VI d'*Eutrapel* (I, 290). Mais nous connaissons aussi, en 1573, un « Gilles Perrault, sieur de Launay. » (*Arch. Parlement.*, Enquêtes, 21 octobre 1573).

(3) Le 8 janvier 1537, il est qualifié « advocat » de dame Guyonne Le Porc, dame du Grippon (laquelle avait pour procureur le maistre Nicolas Bernard célébré par du Fail), sur un document juridique servant actuellement de couverture à la liasse 282 des *Arch. munic. de Rennes*. Le 1er avril 1550, « maistre Nicollas Perrault, advocat » est présent à l'assemblée des notables de Rennes (*Arch. munic.*, n° 68).

(4) Ces actes d'achat concernent principalement la pièce de terre appelée la Champagne des Mesnils. — On comprend que nous ne fassions pas ici en détail l'histoire de la famille Perraud. Nous avons maintenant sur cette famille deux sources que n'avait pas pu utiliser La Borderie : 1° L'inventaire manuscrit, remontant jusqu'à 1448, entré aux *Arch. dép. d'I.-et-V.* le 12 octobre 1895 (série E, Perrault) ; 2° L'inventaire des *Archives de la Morlaye*, dressé par M. le marquis de l'Estourbeillon en 1895 (*Invent. des arch. des châteaux bretons*, t. III, Vannes, 1895) : les pièces analysées remontent jusqu'au 12 janvier 1514.

gnale la prise de possession par lui du lieu et maison d'Andouillé (1). Les petites seigneuries d'Andouillé et de la Morlaye (2) avaient droit de juridiction. Nicolas Perrault avait épousé en premières noces Perrine ou Perronne de Tours, fille de Me Jacques de Tours, docteur en médecine, qu'un document municipal de Rennes déclare « natif du Piémont (3). » D'après un acte du 1er juillet 1498 ce médecin percevait une rente sur « une maison sittuée pres la rue de Bourcerye a vis le puis du Mesnil, » et un acte du 14 avril 1518 mentionne un achat fait par lui de deux maisons également situées près de la rue de la Bourcerye. Cette rue s'appela ensuite plus communément « rue du Puits du Mesnil. » Telle est certainement l'origine des droits de propriété de Jeanne Perrauld et de Noël du Fail sur cette maison de la rue du Puits du Mesnil qu'ils habitèrent à Rennes et que l'auteur des *Arrêts* appelle pompeusement l' « hostel de la Herissaye. » L' « hôtel » avait été apporté en douaire par Perronne de Tours dans la famille Perraud.

Après la mort de cette première femme, Nicolas Perraud épousa Françoise Gougeon, dame de la Rivière d'Artois. Celle-ci se mariait elle-même en secondes noces et avait déjà au moins un fils, René du Boys.

Du premier mariage, Nicolas Perrault eut un fils, Pierre, qui est qualifié en 1547 d' « escollier » et pourvu d'un tuteur (4). Ce fils dut mourir jeune, car à la date du 5 février 1551 Jeanne Perrault obtenait de la cour d'Aubigné un acte de main-levée pour la succession de « Me Pierre Perrault son frère. » Il n'est plus question de lui par la suite. Nous sommes à peu près certain que Jeanne, fille du second lit, demeura dès lors unique héritière des biens de Nicolas Perrauld, dont un futur gendre pouvait, aux alentours de 1551-1553, escompter la succession prochaine (5).

(1) *Arch. dép. I.-et-V.*, série E, Perrault.

(2) Pour la Morlaye, le droit de juridiction avait été nié par La Borderie. Mais ce droit résulte des documents de 8 mars 1582-16 septembre 1853 analysés par M. de l'Estourbeillon (Registres de la Cour et juridiction de La Morlaye siégeant au bourg de Saint-Aubin d'Aubigné).

(3) Voir : Rennes, *Arch. munic.*, no 338.

(4) Sur Pierre Perrault, voir *Arch. dép. I.-et.-V.*, série E, Perrault ; documents des 12 juin 1546, 29 juillet 1546, 29 octobre 1546, 11 janvier 1547. Le tuteur était Gilles Chouart, sieur de la Guinemenière, époux de Françoise Perrault.

(5) J'ignore la date exacte de la mort de Nicolas Perrault. Mais un arrêt de

Comme on dit en style bourgeois, Jeanne Perraud était un fort beau parti. On peut se rendre compte de ce que du Fail gagnait à ce mariage en parcourant, par exemple, les aveux détaillés rendus par les deux époux, pour la Morlaye à François de Montbourcher, seigneur du Bordage, et pour la seigneurie d'Andouillé au comte Guy de Laval, baron de Vitré. Ces documents et quelques autres ont été suffisamment bien analysés par La Borderie pour que nous n'ayons pas à y revenir (1). On peut y joindre maintenant un grand fragment de l'inventaire des meubles de Jeanne Perraud, dressé peu de temps après la mort de celle-ci : cet inventaire évoque l'idée d'un intérieur cossu. On comprend que Jeanne, veuve de Noël du Fail en 1591, ait trouvé peu de temps après, malgré son âge respectable, un nouvel épouseur en la personne de Judes de Saint-Pern, seigneur de Ligouyer, connétable de Rennes.

De son côté, du Fail ne se présentait pas les mains entièrement vides. Il apportait tout au moins à la communauté le manoir de La Hérissaye, dont l'aîné François du Fail l'avait mis en possession quelques années auparavant. « Belle, bonne et riche », telles étaient les conditions qu'Eutrapel exigeait ironiquement de sa future. Nous connaissons trop peu Jeanne Perraud pour affirmer que les trois conditions furent remplies : mais la troisième le fut sans aucun doute (2).

En l'épousant, du Fail entrait dans une famille dont la noblesse était exactement au même niveau que la sienne. Il pratiquait l'adage *nube pari*. Nicolas Perraud portait comme lui le titre d'« escuyer » et faisait remonter assez haut sa noblesse ; il

Grand Chambre du 9 mars 1560 (*Arch. Parlem.*), rendu contre du Fail et Jeanne Perrault, rappelle un arrêt du 24 janvier 1554 dans lequel il était tenu compte du « testament de deffunt Nicolas Perrault. » Celui-ci mourut donc aux alentours du mariage de sa fille. Son dernier signe d'existence est du 1er avril 1550.

(1) La Borderie, 3e article (*Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVIII, § 15). — Notons, parmi les propriétés de la seigneurie d'Andouillé, le bois-taillis de *Boon* ou plutôt de *Born* (carte d'état-major : « Bois de Borne »), et signalons une allusion au « pertuis de Born » au chap. xv d'*Eutrapel* (II, 59).

(2) Nous n'avons pour ainsi dire pas de documents biographiques sur Jeanne Perraud. Tout se borne à quelques mentions sur des registres de baptêmes. Comme l'a déjà noté M. Courbet (*Notice*, p. lvii, n. 2), elle apparaît pour la première fois comme « petite marraine » à un baptême du 25 juillet 1537 : « Testes Johanna Perrault senior et Johanna filia magistri Ny. Perrault. »

était homme de lois, comme lui et comme plusieurs autres membres des deux familles. Pour l'historique du manoir de la Morlaie et de la seigneurie d'Andouillé, je ne puis que renvoyer aux indications données par La Borderie, qui les a extraites d'un très curieux procès-verbal de l'église d'Andouillé, établissant par le menu les droits et prérogatives des héritiers de Jeanne Perraud, y compris le banc, l'accoudoir, et l'enfeu prohibitif dans le chœur de l'église. C'étaient des droits auxquels du Fail tenait beaucoup. Il fut à Andouillé le seigneur du village, et se donna la satisfaction de placer son écartelé d'argent et de sable au sommet de la maîtresse vitre de l'église paroissiale et en d'autres endroits de la dite église, parmi les « gresliers » de Françoise Gougeon, les tours de Perronne de Tours, les têtes de bélier des Perrault et les têtes de bouc de Raoul Bouquet, ancien possesseur de la seigneurie, lequel avait fait inscrire sur les vitraux et au-dessus d'un portail sa devise « Heur et grâce ».

Dès lors Noël du Fail partage son temps entre quatre résidences : la résidence centrale, qui est la maison du Puits du Mesnil à Rennes, où ses fonctions le retiennent pendant une bonne partie de l'année, et trois « maisons des champs » dispersées tout autour de Rennes : au nord-est, la Morlaye, à l'ouest la Hérissaye, au sud le vieux manoir de Château-Letard où il allait faire de temps à autre quelques excursions ou même quelques séjours.

A peu près dans le même temps qu'il s'embarquait sur « ce grand Océan de mariage », il obtenait la charge de conseiller au Présidial. Je rappelle que l'édit de création des cinq présidiaux bretons est de mars 1552 ; mais l'organisation définitive n'eut lieu qu'en 1553. Comme nous venons de le pressentir, la dot de Jeanne Perraud dut permettre à du Fail de lutter avec avantage contre certains « nouveaux ignares et pecunieux » qu'il n'a pas oubliés dans *Eutrapel* et qu'il accuse de s'être précipités à la curée des places. Cependant il paraît avoir eu quelque peine à triompher. La Borderie a établi très ingénieusement un lien entre l'admission de du Fail au Présidial et un voyage qu'il fit à

Cette Jeanne Perrault « senior » était femme de Jean de Carrion, sieur de la Guybourdière. Je puis signaler dans la même génération une autre Jeanne Perraud, épouse de Philibert de Carion Guibourdière, à qui elle donne une fille en janvier 1561.

la Cour vers ce temps-là : notre auteur en a rapporté un incident pittoresque dans son chapitre d'« Eutrapel et un vielleur (1) », où il raconte comment, la Cour se trouvant alors « dans deux petits villages », il dut partager un mauvais gîte avec un vielleur crasseux. Bien que du Fail nous ait, à son ordinaire, chichement mesuré les indications propres à fournir des points de repère, j'admets l'hypothèse de La Borderie, qui a reconnu dans ce déplacement de la Cour le « Voyage d'Austrasie » de 1552 (2). Une indication surtout est précieuse à retenir : Eutrapel rencontre là des gentilshommes besogneux qui, pour emprunter de l'argent, prétextent qu'ils attendent leurs coffres et bagages restés sur le Rhin (3). Il est donc vraisemblable que l'anecdote du vielleur se place pendant la retraite de l'armée royale, c'est-à-dire en juin-juillet 1552. Cependant, — et voici une objection que La Borderie n'avait pas prévue, — cette anecdote a une couleur hivernale ou automnale ; il fait froid ; Eutrapel arrive à l'auberge « bien bouillonneux », c'est-à-dire crotté comme un barbet, « gelé et morfondu. » Comme il n'y a pas de trop petit problème lorsqu'il s'agit de Noël du Fail, il faut résoudre celui-ci. Or nous savons par les historiens de ce voyage d'Austrasie que la dernière partie de la retraite se fit au milieu de pluies torrentielles et froides. Il n'y avait pas eu quatre jours de pluie depuis le départ du roi de Joinville (11 avril 1552). C'est à partir du jeudi 7 juillet, à Landrecies, que les cataractes du ciel se déversèrent sur l'armée française, et cela jusqu'à la fin de la campagne, qu'elles contribuèrent à précipiter (4). Nous pouvons donc préciser la date du voyage de du Fail : il eut lieu entre le 7 et le 25 juillet (5). Il avait fallu un motif impérieux pour le décider à cette longue et pénible expédition, dont il a gardé un

(1) *Eutrapel*, chap. XVIII.

(2) *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVI, 541-543.

(3) Cette excuse pouvait être vraie dans bien des cas. Le retour de la campagne d'Austrasie fut difficile à cause de l'état des chemins, et des bagages s'égarèrent.

(4) Cf. par exemple l'*Histoire de France* publiée chez Jean Poupy en 1581, par le libraire Guillaume de la Noue, t. I, p. 110, 113. — La mention de ces pluies diluviennes a pénétré jusque dans le grand manuel d'*Histoire de France*, publié sous la direction de M. Lavisse (V, II, 150).

(5) Je n'ai pas pu déterminer quels étaient les deux petits villages dont parle l'auteur. Voici, en tous cas, l'itinéraire de Henri II dans cette période :

souvenir amer : il n'aimait pas à solliciter et avait horreur de la gent courtisanesque.

Les archives du Présidial de Rennes ont disparu depuis longtemps : on s'apercevra de cette énorme lacune en parcourant l'exposé qui va suivre.

Nous ne pouvons pas indiquer avec précision la date où Noël du Fail entra en fonctions : ce dut être à la fin de 1552 ou au début de 1553 (1). Au présidial, il trouvait comme président le sénéchal Bertrand d'Argentré, qu'allaient rendre célèbre des travaux d'histoire et de droit, et comme avocat du roi son ami Pépin de la Barbaye, dont il a fait un grand éloge. Parmi les sept conseillers, dont il était, nous notons Gilles Becdelièvre, sur lequel nous aurons à revenir, Gilles Gougeon, sieur d'Artois, parent de Jeanne Perrault ; nous notons aussi Jean Desprez, et voici pourquoi : attirant notre attention sur un passage satirique d'*Eutrapel* contre les « nouveaux ignares et pécunieux » qui briguèrent les offices de juges créés en 1551 (ancien style), La Borderie fit observer que l' « auditoire souverain » érigé à cette date ne pouvait

il est le 7 juillet à Landrecies, le 8 à Estret, le 9 et le 10 à la Flamanderie, le 11 à Roquigny, le 12 à Trelon, le 16 à Estret au pont ; puis il s'arrête à Guise ; il est le 22 à la Fère-sur-Oise et le 23 à Follembray-sous-Coucy.

(1) Nous devons mentionner ici un document d'où il semblerait résulter que du Fail ne fut nommé conseiller que le 29 décembre 1557. Le document en question, daté du 1er juillet 1559, est une « attache sur les lettres d'office de Me Noël du Fail de conseiller au siège présidial de Rennes. » (*Arch. d'I.-et-V.* C 3224, fo 108 ro). Voici le début de ce texte, qui précise la situation de Noël du Fail comme conseiller et fixe ses émoluments : « Nicolas de Troyes. Veues par nous les lettres patentes dud. seigneur donnees à Compiegne le xxixe jour de décembre m vclvij ausquelles et par lesquelles et pour les causes y contenues icelluy sr a donné et octroyé à mor Noel du Fail licentier es loix l'ung des offices de conseilliers magistratz au siège présidial... » Ce texte pose évidemment un problème curieux, que nous ne pouvons résoudre, vu que les archives du Présidial ont totalement disparu, mais qui ne doit pas cependant nous embarrasser outre mesure. S'agit-il d'un renouvellement de lettres-patentes ? Du Fail attendit-il pendant quatre ans que sa situation fût officiellement régularisée ? Peu importe en somme. Un fait est certain : c'est qu'avant 1557 notre homme est qualifié à plusieurs reprises du titre de « conseiller au siège présidial », et qu'il fonctionne comme tel dans l'assemblée des notables entre 1554 et 1557. Un autre fait est certain, c'est que du Fail, dans une préface des *Arrêts* (édition 1579, p. 203), récapitulant ses services, déclare avoir été juge présidial pendant dix-huit ans, ce qui met ses débuts en 1553 (1571 — 18). Tout concourt donc à infirmer les conclusions exagérées qu'on pourrait tirer précipitamment de l'« attache » du 1er juillet 1559.

être que le présidial. Or cette satire générale s'accompagne chez du Fail de la satire particulière d'un « riche pitaut » ignorant et grotesque, qui devint juge de cet auditoire souverain : c'est le « maître Jean » ou « maître Joannès » déjà bafoué dans les *Baliverneries* (1). Il est donc certain que du Fail, avec une rancune tenace, a caricaturé un de ses collègues, entré en même temps que lui au présidial, conseiller comme lui, et qu'il attaquait déjà avant 1552 : ce dernier point est à noter. La satire personnelle n'étant pas très fréquente chez du Fail, il y avait là un cas fort curieux, que l'on savait gré à La Borderie d'avoir signalé.

Les choses en étaient là, lorsque Paul Parfouru, reconstituant la liste des conseillers présidiaux dans les premières années, fit observer que Jean Desprez, le seul conseiller pourvu du prénom de Jean, pourrait bien être la victime des railleries d'Eutrapel (2). Ajoutons que ce Jean Desprez, bien qu'il portât le titre de « sieur de Beaumanoir, » paraît s'être donné comme tant d'autres une noblesse de robe, ce qui correspondrait bien encore au signalement fourni par *Eutrapel.*

Ce n'est pas tout : en feuilletant aux archives du Parlement le registre des présentations criminelles, dont il ne reste pour la période qui nous occupe qu'un fragment allant de mai 1560 à août 1561, j'y ai découvert la mention d'une affaire, peut-être grave, mais dont nous ignorons le fond, entre Jean Desprez et Noël du Fail (3). Sans satisfaire notre curiosité, ce document prouve bien que les relations étaient fort tendues entre les deux collègues, puisqu'il surgit entre eux un incident ressortissant de la Chambre criminelle. C'est une raison de plus pour identifier « maître Joannès » avec Jean Desprez.

Le calme apparent de l'existence de Noël du Fail pendant toute cette période tient peut-être à la rareté de nos documents. On peut donc supposer qu'il s'éleva un petit scandale Noël du

(1) Cf. *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVI, 544.

(2) P. Parfouru, *Anciens livres de raison*, Saint-Brieuc, 1898, p. 31, n. 6.

(3) *Arch. Parlem.*, série B, Présentat. crimin. f° iv v°, 22 mai 1560. Jean Desprez, se présentant contre Noël du Fail intimé, en appelle « de certains appointements contre luy donnez par Me Gilles Goujon, conseiller au dit siège, ensemble de décret de prise de corps et aultres procedures contre luy faites par Me Gilles Jullienne, lieutenant du provost de Rennes. » Un « congé » est délivré contre le même Jean Desprez « faulte d'avoir passé le guichet le 12 juin 1560 ».

Fail-Jean Desprez. Mais il est probable que ce scandale fut largement surpassé par celui que causa en 1559 l'affaire Becdelièvre. Nous connaissons assez bien cette affaire grâce à des papiers de famille et grâce à l'excellent exposé que nous en a donné Parfouru (1). Pourvu dès le 10 juillet 1552 d'un des nouveaux offices de conseiller au Présidial, puis juge criminel en 1557 (2), Gilles Becdelièvre, sieur de Buris, se vit en butte à une formidable accusation de corruption lancée contre lui par François de Cahideuc, alors lieutenant particulier au même siège. Arrêté, enfermé au château de Nantes pendant quatorze mois, il fit preuve d'une ténacité admirable, réfutant un à un les témoins à charge, démontrant qu'une infernale machination avait été organisée contre lui par Cahideuc et aussi par Bertrand d'Argentré, un autre ennemi implacable. Nous avons conservé le résumé lumineux et sobre, rédigé par Becdelièvre lui-même, des témoignages à charge : chacun d'eux est suivi d'une courte réfutation, ou de la mention « faux témoin ».

Parmi ceux qui déposèrent le 10 juin 1559 dans cette affaire, nous remarquons Noël du Fail. Sa déposition, brièvement résumée, n'est pas précisément celle d'un témoin à décharge, mais elle est fort modérée, « assez bienveillante », comme dit Parfouru, et surtout incolore :

« Me Nouel de Faill... dict que la jurisdiction est assez ample pour occuper trois juges. A ouy dire que ledit Becdelièvre faict plusieurs instructions de proceix à la fois et qu'il faict enquerir les tesmoins par les greffiers, puis les reppete et redige. Le juge faict tout sans departir auchunes commissions au lieutenant et conseillers : juge des proceix en sa maison ; auchunes fois aussi en la chambre criminelle. A ouy dire qu'il est un peu avaricieux. A congnoissance de luy y a XVI ans, et le hante : mais ne veid oncques en luy chose mauvaise, et est repputé homme de bien. »

Par exception, Becdelièvre n'ajoute aucune observation à cette déposition, faite par un collègue qui le « hantait » depuis seize ans. Nous avons certainement dans la déclaration modérée de du Fail le minimum de ce qu'on pouvait dire contre un homme

(1) P. Parfouru, *Livres de raison*, p. 11-49.

(2) Il céda son office de conseiller présidial à son frère Etienne, nommé par lettres patentes du 7 juin 1557 (*Arch. I.-et-V.*, C 3224, f° 107 v°).

qui probablement n'avait pas commis les malversations grossières dont on l'accusait, mais qui n'était pas non plus sans reproche au point de vue professionnel. Si les griefs de corruption avaient été bien fondés, Gilles Becdelièvre n'aurait pu, malgré son énergie, obtenir en sa faveur des arrêts qui constituent une véritable réhabilitation. Dans une séance solennelle du Présidial, séance à laquelle assistait Noël du Fail avec trois autres conseillers, le 21 octobre 1566, Gilles Becdelièvre entra accompagné de Pierre Crespin, conseiller au Parlement, et celui-ci donna lecture d'un arrêt qui réinstallait l'ancien juge criminel dans ses fonctions ; le 23 février 1571 il était pourvu d'un office de conseiller au Parlement. Parfouru a supposé, non sans vraisemblance, que les passions religieuses entrèrent en jeu dans cette affaire. Ce n'est pas impossible : Becdelièvre était protestant, et parmi les témoins à charge, on remarque une forte proportion d'ecclésiastiques : nous allons en retrouver un tout à l'heure (1).

Vraies ou fausses, les accusations de corruption formulées contre Becdelièvre sont un commentaire vivant des accusations portées contre les juges de son temps par l'auteur d'*Eutrapel* ; et elles illustrent par exemple un chapitre comme celui qui a pour titre « De ceux qui prennent en refusant. » C'est un défilé de cadeaux en nature et de cadeaux en espèces ; on voit passer de la main des accusés dans celles du juge criminel toutes les monnaies en cours à cette époque : écus, livres tournois, pistolets, croisades ; des bourses sont posées sur sa table et disparaissent dans ses poches ; il accepte tantôt des pains de sucre de

(1) Ce n'est cependant qu'une hypothèse. Parmi les témoins à charge de 1559, je note, en y comprenant Noël du Fail, quatre personnages plus ou moins engagés dans le protestantisme. Les trois autres sont : Me Jean Boucel, procureur, François Bonnier de la Gaudinaye, conseiller présidial, et Zacharie Croc. (Pour les opinions religieuses de Boucel et de Bonnier, voir notre appendice ; celles de Croc sont bien connues). Si Noël du Fail est assez bénin, les trois autres sont très durs, et particulièrement Zacharie Croc. Parfouru a eu tort de ne pas signaler ce dernier témoin, qui allait, quelques années plus tard, être pourvu d'un office de conseiller au Parlement. L'existence de ces quatre témoins à charge, — et au reste je n'ai pas la prétention de connaître tous les huguenots de l'époque, — semble prouver qu'en 1559 du moins, dans la première phase de ce long procès, les protestants ne se sentaient pas solidaires de Becdelièvre et n'avaient pas envisagé l'affaire comme ayant des dessous religieux.

Saint-Malo pour enrichir sa cuisine et tantôt des aunes de satin noir pour fournir sa garde-robe.

Mais parmi ces témoins, il y en avait qui mentaient. L'industrie du faux témoignage était très florissante en Bretagne (1), ainsi que dans le Maine (2), et, je crois, dans beaucoup d'autres provinces. L'un de ceux qui avaient exercé cette honorable profession au bénéfice de Cahideuc contre Becdelièvre fut démasqué en 1564. Il s'agit d'un prêtre de Breteil nommé Guillaume Hudebert, dont la déposition avait été accablante. Poursuivi pour crime de fausse monnaie et de brigandage, il fut condamné à mort par arrêt du Parlement (23 juin 1564) : il confessa, dans son dernier interrogatoire ou « testament de mort » qu'il avait été faux témoin soudoyé par Cahideuc (3). Or nous trouvons, il me semble, dans *Eutrapel* un prêtre brigand qui répond trait pour trait au signalement de ce Guillaume Hudebert (4). Il est le triste héros d'une aventure où une femme mariée poursuivie par lui le fait tomber dans un piège. Cette aventure ne figure pas dans les papiers de Becdelièvre ; mais les indications données par du Fail sur le *curriculum vitæ* de ce prêtre débauché nous font penser que nous avons découvert l'original du portrait. Le prêtre des *Contes d'Eutrapel* est « faux témoin ordinaire », « briguant et meurtrier » ; pour prix de ses méfaits, il finit comme Hudebert, par « épouser une roue à l'envers, » autrement dit par être roué. S'il put échapper si longtemps au sort qui l'attendait, c'est, nous dit du Fail, que, plusieurs fois accusé, il trouva toujours moyen de « s'eschapper par la porte

(1) Voici ce que dit à ce sujet, dans son *Otium Semestre*, le conseiller Jean de Langle, que du Fail célébrera à la fin d'un chapitre d'*Eutrapel* : « Tametsi Regia apud nos constitutione sancitum sit : in falsi testimonii convictos, severissimè, nempe extremo summóque supplicio, à iudicibus animadverti oportere : fit tamen nescio quo fato hominum improbitate et malitia in dies magis, ac magis excrescente, ut nulla Provincia sceleratissimis hisce testibus magis abundet, quam hæc nostra Britannia : in qua plerique velut exprofesso testandi studium quasi artem exercent, in idque cuivis iis uti volenti suas operas locant, ut falsum testimonium dicant... » (*Otium Semestre*, Rhedonis, 1576, lib. III, cap. iii).

(2) Voir l'allusion aux « falsitez et abus de Gorron » de la province du Maine, dans *Eutrapel*, xxx (II, 246) ; cf. notre *Lexique*, s. v. Gorron (*Style et Langue de N. du Fail*).

(3) Parfouru, *Anc. livres de raison*, p. 44.

(4) *Eutrapel*, xv (II, 60-63).

dorée », et, en graissant la patte au juge, de se faire renvoyer à son évêque, c'est-à-dire devant la juridiction ecclésiastique, indulgente pour les siens et sensible, paraît-il, à des arguments tirés du fond de la bourse. Du Fail n'a cessé de protester contre ces « renvois à l'évêque », qui faussaient les rouages de la justice et favorisaient l'immoralité chez les clercs. Or nous trouvons dans la déposition de Hudebert un excellent commentaire à ce passage d'Eutrapel. Notre homme, ayant volé ses gages à un sergent, et emprisonné pour cet exploit, se représente lui-même marchandant avec Becdelièvre le prix d'un « renvoy à son evesque », comme dit du Fail et comme dit aussi le résumé de la déposition. Hudebert ayant déclaré qu'il donnerait bien un teston, Becdelièvre se mit à rire, disant qu'il faudrait une demi-douzaine d'écus ; le prêtre en apporta cinq qu'il bailla au juge, après quoi il fut élargi (1). Si nous ajoutons que cet individu peu recommandable était natif de Breteil, qu'un parent à lui, Jean Hudebert, autre témoin à charge, franc-archer et boucher, était natif de Bédée, que Breteil et Bédée sont voisins de Pleumeleuc, et que par conséquent notre brigand opérait dans une région où du Fail pouvait recueillir sur son compte des nouvelles toutes fraîches, nous aurons rendu aussi vraisemblable que possible l'identification proposée. En tous cas, ce rapprochement nous a permis de constater que la vie des ecclésiastiques n'était pas toujours édifiante à cette époque, et des gaillards comme Hudebert nous font comprendre que les sorties de du Fail contre la démoralisation du clergé sont autre chose qu'une déclamation protestante.

Mais laissons-là Becdelièvre et son affaire pour dire quelques mots du conseiller Noël du Fail. Comme bien on pense, nous n'avons aucun moyen d'apprécier la façon dont il rendit la justice au Présidial. Lorsque nous voyons un accusé en appeler contre lui devant la Chambre criminelle parce qu'il « l'auroit condamné tenir prison en basse fosse au pain et à l'eau l'espace de huict jours », sans parler d' « autres torts et grieffs luy faictz par ledict du Fail (2), » bien téméraire serait celui qui conclurait de là que notre conseiller fut parfois trop sévère, plus sévère que les autres juges de son temps. Nous n'avons pas non plus à en-

(1) *Arch. dép. I.-et-V.*, série E, Becdelièvre.
(2) *Arch. Parlem.* Présentations crimin., 16 novembre 1560.

trer dans le détail de certains procès où nous le voyons figurer avec d'autres juges du présidial, sans y prendre une part personnelle (1).

Le hasard des trouvailles veut que, grâce surtout aux archives municipales, nous soyons mieux renseigné sur les « à côté » de ses fonctions que sur l'essentiel. En dépouillant les liasses de ces archives relatives au XVI[e] siècle, j'ai découvert de ci, de là, une vingtaine de mentions de la présence de Noël du Fail aux délibérations du corps de ville. Le fait n'a rien d'étonnant, quand on sait qu'un certain nombre de représentants du présidial devaient prendre part aux séances municipales (2). Sur les procès-verbaux, ils viennent après le capitaine et le connétable, avant le procureur des bourgeois (3). Ajoutons que la ville contribuait de ses deniers à payer les gages des présidiaux : pendant la période qui nous occupe, une somme annuelle de 250 livres est affectée à cet usage et prélevée sur les habitants à l'aide d'un « devoir » d'un sou pour charge de sel (4). Voilà comment du Fail se trouva mêlé à la vie municipale de Rennes. Il donne son avis en matière de répartition d'impôts et de taxes (5), s'occupe de la police des rues, des hospices et de l'assistance des pauvres (6), vérifie les gestions de comptes. En 1559-1560 M[e] Gilles Lezot, secrétaire du roi, a été expédié à la cour pour solliciter la confirmation des privilèges concédés à la commu-

(1) Telle est par exemple une affaire de conflit de juridiction entre le prévôt de Rennes et les présidiaux, affaire dont le dossier est conservé aux *Archives du Parlement*, et que du Fail a résumée en quatre lignes dans ses *Arrêts*. (Grand Chambre, minutes d'arrêts, 14 octobre 1559. DU FAIL, *Arrêts*, édition 1579, p. 223).

(2) C'était pour eux, non seulement une obligation, mais aussi, semble-t-il, un honneur auquel ils tenaient, car nous les voyons en 1559 prétendre au droit de présider ces assemblées (H. CARRÉ, *Recherches sur l'administration municip. de Rennes au temps de Henri IV*, Paris, 1888, p. 23).

(3) Le couvent de Saint-Melaine déléguait aussi deux représentants, dont les noms s'intercalent entre les présidiaux et les notables bourgeois. Noël du Fail put ainsi rencontrer plusieurs fois aux séances son frère Michel, généralement délégué par le « benoist moustier de Sainct-Melaine. »

(4) Voir notamment, *Arch. munic.*, n° 239. — A certains moments, le Présidial eut des difficultés avec la ville pour obtenir le paiement de cette somme (voir par exemple, *Arch. munic.*, n° 68).

(5) Cf. *Arch. munic. Rennes*, n° 204 (14 septembre 1556, 15 octobre 1556).

(6) *Arch. munic.*, n° 327 (hôpital Saint-Yves et Sainte-Anne, 29 octobre 1557).

nauté de Rennes ; il recevra pour ce déplacement une indemnité de « cent escuz pistoletz. » Comment s'est-il acquitté de sa mission ? Avant de le remercier, on convoque chez le sénéchal un comité de vérification dont Noël du Fail fait partie avec son ami Pepin de la Barbaye. Il signe la décharge donnée à Gilles Lezot, et c'est même la première en date des signatures que nous ayons de lui (2 janvier 1560) (1).

En 1560-1561, une grave question, on peut dire une question vitale, préoccupe le corps de ville et tous les Rennais : c'est celle de « l'assiette du Parlement ». Siégera-t-il à Rennes ou à Nantes ? Nantes peut vivre de son commerce et de son industrie, mais pour Rennes, qui vit surtout de la chicane, le départ du Parlement signifie la ruine. Le corps de ville envoie une délégation à Vannes où siègent les États et une autre délégation à la Cour. Noël du Fail est présent aux délibérations où se règlent ces missions (15 septembre 1560). Bien mieux, on s'adresse à lui pour fournir « la carthe et description du pays de Bretaigne », qui, soigneusement enveloppée d'une toile cirée, fut portée à la cour pour appuyer les arguments fournis et prouver que la situation géographique de Rennes faisait de cette ville la résidence naturelle du Parlement (2). Noël du Fail contribua donc à obtenir l'édit du 4 mars 1560, qui fixait définitivement la haute Cour souveraine dans sa cité.

Pendant l'automne de 1565, c'est un grand branle-bas dans la ville : le roi va venir, il approche. Le 6 octobre, les présidiaux, parmi lesquels Noël du Fail, sont convoqués au Parlement, où un président, François Callon, leur annonce l'honneur que Sa Majesté veut faire à Rennes, les avertit que la police s'étant relâchée, ils doivent veiller à son bon fonctionnement ; qu'ils préparent tout ce qui est nécessaire pour l'entrée du roi et la commodité de sa suite, qu'ils « fassent garnir la ville de toutes provisions » ; et le président ajoutait « qu'à faute qu'ilz feront

(1) *Arch. munic.*, n°s 50 (2 janvier 1560) et 52 (1er et 2 janvier 1560) : c'est dans ce dernier document que se trouve la signature de du Fail ; nous n'en aurons plus avant la séance de mars 1572, époque où il commencera à rapporter des affaires au Parlement et à signer des arrêts.

(2) *Arch. munic.*, n°s 255 (15 sept. 1560), 239 (10 août 1561) : comptes de dépenses : « Le dimenche vj^{e} dud. moys [oct. 1560] pour de la toille cyrée pour envelopper la carthe et description du pays de Bretaigne baillee par le sieur de la Hericzaie à porter à la Court : vj s. iij d. »

d'y faire leur debvoir et que par leur negligence il en arrive aucun inconvénient, que l'on s'en prandera à eulx (1). » Tel était le ton sur lequel un membre du Parlement de Bretagne s'adressait à des membres du Présidial. Cet exemple montre aussi qu'ils étaient dans une très large mesure des fonctionnaires municipaux, chargés de la police de la ville (2). Le 8 octobre suivant, le seigneur de la Herissaye est à l'assemblée des notables qui, convoquée au grand complet sous la présidence de noble et puissant François Thierry du Boisorcant, capitaine de la ville, discute les moindres détails de l'entrée du roi et examine tout spécialement « la façon du poele » et la couleur des étoffes qui garniront le dit poele (3). Conclusion : Charles IX n'est jamais venu à Rennes et son itinéraire en Bretagne n'a pas dépassé Châteaubriant. Mais la note des préparatifs fut lourde à payer pour la pauvre ville de Rennes : le détail en occupe un gros registre de parchemin.

La municipalité rennaise entretenant et surveillant le Collège Saint-Thomas, il n'y a rien de surprenant à voir le nom de Noël du Fail parmi les notables qui, le 23 septembre 1554, approuvent le choix d'un nouveau principal de ce collège, Pierre Fauvelaye (4), consentent qu'il est « homme de bon scavoir et meurs et expérience » : il recevra chaque année un salaire de 350 livres tournois. Il y a dans *Eutrapel* une allusion, que nul commentateur n'a encore éclaircie, aux « jeux de Saint Thomas », dans lesquels s'illustrait le libraire Cleray (5). Il s'agit évidemment des représentations scolaires données dans cet établissement, et auxquelles du Fail a certainement assisté plus d'une fois. L'acte de la fondation faite en 1567 au bénéfice du collège Saint-Thomas par le conseiller François Brullon sieur de la Muce, stipule que lors de la distribution des prix que le

(1) *Reg. Secrets*, B 108, nº 23, fº 15 vº.

(2) Signalons encore, dans les *Registres secrets* (27 sept. 1565), le compte rendu d'une séance où l'on a convoqué Mᵉ Noël du Fail pour lui enjoindre de faire appliquer immédiatement dans la ville de Rennes un arrêt du Parlement sur les taverniers et cabaretiers.

(3) *Arch. munic.*, nº 20 (8 octobre 1565).

(4) *Arch. munic.*, nº 281. C'est la première mention que je connaisse de du Fail dans les *Archives municipales*.

(5) *Eutrapel*, XXVI (II, 204). Ce Georges Cleray était peut-être un parent (père ?) de Jean Cleray qui fut principal du Collège Saint-Thomas vers 1580.

donateur institue, le principal « sera chargé faire jouer une brefve moralité qui puisse servir à l'institution chretienne. » Le même jour on attribuera des récompenses, et entre autres une églantine offerte à celui des écoliers de la première classe « qui aura le mieux composé en prose et oraison latine », après que les compositions des concurrents auront été soumises à l'appréciation de l'évêque, des présidents et conseillers de la Cour, des juges et conseillers présidiaux (1).

Du Fail est encore présent à la séance solennelle des notables où l'on reçoit Charles Faisant, sieur de la Roche, aux importantes fonctions de garde des monnaies (2).

Arrêtons cette énumération : on objecterait trop facilement que les présences de Noël du Fail, — ni plus ni moins nombreuses sans doute que celle de tel ou tel autre présidial (3), — ne prouvent pas qu'il ait pris une part active à la discussion ; les résumés de débats, sont extrêmement rares. Pour une fois que du Fail s'y trouve mentionné, nous constatons simplement que « le sieur de la Herrisaye est d'avis commun (4). » Il nous suffit d'avoir démontré que les conseillers du présidial se trouvaient mêlés aux incidents, menus et grands, de l'existence rennaise : pour un observateur comme du Fail, cela pouvait être intéressant.

Ces documents municipaux, combinés avec d'assez nombreux documents privés, — arrêts relatifs à des procès soutenus par Noël du Fail et Jeanne Perrault et dans le détail desquels nous ne pouvons entrer (5), — offrent pour nous un autre intérêt, purement biographique : c'est de jalonner la vie de notre auteur pendant une période que nos prédécesseurs avaient laissée entièrement vide : cette lacune de dix-huit ans (1553-1571) était frappante, je dirais même un peu inquiétante. Pourtant

(1) *Arch. munic.*, n° 281.

(2) *Arch. munic.*, n° 466 (28 janvier 1557).

(3) Nous avons par hasard un véritable registre suivi de toutes les délibérations des notables entre le 17 janvier 1563 et le 4 novembre de la même année. Dans ces 9 mois et demi, il y a eu une cinquantaine de séances : or du Fail n'est signalé qu'une seule fois (le 3 avril) parmi les présents.

(4) 15 octobre 1556 (*Arch. munic.*, n° 204).

(5) Bien que j'aie recueilli avec soin et même copié tous ces arrêts chaque fois que je les découvrais dans les liasses du Parlement, je n'en ai rien tiré d'utile pour la connaissance de la vie privée de du Fail. Ce sont d'assez banales

je n'ai pas réussi à la combler tout entière : un vide de quatre ans et demi subsiste entre le 9 avril 1567 (1) — date de la dernière séance présidiale de Noël du Fail dont j'aie retrouvé la trace, — et le 14 octobre 1571, — date où il obtient ses lettres de provision de conseiller. Sa dernière présence constatée à l'assemblée des notables est du 8 octobre 1565. A-t-il été écarté ou s'est-il plongé volontairement dans l'ombre ? Étant donné l'état fragmentaire des archives rennaises, il n'y a pas lieu de s'attarder à discuter des hypothèses.

Il est fort probable que du Fail quitta sans aucun regret le Présidial pour les fonctions beaucoup plus honorifiques et moins fatigantes de conseiller au Parlement. Ce n'était pas tout à fait *otium cum dignitate*, car on travaillait au Parlement ; mais la distribution en semestres allait permettre à du Fail de réaliser pendant plus de la moitié de l'année son idéal de gentilhomme campagnard. Il n'a fait dans *Eutrapel* que de courtes allusions au Présidial : nous connaissons le passage relatif à maître Jean ; à un autre endroit, il constate ironiquement que l'institution des « juridictions présidiales » n'empêche pas le nombre des procès de s'accroître : tout alla au contraire « de pis en pis (2) ». Les fonctions des juges étaient pénibles et « la juridiction grande », comme disent les témoins de l'affaire Becdelièvre. Ajoutez à cela des conflits assez fréquents avec le Parlement, qui ne manquait pas une occasion de censurer le Présidial. Du Fail nous en fournit un exemple à la date du 15 février 1567. A propos d'une sentence qu'il vient de rendre en matière de fouage, le procureur du roi au Parlement « fait commandement aux conseillers presidiaux... de juger les proces en plaine compaignie et assemblée et non seulz, suyvant les ordonnances et arrestz (3). » Le même rappel à l'ordre se présente à plusieurs reprises dans les minutes d'arrêts de la Grand Chambre : surchargés de besogne, les présidiaux jugeaient sans

affaires d'argent et de terres : plusieurs ont trait à une dette que les époux du Fail cherchent à se faire payer par Jacques de Beaumanoir, seigneur du Besso, lequel paraît insolvable. Dans un de ces procès, les époux du Fail, défendeurs, ont contre eux le seigneur du Bordage (François de Montbourcher) et leur parent messire Philippe Perrault (prêtre, frère de Nicolas Perrault).

(1) *Arch. munic.*, n° 130 (9 avril 1567).

(2) *Eutrapel*, xxx (II, 246).

(3) *Arch. Parlem.* Grand Chambre, min. d'arrêts, 15 février 1567.

que le *quorum* fût atteint, et même tout seuls, comme Gilles Becdelièvre.

* * *

Au Parlement de Bretagne, Noël du Fail succéda à Jean Turpin, l'un des treize conseillers dont les offices avaient été déclarés vacants par l'édit de janvier 1570, pour cause de protestantisme. Je me borne à rappeler ici cet événement : l'édit de janvier, spécialement promulgué pour le Parlement de Bretagne, appliquait à celui-ci la mesure plus générale qui avait été déjà signifiée par les lettres royaux du 25 septembre 1568. Le Parlement de Bretagne obéit lentement et avec le plus de douceur possible à l'ordre d'amputation qu'il recevait du pouvoir royal. Plusieurs protestants notoires continuèrent ensuite à siéger, moyennant sans doute quelques marques extérieures de catholicisme ; d'autres purent disposer de leur charge et la négocier au mieux : ce fut le cas de Turpin qui céda la sienne à Noël du Fail. Ainsi un protestant était remplacé par un autre protestant, moins compromis peut-être, plus discret ou plus protégé. Si l'on ajoute que Noël du Fail à son tour devait céder sa charge à un protestant avéré, Isaac Loisel de Brie, — de sorte que le même « fauteuil », comme on dit à l'Académie Française, fut occupé par trois réformés pendant cette seconde moitié du XVIe siècle, — on se fera une idée de l'esprit de tolérance qui régnait dans la majorité du Parlement breton. Un an avant Noël du Fail, le 26 mars 1571, le protestant Gilles Becdelièvre, définitivement réhabilité, venait prendre place dans cette haute assemblée.

Quoique les lettres de provision de du Fail soient du 14 octobre 1571, il ne fut reçu que cinq mois après, le 21 février 1572. On a déjà donné de ce retard l'explication la plus vraisemblable (1). Les conditions spéciales de son admission lui conféraient un privilège de nature à susciter des mécontentements et des jalousies. Contrairement à la règle générale, ce Breton était classé, par une fiction administrative, dans la catégorie des non originaires, parmi ces conseillers « français » qu'il a in-

(1) Cf. LA BORDERIE, *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVI, 578. — COURBET, *Notice*, p. LXXIII, note.

génieusement comparés dans *Eutrapel* à des « hommes d'armes » envoyés par le roi pour « tenir garnison » au sein du Parlement (1) : on sait combien, d'une façon générale, cette distinction d'origine amena de discordes pendant tout le XVIe siècle (2). Assimilé aux « français », du Fail allait jouir comme eux d'un traitement de 800 livres au lieu de 600, et cela sans avoir à payer les frais de déplacement souvent onéreux qui justifiaient pour les « français » authentiques ce privilège pécuniaire. La petite opposition de cinq mois que nous devinons derrière les textes officiels paraît donc assez explicable. Noël du Fail dut trouver en dehors du Parlement des protections puissantes qui lui aplanirent le chemin. Mais nous n'en voyons clairement qu'une : celle de Louis de Rohan prince de Guémené, à qui il dédiera plus tard son recueil d'*Arrêts*, en le faisant précédé d'une lettre-préface débordante de reconnaissance. Cette épître nous apprend que l'auteur était à Paris au début de 1572, et probablement aussi en 1571, et qu'il eut dans la capitale des conversations avec le représentant le plus en vue de la noblesse bretonne ; d'abord un peu prévenu contre Noël du Fail (3), le prince de Guémené prit de lui une opinion différente et très favorable en l'écoutant exposer ses idées ; il usa certainement pour lui du crédit dont il pouvait disposer à la cour.

Sur l'entrée de Noël du Fail au Parlement, sur l'attestation de « bonne vie, mœurs et conversation » qui lui fut donnée par Robert du Hardaz, Christophe Tituau et Jean de Langle, sur la petite formalité d'examen auquel il se prêta comme tous les entrants, il me suffira de renvoyer à l'étude de La Borderie (4). Je ne referai pas non plus après lui la statistique complète des séances auxquelles assista du Fail ni des procès qu'il rapporta.

(1) I, 313 Ce curieux passage se trouve dans le chap. IX, *Que les Juges doivent rendre justice sur les lieux.* Du Fail y condamne le principe même de la création des non-originaires : pour lui, les juges ne devraient exercer leur ministère que dans le pays où ils sont nés et où ils habitent. Du Fail, tout en entrant dans la phalange des conseillers « français », demeurait donc Breton d'esprit et se félicitait de sa nomination comme d'un siège conquis sur les étrangers.

(2) Voir par exemple H. CARRÉ, *Le Parlement de Bretagne après la Ligue* (thèse, Paris, 1888), p. 44 et suiv.

(3) C'est ce qui résulte des premières phrases de la préface (I, 369). Du Fail avait donc été l'objet de vives critiques ou de calomnies.

(4) *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVI, p. 579.

Selon mon habitude, j'insisterai seulement sur les points que mon devancier a incomplètement élucidés ou laissés de côté.

D'abord le travail du nouvel entrant pendant l'année 1572, mérite une remarque additionnelle. Bien que du Fail fût nommé pour la séance d'août, il fonctionna pendant la séance de février de la dite année, et c'est ce qui n'a pas été noté. Cette omission de La Borderie n'est pas grave à coup sûr, mais il m'a paru bon de signaler en passant un petit détail peu connu du fonctionnement de la machine parlementaire : sans que ce fût une règle fixe, officellement promulguée, les nouveaux entrants travaillaient souvent la première année dans deux séances consécutives, dont l'une était par conséquent hors de leurs attributions : c'était pour eux une façon de s'exercer, de « se faire la main », en même temps qu'ils payaient en quelque sorte la bienvenue à leurs nouveaux collègues dont ils allégeaient la tâche. Cette besogne supplémentaire n'est pas officiellement stipulée pour du Fail sur les registres secrets, mais elle l'était parfois pour d'autres (1). D'après ces registres, du Fail est présent, pendant le premier trimestre 1572, à sept audiences de relevée et à une séance des Chambres Assemblées. Mais ces inscriptions ne représentent pas tout le travail réel qu'il a fourni : il faut y joindre les arrêts rapportés par lui et signés de sa main et que l'on peut trouver dans les liasses plus ou moins complètes des arrêts de la Chambre des Enquêtes, où débutait généralement le nouvel entrant (2). J'ai compté sept arrêts portant la signature de Noël du Fail. Les dates des arrêts ne correspondent nullement à celles des présences inscrites sur les registres secrets : ainsi, tandis qu'en avril nous avons trois arrêts signés du Fail, les 1er, 16 et 21 de ce mois, notre conseiller

(1) Exemple : le 17 février 1568 il est dit (*Reg. Secr.*, nº 28 fº 4 rº) que Mᵉ Michel Bouju, nouvel entrant, servira « tant es chambres civile que criminelle durant le temps et espace d'un an entier sans en desamparer » Le 12 août 1568 (*Ibid.*, fº 6 rº) Hélie Poyet, nouvel entrant, a prêté serment « à la charge de servir en lad. Court en sond. estat de conseiller le temps d'un an sans desemparer. » Etc., etc. Il est probable que cette habitude aida à trouver tout naturel le règlement de 1580 qui, en instituant la Chambre des Enquêtes, stipula que les nouveaux conseillers serviraient dans les deux séances en qualité de commissaires aux enquêtes. (H. Carré, *le Parlem. de Bret. après la Ligue*, p. 13).

(2) Par exemple, le conseiller Bonvoisin, entré à peu près en même temps que du Fail, signe plusieurs arrêts d'Enquêtes dans le même trimestre que lui.

n'est signalé qu'une fois, le 28 avril, comme présent à la séance. Si nous rappelons que dans les archives parlementaires les liasses d'arrêts peuvent faire totalement défaut pour un trimestre et que celles qui survivent sont toujours suspectes de lacunes, on voit qu'il est à peu près impossible de déterminer avec une exactitude mathématique la tâche fournie par tel ou tel conseiller.

Du Fail travailla aussi en 1572 pendant la « séance » d'août, qui était proprement la sienne. Or cette « séance » est marquée par un incident curieux qui a complètement échappé à La Borderie et qui n'eût pas manqué de le frapper si, comme le prouve l'omission précédente, il n'avait pas feuilleté d'une main par hasard distraite les registres secrets de l'année 1572. Le texte qui nous relate cet incident est la reconnaissance officielle du protestantisme de Noël du Fail. Il mérite donc d'être cité en entier :

Du mardi 30e jour de septembre de relevée. — Au rapport de Me Bertrand Glé conseiller, ont été veues les causes de recusation presentees par dame Marie de Beaucaire veufve du feu sieur de Martigues, tutrice de sa fille, sur les presidens et conseillers de la dite court *de la nouvelle pretendue religion refformee*. Et, ouiz sur icelle Me René du Han, Jan Garrault, Gilles Melot, Jan du Grasmesnil et *Nouel du Fail* conseillers, a esté arresté que le proces et differant pendant en lad. court entre lad. de Beaucaire oudict nom et les juges de Rennes touchant la juridiction en cas d'appel par eulx pretandue sur les hommes et subjectz de la duché de Ponthievre suyvant certaines lettres royaulx par eulx a ceste fin obtenues, sera jugé *sans que les dictz de la religion y puissent assister*. » (1)

Cette récusation se comprend fort bien. La haute et puissante dame Marie de Beaucaire était la veuve de Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, duc de Penthièvre et pair de France, lequel, en sa qualité de lieutenant général de Bretagne, avait combattu vigoureusement le mouvement protestant : on peut voir par l'*Histoire ecclésiastique* de Théodore de Bèze à quel point « ceux de la religion » le détestaient. Sa veuve (il était mort au siège de Saint-Jean-d'Angély le 19 novembre 1569) avait des raisons de suspecter l'impartialité des cinq conseillers de la séance d'août dont elle demandait et obtenait la récusation dans le grand procès qu'elle soutenait à ce moment pour la succession du duc d'Etampes en qualité de tutrice de sa fille Marie de Luxembourg. Notre intéressant docu-

(1) *Reg. secrets*, B 122, nº 37, fº 14 rº.

ment nous livre les noms de cinq conseillers que nous allons voir subir ensemble un ostracisme de prime-abord inexplicable, et il nous montre aussi que, même à cette date, un mois après la Saint-Barthélemy, deux ans après l'épuration prétendue, le Parlement de Bretagne abritait encore paternellement dans son sein des conseillers officiellement reconnus comme étant « de la religion. »

Après un début actif en 1572, Noël du Fail ne paraît plus aux séances du Parlement et ne rapporte plus d'affaires jusqu'en 1576. Tout se passe comme s'il était démissionnaire. Cette inaction de quatre années est le plus curieux problème que nous pose la vie parlementaire de Noël du Fail : aussi l'examinerons-nous de très près, La Borderie ne l'ayant pas résolu et ne l'ayant même pas exposé avec toute la netteté désirable. Voici en effet ce qu'il nous dit : « Les *Registres secrets* du Parlement, contenant les procès-verbaux des séances non publiques de la Cour, permettent d'apprécier l'assiduité de notre auteur dans ses nouvelles fonctions. En 1572 elle ne semble pas grande : sur 95 séances tenues en août, septembre et octobre, nous le trouvons présent à dix seulement. En août 1573 il n'est pas plus exact (1). » Il ne faut pas dire qu'en 1573 du Fail est peu exact. Il faut dire qu'il ne paraît pas une seule fois cette année, et qu'il est dès lors écarté du Parlement comme il le sera pendant les deux années suivantes. La Borderie, qui nous montrera si bien plus tard que les absences de du Fail vers 1581 s'expliquent par de cruelles attaques de goutte, a cependant employé trop souvent une phraséologie vague et des termes ambigus comme « peu assidu », « peu zélé », etc., et il se trouve ainsi responsable d'une idée qu'Henri Baudrillart, — lequel travaillait d'après La Borderie et uniquement d'après lui, — a cru pouvoir formuler sans ambages et qu'il a propagée : c'est l'idée d'un Noël du Fail capricieux et hautain, n'assistant aux séances que quand bon lui plaisait, traitant ses fonctions et ses collègues avec un mépris de grand seigneur (2). A coup sûr La Borderie n'eût pas approuvé de pareilles fantaisies, mais il faut convenir qu'il y avait donné occasion. Mettons les choses au point : nous savons exactement si un conseiller a servi ou n'a pas servi pen-

(1) *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVIII, p. 580.
(2) Cf. H. Baudrillart, *Revue des Deux-Mondes*, mars 1889, p. 116.

dant sa « séance » d'août ou de février ; de cela nous sommes sûrs, et de cela seulement. Nous venons de voir, en examinant d'un peu près le service de février 1572, combien il est difficile de se faire une idée complète de l'activité réelle d'un conseiller. Ensuite, il ne faut pas perdre de vue que les absences devaient être justifiées ; leur justification se trouve le plus souvent inscrite sur les registres secrets ; la Cour avait des médecins spécialement chargés de contrôler les indispositions et maladies de Messieurs les conseillers. Les « séances » étaient courtes mais très chargées, et l'on eût supporté difficilement qu'un des travailleurs de l'équipe fît l'école buissonnière. C'est précisément par des motifs d'absence mentionnés aux registres secrets que nous savons que le chapitre d'*Eutrapel* sur « la Goutte » est loin d'être de la pure littérature. En ce qui concerne la séance d'août 1573, nous voyons que l'absence de Noël du Fail et de six autres conseillers a profondément troublé le service : on s'inquiète de leur trouver des remplaçants, et l'on va en chercher dans l'équipe de février (1).

Il ressort des deux textes déjà publiés par La Borderie d'après les registres secrets (2) qu'une mesure générale d'exclusion fut prise contre Messieurs René du Han, Jean Hay, Jean Garrault, Gilles Melot, Jean de Martines, Jean du Grasmesnil et Noël du Fail. Ils ne fonctionnent pas, mais on décide néanmoins qu'ils seront payés par le général de la charge, « attendu que par eulx n'a tardé qu'ilz n'ont point faict de service, auquel ilz se sont offertz dès le commencement de ceste seance et offrent encore à present. » (16 septembre 1573). Ils ne laisseront pas de figurer sur les rôles, et on inscrira devant leurs noms cette mention : « Excusez du service par le commandement du Roy. »

Mais que signifie donc ce congé forcé de sept conseillers de la séance d'août, congé qui leur maintenait les prérogatives pécuniaires de leur charge, — moins les épices, — tout en les écartant des séances ? La Borderie s'est contenté de poser la question. Le fait est que les registres secrets sont d'une extrême discrétion sur toute cette affaire ; car malgré leur qualificatif de « secrets », ces registres sont fort officiels et ne disent que ce

(1) Cf. par exemple des plaintes sur la difficulté d'assurer le service à la date du 17 août 1573 (*Reg. secrets*, août 1573, f° 6 r°).

(2) La Borderie, *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVI, p. 580-581.

qui doit être dit. On écarta nos sept conseillers à l'amiable, en les priant d'attendre des jours meilleurs, et sans donner à la mesure un caractère solennel : on obéissait discrètement à des ordres venus de haut lieu. Cela se passait pour ainsi dire en famille. Mais le motif crève les yeux ; et si La Borderie n'avait pas négligé par mégarde la significative récusation de Mme de Martigues, citée plus haut, il eût certainement conclu comme moi que les sept conseillers furent exclus temporairement pour cause de protestantisme. La situation du Parlement était fort délicate. D'une part, la majorité n'y était nullement hostile aux protestants : nous savons qu'après l'épuration forcée de 1570, il admit encore Gilles Becdelièvre et du Fail. Mais d'autre part il fallait obéir, au moins pour la forme, aux injonctions du pouvoir central ; il faut dire aussi que dans la pratique la présence de conseillers protestants pouvait être, dans les périodes difficiles, une cause de gêne par suite des fréquentes récusations. Cette gêne se devine à certains indices, à certaines contradictions. Dans le cas de Mme de Martigues, nous avons vu le Parlement reconnaître officiellement que les cinq conseillers récusés par elle étaient de la religion. Mais un mois après, le 29 octobre 1572, nous lisons, non sans quelque surprise, — et aussi quelque scepticisme, — la mention suivante dans les registres secrets :

« Jan d'Arquivillier entre en la Court et faict declaration qu'il ne voulloict persister aux recusations par luy cy devant proposees a l'encontre des conseillers qui estoient pour lors de la religion pretandue refformee, attandu qu'ilz sont a present reduictz à la religion catholique. » Instantanément sans doute.

Il y avait donc deux attitudes. Vis-à-vis d'une haute et puissante dame comme la veuve de Bastien de Luxembourg, qui savait à quoi s'en tenir, on ne songeait pas à conserver la fiction d'un Parlement catholicisé dans tous ses membres ; mais quand un plus petit personnage comme le sieur d'Arquivilliers se permettait de récuser des conseillers pour cause de religion, on lui faisait comprendre qu'il voyait des fantômes en plein midi et on lui suggérait l'idée de décerner à la haute assemblée un certificat d'orthodoxie en bonne et due forme.

Les six conseillers qui accompagnèrent du Fail dans la retraite obligée étaient comme lui des protestants notoires. On peut s'en rendre compte en parcourant l'imposant répertoire

biographique de M. le conseiller Saulnier (1) ; mais on pouvait s'en rendre compte auparavant en étudiant les registres secrets, et en notant par exemple que les six compagnons d'exil de Noël du Fail étaient d'anciennes victimes de l'édit de 1570 : ils étaient de ceux dont les charges avaient été supprimées, du moins en théorie, pour cause de religion. Bien que ni leur exclusion temporaire en 1573 ni leur réintégration en 1576 ne soient mentionnées sur les registres secrets, il me semble que nous pouvons non seulement déterminer la cause générale de leur exclusion, — ce qui est déjà fait, — mais même en soupçonner l'occasion immédiate. Il suffit de rapprocher ce petit événement provincial des événements historiques généraux. La Saint-Barthélemy éclate au milieu de la séance d'août 1572. Mais elle n'a pas de retentissement direct sur la dite séance. Vient ensuite le traité de Boulogne (juillet 1573), qui réduit considérablement ou supprime les libertés reconnues aux protestants par les précédents traités et édits. La réaction catholique bat son plein. Le Parlement de Bretagne, après avoir pris connaissance du traité de Boulogne dans sa séance du 6 août 1573 (2), l'enregistre le 30 août après délibération, toutes Chambres assemblées, « sans approbation de la pretendue nouvelle religion. » Dans l'intervalle (séance du 14 août 1573) le président Brullon, de retour de Paris, avait annoncé au Parlement « que prenant congé du roy il avoit receu commandement de Sa Majesté de faire entendre à lad. Court son intention touchant les officiers qui ont esté de la nouvelle opinion, qui est telle qu'elle est contenue en lettres clausses envoyees à icelle depuis son partement. » Il n'y avait plus à hésiter. Au reste, nous ne donnons pas l'enregistrement de l'édit de Boulogne comme l'événement précis qui décida du sort des sept conseillers ; il y contribua dans une certaine mesure ; mais il faut noter que le système de l'ostracisme avait déjà commencé d'être appliqué plusieurs mois auparavant. En effet, dès le 20 avril 1573, les huguenots de la séance de février, les conseillers de Godelin, Zacharie Croc et Gilles Becdelièvre, « deschargez de l'exercice de leurs estats », — cette fois les registres secrets furent plus explicites, — deman-

(1) F. Saulnier, *Le Parlement de Bretagne*, nos 538 (Garraült), 597 (du Grasménil), 647 (du Han), 655 (Hay), 874 (de Martines), 881 (Melot).

(2) *Reg. secrets*, août 1573, fo 7 vo.

daient que leurs gages leur fussent néanmoins payés : on se rappelle que les sept huguenots de la séance d'août présentèrent la même requête, avec plein succès. Nous voyons donc maintenant que la minorité protestante du Parlement de Bretagne subit le contre-coup de la réaction catholique qui suivit la Saint-Barthélemy. Les huguenots « plongèrent », si l'on peut ainsi dire, pendant trois ans. Lorsque Noël du Fail et ses coreligionnaires reparaissent à la surface, le 2 août 1576, ce fait n'a-t-il pas aussi son explication dans l'histoire de France ? Il est impossible de ne pas observer qu'il coïncide avec la « paix de Monsieur » (6 mai 1576), laquelle inaugurait une période de tolérance relative : on songe à créer dans les Parlements des chambres mi-parties.

Imposa-t-on aux revenants de 1576 certaines conditions ? Leur demanda-t-on, au moins pour la forme, une reconnaissance de la religion catholique ? C'est fort possible, mais nous n'avons aucun document là-dessus. M. le conseiller Saulnier (1) a rapporté d'après les registres secrets un curieux incident qui s'était produit deux mois plus tôt, le 5 juin 1576. A cette date, un arrêt du Parlement interdisait au protestant Gilles Becdelièvre l'entrée de la Cour jusqu'à ce qu'il eût déclaré à quel culte il appartenait. Son culte n'était un mystère pour personne ; mais on lui demandait une déclaration purement officielle d'orthodoxie ; néanmoins il ergota, il se réclama de la tolérance dont on usait vis-à-vis d'autres magistrats de qui l'on n'exigeait pas cette déclaration. Peut-être faisait-il ainsi allusion à René du Han, à du Fail et aux autres protestants dont la réintégration devait être décidée dès ce moment. Un an plus tard, le 8 février 1577, Becdelièvre affirma enfin devant la Cour qu'il était de la religion catholique, apostolique et romaine et qu' « il vouloit en icelle vivre et mourir. » Les convenances étaient satisfaites ; on admit de nouveau Becdelièvre à l'exercice de son état.

Il est probable que l'on continua d'inscrire les sept huguenots de la séance d'août sur les rôles pendant toute la durée de leur exil, et de les rétribuer comme on l'avait fait en 1573. Ce qui paraît bien le prouver, c'est le texte que La Borderie a extrait des registres secrets à la date du 23 octobre 1576 : la Cour or-

(1) Fr. Saulnier, *Le Parlement de Bretagne*, t. I, p. 68-69.

donne au concierge de délivrer à Noël du Fail et aux autres conseillers réintégrés les « bougies » qui doivent leur revenir pour la période d'absence « tout ainsy que s'ils auroient esté employez au rolle (1). » En général le Parlement se montrait intraitable sur ces questions financières et faisait tout son possible pour que ses membres fussent régulièrement payés. En octobre 1571, le « receveur et paieur » de la Cour, Me Claude Prost, ayant jugé bon de retrancher dix jours de gages à sept conseillers protestants frappés par l'édit de l'année précédente (2), le Parlement rendit un arrêt contre Prost et le somma de payer, « à peine d'emprisonnement de sa personne (3). » De même, les protestants Zacharie Croc et Gilles Becdelièvre ayant réclamé pour la séance de février 1576 le payement de leurs gages, le Parlement leur assure qu'on obligera le trésorier à s'exécuter, « au besoin par emprisonnement de sa personne (4) ».

A partir de 1576 la carrière de Noël du Fail paraît se poursuivre très normalement, sans accrocs ni mystères à éclaircir. Dès lors il ne nous reste guère qu'à renvoyer de nouveau le lecteur aux articles de La Borderie, qui a pris la peine, non seulement de relever toutes les mentions de du Fail dans les registres secrets, mais de collectionner les arrêts signés de lui et d'en résumer plusieurs : on y trouve de temps à autre la matière d'une note aux *Contes d'Eutrapel*.

Après avoir fait partie de la Chambre des Enquêtes, du Fail entre à la Grand Chambre en 1579. A partir de 1581 son travail devient intermittent à cause du « mal des gouttes » dont il est tourmenté. Le 8 août 1585 nous le voyons prêter entre les mains du président le serment de catholicisme exigé par l'édit de juillet (5). Puis il ne songea plus qu'à résigner sa charge et à prendre sa retraite. Il trouva un successeur en la personne

(1) Sur ce qu'étaient les « bougies » au Parlement, voir : H. Carré, *Le Parlement de Bretagne après la Ligue*, p. 190.

(2) Du Han, Turpin, Jean Hay, Garrault, Gilles Melot, de Martines, du Grasmenil. Ce sont les mêmes conseillers (séance d'août) que ceux de 1573-1576, sauf que Noël du Fail a pris la place de Turpin. — Ces dix jours représentaient pour quatre des conseillers (originaires) la somme de 65 l. 4 s. 4 d. tourn., et pour les trois autres (non originaires) 86 l. 19 s. 2 d.

(3) *Arch. Parlem.* Gr. Chambre, minutes d'arrêts (10 octobre 1571).

(4) *Reg. secrets*, séance de février 1576, 34 v° (30 avril 1576).

(5) Sur cette séance et sur la formule de serment que prêtèrent tous les assistants, cf. H. Carré, *Le Parlement de Bretagne après la Ligue*, p. 242-243.

d'Isaac Loisel sieur de Brie, dont les provisions de conseiller sont du 12 avril 1586. Par une faveur peu prodiguée, Noël du Fail, bien qu'ayant résigné son état, obtint le 6 juin 1586 des lettres royales d'honorariat l'autorisant à entrer aux séances quand bon lui semblerait, lui accordant « voix et opinion délibérative, » ainsi que tous les privilèges d'un conseiller en exercice, sauf les « gages, droictz et espices. » Les lettres-patentes de Henri III justifient cette faveur par les « agréables, notables, laborieux et longs services » rendus par du Fail au prince régnant et à ses prédécesseurs (1) tant dans l'exercice de ses fonctions « qu'en diverses charges et commissions où il a esté employé et dont il s'est si fidellement acquitté qu'il en est demeuré digne de singulière recommandation (2). »

Ce privilège rencontra une assez vive opposition parmi les collègues de du Fail, comme le prouve l'arrêt qu'ils rendirent le 20 octobre 1586, excluant de l'honorariat tout conseiller qui n'aurait pas servi « le temps de vingt ans pour le moins. » Le coup était visiblement dirigé contre du Fail, qui avait siégé quatorze ans à peine. C'est à son corps défendant et la main forcée que le Parlement se résigna à enregistrer, le 31 octobre 1587, de nouvelles lettres-patentes confirmant celles du 6 juin de la précédente année. Ainsi donc, la sortie comme l'entrée du conseiller du Fail furent marquées par des difficultés spéciales. Dans les deux cas il y eut de l'opposition, et dans les deux cas cette opposition fut brisée par une main plus puissante. Nous voudrions savoir quelles sont les protections actives qui, en 1586 comme en 1571, obligèrent le Parlement à s'incliner ; car il paraît difficile de faire toujours intervenir le prince de Guémené comme unique *deus ex machina*. Il y a encore là un problème à résoudre : nous ne pouvons que le poser.

Du Fail cédait donc sa charge à un autre protestant, Isaac

(1) « Aux feuz roys noz predecesseurs » disent les lettes patentes, en employant le pluriel. Or, en fait de prédécesseurs, du Fail avait tout juste servi Charles IX pendant une année (les deux « séances » de 1572). De même les lettres-patentes parlent des « longs » services du conseiller. Ou il y a dans tout cela une exagération qui sent un peu le favoritisme, ou bien on prétendait réunir en un seul bloc les années de Présidial et les années de Parlement ; mais les parlementaires n'entendaient pas de cette oreille.

(2) Cf. La Borderie, *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVI, p. 246-248.

Loisel. Un conseiller également protestant, Zacharie Croc, reçut mission d'informer « des vyes et meurs » du nouvel entrant (1), que l'on reçut le 11 août 1586.

« Du Fail, conclut La Borderie (2), » fut un magistrat savant, ingénieux, plein d'honneur, de tact et de fermeté dans sa profession, mais détestant les subtilités de la chicane, dédaigneux de la procédure terre à terre : au demeurant, ce semble, — sa goutte lui servait d'excuse, — médiocrement laborieux. » Cette conclusion, que j'arrête ici, mais qui se poursuit et dont la suite attesterait avant tout la force d'imagination reconstructive de La Borderie, dépasse sensiblement, comme éloge et comme blâme, ce que nous sommes en droit de tirer de nos documents si pauvres et si secs. D'abord je n'ai plus à redire pour quelles raisons nous ne pouvons guère juger de l'activité d'un conseiller. Au travail déjà connu de du Fail j'ai ajouté la séance de février 1572. En feuilletant les débris des registres d'audience de la Tournelle (3) que La Borderie n'avait pas consultés, je découvre que du Fail est inscrit à dix séances de cette Chambre criminelle en septembre et octobre 1584 (4). La découverte est mince ; on pourrait encore en faire d'autres de cette importance (5). Ajoutons que pour apprécier en connaissance de cause l'activité matérielle de du Fail, il faudrait étudier celle de tous ses collègues durant la même période, et c'est une tâche au-dessus de nos forces. Pour « l'ingéniosité, le tact et la fermeté » que notre conseiller aurait déployés, nous voulons bien y croire, mais nous voudrions un supplément de preuve, et ce sont là des qualités dont on juge malaisément d'après des arrêts très secs, rendus sur des affaires dont nous ne connaissons ni les tenants ni les aboutissants. Du Fail, dit La Borderie, fut à la

(1) *Reg. secrets*, n° 64, f° 29 r°.

(2) *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVIII, p. 601-602.

(3) La Tournelle avait été érigée par un édit enregistré le 15 février 1577.

(4) 1er, 11, 15, 22, 28 septembre ; 9, 13, 20, 23, 26 octobre.

(5) Ainsi, en ce qui concerne la « séance » d'août 1580, La Borderie (*Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVIII, p. 590) compte 14 affaires rapportées, autrement dit 14 arrêts signés du Fail. J'ai retrouvé également ces 14 arrêts dans les liasses de minutes de la Grand'Chambre. Mais, en feuilletant les liasses d'audiences publiques pour l'année 1581, j'y trouve, dans le procès entre messire Anthoine Favron, prêtre, et Bernard Plombart, marchand, une allusion à deux sentences déjà données dans cette affaire le 13 août et le 3 octobre 1580 par Noël du Fail. Or, toute autre trace de ces deux sentences a disparu.

fois estimé de ses collègues et redouté d'eux pour son esprit caustique, « odieux pour sa morgue nobiliaire » aux roturiers : ce sont là des conjectures assez vraisemblables assurément, mais des conjectures. Nous avons parfaitement observé une résistance des parlementaires aux faveurs spéciales dont du Fail fut l'objet en 1571 et en 1586 ; le Parlement n'aimait pas qu'on lui forçât la main ; mais nous ne savons pas si cette opposition de principe correspondait à une hostilité contre l'homme. Du Fail trouva parmi les parlementaires quelques amitiés solides. Ce que nous reconnaissons avec La Borderie, — et ici nous acceptons sa conclusion sans réserves, — c'est que du Fail se fit une très haute idée de ses fonctions, c'est qu'il fut fier d'appartenir au Parlement de Bretagne ; et enfin, c'est qu'il fut un des plus savants parmi les magistrats de son époque : telle est à nos yeux sa gloire la plus certaine.

Il fit ses preuves de science juridique lorsqu'il publia en 1579 les *Memoires recueillis et extraicts des plus notables et solennels Arrests du Parlement de Bretagne.* Il prépara de longue main ce gros volume, qui a rendu d'incontestables services, comme le prouveraient, si nous avions l'intention d'étudier à fond ce sujet, non seulement les travaux de juristes bretons comme Pierre Hevin et Sauvageau, mais de nombreuses allusions dans des ouvrages juridiques étrangers à la Bretagne (1). Noël du Fail livrant au public la substance des archives du Parlement de Bretagne s'est comparé lui-même, non sans quelque emphase, au Romain Cn. Flavius qui s'attira la reconnaissance du peuple pour avoir « descouvert et monstré le livre des actions, formules et choses iugées, qui avait esté longuement caché (2). » En même temps il se sert d'une comparaison plus poétique entre lui et les « avettes » qui « vont suçant et goustant les fleurs qui sont plus propres en la composition de leur miel (3) ». Mais Cn. Flavius, qui est décidément son prototype dans l'antiquité, revient à deux reprises au cours des dialogues d'*Eu rapel.* L'auteur y célèbre « ce brave et nécessaire larcin de Cn. Fla-

(1) Je note par exemple que les *Arrets* de du Fail sont cités à plusieurs reprises dans la *Somme rurale* de BOUTILLIER-CHARONDAS, édition de 1603, Paris, Barthelemy Macé.

(2) *A Nosseigneurs des trois estats de ce pays de Bretagne*, en tête du *second Livre des Arrests notables* (édition Julien du Clos, 1579, p 207-208).

(3) *Ibid.*, p. 207.

vius », et au chapitre xxx il le décrit plus au long comme un des actes héroïques qui consistèrent à projeter la lumière sur des secrets jusque-là jalousement gardés par une caste aristocratique et religieuse (1).

A vrai dire, l'idée de recueillir des arrêts et de les publier n'était pas entièrement nouvelle. Ainsi, pour ne parler que de la Bretagne, l'assemblée des Grands Jours de cette province, qui précéda le Parlement, accordait, le 5 octobre 1553, à un libraire d'Angers, Philippe le Bourguignon, le privilège d'imprimer les commentaires de feu Eguinaire Baron sur le livre coutumier du duché de Bretagne, « ensemble les edictz, ordonnances et arrestz publiez en la Cour durant la presente seance (2). » Du Fail a fait lui-même allusion à de petites publications de ce genre, dont le peuple « estoit si affamé qu'il n'estoit pas habille homme qui ne les achetast, les notast de sa main, les leust à ses voisins (3). » Mais elles étaient très courtes, d'utilité médiocre, et sans doute tirées à très petit nombre (4). La grande publication de Noël du Fail répondit à un besoin réel. L'auteur nous a exposé fort bien le double but qu'il poursuivait : d'abord rendre service aux hommes de lois et même au simple public en leur mettant sous les yeux la quintessence des arrêts rendus par la Cour bretonne depuis vingt-quatre ans ; ensuite, contribuer par toute cette jurisprudence à la grande réforme de la Coutume de Bretagne qui se poursuivait à la même époque. Ce second but est clairement indiqué dans la lettre-préface à M. de Rohan : l'auteur a voulu « resveiller les esprits de Messieurs les commissaires réformateurs desdictes coustumes, deputez par le Roy a cest effect (5). » Il y a donc une étroite connexité entre ces deux œuvres juri-

(1) *Eutrapel*, x (I, 323), xxx (II, 245). Dans le premier passage, c'est Eutrapel qui a la parole, et dans le second, Polygame. Mais en réalité c'est toujours du Fail qui est le véritable devisant, et c'est à lui-même qu'il songe toujours lorsqu'il cite l'exemple de Cn. Flavius. — L'allusion du chap. xxx en particulier me fait penser que du Fail connaît surtout Cn. Flavius par ce qu'en dit Valère Maxime, l. II, chap. v, § 2.

(2) *Arch. Parlem.* Grands Jours B3.

(3) *Arrêts : A Nosseigneurs des trois estats...*

(4) J'avoue ne pas savoir si on a conservé quelques-uns de ces petits recueils d'arrêts. Je n'en ai pas trouvé mention dans les bibliographies bretonnes.

(5) Édition Assézat, II, 371.

diques importantes : les *Arrêts* de du Fail de 1579 et les *Coutumes réformées* de 1581 (1). Il ne m'appartient pas de préciser en juriste cette connexité et de déterminer dans quelle mesure le recueil fut mis à profit par les commissaires chargés de la réforme. Citons seulement ce que dit à ce sujet le juriste qui réédita en 1653 les *Arrêts* de du Fail pour le libraire Jean Vatar : après avoir rendu hommage à la mémoire du seigneur de la Herissaye, dont le recueil est « recherché comme un trésor inestimable », l'éditeur ajoute : « Toutesfois s'y estans trouvez plusieurs Arrests apportés en Bretagne (pour parler avec d'Argentré) par les Conseillers de France, lors de l'érection du Parlement, et plus conformes aux Coustumes de leurs Provinces natales, qu'à l'usement du pays, qui est le véritable esprit du statut, ils furent au moins réprouvés, au moins leur conséquence arrestée pour cette Province par des articles secondaires, insérés en la mesme Coustume en la dernière reformation d'icelle, qui fut l'an 1580, en l'assemblée des Estats tenus à Ploarmel (2). » Certains arrêts de du Fail sentaient donc trop le « non originaire » au gré des réformateurs.

Mais la réformation de la Coutume étant close en 1580 et les *Arrêts*, sous la forme la plus ancienne que nous leur connaissions, portant la date de 1579, on se demande comment les commissaires auraient eu le temps de les consulter. C'est qu'en réalité la date de 1579 n'est vraie que pour l'ensemble formé de

(1) Dans sa préface *A Nosseigneurs des trois estats*, du Fail dit qu'il se mit à l'œuvre aussitôt après sa réception comme conseiller. On peut dès lors se demander s'il a songé dès cette époque au profit que l'on tirerait de son livre pour la réformation de la Coutume. On est d'autant mieux fondé à se le demander qu'à la fin de cette préface *A Nosseigneurs des trois estats*, l'auteur rappelle à ces Messieurs qu'il publia « deux ans sont », c'est-à-dire en 1576, quelques échantillons d'arrêts, « sur le bruit que vous faisiez proceder à la reformation des Coustumes. » Du Fail par conséquent aurait eu les premières nouvelles de la dite réformation vers 1575 seulement, et le but n° 2 serait chronologiquement postérieur au premier. C'est possible, mais il est probable aussi que l'idée d'une réformation était déjà dans l'air depuis quelques années, avant la constitution officielle d'une commission en 1575.

(2) *Arrêts*, édit. 1654, impr. à Paris, se vend à Rennes chez Iean Vatar : cette édition de 1654 est la reproduction de l'édition de 1653, sauf qu'en vertu d'un arrêt du Parlement le nom du commentateur, d'abord « feu Sebastien Durand », a été remplacé par « feu Me Mathurin Sauvageau. » Je n'entre pas plus avant dans l'étude bibliographique de ces deux éditions de 1653-1654.

trois parties distinctes, mais à pagination suivie, qui sortit des presses de Julien du Clos. Dans la dédicace de la deuxième partie (ou « second livre ») à Nosseigneurs des trois estats, du Fail nous aide à résoudre ce petit problème chronologique et bibliographique. La dédicace en question, bien que ne portant aucune date, est visiblement de 1578 (1). Or l'auteur rappelle vers la fin qu'il avait déjà publié une partie de son ouvrage deux ans auparavant :

Ce que m'a encore plus acheminé et poussé à publier cecy au peuple, mon pays, et mes amys, a esté que un petit eschantillon et tablettes d'arrests que ie donné deux ans sont, à monsieur le Prince de Guemené, sur le bruit que vous faisiez proceder à la reformation des Coustumes de ce pays, fut tant bien reçu, que l'Imprimeur fut contrainct les réimprimer encore une fois après la première edition et s'y remettoit de rechef pour la troisieme sinon que ie luy ai donné la copie toute entière. »

Ce passage, outre qu'il met en pleine lumière le caractère vulgarisateur, presque populaire, des *Arrêts*, nous fournit la solution du petit problème chronologique qui nous occupait. La lettre-préface au prince de Guémené a conservé, même dans l'édition de 1579, sa date réelle : « Escrit à vostre hostel de la Herissaye ce premier iour de Febvrier 1576 . » Tout s'explique : des lettres royaux du 12 mai 1575 avaient définitivement ordonné la réforme du coutumier de Bretagne et institué des commissaires pour y présider (2). Or dès le début de l'année suivante, du Fail était en mesure de mettre entre leurs mains une portion de son recueil ; cette première partie parut précédée de l'épître-préface, que l'auteur conserva en 1579 sans y rien changer et qui, sans parler du chiffre de 1576 inscrit à la fin, porte par ailleurs sa date, car du Fail y souhaite bonne chance, ou, comme il dit, « bonne issue » aux commissaires, lesquels en sont encore au début de leur travail : la réformation « doit commencer le second jour de mars prochain (3). » Une première édition partielle parut donc au début de 1576 : elle est entièrement

(1) Cela résulte d'une série de petites circonstances qu'il est inutile d'énumérer ici. Il suffit de lire cette préface pour déterminer sa date.

(2) L'auteur des *Arrêts* donne dans sa préface les noms des trois principaux de ces commissaires présidents : le vicomte de Méjusseaume, le seigneur de Beaucé, le seigneur de Beauvoir Bourgbarré (Assézat, II, 371).

(3) Édition Assézat, II, 370. — Nous ne disons rien ici sur le fond même de cette lettre-préface qui, suivant l'habitude de du Fail, touche à toutes sortes

perdue ; une autre lui succéda, perdue également. M. Courbet (1) suppose avec vraisemblance que ces premières éditions destinées à un public restreint, furent tirées à petit nombre, ce qui explique leur disparition totale.

La grande publication de 1579 comprend trois livres : 1° Arrêts d'audience ; 2° Arrêts des Chambres ; 3° Mélanges. La distinction entre « arrêts des Chambres » et « arrêts d'audience » paraît avoir été introduite par du Fail ; du moins on ne la rencontre pas avant lui (2), elle provient de ce qu'il y avait en effet deux manières d'instruire et de juger les procès : les uns étaient instruits par écrit et jugés sans débat public dans les diverses chambres, les autres discutés verbalement et publiquement. Mais cette distinction d'origine n'a pas d'influence sensible sur l'aspect et la rédaction des résumés donnés par du Fail. Les trois livres, séparés par des préfaces et des pièces liminaires, mais unifiés quant à la pagination, ne diffèrent pas l'un de l'autre, sauf que dans le dernier, intitulé *Meslanges*, les comptes rendus de procès sont en général plus détaillés et visent davantage à donner la physionomie des audiences, à rendre le mouvement des plaidoyers. Il est à noter aussi, comme corollaire de ce fait, que toutes les mentions élogieuses d'avocats rennais, de Martin, de Davy, de Jules de Guersens, etc. (3), se trouvent

de sujets à la fois sans en étudier aucun à fond. On trouvera une analyse de ce morceau dans le 3e article de LA BORDERIE (*Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVIII, p. 579-582), et nous y ferons aussi allusion à propos des idées politiques de Noël du Fail. La préface débute par un exorde d'apparat, où l'auteur félicite haut et puissant Louis de Rohan de ne pas dédaigner la conversation des plus humbles que lui, tels que Noël du Fail. Il développe à ce sujet un lieu commun qui ne lui a pas coûté beaucoup de peine, car il a emprunté la majeure partie de son développement au l. I des *Epistres dorées* de GUEVARA, traduites en 1565 par Guterry (trad. rééditée en 1570, 1573, etc...) Il doit à Guevara, qui était, on le sait, un de ses auteurs favoris, les exemples d'Alexandre le Grand écrivant à son maréchal, de Paul Emile écrivant à son métayer, de Curius Dentatus écrivant à un charpentier. Le larcin est évident (Comp. Assézat, II, 370 et *Epistres dorées*, l. I, Lettre à Don Alphonse d'Albornos ; de Medine du Camp ce 12 de mars, mil cinq cens 33 ; trad. Guterry, Paris, chez Emanuel Richard libraire, 1577, p. 61).

(1) *Notice*, p. LXVIII.

(2) G. SAULNIER DE LA PINELAIS, *Les Gens du Roi au Parlement de Bretagne*, Rennes, 1902, p. 358.

(3) La Borderie a déjà groupé ces mentions (*Éc. des Chartes*, XXXVIII, 578).

rassemblées dans ce « tiers livre des Meslanges », que l'on devra combiner avec les quelques registres d'audience conservés aux Archives si l'on veut se faire une idée de la manière dont se plaidaient les procès au XVIe siècle devant le Parlement de Bretagne. Le recueil entier des *Arrêts* ne comprend pas moins de 1468 numéros (1) ; hâtons-nous d'ajouter que beaucoup d'entre eux sont de quelques lignes seulement. Néanmoins l'effort déployé est considérable et du Fail a dû compulser et résumer un nombre considérable de liasses. Il trouvait cependant la force de s'intéresser à ce qu'il lisait, comme le prouvent beaucoup d'arrêts visiblement rédigés *con amore*, et cette phrase admirative qui revient souvent chez lui : « Le plaidoyé est beau... »

Il me manque l'érudition spéciale qu'il faudrait pour apprécier à fond la valeur juridique des *Arrêts*, et je ne sais pas au juste si c'est pour eux un grand éloge de dire que des laïques comme moi les ont parcourus avec intérêt et plaisir. Il me semble cependant que du Fail n'eût pas dédaigné cet humble compliment, lui qui déclarait livrer son œuvre « au peuple, à son pays et à ses amis, » lui qui raillait l'ésotérisme (2) et qui présentait en ces termes les *Arrêts* au prince de Guéméné : «... lesquels vous pourront donner plaisir en les oyant lire (3), pour la variété et diversité des choses qui y sont contenues (4). » Nous retrouvons en effet jusque dans ce grave recueil l'auteur des *Propos Rustiques* et d'*Eutrapel*, esprit curieux et mobile, que les aspects multiples de la vie intéressent ; il nous promène à sa suite dans les diverses classes sociales, nous initie aux affaires menues et grandes des familles nobles et roturières, des paroisses, des couvents, au ménage de la justice dans les présidiaux et dans le Parlement. Les *Arrêts* sont à la fois un recueil de jurisprudence, le Dalloz de l'ancienne Bretagne, une chronique privée et une chronique publique des événements administratifs,

Nous signalerons à notre tour ces avocats dans notre chapitre sur les amitiés et relations de Noël du Fail (chap. x.

(1) Se décomposant ainsi : 1re partie, 458 ; 2e partie, 584 ; 3e partie, 426.

(2) Voir la critique de l'ésotérisme en matière de religion, de médecine et de jurisprudence au début du chap. xxx d'*Eutrapel*.

(3) En effet Louis de Rohan « oyoit lire », étant aveugle. Ambroise Paré, qui l'avait soigné de la petite vérole, n'avait pu empêcher le mal de se porter sur les yeux (Ambr. Paré, *Œuvres complètes*, 4e édition, 1585, p. 738).

(4) Édition Assézat, II, 371.

sociaux et politiques qui se déroulèrent entre 1553 et 1578. L'historien du XVIe siècle breton ne saurait s'en passer. Par cette « variété », que Noël du Fail a recherchée, et aussi par l'élégance de beaucoup de résumés, les *Arrêts* se rattachent en quelque façon aux œuvres littéraires. L'absence totale de plan (compensée il est vrai par une table copieuse) fait songer aussi à la bigarrure et au décousu des *Contes et Discours d'Eutrapel*.

Le conteur perce même parfois sous la briéveté précise de l'arrêtiste ; et je ne parle pas seulement de telle comparaison faite en passant entre un procès fort embrouillé et le conte du « Berceau » de Boccace (1) ; je songe à plusieurs affaires exposées avec un certain sens de l'arrangement dramatique et même une très légère nuance d'ironie. L'un des petits chefs-d'œuvre de ce genre spécial est le récit d'une brouille de ménage entre un mari catholique et sa femme protestante (2). La Borderie avait très bien goûté la saveur de ce morceau. M. Courbet (3) et lui ont cueilli dans les Arrêts une petite gerbe d'anecdotes. Mais il faut ajouter qu'il n'y aurait pas grand chose à glaner après eux. En somme, les anecdotes sont très rares et du Fail a eu le tact d'éviter la confusion des genres. Le plaisir que procure son œuvre est celui que nous éprouvons à voir exposer avec une clarté nerveuse une foule de questions très diverses.

Noël du Fail a-t-il collaboré à la réforme coutumière autrement qu'en fournissant de la jurisprudence ? C'est fort possible, mais non démontré. Ce qui est sûr c'est que l'édition de la Coutume publiée à Rennes en 1580 chez Julien du Clos était suivie d'une grande table analytique fort bien faite signée de l'anagramme de notre auteur : *Le Fol n'a Dieu* (4). A cela se borne sa collaboration visible.

Mais, sans parler ici des *Contes d'Eutrapel* qu'il écrivit à ses moments perdus, « aux heures ou les autres coustumiere-

(1) *Arrêts, Meslanges* (Chambre), édition 1579, p. 432.

(2) Texte reproduit en entier par LA BORDERIE, *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVIII, p. 574.

(3) COURBET, *Notice*, p. LXII-LXV.

(4) Sur cette édition, voir LA BORDERIE, *Archives du Bibliophile breton*, t. III, p. 51-57. Grâce à l'obligeance de M. du Halgouët, j'ai pu examiner à loisir la Coutume de 1580, mais je n'y ai découvert d'autre trace de du Fail que la table analytique.

ment s'escurent les dens (1), » les travaux juridiques dont il vient d'être question ne suffirent certainement pas à occuper les vastes loisirs que laissèrent à du Fail les courtes « séances » du Parlement et l'ostracisme de 1573-1576. Avec sa curiosité fureteuse, son sens du concret et son goût si vif pour le passé de sa chère province, il a certainement dû s'occuper aussi de travaux historiques. Lorsque La Croix du Maine nous apprend en 1584 que du Fail avait « escrit une fort belle et docte Histoire de Bretagne non encore imprimée (2) », nous pouvons accepter ce renseignement sinon dans sa lettre, du moins dans son esprit. Du Fail avait-il réellement « écrit » cette belle histoire dont rien ne fut publié ? En tous cas il avait dû caresser le projet de l'écrire et tout au moins recueillir des documents. Son goût pour l'histoire, sinon ses aptitudes historiques, se manifeste en bien des endroits d'*Eutrapel* ; par exemple il intervient avec vivacité dans la question des origines bretonnes, et on voit qu'il est au courant de ce que les auteurs les plus récents ont publié sur ce sujet. Il avait lu Froissart, Commines, Alain Bouchart et de vieux romans. Il disserte volontiers sur l'ancien français. Il emprunte au seigneur du Bordage un grand manuscrit du Saint Graal, dont il ne peut plus se séparer et sur lequel il appose son anagramme. Nous le verrons s'enflammer un instant pour Roch Le Baillif, surtout parce que celui-ci a donné une description de la Bretagne. S'il emprunte des livres et des manuscrits, il en prête également volontiers. Du Haillan, dans son *Histoire de France* publiée en 1576, le remercie de lui avoir envoyé de Bretagne « un vieil livre escrit à la main, tiré de la librairie des ducs de Bretagne, auquel j'ay trouvé plusieurs belles choses (3). » Nous savons déjà que la municipalité rennaise, ayant besoin d'une « carte et description » de la province pour présenter à la Cour, songeait aussitôt à s'adresser à du Fail, qui ne refusait pas (4). En 1581, un messager, Michel Pleunant, reçoit 4 écus pour aller à Vannes, où se tenaient les États, porter de la part du seigneur de la Herissaye « certaines compositions, faites par ledit sieur de la Herissaye, des anciens privilèges de ce pays, jusques au nombre de six

(1) Préface aux *Baliverneries* (I, 144 ; édition 1549, f° 5 r°).

(2) La Croix du Maine, *Bibl. Fr.*, édition Rigoley de Juvigny, II, 195.

(3) Texte cité par La Borderie, *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVI, 582.

(4) Voir plus haut, p. 304.

douzaines et deux livres de ladite composition imprimée (1). » Ce texte manque de précision, mais nous révèle du moins l'existence d'un travail juridique différent des *Arrêts* et dont il ne reste plus la moindre trace (2). Peu de temps avant sa retraite, le 10 octobre 1585, les collègues de du Fail au Parlement le choisissaient pour examiner « aulcunes lettres et tiltres du temps des conseils de Bretagne » et pour en dresser l'inventaire (3). Il faisait donc figure de magistrat historien et archiviste. Plusieurs allusions précises faites dans la préface des *Arrêts* aux documents conservés dans le Trésor du Château de Nantes (4) me font penser qu'il a peut-être aidé le président René de Bourgneuf dans la mission que celui-ci avait reçue en 1565 d'exhumer et de classer ces importantes archives. Pendant une de ses courtes expéditions en Italie, notre fureteur trouva moyen de feuilleter quelques livres à la bibliothèque du Vatican et d'en rapporter un renseignement sur l'organisation du consistoire des cardinaux (5). Bref, on pourrait appliquer à du Fail ce que lui-même disait de La Croix du Maine, lorsqu'il l'appelait « ce curieux et grand rechercheur de livres et doctrines (6). »

Toutes ces indications nous aident à compléter la physionomie de du Fail et à nous représenter sous quel jour il apparaissait à ses contemporains bretons. Mais elles ne prouvent pas qu'il ait vraiment composé un ouvrage historique et marché sur les traces de son collègue Bertrand d'Argentré. C'est dommage. Nous aurions eu une œuvre de haut goût, à la fois érudite et

(1) *Arch. I.-et-V.*, C. 2892.

(2) La Croix du Maine (II, 195) parle d'une façon assez mystérieuse d'une œuvre juridique différente des *Arrêts* : « Il [du Fail] a réduit par lieux communs tout le Droit Civil à la suscitation de *Eguinarius Baro*, et de François Duarin, tous deux Bretons, et des plus renommés Jurisconsultes de notre temps. » Il s'agit ici sans doute d'un travail de jeunesse, résultat de l'enseignement reçu à Bourges ; il n'en subsiste plus rien que la mention de la *Bibliothèque Françoise*.

(3) *Reg. secrets* août 1585, f° 20 v° (et La Borderie, *Éc. des Ch.*, XXXVIII, 601).

(4) Assézat, II, 374, 377.

(5) *Eutrapel*, I (I, 238). Cf. ci-dessus, p. 91, n. 3.

(6) *Eutrapel*, XIX (II, 123). — C'est ce que disait aussi de La Croix du Maine le Hollandais Arnold van Buchel, qui lui rendit visite le 4 décembre 1584 : « grand ami des études et grand chercheur de livres. » (*Mém. Soc. Hist. de Paris*, 1899, p. 143-144).

fantastique, beaucoup moins pondérée sans doute que celle de d'Argentré. Car ce juriste collectionneur de documents ne paraît pas avoir eu beaucoup d'esprit critique ; il se laissait facilement entraîner par la passion et l'enthousiasme. On pourrait citer comme preuves maint passage d'*Eutrapel* et l'étourdissante préface au *Demosterion.* Dans la note manuscrite que du Fail a solennellement déposée sur la page de titre du magnifique manuscrit du *Saint Graal* conservé à la bibliothèque de Rennes, il considère comme un fait désormais acquis et hors de toute discussion que le dit roman fut composé en l'an 717 après Jésus-Christ, et il ajoute triomphalement : « C'est bien contre ceux qui ont osé escrire que la langue françoise dont nous usons n'est que depuis seix cens ans en ça. » Le jurisconsulte Pierre Hevin, entre les mains de qui ce gros manuscrit tomba au siècle suivant, fut un peu estomaqué de constater que l'illustre Noël du Fail, « qui avait des belles lettres », ait pu s'imaginer que le français du *Saint Graal* datait du VIIIe siècle (1). Même au XVIe siècle, la bévue était forte.

(1) Cf. FÉLIX FRANK, dans l'*Amateur d'autographes*, octobre 1875, p. 146.

CHAPITRE X

DU FAIL A RENNES. SES AMITIÉS. ROCH LE BAILLIF

Rennes même, avec ses maisons, ses habitants, et la vie de ses rues, n'apparaît guère dans les *Contes d'Eutrapel*, non plus que la campagne rennaise dans les *Propos Rustiques*. Le compte des allusions faites par du Fail à la ville où il vécut la plus grande partie de sa vie serait aisé à établir. Ce sont en général de simples noms : la prairie Saint-Georges (1), la barre Saint-Just (2), le Pré Raoul (3), l'abbaye Saint-Melaine (4), la rue Vasselot (5), la butte du champ Jacquet (6), la « cohue » (7) et le « grand bout de cohue » (8), des enseignes de cabarets telles que le Rabot, le Pot d'Étain, la Pie qui boit « en la rue haute », la Corne de Cerf et la « Croix Verd » (9). Le Puits du Mesnil est nommé une fois ; mais on pense bien qu'Eutrapel ne décrit pas

(1) II, 120 (Cf. ci-dessous, p. 000). — Une fois pour toutes, nous renvoyons au savant ouvrage de M. PAUL BANÉAT, *Le Vieux Rennes* (Rennes, 1910), dont le copieux index nous dispense de toute indication de page.

(2) Cf. *Pr. Rust.*, 79 (note p. 223) ; *Eutrapel*, XXVIII (II, 228) : Eutrapel jure « par la barre saint Just » (barrière rennaise où l'on payait un droit d'entrée sur les marchandises et denrées).

(3) *Pr. Rust.*, 86 (note p. 234).

(4) *Eutrapel*, II, 248 ; II, 293 (adaptation de légendes banales). *Arrêts*, édition 1579, p. 368.

(5) II, 135 (Du Fail localise dans la rue Vasselot une petite anecdote égrillarde qui doit être une facétie traditionnelle).

(6) I, 322 (Houlard et Tourtelier portent des arbalètes à cette butte, qui servait en effet aux exercices de tir).

(7) I, 313. L'auberge du « Rabot », derrière la cohue de Rennes.

(8) I, 312 : on y pendait haut et court. II, 298. — La « cohue » et le « bout de cohue » étaient tout près de la maison du Puits du Mesnil, demeure de N. du Fail.

(9) Pour ces auberges, voir I, 313 ; II, 72, 217, 303.

son domicile ; il se garde même de nous dire que son domicile est là. Un beau jour il a observé de ses fenêtres une petite scène de la rue : deux voisines se livrent une « bataille d'injures verbales » ; l'une d'elle, fatiguée de la lutte, n'ayant « plus de poudre d'invectives pour tirer et se défendre », recourt à un procédé curieux et digne d'intéresser les folkoristes (1) : elle plante un balai à sa fenêtre en invitant son ennemie à s'adresser désormais à lui : « Palle va o lu (2). » Quant aux lavandières de Porte Blanche (3), elles emploient en pareil cas un procédé moins symbolique et moins bizarre, mais à coup sûr beaucoup moins décent : lorsqu'elles « sont à quia, et au bout du rollet de leurs injures actives et passives, elles n'ont autre recours de garentie, qu'à se monstrer et trousser leur derrière à partie adverse (4). »

Le seul souvenir rennais qui soit traité sérieusement et avec quelque développement est celui de la grosse horloge : si du Fail s'émeut en parlant d'elle, c'est d'abord et avant tout parce qu'elle lui rappelle le bon roi François dont il vénère et chérit la mémoire, et c'est aussi un peu parce qu'il est fier comme Rennais de posséder une horloge aussi puissante :

« Quand estant esgaré en la forest de Liffré, qu'il pleut, tonne, vente, et gresle, j'oy ceste grosse horloge de Rennes (car c'est une femelle (5), comme orrez) sur la plomberie de laquelle, si haute qu'homme de nostre aage n'y pourroit atteindre, celui grand de corps et de nom Roy François y escrivit d'un poinçon, l'an 1522 (6), ce mot François qui y est encore : quand je l'oy, di je, sonner, et de son impétueux esclat fendre et ouvrir l'air, cela me rassure de ces vaines peurs nocturnes, et remet au droit chemin : il est escrit tout à l'entour :

Je suis nommee Dame Françoise,
Qui cinquante mille livres poise.
Et si de tant ne me croyez,
Descendez moy, et me poisez (7). »

(1) Cf. H. Gaidoz, dans : *Mélusine*, t. III, col. 167.

(2) *Eutrapel*, v (I, 278).

(3) Porte située au S.-E. de Rennes.

(4) *Eutrapel*, xxx (II, 253).

(5) Sur le genre du mot *horloge*, voir notre *Lexique*.

(6) Il faut lire sans doute 1532, année où François Ier visita Rennes (19 et 20 juillet) ; c'est ce que pense aussi M. le vicomte Ch. de Calan, *La Bretagne au XVIe siècle*, Rennes, 1908, p. 137. Il y a là une erreur de mémoire de du Fail, ou plutôt une faute d'impression que reproduisent toutes les éditions d'*Eutrapel*.

(7) *Eutrapel*, xix (II, 113-114.)

On pourrait être tenté d'accuser du Fail d'exagération lyrique : cette horloge qui domine les tempêtes à trois ou quatre lieues de distance prend une allure un peu légendaire. Et pourtant le poétique témoignage d'Eutrapel sera jugé fort modéré auprès de ce que les Rennais rapportaient aux voyageurs au sujet de Françoise. Lorsque Dubuisson-Aubenay passa par Rennes en 1536, il se fit montrer la fameuse horloge ; il observa que la cloche était coupée à un endroit ; alors on lui expliqua qu'elle l'était à dessein et qu'il avait fallu mettre une sourdine à la voix tonitruante de dame Françoise : « Elle est sciée par un costé expressément, afin de lui diminuer la force du son qui pourroit estre trop confus pour distinguer les heures et ebranleroit le clocher qui est fort delicat. Ils disent que le son faisoit avorter les femmes grosses, tant il estoit espouvantable (1). »

Les personnes ont toujours intéressé du Fail plus que les choses. Cependant, malgré quelques silhouettes et quelques anecdotes, il ne faudrait pas croire qu'il soit facile de reconstituer la société où du Fail vivait et conversait ; parmi diverses raisons de la discrétion qu'il observe, il en est une que l'on comprend tout de suite : sans se dissimuler complètement, le seigneur de la Herissaye ne voulait pas exposer au grand jour ses amitiés et ses relations. Et quant aux documents externes, on sait déjà quelle est leur insuffisance. Voilà pourquoi, malgré nos efforts pour reconstituer le « milieu » rennais de notre auteur, il nous arrivera le plus souvent de donner une nomenclature au lieu de portraits.

D'abord il est clair que la société qu'il fréquentait et réunissait dans sa maison du Puits du Mesnil devait comprendre une très forte proportion d'hommes de lois. Rennes était une ville de chicane. Outre qu'il avait dans sa propre famille maître Eustache du Fail, procureur, du Fail trouvait dans la famille de sa femme des juristes qui avaient suivi les traces de maître Nicolas Perrault. Parmi les Perrault, j'en note deux, Olivier et Philippe, qui sont « notaires royaux de la sénéchaussée de Rennes (2). » Il est probable que c'est maître Philippe PERRAULT, sieur DE LAUNAY, qui vient placer quelques mots, du

(1) DUBUISSON-AUBENAY, *Voyage en Bretagne*, édition L. Maitre et de Berthou, p. 20.

(2) Ils sont ainsi qualifiés par exemple dans une minute d'arrêt de Grand

reste insignifiants, dans le dialogue du chapitre VI d'*Eutrapel* (1). Le chapitre VII, qui est visiblement localisé à Rennes, nous représente assez bien une de ces conversations de juristes où chacun apportait son petit brocard de droit, sa petite anecdote d'audience. Cela s'intitule : « Jugemens et suytes de proces. » Du Fail-Eutrapel a autour de lui, non seulement l'inévitable Briend-Lupolde qui fut, comme chacun sait, procureur et avocat, mais quelques interlocuteurs moins habituels, parmi lesquels un personnage appelé HAUTIERRE : quoiqu'il y ait plusieurs Hautiere en Bretagne, je n'hésite pas à identifier celui-ci avec maître Julien COURRIOLLE, sieur de la Hautière (2), dont le nom revient souvent sur les documents rennais de la seconde moitié du XVIe siècle : il est qualifié « fermier des devoir et subsides des consignations au siège présidial de Rennes » en 1569 (3), « commis au greffe du siège présidial » en 1577 (4), « notaire secrétaire du Roy » en 1580 (5). Un autre juriste de la société, qui rappelle l'histoire d'un interminable procès soutenu autrefois à propos d'un étourneau, se nomme « maistre Antoine THOMAS » : j'ai retrouvé son nom et sa profession sur une liste de cotisations de 1581 : « maistre Anthoine Thomas, procureur en la cour (6). » Dans un autre dialogue, un nommé BRAHENDAYE intervient pour donner en quelques mots son avis sur un

Chambre, du 28 avril 1571. — Olivier Perrault Vaurumain, époux de Michelle du Chastellier, m'est connu entre 1562 et 1573, date où il est donné comme défunt. Il possédait près du Champ Jacquet une « maison et terre » qu'il avait achetée à François Brullon de la Mucc (*Archiv. munic.*, n° 282, 30 mai 1567).

(1) Voir plus haut, p. 292, n. 2.

(2) Ce Courriolle avait épousé Olive Ferré, sans doute fille de Jean Ferré, seigneur de la Haultière, maître des monnaies en 1531-32. (*Arch. munic.*, comptes des miseurs, 1531-1532, iiij r°, xj r°). En se mariant, Courriolle a dû hériter du titre de son beau-père. En 1562, maître Julien Courriolle et Olive Ferré font baptiser une fille à Saint-Sauveur de Rennes. Le parrain est Henry DE GODELANT, escuyer, sieur de la Ville au Renard, que du Fail a connu aussi et dont il enregistre la mort dans une addition au chap. XII d'*Eutrapel* (II, 38). Ce Ville au Renard soutint de longs procès, qui ont laissé de nombreuses traces dans les *Archives du Parlement de Bretagne.*

(3) *Arch. Parlem.*, Gr. Chambre 1569, février.

(4) *Arch. Parlem.* Enquêtes, février 1577.

(5) Au bas d'un acte relatif au Collège de Rennes (*Arch. munic.*, n° 282).

(6) *Arch. munic.*, n° 459, f° lxv v°. — Cf. encore : Saint-Germain de Rennes, 19 janvier 1585 : baptême d'un fils de Me Antoine Thomas, « procureur en la Cour », et de Janne Maillet.

point du droit de vénerie. Est-ce encore un basochien, ou un noble de campagne renseigné sur les usages de la chasse ? Je l'ignore ; mais en tous cas Brahendaye n'est nullement un nom de fantaisie, quoi qu'en pense M. Otto Sahlmann (1). Il existait une terre et un bailliage de Brehaudaye dans la paroisse de Cintré (2).

Du Fail paraît avoir eu une affection particulière pour maître Nicolas Bernard, procureur au Parlement, et pour Pépin de la Barbaye, avocat du roi au Présidial. Ce sont pour lui de vieilles connaissances. Le *Discours* en vers *sur la corruption de nostre temps*, inséré dans les *Arrêts* de 1579, nous montre les deux juristes s'entretenant avec Noël du Fail du désordre qui règne actuellement dans toute la société, mêlant leurs doléances aux siennes, regrettant avec lui la génération passée et le règne du bon roi François Ier :

> Nous n'estions si meschans du temps du grand François (3) !

Tous trois reprenaient ainsi pour leur compte les rôles attribués par l'un d'eux aux vieillards des *Propos Rustiques*, « laudatores temporis acti. » A la fin d'un chapitre d'*Eutrapel*, du Faïl a fait un grand éloge de Pépin, avocat redoutable, qu'il félicite pour son talent à trouver les raisons concrètes et les circonstances précises et pour renverser grâce à elles l'édifice juridique construit dans l'abstrait par son adversaire (4). Jugement des plus intéressants parce qu'il est motivé et nous révèle à la fois les tendances de Pépin et celles de son panégyriste. Dans cet

(1) Otto Sahlmann, *Das Leben und die Werke des Noël du Fail*, dissert. Kiel, 1909, p. 30. Il est bon d'ajouter que M. Sahlmann compte comme « erfundene Namen » non seulement Brahendaye, mais Launay-Peraud ! Ce simple détail suffit à montrer avec quel soin il a confectionné sa dissertation.

(2) A peu près à égale distance entre Talansac et Cintré. Carte d'état-major au 1 : 80.000 : *La Brehaudais.* L'*n* du texte d'*Eutrapel* doit être corrigé en *u.* Je trouve la graphie *La Brehaudaye* dans les deux aveux suivants : *Arch. Loire-Inf.*, B. 2107 (1466) et B. 2185 (1540). — Mais les documents rennais ne permettent pas d'identifier le personnage. Notons cependant, sur la grande liste de cotisations de 1581 (*Arch. munic.*, n° 459) un « Me Jean Joliff, sieur de *la Bradaye*, procureur en la Cour. » *Bradaye* pourrait être une contraction, usitée dans le langage courant, de *Brehendaye* ou *Brahendaye.*

(3) Assézat, II, 387.

(4) *Eutrapel*, xxvi (II, 211).

éloge, écrit sans doute peu de temps avant 1585 (1), du Fail s'exprime d'une façon rétrospective sur cet avocat, qui fut « l'un des plus doctes de sa saison. » Mais le bonhomme était encore vivant et allait survivre de dix ans à l'auteur d'*Eutrapel* ; seulement il avait déjà un âge respectable, étant né le 5 octobre 1512 ; il mourut presque centenaire. C'est une des figures juridiques les plus en vue du XVIe siècle rennais.

Nicolas Bernard, que du Fail appelle « ce preud'homme » et « le bon homme Bernard », « notre bon maître », n'eut pas, semble-t-il l'envergure du précédent ; il est surtout loué par Eutrapel pour les qualités de son caractère. De nombreux documents rennais attestent son existence et ses fonctions de procureur entre 1537 et 1574 (2). Vers 1559 il habitait la rue de la Laiterie (3). Il appartenait, comme Pépin, à une génération plus ancienne que celle de du Fail qui en parle avec une familiarité mêlée de respect (4). C'était un sage du bon vieux temps, ennemi de l'étiquette et du décorum inutile, et qui avait pris pour devise : *Magister in aula, socius in camera.* » Encore au temps où paraissaient les *Arrêts*, ce brave homme ne disait pas : « J'ay plaidé pour un tel, ains : Je l'ay delivré : retenant cela de l'ancienne façon et comme il a aprins des vieux (5). » Ajoutons que maître Nicolas Bernard paraît bien être originaire des environs de Saint-Erblon, où les Bernard sont fort nombreux ; en tous cas il y possédait des terres et y avait des relations (6). Il devait connaître Noël du Fail de longue date.

Parmi les juristes de son âge, du Fail célèbre, dans une addi-

(1) Il a dû être ajouté après coup, en fin de chapitre, suivant la méthode que révèle l'édition d'*Eutrapel* de 1586².

(2) Dates extrêmes : 8 janvier 1537 (sur un document servant de couverture à la liasse n° 282 des *Arch. munic.*), 10 mars 1574 (*Arrêts* de du Fail, 1579, *Mélanges*, p. 383). Il n'y aurait aucun intérêt à énumérer les autres mentions du personnage. Dans tous ces documents il est qualifié de « procureur en la Cour de Rennes. » Mais, il était en même temps avocat, titre que lui donne du Fail. On cumulait ordinairement ces deux fonctions.

(3) Aujourd'hui rue Beaumanoir. *Arch. munic.*, n° 454, 28 septembre 1559.

(4) LA BORDERIE, *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVIII, p. 577.

(5) Édition Assézat, II, 375-376. — Ce texte, qui débute ainsi : « Encore ce jour, Me Nicolas Bernard... ne dit pas... » prouve que le procureur-avocat était encore vivant à cette date (1576-1579).

(6) Pour les Bernard de Saint-Erblon, voir le registre baptistaire de cette paroisse, f°s 4 v°, 5 r°, 37 r°, etc., etc. — Aveu de Châtelogcr, *Arch. I.-et-V.* E,

tion à *Eutrapel* (1) l'avocat de LA GARROLAYE, homme de « grande littérature et expérience », qui savait gagner les causes les plus désespérées, et dont on avait fini par dire en manière de proverbe : « Vous obtiendrez, puisque Garrolaye est votre avocat. » Ce brillant orateur appartenait à la famille noble du Guiny, qui avait une maison à Rennes, le logis de la Garoulais (2). Il était lié à du Fail par des idées religieuses communes : nous trouvons en effet « le sieur de la Garrolays advocat et son frere » sur une liste des protestants rennais que l'assemblée des notables propose d'expulser de la ville en 1589 (3).

Nous avons déjà signalé que dans le troisième et dernier livre de ses *Arrêts*, Noël du Fail nomme un certain nombre d'avocats, en général plus jeunes que lui, en accompagnant leur nom d'épithètes laudatives (4) : ces éloges, d'ordinaire emphatiques et assez banals, semblent plutôt l'expression de sympathies personnelles ou de bonnes relations qu'un véritable jugement. Pourtant il faut dire que ceux d'entre eux que nous connaissons un peu paraissent avoir mérité d'être loués. JULES DE GUERSENS n'était peut-être pas « un autre Pericles, tonnant et foudroyant », mais il est certain qu'il « employait toutes disciplines

année 1541, 21 r° : « Maistre Nicolas Bernard estaiger, doibt à cause des heritaiges qui furent André Jousset... » *Arch. I.-et-V.*, fonds de Laillé, contrat de vente de 1568 : « la mestairie du bas bourg de Saint-Erblon, appartenante à maistre Nicolas Bernard. » — En 1544 et 1545, Nicolas Bernard est choisi comme procureur par Philippe du Pan, seigneur de Bon Espoir, celui-là même qui possédait le fief de Lusart (en Saint-Erblon) de moitié avec François du Fail (*Arch. Loire-Inf.*, 2097/6).

(1) Édition de 1597, f° 148 v° (Assézat, II, 211).

(2) BANÉAT, le *Vieux Rennes*, rue de Dinan actuelle. — Le 20 janvier 1552 à Saint-Germain de Rennes, Jeanne Perrault est « témoin » à un baptême où le parrain est « Me Jacques, sieur et escuyer de la Garelaye. » — En 1557, la municipalité rennaise inscrit un payement fait pour consultation d'avocats, à Messieurs de la Haute Tousche, Garrelaye,... (*Arch. munic.*, n° 141).

(3) *Arch. munic.*, n° 343. — On peut remarquer qu'à la fin de son apostrophe amicale : « Vous le seigneur de la Garrolaye... » qui termine dans l'édition de 1597 le chap. XXVI d'*Eutrapel*, du Fail prononce ces paroles quelque peu énigmatiques : « Toutefois vous estes retiré de nous *peut estre necessairement.* » Serait-ce une allusion à quelque retraite forcée pour cause de protestantisme ? Il est permis de le penser.

(4) Tous ces noms ont été déjà recueillis et groupés par LA BORDERIE (*Bibl. Éc. des Ch.* XXXVIII, p. 578-579), ce qui nous dispense de les reproduire tous.

en ses doctes plaidoyers (1). » J'ai eu occasion de parcourir aux Archives du Parlement quelques résumés de ses plaidoyers : ces canevas minutieusement divisés et finement déduits, portent la marque d'un raisonnement subtil et d'une singulière érudition que nous estimerions parfois intempestive, mais qui était alors de mode (2). Jules de Guersens était un juriste, homme du monde et bel esprit ; il arrivait de Poitiers où il avait fait imprimer une tragédie de *Panthée* sous le nom de Mlle des Roches, et avait soupiré vainement pour cette demoiselle. On lui attribuait une tragédie de *Tobie* et des *Bergeries à six personnages* (3). Il composa en l'honneur de du Fail une ode ronsardienne, de quatorze strophes, qui figure en tête du « tiers livre » des *Arrêts* et qui est du reste fort plate (4). Politesse pour politesse : l'auteur n'allait-il pas l'égaler à Périclès dans ce « tiers livre ? » Nous voyons d'après ce qui précède qu'on aurait pu tout aussi bien le comparer à Étienne Pasquier, comme lui disert et poète de salon. Au moment où se publiaient les *Arrêts*, Jules de Guersens entrait au Parlement, après quoi il recevait du roi des lettres d'anoblissement en 1581 et succédait à d'Argentré comme sénéchal en 1582.

Toujours dans ses *Arrêts*, Noël du Fail salue la gloire naissante de maître René de la Belinaye, « honneste gentilhomme et de grande esperance ». A vrai dire il ne devait pas avoir grand mérite à lui prédire un bel avenir, car René de la Belinaye allait entrer au Parlement comme conseiller l'année suivante, en 1580. De même Pierre Caradeuc, « advocat fort modeste et de singulière érudition », lointain ancêtre du célèbre Louis-René Caradeuc de la Chalotais, sera pourvu d'un office de conseiller le 27 janvier 1581. Ces avocats étaient de futurs collègues à qui du Fail adressait quelques paroles de bienvenue anticipée.

Les pièces de vers qui, suivant un usage général au XVIe siècle, précèdent les différents livres des *Arrêts* et plus particulièrement le premier, nous révèlent encore quelques amis et connaissances

(1) *Arrêts*, édition 1579, p. 465.

(2) *Arch. Parlem.*, liasses d'audiences. Plusieurs de ces résumés très soignés me paraissent écrits par Jules de Guersens lui-même.

(3) Fr. Saulnier, *Le Parlement de Bretagne*, t. I, n° 623.

(4) L'ode en question est signée seulement des initiales I.D.G. Mais il ne fait pas de doute que ce soit notre Jules de Guersens.

de notre auteur. Un certain P. Mahé, « advocat en la Cour », signe deux sonnets à sa louange (1). Nous venons de voir Jules de Guersens entonner une ode triomphale. Une longue et prosaïque « élégie », — Ronsard avait abusé de ce terme jusqu'à le rendre synonyme d'épître, — associe l'éloge de Noël du Fail à celui de Jean de Langle et de Bertrand d'Argentré, « divine triade. » L'auteur se cache modestement derrière les initiales I. H. (2).

Les deux autres membres de la « triade » étaient connus et estimés de du Fail. Celui-ci, dans l'édition de 1597 d'*Eutrapel*, adresse une affectueuse apostrophe à de Langle (3), et vante son « esmerveillable erudition tesmoignée par ses beaux Livres et escrits. « L'œuvre essentielle de Jean de Langle est le gros livre qu'il avait publié deux ans avant les *Arrêts* sous le titre d'*Otium Semestre* et où se trouvaient réunis les travaux accomplis par le conseiller pendant les longues vacances parlementaires. Il y passe en revue, dans une fort bonne latinité, une foule de questions juridiques, moins pour les discuter en théorie que pour examiner dans la pratique le fonctionnement de la justice, la condition des avocats, l'application des peines. Je dois dire cependant que la table des matières promet à l'historien plus que le livre ne lui donne en fait. Malgré les sujets très concrets et très précis qu'il a choisis, de Langle nous accable de citations d'auteurs anciens et nous parle beaucoup plus de la jurisprudence romaine que de l'état de la justice en Bretagne. Certains chapitres comme celui des avocats ou celui des « présents aux juges » ne m'ont pas fourni le commentaire que j'espérais en tirer pour l'œuvre satirique de Noël du Fail. Bref, semblable en cela à tant d'hommes de la Renaissance, de

(1) Assézat les a reproduits (I, xxxiv-xxxv). Sur Pierre Mahé, voir La Croix du Maine, II, 297, et notre Bibliographie p. xvi, n. 1.

(2) Comme l'a très bien dit La Borderie (XXXVIII, 587), nous avons le choix entre deux conseillers du Parlement, Jean Hay et Jean Huby. J'inclinerais plutôt vers Jean Huby, parce que celui-ci a également composé deux pièces liminaires en vers latins pour l'*Otium Semestre* de Jean de Langle, et que l' « élégie » des *Arrêts* fait un grand éloge de ce dernier.

(3) *Eutrapel* xxvi (II, 211-212). On voit par l'apostrophe en question que de Langle était encore vivant à cette époque. Comme il fut inhumé le 17 janvier 1590, il est clair que l'addition au chap. xxvi, bien que publiée pour la première fois en 1597, avait été rédigée avant 1590. Cette addition est certainement de du Fail (voir ci-dessous, p. 381).

Langle ne domine pas assez bien son « esmerveillable érudition (1). »

Le troisième personnage de la glorieuse triade, Bertrand d'Argentré, jurisconsulte et historien, est trop important et trop connu pour qu'il soit utile de le présenter. Du Fail et lui semblent avoir vécu en bons termes. Bien qu'il ne soit pas comme de Langle l'objet d'un éloge en forme, on notera que dans un passage d'*Eutrapel*, l'auteur profite de ce qu'il aborde la question des origines de la langue bretonne pour marquer son adhésion à la théorie « dernièrement » exposée par « d'Argentré, ce docte Président à Rennes » ; il le compte parmi les « très grands personnes de nostre temps » qui ont démontré que le bas-breton est une survivance du langage des Gaulois (2). Faut-il ajouter que l'auteur anonyme de l'élégie liminaire n'eût pas commis l'imprudence d'associer étroitement l'éloge de Noël du Fail à celui de d'Argentré s'il n'avait pas été sûr de leurs bonnes relations ? D'Argentré appartenait cependant au parti catholique le plus avancé et il fut ligueur ; au reste le cas devait être le même pour de Langle, que le Parlement royaliste condamna à être pendu en 1590 pour avoir fait partie, sur l'invitation de Mercœur, du Parlement ligueur réuni à Nantes (3). Ces deux exemples prouvent qu'une assez grande tolérance mutuelle régnait dans le monde parlementaire, et que du Fail savait rendre hommage à des adversaires religieux et politiques.

Mais il se trouvait en communauté d'idées plus complète avec le conseiller protestant René du Han, sieur de Launay, dont il cite, dans sa dédicace à Louis de Rohan, une opinion, de tous points semblable à la sienne, sur la responsabilité de la noblesse dans la multiplication des procès (4). C'est à du Han que Noël du Fail adresse ses doléances versifiées sur les misères du temps présent :

(1) Sur de Langle et son *Otium Semestre*, voir l'étude de M. Sigismond Ropartz dans les *Mém. de l'Assoc. bretonne* de 1876 (Saint-Brieuc, 1877, in-8°) ; A. de La Borderie, *Archives du bibliophile breton*, t. III (1885), p. 25-33 ; Fr. Saulnier, *le Parlement de Bretagne* (1909), t. II, n° 756.

(2) *Eutrapel* xix (II, 122).

(3) Fr. Saulnier, *Parlem. de Bret.*, II, p. 561. De Langle venait de mourir lorsque cette sentence fut prononcée contre lui.

(4) Assézat, II, 380.

Du Han, l'oracle saint, non de nostre Bretaigne,
Mais de tout l'univers que cet Ocean baingne,
Helas ! combien de fois estant à ton Launay,
M'as-tu veu souhaitter n'avoir point esté nay ? (1)

Un curieux document témoigne de l'intimité affectueuse qui les unissait : c'est un pacte religieux conclu entre eux et d'après lequel le survivant ferait apposer dans l'église paroissiale du mort une plaque de bronze en mémoire de ce dernier, affirmant leur commune croyance en la résurrection des corps et en la vie éternelle. René du Han étant mort le premier, le 15 novembre 1581, c'est Noël du Fail qui s'acquitta de ce pieux devoir dans l'église de Montreuil-le-Gast (2). On se rappelle que tous deux avaient subi ensemble l'ostracisme infligé aux conseillers protestants entre l'édit de Boulogne (1573) et la paix de Monsieur (1576).

Au-dessous de ces juristes de premier plan, on pourrait en signaler deux ou trois autres que mentionne *Eutrapel* : c'est par exemple « ce venerable Michel Chauviry (3) » qui rapporte à du Fail, pour l'avoir ouï dire à son père, un détail relatif à l'exercice de la justice à Rennes dans le bon vieux temps. Les Chauviry exerçaient de père en fils les fonctions de notaire, et leur signature se lit au bas d'une multitude d'actes du XVI[e] siècle. Des quatre fils que nous connaissons à Michel Chauviry, sieur de la Chauveraye, et qu'un document de 1553 énu-

(1) Edition Assézat, II, 386.

(2) C'est grâce aux notes manuscrites de La Borderie que j'ai eu connaissance de ce document, qui se trouve à Paris à la *Bibl. de l'Arsenal*, ms. 3912, — manuscrit « donné par Madame la Princesse de Rohan et présenté de sa part le 19 févr. 1774 par M. Marchand, chargé de gérer ses affaires. » F° 248 v° : « A Moustreul. Christo D. optimo maximo. — Pacto inter Renatum du Han et Natalem du Faill, viros cl. et in Senatu Britanie Consul. Vt qui ex his superstes foret, de mortuo tabellam eream in resurrectionem corporum et eternitatis memoriam poneret. Sed Renatus ille, patrie ornamentum, ingenti Reipub. jactura premoritur. Alter amico hic secundum suos quiescenti promissum luctuosum persoluit. — Obiit 15 nouemb. anno 1581. etat. 55. » La terre noble de Launay du Han se trouvait dans la paroisse de Montreuil-le-Gast (commune du C[on] N-E de Rennes). Cf. Guillotin de Corson, *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, I, p. 259.

(3) Cf. *Eutrapel*, XXII (II, 170). Les éditions donnent *Chanviry* ; mais il faut lire *Chauviry*.

mère (1), l'un, Jean, fut notaire royal, et René, sieur de Lausardière, procureur au siège de Rennes ; un troisième nommé Pierre, qualifié « maître » en 1567 (2), exerçait également quelque fonction de basoche.

Terminons cette revue des hommes de lois en rappelant le joli mot que du Fail entendit prononcer par « GEORGEAULX, ce gentil notaire. » Voici comment ce brave homme s'excusait de mal connaître la langue de Cicéron : « Je say du latin assez, mais si j'ay affaire d'un simple mot, voire des plus faibles et laxatifs, il m'est impossible d'en fournir : d'autant qu'ils se pressent à la sortie, s'entrempeschans (3) »

Des Rennais d'autres catégories sociales défilent dans *Eutrapel*, parfois simplement nommés, parfois accompagnés d'une courte anecdote. C'est CHAUVELIÈRE, dont la mort bachique paraît être avant tout un pastiche de Rabelais (4). C'est MABILE de Rennes, qui chantait avec tant de force expressive, en s'accompagnant de la viole, un lai de Tristan de Leonois ou « une ode de ce grand poëte Ronsard (5). » Du Fail nous présente ailleurs JAMET JAN, le bon drapier, le seul homme de bien qu'il ait rencontré dans cette classe des marchands, si méprisée de lui : Jamet Jan « ne prestoit, ny ne vendoit à crédit : mais il n'avoit qu'un bon mot, si raisonnable et de tant bon marché, qu'il vendoit plus en un jour, que ses compagnons affettez en une semaine (6). » Cet homme dont la probité trouvait sa récom-

(1) *Arch. munic.*, nº 461 (10 oct. 1553).

(2) Voir notre liste de protestants rennais, en appendice.

(3) *Eutrapel* XXVI (II, 208). Le nom de Georgeaux, notaire, se trouve au bas de divers actes. Il apparaît aussi dans les *archives municipales* de Rennes (nº 162, 15 août 1549, nº 466, 15 déc. 155º, nº 461, 1553). Georgeaux ne paraît pas avoir dépassé de beaucoup le milieu du XVIe siècle.

(4) *Eutrapel* XIX (II, 114). Il m'a été impossible d'identifier le personnage. Il existe beaucoup de Chauvelière à Rennes au XVIe siècle : je note parmi eux un sergent royal nommé Jean Chauvelière, connu par les registres secrets.

(5) Ce passage très intéressant n'a pas échappé à MM. Ch. COMTE et Paul LAUMONIER, qui ont publié un savant article sur « Ronsard et les musiciens du XVIe siècle » (*Revue d'Hist. Litt. de la Fr.*, 1900, p. 43). Malheureusement je n'ai pu retrouver la moindre mention de ce ménétrier rennais « que la v..... et et le vin emportèrent. » Ce devait être un chanteur de profession. Car je ne pense pas qu'il soit possible de l'identifier avec Me Jean Mabille, notaire royal et greffier, dont j'ai trouvé de nombreuses traces entre 1559 et 1581. Or, celui-ci est le seul Mabile que je connaisse.

(6) *Eutrapel* XXXI (II, 270).

pense dès ce monde, était mort depuis plusieurs années quand du Fail évoquait sa mémoire, car un arrêt du Parlement d'août 1566 fait allusion à un procès engagé par les héritiers de « feu Jamet Jan », au sujet d'une maison sise, — comme il fallait s'y attendre, — « en ceste ville de Rennes près la rue de la Draperie (1). »

Mais c'est aux professions plus « libérales » qu'il nous faut revenir si nous voulons trouver des roturiers avec qui du Fail entretint des relations plus ou moins suivies, plus ou moins amicales. D'abord les libraires, parmi lesquels nous remarquons GEORGES CLERAY. Du Fail est tout entier dans l'esquisse humoristique qu'il nous en donne : on l'y retrouve avec son goût pour les êtres archaïques et un peu bizarres, pour ceux chez qui apparaît une prétention naïve. Sorte de don Quichotte de la librairie, Georges Cleray s'obstinait héroïquement à mettre en étalage des Amadis, des Tristan, des Lancelot du Lac et autres beaux livres de chevalerie fort chers et dont le goût public s'écartait peu à peu, au lieu de faire commerce d'ouvrages classiques tels que des Donat ou des « Cato pro pueris. » Aux « jeux et comédies de Saint Thomas (2), » il ne voulait jouer d'autres rôles que ceux de rois, d'empereurs ou de prologues : il satisfaisait ainsi en imagination ses goûts de grandeur (3). Bonaventure des Periers nous avait déjà fait connaître un barbier d'étuves qui exigeait de Jean du Pont-Alais que celui-ci l'employât seulement dans de belles moralités où il y eût « quelques grands personnages comme roys, princes, seigneurs (4). » Mais ce petit travers est assez répandu pour que du Fail ne soit pas suspect d'imitation. Son Georges Cleray, parfaitement réel, demeurait près de la porte Saint-Michel, et nous avons conservé sa marque. La Borderie a signalé des livres

(1) *Arch. Parlem. Enquêtes*, août 1566. — Il est curieux qu'on trouve des Jan en grand nombre, et même deux Jamet Jan sur les registres paroissiaux de Saint Erblon. Il se peut que Jamet Jan fût du pays de du Fail, ce qui expliquerait en partie sa sympathie pour lui.

(2) Sur ce qu'il faut entendre par cette expression, voir ci-dessus p. 305. ASSÉZAT, qui ignorait l'existence d'un collège Saint Thomas à Rennes, n'hésite pas à supposer « des confrères de saint Thomas analogues aux confrères de la Passion. » (*Œuvres facétieuses de N. du Fail*, II, p. 204, n. 1).

(3) *Eutrapel* XXVI (II, 204).

(4) *Nouv. Recreat. et joy. devis*, XXX.

imprimés pour lui en 1545 et 1546 (1), et j'ai retrouvé son nom en 1555 (2). Il appartenait à la génération ancienne des libraires du XVI[e] siècle.

A une époque plus moderne, du Fail connut JULIEN DU CLOS, imprimeur officiel du Parlement de Bretagne, au reste huguenot. C'est certainement lui qui, entre 1560 et 1585, occupa la première place dans la librairie bretonne. Il imprime les *Arrêts* de 1579, les *Coutumes générales* de 1580 ; c'est sous son nom que nous verrons du Fail publier sa préface au *Demosterion* de Le Baillif (3).

Notre auteur était lié avec un autre libraire protestant, BERTRAND AVENEL (4), sur lequel nous reviendrons : en 1589, au beau milieu de la Ligue, l'opinion publique soupçonna la connivence de du Fail et d'Avenel dans la confection d'un placard huguenot.

Il nous reste à parler des apothicaires et des médecins. Parmi les premiers, on trouve à citer « feu CHAMPENOIS », docte apothicaire de Rennes (5) », héros d'une petite anecdote, et surtout JEAN FOUREAU, l'un des interlocuteurs du chapitre v d'*Eutrapel* sur « la Goutte ». Du Fail goutteux eut certainement recours aux lumières ainsi qu'aux « restaurants » et aux clystères de sire Jean Foureau, sieur des Logettes, apothicaire fort en renom à la fin du XVI[e] siècle. Tout Rennes le connaissait, non seulement à la cause de sa science, mais à cause du logis qu'il habi-

(1) *Archives du Biblioph. breton*, III, p. 158 (Cf. aussi II, p. 20-23).

(2) *Arch. munic.* n° 248, 16 avril 1555. Il s'agit d'une cotisation. Georges Cleray, cotisé pour 3 écus, est donné comme habitant la rue Cordonnerie (rue de la Monnaie actuelle).

(3) Sur JULIEN DU CLOS et ses impressions, cf. LA BORDERIE, *Arch. du Biblioph. breton*, III, p. 1-59.

(4) *Eutrapel* VIII (I, 308), addition de l'édition 1586[2] : du Fail appelle Avenel « ce gentil libraire de Rennes ».

(5) *Eutrapel* XXIV (II, 183). — Dès le 31 août 1565, un arrêt nous apprend que Jehan Champenoys est mort (DU FAIL, *Arrêts*, p. 264, éd. 1579). Cf. encore *Ch. des Enquêtes*, minutes d'arrêts, 22 oct. 1567 (tutelle des enfants de feu maistre Jan Champenays). Le même apothicaire est encore mentionné en 1555 (*Audiences publ.*, 19 oct. 1555). Un texte municipal fort curieux de 1514 (reg. n° 465, 12 v°) accuse M[e] Jehan Regnart, médecin, de favoriser M[e] Jehan Champenays, apothicaire, et de s'entendre trop bien avec lui. Il y eut à Rennes au XVI[e] siècle toute une dynastie de Champenois.

tait, au « petit bout de cohue », non loin du Puits du Mesnil (1). Cette maison, que sire Jean Foureau avait fait remettre à neuf en 1581, c'est-à-dire peu de temps après son installation comme maître apothicaire (2), était vulgairement appelée le logis de la « Teste-Bieu » ou des « yeux Bieu (3) », on va voir pourquoi. Elle existait encore en 1636, à l'époque où le voyageur Dubuisson-Aubenay se la fit montrer comme une des curiosités de la ville. Il vit au-dessus de la boutique de l'apothicaire Foureau « un bust de bois, de forme gigantale » et « d'énorme aspect, et comme elle est creuse par dedans, on luy fait mouvoir la mâchoire d'en bas et les deux yeux, gros comme boulets de pièces de campagne ; ce qu'on faisoit jadis tandis que la procession de la Feste Dieu passoit par là et s'arrestoit à y encenser. On l'appeloit la Teste Bieu. Elle a esté ostée de là, de peur de scandale, les uns estimans que c'estoit la teste d'un saint, et les autres disans que c'estoit un idole resté des payens (4). » On regrette que ce ne soit pas du Fail qui nous ait transmis ce pittoresque document de mœurs, lequel illustre si bien la piété naïve du bon vieux temps. Il fallut la malice des générations nouvelles, infestées d'hérésies, pour voir une atteinte à la majesté divine dans cette grande tête roulant des yeux terribles et remuant ses mâchoires devant les fidèles agenouillés. Ce qu'il y a de plus intéressant pour nous chez Jean Foureau, c'est sa maison ; mais nous en croyons volontiers du Fail quand il lui décerne le titre de « fameux apothicaire ».

Parmi les médecins, Roch Le Baillif nous retiendra tout spécialement. Mais avant d'en venir à ce curieux personnage, il nous faut signaler un médecin dont l'identité a été complètement méconnue jusqu'à présent et que notre auteur mentionne dans l'édition de 1586 des *Contes d'Eutrapel* (5). A propos d'une petite anecdote de ménage dont le héros est le libraire Avenel

(1) La maison de Jean Foureau devait se trouver au haut de la rue de l'Horloge actuelle.

(2) Je ne connais pas de mention de Jean Foureau antérieurement à 1581.

(3) Rennes, *Arch. munic.*, n° 203, 1553 : maison « sise près la rue de la Bourcerie joignant la maison ou pend pour enseigne les *yeulx bieu* ». *Bieu*, comme l'explique Dubuisson-Aubenay, est une déformation populaire de *Dieu*.

(4) Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Bretagne*, édition Maitre-de Berthou, t. I, p. 21.

(5) *Eutrapel* VIII (I, 308). Addition de 1586².

Polygame, c'est-à-dire Noël du Fail, qui parle les trois quarts du temps sous les noms de Polygame et de Lupolde, non content de parler tout le temps sous le nom d'Eutrapel, dit incidemment deux mots d'un « grand amy » du libraire, nommé « DU-ION, ce docte jeune homme d'Issoudin. » Sa profession n'est pas indiquée. Assézat et La Borderie (1) ont pensé aussitôt qu'il ne pouvait être question ici que du célèbre théologien protestant, plus connu sous le nom latinisé de Franciscus Junius. Ni l'un ni l'autre n'ont aperçu que cette hypothèse se heurtait à des impossibilités (2). Un texte décisif nous renseigne sur le prénom de ce du Jon : à la fin d'un livre que Roch Le Baillif publia à Rennes en 1592 sur la *Conformité d'Hippocrate à Paracelse* (3), l'auteur a placé en appendice une lettre adressée à « Jean du Jon, médecin du Roy, et ordinaire de Monsieur du Plessis de Mornay (4) » ; et cette lettre, datée de Rennes « ce moys de may 1592 », débute ainsi : « Bien-voulant amy, Il vous peut souvenir du temps qu'avons passé ceans ensemble, meditans sur les difficultés de la Médecine et œuvres de Paracelse, et ses demonstrations. » Du Jon avait donc fait à Rennes un séjour assez long avant la mort de du Fail, survenue en 1591. Il appartenait certainement à la nombreuse famille du théologien, laquelle était en effet originaire d'Issoudun, mais il est plus difficile de déterminer le degré de parenté qui existait entre lui et Franciscus Junius (5).

Comme on le voit, du Jon nous amène fort naturellement à parler de Le Baillif. Dans la petite société protestante de Rennes, du Fail rencontrait ces deux médecins ; ils s'entretinrent souvent des nouvelles doctrines de Paracelse auxquelles, malgré

(1) *Archives du Bibliophile breton*, II, p. 24.

(2) Il est inutile de la discuter longuement. Parmi les objections qu'on pourrait lui faire, il en est une fort grave, c'est que François du Jon vivait à cette époque à l'étranger depuis longtemps. Faut-il ajouter que François du Jon n'était pas d'Issoudun, mais de Bourges ?

(3) A Rennes, chez Michel Logeroys. C'est une impression de Logeroys que LA BORDERIE n'a pas connue.

(4) Je rappelle qu'au début du chapitre « théologique » d'*Eutrapel* (chap. XXXIV), du Fail fait l'éloge de DU PLESSIS-MORNAY.

(5) On ne peut rien tirer de certain ni de l'autobiographie de JUNIUS, où celui-ci parle avant tout de lui-même et de sa vie intellectuelle et très peu de sa famille, ni de la thèse de M. ALFRED DAVAINE (Paris, 1882) ni même de l'étude plus approfondie de M. Fr. W. CUNO (*Franciscus Junius der Aeltere*,

certaines railleries que nous noterons plus loin, l'auteur d'*Eutrapel* rendait hommage ; il leur faisait confiance, et Jean Foureau, dans le dialogue « de la Goutte », exprime certainement l'opinion de du Fail en reconnaissant qu'il y a des progrès en médecine et que le paracelsisme, tout obscur qu'il soit, contribue à ces progrès. Jean Foureau le dit en des termes à peu près analogues à ceux dont s'était servi Le Baillif lorsque, dans sa *Sommaire Defense* de 1579, il faisait valoir que « certainement plusieurs genres de remèdes sont de nouveau venus et de nostre aage en cognoissance au grand bien et soulagement des hommes, du tout ignorez aux anciens (1). » Au reste, il y eut au XVIe siècle une coïncidence frappante entre l'hérésie religieuse et l'hérésie médicale, et la paracelsisme recruta surtout ses adeptes parmi des médecins protestants comme Roch Le Baillif (2). Lorsque Jean Foureau, sans être un adepte du paracelsisme, marque

1545-1602, Amsterdam 1891). En éliminant diverses hypothèses, j'arrive à cette conclusion que le jeune du Jon ami d'Avenel, de Le Baillif et de Noël du Fail, doit être un des neuf enfants de Denis du Jon, qui avait été massacré par la populace en mai 1563. Mais ni les frères Haag ni aucun autre auteur consulté par moi n'ayant donné les prénoms de ces enfants, ce n'est encore là qu'une conjecture.

(1) Comparez : *Eutrapel* v (I, 274).

(2) La question des rapports entre le protestantisme et le paracelsisme ne saurait être examinée à fond dans le présent travail. Indiquons cependant très sommairement quelques-unes des raisons qui peuvent les expliquer. Il dut y avoir une harmonie psychologique entre les deux hérésies ; elles séduisirent toutes deux ensemble des esprits curieux, chercheurs, en quête de nouveautés. Elles correspondaient en partie à une même mentalité, et valurent à leurs adeptes les mêmes persécutions. Dans le procès de Le Baillif on fait plusieurs allusions à l'impiété, aux opinions hérétiques, au « pantagruélisme » de l'accusé. La « très salubre » faculté de Paris était à la fois intransigeante sur les dogmes médicaux et en grande majorité fort attachée à l'orthodoxie catholique. Beaucoup de médecins ou futurs médecins chassés de France par les persécutions religieuses allèrent continuer leurs études en Suisse ou en Allemagne, où ils purent recueillir les souvenirs et les enseignements laissés par le maître ; ils rapportaient ensuite le paracelsisme en France, quand ils y rentraient. Roch le Baillif a étudié à Genève. Un autre disciple de Paracelse, le médecin gascon du Chesne de la Violette, le « Quercetanus » nommé par du Fail dans la préface au *Demosterion*, étudie en Allemagne et se fait recevoir docteur à Bâle en 1573, après quoi il revient à Lyon et finit par se fixer à Paris. Parfois chassés de Paris, où la Faculté avait l'œil sur eux, les paracelsistes se répandaient dans les provinces où ils trouvaient souvent, comme le Baillif, une place auprès d'un seigneur protestant. En Normandie, M. de Matignon, qui fut pour les

de la considération pour cette doctrine, nous pouvons être certains qu'il la connaît grâce à l'aventurier actif et entreprenant qui vint la propager dans la lointaine Bretagne au moment où elle commençait à peine à prendre pied dans le reste de la France (1). Roch le Baillif est une des personnalités les plus curieuses du xvie siècle, pourtant si riche en existences aventureuses. C'est aussi une des personnalités les moins étudiées. Il m'a fallu reconstituer sa biographie d'après les documents originaux, les notices publiées jusqu'à ce jour sur Roch Le

huguenots un adversaire si modéré et si humain, avait près de sa personne un médecin « de la religion », Julien le Paulmier, lequel n'allait pas jusqu'au paracelsisme, mais avait tout de même son hérésie médicale, en ce sens qu'il était très partisan des remèdes chimiques et métalliques ; son neveu, Pierre le Paulmier, qui avait hérité de ses tendances médicales ainsi que de son protestantisme, se fit condamner le 13 août 1603, sur l'initiative de Riolan, pour avoir cru aux vertus curatives de l'antimoine. Lorsque le protestant breton Charles Gouyon, baron de la Moussaye, tomba malade en 1576 à son château de la Garaye près de Dinan, sa femme Claude du Chastel fit venir de Normandie Julien le Paulmier, qu'elle demanda vraisemblablement à M. de Matignon (*Brief discours de la vie de madame Claude du Chastel*..., publ. par G. Vallée et P. Parfouru, p. 127. — *Mém. de la Soc. d'Hist. de Paris*, t. XXI, 1894). Lorsqu'Henri IV monta au trône, les médecins chimistes et paracelsistes pullulèrent autour de lui, comme tant de huguenots plus ou moins convertis. Son archiâtre M. de la Rivière est protestant et grand adepte des doctrines chimiques. Ajoutons cependant que malgré cette incontestable parenté entre les deux hérésies, les « chimiques » ne furent pas toujours à l'abri des persécutions même en pays protestants : ainsi en 1590 le Consistoire de Genève demanda au Conseil de prohiber la médecine chimique (Dr Léon Gautier, *La médecine à Genève*, Genève 1906).

(1) Assurément elle n'était pas toute neuve aux alentours de 1575-1580, et je n'ignore pas que Paracelse était mort en 1541. Mais elle fit très lentement son chemin en France. Encore en 1580, Montaigne parle d'« un nouveau venu, qu'on nomme Paracelse » (*Essais*, II, xii, Dezeimeris-Barckhausen II, 153). Si l'on consulte les Commentaires de la Faculté de médecine et le compte rendu de l'interrogatoire de Le Baillif, on voit que la Faculté se trouve en présence d'un cas tout nouveau et d'une doctrine (« Paracelsinæ cujusdam imposturæ ») sur laquelle la plupart des juges-médecins n'ont encore que des idées vagues et qu'ils détestent sans l'avoir étudiée. On se documente à la hâte pour le procès, on achète des livres. Le Baillif fut le premier « martyr » du paracelsisme : or sa condamnation a lieu en 1579. Voilà pourquoi nous pouvons affirmer sans crainte que Jean Foureau et du Fail n'ont eu quelque connaissance de Paracelse que par l'intermédiaire de Le Baillif, son apôtre en Bretagne. Au reste, nous assignons au chapitre de la Goutte une date tardive (cf. p. 402).

Baillif étant insuffisantes ou erronées (1). Je n'avais à étudier avec soin que la période où il séjourne en Bretagne et se lie avec notre auteur. Mais celui qui s'occupera de nous donner une image totale du personnage devra d'abord éclaircir définitivement un problème essentiel qui n'a pas encore été posé : Roch Le Baillif, sieur de la Rivière, médecin « spagirique » rennais, est-il identique au sieur de la Rivière, le célèbre archiâtre de Henri IV, auquel d'Aubigné adressa des lettres « sur quelques points de science », et dont l'Estoile annonça la mort sur le mode persifleur, à la date du 5 novembre 1605 (2) ? Pour tous les biographes, l'identité de ces deux personnages a été un article de foi. Et le fait est qu'elle paraît de prime abord toute naturelle : ces deux médecins sont normands d'origine (3) ; tous deux furent protestants et partisans des remèdes chimiques, mais au reste s'entendaient également bien à réconcilier Hippocrate et Paracelse, et au besoin l'Église catholique et Genève ; le joli portrait ironique que d'Aubigné a donné du sieur de la Rivière dans la *Confession de Sancy* conviendrait en somme assez bien à notre Le Baillif, qui paraît avoir déployé beaucoup d'habileté pratique et d'entregent. Mais des documents certains, irréfragables, établissent que notre La Rivière, médecin normand émigré en Bretagne, fut enterré à Rennes le 8 janvier 1598 (4). Il faut donc à toute force séparer

(1) Il est inutile d'énumérer ici toute la bibliographie des petites notices relatives à Le Baillif, d'autant que pour la plupart elles ne font guère que se copier. Le dernier article d'ensemble qui lui ait été consacré est celui de M. Ch. Vérel dans le *Bulletin de la Soc. histor. et archéol. de l'Orne*, t. XI, p. 58-94 (Alençon, 1892). Cet article est malheureusement superficiel et paraît composé avec des notices de dictionnaires biographiques et médicaux. En revanche on trouvera une sérieuse note sur Le Baillif à Rennes par M. Joüon des Longrais à la fin de l'*Information contre les ligueurs* (1589) (Rennes, *Mém. Soc. Arch. d'I.-et-V.*, 1911-1912) ; mais ce n'est qu'une note.

(2) P. de l'Estoile, *Mémoires-journaux*, éd. des Bibliophiles, t. VIII (1880) p. 194, novembre 1605.

(3) Dans une de ses lettres (éd. Réaume, t.I, p. 423), d'Aubigné rappelle à La Rivière une démoniaque polyglotte qu'ils observèrent ensemble à Cartigny (près d'Isigny), et d'Aubigné ajoute : « au pays de vostre naissance et de vos estudes et de moi ». Or le sieur de La Rivière-Baillif est natif de Falaise et étudia quelques temps à la Faculté de Caen.

(4) Registre des sépultures de la paroisse S[t].-Sauveur de Rennes. Ce document paroissial avait déjà été signalé à M. Vérel par M. Fréd. Saulnier. Tous deux se tiraient d'affaire en admettant que le défunt était un autre Roch

ces deux frères siamois. Le problème sera définitivement élucidé lorsqu'un chercheur aura pris la peine d'étudier la biographie du médecin de Henri IV, mort en 1605.

D'après les notices, Roch le Baillif était né à Falaise, vers 1540, d'un père qui avait professé la théologie à Genève. Il dut faire ses études de médecine, en partie du moins, à la Faculté de Caen. On peut soupçonner qu'elles furent sommaires. Il se donna plus tard pour docteur de Caen. Mais à une certaine époque, Mme de Rohan, dont il était le médecin, eut quelques doutes sur la réalité de ce doctorat ; elle écrivit à Caen, et les docteurs de la dite ville lui répondirent que Le Baillif n'avait jamais conquis un tel grade (1). Lors de son interrogatoire en 1579, il dut avouer son incapacité à former, crayon en main, une phrase latine correcte, ce qui, en un temps où les disputes d'école et les lectures se faisaient en latin, dénotait chez le prétendu docteur des études premières médiocres.

Après une existence mal connue et qui dut être assez mouvementée, nous trouvons Le Baillif installé en Bretagne auprès d'Henri de Rohan, à la date du 14 janvier 1573, qui est celle de son mariage avec une Bretonne, Julienne Riou (2). Il se trouvait donc là depuis quelque temps déjà. Malgré ses soins, — à cause de ses soins, disent ses adversaires, — Henri de Rohan meurt dans la force de l'âge, après avoir été tourmenté par la

Le Baillif, fils du premier, docteur médecin comme son père. Mais, outre qu'aucune trace n'est restée de ce fils alors que les autres sont connus de nous par des pièces liminaires et par divers documents d'archives, nous lisons dans la généalogie de la famille Le Baillif, à la *Bibliothèque Nationale* (Nouveau d'Hozier 21 ; fr. 31.246) que le 25 janvier 1598 Jacques Le Baillif, fils de Roch, donne à son beau-frère Olivier Le Bel une procuration pour s'occuper de la succession de « deffunt noble homme Roch Le Baillif sieur de la Rivière, son beau-père. » Le doute n'est pas possible.

(1) *Vray Discours des interrogatoires de Roch Le Baillif*, p. 17. — Le savant historien normand, M. H. Prentout, a bien voulu se charger, sur ma demande, de faire à son tour la vérification sur les registres de la Faculté de médecine de Caen : il ne s'y trouve pas de docteur du nom de Le Baillif, sieur de la Rivière.

(2) C'était sa seconde femme. C'est celle qui déposa dans la grande enquête sur la Ligue en 1589 (Joüon des Longrais, *Inform. contre les Ligueurs*, p. 163-164). Le Baillif avait eu pour première femme Françoise Poret, sans doute parente de cet apothicaire parisien nommé Poret que notre médecin indique dans sa *Sommaire Defense* comme ayant dans sa boutique un remède

goutte et la gravelle. Le *Vray Discours* composé contre Le Baillif lui reprochera d'avoir traité son maître d'une étrange façon, le faisant sortir du lit après l'avoir « bien rosty, » puis le faisant « asseoir à table et porter à quatre emmy la cour (1). » Une autre accusation fut lancée contre lui et mise en vers latins : celle d'avoir fait mourir une dame de Rohan alors enceinte (2). Nous ne sommes pas forcés d'ajouter une foi aveugle à ces médisances qui sont monnaie courante dans les querelles entre médecins. Nous rappellerons seulement que certains doutes sur la science de Le Baillif durent se présenter à l'esprit de Mme de Rohan, puisqu'elle écrivit à Caen pour savoir s'il était vraiment docteur. Il est certain que le séjour de notre médecin dans cette grande famille bretonne fut marqué, — ou, plus exactement, terminé, — par un événement de caractère tragique dont nous ignorons le détail, mais que la défense et l'accusation mentionnent également. L'accusation prétend qu'il « a fait mourir par justice quelques serviteurs » de la maison de Rohan, lesquels, « esmeus d'une vengeance mal reglee, s'estoyent mis en devoir de le tuer (3). » De son côté Le Baillif, sous le coup de préventions diverses, écrit à Messieurs du Parlement, dans son apologie de 1579 (4), qu'il se trouve à Paris « à la suitte de ses affaires, par de grans parties accusé, et aux despens d'eux et de la vie de quelques serviteurs justifié. » Nous entrevoyons une grave aventure, mais notre curiosité n'est pas satisfaite.

C'est pendant qu'il était « au service de feu [d'] éternelle mémoire Henry vicomte de Rohan, prince de Leon en son chasteau des Salles (5) » qu'il entreprit la petite exploration scientifique dont il a consigné les résultats dans son opuscule

aux effets merveilleux, « la corne de cet animal que noz curieux voyageurs appellent *Abada* ». — Le contrat de mariage avec Jeanne Riou fut passé devant Me Ollivier Guichard, notaire royal de la Cour de Nantes au baillage de Gavre. Nous retrouvons le nom de ce notaire au bas de plusieurs actes d'Henri de Rohan, qui résidait à Blain, près de Gavres.

(1) *Vray Discours des interrogatoires*, p. 81.

(2) *Vray Discours*, p. 14 : « Epitaphium nobilis matronæ a Riperiano interfectæ (Cf. encore *ibid.* p. 115, p. 13). Les vers latins composés sur la mort d'une demoiselle de Rohan se retrouvent dans les papiers de Rasse des Nœux (B.N., fr. 22.563).

(3) *Replique*, par un anonyme, à la suite du *Vray Discours*, p. 90.

(4) *Sommaire Defense* (*Bibl. Nat.* T[6] 736).

(5) *Singularités*, p. 171.

De l'antiquité et singularités de Bretagne armorique. Il se promena dans la forêt de Quenecan et découvrit que les pierres de cette région et les herbes elles-mêmes portaient, en vertu d'une harmonie miraculeuse à nos yeux mais fort naturelle pour l'auteur de « l'Art Signé », les armes des Rohan qui étaient des mâcles, comme chacun sait : aux pierres, cette marque était de couleur d'or sur fond de gueule. Il observa aussi des minerais et des sources dans la seigneurie des Salles, se fit apporter plusieurs échantillons d'eaux, entre autres de l'eau du bain de Saint-Meen, qui guérissait de la gale (1). Près de l'abbaye de Bon Repos, un vieux prêtre lui montra une vieille lame de cuivre « encore à demi dorée » sur laquelle était écrite l'histoire fabuleuse des Bretons et leur généalogie depuis Noé, telle qu'il la rapportera en tête des *Singularités.* Au reste, il reconnaît volontiers que cette enquête chimique, médicale et historique fut très rapide et superficielle ; il manquait du temps et des commodités nécessaires, et il laisse entendre que son service auprès du vicomte de Rohan ressemblait plutôt à un esclavage qu'à une sinécure. Les résultats de l'enquête tiennent en 28 pages, dont 8 sont consacrées à la dédicace et à des fantaisies pseudo-historiques. Quoi qu'il en soit, cette plaquette reste précieuse comme le premier essai de description minéralogique de la Bretagne, et elle suffit pour échauffer l'enthousiasme de Noël du Fail.

Nous ne savons pas si Le Baillif se maintint longtemps encore chez les Rohan après la mort de son protecteur Henri. Ce qui est sûr, c'est qu'il a fait un séjour à Rennes avant de partir pour Paris. Mais il n'y a pas lieu de penser que, malgré des accidents et des aventures, il ait encouru la disgrâce définitive de ses

(1) Félix Bellamy, de son vivant professeur de chimie à la Faculté des Sciences de Rennes, voulut vérifier l'exactitude d'une assertion de Le Baillif relativement au « bain de Sainct-Meen », qui aurait guéri de la gale parce qu'il contenait beaucoup d'alun. Vérification faite, il se trouva que la fontaine en question ne contenait aucune trace d'alun (F. Bellamy, *La Forêt de Bréchéliant,* II, 201) ; l'expérience fut aussi vaine que celle que le Normand Wace avait autrefois tentée à la fontaine de Barenton. L'ombre de Le Baillif pourrait il est vrai protester que pour un paracelsiste le terme d'*alun* avait une signification mystique et absconse inconnue à la chimie moderne, que son alun à lui n'était pas notre alun « vulgal », que par suite l'analyse de Bellamy était condamnée d'avance à l'insuccès.

nobles patrons. Il dut se justifier à leurs yeux. Sans quoi nous ne le verrions pas dédier en 1591 son *Traité de la Briefve vie* au très jeune Henri de Rohan (1), à qui il tient le langage d'un Mentor depuis longtemps familier de la maison, et nous ne le verrions pas non plus, dès 1577-1578, dédier solennellement son *Demosterion* à Louis le Rohan l'aveugle ni parsemer les *Singularités* de flatteries à l'adresse de cette puissante famille bretonne.

C'est à Rennes qu'il rédige l'opuscule *De l'Antiquité et Singularités de Bretagne armorique*, et c'est là aussi qu'il entreprend la publication d'une série d'ouvrages dont l'un, le *Demosterion*, obscur manifeste de son paracelsisme, lui vaudra les censures de la Faculté de médecine. Il se crée des amitiés dans la ville : le sieur de Rengerard, « gentilhomme amateur des doctes », lui fournit des échantillons de la pierre appelée « telum Jovis », à laquelle les Anciens attribuaient la propriété « d'exciter des songes agréables et plaisants et de rendre l'homme admirable à ses ennemis (2). » Le sieur de la Monneraye Riaut (3) lui apporte des environs de Rennes divers minéraux découverts dans une terre à lui (4). Le Baillif fréquente la société parlementaire, qui a la prééminence à Rennes et dont il faut conquérir les bonnes grâces. C'est à Bertrand d'Argentré, « nobili Bertrando d'Argentré, Rhedonis diœcetæ, » qu'il dédie son petit traité de chi-

(1) Cet ouvrage, qui a l'allure d'une homélie à la fois médicale et morale farcie de citations bibliques, a été décrit par A. DE LA BORDERIE dans ses *Archives du bibliophile breton* (III, 129-136). La notice de LA BORDERIE est en partie faussée par le fait qu'il ne s'est pas rendu compte de l'âge tendre du destinataire du livre, qui avait alors une douzaine d'années : cela explique certaines puérilités et le ton dogmatique des conseils ; l'auteur en devient sensiblement moins ridicule. J'ajouterai que l'auteur de l'éloge en vers cité par LA BORDERIE (p. 136), qui signe seulement de ses initiales G. B. dans le *Traité de la Briefve Vie*, est un nommé GUILLAUME BELLIER, qui, dans la *Conformité de l'anc. et mod. medecine*, signe « Gulliel. Bellerius » une autre pièce de vers, — cette fois latins, — à la gloire de son ami Le Baillif.

(2) *Singularités*, p. 186.

(3) Lorsqu'on procède en juin 1601 au prisage et à la répartition des terres de la succession de Jeanne Perraud, veuve de Noël du Fail et de Judes de Saint-Pern, l'un des priseurs nobles est Pierre Riault, seigneur de la Monneraye (DE l'ESTOURBEILLON, *Archives de la Morlaye*, p. 15). « Maistre Pierre Riault, s^r de la Monneraye » est qualifié « procureur » sur un document de 1581 (Rennes, *Arch. munic.* 459, f° 42 v°).

(4) *Singularités*, p. 190.

romancie. Enfin il se lie avec Noël du Fail, qui va se charger de lui composer une préface à grand fracas.

Le Baillif semble en train de s'arranger dès maintenant une paisible existence rennaise, lorsque des événements inconnus de nous, ou peut-être le désir de chercher une fortune plus brillante le décident à partir pour Paris, où nous le trouvons au début de 1578. Il avait passé environ cinq années en Bretagne, nous dit celui de ses ennemis qui composa le *Vray Discours* (1).

Toutes ces dates avaient besoin d'être précisées, les étapes de la vie de Le Baillif ayant été présentées jusqu'à ce jour de la façon la plus confuse. Ainsi son dernier biographe, M. Ch. Vérel, ignore le séjour en Bretagne qui précéda le grand procès ; pour lui, comme pour la *Biographie universelle* de Michaud qui a été son guide, c'est après le procès que le médecin paracelsiste vint « transporter ses tréteaux à Rennes » pour la première fois (2). Mais comme ses opuscules rennais portent en partie la date de 1577, M. Vérel se trouve amené à rejeter avant cette date un procès qui eut lieu en 1579, ce qui ne l'empêche pas de nous représenter comme le grand instigateur des poursuites le doyen Monantheuil, dont le décanat ne commence pas avant le 8 novembre 1578.

Lorsqu'il partit pour Paris, Le Baillif avait rédigé ou préparé un certain nombre d'opuscules qu'il fit imprimer un peu plus tard : l'un d'eux, relatif à la comète du 10 novembre 1577 (3), fut publié isolément, tandis que les autres, bien que très divers, parurent avec une pagination suivie ; le gros morceau du recueil, que terminait la petite description de la Bretagne, était constitué par une suite de trois cents aphorismes sibyllins où l'auteur avait condensé, en latin et en français, sa doctrine dérivée de celle de Paracelse : c'est le fameux *Demosterion* (4). En tête se lisait une assez longue préface où un chevalier anonyme, désigné seulement par quatre initiales, venait rompre, visière baissée, un certain nombre de lances pour la défense de son ami Le Baillif, en butte aux « abbays de l'ignorance. » Les quatre initiales I. D. C. I. renferment, comme tant de symboles

(1) *Vray Discours*, p. 71.

(2) Ch. Vérel, *loc. cit.* p. 59.

(3) Cf. A. de la Borderie, *Arch. du Biblioph. breton* III, 25 et 168.

(4) Cf. A. de la Borderie, *Arch. du Biblioph. breton* III, 33-44.

de l'école chimique, un double mystère. Le premier me semble assez facile à éclaircir, et je lis : I[ulien] D[u] C]los[I[mprimeur]. Il est vrai que sur le titre du *Demosterion* on voyait le nom et la marque de l'imprimeur Pierre le Bret ; mais au bas du tableau annexé au traité de chiromancie on pouvait lire aussi : « Excudebat Iul. Closeus typographus Rhed. 1578. » Le Bret et du Clos étaient deux imprimeurs-libraires protestants, en communion d'idées avec Le Baillif et du Fail. Quant au second mystère, le coup d'œil pénétrant de La Borderie l'avait déjà dissipé : le chevalier inconnu n'est autre que Noël du Fail, seigneur de la Hérissaye (1).

Cette préface nous apprend qu'au moment où du Fail écrivait son plaidoyer, le pauvre Le Baillif traversait des conjonctures pénibles. Son défenseur anonyme souhaite que Dieu le délivre bientôt « de quelques atteinctes dont depuis peu de temps il l'a rudement visité (2). » Nous trouvons encore une allusion à des persécutions injustes dans la pièce liminaire qui précède la préface et qui a été rimaillée par Yves de Langourla, gentilhomme breton : sans doute, dit en substance celui-ci, il est déplorable qu'un homme aussi savant languisse dans les cachots, mais d'un autre côté c'est en partie aux loisirs de cette captivité que l'humanité et la Bretagne doivent la publication des grands secrets du *Demosterion*. Enfin Le Baillif lui-même adresse à toute la noblesse bretonne une dédicace empreinte d'un amer découragement, qui le fait jargonner à la façon des grands rhétoriqueurs d'autrefois : « Illustrissimes, estant en un hecabelle re-

(1) Nous reviendrons plus loin sur cette attribution, que nous considérons comme certaine. Déjà l'abbé Vilain, dans son *Hist. critique de Nicolas Flamel* (Paris 1761) s'était douté que la préface du *Demosterion* ne devait pas être du même personnage que le corps du livre, et au reste La Croix du Maine (II, 160) avait déjà parlé en termes prudents de « celui qui a escrit la Préface aux Lecteurs ». La découverte de La Borderie (1885) semble avoir eu fort peu de retentissement. En 1892, M. Vérel se contente de parler du « prosateur anonyme » qui préfaça le *Demosterion*. En 1896, F. Bellamy, qui, dans son gros ouvrage sur la *Forêt de Bréchéliant*, consacre tout un chapitre à Roch le Baillif et a ses *Singularités* (t. II, p. 189 et suiv.), analyse préface et livre sans se douter qu'ils étaient de deux auteurs différents ; et pourtant F. Bellamy fait allusion à une petite conférence de la Borderie sur le Baillif, à laquelle il semble avoir assisté (Cf. *Mém. Soc. Arch. d'I.-et-V.*, t. XX, 2e partie, 1891, p. xxxvii-xxxviii).

(2) Préface du *Demosterion* (Courbet II, 239).

tiré, attendant le cours de mes destins, et sentant obligation regorger sur mon chef par quelques particuliers seigneurs et gentilshommes ausquels je tiens d'alliance, et autres d'amytié, ay en mes lucubres meditations au milieu de l'escousse de Lachesis tessiere fatalle de mon mal, etc., etc. »

Que se passait-il donc ? Il ne s'agit pas encore du grand procès intenté à l' « édelphe spagirique », comme il s'intitulait ; il s'agit d'autres affaires désagréables qui précédèrent et que ses adversaires n'ont pas manqué de lui jeter à la tête. Arrivé à Paris tout au début de 1578, il se loge sur le Pont Saint-Michel « à l'enseigne de l'escriptoire (1) » et se met à exercer son art. Sa clientèle est abondante et comprend des personnages fort haut placés. Le *Vray Discours* énumère les « victimes » de Le Baillif pendant cette période, et le martyrologe est long, ce qui donne une haute idée de l'activité de ce praticien et de son entregent : car il dut pendant les quelques mois qui précédèrent le procès de doctrine répondre à des accusations diverses et faire des retraites plus ou moins longues dans les cachots. Plusieurs de ses clients sont des Bretons qui, se trouvant alors à Paris, ont recouru à ses lumières. C'est ainsi qu'il soigne « monsieur de Boury, n'a guère conseiller en Bretagne », autrement dit Gilles Becdelièvre, sieur de Buris, « duquel il s'est vanté en plaine audience de l'avoir remis », et un autre huguenot, M. de la Rivière d'Artois, « jeune gentilhom Breton, qui mourut en peu de temps entre ses mains (2). » Le Baillif séduisait par ses manières avenantes, par le mystère dont s'enveloppait sa doctrine, par la nouveauté de ses formules. Son paracelsisme présentait cet avantage de paraître très savant, d'être la science de demain, et de s'accommoder en même temps des plus antiques remèdes de bonne femme. Il parlait de la séparation du pur et de l'impur et des trois premiers principes des choses qui sont le sel, le soufre et le mercure, il établissait des liens subtils entre ce microcosme qui est l'homme et le grand Cosmos qui nous enveloppe ; mais il guérissait aussi par le chardon bénit, disait la bonne aventure d'après les lignes de la main, et recommandait comme panacée la corne d'un animal exotique nommé *Abada* ou *Abadab*, que débitait son ami Porret, apothi-

(1) *Vray Discours*, p. 66.
(2) *Vray Discours*, p. 64.

caire à l'enseigne du Compas d'Or, dans la rue Saint-Jacques.

Les autorités de justice et de police s'obstinaient à troubler sans cesse son apostolat par des assignations à comparoir et par des ordres d'écrou. Au dire de ses ennemis, ce n'était pas la première fois qu'il faisait l'expérience de la prison. Non seulement il avait à s'occuper encore des dernières suites de son aventure chez les Rohan, mais des accusations de fausse monnaie pesaient sur lui : elles épargnaient rarement les alchimistes et abstracteurs de quintessence tels que Le Baillif. J'ai retrouvé dans les Archives du Parlement criminel de Paris, des traces d'un procès de fausse monnaie où il est nommé, en janvier 1579 (1). Dès les premiers mois de 1578, il avait des démêlés avec la justice, car on lui reprocha d'avoir, au cours du carême de cette année, mangé un pâté de veau à la conciergerie du Palais. Si nous ajoutons qu'il eut une attaque de gravelle en 1578, nous nous ferons une idée de la vie agitée, inquiète et laborieuse qu'il mena pendant toute cette période.

Et pourtant, telle était la force de séduction de cet homme, tel était le prestige qu'il exerçait à la fois sur les lointains et naïfs Bretons et sur les Parisiens gouailleurs, que, malgré tous ses tracas et ses interruptions de travail, il en vint au bout de six mois à être considéré par la Faculté de médecine comme un adversaire redoutable contre lequel il fallait sévir. Faculté puis Parlement se mirent en branle et pendant un an un grand procès fut engagé par la médecine orthodoxe pour faire expulser de Paris un petit médecin naguère débarqué de sa province : il est vrai de dire que c'est Paracelse ou plutôt le paracelsisme qu'on voulait atteindre derrière la personne de Roch Le Baillif. La première séance où il fut question de poursuites à exercer contre le « spagirique » et contre les docteurs qui consultaient avec lui au chevet des malades porte la date du 17 juin 1578 (2). La saine et pure doctrine d'Hippocrate est déclarée en danger. Commencées sous le décanat de Rousselet, les poursuites de-

(1) Le *Vray Discours* fait plusieurs allusions à ces griefs. — Parlement Criminel, minutes d'arrêts. *Arch. Nat.* X^{2B} 101. Loys Guezille et Roch Le Baillif, prévenus de fausse monnaie, font enfermer au petit Châtelet, par leur témoignage, un homme du pays de Normandie.

(2) *Bibl. de la Fac. de Méd.* de Paris, ms. 323 (Commentaires), 8, f° 101 r° — 101 v°.

viennent plus actives et plus efficaces sous le décanat de Monanteuil. Il ne rentre pas dans le cadre de ce livre de suivre pas à pas toutes les péripéties de cette lutte acharnée. Il nous suffit de dire que la « très salubre » Faculté n'épargna aucune démarche pour convaincre le Parlement, faisant par exemple acheter ou imprimer à l'usage des juges des pamphlets contre Paracelse. Enfin le procès solennel a lieu le 30 avril 1579 ; la veille, le doyen de la Faculté de médecine invite le recteur et toutes les classes de l'Académie à prendre part à des prières extraordinaires où l'on suppliera Dieu d'éclairer la conscience du Parlement ; en effet le procès de l'imposteur Le Baillif n'intéresse pas seulement la médecine, mais aussi la religion orthodoxe et la saine philosophie : La Rivière n'est-il pas un contempteur d'Aristote ? La doctrine qu'il répand ne vient-elle pas de cette Allemagne, source toujours vive d'hérésies, qui avait produit le monstre Paracelse après avoir vomi sur la chrétienté le monstre Luther ? « Deus igitur sic illustret mentes judicum ut percepto eo quod simplex verumque est, istum monstrum abigant. » Les prières, dites dans l'église Saint-Victor, coûtèrent 4 livres 6 sols tournois au budget de la Faculté (1). Mais elles furent efficaces : en effet, après de longs débats, un arrêt du Parlement du 2 juin 1579 interdisait à Roch Le Baillif, sieur de la Rivière, de pratiquer la médecine dans la ville de Paris, « etiam inter volentes (2). » Dans cette affaire mémorable, la Faculté et l'Université eurent pour avocats René Chopin et Jean Chouart, auxquels il faut joindre l'avocat du roi Barnabé Brisson, qui soutint l'accusation. A ce trio redoutable Le Baillif n'opposa rien de moins que l'éloquence d'un Estienne Pasquier : le fait est incontestable, bien qu'il n'ait été noté par personne jusqu'à présent (3). Pasquier a bien rappelé à plusieurs endroits de ses Lettres qu'en 1579 il avait plaidé pendant trois jeudis, en présence d'une infinité de peuple, pour « les Paracelsistes ; » mais

(1) *Commentaires de la Fac. de Méd.* ms. 323, 8, f° 129 v° et 136 r°.

(2) Cf. Du Boulay, *Historia Universitatis Paris.*, t. VI, p. 768.

(3) *Comment. de la Fac. de Méd.* ms. 323, 8, f° 135 v°. *Comptes du procès* : « pro operibus Erasti suppeditatis domino Brysson advocato regio ea quærenti ut se muniret adversus ea quæ dixerat pro suo cliente Paschasius... iiij l. tz. » — Etienne Pasquier s'était fortement documenté, et par la suite il a toujours parlé du paracelsisme avec beaucoup d'impartialité. Ce procès resta dans son souvenir. Cf. Et. Pasquier, *Lettres*, Paris, Laurent Sonius, 1619, t. I, p. 455,

nous savons maintenant pour la première fois que la doctrine de Paracelse était représentée par le seul Le Baillif.

Entre temps, notre « spagirique » était soumis à des interrogatoires de doctrine. Il y en eut deux : l'un chez le président de Morsan le 24 mai 1579, devant cinq docteurs désignés par la Faculté, en présence de deux conseillers du Parlement ; ce fut le premier interrogatoire en petit comité ; l'autre, réclamé par Le Baillif lui-même après l'arrêt de condamnation du 2 juin, se fit devant tout le Parlement : tour à tour les champions de la Faculté lui posent des objections, le harcèlent de questions, s'efforcent de le convaincre d'ignorance. Ces deux interrogatoires ont été résumés par un anonyme dans un compte rendu très intéressant et très vivant, qui est le pamphlet intitulé *Vray Discours*, dédié à Messieurs du Parlement. Même si l'on fait la part de l'animosité et du parti-pris, il semble bien que dans la discussion médicale Le Baillif fut inférieur à ce que ses adversaires attendaient. On avait préparé une grande machine de guerre contre le Paracelsisme, et l'on fut déçu de se trouver en présence d'un médecin surtout empirique, dont le bagage doctrinal était assez léger (1).

Exilé de Paris, Le Baillif n'avait plus qu'à rentrer en Bretagne, où il avait trouvé des sympathies fidèles. Au reste, il ne se tenait jamais pour battu (2) ; c'était un homme de ressources. Bien des gens s'intéressèrent à cette illustre victime. Dès 1580,

t. II, p. 752, 784, 786, 537. *Recherches* IX, 41. LÉON FEUGÈRE (*Œuvres choisies d'Etienne Pasquier*, notice, t. I, p. XIX), parle des paracelsistes d'une façon toute générale et n'a pas identifié le procès. Dans le *Vray Discours*, le pamphlétaire ennemi de Le Baillif écrit (p.70) que celui-ci s'est vanté de guérir la lèpre « comme son maistre Paracelse, auquel faulsement l'on attribue d'avoir guery douze ladres. » (il guérit neuf ladres à Nuremberg, dit du FAIL dans sa préface, (p. 236). Or Estienne Pasquier avait dû avancer le fait dans son plaidoyer ; car il dit dans une de ses lettres (t. II, p. 559) avoir lu dans une harangue latine prononcée par Pierre Ramus en 1568 à Bâle en l'honneur de la Suisse que Paracelse avait guéri quelques hommes de la lèpre, « maladie notoirement incurable, si ce n'est par la main expresse de Dieu. »

(1) Dans une véritable monographie de Le Baillif, nous analyserions en détail ce curieux pamphlet, malheureusement peu connu. M. F. Brunot en a déjà extrait un passage intéressant pour l'histoire de la lutte entre le latin et le français au XVIe siècle (F. BRUNOT, *Hist. de la langue fr.*, t. II, p. 10-11),

(2) Condamné, discrédité scientifiquement par ses interrogatoires, il adresse encore au Parlement une *Sommaire défense* datée du 15 juillet 1579

en tête de son *Premier traité de l'Homme*, il s'intitule « conseiller et medecin ordinaire du Roy et de Mgr le duc de Mercœur », et c'est à ce dernier qu'il dédie ce petit ouvrage (1). Nous notons sa présence à Rennes en 1580 (2), et dès lors il s'y installe ; c'est là qu'après ses aventures il trouve le port où il demeurera jusqu'à la fin de ses jours ; il y mène une existence honorée et confortable, se livrant à la médecine chimique et même à toute espèce de médecine, y compris l'orthopédie. Il sut louvoyer entre le Roi et la Ligue, et je doute qu'il ait fait grand étalage de son protestantisme, sauf quand il le fallait, par exemple en présence des Rohan. Il est en bons termes avec le Parlement qui le choisit pour son médecin officiel en 1588 (3). Or on sait que la majorité du Parlement de Bretagne était royaliste ; le libraire Logeroys, chez qui il fait paraître deux ouvrages en 1591 et 1592, l'était également, et nous pourrions citer d'autres menues preuves de son attachement à la cause royale (4). Mais il avait des attaches avec l'autre parti. La curieuse déposition de sa femme dans la grande information sur la Ligue en 1589 prouve à la fois qu'il fréquentait chez les très catholiques d'Argentré, mais aussi qu'il passait à leurs yeux pour pencher du côté du roi. Sa qualité de médecin du duc de Mercœur est incontestable, quoique M. Joüon des Longrais l'ait récemment mise en doute (5). Le 27 mai 1584, lorsque les bourgeois et notables de Rennes délibé-

et à laquelle répond le *Vray Discours* ; il réclamait encore un examen et demandait qu'on lui permît de faire des expériences sur des malades.

(1) Le privilège est du 27 octobre 1579.

(2) *Arch. Parlem., Aud. publ.*, août 1580.

(3) Cf. *Registres secrets* : reçu le 30 avril 1588, Le Baillif vient prêter serment le 1er mai (*Arch.Parlem.* B 153, n° 68, f° 34 r° et v°). Il remplaçait Me Pierre Desmons, décédé. Il s'intitule « médecin du Roy et de sa Court de Parlement de Bretagne » en tête de deux opuscules : la *Cause de la Briefve Vie* (1591) et la *Conformité de l'ancienne et moderne médecine* (1592).

(4) En 1589, en pleine Ligue, « Me Roch Le Baillif, sr de la Rivière » est parmi les habitants qui prêtent des sommes d'argent à Mgr le duc de Montpensier « pour les affaires du Roi en ceste ville » ; il s'inscrit pour 300 écus (*Arch. munic.* de Rennes, n° 458).

(5) Joüon des Longrais, *Informat. sur la Ligue*, p. 270. — Nous avons cité tout à l'heure la dédicace du *Premier traité de l'Homme*, qui est de 1580 (B. N., Ta⁹ 52) et où Le Baillif se qualifie de « conseiller et médecin ordinaire du Roy et de Monseigneur le Duc de Mercueur. » En août 1580, le rôle des audiences publiques du Parlement de Rennes contient un procès d'héritage entre Georges de Neufville et Roch le Baillif, sr de la Rivière, « conseiller et

rèrent sur les honneurs à rendre pour l' « esperee entrée » du duc de Mercœur, on confia à trois notables de la ville le soin de s'occuper d'une pièce de vers qui devait être débitée devant ce haut personnage : M. de la Rivière est un des trois notables désignés (1). Bien mieux, l'un de ses fils, Jacques Le Baillif, sieur de Saint-Martin, fut un capitaine ligueur des plus actifs, dont l'*Information* de 1589 *sur la Ligue* nous révèle les exploits d'un genre spécial. Ayant acheté du duc de Mercœur une compagnie de cent arquebusiers à cheval, grâce à une somme de mille écus que lui avait donnée son père (2), il faisait valoir ce capital en écumant la campagne, pillant et rançonnant. Peu s'en fallut qu'il ne mît la main au collet de Noël du Fail : mais cette aubaine était réservée à un autre personnage de même acabit, un nommé L'Essart, de Vern. Ainsi donc, tandis que le fils emplissait honorablement ses poches au nom de la Sainte Ligue, le père, médecin du Parlement, faisait à Rennes figure de royaliste modéré (3).

médecin ordinaire du Roy et de Mgr. le duc de Merqueur, intimé. » Ce titre était bel et bien officiel. — A la fin de *l'Itinéraire de Bretagne* de Dubuisson-Aubenay (1636), l'auteur relate quelques singularités du pays, et ajoute : « Un médecin de M. de Mercœur en a escrit un petit traité, etc...» (Édition Léon Maitre et Paul de Berthou, II, p. 248). Or il s'agit évidemment ici des *Singularités de Bretagne Armorique* par Roch Le Baillif. Mais comme la qualification de « médecin de M. de Mercœur » ne figure ni sur le titre des *Singularités* ni sur celui des opuscules de 1577-1578, il faut que « l'alloué de Vennes » qui montra à Dubuisson-Aubenay le livre en question ait su par ailleurs que Le Baillif avait été attaché à la personne de Mercœur.

(1) Joüon des Longrais, *Informat.sur la Ligue*, p. 270.

(2) Joüon des Longrais, *Inform. sur la Ligue*, p. 155 (et *passim*). — *Bibl. Nat.*, nouveau d'Hozier (preuves de noblesse des Le Baillif) : « Brevet ou ordonnance en parchemin du 8 juin 1589, signée Emmanuel de Lorraine duc de Mercœur, pour le capitaine Saint-Martin, commandant une compagnie de cent arquebusiers à cheval, et à cause des prisonniers de guerre par luy faites, on luy permet d'en tirer rançon, en considération de ses bons services. » Le brigandage était donc régulier et officiel. Le duc de Mercœur le stipulait sur les brevets.

(3) S'il faut en croire le témoignage de l'*Information sur la Ligue* (p. 156), Saint-Martin songea de bonne heure à tourner casaque et à passer du côté du Roi : il se serait offert au service du roi dès le mois de mai 1589 à Rennes. Tout ce que je sais de certain, c'est que le 26 avril 1598, un brevet en parchemin donné à Nantes atteste que Saint-Martin est homme d'armes dans la compagnie de Gabriel de Goulaine, lieutenant sous le duc de Vendôme (*Bibl. Nat.*, d'Hozier).

Revenons maintenant à Noël du Fail, que nous avons perdu de vue depuis 1578, époque où il préfaçait le *Demosterion* et les *Singularités*. Du Fail éprouvait alors une admiration et une sympathie sincères pour le jeune médecin protestant qu'il jugeait en butte à des persécutions iniques. Il est permis de penser aussi que le patronage des Rohan fut un lien de plus entre eux. On notera en effet qu'en tête du *Demosterion* de 1578 s'étalent le nom et les titres de « tres puissant et vertueux Louis de Rohan, prince de Guéméné, etc., etc. », et que l'année suivante du Fail allait placer au frontispice de ses *Arrêts* une préface adressée au même protecteur. Malgré les coups assez rudes que du Fail, devenu plus critique, a portés dans *Eutrapel* aux doctrines de Paracelse et des alchimistes, il y a lieu de croire que la bonne harmonie continua de régner entre les deux hommes après le retour de Le Baillif dans la ville de Rennes. A la date du 4 août 1589, Jeanne Perrault, épouse de Noël du Fail, assistait au baptême d'une petite-fille du médecin (1).

Il nous reste à préciser ces relations et à considérer les traces qu'elles ont laissées dans l'œuvre de du Fail. Et d'abord, deux conjectures :

Il me paraît que Noël du Fail a dû défendre son ami autrement que par une préface. En effet, le chapitre IX d'*Eutrapel* débute ainsi : « Eutrapel se présenta un beau matin devant Polygame, botté, espronné, et son cheval à la porte, prenant congé de luy, pour aller à Paris plaider, et où il avoit esté appellé à la requeste d'Hipocrates le jeune (2). » Quel est donc ce médecin, sinon Roch Le Baillif ? Je ne vois que lui en faveur de qui Noël du Fail, alors conseiller au Parlement de Bretagne, ait pu faire le voyage de Paris et reprendre pour un moment son ancien métier d'avocat. Si l'on objecte qu'il est bizarre d'appeler « Hippocrate le jeune » un médecin poursuivi pour manque de respect envers la médecine classique, nous répondrons que Le Baillif prétendait concilier Hippocrate et Paracelse, ce dernier n'étant pour lui qu'un Hippocrate renouvelé et perfectionné : il a même écrit tout un livre sur ce thème qui lui était familier (3). Pour moi,

(1) Rennes, Toussaints, bapt. 3, 159 v°. Bapt. d'une fille de « n. g. Ollivier Le Bel escuyer s[r] du Fayan et de damoiselle Françoisse Le Bailliff sa compaigne. »

(2) *Eutrapel* IX (I, 309).

(3) *Conformité de l'ancienne et moderne medecine d'Hippocrate à Paracelse.*

l'intervention personnelle de du Fail dans le grand procès de 1578-1579 ne fait pas de doute, et nous avons dans la seconde partie de la préface du *Demosterion*, où tant de textes sont allégués comme par un avocat, un résumé des arguments que notre conseiller rennais développa devant le Parlement de Paris. Défendu par Etienne Pasquier et par Noël du Fail, Roch Le Baillif se trouve occuper une petite place dans l'histoire littéraire du XVIe siècle (1).

En échange de son aide juridique, le spagirique offrit à du Fail des consultations. Du moins c'est ainsi que j'interprète un passage d'*Eutrapel*, reconnaissant Le Baillif dans l'un des quatre médecins qui, au chapitre XIII, donnent successivement leur opinion sur la maladie d'Eutrapel. Tous les lecteurs des *Contes et Discours* ont certainement remarqué ce récit digne de Molière, où quatre médecins, différents de tempérament et d'école, sont crayonnés avec une justesse malicieuse. Eutrapel-du Fail, se trouvant à Paris, les consulte au sujet de la grave maladie qui allait le torturer pendant toute la dernière partie de sa vie et dont les premières manifestations sérieuses purent se faire sentir dès 1578-1579. Il voulait savoir au juste si la goutte était chez lui de l'arthritisme pur et simple ou la conséquence lointaine d'une imprudence de jeunesse dont il a joyeusement raconté les effets cuisants au chapitre XXVIII d'*Eutrapel* (2). Il y aurait mauvaise grâce à insister sur ce genre de maladie qui était encore assez nouveau au XVIe siècle et que notre auteur appelle par son nom, comme Rabelais et tant d'autres(3).

Hippocratis et Paracelsi sententiarum unitas. A Rennes, par Michel Logeroys, 1592. Cf. aussi ces paroles de du Fail dans sa préface (p. 235). « Mais bien diray-ie avec ce docte Quercetanus que tous les dits anciens Medecins et Philosophes bien entendus, ne sont autre chose que Paracelse ne Paracelse autre chose qu'eux. »

(1) Je rappelle que M. Brunot lui a déjà fait une place dans l'histoire de la langue (F. BRUNOT, *Hist.de la langue fr.*, t. II, p. 10-11).

(2) Est-ce par plaisanterie que du Fail place ce chapitre « De la V..... » immédiatement avant le chapitre intitulé « Propos de marier Eutrapel » ? J'aime à croire que non ; la plaisanterie serait d'un goût douteux, si l'on songe que le héros des deux chapitres est toujours Eutrapel. C'est pendant une de ces expéditions en Piémont que du Fail prit place parmi ceux que Rabelais qualifie de « très précieux ». (Voir ci-dessus, p. 90).

(3) On pourrait contester la date que je propose en faisant observer que du Fail nous dit nettement et crûment qu'il consulta « pour entendre et savoir

Voici le portrait où j'ai reconnu Le Baillif ; c'est celui du médecin n° 2 :

« Le second, par un certain esprit de contradiction ou autrement, mon amy spirituel et bienvueillant, m'asseura que la goutte que j'avois aux jointures et non aux muscles et charneures des membres, ne signifioit aucunement [la maladie que je craignois] ; bien conseilloit faire grand'chere à l'accoustumé, et aux pleines Lunes recevoir quelques parfums de soufre, arsenic et vif-argent meslez et fondus ensemble. »

Tout dans cette petite consultation répond à l'idée que nous nous formons des procédés de Le Baillif. Comme lui, le médecin n° 2 est avant tout un empirique, ainsi que le dit avec mépris le médecin n° 1 (1), beaucoup plus qu'un paracelsiste orthodoxe, — cette dernière variété étant représentée par le n° 3, doctrinaire renfrogné, « s'escoutant parler comme un porc qui pisse. » Néanmoins dans les quelques remèdes que notre n° 2 conseille à du Fail on reconnaît sans peine un adepte de la médecine chimique : comme Paracelse, il préconise le soufre, l'arsenic et le vif-argent et tient grand compte de l'influence de la lune. La souplesse et l'urbanité de ce paracelsiste mitigé contrastent avec l'allure pédantesque des autres. Ce n'est point Le Baillif qui eût rebuté son client par des manières de cuistre. L'un de ses ennemis, l'auteur du *Vray Discours*, disait de lui : « Le plus grand secret qu'il aye, est de permettre et promettre tout à tort

d'eux si j'avais la v....., ou non ». Or en 1578-79, du Fail était vraisemblablement un homme rangé, il avait passé la cinquantaine, et au reste le chap. XXVIII nous renseigne parfaitement sur l'âge et les circonstances où il contracta ce « benoît » mal. Mais il ne faut pas prendre à la lettre la passage cité, et l'on sera, je pense, d'accord avec moi pour y voir une allusion abrégée, non pas au mal lui-même (dont du Fail fut on ne peut plus certain pendant son séjour en Piémont), mais à ses conséquences possibles. Un jeune homme sans argent n'appelle pas quatre médecins en consultation : c'est le fait d'un bourgeois cossu tel que l'était du Fail en 1578-1579. Autre raison : sur ces quatre médecins, il y a un paracelsiste intransigeant et un paracelsiste mitigé (celui dans lequel nous reconnaissons l'empirique Le Baillif). Or jamais pareille proportion ne se fût rencontrée dès 1551 (époque où eut lieu la seconde campagne piémontaise de du Fail) : à cette date il n'y eût même pas eu à Paris un paracelsiste sur quatre médecins. Du Fail nous apprend au chap. XXVIII qu'il fut médicamenté sur place, en Italie, par un vulgaire barbier.

(1) II, 46-47 : « Le premier dira que le second est un Empiric : le second que le premier sait je ne say quoy en la theorique, mais rien du tout en la pratique. »

ou a droit, et parler peu, et adoucir sa voix, et l'accommoder à ceux qui le payent (1). » C'est ainsi que notre médecin « bienvueillant » a soin de rassurer du Fail sur la gravité de son mal ; s'il contredit le médecin précédent, c'est peut-être par esprit de contradiction, mais c'est surtout pour être agréable à son malade. Du Fail aimait la bonne chère ; qu'à cela ne tienne : qu'il continue comme par le passé. C'était là un point capital pour ce goutteux rabelaisien qui ne se résignait pas à suivre un régime. En 1586, il éprouva le besoin de remarquer dans une note additionnelle au chapitre XII d'*Eutrapel* qu'un gentilhomme de sa connaissance était mort pour s'être mis à la diète (2). Il n'était nullement décidé à mourir de cette mort-là (3). La petite consultation de Le Baillif est restée gravée dans la mémoire de Noël du Fail, qui en a repris au chapitre « de la Goutte » certaines idées essentielles (4). On remarquera enfin la qualificatif d' « amy spirituel » donné au médecin n⁰ 2 ; cette expression ne peut avoir qu'un sens : elle signifie la communion d'idées religieuses entre du Fail et Le Baillif.

Le morceau littéraire le plus remarquable issu de leurs relations est à coup sûr cette préface au *Demosterion* déjà signalée. Bien que La Borderie n'ait pas démontré par le menu qu'elle était de Noël du Fail (5), — et au reste la démonstration ne saurait se faire mathématiquement, — tous ceux qui connaissent du Fail avec son tempérament et ses habitudes de style estimeront que l'érudit breton eut le coup d'œil juste, une fois de plus. Son hypothèse a été admise d'emblée par M. Courbet (6), et je l'adopte également sans la moindre hésitation. Nous retrouvons notre auteur tout entier dans ce morceau : c'est bien sa manière d'accumuler des exemples pittoresques dans un pêle-mêle baroque, c'est sa vivacité familière, — comme lorsqu'il appelle Jules César « ce voleur romain », c'est sa phrase

(1) *Vray Discours*, p. 106.

(2) II, 38. Il s'agit ici d'Henry de Godelant, sieur de la Ville-au-Renard, dont nous avons parlé ci-dessus (p. 333, n. 2).

(3) Cf. encore, *Eutrapel* v (II, 274, 275-276, 278).

(4) Cf. chap. v (I, p. 273), la distinction entre les deux espèces de goutte, et (p. 274 et *passim*) des protestations contre les « affamées diettes ».

(5) Cf. *Archives du bibliophile breton*, t. III, p. 44.

(6) M. Courbet a eu l'excellente idée de reproduire la dite préface à la fin du t. II de son édition. C'est à sa pagination que nous renvoyons.

capricieuse et brillante, panachée d'épithètes, parsemée de termes juridiques, c'est sa nervosité et sa façon brusque, énergique, d'imposer une idée en repoussant toute contradiction. Dans le détail, on retrouverait bien des expressions et des tournures communes à cette préface et aux autres œuvres de du Fail (1). Enfin, — et la chose fut déjà signalée par La Borderie, — l'auteur d'*Eutrapel* a découpé dans la dite préface des exemples, des arguments, des tranches de texte plus ou moins longues pour les intercaler dans son livre (2) : il a employé avec elle le procédé qu'il appliquait à une autre préface, celle des *Arrêts*, et dont il n'a pour ainsi dire jamais usé vis-à-vis des œuvres d'autrui (3).

Un fait nous frappe d'abord : c'est que du Fail parle en premier lieu du petit traité des *Singularités de Bretagne armorique*, pourtant relégué par Le Baillif à la fin de son volume et ne comprenant qu'une trentaine de pages sur 190. On voit déjà par cette interversion et cette disproportion que l'amour de la province natale fut un des mobiles qui poussèrent du Fail à défendre avec ardeur l' « édelphe sparigique ». Le paracelsisme tout seul n'eût pas suffi à l'enflammer. Mais il faut bien observer, — et peut-être s'en est-il rendu compte, — que la doctrine chimique telle que la concevait Le Baillif était très favo-

(1) Exemple : on lit dans le *Demosterion* (p. 236) : « Cela se pourroit il faire, dira quelque médecin sourcilleux *argumentant de l'un doigt sur l'autre.* » Du Fail avait déjà écrit dans les *Baliverneries* (I, éd. 1549, 16 r°) : « Je m'esbahis (dist il *sillogisant de l'un doigt sur l'autre*) comme tu es si soubçonneux. » Rien de plus « dufaillien » que ces petites notations de gestes.

(2) En dehors des exemples que nous mentionnerons plus loin et qui se groupent surtout à la fin du chap. x d'*Eutrapel*, nous pouvons citer d'autres points de contact entre ce dernier ouvrage et la préface du *Demosterion* ; ce sont les mentions de la forêt de Brecelian en même temps que du « perron Merlin » et du « Sainct Greal » (*Demost.* 234 ; *Eutr.* II, 249), de la forêt de la Hunaudaye « autresfois appelee la forest noire », ainsi que du « droit de trespas » (*Demost.* 234 ; *Eutr.* II, 299). La préface du *Demosterion* prouve comme *Eutrapel* que du Fail avait lu beaucoup de romans de chevalerie, achetés peut-être chez le vieux libraire Georges Cleray. Ajoutons que le mont « Menedalhech » mentionné tout au début de la préface (p. 233) reparaît dans *Eutrapel* (II, 271) au beau milieu d'une anecdote comique où il se trouve tout dépaysé (cf. ci-dessous, p. 415).

(3) Nous n'avons guère signalé qu'une exception bien nette : l'emprunt à Guevara dans la préface des *Arrêts* (cf. ci-dessus p. 323, n. 3). Presque toujours, même quand la source est bien visible, du Fail en use très librement avec elle et sait transposer.

rable au régionalisme et incitait à des enquêtes sur la structure du sol et sur les propriétés des eaux ; le paracelsisme rattachait étroitement l'homme au sol, et il fallut qu'un adepte de cette doctrine arrivât en Bretagne pour que fût ébauchée la première exploration des richesses naturelles de cette province. C'est là ce qui mit en branle l'imagination de du Fail : touchée par la baguette magique de Paracelse, l'Armorique souterraine fit étinceler à ses yeux éblouis les trésors d'une grotte d'Aladin ; leur image se mêla au souvenir des légendes et du passé de la province. Et il se met à énumérer dans un tohu-bohu surprenant les mines d'Huelgoat, celles de Martigné, les marcassites de Dinan, la forêt de Brécélien, le perron de Merlin, et la fontaine de Barenton en laquelle se baignait la « beste glatissant », et toute sorte de curiosités archéologiques, romanesques et minéralogiques. Au reste du Fail se rend compte que son ami n'a guère fait comme lui que dresser un programme ; mais c'est très bien, ajoute-t-il, pour un « non originaire (1) » Sans attacher plus d'importance qu'il ne faudrait à une préface d'apparat et d'apologie, je dirai que Noël du Fail semble vouloir attirer l'attention des Bretons, — entendez : de la noblesse bretonne, — sur des richesses minières qui, après quelques essais d'exploitation au XVe siècle, sous les ducs, sont en effet plus que jamais délaissées au XVIe. Il nous faudra attendre jusqu'au début du XVIIe siècle pour rencontrer une enquête vraiment sérieuse sur les mines bretonnes : elle sera menée par le baron et la baronne de Beausoleil et donnera des résultats qu'apprécient encore les géologues et prospecteurs modernes (2) ; mais le caractère très pratique de cette enquête ne l'empêche pas d'être fondée en partie sur l'astrologie ; la science de ce temps s'enveloppe volontiers des nuages de la magie et de l'occultisme.

(1) « Il en a assez faict pour un voisin, et non comme originaire. » Cette dissymétrie entre les deux membres de phrase est bien du style de du Fail. Je lirais volontiers : « comme non originaire », expression où se révèlerait le conseiller « non originaire » du Parlement de Bretagne. Il y aurait des corrections à faire dans cette préface. M. COURBET a déjà remplacé avec raison (p. 237) *escorce* par *escorne* (mais pourquoi imprime-t-il « fut *occasion donner une escorne* » alors que l'original porte « occasion *de* donner » ?). P. 235 : « où estoit *assisté* (*sic* dans l'original) ceste puissante Republique... » Nous lirons : *assise*.

(2) Pour toute cette question des mines, voir le très intéressant article de M. DE VILLIERS DU TERRAGE dans le *Bulletin de la Soc. archéol. du Finistère*, t. XXX (1903).

Et voilà pourquoi il ne faut pas se hâter de faire du mot « paracelsiste » un synonyme d' « imposteur ».

La défense du paracelsisme par du Fail, dans la seconde partie de sa préface, n'est qu'une énumération animée d'arguments juridiques et de faits plus ou moins suspects. Je soupçonne du Fail de n'y avoir pas ajouté une foi entière et d'avoir surtout parlé avec un enthousiasme d'avocat (1). Son zèle ne l'empêche pas de faire preuve de sens pratique. Après avoir vanté la doctrine absconse de Paracelse et justifié son obscurité ésotérique par des raisons usuelles en pareil cas, l'avocat termine par des considérations dont le terre-à-terre amusant laisse soupçonner un certain scepticisme : toute cette science, — dit-il en substance, — est très belle, trop belle même et trop haute pour la moyenne des esprits ; mais après tout, est-il nécessaire de viser si haut ? « Si le cheval est furieux, qu'on n'y monte pas. » Consolons-nous de ne pouvoir atteindre les branches élevées de l'arbre en cueillant les fruits qui sont à notre portée : la science a tant d'applications pratiques, remèdes, eaux, huiles, baumes, utiles à la santé ! « Et pourquoy les gentils esprits, comme font les gentilshommes et damoiselles tant aux Allemagnes, Italie, que Angleterre, ne s'addoneront-ils à cela, pour estrangler (2) l'oisiveté qui les rend faicts-neant, pour cognoistre et voir à l'œil les beaux effects et procédure de Nature. » On reconnaît ici l'auteur qui dans *Eutrapel* incrimine souvent l'ignorance et l'inertie des nobles de son temps..

Une fois qu'il eut rempli des devoirs de l'amitié et que Le Baillif, hors de danger, se fut installé à Rennes, pour toujours, du Fail, sous le pseudonyme d'Eutrapel, en prit plus à son aise avec les paracelsistes, les alchimistes et autre occultistes. Sans

(1) L'abbé Villain (*Hist.crit. de Nic. Flamel*, Paris 1761) signale avec raison les exagérations de du Fail parlant de Nicolas Flamel et des « superbes bâtiments qu'il a faits au cimetière Saint-Innocent... » C'est fantaisie pure. « Ou cet auteur, dit l'abbé Vilain, parloit sans les avoir vus, ou il écrivait dans l'enthousiasme. » C'est évidemment cette dernière alternative qui est la vraie. Les critiques de l'abbé Villain s'adressent non seulement à Noël du Fail mais à La Croix du Maine qui, comme on peut s'en assurer, copie mot pour mot la préface au *Demosterion* dans son article Nicolas Flamel (*Bibl. Fr.*, éd. Rigoley de Juvigny II, 159-160).

(2) Métaphore bizarre, mais que nous retrouvons dans *Eutrapel* (II, 233) : « pour estrangler et chasser toutes passions. »

doute, il continue de rendre justice, en gros, au maître Paracelse, dont il cite parfois l'opinion avec respect et dont il adopte la fière devise « Alterius non sit qui suus esse potest (1). » Mais ses disciples, et particulièrement son disciple rennais, reçoivent de temps à autre de rudes assauts. Il me paraît même que le seul passage où Le Baillif sieur de la Rivière, soit expressément nommé, — c'est une addition au texte de 1585, — contient une certaine part de satire (2). L'ivrognerie de Lupolde suggère à Noël du Fail, resté gamin jusqu'au bout, un rapprochement saugrenu avec un ouvrage du spagirique : « Je voudrois, dit Eutrapel, avoir leu le livre *De Arte Signata*, de la Ripviere le Baillif, homme de sçavoir non vulgaire et commun, car par la j'apprendrois pourquoy Lupolde atout son rouge nez et à pompettes, conclut tous ses contes par vin avec despens. » Je vois l'ironie apparaître, moins dans le rapprochement baroque (il y en a tant d'autres chez du Fail) que dans l'allusion à un livre que Le Baillif n'a probablement jamais écrit et dont le titre rappelle une des théories les plus chimériques du paracelsiste. Au reste, pourquoi ce conditionnel « je voudrois avoir leu », si réellement Le Baillif avait publié ce livre auquel il fait lui-même diverses allusions mensongères (3) ? Il y avait là tout au moins une taquinerie de la part de du Fail.

Mais *Eutrapel* contient des ironies beaucoup plus marquées. Si nous poursuivons encore un peu cet examen, c'est que la part de la satire personnelle est intéressante à déterminer dans l'œuvre de notre auteur, et c'est que nous avons ici un document psychologique sur du Fail, sur ses alternatives d'enthousiasme et de sagesse moqueuse. Il aimait d'abord ce qui était nouveau : le goût des nouveautés est à joindre aux raisons sen-

(1) *Eutrapel* XXVI (II, 222-223).

(2) *Eutrapel* XVI (II, 96).

(3) J'ai suffisamment étudié la bibliographie de Le BAILLIF et recherché cet « Art signé » pour être à peu près certain de ce que j'avance. Il a fait dans ses divers opuscules des allusions à toute sorte de publications imaginaires. Mais on comprend que je ne puisse pas entrer ici dans le détail. Encore en 1584, LA CROIX DU MAINE déclarait avec raison que l'*Art Signé* n'était pas imprimé (Éd. Rigoley de Juvigny, II, 393). Il ne le fut jamais. Mais on en trouve çà et là des fragments dans les opuscules de Le BAILLIF, par exemple dans la *Sommaire Défense* (1579). Son contradicteur Prebonneaux n'a pas de peine à tourner en ridicule l'astrologie enfantine de Le Baillif et toutes les correspondances que celui-ci entrevoit entre le corps humain et l'Univers (Marc-Ant. PREBON-

timentales et patriotiques qui firent de lui l'avocat du paracelsisme en 1578. Nous avons d'autres preuves de sa curiosité juvénile. Il annonce quelque part sur un mode à demi-plaisant (1), qu'il connaît les secrets de la terre, des astres et des eaux. Mais il se reprenait après ces accès d'ambition. Pour l'attirer au mariage, Polygame lui représente en termes comiquement pompeux que cette institution mystérieuse a ses secrets interdits aux profanes : c'est quelque chose comme un Saint Graal. La curiosité naturelle à Eutrapel suggère cet argument bizarre : il voudra s'approcher de ces secrets mirifiques et participer à ces « sacro-saints mystères. » Mais, rédigée par du Fail, l'allocution pompeuse et sibylline de son frère aîné devient en fait une charge à fond de train contre l'ésotérisme, contre ceux qui ont obscurci à dessein les religions, les origines des institutions, les lois et les sciences. C'est là que du Fail se glorifie d'avoir, à l'exemple de Cn. Flavius, découvert au peuple le livre des lois jusque là réservé aux seuls juges. Et c'est bien la science des alchimistes qui est visée dans une phrase pénible, — volontairement embrouillée, du moins je l'espère, — où Polygame parle de ceux qui « ont caché et obscurci la vérité des hautes et entieres sciences par mots inconnus, indéterminés et confus », et qui ont laissé à la postérité le souci de résoudre leurs énigmes : « yeux d'Argus, pomes des jardins Hesperides, et voiage de Jason en Colchos (2) »...., du Fail aurait pu ajouter : « et beste glatissant », symbole des romans de la Table Ronde, où en 1578, il était disposé à voir une « figure philosophique ». Mais il brûlait maintenant ce qu'il avait un moment adoré. Le même homme, écrivant sous des pseudonymes, pouvait dans une préface d'ami, professer que « les secrets sont et seront tou-

NEAUX, *Traité sur la refutation des abuz mis en avant par Roc Le Baillif*, Paris, Gilles Gorbin 1579). On trouve encore un exposé de « l'art signé » dans le *Traité de la cause de la briefve vie*, publié par LE BAILLIF en 1591 : il me suffira de renvoyer à l'analyse que La Borderie a donnée de cet opuscule, avec des extraits fort suggestifs, au t. III des *Archives du Bibliophile breton* (p. 131-134).

(1) A la fin du chap. XXVI d'*Eutrapel*.

(2) Cf. *Eutrapel* XXX (II, 244). — Notons que, dans la préface de 1578, du Fail avait parlé avec admiration de ce voyage de Colchos : « Jean de MEN, ce grave Theologien, en l'accomplissement de son romant de La Rose, ressemble avoir apporté les vieilles pièces du voyage de Colchos pour la conqueste de la toison d'or. » (p. 237).

jours les secrets », tenir Thevet pour un oracle historique, célébrer Jean de Meung « ce grave théologien, » qui semble avoir apporté « dans son Roman de la Rose, les « vieilles pièces du voyage de Cochos pour la conqueste de la Toison d'or », et, dans un livre personnel, se montrer indépendant vis-à-vis de toutes ces métaphores prétentieuses.

Dans le chapitre x d'*Eutrapel*, intitulé « Des bons larcins », — et ce titre est déjà significatif, — du Fail attaque plus directement encore les alchimistes, souffleurs et chercheurs de pierre philosophale. Il n'était pas le premier à s'en railler : l'exemple lui avait été donné par Corneille Agrippa, qu'il connaît si bien, par Erasme, par des Périers, par son maître Rabelais. Nos bons gaulois prenaient plaisir à se gausser des rêveries naïves ou intéressées des alchimistes. Cette fois du Fail était bien dans la tradition rabelaisienne et rationaliste. Mais ce qu'il y a de plus intéressant, c'est qu'il nomme expressément les « spagiriques », c'est-à-dire les émules de Le Baillif, et il ne les épargne point, comme on peut en juger par ce passage :

« Autres plus speculatifs s'appellans sparigiques (1) (devinez que c'est car il n'est n'est Hebrieu, Grec, Latin ne Bas Breton) font comme les Jurisconsultes dont parle Cicero, *cùm in jure nihil profecissent, ad Rubricas sese contulerunt*, n'ayans rien apris en droit se sont retirez à la chiquane ; ainsi ces bons operateurs n'ayans peu rencontrer leurs transmutations métalliques, se jettent par leurs sels, extractions, huiles, quinteessences, sur la médecine, qu'ils appellent nouvelle : où quelquefois il se trouve je ne scay quoy de bon, comme disoit la bonne femme qui peschoit atout un mail en la mare de son fumier : laquelle sur ce qu'on luy disoit qu'il n'y avoit aucun poisson dedans, respondit que les coups portent quelques fois qu'on n'y songe pas (2) ».

La dernière comparaison est pittoresque. Mais quelle figure dut faire le docte Le Baillif en lisant un passage où il était si directement visé (3) ! Cependant, après toutes ces attaques, du

(1) Comme on le voit, il s'amuse à déformer le mot, comme s'il ne le connaissait pas parfaitement. — Le mot avait été créé par Le Baillif lui-même ; donc pas d'erreur possible : nous sommes en présence d'une satire personnelle. — C'est encore avec une intention moqueuse que du Fail fait exécuter au grotesque apothicaire d'Angers, maître Pierre, des « carillonnemens empiriques et *spagiriques* » sur son mortier (II, 179). Bien entendu, maître Pierre n'exécutait aucun carillon de ce genre, — si tant est que les carillons aient varié suivant les sectes médicales, — à l'époque lointaine où du Fail, écolier à Angers, a pu le connaître (vers 1545).

(2) *Eutrapel* x (I, 324).

(3) L'opposition entre les deux « amis » Le Baillif et du Fail ne se manifeste pas seulement sur le terrain de la médecine et de l'alchimie, mais encore sur celui des origines de la langue et de la race bretonnes. Le Baillif, dans ses

Fail se radoucit un peu. Tout en commençant par déclarer qu'il ne connaît la « science chemiste » que par ouï-dire, pour en avoir entendu parler par « des hommes vains, et notables advanceurs de contes et credits (1) » (impossible de dire plus clairement : mon ami La Rivière-Baillif, vous n'êtes qu'un charlatan, je vous connais à cette heure), Polygame se met à alléguer, par un louable désir d'impartialité, un assez grand nombre de textes et d'exemples pour démontrer que la fabrication de l'or n'est pas impossible : ici interviennent des arguments et des faits empruntés à la préface du *Demosterion*, emprunts légitimes que du Fail se faisait à lui-même. De sorte que le chapitre, avec l'addition de 1586, nous laisse sur cette impression qu'après tout les alchimistes pourraient ne pas se tromper entièrement. L'argument final : « qui croiroit que les caillous et fougere se peussent transmuer et convertir en verre ? » était très vieux, ayant été déjà invoqué et mis en vers par Jean de Meung (2).

Singularités, avait adopté la théorie des origines troyennes, encore très en faveur au XVIe siècle et qui avait été développée notamment par Jean LeMaire de Belges : la Bretagne aurait été colonisée par Armoreus, fils d'Enée, « homme de grand sçauoir et plus aymant les lieux solitaires pour se rendre à la méditation et spéculation de l'Astrologie. » La langue armoricaine dériverait du troyen ; la famille des Rohan, — que Le Baillif tenait à flatter, — descendrait d'un nommé Ruhan, fils d'Armoreus, qui « surpassa son père en Astrologie et en toute doctrine. » Au reste, Le Baillif connaît les opinions contraires émises par TRITEME, RAMUS, « DE GERAD » (il s'agit de du Haillan), mais il les repousse. Or c'est précisément sur les travaux de RAMUS et de du HAILLAN que du Fail s'appuie pour écarter avec mépris les fantaisies troyennes, que d'autres avaient raillées avant lui (cf. AGRIPPA, *Incertitude et Vanité des Sc.* ch. 80). Il est bon d'ajouter que Le Baillif ne faisait pas mention de ce traître d'Antenor, stigmatisé par du Fail comme un pitoyable ancêtre pour les Bretons (Cf. aussi *Disc. non plus melancol que divers*, Poitiers 1557, p. 1), et que l'hypothèse adoptée par du Fail d'un certain « bon prince Brittan, arrière-neveu de Dis, Roy des Gaulois » (II, 121) n'est pas beaucoup plus certaine que celle d'un Armoreus ou d'un Antenor ; voir du FAIL I, 266-267 ; II, 121-123, 372 : ce dernier passage, qui fait partie de la préface aux *Arrêts*, préface dédiée, comme on le sait, à Louis de ROHAN, prouve que ce haut seigneur ne tenait pas absolument à descendre des Troyens : du Fail se serait certainement gardé d'exprimer la théorie adverse, si celle-ci avait été de nature à déplaire.

(1) I, 326.

(2) *Roman de la Rose*, éd. Fr. Michel, II, p. 174 :

Ne voit l'en comment de fogiere
Font cil et cendre et voirre nestre
Qui de voirrerie sont mestre...

Je doute cependant que cette petite palinodie ait satisfait le spagirique ou sparigique et pansé les blessures que venait de lui faire son bon ami du Fail. Visiblement, celui-ci, après s'être laissé prendre au mirage paracelsique, s'était ressaisi. Désillusionné, il s'est vengé assez durement. Néanmoins, il ne perd pas de vue qu'il convient d'observer en ces matières de science une attitude prudente : de là la demi-palinodie de Polygame. Mieux vaut s'en tenir à un doute scientifique. Dépouillée de ses formules absconses, la doctrine de Paracelse doit renfermer des vérités profitables. Un esprit pondéré comme Etienne Pasquier, se souvenant du grand procès de 1579, arrivait, lui aussi, à une conclusion impartiale et sage où il tenait la balance égale entre la médecine nouvelle et la médecine officielle : cette dernière n'avait-elle pas fait le procès d'Ambroise Paré à peu près en même temps qu'elle instruisait celui de Le Baillif, « édephe spagirique ? »

NOTES ADDITIONNELLES

I. — Il ne serait pas très difficile d'augmenter de quelques numéros la liste des amis et connaissances de Noël du Fail à Rennes. On comprend que nous n'ayons pas visé à prolonger une énumération qui ressemble déjà trop à un catalogue. Ainsi du Fail, dans ses *Arrêts*, mentionne avec grands éloges (p.474) maître Guy Meneust, avocat, personnage connu, qui allait devenir plus tard sénéchal de Rennes : il se montra royaliste zélé, implacable adversaire de la Ligue. — Les papiers de la famille Perrault (*Arch.I.*-et-*V.*, *E*) indiquent des relations avec Pierre Marec, s[r] de Montbarot, tuteur du « feu sieur d'Artois » : du Fail lui rend une série de lettres. — Du Fail était en bons termes avec son collègue René Crespin (ci. ci-dessus, p. 69). — Sur maître Guill. Coudfay voir ci-dessus p. 194. — Sur le « brave » capitaine du Lattay (Charles Bernier), lieutenant de Rennes en 1557, voir ci-dessous, p. 431-433. — Sur le capitaine de Bellefleur, voir ci-dessous, p. 399, n. 3. — Aux personnages expressément nommés dans les *Contes d'Eutrapel*, il faudrait joindre ceux que masquent des pseudonymes, généralement scolastiques : sans parler de *Lupolde* ni de *Polygame*, citons : *Majoris* (voir ci-dessus p. 40), *Mandeston* (voir p. 40-41), *Buridan* (voir p.40), auquel du Fail reproche ses mensonges (voir ci-dessous p.463, n. 1). A de la Borderie (*Bibl. Éc. des Ch.* XXX. vi, 558, n. 4) a cru voir dans le

chap. v d'*Eutrapel* (II, 278) un interlocuteur affublé du surnom d'*Euripide*. J'estime qu'il s'est trompé : il ne s'agit pas ici d'un Euripide vivant, mais du poète grec allégué par Polygame contre les visiteurs, — médecins ou autres, — qui accablent de questions les pauvres malades (ce passage de du Fail a passé ensuite dans la Xe *Serée* de G. Bouchet, éd. Roybet II, 178). Mais en réalité on chercherait vainement quelques chose d'analogue dans les œuvres d'Euripide ; par un de ces lapsus dont du Fail est coutumier et qui du reste n'ont guère d'importance dans une œuvre facétieuse ou vulgarisatrice, je crois qu'*Euripide* tient ici la place de *Ménandre*, et voici la raison de mon hypothèse. Grand lecteur du traité d'Agrippa sur *l'Incertitude des Sciences*, ce traité qui a donné tant d'esprit critique à nos écrivains du xvie siècle, du Fail y trouvait au chap. 83 une tirade sur les visites importunes des médecins, sur leurs questions trop abondantes et trop indiscrètes ; la tirade se terminait par une citation de Ménandre : « Medicus loquax, secundus ægro morbus est. » Je suppose que Ménandre a été métamorphosé en *Euripide* par du Fail. Resterait cependant à expliquer un second renvoi à *Euripide* au chap. xxx (II, 259) : j'avoue n'avoir pas retrouvé chez le dramaturge grec l'opinion juridique dont il s'agit à cet endroit.

II. — Disons quelques mots du succès obtenu par la préface de Noel du Fail. La Croix du Maine, nous le savons, s'en est servi pour composer son article Nicolas Flamel. — Le médecin paracelsiste David de Planis-Campy, qui publia une foule d'opuscules médicaux dans les premières années du xviie siècle, a dépecé et incorporé à son texte, sans en rien dire, le *Demosterion* et autres ouvrages de Le Baillif, et, qui plus est, tous les passages de caractère médical qu'il a pu trouver dans *Eutrapel*, notamment dans les chap. v et xxviii. Rien ne serait plus facile que de démontrer ces plagiats, s'il était prouvé que de Planis-Campy ait quelque importance dans l'histoire de la médecine. — Plusieurs indications données sur la Bretagne et ses curiosités par du Fail et Le Baillif ont passé telles quelles dans l'ouvrage de Coulon sur *Les Rivières de France* (I^e^ partie, Paris 1644, p. 218-220 ; voir aussi des extraits de cet ouvrage dans le ms. *Bibl. Nat.* fr. 22.597, p. 21).

LES « CONTES ET DISCOURS D'EUTRAPEL »

CHAPITRE XI

PUBLICATION ET COMPOSITION

Les *Contes et Discours d'Eutrapel* présentent cette originalité d'avoir vu le jour trente-sept ans après les deux premiers ouvrages de l'auteur : comme si celui-ci avait voulu signifier par là qu'il n'était point un écrivain de profession. La première édition parut en 1585 sous ce titre : « *Les Contes et Discours d'Eutrapel*, par le feu Seigneur de la Herissaye, gentilhomme breton. A Rennes, pour Noël Glamet de Quinpercorentin, 1585 » (1). Les deux cents vingt-deux feuillets de cet in-8^{0} se terminaient par une pièce de douze vers donnant en acrostiche le nom de *Noel du Faill* et par un sonnet laudatif signé Pibareil.

Sauf le nom de l'auteur, qui, cette fois, s'étalait sans aucune précaution (2), tout était mystérieux dans la façon dont l'ouvrage se présentait. Comme dit La Borderie, « c'est un cas bibliographique étrange et rare. » Pourquoi l'auteur se donne-t-il comme défunt, alors que tout Rennes savait le contraire ? Fantaisie pure évidemment : c'est peut-être un symbole de la retraite définitive où le conseiller du Fail, vieilli et malade, comptait s'ensevelir bientôt, et peut-être aussi un souvenir

(1) Pour toute la bibliographie d'*Eutrapel*, voir : ARTHUR DE LA BORDERIE, *Archives du bibliophile breton*, t. III (Rennes, 1885), p. 84-120.

(2) Ajoutons que, non content de livrer son nom de famille et son nom de terre, il imprimait à la fin de l'ouvrage son anagramme « Le Fol n'a Dieu » que beaucoup de gens devaient connaître et qu'il avait déjà apposé à la fin de la table des *Coustumes generales nouvellement reformées* (1580).

littéraire, une imitation de plus du cher maître Rabelais, qui avait autrefois signé de son vivant « feu Alcofribas Nasier ». Mystérieux aussi est ce Pibareil, auteur de la seule pièce laudative insérée par du Fail et dont le nom, — ou le pseudonyme, — est rebelle à toute tentative d'identification. Mystérieux encore et très suspect, ce « Noël Glamet de Quinpercorentin », prétendu imprimeur d'*Eutrapel*, que La Borderie a pris au sérieux et à qui il ne consacre pas moins de trente-six pages de ses savantes *Archives du Bibliophile breton*. On constate avec surprise et méfiance que le bagage de Noël Glamet se compose en tout et pour tout de neuf éditions successives d'*Eutrapel*, qu'on n'a découvert aucun autre ouvrage sorti de ses presses, que son nom est totalement inconnu par ailleurs, et enfin qu'il se trouve, par hasard, nanti du même prénom que Noël du Fail (1). Tout cela sent fort la mystification.

L'examen critique des éditions d'*Eutrapel* ne nous retiendra pas très longtemps, ce travail ayant été fait d'une façon satisfaisante par La Borderie. Encore devons-nous montrer que nous acceptons ses conclusions à bon escient et que nous avons tenu à refaire ses comparaisons de texte ; de plus, on nous saura peut-être gré de considérer quelques cas particuliers dont l'examen est de nature à éclaircir un peu un des textes les plus difficiles du XVIe siècle français.

Rappelons, d'après La Borderie, qu'il parut du vivant de du Fail cinq éditions d'*Eutrapel* : une (la première) en 1585, trois en 1586 et une en 1587 (2). La plus intéressante des rééditions est, à coup sûr, la deuxième des trois qui parurent en 1586. Non seulement elle contient neuf additions plus ou moins longues ajoutées à la fin de certains chapitres, mais elle offre un texte souvent plus pur que celle de 1585. Je pense, comme

(1) Il est vrai que la signification de Glamet nous échappe. C'est le diminutif de *Glame* ou *Glaume*, contraction familière de *Guillaume* (Cf. *dom Glaume* au chap. XIII d'*Eutrapel*). Mais pourquoi du Fail aurait-il choisi ce nom ?

(2) La liste des éditions connues ne s'est pas accrue depuis LA BORDERIE, et il est à croire qu'elle est définitivement close. Cependant M. COURBET signale dans sa *Notice* (p. LXXVIII) une contrefaçon que les *Archives du Bibliophile Breton* avaient ignorée : c'est tout simplement, avec un titre faux et l'indication de « Jean Natoire à Anvers », l'édition de 1586 in-16 ou 2 (RENÉ KERVILER mentionne la même contrefaçon — probablement d'après M. COURBET — dans sa *Bio-bibliogr. bretonne*, art. FAIL (DU)).

mon devancier, que du Fail lui-même a mis la main à cette édition de 1586² et qu'il en a corrigé les épreuves.

Ce n'est pas que l'édition princeps de 1585, reproduite par M. Courbet (1), ne présente çà et là certaines leçons supérieures à celles de sa cadette (2). Mais, sans être la perfection, l'édition de 1586² porte la marque d'une révision sagace et méthodique ; un grand nombre de ses variantes spéciales sont de véritables traits de lumière projetés sur le texte souvent obscur des deux éditions précédentes. L'une des causes de l'obscurité qu'on reproche à du Fail est l'absence d'une édition critique ; elle n'est pas la seule, mais il faut en tenir compte pour juger impartialement le style de notre auteur. La Borderie a déjà signalé quatre cas remarquables où le texte révisé de 1586² donne, sans aucun doute possible, la vraie leçon (3). Je tiens à ajouter d'autres exemples :

(1) Elle avait été déjà prise pour base par Assézat ; mais, outre que ce dernier y a joint des fautes de son cru, il adopte de ci de là, et sans aucune méthode, certaines variantes cueillies dans des éditions postérieures. L'éd. de M. Courbet n'est pas, comme on pourrait le croire, la reproduction intégrale, « diplomatique » de l'éd. princeps. M. Courbet fait de temps à autre des corrections, presque toujours parfaitement justifiées, mais qui restent tacites : on ne peut que regretter que la place lui ait été si parcimonieusement mesurée, au point d'exclure tout appareil critique.

(2) Ouvrons par exemple l'édition Courbet à la p. 71 du t. II (= Assézat, II, 207) : nous y voyons qu'on reprochait à un prédicateur « qu'en rien sa parole, et l'effait ne se sembloient. » C'est la bonne leçon. Le texte s'obscurcit, par suite de la chute du pronom *se*, dans les éditions de 1586 (y compris la 2ᵉ) et dans celle de 1598 ; en revanche ce pronom reparaît en 1597 et en 1603. — Au début du chap. xi, le « docte sophiste » qui enseignait à Vern s'appelle *Gaillard* en 1586² (p. 135), alors que 1585 donnait la vraie leçon *Caillard*, dont le *C* est assuré par exemple par des aveux et des registres baptistaires. — L'édition de 1586² omet par erreur la préposition *en* à la seconde ligne du chap. xxii « on mettoit encore *en* beaucoup de lieux » (la même faute existait dans 1586¹ ; mais toutes les autres éditions ont *en*). — Elle omet à tort la conjonction *et* à la fin du même chapitre (II, 172 : marchandise *et* manufacture ») ; au chap. xiv (II, 51) elle imprime à tort *tournez* pour *tounez* (voir notre *Lexique*), et au chap. xxix (II, 235) « *l*'une tortue » alors qu'il n'est pas question de deux tortues et que 1585 a la bonne leçon « une t. », — sans parler de bon nombre de négligences et menues fautes (exemples : II, 156, chap. xxi « les *deniers* en tels affaires », pour « les *derniers* », bonne leçon de 1585 et de 1586¹, f° 118 v° ; — I, 283, chap. vi, *arpenteur* pour *arpenteurs*, etc...).

(3) Ce sont : *bourdé* (pour : *bourde*), *la goule* (pour : *l'agout*), *chauvissant* (pour : *chemichant*), *Asiatiques* (pour : *Athiacques*) (*Arch. du Bibliophile breton*, t. III, p. 94-100).

Au chap. VII, il est dit du pigeon voyageur de Glaume de la Perriere que « le paillard n'a pas esté un jour chez son acheteur, qui que soit, jusques à ce que on ne luy donne plus de grain à manger, qu'il ne s'en revienne à son maistre ». Tel est du moins le texte de 1585 (éd. Courbet, I, p. 132), suivi par 1586[1] et par 1598[1]. Il est inintelligible. La phrase devient claire dans l'éd. 1586[2], dont nous reproduisons le texte en introduisant simplement les signes de parenthèse : « le paillard n'a pas esté un jour chez son acheteur (*quoy que soit* (1) jusques à ce que on ne luy donne plus de grain à manger) qu'il ne s'en revienne à son maistre ». Le sens apparaît nettement : le pigeon vendu ne reste pas une journée chez son nouveau propriétaire ; toutefois, entendez bien qu'il ne part pas avant d'avoir épuisé toute la provision de grains qu'on lui a servie en don de bienvenue ; cette parenthèse finie, *qu'il* (traduction latine : *quin*) se rattache à : *n'a pas esté*.

Le même chapitre va encore nous fournir une correction amusante, et d'autant plus curieuse qu'elle permet de restituer chez du Fail un vocable trivial, mais bien authentique, du parler haut-breton. Il s'agit d'un cheval qu'on abandonne à lui-même après lui avoir bandé les yeux. Saura-t-il retrouver le chemin de son écurie ? L'animal, dit l'édition de 1585, « ayant senty l'air de sa naissance, un peu haussant le museau, *couru*, gambadé, et ruadé à son plaisir, s'en alla droit à l'estable, où il avoit esté veritablement nourry » (2). La leçon *couru* est une expression à la fois banale et inexacte. C'est seulement après avoir « gambadé et ruadé » que le cheval prend sa course vers l'étable. Or, l'édition de 1586[2] remplace ici la leçon banale par la leçon bizarre *couaué*, qu'adoptent ensuite les éditions de 1597 et de 1603. Pourquoi ce changement ? Il suffit de substituer un *n* au second *u*, — correction élémentaire, — pour retrouver le verbe *couaner*, que connaissent bien tous les Hauts-Bretons et qui signifie... faire du crottin. Par l'effet

(1) Assézat avait bien cité cette variante (I, 294, *a*), mais sans la comprendre et sans dire de quelle édition elle venait. — Un peu plus loin dans le même chapitre, Assézat cite encore (I, 294 *b*) une excellente variante : il faut en effet *respondoit* au lieu de *respondit* de 1585. Mais ce qu'Assézat néglige de nous dire, c'est que la bonne leçon apparaît pour la première fois dans 1586[2] (puis dans 1597, 1598[2], 1603).

(2) Édition Courbet, I, 132 (= Assézat, I, 293).

d'une émotion bien naturelle, notre coursier, désorienté et préoccupé, expulse à terre le superflu de sa digestion. La petite scène gagne à la fois en logique et en pittoresque familier.

Au chapitre Ier, l'édition de 1585 faisait dire à Eutrapel maudissant Lupolde : « je mettrai sur *toy*, sepulchre... » (1). Cette leçon absurde se retrouve dans 1586^1 et 1598^1. L'édition de 1586^2 rétablit le bon texte : « sur *ton* sepulchre. »

Au chapitre II, un courtisan, s'adressant à un homme qui lui a rendu service, lui dit dans l'édition 1585 : « De vous payer je ne puis, mais donnez moy quelque seur advertissement d'office ou de benefice vacant, je vous y *protrouueray* au tiers. » Ce verbe étrange est remplacé, dans 1586^2, par *portionneray* qui se comprend du premier coup (2). Cependant M. Courbet introduit dans son glossaire un verbe *protrouver*, inexistant.

Au chapitre XI, du Faïl, décrivant un appareil giratoire, compare ses mouvements aux « mouvemens d'un horloge *degoutez...* » Ce texte inintelligible est celui de 1585 ; il se retrouve dans 1586^1, 1587, 1598, et Assézat le réimprime tel quel (II, 11). Or, l'édition de 1586^2 imprime *degontez*, qui est le terme authentique (« sortis des gonds, déboités, détraqués »).

Dans le même chapitre XI (II, 21), à la fin de considérants burlesques, nous lisons en 1585 : « Toutesfois s'il estoit *regargé*, il consentoit accorder... » Ce verbe n'existe dans aucun dictionnaire, non plus que *regaigé*, leçon de 1586^1. Defrémery conjecturait *redargué* (3), qui ne donne pas de sens satisfaisant. L'édition de 1586^2 porte *regardé*, qui est bon, non seulement parce que c'est le texte de 1586^2, mais parce que cette locution « s'il estoit regardé » se retrouve ailleurs dans *Eutrapel*, — cette fois sans contestation possible, (4) — et convient parfaitement au contexte : « Si on y regarde de plus près, tout bien pesé. »

Inutile de prolonger cet examen des cas particuliers où 1586^2 a évidemment la bonne leçon. Bornons-nous à noter en passant

(1) Sans nous prévenir, M. Courbet, qui suit l'édition de 1585, a fait la correction de *toy* en *ton* (I, 65. Cf. Assézat, I, 214). Mais le texte portait *toy*.

(2) Assézat avait du reste adopté la vraie leçon, mais, comme toujours, sans aucune méthode (I, 246).

(3) *Revue Critique* du 20 mars 1875, p. 187.

(4) *Eutrapel*, I (I, 217) : c'est le vieux juriste Lupolde qui emploie cette locution prudente.

que cette édition donne *present* pour la leçon absurde *president* au chap. XV (II, 55), qu'elle restitue à *Colin Briand* l'*n* authentique de son nom (1585 portait : *Colin Briaud*, chap. IX, I, 316), qu'elle substitue *desiuner* à *destuuer* au chap. XI (II, 28), qu'à la 2e ligne du chapitre I, elle remplace *se promenoient* par se *pourmenoient*, forme employée partout ailleurs par du Fail, etc., etc.

Le mérite spécial de cette édition une fois démontré, nous serons plus à l'aise pour choisir entre certaines leçons au sujet desquelles il pourrait y avoir doute.

Ainsi, au chapitre XVII (II, 80) nous préférerons *portoit*, donné dans 1586¹-², à la leçon *partoit*, malgré l'explication ingénieuse de Defrémery (1).

Au début du chapitre VII, nous adopterons, d'accord cette fois avec Defrémery, la leçon « Les preuves furent si *concluantes* » au lieu de « furent si *courantes* », à la fois parce qu'elle est meilleure, mais parce que c'est celle de 1586².

La même édition, certainement revue par l'auteur, nous fournirait divers renseignements sur sa langue et son orthographe. Soit le mot *importunemens* que je rencontre au chapitre VII dans l'édition de 1585 : « solicité par les *importunemens* de sa femme » (2). L'édition de 1586² imprime : *importunitez*. On voit tout de suite qu'il ne s'agit pas ici d'une simple rectification typographique : c'est une question de suffixe. Assez réservé en matière de création verbale, du Fail regretta d'avoir introduit sans besoin un néologisme en *-ment* et revint à la forme traditionnelle. L'orthographe de 1586² dénote un retour à un système plus savant et plus compliqué que celui de 1585. Du Fail remplace *raconter* par *racompter* (II, 180), *savoit* par *sçavoit* (II, 179), *apoticaire* par *apothicaire*, *pront* par *prompt* (II, 177) ; à noter aussi un emploi beaucoup plus fréquent du signe *y*.

L'édition in-16 de 1586 devra donc servir de base à une édition critique d'*Eutrapel* ; mais l'éditeur ne se contentera pas d'en reproduire le texte : il puisera des variantes utiles, non seulement dans l'édition princeps de 1585, mais dans les édi-

(1) *Revue Critique*, 20 mars 1875, p. 187. Nous lisons : « le finet qui estoit avec luy *portoit* la marchandise delice. » C'est plus simple et correspond mieux à *avoit* du premier membre de la phrase.

(2) I, 296.

tions ultérieures, et particulièrement dans celle de 1597. Celle-ci mérite une mention spéciale : postérieure à la mort de l'auteur, elle ne lui est cependant pas étrangère et, par suite, ne relève pas de la bibliographie pure. D'abord elle contient une addition nouvelle, la dernière par ordre de date et par ordre de chapitres : c'est une apostrophe émue et mélancolique à de Langle et à Garrolaye (1). Nous n'avons aucune raison de suspecter l'authenticité de ce petit morceau qui est bien dans le style de l'auteur et où s'exprime la tristesse d'une existence qui s'achève dans les souffrances. Visiblement faite par un ami zélé qui a cru devoir prendre la défense de l'auteur dans une préface, cette édition contient plusieurs variantes de valeur. Citons en deux :

Au chapitre XXVI (II, 198), dans un passage qu'il serait trop long de transcrire, les éditions antérieures portaient : « ayant *hanté* pour tous deux », leçon inintelligible : la première, l'édition de 1597 imprime *honte*, ce qui éclaircit le texte aussitôt.

Dans la jolie fable du chapitre XXVII qui correspond à celle du *Meunier, son fils et l'âne*, une phrase est restée inintelligible jusqu'à 1597 et l'est encore dans les éditions modernes. Une bande de censeurs, critiquant le père, estiment « que c'estoit un moqueur, et sans entendement, *vieil, qui est* souffrir un jeune galand... estre de cheval » (2). Nous lirons avec 1597, entre virgules : « *vieil qu'il est* » ; entendez : « que c'était un imbécile de souffrir, à son âge, qu'un jeune galand... »

On peut se demander si les leçons heureuses de 1597 sont seulement dues, comme le pensait La Borderie, à « la vigilance de l'ami » auteur de la révision et de la préface, ou si cet ami n'aurait pas profité de quelques corrections manuscrites laissées par du Fail, de même qu'il utilisait une addition jusque-là inédite. Voici un cas bien net où il ne s'agit plus d'un amendement intelligent, mais d'un reflet effacé, d'une représentation fautive de la leçon authentique (3) :

Le mot à considérer se trouve dans le membre de phrase suivant : « L'inégalité des droits successifs, qui, aux partages, ap-

(1) II, 211. Cf. ci-dessus, p. 336, et 338.

(2) *Eutrapel*, XXVII (II, 217).

(3) Outre l'exemple qui suit, nous citerons dans notre étude spéciale sur *Le style et la langue de Noël du Fail* (chap. I) un autre cas qui s'explique à merveille par l'hypothèse d'une correction marginale de du Fail mal comprise par l'auteur de l'édition de 1597. Il s'agit d'un passage du chap. XXIX (II, 235-236).

partiennent à leurs enfans, *despensement* et demembrement d'icelles terres en plusieurs lopins » (ch. XXXI, éd. Courbet, II, 126 = Assézat, II, 263). Tel est le texte de 1585. Le sens n'est pas douteux : *despensement* (et non *depensement* comme imprime Assézat) doit signifier quelque chose comme « morcellement, démembrement » ; aussi M. Courbet traduit-il de confiance par « division » (Glossaire). Le malheur est que ce mot, reproduit par les trois éditions de 1586, est inexistant avec cette signification (Godefroy a deux exemples du moyen âge au sens de « dépense »). L'édition de 1597 (suivie par 1598² et 1603) porte *depiement*, mot encore plus absurde que le précédent, mais derrière lequel nous entrevoyons la leçon véritable, la seule possible : *depiecement* ou *despiecement*. Le pieux éditeur de 1597 a pu reproduire telle qu'il la lisait une correction marginale inscrite par du Fail lui-même et difficilement déchiffrable (1).

* * *

Et maintenant, qu'est-ce que ces *Contes et discours d'Eutrapel*, qui constituent la plus grosse part du bagage littéraire de Noël du Fail ? C'est un étrange capharnaüm, un amalgame de contes, d'anecdotes, de réflexions, de satires, de théories politiques, sociales, religieuses, le tout accommodé tant bien que mal au cadre d'un vague dialogue entre trois devisants. On a souvent noté dans les ouvrages du XVIe siècle l'absence de plan et le laisser-aller de la composition. Mais nulle part ces défauts ne sont aussi déconcertants que dans *Eutrapel*, où ils atteignent une sorte de paroxysme pathologique. C'est une trépidation perpétuelle, une danse de Saint-Guy des idées et des images. Les transitions sont absentes ou à peine marquées. A un moment donné, du Fail voulant passer d'une anecdote à une

(1) Je ne poursuis pas plus avant cet examen des éditions d'*Eutrapel*. J'ajouterai seulement, — car La Borderie ne l'a pas dit, — que les trois éditions 1597, 1598 in-16 et 1603 forment groupe et dépendent l'une de l'autre. Nous venons de citer *depiement* : il y aurait d'autres cas à invoquer. 1603 est visiblement fabriqué avec 1598 in-16, et cette dernière édition dérive de 1597. Au chap. XXXII (II, 291) le texte primitif a été interpolé de la même façon par 1598 in-16 et par 1603. La constatation de cette filiation peut faciliter la tâche du futur éditeur d'*Eutrapel* en limitant la liste des éditions importantes, lesquelles se réduisent en somme à trois : 1585-1586²-1597.

autre, ne trouve rien de mieux que nous dire en faisant un pied de nez : « Et ainsi le voyons nous pratiquer de jour à autre, tesmoin un cas survenu en pareil accident et hasard, pour ce que les faits ne furent onc semblables, aussi y a il grand'raison de diversité qui en approche, et ne s'en esloigne pas beaucoup » (1). Et, en effet, les deux récits que relie cette transition goguenarde n'ont entre eux aucun point commun, bien qu'ils appartiennent au même chapitre. Je pourrais citer tel travailleur qui, après avoir étudié de son mieux Noël du Fail pendant plusieurs années, en est encore réduit, sur la fin de son travail, à consulter souvent son *index* personnel *rerum, nominum et verborum* pour retrouver tel ou tel passage, tel ou tel récit dans l'invraisemblable fouillis d'*Eutrapel*.

Sans nous arrêter aux titres, souvent trompeurs et vagues, nous démêlons deux types principaux de chapitres : un type surtout narratif, qui est le plus nombreux, et où l'élément essentiel est visiblement formé par un ou deux ou plusieurs « contes » (en donnant à ce terme de « conte » la plus grande extension possible) ; en second lieu, un type plutôt didactique, où domine une idée directrice, et où l'élément narratif est réduit.

Un bon représentant, très clair et très simple, du premier type, c'est le chapitre II : il a pour noyau central un récit étendu, qui occupe cinq pages sur neuf. Les développements moraux et les deux petites fables qui le précèdent (fable du couteau qui voulut se faire un manche, fable du pot de terre et du pot de fer) s'harmonisent avec le récit central : tout se ramène aux dangers de l'ambition et au thème exprimé par le titre « N'entreprendre trop haut, et hanter peu les grands. » On peut noter cependant à la fin un petit déraillement : du Fail, tenant à nous faire part d'un événement survenu pendant les guerres de religion en Normandie, prend pour prétexte une idée secondaire qui se dégage du récit principal : cette idée qu'un crime en appelle un autre ; et la nouvelle anecdote engendre à son tour un petit développement sur la clameur de haro, lequel termine le chapitre. Mais, sauf cette fin, ajoutée sans doute après coup, le chapitre II a une simplicité de lignes qui fait penser à l'*Heptaméron*, d'autant que du Fail a, par hasard, choisi un sujet tragique.

(1) *Eutrapel*, XV (II, 59-60).

Le chapitre XXXI repose sur deux anecdotes essentielles dont l'élément commun est tout simplement que dans les deux cas il s'agit d'un « bon tour de revanche ». Le chapitre XIII comprend une anecdote essentielle qui lui donne son titre (*D'un qui se sauva des sergents*) et fournit prétexte à quelques railleries à l'adresse des sergents ; puis il en sort, par un miracle de germination, l'anecdote secondaire du vieux saint préféré à un neuf : le héros du premier récit s'étant réfugié dans une église et ayant pris la place d'un saint dans une niche, du Fail juge l'occasion excellente pour insérer l'autre récit, qu'il localise à Châteaubourg (1). Le chapitre XV est intitulé *De l'amour de soy mesme* : gardons-nous de croire, sans y aller voir, que l'auteur y étudie l'amour-propre en moraliste ou même, simplement, qu'il y groupe ses récits autour de ce sujet unique : vérification faite, nous avons là trois contes qui se suivent par le plus grand des hasards, et dont le premier, seul, ayant pour héros un jeune homme infatué de soi, répond au titre. Le cas est à peu près le même pour le chapitre XXXIII intitulé *De la Moquerie*, bien que l'auteur y ait fait des efforts louables, mais infructueux pour justifier sa rubrique : ce chapitre, sur lequel nous reviendrons, est, en fait, une enfilade de contes et d'anecdotes, — c'est le plus anecdotique de tout le livre, — et l'on se demande quel démon de la rapsodie incita du Fail à les relier, coûte que coûte, par des transitions pénibles et cousues de fil blanc. En revanche, on pourrait trouver au chapitre XIII une certaine unité ; un caprice de du Fail lui attribue un titre qui ne convient qu'à la première anecdote : *De l'Escholier qui parla latin à la Chasse.* Cette anecdote, qui vient du Pogge et qui est un peu « l'escholier limousin » de du Fail, occupe tout juste deux pages ; il eût été préférable de désigner le chapitre par ses deux anecdotes essentielles, qui tournent les médecins en ridicule ; mais un titre général, « Du Pédantisme », n'eût pas été déplacé.

A la catégorie des contes plutôt raisonneurs ou didactiques, comme on voudra les appeler, appartient le chapitre I, *De la Justice*, qui ne renferme aucune anecdote. Celui de *la Musique* (n° XIX) est du même type : il contient quelques anecdotes, mais très courtes, et le sujet essentiel de la causerie n'est jamais perdu de vue : curieux et tumultueux essai, où il y a du

(1) Chef-lieu de canton, entre Rennes et Vitré,

fatras, mais aussi de la poésie véritable ; après avoir lu ce morceau, nous ignorons quelle pouvait être l'opinion de du Fail sur l'art musical, mais nous sentons au moins que la musique exerçait une action profonde sur ce tempérament nerveux et vibrant.

Au reste, les types que nous venons de dégager sont rarement purs ; beaucoup de chapitres participent de l'un et de l'autre, et à peine avons-nous ébauché un classement que des exceptions se présentent à notre esprit. Le chapitre XXXIV sur la religion est, à coup sûr, du genre didactique, mais il occupe une place à part en ce sens que du Fail n'a pas découpé en dialogues ce petit traité d'apologétique chrétienne. Le chapitre XXVI est une autobiographie par demandes et réponses. Le chapitre XXI est, avant tout, didactique, c'est certain, et pourrait s'intituler : « De la cruauté (1) », mais du Fail y insère au beau milieu une anecdote assez longue qui n'a rien à faire avec le sujet. Le chapitre VII est une causerie de juristes dont nous ne retenons ni aucune anecdote marquante ni aucune idée essentielle. Le chapitre VIII est biographique, en ce sens que seule la personnalité du « brave capitaine » Lattay sert de lien entre les deux récits constitutifs. Et enfin dans quelle classe devrait-on ranger cet informe chapitre XI où entrent des ingrédients si disparates ? Analysé en gros, nous y trouvons : 1° un petit chapitre de paysanneries, comprenant un tableau de veillée, plus quelques mystifications de village à village ; 2° des souvenirs de la vie d'étudiant de Polygame (ou plutôt de Noël du Fail) à Poitiers et à Angers ; 3° une satire grotesque, de caractère personnel, où l'auteur ridiculise un jeune juge en imitant les coq-à-l'âne des seigneurs de Baisecul et de Humevesne plaidant par devant Pantagruel. Quel titre fallait-il donner à cette mixture ? L'auteur dut hésiter ; enfin il inscrivit, faute de mieux, en tête du chapitre : *Debats et accords entre plusieurs honnestes gens.* Cela ne signifiait rien du tout, et c'est bien ce qu'il fallait.

Mais comment dire le désordre qui règne à l'intérieur de chacun de ces chapitres ? Développements ébauchés et aussitôt abandonnés, anecdotes que l'on croit en train et qui s'arrêtent, enchevêtrements d'idées, d'images et de phrases, absence de transitions, ou, ce qui est souvent pis, transitions pénibles et

(1) Il s'intitule en fait, d'après le thème du début : « Remonstrances d'un juge à un meurdrier. »

gauches : voilà ce que les *Contes et discours d'Eutrapel* offrent au lecteur stupéfait, désorienté, inquiet. Pour plusieurs chapitres, j'ai du reconstituer, plume en main, la suite des idées, et encore ne suis-je pas toujours certain d'avoir réussi ; que l'on se rassure : je garde mes résumés par devers moi. Donnons cependant un exemple de la brusquerie d'allures d'Eutrapel. Cet exemple est de ceux qui peuvent amuser, car il porte sur une succession d'images et non sur une suite d'idées. Les historiens de notre théâtre connaissent le très intéressant passage du chapitre XXVI où du Fail a évoqué le souvenir du célèbre farceur rouennais, Martinville (1), qu'il avait dû voir à Paris, sinon à Rouen même : c'est du bon du Fail documentaire. Mais à quel propos est survenu ce petit développement de dix-sept lignes ? L'un des devisants, — réel ou supposé, — parlait peut-être théâtre ? Nullement. Ce devisant, qui est Lupolde, vient de rappeler cette gentille excuse donnée par un notaire de Rennes : « Je sais du latin assez », disait-il, mais quand j'ai besoin d'un mot, « il m'est impossible d'en fournir », d'autant que les mots « se pressent à la sortie, s'entrempeschans ». Cette simple image de mots qui s'entrebattent à la porte suffit pour déclancher, par une brusque association d'idées, l'anecdote de Martinville : car à la sortie de ses farces, le public nombreux s'entrebattait également. Mais comment, à son tour, l'anecdote du notaire est-elle venue sur le tapis ? C'est que Lupolde a raillé les prétentions encyclopédiques d'Eutrapel : en voulant savoir tout, lui disait-il, tu ne sauras rien. L'idée d'une foule de connaissances a évoqué : 1° celle des mots latins du notaire rennais ; 2° celle d'une foule humaine sortant d'un théâtre. L'*excursus* terminé, Lupolde continue sa remontrance juste au point où il l'avait laissée, avec l'imperturbable sérénité des devisants de du Fail, lesquels n'ont jamais l'air de se douter qu'ils battent la campagne.

Mais, dira-t-on, ces brusqueries, ces sauts du coq à l'âne reproduisent le décousu des conversations entre intimes. C'est parce que du Fail est véridique qu'il est si incohérent et si bigarré. Il a tenu le « journal » de ce qui se disait autour de lui. Telle est l'opinion généralement admise : *Eutrapel* est un « journal », répète sur tous les tons La Borderie : « Chaque cha-

(1) *Eutrapel*, XXVI (II, 208-209).

pitre, nous dit-il, représente une séance de causerie entre amis : on y aborde plus d'un sujet, le discours va à l'aventure, un simple mot le fait dévier et le lance sur une nouvelle piste : de là beaucoup d'imprévu et de décousu, mais de la variété, du naturel, du mouvement. » Et le même érudit donne de l'œuvre cette définition générale : « Les *Contes et discours d'Eutrapel* sont des conversations véritables, soutenues par des personnages réels, qui ont chacun leur caractère, leurs goûts, leurs passions diverses, dont la rencontre et l'opposition font la vie du livre » (1).

Je ne veux pas dire que tout soit faux dans cette définition. Je crois, avec La Borderie, qu'Eutrapel c'est Noël du Fail ; je suis certain également que Lupolde et Polygame ont représenté, du moins à l'origine, des êtres réels : les *Baliverneries* sont là pour nous l'attester. Mais célébrer l'intérêt et la « vie » du dialogue dans *Eutrapel* et parler des qualités dramatiques de Noël du Fail, c'est s'exposer à une réaction violente dont la première victime sera l'auteur que l'on prétend défendre à tout prix. On peut avoir une très vive admiration pour du Fail conteur et reconnaître franchement qu'il est un piètre dialoguiste. Il est à la fois trop subjectif et trop didactique pour faire parler avec simplicité et vraisemblance des êtres différents de lui. Si l'on veut avoir une idée du « naturel » avec lequel s'exprime ce bon gentilhomme campagnard appelé Polygame, qu'on lise, par exemple, si l'on en a le courage, le long et sibyllin développement que lui prête Noël du Fail au début du chapitre XXX : il ne se peut rien lire de plus enchevêtré et de plus pédantesque, et nous voudrions croire à une ironie d'Eutrapel, lorsque celui-ci félicite Polygame « de son long discours, qui ne peut ennuier, pour estre si bien cousu et cimenté » (2). Malheureusement, cette ironie n'apparaît point avec clarté.

Les trois personnages parlent comme on écrivait à cette époque, avec force citations classiques et force exemples tirés de l'histoire moderne et surtout ancienne. Prêtons l'oreille à cette « conversation », au milieu de laquelle nous introduit le chapitre XIX ; nous devons être à la campagne, sous les ombrages de Château-Letard, et les deux frères s'entretiennent, ou plutôt le cadet vient tirer la révérence à son aîné :

(1) *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVI, p. 547.
(2) II, 249.

« Pyrrhus, ce superbe et heureux guerrier, dit Eutrapel à Polygame, visitant les temples, ne demandoit autre chose aux Dieux, sous le masque desquels le peuple estant abusé, Satan faisoit mille singeries (comme nous sommes pronts à courir aux choses créées, au lieu d'avoir son seul refuge à nostre Seigneur le Créateur) que la seule santé. Pythagoras en la superscription de ses lettres usoit de ce mot *santé.* Les Florentins, ce qui est entendu par toute l'Italie, y adjoustent disant en leurs saluts santé et gain : ainsi, Monsieur, je vous desire, souhaite, et procure à mains haut eslevees, et par toutes devotes acclamations, santé, tant du corps que de l'ame... » (1).

Le plus vulgaire bon sens nous indique que jamais un Noël du Fail en chair et en os n'adressa un bonjour de ce style à un François du Fail doué de vie. Une hypothèse bien plus raisonnable se présente à l'esprit : quand notre auteur écrivait ce salut laborieux, il avait sous les yeux un exemplaire de Lucien, dont il paraphrasait un passage ; dans le petit traité « Sur une faute commise en saluant », Lucien citait l'exemple de Pyrrhus, roi d'Épire qui, adressant une prière ou une offrande aux dieux, ne leur demandait jamais qu'une seule faveur, la santé (§ 11) : un peu plus haut (§ 5), du Fail lisait, dans le même traité, l'exemple du divin Pythagore qui ne mettait jamais en tête de ses lettres ni χαίρειν ni εὖ πράττειν, mais toujours ὑγιαίνειν. Un autre auteur fournit sans doute l'exemple des Florentins (2), et des fiches de ce genre, mises bout à bout, constituèrent en majeure partie le chapitre XIX, « De la Musique » (3). Seulement du Fail ne réussit presque jamais à mettre ses fiches en dia-

(1) II, 105.

(2) Rabelais avait déjà rapporté, à la fin du second prologue du *Quart Livre*, que les Gênois en se saluant, disent « Sanità e guadain, messer. Ilz ne se contentent de santé, d'abondant, ils souhaitent gaing, voire les escuz de Gadaigne. » Il est fort possible que du Fail ait eu ce passage présent à l'esprit, mais que, sa mémoire bronchant, il ait substitué les Florentins aux Gênois.

(3) Mais, dira-t-on, le début du chapitre XIX, ce salut pompeux et pédantesque, doit s'interpréter *cum grano salis* ; c'est du pédantisme voulu, « humoristique », comme nous disons aujourd'hui ; ce petit-maître d'Eutrapel fait de la coquetterie avec son érudition comme il en fait avec son épée, sa cape, ses moustaches, etc... D'accord ; je ne nie pas que du Fail n'ait eu de temps à autre des intentions de ce genre. Examinant ici du Fail comme metteur en scène, comme dialoguiste, je demande simplement qu'on me montre comment le caractère humoristique de ce début de chapitre a été indiqué par l'auteur.

logue de façon à donner l'illusion d'une conversation vivante (1).

Comment ne pas voir que tout est artifice dans ces dialogues ? Ouvrons-les à la première page : ce chapitre initial, qui devrait nous renseigner sur les devisants, les présenter, les décrire, les situer, reste dans le vague (2). Si nous avons déjà lu les *Baliverneries*, nous sommes tout surpris de constater qu'Eutrapel et Lupolde n'ont plus l'air de se connaître ; le premier va chez l'autre comme on va consulter un avocat quelconque, et lui fait, en entrant, un salut cérémonieux. Aux premières paroles d'Eutrapel, nous dit l'auteur, Lupolde comprend qu'il n'a pas affaire à un apprenti « comme il cuidoit » (3). C'est donc la première fois qu'ils se voyaient ? Dans le cabinet de cet avocat, les visiteurs contemplent, en l'attendant, trois ou quatre tableaux pendus au mur et « où estoient depeints entre autres un relief d'appel, en l'autre fines esguilles, et en plusieurs l'invention saincte Croix » (4). Sommes-nous dans la

Eutrapel reçoit-il par exemple des félicitations ironiques pour son éloquence ? Son début savant contraste-t-il avec le style simple des deux autres devisants, ou avec le style qu'il prendra lui-même par la suite ? Etc., etc. La réponse à toutes ces questions est négative. Il est vraiment dommage que les ironies de du Fail n'apparaissent jamais avec netteté. On vient de voir notre hésitation à propos du grand discours par lequel Polygame inaugure le chap. XXX. Même s'il y a ironie, — et du Fail a eu tort de ne pas l'indiquer plus clairement, — ce discours n'en reste pas moins assommant et hors de toute conversation réelle. De même, nous rappellerons qu'un homme d'esprit comme M. Ernest Courbet paraît n'avoir pas compris qu'au chap. XXII toute la réplique d'Eutrapel à Lupolde est sur le mode ironique (Cf. ci-dessus, p. 139). La responsabilité de cette méprise revient à du Fail, qui là encore n'a pas marqué le mouvement. Un dialogue ainsi traité n'est plus un dialogue.

(1) Soyons juste. Je puis citer, au début du chap. XIV, un bon mouvement de conversation réelle, une entrée en matière vive et naturelle. Un devisant qui n'a pas été nommé, prononce cette simple phrase : « C'estoit un sergent. » Aussitôt Eutrapel lui coupe la parole : « Demeurez, dit Eutrapel, car en ce seul mot vous comprenez et enveloppez toutes les meschancetez qui au matin se leverent,... » C'est de la satire animée. Au reste, si amusant qu'il soit, ce petit incident de dialogue n'a rien de très remarquable et n'exigeait pas un très grand effort ; le seul fait que nous le citions comme extraordinaire chez du Fail prouve bien l'indigence dramatique de ses dialogues.

(2) Dans *Eutrapel*, le lieu est toujours indéterminé. Nous ne savons jamais où nous sommes, souvent nous ne savons même pas qui a pris la parole quand un chapitre commence au milieu d'une réplique.

(3) I, 212.

(4) I, 211.

réalité ou dans le symbole ? A un moment donné, l'auteur nous apprend que « Maioris excusoit le bonhomme d'Advocat, disant, etc... » Maioris est évidemment le surnom scolastique d'un des personnages qui accompagnent Eutrapel dans sa visite. Mais d'où vient-il ? On ne nous l'a pas présenté et il ne reparaîtra plus désormais. Lorsque Polygame prend la parole un peu plus loin, il n'a pas été davantage présenté ni même nommé ; il sort d'une trappe pour venir prononcer son discours. Mais, dira-t-on encore, ces négligences prouvent précisément que les *Contes d'Eutrapel* sont un « journal ». Elles le prouvent, en effet, à condition qu'on oublie que ce début est à la fois obscur et apprêté, à condition qu'on n'ait jamais fait la moindre étude de sources sur les œuvres de du Fail, à condition d'ignorer qu'il attribue à des individus réels des contes dont il a pris le sujet dans les *Facéties* du Pogge ou dans l'*Heptameron.* Au reste, écoutons les discours d'Eutrapel, de Lupolde et de Polygame. et nous serons vite édifiés sur le réalisme de ce grand chapitre premier.

Eutrapel ne s'adresse à Lupolde que par une fiction littéraire ; il déclame contre la profession d'avocat prise en général, et ce morceau d'apparat, où l'orateur, dans un mouvement mélodramatique, poursuit sa victime jusque dans l'autre vie en prenant texte d'une opinion platonicienne sur les âmes des morts, pourrait trouver place dans une anthologie de la satire oratoire, sans qu'il y ait à s'inquiéter du personnage à qui elle s'adresse censément. Quand Eutrapel a terminé son invective, Lupolde prend la parole à son tour et se justifie avec une invraisemblable gaucherie, de telle sorte que son discours à lui est, en fait, un nouveau réquisitoire contre les avocats et la justice du siècle. Cela fait, Eutrapel entame avec sa véhémence ordinaire un développement sur ce lieu commun que la justice divine punit tôt ou tard les coupables, ou tout au moins punit leur postérité : « Male parta, male dilabuntur. » Nous notons ici l'influence de Plutarque, de Rabelais, des *Diverses Leçons* de Pierre Messie, de l'*Horloge des Princes* (1). Enfin, c'est au tour

(1) Les exemples d'Agathocle et des Corcyréens, d'Orphée et des Thraces proviennent du traité de Plutarque sur les *Délais de la justice divine.* Voir aussi Rabelais, III, i, V, xi ; Pierre Messie, *Div. Leçons,* trad. Gruget, I, xxxii ; *Horl. des Princes,* III, iii, etc., etc... L'idée d'une justice immanente est développée un peu partout, et à peu près dans les mêmes termes, au xvie siècle ;

de Polygame de prendre la parole, et il la garde pendant seize pages, dissertant sur la justice, sur les procès, sur la réforme des mœurs ecclésiastiques, etc., et tout cela sans interruption, sans objection, sans le moindre conflit avec les devisants qui écoutent paisiblement sa conférence. Eutrapel, du moins, a une bonne raison pour ne pas le contredire : c'est que Polygame exprime justement toutes les idées politiques, sociales et religieuses qui sont celles de Noël du Fail ; celui-ci prête à son devisant fictif des passages entiers de sa lettre-préface à Louis de Rohan, placée en tête des *Arrêts*. Extraordinairement documenté, Polygame cite ses textes avec dates, références aux pages et aux paragraphes, rappelle ce qui est décidé « au Concile Agathense aux chapitres 7148. 4957. », cite « le Pape Grégoire, lib. 12. Indict. 6, epistre 33. lib. xj. Indict. 6. epistre 49. Beda lib. histo. Angl. Aventius lib. 3. » Nous sommes confondus devant cette mémoire prodigieuse ; mais il ne nous vient pas un instant l'idée d'en faire honneur au frère aîné de Noël, François II, seigneur de Château-Letard.

Le chapitre XXXIII, *De la Moquerie*, est un de ceux où du Fail a fait quelques tentatives, du moins au début, pour animer ses devisants et les mettre en conflit. Eutrapel, nous dit-on, est de mauvaise humeur « pour avoir, peut estre, mal fait ses affaires à la ville » (1), entendez : à Rennes ; donc la scène se passe à la campagne, sans doute à Château-Letard ; nous nous attendons au « journal » d'une conversation tenue entre Noël, François et Colin Briand ; mais notre déception est grande : après un échange de vagues aigreurs entre Lupolde et Eutrapel, l'auteur nous explique, en termes confus et pénibles, que la colère d'Eutrapel tomba devant la douce majesté de Polygame. Celui-ci commence par remontrer à Lupolde qu'il ne doit pas se croire à l'abri de toute critique : sans doute il est plus âgé qu'Eutrapel ; mais les vieillards ne peuvent-ils pas tirer parti des railleries que leur adressent les jeunes ? Suit l'exemple de Lucullus, emprunté à Plutarque. D'autres exemples vont venir à la file, et il est évident que la très gauche mise en scène du début n'était là que pour intro-

elle vient également à propos d'une satire des Avocats dans les *Matinées* de CHOLIÈRES (édition Jouaust, I, 115-116).

(1) II, 293.

duire un petit traité de morale sur la moquerie et son utilité. Les Empereurs eux-mêmes, dit Polygame, ont ri des épigrammes que leur adressaient leurs sujets, et les plus sages d'entre eux ont estimé « qu'en une grand'ville franche il convenoit aussi les paroles estre libres ». C'est le mot de l'Empereur Tibère, souvent cité au XVIe siècle (1). Nous entrons peu à peu dans le petit traité avec exemples, où des anecdotes modernes, comme celle de Pihourt, alternent avec des anecdotes anciennes. J'ai découvert la principale source de ce chapitre *De la moquerie*. Sans doute on pourrait songer aux *Diverses Leçons* de Pierre Messie, que du Fail avait lues, comme tous ses contemporains, et qui présentent quelques anecdotes en commun avec le chapitre *De la moquerie* (2). Mais tout se passe comme si l'auteur n'avait eu sous les yeux que le petit traité d'Érasme, *De Lingua* (3). Non seulement ce traité contient les anecdotes communes à Pierre Messie et à du Fail, mais il contient tous les autres exemples classiques du chapitre XXXIII (4). Du Fail a suivi de très près son modèle latin, au point de le traduire souvent. Le *De Lingua* lui fournissait l'idée initiale de son chapitre

(1) Par exemple dans le *De Lingua* d'ERASME, dans les *Diverses Leçons* de PIERRE MESSIE (II, 6), dans le *Chelidonius Tigurinus* de BOAISTUAU (chap. IX), dans l'*Esté* de BENIGNE POISSENOT (1583, f° 14 v°). Du Fail revient plus loin (p. 306) au mot de Tibère.

(2) Du Fail pouvait lire au chap. XXXVIII de la première partie l'anecdote de l'empereur Octavius et du jeune homme qui lui ressemblait ; au chap. VI du l. II (De ne murmurer contre les Princes), le mot de Tibère, la réponse de Platon à Denys le Tyran, l'anecdote de « Demarate Corinthien ». Du reste, aucune ressemblance textuelle. Tout indique que cette fois Erasme était la seule source.

(3) D. ERASMI, *Lingua, sive De Linguæ usu atque abusu liber utilissimus.* Nous nous sommes servi de l'édition de 1649 (Lugduni Batavorum). — Les jeunes devisants de l'*Esté* de B. POISSENOT (1583), traitant du danger de trop parler avec les grands, citent à l'envi des exemples tirés du « traité de la langue d'Erasme. »

(4) Quand la comparaison est possible entre les trois textes, on s'aperçoit que du Fail concorde, non pas avec Pierre Messie-Gruget mais avec Érasme. Ainsi pour prendre l'anecdote d'Octavius et du jeune homme, Pierre Messie se contente de la rapporter, mais le *De Lingua* ajoute cette réflexion : « Hoc apud Augustum licuit, civili prœditum ingenio ac festiviter arguteque dictis impense gaudentem. Apud Caligulam et Neronem non fuisset impune. » Polygame remarque lui aussi : « Car si ce jeune marchant, qui si vivement attacha et se moqua d'Octavius, des Princes de son temps le meilleur, en eut autant dit à Neron ou Galba, son proces estoit fait. » (II, 295).

et le précepte enseigné par Polygame à Lupolde : car Érasme, traitant des écarts de langage et des paroles injurieuses ou mordantes, conseillait de les supporter patiemment et même d'en faire son profit : « Consultius est etiam maledicorum vitium in nostram utilitatem vertere. Monent quid sit corrigendum... » (1) Son sujet l'amène à parler, comme du Fail, des plaisanteries que l'on peut se permettre avec les grands et de celles dont il faut s'abstenir par prudence (2). Mais le *De Lingua* fournissait surtout des anecdotes, des *exempla* : aux exemples déjà cités ajoutons l'anecdote du captif qui plaisante sur ce qu'Antiochus était borgne (3), l'exemple d'Hieron de Syracuse (4), le ferme discours d'Hibreas au triumvir Antoine (5), enfin le joli conte du sénateur qui, pour se débarrasser des importunités de sa femme, lui révèle le motif d'une grave délibération du Sénat : on avait vu une caille armée d'un morion et d'une pique voler au-dessus de la ville. On se tromperait beaucoup si l'on croyait que du Fail a puisé ce récit, — variante du thème des « Femmes et du Secret », — à la source qu'il indique, c'est-à-dire à « Plutarque, aux livres du babil » (6). Assurément, le petit traité érasmien ne suffit pas à rendre compte de tout le chapitre, qui contient encore l'anecdote de Pihourt, celle de Brusquet, celle de la « pierre de faix », et d'autres encore, toutes rassemblées vaille que vaille sous la rubrique *De la Moquerie*. Mais cet exemple montre bien ce qu'il y a d'artificiel et de livresque dans ce prétendu « journal ». Des exemples tirés d'Érasme, les uns sont attribués à Polygame et les autres à Eutrapel. Or, c'est Eutrapel tout seul qui avait son *De Lingua* sous les yeux et qui en faisait des extraits.

Bien que le chapitre *de la Goutte* appartienne à la catégorie des chapitres nettement didactiques et même scientifiques, on s'attendrait à y rencontrer certains éléments personnels : car

(1) *De Lingua*, p. 375.

(2) *Ibid.*, p. 103.

(3) Du Fail, II, 304-305. — *De Lingua*, p. 233-234.

(4) Du Fail, II, 305. — *De Lingua*, p. 118.

(5) Du Fail, II, 306-307. — *De Lingua*, 233-234.

(6) Naturellement Assézat est tombé dans cette erreur. La phrase même où du Fail indique la source du récit (II, 311) est traduite d'Érasme (*De Lingua*, p. 106) : « Consimili de re non inamœnam fabulam refert Plutarchus in libello de nugacitate. » « Ce conte est sans ennuy », dit Eutrapel, rendant ainsi le « non inamœnam. »

du Fail était, comme il le dit « au rôle des goutteux », et, s'il faut en croire ce chapitre, Polygame souffrait aussi de cette maladie si répandue au XVIe siècle. Or, si jamais conversation fut impersonnelle, c'est bien celle qui a lieu au sujet de la goutte entre Polygame, Eutrapel, Lupolde et maître Jean Foureau, apothicaire rennais. Du Fail aurait travaillé avec des fiches, comme ce brave Guillaume Bouchet, auteur des *Serées*, qu'il ne serait pas arrivé à un autre résultat : doctrines et remèdes se succèdent mollement, sans mouvement, présentés par des devisants-fantômes. Des anecdotes animent cependant la dernière partie du chapitre. Mais elles n'ont aucune authenticité, malgré des noms de lieux et de personnes fort réels : ainsi, comme nous le verrons ailleurs (1), le bon mot de « dom Robert Jouant de Saint-Erblon » est une de ces facéties qui traînaient partout et que nous retrouvons dans une « serée » de Bouchet. Je veux considérer ici un de ces groupements d'*exempla* qui sont si fréquents chez les compilateurs du XVIe siècle. Parlant de la guérison possible des maladies par l'effet d'une émotion forte, du Fail raconte à la file : 1° l'histoire d'un chanoine (2) qui, tourmenté par la goutte, oublie son mal grâce à un accès de colère ; 2° l'histoire d'une femme qui, *in articulo mortis*, recouvre la santé en voyant son mari faire l'amour à une chambrière ; 3° l'histoire du fils de Crésus qui retrouve la parole en voyant le poignard sur la gorge de son père. Assurément les devisants ont pu, dans la réalité, faire assaut d'anecdotes. Mais des doutes nous viennent : d'abord quand nous constatons que l'histoire n° 2, dérivée de l'*Heptameron*, a été artificiellement localisée aux environs de Pleumeleuc (3), et ensuite en constatant que la même série d'anecdotes se retrouvait dans la compilation de Guillaume Bouchet, intitulée *les Serées* (1584). Le rapsode poitevin rapporte à la file dans sa « Serée » des médecins (4) : 1° l'histoire

(1) Cf. ci-dessous, p. 000, n. 0.

(2) Bien entendu, le chanoine est nommé : c'est « maistre Jean Le Clerc », chanoine de Dol, persécuté par la goutte, laquelle lui « estoit peut estre venue de la fièvre de Dol. » (I, 279). Sur Jean Le Clerc, Cf. LA BORDERIE, *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVIII, p. 595, n. 1 : on a des traces de Jean Le Clerc jusqu'en 1561. Comme l'a fait observer l'abbé DUINE dans son *Histoire de Dol*, du Fail est le premier auteur qui ait mentionné la fièvre de ce pays.

(3) Voir ci-dessous, chap. XII (p. 000).

(4) Édition de 1584, Poitiers, p. 313-314.

d'un médecin qui, pour guérir une femme paralytique, s'arrange de façon à lui faire voir son mari « qui faisoit semblant d'accommoder sa chambriere » ; 2⁰ l'histoire d'un gentilhomme qui, rendu malade de colère, est guéri par un nouvel accès de colère ; 3⁰ l'inévitable anecdote du fils de Crésus recouvrant la parole. G. Bouchet et du Fail sont indépendants l'un de l'autre. Mais ils se sont engagés dans les mêmes voies ouvertes par des compilateurs antérieurs.

On trouverait bien d'autres rapprochements à faire entre les *Discours d'Eutrapel* et les œuvres didactiques ou semi-didactiques du XVI[e] siècle, et il serait bien facile de prouver que la plupart du temps les interlocuteurs rennais dissertent comme par hasard sur des thèmes à la mode et déjà ressassés par des auteurs de mélanges et d'apophtegmes. Les chapitres XXIX et XXX agitent la question du mariage d'une façon toute théorique et scolastique ; on y retrouve l'influence de Rabelais et d'Érasme. Cholières écrivait à la même époque sur le mariage des dissertations dialoguées dont certaines pages ressemblent étrangement à celles de du Fail. Sans doute je pense avec La Borderie qu'il y a un peu d'autobiographie à la base de ces deux chapitres : Noël du Fail dut faire quelques difficultés pour affronter le mariage. Mais, ce point de départ une fois donné, il est évident que l'auteur s'est livré à un exercice purement littéraire. (1).

Du Fail a un demi-chapitre sur la question « des hommes bien vieils » (chap. XXXII) ; cela nous vaut un récit excellent et pittoresque sur les macrobites de la « forêt de Catalun », variante locale d'une anecdote traditionnelle. Mais pourquoi du Fail y a-t-il joint une dissertation sur les causes qui abrègent l'existence, sur la longueur de la vie et les « ans climatériques » ? La réponse n'est pas difficile, pour peu qu'on ait fréquenté la littérature scientifique ou pseudo-scientifiquedu XVI[e] siècle. Il s'agit d'une question à l'ordre du jour : Pierre Messie avait consacré un chapitre aux causes de la longévité et un autre à l'énumération des personnages « bien vieils » (2). Valère Maxime, l'un des principaux modèles des compilations de la Renais-

(1) Cf. encore ci-dessous, p. 453.

(2) *Diverses Leçons*, V, VI et VII (voir aussi le premier chapitre de la Première partie).

sance, avait, lui aussi un chapitre *De Senectute memorabili* (1). Le macrobite Jean des Temps reparaît un peu partout ; Montaigne a un chapitre *De l'Aage*. La question des « ans climatériques » est examinée longuement dans les *Epistres dorées* de Guevara, et Bodin, dans sa *République*, établit que le nombre 63 est dangereux aux vieillards. Nous pourrions allonger cette bibliographie sans utilité. Du Fail termine son chapitre par une curieuse méditation où l'on trouve un peu de tout : un rêve de Paradis chrétien mêlé à un rêve de Thélème, un souvenir du *De Senectute*, agrémenté d'un trait de satire antimonacale.

On conviendra maintenant, je l'espère, qu'*Eutrapel* n'est pas essentiellement un journal, mais se rattache à un genre très pratiqué au XVI[e] siècle, et que j'appellerai, faute de mieux, les « mélanges dialogués ». Précisément à l'époque où du Fail achève son pot-pourri on voit paraître successivement l'*Esté* de Benigne Poissenot (1583), les douze premières *Serées* de Bouchet (1584), les *Matinées* (1585), puis les *Apres-disnées* de Cholieres : toutes œuvres semi-didactiques et semi-facétieuses, visant à instruire en amusant (2) et employant avec plus ou moins d'adresse et de vraisemblance la fiction du dialogue. L'*Esté* dérive du *Printemps* de Jacques Yver et de l'*Heptameron*, dont il a retenu la tradition des amples récits, souvent tragiques. La mise en scène y est particulièrement soignée, beaucoup plus vivante et plus réaliste que celle de du Fail : nous avons devant nous trois jeunes étudiants qui, non seulement discourent, mais vont à la pêche, aiment la campagne et la mer, se prennent de querelle, etc... Cholières a plus de rhétorique et aussi de gauloiserie : ses devisants dissertent volontiers sur des sujets scabreux, dans une langue qui ne manque pas de verdeur et de pittoresque. Quant à Bouchet, c'est un simple compilateur qui accumule des fiches sur tous les sujets et qui entrelarde de nouvelles à la main les extraits qu'il a découpés sans méthode et sans critique dans les ouvrages les plus divers. Lorsqu'*Eutrapel* aura paru, Bouchet le découpera en

(1) Divisé, suivant l'habitude, en deux parties : longévité chez les Romains, longévité chez les étrangers. Cette répartition naïve se retrouve chez Pierre Messie (V, VII).

(2) Les *Serées* de BOUCHET portent comme épigraphe : *Et nugæ seria ducunt*. *Eutrapel* a deux épigraphes : *Ridentem quid vetat dicere verum* ? et : *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci*.

menus fragments, qu'il insérera tels quels, — suivant son habitude, — dans une nouvelle édition des *Serées.* Dans aucun ouvrage de ce genre, le dialogue n'est aussi insignifiant : c'est le dernier degré de l'anémie.

Si nous citons ces ouvrages, c'est simplement pour faire une escorte à *Eutrapel* et pour montrer que ces « mélanges dialogués » répondaient à un goût du public. Mais leurs auteurs s'ignorent : Bouchet ne profitera de Poissenot et de du Fail qu'après l'apparition des douze premières *Serées.* En fait, du Fail est leur aîné à tous, très probablement à leur insu ; je ne prétends pas revendiquer comme un honneur pour lui la priorité dans un genre aussi inconsistant ; mais il est facile de s'apercevoir qu'*Eutrapel* était en germe dans les *Baliverneries* de 1548 : on y trouvait déjà du didactisme, des séries d'exemples antiques, un peu de satire, et des réflexions de devisants à propos des faits de la vie. L'influence d'Érasme et celle de Rabelais expliquent assez bien la genèse du genre.

Nous avons insisté, peut-être un peu longuement, sur le caractère artificiel des *Contes et Discours d'Eutrapel* : c'est que tout le monde, jusqu'à présent, avait cru à leur spontanéité et à leur authenticité parfaite. Ainsi M. Courbet, qui a poussé jusqu'à ses dernières limites la thèse du « journal », reproche assez vivement à Henri Baudrillart d'avoir confondu les théories politiques de Polygame-François avec celles d'Eutrapel-Noël : le premier seul aurait eu l'orgueil nobiliaire (1). L'esprit de système aveugle sur ce point un érudit par ailleurs si pénétrant.

(1) Courbet, *Notice*, p. lxxii, n. 1. M. Courbet, on le sait déjà, s'est vu obligé, pour suivre son système, d'admettre que François du Fail, au lieu de soigner son domaine de Château-Letard, accompagna son jeune frère aux écoles de Bourges (p. xxx). Et pourtant le même érudit donne de temps à autre quelques accrocs à la logique, notamment quand il attribue à Noël du Fail la participation aux petites échauffourées scolaires de Paris, lesquelles sont racontées l'une par un écolier anonyme et l'autre par Polygame (p. xxi) ; de même il reconnaît (p. xxiii-xxiv), comme La Borderie et comme moi, l'importance des deux allusions à Cerisoles, bien que la première soit faite par Polygame, — et non par « Eutrapel » comme le dit M. Courbet (p. xxiii), — et la seconde par Lupolde. Au reste, il arrive à M. Courbet de se tromper sur la personne des devisants. Ainsi, p. xxxii, il cite comme étant prononcé par Eutrapel tout un passage du chapitre de la *Retraite* qui est en réalité prononcé par Polygame. Si M. Courbet avait procédé comme moi, c'est-à-dire essayé d'établir méthodiquement, à l'aide de fiches, les opinions respectives de Polygame et d'Eutrapel, il eût certainement abouti à la même conclusion et au

Il faut dire que, malgré la définition que nous avons reproduite au début de ce chapitre, la thèse du « journal » ne se présentait pas chez son premier auteur, La Borderie, sous une forme absolue ; elle admettait certaines restrictions importantes, et le savant breton se voyait obligé de reconnaître que de temps à autre Noël du Fail avait attribué à Polygame ou à Lupolde des répliques qui ne pouvaient convenir qu'à Eutrapel (1). Il serait bien facile de grossir la liste des « exception » à tel point qu'elles deviendraient la règle. Nous avons déjà montré que l'éloge de la noblesse ancienne, au chapitre XXII, a été placé, sans vraisemblance aucune, dans la bouche de ce vieux roturier de Lupolde (2). Au chapitre XXXI, nous entendons une protestation vigoureuse contre les empiètements de la bourgeoisie sur la noblesse, contre les marchands qui se font appeler Monsieur ; le devisant cite l'article 258 de l'Ordonnance de Blois (3) portant que l'achat d'un fief noble n'anoblit nullement le roturier, et il invoque la coutume de Bretagne et les décisions du « grand roi François ». De qui est cette petite dissertation ? D'Eutrapel, qui a tant de fois défendu les prérogatives de la noblesse et dénoncé les usurpations de titres, — notamment dans la préface des *Arrêts* ? De Polygame, qui déclarait avec componction, au chapitre XVII : « C'est un grand mot que Monsieur...? » Point, vous n'y êtes pas : le devisant, cette fois, était encore Lupolde ! (4) J'imagine que ce brave homme, déjà vieux en 1548, et n'ayant déjà plus « dent en gueule » au temps des *Baliverneries*, était mort et enterré lorsque parut l'Ordonnance de Blois, qu'il cite avec tant d'exactitude. Noël du Fail connaissait l'art de faire parler des fantômes, mais il ignorait celui de faire parler des hommes vivants. Quel que soit le devisant indiqué, c'est presque toujours Eutrapel qui conte et discourt.

Les *Contes d'Eutrapel*, nous suggère La Borderie, n'ont pas

même geste : il eût jeté ses fiches au panier. Il n'y a entre ces deux personnages qu'une différence de ton, qui est assez bien marquée de temps à autre, — lorsque du Fail se souvient qu'il compose un dialogue.

(1) Cf. *Bibl. Éc. des Chartes*, XXXVI, 277, n. 2 (ici, La Borderie invoque « les nécessités de la forme dialoguée ») ; *ibid.*, p. 563 (ici, nous sommes dans la théorie des interpolations et des rédactions successives).

(2) Cf. ci-dessus, p. 139.

(3) Mai 1579.

(4) II, 263.

été composés d'un seul jet ; on y démêle des interpolations ; il y a de grandes différences de dates entre les chapitres. C'est en traitant de la chronologie interne de cet ouvrage que La Borderie a fait les restrictions les plus importantes à sa théorie du « journal ». D'autre part, l'hypothèse de deux ou plusieurs rédactions successives expliquerait en partie, — mais en partie seulement, — l'invraisemblable désordre et les incongruences d'*Eutrapel*. J'estime que l'opinion de La Borderie est fondée ; comme je l'adopte dans ses éléments essentiels, j'insisterai seulement sur les critiques et les modifications que je lui fais subir.

Sans aucun doute, Noël du Fail s'est interpolé lui-même à plusieurs reprises. La bibliographie nous en a fourni un bon exemple en nous faisant constater l'existence de neuf additions en 1586 et d'une addition en 1597. Ce sont de petites rallonges qui, sauf deux ou trois, n'ont qu'un intérêt médiocre. L'une exprime, sous la forme la plus banale, cette idée banale que les jeunes étudiants et les soldats aiment à se vanter de leurs succès amoureux : cela avait été dit par d'autres (1), et notamment par un personnage que Noël du Fail connaissait bien : maître Huguet, le principal devisant des *Propos Rustiques* (2). Il attribue cette addition à un certain « sieur de Bellefleur, brave capitaine », qui n'ouvre la bouche (métaphoriquement, s'entend) que cette seule et unique fois (3). A la fin du chapitre v, l'auteur éprouve le besoin de résumer en quelques lignes la fable de « la Goutte et l'Araignée » qu'il avait si bien contée autrefois dans les *Baliverneries*. Pourquoi ce résumé ? Constatons seulement qu'en 1548 la fable était narrée par Eutrapel et que le résumé de 1586 est attribué à Polygame. Au chapitre vi viennent s'adjoindre deux exemples, dont l'un, intéressant comme document de mœurs, mais très sec, est pris dans la chronique vivante de la noblesse bretonne (4), et dont l'autre est une anecdote archiconnue, dont le héros accidentel est, ici,

(1) Par exemple par Tahureau, *Dialogues*, édition Conscience, p. 38.

(2) *Propos Rust.*, chap. vi (p. 49). — *Eutrapel*, iii (I, 262).

(3) Je n'ai pas retrouvé ce personnage. Mais je sais par divers documents que du Fail avait parmi ses connaissances une Jeanne Poffraye, *dame de Bellefleur* (épouse de Me Amaury du Bois), dont la famille (les Poffray, seigneurs de la Métairie) habitait la paroisse de Noyal-sur-Seiche.

(4) Cf. ci-dessous, p. 000.

le roi Louis XI (1). Polygame, qui était le dernier devisant du chapitre, se voit attribuer cette addition, de même qu'il hérite, à la fin du chapitre IX, d'une petite phrase dont l'effet est de détruire ce qu'il vient de déclarer (2). Enfin, dans la rallonge au chapitre X, Polygame a pour mission de répéter quelques-uns des arguments dont Noël du Fail s'était servi lorsqu'il défendait Roch le Baillif (3). Notre auteur plaça régulièrement tous ces suppléments en fin de chapitre ; il eût pu tout aussi bien les insérer au commencement ou au milieu : c'étaient des anneaux de plus à ses chenilles.

Il est clair que du Fail a souvent procédé de la sorte ; mais on comprend qu'il soit malaisé de discerner des interpolations dans un texte où la suite des idées est aussi capricieuse. Il y en a cependant de certaines. La Borderie en a noté une de trois pages au premier chapitre (4), faite avec une singulière négligence : une fois qu'elle est terminée, le développement reprend juste au point où on l'avait laissé.

Mais cette question des interpolations est subordonnée chez La Borderie a une autre question plus générale : celle de la chronologie des chapitres. Si, par exemple, on peut démontrer, comme il a cru pouvoir le faire, que la première rédaction du chapitre I est de peu postérieure à 1553, il s'ensuit que le dit chapitre a été remanié et interpolé après 1576, puisque nous y trouvons de copieux extraits de la lettre-préface des *Arrêts*. Ajoutons que le grand discours de Polygame contient aussi des traces évidentes de la lecture de Bodin, dont la *République* ne parut pas avant 1576 (5).

(1) *Eutrapel*, VI (I, 291). « Le Roy Louis XI disoit qu'il annobliroit assez, mais n'estre en sa puissance faire un gentil homme. » Du Fail a transformé à sa manière une réponse plaisante qu'on trouve par exemple chez le Pogge (LXI, *De rustico qui nobilem se fieri quærebat*) et chez le Domenichi (trad. de 1582, p. 92. Anecdote attribuée à Maximilien).

(2) Cf. ci-dessous, p. 488.

(3) Cf. ci-dessus, p. 371.

(4) I, 228-230. Cf. LA BORDERIE, *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVI, n. 7. Depuis : « Et est bien mal aisé qu'un homme ait opinion... » (p. 228) jusqu'à : « seule cause de nos troubles, malheur et désolation. » (p. 230). La démonstration me paraît excellente. — Je puis signaler dans le chapitre XXXI (II, 267) tout un passage qui présente bien les caractères d'une interpolation de l'auteur et qui interrompt la suite des idées : ce passage commence à « Nenny, dit Eutrapel » et se termine à « dont issent et proviennent icelles herbes. » — Etc., etc.

(5) Par exemple, lorsque Polygame (II, 223) s'élève contre les « machiave-

Bien que du Fail ne soit pas un Montaigne, il y aurait quelque intérêt à dater des chapitres et des portions de chapitres d'après les allusions diverses qui peuvent s'y rencontrer. Mais cette méthode est décevante. Outre que les allusions à des personnages et à des faits historiques sont fort rares dans *Eutrapel*, nous pouvons toujours soupçonner du Fail de les avoir modifiées dans la rédaction définitive : il a pu se mettre au courant, et ajouter par exemple le petit mot « feu » devant le nom d'un personnage qui venait de mourir peu de temps avant 1585 ; et quant aux indices chronologiques de la première rédaction, La Borderie les a poursuivis sans succès. Pourquoi suppose-t-il que le premier chapitre fut d'abord composé peu de temps après 1553 ? Tout simplement parce qu'Eutrapel y reproche à Lupolde de dire aux plaideurs pour les conserver en humeur querelleuse : « Il faut tenir jusqu'à la dernière pièce, comme devant Cambrai » ; or, le dernier siège de Cambrai avait eu lieu en 1553. Mais qui ne voit qu'une locution de ce genre peut se conserver pendant des années dans un pays, une région, un groupe ou une famille ? (1) — Au chapitre XIX, Eutrapel parle de la portée de l'arquebuse, qui, dit-il, est « de cent pas ou marches, comme vous, seigneur Polygame, le fistes esprouver en la prairie Sainct Georges de Rennes, mil cinq cens cinquante sept » (2). Ce passage, selon La Borderie, fixe la date du cha-

listes et hommes corrompus » qui soutiennent la nécessité des procès, — utiles d'après eux, tout comme les guerres, pour tirer du royaume les mauvaises humeurs, — il s'inspire visiblement des chap. VII du l. IV et V du l. V de la *République* : à propos de la « purgation » produite par les guerres, Bodin avait cité comme Polygame l'exemple de Scipion s'opposant de toutes ses forces à la ruine définitive de Carthage. Tout en accordant (IV, VII) que les guerres intestines peuvent, elles aussi, « purger l'Etat », Bodin est également d'avis que le monarque ne doit pas, sous prétexte de s'enrichir, favoriser les divisions entre ses sujets : à ce propos, la comparaison avec la « ratelle qui croist », tandis que les « parties nobles s'appetissent » intervient à la fois dans Bodin et dans du Fail. (Cf. aussi, sur cette question, La Noue, *Disc. polit. et milit.*, édition 1595, p. 272, 346).

(1) Je n'ai pas retrouvé cette locution ailleurs. Mais il y en a une analogue dans la LXXIII[e] Nouvelle de des Periers : « car il fut tiré, comme fit le roy devant Arras, jusqu'à la dernière pièce. » La Monnoye, commentant cette phrase, dit qu'il s'agit du siège d'Arras par Louis XI (plus d'une soixantaine d'années avant des Périers), et lui-même ajoute : « Nous disons plutôt : comme fit le roi François devant Pavie » (près de deux siècles avant La Monnoye).

(2) Cf. La Borderie, *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVI, 560.

pitre : « car, passé quatre ou cinq ans au plus après ce petit fait, qui aurait pu s'en souvenir ? » Étrange raisonnement ; car si l'expérience ou l'exploit de Polygame est un petit fait aux yeux de l'historien, qui ne sait que le souvenir de « petits faits » de ce genre peut se conserver pendant de longues années dans les familles ? — Dans le chapitre *De la Goutte*, Lupolde cite la guérison singulière du prisonnier « Franciscus Pehius », et ajoute : « n'a pas long temps, ce fut l'an mil cinq cens cinquante six. » Donc, ce chapitre, d'après La Borderie, a dû être composé peu après 1556. Mais j'ai des raisons de penser que le dit chapitre, consacré à une maladie qui ne commença à préoccuper sérieusement du Fail que vers 1575-1580, est, au contraire, assez tardif. Il y est fort question des doctrines de Paracelse, que notre auteur ne dut guère connaître avant d'avoir rencontré Le Baillif (1577). L'un des principaux interlocuteurs est Jean Foureau, « un des plus fameux apothicaires », — ajoutons : « de Rennes », car sa gloire ne paraît pas s'être répandu au delà de sa ville : or, de tous les renseignements, assez abondants, que j'ai pu recueillir sur cette illustration locale, il résulte qu'elle a brillé dans le dernier quart du XVI[e] siècle : la mention la plus ancienne de Jean Foureau, sieur des Logettes, date de 1579 (1) et la plus récente de 1598 (2). Sans faire intervenir ici la mention de « *feu* monsieur de Birague » (3), que vaut contre ces indices la vague conclusion que l'on peut tirer de l'expression « n'a pas longtemps ? » (4)

(1) Rennes, Saint-Etienne, bapt., 13 septembre 1579 : M[e] Jean Foureau, parrain à un baptême où je trouve parmi les marraines Michelle Chouart, épouse d'Helenus Le Moine, sieur de la Grandinaye, parente par alliance de Noël du Fail (celui-ci était parrain à Saint-Germain de Rennes, le 7 mai 1553, d'une fille d'Helenus Le Moine et de Guillemette Perrault ; témoins : Françoise Perrault et Hélène Chouart).

(2) Rennes, *Archiv. municip.*, n° 339, 5 septembre 1598 : Jean Foureau est du comité des maîtres apothicaires qui donnent à un de leurs collègues l'autorisation de soigner un malade atteint de la peste.

(3) Mort en 1581. Il fut remplacé comme chancelier par Hurault de Cheverny. M. de Birague est mentionné au chap. v parce que son médecin, Botal, piémontais, le soignait de la goutte par des saignées (Cf. Et. Pasquier, *Lettres*, édition 1619, II, p. 549 et 481).

(4) Comment du Fail a-t-il connu l'histoire de ce « Franciscus Pehius » qui fut guéri de la goutte, « n'a pas longtemps », en 1556 ? La forme latinisée du nom indigne une source livresque et savante. Du Fail a dû trouver cet exemple dans un bizarre traité de médecine en latin de Francesco degli Alessandri inti-

Nous avons l'impression que beaucoup de chapitres, — beaucoup plus de chapitres que ne le croit La Borderie, — ont été écrits assez tard, et dans plusieurs cas il ne serait pas impossible de grouper des indices, comme nous l'avons fait pour le chapitre *De la Goutte*. Ainsi le chapitre XXXI contient des traces presque certaines de l'influence exercée sur du Fail par l'*Apologie pour Hérodote* (1) (1566) ; on y trouve une allusion à l'Ordonnance de Blois (mai 1579), et le héros ridicule de l'anecdote principale se vante d'avoir pris part aux batailles de Jazeneuil (17 novembre 1568), de Montcontour (13 octobre 1569) et de Luçon (14 juin 1570). — Le petit traité de théologie qui forme l'avant-dernier chapitre, porte sa date expressément indiquée (2) et dérive du grand traité de Duplessis-Mornay, paru en 1581. Ce chapitre, où l'auteur abandonne définitivement la forme dialoguée, fut peut-être le dernier écrit de la « seconde rédaction ».

Il est inutile de poursuivre cette enquête chronologique qui, dans la plupart des cas, ne donnerait que des résultats négatifs ou contestables. Il est évident qu'*Eutrapel* a été fait de pièces et de morceaux, mais on perdrait son temps à poursuivre dans le détail une précision mathématique. S'ensuit-il que nous devions entièrement renoncer à l'intéressante hypothèse des deux rédactions principales ? Je ne le pense pas ; il s'agit simplement de lui trouver d'autres appuis que les allusions aux faits et aux personnes. Si La Borderie s'est égaré en interprétant quelques-unes de ces allusions, il a marqué avec force une contradiction chronologique flagrante dans le chapitre final d'*Eutrapel*, où le nom du héros de ce livre désigne tantôt un vieillard tout cassé et « endommagé », las de vivre, et tantôt un homme encore jeune, à la veille du mariage, qui vient de faire installer, il n'y a pas très longtemps, sa propriété des champs (3). Seule une

tulé *Apollo* et publié à Venise en 1565 (Radius primus, f° 41 v°-42 r°) : l'auteur y rapporte la guérison d'un certain Franciscus *Peckius* (et non *Pekius*, faute de lecture ou d'impression de du Fail) ; cet Italien, qui dans la réalité devait s'appeler *Pecci*, fut jeté en prison et, soumis à un régime sévère, fut débarrassé de son arthritisme. Il a fallu un certain temps pour que Noël du Fail, conseillé sans doute par Roch Le Baillif ou par Jean Foureau, prît connaissance, par un traité de médecine, d'un événement survenu en Italie en 1556.

(1) Cf. II, p. 269. — *Apol. p. Herod.*, *XVI*.

(2) II, 428.

(3) Voir ci-dessus, chap. IV, p. 115-116.

révision hâtive, faite au dernier moment, peut expliquer cette incohérence. Aussi avons-nous examiné en même temps que les *Propos Rustiques* ce chapitre de *la Retraite* où le dégoût du monde prend si souvent une forme livresque et où s'exerce avec tant de force l'influence du *Mespris de la Court*, lu et médité par du Fail entre 1543 et 1547. Nous avons même signalé une anecdote sur la retraite de Charles-Quint, laquelle doit être une interpolation, non point parce que le fait rapporté n'a guère pu être connu de du Fail qu'assez longtemps après 1556 (ce qui serait une pétition de principe), mais parce que cette anecdote s'insère très gauchement au milieu d'un développement (1).

Or, ce chapitre si hétéroclite et, par suite, si instructif pour la question qui nous occupe en ce moment, se termine par le consentement qu'Eutrapel donne enfin à l'idée d'un mariage prochain : il cède, sans trop d'enthousiasme, aux conseils pressants que son frère lui a déjà prodigués ailleurs ; c'est la conclusion d'une petite comédie familiale dont les actes essentiels ont été représentés aux chapitres XXIX et XXX, mais à laquelle l'auteur a fait diverses allusions en d'autres endroits. Nous touchons ici au seul essai de dramatisation tenté par du Fail, et au seul lien qui unisse entre eux un certain nombre de chapitres. La considération de ces chapitres et de leurs traits particuliers comparés à ceux des autres, plus nombreux, que nous tenons pour écrits tardivement, nous a amenés à une théorie, tout au moins vraisemblable, sur le premier noyau d'*Eutrapel*.

(1) Cela étant, on peut aussi donner comme appartenant à la seconde rédaction tout un passage (II, 358-360) où du Fail ressasse, sous le nom de Polygame, des théories politiques exposées dans la préface des *Arrêts* (1576) ; l'estimation des revenus du clergé donnée dans ce passage (p. 359) remonte à la *République* de BODIN (Cf. COURBET, *Notice*, p. XXXII, n. 1) ou tout au plus à l' « estat abregé » que cite Bodin (V, II), et qui fut dressé en 1563. Du Fail me paraît avoir démembré le passage en question de Bodin : on en retrouve un autre morceau au chap. IX d'*Eutrapel* (I, 315). De plus, ce discours de Polygame au chap. XXXV rappelle les relations du devisant, — entendez : de Noël et non de François du Fail, — avec l'historien du Haillan, « l'honneur de nostre France : » or du Haillan ne devient célèbre qu'après la publication de sa grande *Histoire de France* (1576) dans la préface de laquelle il remerciait précisément Noël du Fail. Celui-ci parlant par la bouche fictive de Polygame, évoque des relations et des conversations déjà anciennes avec l'historien : « Combien de fois ay je ouy dire... » (II, 357).

Il y eut bien, me semble-t-il, une première rédaction, que du Fail démembra et interpola ensuite sans pitié, mais dont nous retrouvons la piste de temps à autre. Ainsi, nous reconnaissons, vers le milieu du livre, un groupe formé par les chapitres XXVI, XXVII, XXIX et XXX. Le chapitre XXVIII, à la fois médical et gaulois, est venu disjoindre la série et s'y enfoncer comme un coin. Mais considérons le début du chapitre XXIX : en y regardant de près, nous voyons qu'il se réfère aux chapitres XXVI et XXVII, où Lupolde et Eutrapel ont échangé des propos sans aménité. Les trois chapitres se suivent chronologiquement et sont de construction analogue. « Polygame, est-il dit au commencement du troisième, venant de loin, se souvenant des honnestes disputes cy devant entre Lupolde et Eutrapel, avoit accueilly et prins ce rond et masse de savoir en merveilleux contentement, disant que de toutes parts ils avoient tres bien profité et employé leur temps » (1). Que signifie « ce rond et masse de savoir » ? Cette expression assez bizarre s'explique par la fin du chapitre XXVI où Eutrapel a exprimé des velléités de savoir encyclopédique. Le rapport entre les deux chapitres est encore précisé à la page suivante (2), par une allusion ironique de Lupolde à « toute la rime d'Eutrapel » : rappelons-nous qu'à la fin du chapitre XXVI Noël du Fail avait exprimé en quatorze vers ses prétentions scientifiques. Et Lupolde continue de dénigrer son ancien élève : « on n'auroit pas un verre d'eau de tous les Sonnets et Epigrammes qu'il a avec tant de frapemenu de pied, et morsure d'ongles, fait et refait depuis sa derniere confession ». Expliquons encore ces allusions : les « Sonnets et Epigrammes » nous reportent au début du chapitre XXVII où Eutrapel est représenté « essaiant un Epigramme, lequel se promenant et mordant ses ongles il avoit fait et refait plus de dix fois ». Cette petite scène était, en effet, postérieure à sa « derniere confession », c'est-à-dire au chapitre XXVI où Eutrapel avait passé en revue les erreurs de sa vie d'écolier. Le chapitre XXIX suit chronologiquement les deux autres, qui, eux-mêmes, se font suite ; mais il en est séparé par un intervalle de temps assez long, pendant lequel Polygame a fait un grand voyage (3). Le vieux sophiste Lupolde était sur le point de se

(1) *Eutrapel*, XXIX (II, 231).
(2) II, 232.
(3) Chap. XXIX (II, 231).

marier au début du chapitre XXVII et du Fail l'en raillait ; le chapitre XXIX nous révèle qu'il a pris femme. Et de même Eutrapel, qui était encore sans douaire, « vivant au jour la journée », d'après le chapitre XXVI, a maintenant une situation convenable qui va justifier les propositions de mariage des chapitres XXIX et XXX. Ainsi nous reconnaissons dans le chaos d'*Eutrapel*, séparés seulement par l'intrusion du chapitre XXVIII, quatre chaînons d'une chaîne qui a pu être la « rédaction primitive ». Nous y joindrons naturellement le chapitre XXXV et dernier, de *la Retraite*, qui se conclut par l'acceptation du mariage. Cela formait une espèce de *Tiers Livre* découpé en chapitres et aboutissant à marier Panurge, je veux dire Eutrapel. Nous ne croyons pas nous tromper en supposant qu'après avoir enfin pris connaissance du *Tiers Livre*, qu'il ignorait encore en 1548, l'auteur d'*Eutrapel*, avant d'adopter définitivement le genre inconsistant du « mélange dialogué », songea à donner une sorte de pendant au nouvel ouvrage de Rabelais, tout de même que les *Propos Rustiques* avaient été un pendant au *Gargantua*.

Tel a pu être le « noyau » du livre. Nous n'irons pas beaucoup plus avant dans notre reconstruction conjecturale ; il ne serait cependant pas impossible de retrouver deux ou trois autres épaves du premier *Eutrapel*, enfouies sous des additions postérieures : ce seraient notamment le chapitre XXXIII (*De la moquerie*) où Lupolde et Eutrapel continuent leurs « honnêtes combats », la première partie du chapitre XXXII, où Polygame parle encore mariage à Eutrapel (1), et peut-être la première partie du chapitre I.

Mais quelle raison avons-nous de supposer que cette petite série de chapitres fut composée avant le reste ? Est-ce parce que le mariage y est présenté comme futur et que Noël du Fail épousa Jeanne Perrauld vers 1552 ? Nous avons trop vivement combattu la thèse du « journal » pour nous satisfaire d'une raison de ce genre. Les chapitres XXIX et XXX pourraient fort bien avoir été composés vingt ans ou trente ans après l'événement, du moins si nous les considérons isolément. Nos raisons sont un peu plus solides. D'abord, ayant observé dans le dernier chapitre du livre la juxtaposition de deux rédactions d'âge visible-

(1) II, 281.

ment très différent, nous constatons que le dit chapitre présente, dans sa partie ancienne, des rapports avec les quatre ou cinq autres présumés anciens, et, avant tout, qu'il leur donne un dénouement : son sort est lié au leur. De plus, on observe que par leur structure, leur part plus grande faite au dialogue, à la vie familière et aux rapports journaliers entre les personnages, les chapitres supposés plus anciens, non seulement diffèrent de la masse principale, mais se rapprochent beaucoup des *Baliverneries* de 1548. C'est à eux, et à eux seuls que la définition d'*Eutrapel*, donnée par La Borderie, aurait quelque chance de s'appliquer sans trop d'inexactitude. Sans doute la petite série primitive des *Discours d'Eutrapel*, — c'est à dessein que j'élimine ici le terme de *Contes*, — nous offre une tentative de cohésion et de développement progressif que nous n'avions pas notée dans les *Baliverneries* ; rappelons pourtant que les cinq chapitres du petit livret de 1548 ont un thème général et une mise en scène commune : le jeune Eutrapel y « baliverne » pour amuser son aîné dans le château ou près du château natal des bords de la Seiche. Un lien de ce genre, si faible soit-il, fait totalement défaut aux chapitres « tardifs » d'*Eutrapel*. Mais surtout les personnages de la « première rédaction » sont les mêmes que dans les *Baliverneries*, je veux dire ne sont pas de simples noms ; ils ont, ici et là, les mêmes attitudes, la même physionomie, et s'entretiennent également de certains faits de leur vie privée. Sans qu'il puisse être question d'un « journal », nous sentons que l'auteur ne perd pas entièrement contact avec la réalité. Du reste, lui seul est intéressant, et son besoin de « confession » nous a valu le précieux chapitre XXVI ; mais il s'efforça, comme dans les *Baliverneries*, de se mettre en conflit avec Lupolde sous le regard paternel de l'arbitre Polygame ; il est entendu que du Fail échoua et que les gestes de ce trio, qu'il eût été facile de rendre intéressant, sont stéréotypés. Mais nous ne considérons ici que la structure des chapitres, qui est analogue à celle des *Baliverneries* : le dialogue prime le reste et les contes proprement dits sont rares : Eutrapel dépèce en répliques l'histoire de son séjour à Paris, comme le villageois des *Baliverneries* se faisait extirper une à une les péripéties de son cocuage. Dans les cinq chapitres qui appartiennent au « noyau primitif » (1), c'est à peine si l'on compte trois

(1) Chap. XXVI, XXVII, XXIX, XXX, XXXV.

ou quatre récits ayant commencement, milieu et fin (1).

Il y a donc des chances pour que nous ayons reconnu quelques restes du « premier état » d'*Eutrapel*, quelques-uns de ces chapitres auxquels du Fail faisait allusion lorsqu'il annonçait, en 1548, « à son grand ami H. R. » la publication de « plus amples *Baliverneries* » (2). Dès lors, nous pouvons nous représenter en gros l'évolution d'*Eutrapel*. Aucune différence essentielle ne sépare à l'origine cet ouvrage du petit essai en cinq chapitres qui l'avait précédé et qui précéda sans doute d'assez peu la première rédaction. Dans cet *Eutrapel* primitif, comme dans les *Baliverneries*, du Fail a éprouvé le besoin de faire intervenir à la fois sa personne et les deux êtres qui le touchent de plus près. Nous restons à Château-Letard ; un lien autobiographique, ténu mais visible, unit ces chapitres, dont le dernier nous mène au seuil du mariage et à la prise de possession définitive de la Herissaye. Du Fail se raconte lui-même. Mais déjà la réalité n'est pour lui souvent qu'un prétexte à réflexions et à moralisations. Le colloque pédagogique à la manière d'Érasme est évidemment son idéal. Lupolde et Polygame sont figés dans la même attitude et déjà à peu près exsangues. Plus tard, lorsque du Fail reprend son œuvre pour l'augmenter, la remanier, l'interpoler, il se désintéresse de plus en plus de ses tentatives pénibles et infructueuses pour mettre en scène et faire parler d'autres que lui-même. Il ne renonce pas, cependant, au procédé du dialogue ; il se souvient de temps à autre de l'attitude qu'il a prêtée une fois pour toute à ses devisants, et, par exemple, il arrivera à Polygame de s'exprimer avec plus de calme et d'impartialité que le toujours jeune Eutrapel : ainsi on le chargera de débiter des pages entières de la préface des *Arrêts*, qui sont une œuvre grave. Dans un vieux cadre en grande partie factice, du Fail introduit ses idées sur le gouvernement, sur la politique, sur l'histoire, sur la noblesse et la roture et sur une foule de sujets divers. C'est toujours lui que nous

(1) L'un d'entre eux, « le Meunier, son fils et l'Ane » est une fable. Cf. dans les *Baliverneries* la fable de la « Goutte et l'Araignée. » On pourrait également qualifier de « fable » le joli conte de la « merlesse », du chap. XXX.

(2) I, p. 146. Assézat avait très bien noté ce passage (*Introd.*, p. XXJ) : il suppose même que dès 1548 du Fail avait le plan d'*Eutrapel* dans la tête et en avait peut-être composé quelques chapitres. Ces chapitres, c'est notre rédaction primitive.

avons devant nous : seulement, tandis qu'il nous avait dépeint son « moi » jeune, pétulant, il renonce à peu près à ce genre de peinture et préfère conter ou présenter des réflexions et des exemples. Ne concluons pas de là qu'il évolue vers plus de sécheresse. S'il néglige le dialogue, il gagne sur d'autres points, car c'est certainement dans la dernière période que son talent de conteur se développe (1).

(1) Ainsi, le récit que nous analyserons, à la fin du chapitre suivant, comme un excellent type des contes de du Fail, appartient à un chapitre (le chap. xxxi) dont plusieurs indices, signalés plus haut (p. 403) nous font placer la rédaction assez tard, vers 1580.

CHAPITRE XII

LES CONTES D'EUTRAPEL. DU FAIL CONTEUR

Sur le fond assez trouble d'*Eutrapel* circulent une foule joyeuse de contes de toute taille et de toute espèce. Ils sont l'agrément de l'œuvre, et c'est grâce à eux qu'elle tient encore une place honorable dans la bibliothèque des lettrés. Mais avec du Fail il faut prendre le mot « conte » dans son acception la plus large et comprendre sous ce terme, non seulement le conte proprement dit, à la façon de l'*Heptameron* ou des *Cent nouvelles*, mais aussi la fable, l'apologue, le fait-divers et le tableau de mœurs. Aucun conteur du XVIe siècle n'offre une collection aussi variée.

D'où lui viennent ces contes ? Les questions de sources, toujours intéressantes pour nous faire mesurer l'originalité d'un auteur et nous faire assister à son travail littéraire, présentent, dans le cas particulier de du Fail, un intérêt primordial, car il cite des noms de lieux et de personnes parfaitement authentiques, continue, avec moins de caprices, le système des localisations inauguré dans les *Propos Rustiques*, bref, se donne comme un conteur de terroir, comme un chroniqueur de la vie réelle. C'est sans doute parce qu'on l'a cru sur parole et admis *à priori* l'authenticité des récits d'*Eutrapel*, que les spécialistes de la « nouvellistique » ont passé à côté de Noël du Fail sans l'interroger sur ses sources.

Sans prétendre renverser de fond en comble l'opinion courante, j'estime que notre auteur a pratiqué beaucoup plus lar-

gement qu'on ne l'a cru et qu'il n'a bien voulu le dire l'emprunt à la tradition ou à la littérature.

Tout d'abord il va de soi que, grand lecteur d'Érasme, il a parsemé son *Eutrapel* d'exemples anciens, d'allusions à des fables, anecdotes et apophthegmes gréco-romains. Ainsi il rapporte, fort mal du reste, et avec une précipitation visible, l'anecdote du jeune Cyrus tancé par son maître pour une erreur de jugement (1) ; il cite l'exemple de Philopœmen condamné à casser du bois et portant la peine de sa laideur (2) ; le jugement méprisant d'Annibal sur le philosophe d'Ephèse qui parlait « comme clerc d'armes » (3) ; l'anecdote de Denys le tyran et du joueur de harpe (4) ; la fable de l' « asne Cuman » vêtu de la peau du lion (5), et d'autres encore. Parfois du Fail fait un sort à ces vénérables historiettes, les anime de quelques tournures familières et pittoresques, ou même leur donne une certaine ampleur. Tel est le cas pour la fable de Momus critiquant l'homme créé par Vulcain (6), pour l'apologue ésopique du pot de terre et du pot de fer, brièvement, mais joliment conté et vivifié par du Fail au chapitre II (7), pour l'anecdote du trente-et-unième convive au banquet de noces (8) ; nous citerons enfin, comme récits plus étoffés : l'apologue des femmes et du secret, librement traduit du *De Lingua* d'Érasme (9) et le conte d'adultère tiré d'Apulée.

Mais en somme, la part de l'antiquité classique n'est pas très

(1) Chap. VII (I, 295). Anecdote tirée de la *Cyropédie*.

(2) Chap. XXIX (II, 241). L'anecdote a dû être prise au *Plutarque* d'AMYOT.

(3) Chap. XXVI (II, 209). Cf. GUEVARA, *Horloge des Princes*, Disc. de l'Autheur (édition Sertenas, 1561, p. 6). GUICHARDIN, *Heures de récréation* (édition 1624, p. 115-116).

(4) Chap. XXXI (II, 268). L'anecdote se trouvait dans les *Apophtegmes* d'ÉRASME et dans ses *Chiliades* (chil. I, cent. I; *Par pari referre*). En bon folkloriste, du Fail la rapproche de l'anecdote du gueux et du rôtisseur, qu'il avait lue dans Rabelais.

(5) Chap. XXX (II, 245). Fable bien connue, que l'on trouve chez Erasme, chez G. Haudent, etc... (Cf. DELBOULLE, *Rev. d'Hist. Litt.*, 1894, p. 189-190).

(6) Du Fail avait trouvé cette anecdote dans l'*Hermotime* de LUCIEN, auteur qu'il a beaucoup pratiqué. Mais au reste elle apparaît, avec diverses variantes, dans les *Adages* d'ERASME (« Momo satisfacere ») et ailleurs.

(7) I, 246-247.

(8) Chap. XVII (II, 95). Cf. MACROBE, *Saturn.*, I, VII ; AULU-GELLE, XIII, XI ; GUICHARDIN, *Heures de récréation*.

(9) Chap. XXXIII (II, 311-312). Cf. ci-dessus, p. 392.

grande, et du Fail s'est surtout adressé à des modernes. Le début du chapitre XII ne rassemble pas moins de trois contes dont les sujets lui viennent d'autrui ; chacun des trois devisants s'est chargé d'un récit, comme dans l'*Heptameron* et comme dans tout recueil fabriqué selon la formule de Boccace. Vient d'abord le conte, déjà mentionné, que Polygame a lu au chapitre XVII du livre IX des *Métamorphoses* d'Apulée, et qui met en scène Philiseterus, amant d'une femme mariée, le mari et l'esclave Myrmece. C'est l'historiette qu'on a l'habitude, sans que je puisse comprendre pourquoi, de citer à propos du fabliau des *Braies au Cordelier*. Sauf certaines variantes, dont quelques-unes sont heureuses (1), du Fail a suivi en gros le texte latin. L'anecdote n° 2 est celle du curé et du van, connue par l'*Heptameron* (2) et par l'*Apologie pour Herodote* (3). On n'a pas trouvé de version antérieure de ce petit conte, car il n'y a aucune raison pour citer, comme on le fait parfois, le vieux fabliau *du Prestre et de la Dame* (4). L'histoire est connue : un paysan, assis au coin du feu, voit tomber le prêtre galant qui s'était tapi dans un van : « Voici votre van que je viens vous rendre », lui dit l'amoureux qui n'a pas perdu la tête ; à quoi le mari répond avec une simplicité vraie ou feinte : « C'est bien lourdement rendre ce que l'on a emprunté. « Du Fail lisait à ce moment Apulée : or, celui-ci, ou plutôt la vieille qu'il fait parler, raconte après l'histoire de Philiseterus une autre aventure d'adultère dont l'héroïne est une boulangère. Son amant s'introduit chez

(1) En voici une qui témoigne d'une certaine délicatesse : dans Apulée, Philisetere (l'amant) est plus brutal que chez du Fail ; pour en venir à ses fins, il conclut tout simplement avec la dame un marché par l'intermédiaire de Myrmex, et la jeune femme cède à l'appât de l'or. Dans *Eutrapel* il y a progrès : seul le gardien, Myrmex, est acheté ; l'amant conquiert la femme malheureuse et tyrannisée en la plaignant de la servitude où elle vit. Du Fail a donc introduit dans le récit latin un souci moderne de la liberté de la femme et de sa dignité : le fait est à noter chez un disciple de Rabelais. Un peu plus loin, Eutrapel interrompt Polygame pour lui demander « où estoit la pauvre miserable ? » A quoi Polygame répond : « Le texte n'en sonne mot. » C'est une critique d'Apulée, qui en effet avait complètement sacrifié la femme dans son récit. On voit que du Fail savait garder son indépendance vis-à-vis de ses sources.

(2) Nouv. XXIX.

(3) Chap. XV (édition Ristelhuber, I, p. 267-268).

(4) Le fabliau ressemble, il est vrai, dans sa première partie au conte du XVI[e] siècle ; mais il en diffère au moment où celui-ci s'achemine vers la réplique finale qui en fait tout le comique.

elle pendant que le mari n'y est pas ; mais celui-ci rentre à l'improviste, et la boulangère de cacher le jeune homme sous un van de bois, que Lucius, déguisé en âne, finit par faire culbuter. Ici s'arrête la ressemblance avec notre anecdote (1), dont tout le sel est dans la réplique finale. Mais le récit d'Apulée suggéra à du Fail l'idée de reprendre, ou plutôt de résumer le conte de l'*Heptameron* qui l'avait amusé par le flegme paysan du mari. Or, du Fail donne un nom au curé surpris en conversation galante : il l'appelle dom Glaume Fauchoux, et ce nom, bien authentique, est celui d'un prêtre qui vivait à Pleumeleuc et que du Fail connaissait. La Borderie avait déjà signalé l'existence d'un « Glaume ou Guillaume Fauchoux ou Le Fauchoux » qui ne figure pas moins de neuf fois sur le registre paroissial de Pleumeleuc (2). Mais La Borderie n'ayant pas mentionné le titre de « dom » devant le nom de ce personnage, il résultait de sa communication que ce Glaume Fauchoux n'était certainement pas celui de l'anecdote, car les registres baptistaires n'omettent jamais, et tout au moins n'ometteraient pas à neuf reprises de signaler le caractère ecclésiastique d'un parrain. Aussi n'ai-je pas été médiocrement surpris, en me reportant au registre de Pleumeleuc, de constater que le Glaume Fauchoux réel était bel et bien flanqué de la particule « dom » que La Borderie lui avait enlevée par mégarde. Il est donc certain que, sans égard pour sa soutane, le seigneur de la Herissaye mêla un prêtre du pays de Pleumeleuc à une aventure galante. Dom Glaume Le Fauchoulx figure sur le document paroissial entre le 24 juillet 1560 et le 5 août 1584, et cette période coïncide avec celle où fut écrite l'anecdote du van et qui se place entre la publication de l'*Heptameron* (1558-1559) et la publication d'*Eutrapel* (1585). Dom Glaume avait peut-être d'autres péchés sur la conscience, mais à coup sûr il n'a pas été le héros d'une historiette d'emprunt, et nous sommes heureux d'avoir vengé sa mémoire d'une imputation calomnieuse. C'est un des bénéfices de la « nouvellistique » et, en général, de l'étude des sources, de nous mettre en méfiance contre les renseignements que nous voudrions tirer des œuvres littéraires pour l'histoire des mœurs.

(1) Le boulanger, qui n'a rien d'un paysan bonasse, tire du galant une vengeance que seul Morlini a pu raconter en latin d'après Apulée.

(2) *Bibl. Éc. des Ch.*, t. XXXVI, p. 573-574.

La troisième histoire d'adultère est celle de ce « Monsieur de Paris » que sa femme réussit à tromper en se faisant jeter sur la tête une « jallée » d'eau, bon prétexte pour entrer se sécher dans une maison complice. Le tour est vieux : il avait inspiré déjà l'auteur des *Cent Nouvelles nouvelles* (1), celui des *Nouvelles Recreations et Joyeux Devis* (2), et il inspirera La Fontaine (*On ne s'avise jamais de tout*). La version de Noël du Fail dérive-t-elle de celle des *Cent Nouvelles* ou de celle des *Joyeux Devis*, qu'il pouvait lire depuis 1558 ? C'est ce qu'il est difficile de dire, et le seul fait de poser de pareilles questions sans les résoudre avec certitude, prouve que, si du Fail ne prend pas toujours la peine de renouveler un sujet, il ne plagie point et reste original, du moins dans le détail et dans l'expression. Cependant, le récit d'*Eutrapel* me paraît dériver plutôt de celui de des Periers (3).

Voilà donc, coup sur coup, trois anecdotes sur le même sujet, prises à l'antiquité et à des recueils contemporains. Un groupement de ce genre est, du reste, peu fréquent chez du Fail, et ses sources ne sont pas toujours aussi faciles à reconnaître.

Nous venons de voir qu'il avait pratiqué l'*Heptameron* : il lui arrive une fois, à propos de la liberté de langage, d'invoquer entre autres exemples « les contes attribuez à la reine de Na-

(1) Nouv. XXXVII.

(2) Nouv. XVI.

(3) Je me suis livré, sans résultat décisif, à une comparaison que je me garde bien de refaire ici tout au long. Disons seulement que le plus intéressant rapprochement entre la version de du Fail et celle des *Cent Nouv. Nouv.*, c'est que dans toutes les deux l'amant organise le stratagème avec l'aide d'une femme, qui est, dans le texte du xve siècle, « une sienne bonne amye » demeurant près de l'église, et chez du Fail une nommée Catin Pourceau. D'après des Periers, l'aide est fournie par un personnage masculin appelé sire Henry. Par contre, certains petits détails ne se retrouvent que chez des Periers et du Fail : par exemple le mari trompé est un « enfant de Paris » d'après l'un et un « monsieur de Paris » d'après l'autre. Diverses coïncidences de ce genre me font penser que du Fail s'inspirait surtout de la nouvelle XVI des *Joyeux Devis*. Mais comment admettre qu'il n'ait pas connu les deux recueils ? Les *Cent Nouvelles Nouvelles* se lisaient encore au xvie siècle ; une édition rajeunie en avait été donnée en 1549 à Paris, chez Jean Real (*Les Facetieux devitz des cent Nouv. Nouv...* : par le seigneur de la Motte Roullant) : cette édition avait été aussitôt rééditée en 1550 chez Jean Longis.

varre » (1). Au chapitre xxi (2) il fait allusion, en passant, à ces « courtisans de Menedallee qui allans faire l'amour, se laissent cheoir et veautrer en une mare et bourbier près la maison de leur maistresse, pour avoir occasion se chauffer, seicher, et changer de chemise ». Écartons ce nom propre breton que du Fail s'amuse à introduire ici en souvenir de la préface qu'il avait écrite pour le *Demosterion* de Roch Le Baillif (3) : nous avons, dans ces quelques lignes, le résumé d'un conte de l'*Heptameron* où un gentilhomme poursuivant une jeune fille bourgeoise « un jour alla mener ses grands chevaux » devant la maison où elle demeurait, « se laissa tomber de son cheval dedans une grande fange » sans se faire le moindre mal, demanda « s'il n'y avoit point de logis où il pût aller changer ses habillements », et pénétra ainsi chez la belle : là il « se dépouilla en chemise, car tous ses habillements estoient souillés de la fange » (4). L'emprunt n'est pas douteux (5), et du Fail en a fait un usage baroque, transformant une aventure unique en une sorte d'habitude attribuée aux mystérieux courtisans bretons « de Menedallee ». Avec notre auteur, il faut prendre son parti de ces bizarreries.

(1) *Eutrapel*, xx (II, 145). La formule dont il se sert est très intéressante. Du Fail n'était donc pas sûr, lorsqu'il écrivait ce chapitre, que l'*Heptameron* fût réellement de Marguerite. Il est possible qu'il n'ait connu que l'*Histoire des amants fortunés*, publiée en 1558 par son compatriote Boaistuau, ou, qu'ayant eu entre les mains l'édition de Boaistuau et celle de Gruget, il n'ait su que penser de cet imbroglio bibliographique. La Croix du Maine n'était pas plus avancé que du Fail en 1584, comme le prouve la notice de la *Bibl. Françoise* sur Pierre Boistuau (Rigoley de Juvigny, II, 255).

(2) II, 271.

(3) Cf. du Fail, édition Courbet, II, 233 : « Les grands secrets du mont *Menedalhech*, que Ptolomée appelle Gobæum, ou Gabeon promontorium... » (préf. au *Demosterion*, Rennes, 1578). Inutile de dire qu'il n'y a jamais eu ni cour ni « courtisans » dans ce « Menedalhech » ou « Menedallée », que du Fail identifie probablement avec les montagnes d'Arrée (*Mené*, en breton, veut dire « montagne »).

(4) *Heptam.*, Nouv. XLII. Cette historiette peut en somme passer pour une contre-partie masculine de l'histoire d'adultère dont nous avons parlé plus haut (*Eutrapel*, xii, p. 32-34) et que La Fontaine a intitulée : « On ne s'avise jamais de tout.

(5) Je n'ai retrouvé nulle part ailleurs cette historiette, qui, chez Marguerite comme chez du Fail, est simplement épisodique et ne fait pas l'objet d'une nouvelle spéciale.

L'influence de Marguerite de Navarre sur du Fail étant désormais certaine, nous pouvons supposer que celui-ci s'est encore inspiré d'un des contes de l'*Heptameron* lorsqu'il rapporte, à propos de la goutte (chap. v), que la femme d'un certain Glaume Truant de Tremerel, étant sur le point de mourir, recouvra ses esprits en voyant son mari badiner avec une chambrière. C'est précisément le sujet de la LXXI[e] nouvelle de Marguerite de Navarre. Nous enverrons Glaume Truant rejoindre dom Glaume Fauchoux parmi les victimes du système des localisations et du parti-pris de l'auteur d'être provincial quand même (1).

Quant à des Periers, auteur présumé des *Nouvelles Recréations et Joyeux Devis*, la dette de du Fail à son égard ne se borne pas à l'anecdote de la « jallée d'eau » déversée sur une robe. Eutrapel nous cite, au chapitre vii, le bon mot d'un « capitaine gascon » condamné à mort par le Parlement de Toulouse : il résume tout bonnement la nouvelle LXXXII des *Joyeux Devis* (2). De la même source provient encore l'anecdote de Chichouan « tabourineur » à Saumur (3) : le récit, fort abrégé, de du Fail, diffère un peu de celui de des Periers, par exemple en ce qu'il remplace Amboise par Saumur, et en ce qu'il supprime l'amusant épisode du beau-père ; mais il est évident que notre auteur connaissait le récit, beaucoup plus développé et plus intéressant, des *Joyeux Devis*, dont il a gardé certains tours de phrase (4).

(1) Ce nom de *Truant* me paraît bizarre, et je suis tenté de conjecturer *Touaut*. Du Fail nous parle au chap. xxi d'un nommé « Touaut, à présent proconsul de Tremerel » qui, du temps qu'il était écolier, fit partie du voyage à Saint-Jean d'Amiens et faillit y laisser la vie (Cf. notre chap. ii, p. 49). Le village de Tremerel fait partie de la paroisse de Clayes, non loin de La Hérissaye. Nous ne trouvons pas de Touaut sur les registres baptistaires, si incomplets, de cette région. Mais, comme le fait remarquer La Borderie (*Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVI, p. 574, on note au xviii[e] siècle une « terre à Jean Touault » dans une déclaration de la maison et terre noble de la Hérissaie, du 18 juin 1754 (copie exécutée par La Borderie et consultée par moi dans ses notes manuscrites). *Truant* ne se trouve nulle part. Je suppose une faute d'impression qui n'a pas été corrigée par la suite : les cas de ce genre sont fréquents dans *Eutrapel*.

(2) *Du bandoulier Cambaire et de la responce qu'il fit à la Cour de Parlement.*

(3) *Eutrapel*, xvii (II, 89-90). — *Nouv. Recreat. et Joy. Devis*, Nouv. XLIX.

(4) Voici ces bribes de phrases : « Le jour des espousailles.... Chichouan... va querir sa femme... et lui-même la mene à l'église avec son tabourin... Et

Il n'est pas nécessaire de compter comme un emprunt à ce même recueil l'anecdote du fou et du chantre au chapitre XIX d'*Eutrapel* (1). Elle concorde assez bien avec la nouvelle XCVIII des *Joyeux Devis* ; mais la dite nouvelle, qui ne fit son entrée dans le recueil qu'en 1565, avait d'abord fait partie des *Plaisantes Nouvelles* publiées à Lyon, en 1555, et des *Facetieux Devitz des Cent Nouvelles Nouvelles*, publiés à Paris dès 1549 (2). Le bon mot qui s'y trouve avait été déjà inséré par le Domenichi dans son recueil imprimé à Florence, en 1548 (3). Quelle que soit la date que l'on assigne à la première rédaction du chapitre XIX, du Fail ne faisait que rappeler une anecdote courante ; aussi est-il très amusant d'entendre Eutrapel déclarer qu'il en fut oculaire témoin : « Je vi... un fol fanatic, un Triboulet... » Combien de gens font-ils des récits de batailles dont ils se sont tenus loin !

Mais la source moderne la plus importante de Noël du Fail paraît être le recueil des *Facéties* du Pogge, dont il faisait ses délices (4), comme tant de ses contemporains (5). Il a transplanté en Haute-Bretagne plusieurs de ces facéties latines. L'une d'elles fournit le titre du chapitre XIII et le sujet de la première anecdote contée dans ce chapitre : « De l'Escholier qui parla Latin à la chasse » (6). Du récit très sec de l'original du Fail a fait une historiette plus vivante, circonstanciée et localisée dans la campagne rennaise : « Nous estions à la chasse aux lievres, en la lande de Halibart », — lisez : *Salibart*, sur la rive gauche de la Vilaine, à cinq kilomètres au sud-est de Rennes.

s'en retourne à son logis.... Et tout incontinent... » — On ne saurait donc parler d'une tradition que du Fail aurait recueillie à Saumur tandis que des Periers la recueillait à Amboise.

(1) II, p. 111.

(2) *Recueil des plaisantes et facet. nouv.*, Lyon, 1555, n° LXVIII. *Les Facétieux devitz des Cent Nouv. Nouv...* par le seigneur de la MOTTE ROULLANT, Lyonnois, Paris, Jehan Real, 1549, n° XCIV (et Paris, Jean Longis, 1550).

(3) Rapprochement déjà signalé dans l'édition des *Nouv. Recreat. et Joy. Devis* par le bibliophile P. L. JACOB, Paris, Delahays, 1858, p. 245, n. 4.

(4) Il mentionne une fois « Poge Florentin » au chap. XX d'*Eutrapel* (II, 145) où il le défend, ainsi que Martial et quelques autres auteurs, contre des censeurs trop pudibonds.

(5) Sur l'influence du Pogge au XVI[e] siècle, voir mon article de la *Revue des Études Rabelaisiennes*, t. IX (1911), p. 406-409.

(6) POGGE, n° CLXXIX, *De doctore qui litterali sermone loquebatur in avibus capiendis et indoctus erat.*

Par la sottise de ce « magister escholier » qui crie du latin de collège (1), le gibier, effrayé, s'enfuit « à gauche, vers les bois de Borrade », qui se trouvaient, en effet, comme la prairie actuelle de ce nom, à peu de distance au nord de Salibart (2). Pour s'excuser, l'écolier déclare « qu'il n'eust jamais pensé que les lievres de Bretagne eussent entendu le latin ». C'est aussi, à peu de chose près, ce que disait le docteur du Pogge.

Au chapitre XXIX, l'histoire de ce cordonnier qui, par une exhibition inconvenante, se débarrasse des donneurs de sérénades réunis sous le balcon de sa femme, avait été racontée par le Pogge dans la langue qui convenait le mieux au sujet, c'est-à-dire en latin. Mais Noël du Fail nous jure ses grands dieux qu'elle est arrivée « n'a pas long temps, à Vennes, ancienne ville, et sur le plus beau rivage de l'Ocean » (3).

Une petite anecdote également scabreuse, quoique fort conjugale, et que du Fail a localisée avec une précision singulière dans la lance d'Ercé en Saint-Erblon, tout près de Château-Letard, se trouvait déjà avec ses traits essentiels dans le recueil du Pogge : il n'est pas douteux, en effet, que l'historiette de Guillaume Texier et de Perrette sa femme, contée au chapitre XXXII sous la rubrique : « Tel refuse qui apres muse » (4), dérive de la facétie n° CCXXXI, *De adolescentula per senem maritum delusa* : la conclusion que le traducteur Guillaume

(1) *Ecce, ecce, heus tu, veni ad Primarium.* Le « primarius » était le principal du collège.

(2) Les cartes d'état-major indiquent bien *Salibard*, village de la commune de Rennes, voisin de Lilion (sur la *lande Salibart*, voir dom MORICE, *Hist. de Bret.*, II, (anno 1532) et *Preuves*, III, 1010). Mais elles n'indiquent pas Borrade. Ce nom de *Borade* ou *Bourade* est fort répandu (comme celui de Salibart) dans les cadastres de l'Ille-et-Vilaine. Dans l'anecdote du chap. XIII il ne peut être question que du lieu que j'ai dit et où du Fail avait sans doute chassé plusieurs fois. Il y a là aujourd'hui une grande prairie et une ferme, à 3 kilomètres en aval du Moulin du Comte. Autrefois cet espace était couvert de bois, comme il appert des aveux anciens. En 1542, le « bois de Borade » appartenait au seignour d'Apigné (*Arch. Loire-Inf.* B. 2154 ; minu de Fr. Thierry, seignour de la Prevalaye). — Dans les *Heures de Recréation* de GUICHARDIN, on trouve aussi l'anecdote d'un écolier qui, à la chasse, s'écrie : « Ecce cuniculi multi », et qui, tancé d'avoir effrayé le gibier en parlant, répond qu'il ignorait que les lapins entendissent le latin.

(3) *Eutrapel*, XXIX (II, 241). Cf. POGGE, n° CCXLII, *De facto cujusdam Florentini, justo sed bruto.*

(4) II, 283.

Tardif en avait déjà tirée concordait bien avec l'idée générale de ce chapitre d'*Eutrapel*: « aulcunes foys à grand priere requiert on apres ce qu'on a davant refusé » (1). Or, en localisant cette anecdote on ne peut plus intime, Noël du Fail n'hésitait pas à lui donner pour héros Guillaume Texier, un personnage réel et alors vivant que nous connaissons par le registre baptistaire de Saint-Erblon (2). Il habitait la lande d'Ercé, près de Château-Letard. Bien que l'auteur lui attribue cinq mots de latin (3), il est probable que dans la réalité Guillaume Texier parlait tout simplement le haut-breton.

Nous avons tout lieu de croire que c'est aux mêmes *Facéties* du Pogge que du Fail a pris, pour le transformer à sa manière, l'apologue connu depuis La Fontaine sous le nom de « fable du *Meunier, son fils et l'âne* » (4). Comme s'il feignait de craindre qu'on ne reconnût les originaux, du Fail donne au père le nom fictif de Titius, « partie formelle de Sempronius ». Ces deux noms servaient aux juristes pour présenter des exemples généraux ; mais les noms de lieux sont d'une authenticité parfaite. Le bonhomme Titius, — lequel n'est pas un meunier, — et son jeune fils suivent un itinéraire cohérent, qui est précisément celui que suivait le seigneur de la Herissaye chaque fois qu'il se rendait à Rennes : ils passent successivement par

(1) Cf. *Nouveaux Contes à rire* : qui refuse, muse, p. 185. Voir aussi sur le même thème : G. BOUCHET, serées V et XXVI (édition Roybet, t. I, p. 205-206 ; t. IV, p. 183-184) ; *Contes à rire et aventures plaisantes*, édition A. Chassant (Paris, 1881), p. 221-226 : La Veuve mal mariée.

(2) J'ai compté au XVIe siècle plusieurs Guillaume Texier (et Le Texier) dans les paroisses de Noyal et de Saint-Erblon. Le 2 juillet 1587, Françoise du Fail est « témoin » au baptême d'une fille posthume d'un Jean Texier. Vers l'époque où parurent les *Contes d'Eutrapel*, il existait un Guillaume Texier qui épousa une Perrine Frogeraye. Or l'héroïne de l'anecdote facétieuse s'appelle *Perrette*, ce qui n'est pas très éloigné de *Perrine*. Mais le registre des mariages de Saint-Erblon (1570-1614, f° 19 r°) nous apprend que Perrine ne devint l'épouse légitime de Guillaume que le 6 juin 1587, deux ans après la publication d'*Eutrapel*. Notre rapprochement en devient moins piquant, cependant que l'indiscrétion de du Fail s'en trouve diminuée,.... à moins que le mariage de Guillaume et de Perrette ne fût, depuis quelques années déjà, un événement à prévoir.

(3) « Per diem, non arrigo amplius. » J'ajoute que ce latin n'est pas pris au récit du Pogge. Chez ce dernier, le mari disait au même moment de l'histoire : « At ego nunc doleo caudam. »

(4) *Eutrapel*, XXVII (II, 216-218).

le pont de Pacé, où une troupe d'hommes est « couchée sur le ventre au soleil », par l'embranchement de « ce meschant chemin de la maistairie de Méaux » où les attend une autre bande de censeurs, par la Communaie, où ils trouvent des joueurs de paume, enfin devant le cabaret du Pot-d'Etain (1). Chose digne d'être notée, la localisation n'est pas ici purement formelle et onomastique ; elle va un peu plus loin que les noms et nous voyons comment elle a aidé l'auteur à concrétiser son sujet, à faire d'un apologue tout général une véritable anecdote dont les héros sont montés, non plus sur l'âne traditionnel et méridional, mais sur une jument bretonne (2). Il y a vraiment ici quelque couleur locale, et ce serait un bon exemple à citer pour prouver que du Fail savait fort bien, quand il le voulait, rendre individuelle et vivante une anecdote incolore tirée des livres. D'ailleurs, si nous sommes certains que du Fail avait lu le Pogge et, par suite, n'avait pas pu ne pas lire la facétie n° C qui nous occupe (3), rien ne nous empêche de penser qu'il ait connu d'autres versions, écrites ou orales, d'un apologue aussi répandu. Les transformations qu'il a fait subir au récit du Pogge sont, en effet, très profondes. Il adopte, pour la série des attitudes successives de ses personnages, un plan fort rapproché de celui que G. Paris, dans une étude bien connue (4), considère comme le plus na-

(1) Pour la topographie de cet itinéraire, Cf. La Borderie, *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVI, p. 574, n. 3.

(2) Nous citons ce détail comme un trait d'acclimation du récit. L'âne a toujours été rare en Bretagne. La substitution de la jument à l'âne a peut-être aidé du Fail, — si son bon sens n'y avait pas suffi, — à supprimer le ridicule épisode de l'animal porté « comme un lustre. » Mais d'autre part le réalisme souffre un peu de cette transformation : car, malgré le surcroît de bagage qu'imposent « les hardes pelerines », nous comprenons moins qu'on s'apitoie sur une jument que sur un petit animal comme l'âne quand le père ajoute à son poids celui du « jeune garsonnet. »

(3) Un petit détail dénote bien, à ce qu'il semble, la lecture attentive du Pogge. A la dernière étape, les gens s'écrient en voyant Titius et son garçonnet : « N'avez-vous point de honte ? Est-ce honnestement fait d'ainsi fouler ceste pauvre beste ? Vraiement vous l'avez desrobee. » C'est le développement libre d'une indication fournie par le récit latin, où les passants demandent au vieillard si l'âne lui appartient et lui reprochent de n'en avoir pas plus de soin que s'il appartenait à autrui.

(4) G. Paris, *Les Contes orientaux au Moyen âge* (dans : *La Poésie du Moyen âge*, IIe série).

turel et le plus normal : sauf qu'à la fin, Titius et son fils vont tous deux à cheval au lieu d'aller tous deux à pied, la version d'*Eutrapel* est conforme à celle de plusieurs auteurs antérieurs et en particulier de Bernard de Sienne. On ne retrouve pas chez du Fail l'épisode de l'âne porté « comme un lustre », fantaisie baroque qui surprend déjà chez le Pogge et chez Camerarius (1), où elle termine l'apologue, mais qui atteint le comble de l'absurdité chez La Fontaine, où elle est reportée tout au commencement. Notre auteur a procédé ici avec un souci remarquable de la vraisemblance.

Mais ce n'est point là toute la dette contractée par lui envers le Pogge. Au début du chapitre XI, « sœur Binette » rapporte « avoir ouy dire à sa grand'tante que dom Jean Orry (2) de Noyal sur Seiche » demanda à un prêcheur, nommé Prau : « Venez çà, frere Jean, si une belle fille vous chatouilloit au lit, et pinsoit sans rire, que feriez-vous ? — Je say bien, respond magister noster, que je devrois faire, mais je ne say que je ferois » (3). Ce bon mot, présenté avec tant de garanties d'authenticité, est une simple traduction de la CXVIIIe facétie du Pogge (4). Et celui-ci est encore en partie responsable, je le crains, des exploits herculéens accomplis par Frater Fecisti au chapitre XX, ainsi que d'une réflexion sur les femmes qui suit de près ce récit scabreux (5).

(1) *Historia vitæ fortunæque Æsopi cum fabulis illius...*, Lipsiæ, 1544, in-8° (par JOACHIM CAMERARIUS), p. 185, *Asinus vulgi.* — L'épisode de l'âne qu'on porte se retrouve dans la version de Robert Gobin (*Les loups ravissans*, Paris, Ant. Verard, f° xj r°).

(2) Ce dom Jean Orry, nommé dans ce seul passage, est un personnage bien réel, et qui plus est, nous constatons qu'il a vécu à une époque assez ancienne, comme l'indique le texte de du Fail. En juin 1540, il est témoin dans l'église de Toussaints de Rennes (Toussaints, reg. bapt. f° 141 v°) au baptême d'un enfant du seigneur de la Mestairie en Noyal-sur-Seiche. Dom Jehan Ory figure en 1541 dans le grand aveu de Châteloger (*Arch. Loire-Inf.*, B. 2180) pour une propriété dans le bailliage de Vern. Un document municipal de 1553 (Rennes, *Arch. munic.*, n° 203, Domaine du Roi) mentionne les « heritiers de feu dom Jean Orry. » Il était donc mort avant 1553. — Pour « sœur Binette », ce pourrait être Robine du Châtellier (*Vide supra*, chap. I, p. 28, n. 1).

(3) *Eutrapel*, XI (II, 8). La plaisanterie qui suit « Passons outre » rappelle un peu certaines tmèses rabelaisiennes.

(4) *Responsio confessoris ad Barnabovem principem de mulliere facta.* La réponse a été attribuée par Tallemant des Réaux au père Cotton interrogé par Henri IV.

(5) Cf. POGGE, nos CLXXIII (*De quodam volente se videri summæ castitatis,*

Chose curieuse, Boccace, que du Fail connaissait parfaitement, comme le prouve la mention du conte du « Berceau » dans les graves *Arrêts*, ne paraît avoir rien fourni à *Eutrapel* (1), et d'une façon générale, la part de l'Italie italianisante y semble très faible (2). En dehors des auteurs français, du Fail lisait, avant tout, du latin.

L'une des plus jolies anecdotes d'*Eutrapel* est celle de la « merlesse », si prestement contée : elle nous fait assister à une dispute conjugale qui se renouvelle tous les ans au jour anniversaire du mariage, le mari soutenant qu'on leur a servi au repas de noces un merle et la femme prétendant que c'était une merlesse. Cette fois encore, du Fail cite des noms dont l'authenticité a été démontrée par La Borderie : l'union de ces deux époux obstinés, Jean Bedaut et Marie Allaire, aurait été bénie à Noyal-sur-Seiche par dom Mathurin de Launay (3). Mais nous

in adulterio comprehenso), CLXXIV (*Ad idem*), XLVII (*Responsio mulieris faceta*). Cf. du Fail, II, p. 134 et 135. Mais la partie essentielle du récit de du Fail vient d'une autre source que je n'ai pu déterminer. *Frater Fecisti* avait été le héros d'une farce et probablement de plusieurs farces : dans la seule que nous ayons conservée, le surnom latin du moine ne s'explique nullement comme dans *Eutrapel*.

(1) Je ne compte pas la rapide allusion à l'anecdote du « psautier » au chap. XVIII (II, 103). Elle peut fort bien dériver de Boccace, comme le résumé donné dans l'*Apol. pour Herod.* (chap. XXI) ; mais il est difficile de se prononcer sur un texte aussi bref, et l'anecdote gaillarde dont il s'agit était fort répandue. Dans une farce du recueil La Vallière, la « sœur Friande » de du Fail s'appelle « sœur Fessue ».

(2) Signalons cependant deux anecdotes dont l'origine doit être italienne : 1° chap. XXXV (II, 353-354). Anecdote de Buridan, gentilhomme breton et « insigne menteur », et de son valet. Du Fail a certainement visé, sous le pseudonyme de Buridan, un personnage déterminé, déjà présenté au chap. XI (II, 13) comme un médisant. Cela n'empêche que l'anecdote se retrouve, attribuée au duc Borso et à un maître d'hôtel, dans les *Facetieuses Journées* de G. CHAPPUYS (j. V, nouv. 4), Paris 1584. La traduction de Chappuys est tardive, mais du Fail avait pu lire l'original italien ; 2° chap. XXI (II, 151-152) : allusion à un beau trait de générosité d'une dame florentine cachant dans sa maison le meurtrier de son fils. Cette dame est une veuve nommée Livia, dont l'histoire avait été contée par Giraldi Cinthio (trad. Chappuys, 1584, VIe diz., Nouv. VI, f° 28 v°). Elle habite Fondi et non Florence ; mais l'histoire précédente avait Florence pour théâtre, ce qui explique peut-être l'erreur de du Fail.

(3) Pour ces personnages, voir LA BORDERIE, *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVIII, p. 615. Il y a des Allaire à Noyal. Jean Bedaut et dom Mathurin de Launay sont incontestablement de la paroisse de Chasné : du Fail les connaissait en sa qualité de châtelain d'Andouillé et de La Morlaye. Seulement, La Borderie,

reconnaissons à première vue un thème traditionnel, illustrant, comme les thèmes du « pouilleux », du « pré tondu » et tant d'autres, l'obstination des femmes et la mésintelligence entre époux. Seulement la variante traitée par du Fail semble un peu plus rare que les deux autres. Son récit, très original par le détail et par le mouvement qui l'anime, doit dériver d'une fable d'Abstemius intitulée *De muliere ob turdos verberata*, dans laquelle nous retrouvons, non seulement l'idée d'une querelle conjugale à propos d'oiseaux, mais encore cette idée, — sur laquelle du Fail a si vivement insisté et qui communique à l'anecdote son rythme et son allure, — d'un retour à date fixe de l'inévitable querelle (1). Ce qui rend mon hypothèse plus vraisemblable, c'est que la fable d'Abstemius voisine dans un même recueil de fables ésopiques avec celle de la *Goutte et l'Araignée*, par Gerbel, déjà développée dans les *Baliverneries* (2). Seulement, sans parler de la manière et du style, il y a entre la version Abstemius et la version du Fail des différences appréciables. Dans *Eutrapel*, tout est comiquement exagéré et mis au pis : la querelle éclate le soir même des noces et elle finit par servir d'almanach au mari, « si bien que Bedaut si d'avanture estoit appellé en tesmoignage, ne savoit designer les saisons fors par le jour de son mariage, ainsi bien commencé » : trait d'outrance joyeuse qui manque à la version Abstemius et aux autres (3). Tandis que dans la fable latine comme dans la plupart des autres versions les époux se disputent pour savoir si les oiseaux sont des merles ou des grives, la version du Fail rend la querelle plus vaine et plus amusante en la réduisant à la

qui croit à l'authenticité de l'anecdote, se donne une peine inutile pour expliquer comment dom Mathurin de Launay, recteur de Chasné, s'en alla faire un mariage à Noyal. Il est plus probable que du Fail a mélangé arbitrairement deux régions, suivant le système qu'il avait pratiqué en grand dans les *Propos Rustiques*.

(1) *Eutrapel*, xxx (II, 258-259). Cette idée d'une date fatale amène une petite dissertation de Polygame sur la superstition des jours fastes et des jours néfastes. Il réfute la science divinatoire avec des arguments exactement analogues à ceux que l'on peut lire dans l'arrêt rendu en 1538 contre Arnaud de Villeneuve et l'astrologie judiciaire (Cf. Du Boulay, *Hist. Univ.*, VI, 331 et suiv.).

(2) *Æsopi et aliorum fabulæ*, Parisiis, 1544, in-8, p. 200 : N. Gerbelii de Aranea et podagra ; p. 259 : De muliere ob turdos verberata.

(3) Chez Abstemius, comme chez d'Ouville et Casalicchio, l'un des époux apporte un jour quelconque le gibier à la maison.

question de sexe : merle ou merlesse ; variante dont on revendiquerait volontiers la paternité pour du Fail, si elle ne se retrouvait plus tard dans un des contes du sieur d'Ouville, où il paraît difficile de voir une imitation d'*Eutrapel* (1). L'histoire de ce conte n'est donc pas entièrement claire, mais un fait reste certain, c'est que la joyeuse anecdote de la « merlesse » n'a rien à faire avec la paroisse de Chasné ni avec celle de Noyal-sur-Seiche.

L'humaniste allemand Bebelius a fourni à du Fail, directement ou indirectement, un certain nombre de bons mots (2), et peut-être même une anecdote joliment développée au troisième chapitre des *Contes d'Eutrapel* : « De ceux qui prennent

(1) J'incline à considérer la version de d'Ouville comme indépendante. Cet auteur connaissait du Fail, et quand il imite quelqu'un, cela se voit ; il copie parfois textuellement, ce qui n'est pas le cas ici. Le MÉTEL D'OUVILLE, *Les Contes aux heures perdues*, Paris, Toussaint Quinet, 1644, t. II, p. 127-131 (à la suite du « pouilleux ») ; édition G. Brunet, I, p. 127-129. *L'Elite des Contes du sieur d'Ouville*, édition Ristelhuber, nº XVII. — La version merle-merlesse n'est représentée à ma connaissance que par du Fail et d'Ouville. Pour la version turdi-merulæ (tordi-merli, grives-merles) je puis citer, outre Abstemius, le *Chasse-Ennuy* de LOUIS GARON, centurie IV, VII (Paris, 1600, p. 319) et l'*Utile col dolce* de CASALICCHIO, centurie I, VIII, 9 (Cf. G. MARCHESI, *Per la storia della novella italiana nel secolo XVII*, p. 176-177).

(2) On retrouve dans Bebelius, qui déclare le tenir de Jean Gerson, le mot d'une bonne femme d'Orléans sur les écoliers, futurs avocats, qu'elle voit jouer dans une prairie. (*Eutrapel*, XXV, II, p. 189. BEBELII, *Facetiarum libri tres*, Tubingæ, 1542, fº 54 vº). Du Fail ajoute un petit trait satirique à l'adresse des « Quatre Mendians ». — Au chap. XXX (II, 256), Lupolde rapporte la réponse résignée d'un beau-père à un gendre qui venait se plaindre des déportements de sa femme : « Mon ami, patiente encore deux ou trois ans comme je l'ai fait pour sa mère, laquelle est à présent assez femme de bien. » Ce trait se trouvait déjà dans les *Comptes du monde adventureux* (1555), mais ceux-ci les devaient à BEBELIUS (*Facetiarum libri tres*, 1542, fº 9 vº *Fabula de adultera* = *Facet.* I, 29, édition 1590, fº 12). En effet, il n'est pas douteux que le « compte adventureux » nº XXXVIII (édition Félix Frank, II, p. 35) provienne de Bebelius. L'auteur français a « contaminé » la facétie bebelienne *Fabula de adultera* avec l'autre facétie *De fatuo rustico*, qui la précède presque immédiatement dans le recueil de Bebelius (fº 8 rº), n'en étant séparée que par *De imperito sacerdote historia*. Le conseil du beau-père à son gendre était enregistré par G. BOUCHET dans les *Serées* de 1584 (Poitiers, p. 164, Vᵉ Serée). Dans une édition suivante, revue et augmentée, G. Bouchet, qui avait lu *Eutrapel*, remania son anecdote en y introduisant quelques lignes empruntées textuellement à du Fail (*Serées*, édition 1614, I, 189 ; édition Roybet, I, 215).

en refusant (1). » C'est l'histoire d'une dame italienne qui, « nolens volens », permet tout à un jardinier, mais en protestant pour la forme. Bien entendu, rien n'est plus authentique : au besoin, Eutrapel nous jurerait qu'il était présent à cette petite scène. Cela se passait du temps qu'il était à Turin sous « ce bon prince de Melphe. » Or, si les broderies du récit appartiennent bien à du Fail, le fond se trouvait déjà dans une facétie de Bebelius, *De puella et amatore historia vera* (2) : indignation feinte de la femme, naïveté du jeune homme prenant d'abord à la lettre une injonction de se retirer ; au « je ne dy pas cela » de du Fail correspond le « nihil dico tibi de exitu » de Bebelius. Du reste, cette anecdote plaisait au XVIe siècle ; nous la retrouvons un peu partout, et par exemple dans Brantôme, qui déclare la tenir d'un gentilhomme de ses amis (3).

On comprend que nous n'épluchions pas minutieusement tous les bons mots ou anecdotes de quelques lignes dont fourmille *Eutrapel* et qui se retrouvent dans divers recueils d'anas des XVIe et XVIIe siècles (4). Pour nous en tenir aux récits dévelop-

(1) I, 260.

(2) *Facetiarium libri tres*, Tubingæ, 1542, fo 40 vo (reproduction textuelle dans le *Convivalium sermonum liber* de GASTIUS, Basileæ, 1543). On peut comparer encore dans BEBELIUS, fo 105 vo, *De puella quodam* (anecdote du couteau).

(3) BRANTÔME, *Dames Galantes*, disc. Ve (éd. Lalanne, t. IX, p. 408-409). Morlini met en scène un jardinier, comme du Fail, dans le conte *De somno principissæ de Barbanigra et de hortulano ejus* (Bibl. elzévir., p. 266-269). Mais la nouvelle de Morlini a été ajoutée tardivement aux autres et *Eutrapel* lui est antérieur. Voir encore : BER. de VERVILLE, *Le moyen de parvenir*, chap. LXXII : ce récit pourrait bien être inspiré de celui d'*Eutrapel*.

(4) Voici cependant quelques remarques. Au chap. V (I, 279), « dom Robert Jouant de la paroisse de Sainct-Erblon près Rennes », à qui l'on demandait, à l'article de la mort, s'il avoit rien pris ce jour là, répond : « J'ai pris ce matin une mouche qui bruyoit autour de mon lict. » Dom Robert *Jouaut* (et non *Jouant*) est un personnage réel : en 1545 il est témoin de Philippe du Pan, lequel rend aveu pour le fief de Lusart qu'il possédait en commun avec François du Fail (*Arch. Loire-Inf.*, B. 2097 /6). Il est encore signalé comme habitant le bailliage de Teslé en Saint-Erblon dans un aveu de 1547 pour la seigneurie de Fontenay-Acigné (*Arch. Loire-Inf.*, B. 2117). Mais on voit tout de suite que du Fail lui a prêté une facétie courante. Nous la retrouvons dans l'édition de 1584 (p. 320) des *Serées* de G. BOUCHET (Serée Xe) ; Brantôme l'attribue à Colin mourant (*Dames Galantes*, disc. Ve ; éd. Lalanne, IX, 465) ; elle apparaît dans le *Moyen de parvenir* (chap. LXXXII), etc., etc. — *Eutrapel*, chap. XX (II, 136) : question indiscrète posée par « une Dame de ceste ville », autrement

pés, citons maintenant quelques cas moins nets que les précédents, parce que je ne puis citer une source certaine, ni désigner avec précision une version antérieure, mais où nous soupçonnons presque à coup sûr la mise en œuvre d'un thème venu du dehors. D'autres chercheurs seront sans doute plus heureux que moi.

Ainsi il est fort probable que le conte de la « violette de mars », qui fait l'ornement du chapitre XXXI, ne s'est point passé « depuis peu d'années » « pres d'une forest de ce pays appartenante au Seigneur Comte de Laval en son Comté de Montfort (1). » Mais je ne connais pas de version antérieure de cette mystification digne de Til l'Espiègle, dont les annales contiennent tous les bons tours scatologiques, sauf celui-là. Pourtant l'anecdote se retrouve au XVII[e] siècle, dans les *Histoires facétieuses et morales* composées par de Parival (2) : elle est située en Saxe, le bon tour est joué par un professeur à un courtisan, une fraise tient lieu de violette de mars mais repose dans la même marchandise et sous le même chapeau ; la charpente du récit est identique, mais les détails diffèrent (3), et la version du XVII[e] siècle apparaît comme entièrement indépendante de

dit de Rennes, à « nostre maistre Fourel », et réponse gaillarde de ce dernier. La facétie est évidemment traditionnelle : nous la retrouvons sous une forme différente dans la XIV[e] Serée de BOUCHET (édition Roybet, t. III, p. 90). — Celle qui suit (II, 137) se retrouve, comme le remarque Assézat (n. 3) dans les *Bigarrures* de TABOUROT, qui paraissent en même temps qu'*Eutrapel* et ne lui doivent rien. De même, deux traits de naïveté cités dans *Eutrapel* (chap. XXII, II, 171 et chap. XXIV, II, 185) font partie des « calinotades » du sieur Gaulard, une création de Tabourot : la première (« la fosse creusée, où mettra-t-on la terre ? ») était dans le *Courtisan* de B. CASTIGLIONE. Les *Bigarrures* (chap. *du changement de surnom*) nous fournissent encore un pendant à l'anecdote de « l'affétée chambrière » qui n'osait prononcer certain nom propre (*Eutrapel*, XX, II, 148. Cf. encore : *Moyen de Parvenir*, chap. LIV et LXXIV ; *Baron de Fœneste*, l. III, chap. XIII).

(1) II, 270.

(2) *Hist. facét. et morales*, par J. N. D. P., *avec quelques histoires tragiques*, Leiden, chez Salomon Vaguenaer, 1663, p. 109-111 (n° 72). Le récit de Parival a été inséré tel quel dans les *Contes à rire ou Récréations françaises*, publiées par A. CHASSANT (Paris, Th. Belin, 1881, p. 318-320).

(3) Ainsi, chez Parival il n'est point question d'une rivalité amoureuse entre les deux hommes : le professeur veut simplement se venger du courtisan qui lui a fait un affront. Au milieu du récit, je note une allusion obscure à « la vie de Clément Marot. »

celle de du Fail. Attendons-nous à ce qu'on découvre un jour la source commune .

L'anecdote « d'un qui se sauva des sergents », que du Fail a contée avec sa vivacité nerveuse au chapitre xiv, se retrouve avec ses lignes essentielles dans l'*Elite des Contes* du sieur d'Ouville (1) : le conteur du xviie siècle ne nous donne qu'un récit tout sec et schématique, mais il nous en dit assez pour que nous reconnaissions là notre histoire d'un gentilhomme qui, poursuivi par des Chicanoux, se réfugie dans une église et s'y métamorphose en Saint Julien. Très probablement, — plus probablement encore que dans le cas de la « merlesse », — l'anecdote du sieur d'Ouville ne dérive pas d'*Eutrapel*.

Le chapitre xvi est consacré pour une bonne part au récit de mystifications un peu rudes échangées entre un fermier et son gentilhomme en belle humeur. Ce récit, qui a été cité comme un document de mœurs, paraît authentique, et peut-être l'est-il, du moins en partie. Nous croyons volontiers que du Fail a connu aux environs de Rennes ce paysan finaud qu'il appelle Hervé d'Olim et dont il a noté l'accent nasillard (2). Et pourtant nous ne sommes pas sans inquiétude sur la réalité du stratagème qu'il emploie pour se débarrasser du gentilhomme installé dans sa ferme avec femme et domestiques. Il imagine de dresser « sur deux tréteaux de table » un cercueil avec un cierge allumé, et de raconter qu'une servante vient de mourir de la peste. On pense bien que le seigneur et sa suite détalent sans demander leur reste. Nous savons que Rennes et ses environs connurent des épidémies de peste en 1563 et en 1583 ; mais nous savons aussi que le stratagème employé par Hervé d'Olim est assez

(1) Édition G. Brunet, II, p. 327-328 : *Moyen de se sauver des sergents.* — Comme le fait remarquer Marie Guichard, la légende attribuait à Rabelais une mystification du même genre au temps de son « moniage » à Fontenay-le-Comte. — La seconde anecdote du même chap. xiv (un vieux saint Roch préféré à un neuf) se retrouve dans le folk-lore de tous les pays. Mais elle est en elle-même très vraisemblable et conforme à la psychologie paysanne. Maupassant, par exemple, rapporte un fait analogue observé par lui en Normandie.

(2) II, 72. « Hervé leur dit en son renaud (car il nazardoit et parloit du nez pour avoir chargé de la plus fine au Pot d'estain)... » Le « Pot d'Etain » était une auberge de Rennes (Cf. II, 217), et l'on voit par là que ces auberges pouvaient être de fort mauvais lieux. *Olim* est imaginaire (probablement le mot latin signifiant « jadis ») ; mais Hervé était un nom fort répandu à Clayes et dans la région de Pleumeleuc.

connu dans la littérature comique. Il avait été attribué longtemps avant *Eutrapel* au « piovan' Arlotto » dont les bons tours et facéties faisaient les délices des Italiens (1). Pour se débarrasser du sieur Rossello qui encombre son presbytère, le curé Arlotto fait sonner le glas de la paroisse par un marguillier qui est de connivence avec lui, de même que chez du Fail le curé favorise la ruse du fermier. Tout comme celui-ci, Arlotto répond avec une tranquillité affectée à son hôte inquiet, lui assurant que « ce n'est rien. » Le sieur Rossello se dépêcha de faire brider ses chevaux « et partit avec tout son train avec tant de diligence qu'il ne s'arresta pas qu'il ne fut à Quaranta, trois milles proches d'Arezzo. » Sauf que Hervé d'Olim n'est pas un curé et expose un cercueil au lieu de faire sonner le glas, l'anecdote de Noël du Fail suit avec une fidélité surprenante le récit populaire italien. Est-ce pur hasard ? Je ne le crois guère (2).

Il me paraît inutile de poursuivre dans le détail cette enquête et d'exposer pourquoi nous considérons comme de simples contes traditionnels tel et tel récit de du Fail, par exemple l'histoire de l'apothicaire administrant à sa femme, par jalousie, une drogue laxative dont l'effet se produit au milieu de la danse (3), ou celle de ce « fils qui trompa l'avarice de son père » en le faisant passer pour mort (4), ou l'aventure de « Monsieur Ita », pauvre gueux dont quelques escrocs firent un évêque (5), ou l'histoire de

(1) *Les Contes et Facéties d'Arlotto de Florence*, édition Ristelhuber, nº XXXV (p. 57-59).

(2) On trouve une anecdote semblable dans le *Moyen de parvenir*, au chap. LXXXI ; les éditeurs de cet ouvrage pensent généralement avec La Monnoye que Beroalde de Verville s'est inspiré des *Contes d'Eutrapel*, mais rien ne l'indique ; il y a des différences sensibles entre les deux anecdotes. — Cf. encore *Menagiana*, 2e partie, Paris, 1729, t. II, p. 1-2.

(3) *Eutrapel*, XXIV (II, 183-185). On pourrait citer plusieurs histoires scatologiques du même genre, mais aucune qui soit exactement semblable.

(4) Chap. XVI. C'est l'aventure qui a fourni à MOLIÈRE l'acte II de l'*Etourdi*, et à HAUTEROCHE sa comédie du *Deuil* ; mais tandis que le *Deuil* remonte incontestablement à *Eutrapel*, rien n'indique que Molière ait jamais lu une ligne de Noël du Fail. Le conte devait être courant. On en trouve un analogue dans le *Recueil des plaisantes et facétieuses nouvelles*, publié à Lyon en 1555 (nº LXXIX).

(5) Chap. XVII (II, 91-95). Le récit est drôle, mais peu vraisemblable. Comment l'hôtelier angevin a-t-il été assez naïf pour tomber dans un pareil panneau et héberger pendant plusieurs jours un prétendu prélat et sa prétendue suite qui n'étaient que des gibiers de potence sans tenue et sans prestige ? La

ces deux pauvres époux de Saint-Laurent des Vignes (1) qui, après avoir décidé d'un commun accord de vivre en état de chasteté pour éviter la naissance d'un huitième enfant, vécurent ainsi pendant quatre ans mais rompirent un beau jour leur vœu et eurent d'un seul coup quatre petits jumeaux (2). Peu importe désormais. La suspicion a été jetée sur une bonne part des récits proprement dits, sur ceux qui ont des allures de contes. En somme, Noël du Fail a procédé dans *Eutrapel* comme la plupart des conteurs du XVIe siècle et de tous les temps : il a puisé à pleines mains dans le trésor commun des récits oraux et écrits ; il a usé de la localisation comme l'auteur des *Cent Nouvelles Nouvelles* et comme bien d'autres (3). : ce-

vérité est que depuis les « Repues franches » (Cf. notamment la « repue du Limousin ») ces histoires de filouteries d'aliments étaient à la mode et circulaient de tous côtés, comme aujourd'hui les histoires de policiers et de cambrioleurs. On les voulait aussi corsées que possible. Dans le petit recueil des *Escraignes dijonnaises* de TABOUROT, nous ne trouvons pas moins de deux histoires comparables à celle d'*Eutrapel* : l'histoire du « faux aumônier de la reine d'Écosse » (nº XXX) qui rappelle celle du faux évêque et dont on fit, paraît-il, une farce à Dijon, et l'histoire du faux baron de Beaurepas (Nouv. XXIX). — Le récit de du Fail a passé, avec des modifications qui lui enlèvent toute sa saveur et tout son charme, dans les *Contes aux heures perdues*, du sieur d'OUVILLE, sous ce titre « Simplicité d'un crocheteur » (Paris, Toussaint Quinet, 1644, t. I, p. 230-232 ; LOUANDRE, *Chefs-d'œuvre des conteurs fr. avant La Fontaine*, Paris, 1873, p. 355-357). D'après M. Kr. Nyrop (*Dania*, X, 3, p. 134), l'amusante comédie de HOLBERG, *Den pantsatte Bondedreng* (« le jeune paysan mis en gage ») dériverait de l'anecdote de « Monsieur Ita » par l'intermédiaire de l'*Utopia* de BIDERMAN (début du XVIIe siècle).

(1) Aujourd'hui Saint-Laurent tout court, depuis qu'on a cessé de cultiver la vigne dans la région rennaise. Paroisse située à 5 kilomètres au N.-E. de Rennes.

(2) C'est l'histoire de Guillemin Colleaux et de Jaquette Ollivaud (II, 283-285). Ce sont bien là des noms du pays, mais cette précision ne nous en impose plus. L'historiette a une allure bien « folklorique. » On remarquera la correspondance parfaite entre le nombre des jumeaux et le nombre des années d'abstinence conjugale. Cette belle symétrie qui, tout en révélant l'intervention de la justice divine, fournit un récit bien fait, — même un peu trop bien fait, — doit nous mettre en méfiance. Point n'est besoin d'être grand clerc en folklore pour flairer ici l'anecdote traditionnelle (« antimalthusienne », dirions-nous aujourd'hui), et pour rattacher le conte de Noël du Fail au cycle bien connu de la stérilité volontaire punie par le ciel. *Mélusine* a organisé autrefois une longue enquête sur ce cycle (Voir en particulier, t. IX, 1898-1899, col. 102).

(3) Ainsi dans un passage de *Robin et Marion* que l'on considère comme interpolé, nous trouvons cités quelques noms de localités de l'Artois. On localisa

pendant il en a usé avec tant d'insistance, de précision et même d'indiscrétion, que nous devions, nous aussi, insister sur ce point et dissiper une légende d'authenticité dont notre auteur est le premier responsable.

Le réalisme de du Fail, — chose différente de l'authenticité historique des récits, — ne perd pas autant qu'on pourrait le croire à nos constatations et à nos hypothèses nouvellistiques. D'abord la belle indépendance de du Fail vis-à-vis de ses sources nous garantit qu'il est capable d'introduire des éléments de réalité dans des contes tout faits. Admettons que la série des mystifications mutuelles du fermier et du seigneur au chapitre XVI soit tout entière composée de thèmes traditionnels : du Fail saura traiter ces thèmes avec son expérience de la vie, et loger ses observations personnelles dans un cadre tout donné : il a vu Hervé d'Olim, le paysan rusé à la voix nasillarde, et s'il ne va pas très loin dans la psychologie individuelle, il nous donne tout au moins la psychologie juste des relations entre un fermier et son seigneur : celui-ci simple et jouant franc jeu parce qu'il n'a rien à craindre, l'autre rendant coup pour coup, mais avec précaution et sachant bien qu'on ne badine pas avec un maître comme avec un égal : Hervé « donnait toujours gagné » au gentilhomme, « avec lequel il debatoit non en compagnon, mais avec un familier respect, ayant regard sans cesse que l'œil de son maistre ne se courrouçast. » Et donc il mystifiera sans en avoir l'air, jouera l'innocent, niaisera, et ce sera plaisir de le voir conserver cette attitude pendant tout le récit.

De plus il reste encore dans *Eutrapel* bon nombre d'histoires et d'anecdotes, — et il en est de fort longues, — qui par leur absence d'intrigue nette, par leur allure de tableaux de mœurs, échappent à la suspicion dont nous parlons. Qui doutera que la jolie peinture de veillée rustique par laquelle s'ouvre le chapitre XI ait été faite d'après nature ? Et s'il est fort probable que l'aventure du laxatif administré par maître Pierre à sa femme, dans la seconde partie du chapitre XXIV, provient d'un répertoire, écrit ou oral, de bonnes vieilles gauloiseries, nous ne doutons pas que du Fail ait vu à Angers, du temps qu'il y étu-

cette idylle après coup. — Dans le *Moyen de parvenir* (ch. XXXI) un docteur de Toulouse fait à sa femme un legs grotesque : l'histoire, donnée comme authentique, est une simple transposition d'une facétie du Pogge. — Etc., etc. Les exemples seraient innombrables.

diait, maître Pierre trônant dans sa boutique d'apothicaire et exécutant avec son pilon et son mortier toute sorte de chansons et « carillonnements empiriques et spagiriques (1). » De même on à peine à croire qu'il n'ait pas vu s'avancer devant le château de Vitré ce bon capitaine revenant d'Italie et que des diablotins de pages s'amusent à brimer parce qu'il porte un accoutrement étrange et parle le plus pur patois de Lamballe. Rarement du Fail a été aussi bien inspiré par la sympathie un peu narquoise qu'il portait aux gens du passé, et par son goût pour les oppositions entre deux générations. Le bonhomme est présent devant nous : nous l'entendons gourmander les pages en « lamballois », ce qui augmente la risée ; nous le voyons passer la porte du château, se faire reconnaître par le comte de Laval qui le comble de caresses, puis pardonner gentiment aux étourneaux que leur seigneur veut fouetter (2). La scène est si vivante que M. Courbet s'est demandé si ce gamin de du Fail n'était pas parmi les pages de la maison de Gui XVI de Laval, lequel mourut en 1532 (3) : Cette hypothèse me séduirait beaucoup, étant de ceux qui reculent la naissance de Noël du Fail jusqu'aux alentours de 1520. En tous cas nous devinons sans trop de peine quel est le personnage dont il nous entretient pendant tout ce chapitre VIII. Il l'a laissé anonyme, contrairement à ce qu'il fait si volontiers quand il raconte une anecdote de fantaisie. Il s'agit ici, sans aucun doute, de ce bon capitaine Charles Bernier, seigneur du Lattay, qui « avoit toujours quelque bon mot pour rire », comme le lui disait avec indulgence le roi François I[er] (4), et qui jurait par « le grand Dieu d'Israël » : le chapitre XXXIII d'*Eutrapel* nous le montre causant familièrement avec « ce bon et grand roy. » Des indices précis assurent l'identité du personnage. Au chapitre VIII, nous apprenons que le capitaine anonyme fut « lieutenant d'une compagnie de gens d'armes (5). » et au chapitre XXXIII, le seigneur du Lattay est présenté comme « lieu-

(1) Mais, comme nous l'avons dit plus haut (p. 370, n. 1) l'adjectif « spagirique » constitue ici un anachronisme.

(2) *Eutrapel*, VIII (I, 301).

(3) Cf. COURBET, *Notice*, p. LI, n. 2. — Sur la cour fastueuse de Gui XVI, comte de Laval, baron de Vitré, voir : LA BORDERIE, *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1888, II, p. 128-129.

(4) *Eutrapel*, XXXIII (II, 315). Le capitaine Lattay vient de faire une plaisanterie dépourvue de sel.

(5) I, 307.

tenant de la compagnie d'hommes d'armes de Monsieur de Rohan (1). » « Ce vaillant homme d'armes », dit du Fail en parlant du capitaine anonyme. Or le seigneur du Lattay est qualifié « brave et vaillant capitaine » au chapitre xxxiii, « vaillant et brave capitaine » dans les *Arrêts* (2). Si le gentilhomme poursuivi par les pages s'exprime dans le patois de Lamballe, c'est qu'en effet Charles Bernier possédait la terre du Lattay en Guenroc et celle de la Chapelle-Bernier en Bourseul, toutes deux voisines de Lamballe (3) : il était de ce pays. Le narrateur (4) cite ainsi les premières paroles du comte de Laval au capitaine : « Ha, Capitaine, (il l'appelle par le nom de sa maison, laquelle comme il n'y a rien de durée, est aujourd'huy entre autres mains estrangeres)... (5) » Ce passage appuie l'identification proposée : en effet, comme l'a déjà indiqué La Borderie (6), la terre du Lattay, qui appartenait alors à Charles Bernier, fut vendue en 1566 à Judes de Saint-Pern, futur connétable de Rennes, et, — ajoutons-le, — futur successeur de Noël du Fail comme époux de Jeanne Perrault (7). Mais pourquoi toutes ces précautions ? Pourquoi cette volonté arrêtée chez l'auteur de ne pas nommer Charles Bernier ? C'est que, si la première partie du chapitre, simplement humoristique, ne pouvait rien avoir de désagréable pour les représentants de la famille Bernier encore vivants en 1585, il n'en était pas de même de la seconde partie, qui nous introduisait dans l'intimité du ménage de ce

(1) II, 315. Guy XVI de Laval eut pour gendre Louis V de Rohan, seigneur de Guémené, et l'on sait d'autre part que du Fail trouva des protecteurs dans la famille des Rohan.

(2) *Arrêts*, édition 1579, p. 383 : « René Bernier escuyer, fils de ce vaillant et brave capitaine Latay, et damoiselle Louyse Goujon sa femme.... » Cette Louise Goujon, belle-fille du capitaine Lattay, appartenait à la même famille que Françoise Goujon, mère de Jeanne Perrault qui épousa Noël du Fail vers 1552.

(3) Cf. La Borderie, *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVI, p. 267-268.

(4) Il n'est pas nommé au début du chap. viii, mais on s'aperçoit ensuite que ce devait être Polygame.

(5) I, 303.

(6) *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVI, 268.

(7) Aux indications données par La Borderie et qui nous ont permis d'identifier le capitaine anonyme du chap. viii, nous ajouterons que Charles Bernier, seigneur du Lattay, fut lieutenant de Rennes pendant un certain temps : nous le voyons fonctionner en cette qualité en 1557 (Cf. *Arch. munic. de Rennes*, nos 12 et 135).

« vaillant capitaine » et avait une allure de fabliau fort gaulois. « On a lieu de craindre, dit La Borderie, que le brave capitaine Lattay n'eût légué à son fils bien des dettes, pour obliger celui-ci à vendre coup sur coup les deux principales terres de son patrimoine (1). » Cette opinion s'accorde à merveille avec le caractère insouciant du personnage représenté dans la seconde histoire du chapitre VIII et qui est le même que le héros de la première. Ruiné sans doute une première fois, il avait épousé « pour ses biens » une femme avaricieuse, au reste plus âgée que lui, dont les récriminations ne l'empêchaient pas de faire grande chère et de « mettre tout par escuelles », comme Tailleboudin ; un jour que sa femme, l'ayant surpris serrant de très près une de ses demoiselles, lui donna quelques tapes, il s'avisa, par manière de rire, de crier au feu, au meurtre, et d'ameuter tout le voisinage. Qu'on veuille bien se reporter à l'anecdote : elle paraîtra plus savoureuse maintenant qu'on la devine authentique. Et cet exemple, que nous avons dû donner avec tout le détail nécessaire, nous prouve bien qu'en dehors des tableaux de mœurs, il peut y avoir dans *Eutrapel* des récits tirés de la réalité : c'est certainement le cas pour les anecdotes autobiographiques (2).

Les tableaux de mœurs tiennent une place importante dans l'œuvre, et nous ne pouvons songer à les passer tous en revue : par exemple le chapitre VI tout entier nous initie à la morgue des nobles de province, à leur respect de l'étiquette, à leurs ridicules querelles de préséance. La caricature est dans le style, dans le désopilant arrêt rendu par le seigneur Ingrand ; mais le fond est vrai, et des documents de l'époque nous montrent les gentilshommes intraitables sur des questions comme celle du banc à l'église ou de l'enfeu (3). A ce propos, du Fail ajouta après coup à son chapitre un fait-divers tragique, l'histoire vraie, sèchement rapportée, de ce « jouveigneur ou puisné d'une

(1) *Bibl. Éc. des Chartes*, XXXVI, 268.

(2) Séjour à Paris, anecdote du vielleur (chap. XVIII), etc... Joignons-y, jusqu'à nouvel ordre, certains « incidents d'audience » dont du Fail a pu être témoin pendant sa carrière judiciaire : l'histoire de Chauvel (chap. XXIII), ou celle du voleur qui avait imaginé de parler une langue de son cru, analogue sans doute à cet « agrach » qui intrigua tant magistrats et philologues français il y a une dizaine d'années (chap. XV).

(3) Nous renvoyons à l'intéressante étude de M. H. FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *La noblesse en Bretagne avant* 1789, Rennes, 1902, p. 66 et suiv.

bonne maison », qui revenant de la guerre tua de sa main un « nouvel enrichi, soi-disant noble », lequel avait acheté de son aîné le droit de s'asseoir sur le banc de ses ancêtres à l'église du village. Le commentaire de ce petit récit se trouve dans les *Arrêts* mêmes de du Fail où celui-ci résume une querelle moins sanglante, mais analogue survenue entre Claude Anger sieur de Crapado et René de la Motte (1).

La portion documentaire des *Contes d'Eutrapel* demeure donc considérable : non seulement du Fail a tenu les promesses des *Propos Rustiques* et des *Baliverneries*, mais il a étendu le champ de ses observations et décrit toutes les classes et catégories sociales. Il est resté un observateur attentif des hommes. Sa manière seule s'est modifiée depuis 1547-1548, et le changement essentiel qui distingue sa troisième œuvre des deux premières, si dissemblables entre elles, c'est l'abondance des récits proprement dits. Le bilan des *Propos Rustiques* et des *Baliverneries* à ce point de vue est vite établi ; ils contiennent en tout trois récits en forme : les deux chapitres des guerres rustiques, composés à l'exemple (je ne dis pas à l'imitation) de la guerre picrocholine, et l'apologue de la *Goutte et de l'Araignée* (2). Sa vocation de conteur est alors à l'état latent. Ses modèles préférés sont Rabelais, chez qui le conte ne se dégage pas nettement, et les humanistes en tête desquels il faut placer Érasme. Mais à partir de 1550 les choses ont changé : l'*Heptaméron* a paru, puis les *Joyeux Devis* : le conte proprement dit est à la mode. Du Fail se met donc à composer des contes, dont il prend les sujets de tous les côtés. Et voilà pourquoi récits et anecdotes abondent dans *Eutrapel*.

Définir les *Contes d'Eutrapel* dans leur généralité, — et c'est ce que nous allons essayer de faire maintenant, — c'est au fond définir la vision que du Fail a eue des choses et remonter par suite à certains traits essentiels de son tempérament et de son caractère. Or il me paraît qu'une théorie nous permet de ramener à l'unité, sans trop de peine, la diversité apparente des récits et tableaux de Noël du Fail. Aucun conteur peut-être ne se prête aussi facilement que lui à ce genre de synthèse. *Etre*

(1) *Arrêts*, édition 1579, p. 86, 18 mars 1567. — *Eutrapel*, VI (I, 291-292), add. de 1586[2].

(2) Je ne compte pas l'interrogatoire du premier chapitre des *Baliverneries*, qui nous donne un tableau de mœurs conjugales, non un conte.

et *paraître*, voilà l'opposition essentielle qui l'a sans cesse préoccupé. Comme moraliste, il cherche la vérité et la franchise, et dénonce toutes les hypocrisies ; comme théoricien social, il fustige ceux qui prétendent s'élever au-dessus de leur rang afin de paraître ; comme conteur joyeux, il tire partie de ces antithèses éminemment comiques entre l'apparence et la réalité ; comme peintre enfin, il excelle à noter les attitudes et les gestes et trouve un bon emploi de ses facultés dans des récits qui consistent précisément à montrer la vanité des attitudes et l'ampleur ridicule des gestes. Si l'on nous objecte que cette synthèse englobe la morale de du Fail et même sa politique, nous répondrons qu'il ne s'agit pas ici des petites dissertations morales et politiques que l'auteur a cousues à ses contes, mais de la morale toute spontanée et personnelle de Noël du Fail, qui est un reflet de son tempérament et qui s'accorde avec sa vision comique, satirique et pittoresque des hommes et des choses. Pourquoi séparerions-nous ce que la nature avait joint ?

Nous avions déjà remarqué, sous la discrétion des *Propos Rustiques*, la tendance de du Fail à s'amuser des prétentions naïves de ses personnages. Elle reparaît avec beaucoup plus de netteté, de relief et d'abondance dans l'œuvre bigarrée de 1585. Lorsque du Fail promène ses regards autour de lui, il ne voit que gens qui en font accroire aux autres et s'en font accroire à eux-mêmes. Dans les *Baliverneries* il s'est emparé d'un jeune avocat prétentieux, d'un « de ces aneantiz qui veulent paraître », et il ne l'a pas encore lâché en écrivant *Eutrapel*. Ses semblables abondent ici, et nous pouvons lui adjoindre par exemple cet écolier que du Fail a connu en Avignon et qui trompettait sa noblesse, « combien qu'il fust issu de la plus vilaine peautraille qui fust d'icy au pont Lagot (1). » Comment ce glorieux fut bafoué et convaincu d'ignorer le grec qu'il prétendait savoir, c'est ce que nous raconte le chapitre xv, intitulé *De l'amour de soy mesme*. L'écolier qui parla latin à la chasse, — l' « escholier limousin » de du Fail, — a été tiré des *Facéties* du Pogge pour symboliser le pédantisme naïf de l'échappé de collège. D'autres pédants, ce sont les médecins : il faut voir leurs mines doctorales lorsqu'ils dissertent en latin sur des maladies qu'ils ignorent ! C'est

(1) *Eutrapel*, xv (II, 54). Souvenir de *Pathelin*. — Pont Lagot, village situé près de Rennes, sur la route qui mène à Pacé, Saint-Gilles, Pleumeleuc.

une comédie bien amusante qu'ils nous donnent au chapitre XIII.

Juges et avocats sont bouffis de prétention. Voyez l'avocat ignorant : il réussira à en imposer au vulgaire « pourveu qu'il parle peu, avec un haussement d'épaules et yeux sourcilleux et admiratifs, en faisant bien le Raminagrobis », pourvu qu'il lance de temps à autre des mots tels que « resoluement, véritablement, les matières douteuses.... (1) » Les juges demeurent inaccessibles, confits dans leur dignité, alors que selon du Fail ils devraient interroger les gens, se mêler au peuple : à ce propos il nous conte l'anecdote du juge de Bourges que des chanoines purent contempler un jour tournant la broche dans la cuisine d'un des leurs (2). Les chanoines se gaussèrent de sa simplicité ; mais du Fail est du parti de ce brave homme : un juge doit savoir dans le privé déposer sa gravité pour la reprendre en temps et lieu : « *Magister in aula, socius in camera*, disoit nostre bon maistre Nicolas Bernard (3). » Mais pour la plupart se vérifie l'adage latin « *honores mutant mores.* »

Que de gens de toute catégorie doivent le succès et la considération uniquement à leur « bonne mine et piaffe joinct à l'accoustrement précieux et bien fait ! » Contemplez au chapitre XVII ce « Monsieur outrecuidé et sot », couard avec cela, mais qui sait faire de l'habile homme et, à l'aide d'une table bien garnie, s'entoure de flatteurs dont il hume l'encens avec délices. Le monde se laisse prendre aux simagrées, à telles enseignes qu'un simple gueux, moyennant deux mots de latin et les génuflexions de ses acolytes, pourra pendant plusieurs jours se faire passer pour un évêque aux yeux d'un hôtelier (4).

Les nobles sont remplis d'un orgueil ridicule : parce que l'un d'eux a sonné du cor à la chasse en passant près de la maison de son voisin, celui-ci est mortellement vexé, et pour apaiser la brouille, il faut autant de diplomatie que pour négocier la paix entre deux puissances européennes (5). Il n'est pas jusqu'à ce petit épicier-apothicaire d'Angers qui ne se croie le plus habile homme du monde : c'est plaisir de le berner (6).

(1) *Eutrapel*, XI (II, 25).
(2) *Eutrapel*, IX (I, 309-310).
(3) Chap. XVII (II, 84-85).
(4) Chap. XVII.
(5) Chap. VI.
(6) Chap. XXXIII.

Lui du moins, comme plusieurs autres personnages d'*Eutrapel* n'est qu'un grotesque naïf. Mais que l'on considère les ravages de l'ambition dans la société, et l'on sera effrayé de l'œuvre de déclassement qui s'accomplit. Les marchands épousent des « demoiselles » et renoncent à « ce beau et honneste titre de Sire » pour s'intituler « Monsieur du fossé, de la vigne, de capendu, du chapeau-verd, de la truie qui file, du blandureau, et autres de telle farine (1). » Le petit seigneur veut faire le grand seigneur ; il est flatté quand celui-ci daigne l'admettre dans sa familiarité ; et pourtant l'apologue du Pot de terre et du Pot de fer, emprunté par Esope à l'Ecclésiastique (2) nous apprend les dangers que nous courons en nous liant avec plus fort que nous ; une autre leçon nous est donnée par la grande aventure tragique de Launay et de la Rivière, la seule histoire dramatique que contienne *Eutrapel* et où du Fail ait essayé de se mesurer avec Marguerite de Navarre et Bandello (3).

Les hommes éprouvent le besoin d'imiter servilement tout ce qui se fait dans les classes supérieures. Du Fail ne connaissait pas le mot « snobisme », mais il a décrit la chose, par exemple dans le chapitre intitulé « Que les fautes s'entresuivent (4). » Les ordonnances somptuaires ne sont plus appliquées ; les femmes de la bourgeoisie et même les paysannes veulent porter des robes de velours et des chaînes d'or comme les demoiselles. Un avocat de Paris vient plaider aux Grands Jours de Bretagne et prononce en débutant deux ou trois fois l'expression : « Par disposition de raison : » (5) après l'avoir écouté de toutes leurs oreilles, nos avocats n'ont plus que cette expression à la bouche. Le portrait d'Eguinaire Baron n'a d'autre raison d'être que d'amener une comparaison rabelaisienne entre la tourbe des imitateurs et les chiens qui vont l'un après l'autre arroser une muraille. Si les hommes sont imitateurs, c'est qu'ils s'en tiennent aux apparences, sans considéere la sagesse du

(1) Chap. XXXI (II, 262-263).

(2) Chap. II (I, 246). Les *Emblèmes* d'ALCIAT disent également à propos de cette fable : « Videtur sanè Apologus ex Ecclesiastici 13. expressus, cum ait Sapiens ,etc... » (Emblema CLXV : Aliquid mali propter vicinum malum).

(3) Chap. II.

(4) Chap. IV.

(5) Chap. IV (I, 266).

proverbe : « l'habit ne fait pas le moine. » Ils croient se changer eux-mêmes en changeant d'habit.

Sans doute les « bonnes mines », — entendez : les belles apparences, — sont souvent découvertes, comme le prouvent les anecdotes du chapitre XVII ,et entre autres l'apologue de l'épouvantail et des oiseaux. Mais en attendant ce dénouement elles ont pu faire des victimes. C'est le rôle des conteurs comme Noël du Fail d'enlever les masques et de dissiper les mensonges : car une moquerie bien aiguisée fait ouvrir les yeux aux humains prêts à devenir des dupes ; « sans la moquerie les hommes n'eussent onc esté civilisez, ni arrachez du profond de leur grosse et lourde nourriture. » (1)

Eutrapel est donc une œuvre de franchise et de vérité. « Soyez vous-mêmes et cherchez en tout le naturel », tel est le conseil que nous donnent sous mille formes diverses ces contes et anecdotes. Et Eutrapel prêche d'exemple. Ainsi, au rique de tomber dans un snobisme à rebours, il nous dit, dans un passage paradoxal de son chapitre *de la Musique* que l'harmonie qu'il préfère est celle d' « un beau traquet de moulin battant joyeusement la mesure » ou bien encore le son de la trompette, les roulements du tambour, le hennissement d'un cheval un jour de bataille, ou encore le cliquetis des dés roulant sur une table bien polie (2). Mais notre Alceste rural a fait mieux : il s'est confessé lui-même ; il a caricaturé un Eutrapel petit-maître, présomptueux, à la fois affecté et rude ; il a fait railler par ses deux compagnons habituels ses ambitions poétiques, — raillerie à laquelle tout homme de lettres, fût-il poète par occasion, est toujours sensible. Il a conté ses propres peccadilles, et même quelques péchés, avec une bravoure joyeuse (3). Si sa vie n'a

(1) Chap. XXXIII (II, 318).

(2) Chap. XIX (II, 111). C'est ainsi qu'Alceste affecte de préférer la médiocre chanson populaire du bon roi Henri au sonnet élégant d'Oronte. Dans ses *Promenades à Rome*, STENDHAL cite comme un exemple de courage l'aveu d'un voyageur qui disait après avoir entendu un duo de Cimarosa : « J'aimerais autant entendre frapper avec une clef sur une paire de pincettes. »

(3) Assurément il est difficile de dire jusqu'à quel point cette sincérité était courageuse. Quant à moi, je ne puis m'imaginer que « le feu seigneur de la Herissaye » ait cru sérieusement à l'efficacité de ses pseudonymes et de ses énigmes. Les intimes de du Fail durent trouver aussitôt la clef d'*Eutrapel*, et la divulguer au public. Comment supposer que l'identification d'Eutrapel au

pas toujours été édifiante, n'oublions pas que nous le savons grâce à lui. Il tâcha d'être sincère avec lui-même.

De ce besoin de sincérité et de naturel, de cette antithèse perpétuelle entre l'être et le paraître, entre *Enai* et *Fœneste*, comme eût dit d'Aubigné, dérivent le choix des sujets et la forme donnée par l'auteur à ses anecdotes. Leur comique est fait de contrastes. J'en ai déjà fourni des exemples ; citons-en quelques autres encore pour mettre la théorie à l'épreuve :

Le conte de la dame italienne et du jardinier (chap. IV) est un cas de contradiction comique entre les paroles qui veulent sauvegarder la dignité féminine, et le désir réel qui n'a rien de pudique.

Généralement chez du Fail « la mine » des personnages vaut mieux que la réalité ; mais dans l'anecdote des pages et du capitaine (chap. VIII), c'est l'inverse. Le contraste existe toujours ; mais il est à l'avantage du capitaine, et les pages sont tout penauds en voyant que ce grotesque est un homme de valeur.

Dans l'amusante anecdote d' « Eutrapel et un vielleur » nous avons affaire à un contraste purement imaginaire et qui n'existe que dans la subjectivité de Noël du Fail. Le cas est d'autant plus curieux que l'auteur semble bien rapporter un épisode vécu, un incident de son voyage à la Cour en 1553. On sait qu'il arrive tout crotté dans une auberge déjà pleine, dont l'hôte lui propose de coucher dans le même lit qu'un « honorable homme » qui « est revenu du souper du Roy tout fasché et tout las. » Nous apprendrons plus tard que, se trompant d'étage, Eutrapel a passé la nuit près d'un vielleur en haillons et couvert de vermine. Le comique essentiel du récit réside dans cette erreur, qui est du fait d'Eutrapel. Ici, point de « piaffe », point de « belle mine ». Le vielleur est sans prétention, — le pauvre ! — il se contente de faire entendre des ronflements sonores accompagnés d'autres bruits naturels. Le contraste habituel à du Fail est tout simplement entre la haute idée qu'il s'est faite de son compagnon de chambre et la mesquinerie réelle du personnage ; et tous les efforts du narrateur consisteront à magnifier par des comparaisons pompeuses, de grands adverbes et

sieur de la Herissaye, claire pour nous, ait été obscure pour tous les Rennais en 1585 ? Même si l'on ne partage pas cette opinion, et si l'on estime du Fail assez naïf pour s'être cru impénétrable, on reconnaîtra qu'il a fait des efforts pour être sincère avec lui-même.

d'imposants adjectifs les contenances, hardes et nippes du dormeur au fur et à mesure qu'Eutrapel fera dans la chambre les découvertes les plus triviales et les moins appétissantes. Les « coquins de poux » ligués avec « une infanterie de puces » finissent par le chasser hors du lit sur un banc, où il reste assis sans bouger, de peur d' « offenser, tant peu fust, ceste scientifique personne, qui si extravagantement dormoit. » Le matin, il entend l'homme se réveiller et chercher sa vielle avec mille blasphèmes. Mais Eutrapel interprète tout pour le mieux : « Ces longues et plusieurs fois repetées acclamations et interjections dolentes me firent soubçonner, ou plustost croire, qu'il revoit, comme les songes survenans aux grands sur le finissement de la nuit, se resolvent volontiers, comme dit Artemidorus, en quelque avanture de haute lice (1). » On voit le procédé : qu'il y entre une forte dose d'artifice, c'est ce que je ne nierai point ; mais on comprend aussi, par tout ce qui précède, que ce genre de comique dérive en dernière analyse des tendances naturelles à l'esprit de du Fail.

Ces oppositions peuvent devenir dramatiques, mais ne le sont pas nécessairement. Notre auteur ne recherche pas avec prédilection les récits à péripéties. L'incident de voyage que nous venons de citer n'est pas un conte organisé. L'apologue de l'épouvantail et des oiseaux (chap. XVII) rentre dans la règle générale en ce sens qu'il présente une fois de plus l'opposition entre l'apparence et la réalité, mais il n'a rien de dramatique : l'épouvantail effraye d'abord les oiseaux, puis peu à peu ceux-ci s'en approchent, une jeune chouette se risque sur sa tête, et le charme est rompu :

De loin c'est quelque chose, et de près ce n'est rien.

Simple fable, ou plutôt tableau animé, où tous les faits et gestes de la gent ailée sont décrits avec un pittoresque minutieux.

Mais l'histoire contée aussitôt après a plus de mouvement et d'action. C'est un épisode des guerres civiles, vrai ou non, peu importe. Du Fail y oppose fortement deux personnages : d'une part le gentilhomme vaniteux et nul, « grue de velours », inapte à la guerre, « espée de plomb en fourreau d'argent », « mangeur de viandes prestes », et d'autre part le rustre idéal,

(1) Chap. XVIII (II, 102).

« brave et vaillant soldat », qui s'invite sans façon à partager le copieux repas préparé pour ces messieurs les courtisans. Il dévore et « fait une terrible brisée sur ce qu'il attaque », scandalisant toute la compagnie. Nous connaissons ce héros cher à du Fail, hardi et simple, avec quelque chose de Rainouart au tinel ; il s'appelait Eutrapel dans les *Baliverneries.* Une fois les oppositions marquées, une fois du Fail a groupé autour du formidable mangeur une troupe de courtisans atterrés, indignés et craintifs, il dénoue la situation par un petit coup de théâtre : agacé des mines dégoûtées de ces messieurs et du congé que vient de lui signifier le maître de céans, notre soldat, que le vin avait mis en verve, empoigne un bout de la nappe et tire si bien que tout le service tombe à terre.

La mystification est le ressort dramatique le plus fréquent. C'est l'épingle qui crève les ballons gonflés par la vanité, c'est le geste qui arrache à « l'âne cuman » sa peau de lion. Du Fail aimait la mystification pour elle-même. Il mystifie de temps à autre ses lecteurs. Il se divertit des bonnes farces que les villageois se jouent entre eux. L'anecdote la plus développée du chapitre autobiographique par excellence, le chapitre XXVI, est celle où nos fripons d'étudiants soutirent tout leur argent à Lupolde et aux autres pédants et fesse-culs. N'était-ce pas plaisir de voir la mine déconfite des victimes ? Au reste, c'était bien fait, nous explique du Fail, qui trouve toujours moyen de concilier la gaminerie et la morale : ces pédants ont été punis de leur avidité. N'était-ce pas bien fait encore quand le prêtre brigand, qui pensait posséder enfin la femme convoitée, fut précipité par elle dans une carrière ? (chap. XV). Le tour fut bien joué, et ce coquin de curé pris à son propre piège. Le gamin s'en amuse, tandis que le moraliste nous montre les conséquences de la luxure. *Eutrapel* est plein de mystifications. Il y en a une bien connue : c'est celle de ce fils qui, étant à court d'argent, imagine de se vêtir tout de noir et d'aller annoncer la prétendue mort de son père à un de ses fermiers habitant le Poitou. Il est accompagné d'un fripon de laquais qui a déjà toutes les allures d'un Mascarille ou d'un Crispin. Tous deux organisent une mise en scène de deuil et de larmes dont le but est de soutirer le plus d'argent possible au riche fermier, tout heureux que le fils veuille bien lui continuer le bail conclu avec le père. Le conte est tout prêt pour la scène, et Hauteroche n'eut

guère qu'à le versifier. Il est traité par du Fail avec un entrain joyeux. Mais, dira-t-on, que devient la morale dans cette mystification de mauvais goût ? Qu'on se rassure : sans prendre ouvertement parti pour un jeune homme aussi ingénieux, l'auteur jette la responsabilité de la faute sur un père avare et sur la théorie professée dans certaines familles et d'après laquelle un jeune homme doit se débrouiller tout seul ; ce « tour de villon » devient ainsi une bonne leçon pour les parents. Mis en belle humeur par cette première mystification, du Fail nous en raconte d'autres : ce sont les « petites joyeusetez et tromperies » que « s'entrefaisoient » un certain gentilhomme et son fermier.

C'est encore à une mystification que se ramène l'anecdote de Cardan et des médecins, contée au chap. XIII, et que je n'ai retrouvée dans aucune biographie du célèbre savant italien (1). Tout le piquant du récit est dans l'opposition entre la verbosité doctorale des médecins français, et la brève et triviale sentence que prononce Cardan avec une tranquillité de pince-sans-rire. On attendait de lui, pour clore la discussion, un discours plein de doctrine, et l'on entend ces quatre mots d'italien : « Ha bisongra d'uno clystere. »

Sans nous attarder à citer d'autres exemples de mystifications, — par exemple celle du fou Brusquet au chapitre XXXIII (2), — nous étudierons en détail un conte développé

(1) On la trouve, il est vrai dans l'*Hydre morbifique exterminée par l'Hercule chimique*, du médecin paracelsiste de PLANIS CAMPY. Mais ce médecin la rapporte d'après du Fail, qu'il copie souvent sans jamais le nommer. Cette histoire de la consultation des médecins se placerait d'après du Fail, à Paris, au moment où Cardan revenait de médicamenter en Angleterre « un certain milort. » (II, 42). Ce milort est parfaitement connu : c'était Hamilton, évêque de Saint-André en Ecosse (CARDAN, *De propria vita*, chap. XXIX, Peregrinationes). En passant par Paris pour se rendre en Ecosse (1552) Cardan se lia avec plusieurs médecins français, parmi lesquels il signale Fernel et Sylvius (ces deux noms se retrouvent dans le récit de du Fail). Mais si l'on poursuit la lecture de son autobiographie, on s'aperçoit qu'au retour il a pris par le Brabant, les bords du Rhin, la Suisse, etc... pour rentrer à Milan, sans passer par Paris. L'anecdote d'*Eutrapel* contient donc une erreur de date ; si elle a un fond de vérité, il faut la placer pendant le voyage d'aller ; c'est alors que Cardan s'entretint avec les médecins royaux : « ex hoc congressus cum regiis medicis, una pransi sumus, sed non obtinuerunt, ut me audirent à prandio, quoniam ante prandium volebant me priorem dicere. »

(2) II, 308-310. J'ignore à quel recueil du Fail a emprunté cette anecdote. Mais on en trouve une assez voisine dans l'*Elite des Contes* du sieur d'Ouville

qui illustrera une dernière fois notre théorie et dont l'analyse nous montrera comment du Fail étoffe ses antithèses et leur donne les apparences de la vie. Ce conte, très caractéristique, occupe la seconde moitié du chapitre XXXI.

L'auteur nous annonce un « trait de revanche » (1) : la seule liaison entre le récit qui va suivre et celui qui précède, c'est en effet qu'il y a dans les deux cas une « revanche » ; nous venons de voir comment un gentilhomme joué par un marchand avide, le joua à son tour et lui empocha tout son argent, à la grande jubilation de Noël du Fail. Ces récits rentrent dans la règle générale : du Fail a une prédilection pour les « bons tours », avec ou sans « revanche ». Cette fois, les deux champions en présence sont un gentilhomme campagnard et un gentilhomme courtisan. Il est très facile de prévoir que le premier aura le dernier mot et mystifiera l'autre, et que le courtisan sera le point de mire des railleries de l'auteur : ce freluquet prétentieux remplit les conditions voulues pour être un des héros comiques de Noël du Fail : il n'est pas naturel et il veut « paraître », — premier contraste essentiel entre les ambitions du petit-maître et sa nullité réelle. Notre auteur étant très subjectif et pédagogique, il laissera paraître son animosité pour ce personnage dont le portrait, tout en restant vraisemblable au fond, sera poussé au grotesque. C'est un portrait que du Fail avait déjà esquissé avec plus de généralité au chapitre VI des *Propos Rustiques*, où maître Huguet était censé décrire l'amoureux à la mode. Comme les choses se conservent longtemps dans la vieille Bretagne, le type n'a pas sensiblement changé depuis 1547 ; dans la réplique de 1585, il a acquis simplement plus de vivacité trépidante. C'est toujours l'amoureux à l'italienne ou à la lyonnaise, minaudeur, prêt à « servir » les dames, avantageux ; dans les *Propos Rustiques* il se vantait de ses exploits guerriers et rappelait la campagne de Luxembourg ; en 1585 il fait sonner les noms de Moncontour, de Jazenay et de Luçon. Sa déclaration d'amour est cette fois un peu plus amphigourique et enchevêtrée ; mais elle est dans le même style, et le muguet de 1585 se déclare comme son aîné « le perpetuel serviteur » de sa dame, et l'appelle « ô ma rigueur » tout comme l'autre l'appelait

(édition G. BRUNET, I, 188-190 : Subtilité d'un bouffon pour avoir ce qu'on luy avoit promis).

(1) II, 270.

« ma fermeté » et « mon souvenir ». Il y avait une forte part de satire convenue et littéraire dans ces critiques des amadisades et des amadisants.

Dans notre récit, le freluquet, au lieu de débiter ses fadeurs à des dames de son monde, les adresse à des jeunes filles élevées à la campagne, simples, qui ne comprennent rien à son langage : de sorte que plus il croira les éblouir, plus elles le jugeront ennuyeux et sot. Voilà une opposition dramatique qui n'était pas dans les *Propos Rustiques*, simplement descriptifs.

Il y en a une autre encore. En face du courtisan papillonnant du Fail pose son brave gentilhomme champêtre. Le contraste est animé par une petite intrigue qui met les deux héros en rivalité auprès des deux demoiselles à marier. Si le portrait du courtisan est d'un comique caricatural, il faut louer du Fail de ne pas avoir idéalisé le campagnard : celui-ci est vrai, et dépeint par un observateur des mœurs provinciales. On nous le représente « bon gentilhomme, mais non trop brusque (1) ni ouvert », bref un peu lourdaud, sans usage du monde et sans horizon, déjà fort économe, « retraieur de terres et docte annicheur de poules. » Son attitude auprès des dames est comique et touchante à la fois. Il va donc souhaiter le bonjour à ces demoiselles et leur « faire offre de sa personne » en des termes calculés que son précepteur lui a dictés à l'avance : n'ayez pas l'air, lui a-t-il dit, de venir exprès pour les saluer, feignez d'avoir affaire ailleurs. Et le jeune homme obéit. On cause donc un instant ; tous trois font un tour au jardin. Quelle est leur conversation ? C'est celle de campagnards qu'intéressent les récoltes, les fermages et le trantran de la vie pratique. Notre hobereau ne se creuse pas la tête pour en faire sortir un madrigal et les demoiselles n'attendent point de lui pareil effort. Ces jeunes gens devisent en propriétaires, d'abord de la difficulté qu'on éprouve à faire rentrer l'argent : on ne peut plus « se faire paier du monde », bien que l'année dernière ait été « competamment bonne » ; autre sujet : s'il pleut à la Saint Georges, les cerises sont en danger, et peut-être aussi le lin, d'autant « que les frimats ont esté grands aux Advants de Noël » (2). Avec une justesse narquoise,

(1) Comprenez : « vif. »

(2) Bien que le motif essentiel de ce conte soit très probablement emprunté, il est remarquable que du Fail se soit représenté la saison exacte où il le situe.

du Fail choisit les termes les plus plats et les plus pauvres. Va-t-on enfin parler de sentiment ou de quelque chose qui en approche ? L'auteur n'ose pas en jurer : il insinue que « peut-être », après le dîner, encouragé par une intimité de plusieurs heures, le gentilhomme champêtre risquera un mot de galanterie, mais il n'en est pas sûr. Autre trait à la fois amusant et juste, à ce qu'il me semble : bien que le conte soit intitulé « De l'amoureux qui trompa son compagnon », du Fail nous laisse ignorer sur laquelle des deux héritières le timide « amoureux » a jeté son dévolu. Son rival paraît bien avoir choisi la puînée ; mais le campagnard n'a peut être pas de préférences bien nettes : ne sont-elles pas toutes deux saines, de bonne famille et riches ? Aux champs, on n'a pas coutume d'attacher tant d'importance au sentiment dans le mariage.

Qu'on me pardonne d'avoir insisté sur ce tableautin, qui occupe seulement un peu plus d'une page ; mais c'est du meilleur du Fail et du plus savoureux et nous retrouvons ici le peintre discret et humoristique de la vie paysanne (1).

Les procédés deviennent plus apparents à partir du moment où se noue l'action et où l'encombrant petit-maître envahit la scène. Le contraste entre ce qui précède et ce qui suit, entre l'un et l'autre gentilhomme est très bien marqué par le brusque changement de style : au style indirect, à la phase longue où se reflétait la lourdeur du bon campagnard succèdent le style direct, haché menu, les interrogations, les exclamations, les phrases sautillantes qui peignent l'allure brouillonne du nouveau-venu. Il arrive en coup de vent, interpelle l'un et l'autre, traite familièrement les domestiques, puis, sûr de la victoire, se dirige vers le groupe formé par les demoiselles et son placide rival. Saluts, baise-mains, salamalecs. Pendant ce temps, le rival, muet, « se regardoit voler », suivant la jolie expression de du Fail. Il n'ose répondre aux impertinences à peine voilées que le courtisan lui décoche tout en s'adressant aux jeunes filles. Mais il médite silencieusement une vengeance.

Comment du Fail va-t-il résoudre le conflit ? Comment va-t-

Il va être question d'une violette de mars, qui vient d'éclore. Noël n'est pas loin derrière nous et la Saint-Georges tombe le 23 avril.

(1) Certaines tournures évoquent les *Propos Rustiques* et leur indulgence amusée : « Ainsi en contoient *les bonnes personnes, sans mal y penser...* » (II, 271).

il donner le coup d'épingle dans le ballon gonflé par le courtisan ? A l'aide de son procédé habituel qui est la mystification. Celle-ci est difficile à raconter en termes honnêtes et nous fait tomber des préciosités de l'*Amadis* dans les réalités les plus triviales : encore un contraste à la du Fail. Notre auteur a témoigné à plusieurs reprises qu'il ne détestait pas plus que son maître Rabelais la plaisanterie scatologique ;elle est partout à cette époque, même dans l'*Heptameron* qu'écrivit une reine. Donc, notre amoureux campagnard avise sur l'herbe le chapeau du courtisan, lequel recouvrait une belle violette de mars destinée à l'une des deux « nymphes » ; il plante la fleur dans un certain objet de sa façon, « pyramidal et fait comme le clocher de la Trinité de Caen », et recouvre le tout du chapeau. Il se peut, encore une fois, que l'anecdote soit empruntée (1) ; en tous cas cette mystification scatologique, de goût paysan, est bien conforme à ce que nous savons de l'amoureux campagnard : c'est un bon tour qu'il a ruminé dans sa tête, et aucun précepteur ne lui a enseigné cette grasse vengeance.

Le dernier acte est bref. Le petit-maître, de plus en plus manièré, conduit ces dames vers le chapeau, qu'il soulève triomphalement, découvrant du même coup... le pot-aux-roses. C'est l'écroulement de tous ses projets. Les demoiselles s'enfuient offusquées ; il n'a plus qu'à disparaître. Et ainsi, par un jeu habile d'oppositions et par des peintures de mœurs du Fail a transformé une facétie de Til l'Espiègle en un conte animé qui a l'allure d'une petite comédie.

(1) Voir plus haut, p. 426.

CHAPITRE XIII

LES IDÉES D'EUTRAPEL

1° *Idées morales : La femme et le mariage. La cruauté.*

Comme nous le savons déjà, l'auteur d'*Eutrapel* est loin d'être exclusivement un conteur. Il est même probable qu'il estimait beaucoup plus haut que nous ne le faisons la partie moralisante et didactique de son œuvre. Il ne lui venait pas à l'idée qu'on pût faire de la pure littérature. Erasme et Rabelais avaient à tout jamais implanté dans sa cervelle l'idée de la « substantifique moelle » et de *l'utile dulci*. Le besoin de moralisation se fait déjà sentir fortement dans les gentils *Propos Rustiques*, comme il se fait sentir en général chez tous les prosateurs du XVIe siècle ; la poésie est le seul refuge de « l'art pour l'art ». C'est tout juste si un ou deux conteurs, comme des Periers, ont le courage d'avouer qu'ils écrivent à seule fin de désopiler la rate. Il y a dans *Eutrapel* de la morale pratique, de la politique et de la satire. Mais tout se ramène en définitive pour lui a de la morale, et la morale est fondée sur la religion évangélique ; nous venons de voir que les contes eux-mêmes, si joyeux soient-ils, sont inspirés par une morale de sincérité et de vérité.

Tout n'est pas également digne d'intérêt dans les réflexions de nos devisants : beaucoup d'entre elles pouvaient paraître nouvelles au XVIe siècle, qui sont tombées depuis lors dans le domaine commun. Pour un lecteur moderne, il y a chez Erasme un lettré judicieux et fin, malicieux par endroits, et un honnête

régent de sixième qui collige et annote infatigablement un *Selectæ* à l'usage de ses jeunes élèves. Les contemporains ne se rendaient pas bien compte de cette différence, et l'on sait que Montaigne ne parvint que pas à pas à l' « essai » vraiment personnel ; il ne faut donc pas s'étonner que du Fail cultive le lieu commun. Aussi ne signalerai-je dans sa morale pratique, que deux points : ses idées sur les femmes et sur la cruauté ; elles révèlent un moraliste à la fois sévère et humain.

Il peut sembler paradoxal de qualifier de « sévère » un auteur « gaulois », dont l'expression est loin d'être toujours chaste. Mais ne le jugeons pas au nom de la pudeur moderne. Plus retenu que Rabelais, il s'en tient, somme toute, à la moyenne permise de son temps. Il raconte lestement le conte leste quand il se présente, dit volontiers le mot gaillard, mais ne se complait pas dans l'obscénité. Une fois cependant que la mesure a été un peu forte, au chapitre xx, il éprouve le besoin de s'expliquer après s'être fait objecter par Polygame que ces contes sont « ords et sales » et « corrompent les bonnes mœurs » (1). Eutrapel se disculpe en invoquant le principe qu'« il n'y a rien de laid en nature », que la verdeur du langage n'est pas la lascivité, et surtout en citant plusieurs livres de littérature ou de sciences, qui ont appelé les choses par leur nom. Châtrer un Martial ! Quelle entreprise ridicule ! Il a soin d'invoquer l'exemple de l'*Heptaméron* composé en toute bonne foi et avec des intentions morales par une illustre princesse. Le fait est que Marguerite se sentait les coudées presque aussi franches que Noël du Fail. Sans sortir d'*Eutrapel*, un curieux début de chapitre (2) nous renseigne sur ce que pouvaient tolérer à cette époque des oreilles féminines : une anecdote conjugale, et même extra-conjugale assez scabreuse est confessée dans ses moindres détails par un gentilhomme devant « une grande dame de ce

(1) II, 144 : « et que par le tesmoignage de Saint Paul, prins de Menander poete grec, tels propos desordonnez corrompent les bonnes mœurs. » Phrase inspirée par la lecture du *De Lingua* d'Érasme (édition 1649, p. 286) : « Non sine causa Paulo placuit ille comicus versiculus : « Mores bonos colloquia corrumpunt mala. » — Remarquons en passant que les contes assez gaillards qui précèdent dans ce chap. xx étaient tous dirigés contre des moines. Mais ni l'objection de Polygame ni la réponse d'Eutrapel ne concernent le caractère fort peu catholique de ces anecdotes ; il s'agit de décence, d'une façon générale, non de religion.

(2) *Eutrapel*, chap. xxxii (II, 276-280).

pays » entourée de ses demoiselles et dames d'atour. Mettons que du Fail ait corsé l'anecdote ; ce qui est certain, c'est que le sujet même ne pourrait plus s'exposer aujourd'hui dans un salon, fût-ce avec l'aide de périphrases et d'euphémismes. Soyons sûrs que les dames s'amusaient des *Contes d'Eutrapel* sans aucune pudibonderie.

En tous cas, elles n'y eussent rien trouvé contre leur sexe ; et voilà par où cet ouvrage se différencie du *Tiers Livre de Pantagruel.* De tous les écrivains qualifiés « gaulois » et plus ou moins disciples de Rabelais, du Fail est à coup sûr le plus respectueux de la dignité de la femme. Sans doute il lui arrive d'observer qu'elle caquette volontiers, qu'elle est jalouse, qu'elle attache encore plus d'importance que l'homme aux questions d'étiquette, de costume et de préséance (1), qu'elle est combative et s'entête parfois là où elle devrait montrer de la douceur (2) ; mais ce sont de menues observations sur lesquelles l'auteur ne s'appesantit pas. Le chapitre XII d'*Eutrapel*, qui débute par trois histoires d'adultère, n'aboutit à aucune conclusion antiféministe (3), — tant s'en faut : le rythme de ce chapitre est le même que celui de la première *Baliverneric.* C'est dans les *Propos Rustiques* qu'il a fait les plus fortes avances à l'antiféminisme : le brillant développement de maître Huguet sur les amoureux transis, sur les coquetteries et vénalité des femmes, n'est contrebalancé par rien et semble ne nous laisser que le choix entre des amadisades ridicules et l'amour à la hussarde tel qu'il se pratiquait dans les campagnes au bon vieux temps. Mais bien que sa verve lui ait fait quelque peu dépasser le but, ce que l'auteur voulait critiquer avant tout c'était un style et une mode d'aimer, le tarabiscotage des déclarations à la lyonnaise, l'idolâtrie de la femme, le « service » amoureux du sigisbée, les « mots maquereaux et lubriques de serviteur et de maîtresse », les « baisers mouillés » et autres nouveautés immorales importées de delà les monts (4). Dès les *Baliverneries*, l'auteur exprime sérieusement sa pensée vraie qui est sensiblement diffé-

(1) Cf. chap. XXX (II, 253-254).

(2) Exemple : l'héroïne de l'anecdote de la « merlesse » (chap. XXX), que des voisines ont excitée à la lutte contre son mari.

(3) Nous avons noté plus haut (p. 412, n. 1) que du Fail a fait au récit d'Apulée quelques modifications dans un sens favorable à la femme.

(4) Cf. *Eutrapel*, XXII (II, 167).

rente de celle de Rabelais. Pour lui, la dissimulation et la perversité que l'on reproche aux femmes s'expliquent non point par une sorte d'infirmité inhérente au sexe, mais simplement par la tyrannie de l'homme jaloux qui a multiplié les barrières et les interdictions. Tandis que Rondibilis décrivait avec le pessimisme que l'on sait ce « sexe tant fragile, tant variable, tant inconstant et imparfaict... », Lupolde blâmait la servitude imposée à « un animant tant sociable, et qui avec l'homme est né libre et afranchi de mesme puissance. » Et pendant que Rabelais démontrait par des arguments et des anecdotes comme quoi « les femmes ordinairement appetent choses defendues », Noël du Fail constatait plus généralement que « *nous* taschons aux choses defendues » et reconnaissait à la femme un sentiment inné de l'honneur (1). Il est vrai qu'en écrivant *les Baliverneries*, notre auteur n'avait pas encore pris connaissance du *Tiers Livre* et vivait peut-être sur la provision d'optimisme déposée en lui par les deux premiers livres du maître. Cette théorie, comme toutes celles qui font de du Fail un simple satellite de Rabelais, s'effondre quand on lit les *Contes et Discours d'Eutrapel*. Cette fois pourtant l'influence du *Tiers Livre* est sensible : on la reconnaît, bien qu'elle soit moins forte qu'on ne s'y attendrait, dans les deux chapitres où il est question de marier Eutrapel. Lorsque Polygame déclare à son jeune frère, dès la première escarmouche, que le mariage est une affaire douteuse, un hasard où « il faut tout aveuglé, et sans autre notable formalité ou considération, conclure vistement, et donner à la desbandade, la teste baissée, comme en un bataillon de

(1) *Baliv.*, I (I, 168). Il est fort possible qu'en écrivant la consultation de Lupolde, du Fail se soit souvenu de l'épisode de l'abbaye de Thélème, où Rabelais, beaucoup moins pessimiste que dans le *Tiers Livre*, attribuait aux deux sexes indistinctement « un instinct et aiguillon qu'ilz nommoient honneur », semblait admettre l'égalité de l'homme et de la femme et écrivait, lui aussi, d'une façon toute générale : « Car *nous* entreprenons toujours choses defendues. » (RAB., I, LVII). En effet, les idées de Rabelais sur la nature féminine se sont fortement modifiées entre le *Gargantua* (1534) et le *Tiers Livre* (1546), peut-être à la suite d'expériences personnelles sur lesquelles nous n'avons aucun document. Au reste, du Fail n'avait pas besoin de Rabelais pour constater que « le naturel de tous hommes » est de « s'efforcer contre les choses defenduës » : il avait déjà fait cette observation à propos de lui-même dans sa préface (*L'auteur à son grand ami H. R.*, I, 142).

gens de pied » (1), j'ignore s'il est très politique de présenter ainsi au jeune rebelle le mariage comme une pilule qu'il faut avaler en fermant les yeux, mais je sais bien que la même comparaison militaire avait été développée par Pantagruel s'adressant à Panurge (2). Lorsqu'Eutrapel conclut une réplique ironique en disant « et me mariez de par Dieu » (3), qui ne songe encore au dialogue si joliment rythmé entre les deux compagnons au début du *Tiers Livre* ? (4) Enfin, — et ceci est plus intéressant, — on peut retrouver dans certains conseils du sage Polygame un écho de ceux d'Hippothadée. Mais les points de ressemblance ne sont guère plus nombreux (5), et la petite discussion de du Fail a sa marche propre et son esprit à elle. Eutrapel ne ressemble à Panurge que de très loin, la situation est toute différente, les parties sérieuses chez du Fail ne sont pas noyées comme chez Rabelais dans un flot d'obscénités antiféministes ; le spectre de Cocuage est à peine évoqué.

Nous n'avons pas à analyser ici par le menu les chapitres du mariage (6). On y trouve divers éléments : d'abord un élément dramatique, qui doit évidemment quelque chose à la réalité ; nous voyons Eutrapel regimber, et pousser, à la première proposition de son frère, le cri instinctif par lequel Valentin accueillera les propositions de van Buck : « Que vous ai-je donc fait ? » Du Fail dramaturge s'élève ici un peu au-dessus de son ordinaire médiocrité, il y a là un certain mouvement et parfois de l'esprit ; et nous sourions du manège d'Eutrapel, des subter-

(1) II, 238 (chap. xxix).

(2) Rab., III, xi : « il se y convient mettre à l'adventure, *les œilz bandez, baissant la teste*, baisant la terre, et se recommandant à Dieu, au demourant, puys qu'une fois l'on se y veult mettre. » Au chapitre suivant, Panurge se donne à tous les diables « *comme* un coup de canon *à travers un bataillon de gens de pied.* » C'est évidemment là que du Fail a pris la fin de sa phrase. Aussitôt après, Polygame cite l'exemple de Jules César passant le Rubicon et disant : « le dé est jetté. » Ce souvenir a dû lui être suggéré par le mot de Pantagruel (III, ix) : « Puis... qu'une fois en avez jetté le dé. »

(3) II, 250 (chap. xxx).

(4) Rab., III, ix : « Mariez-vous donc, de par Dieu, respondit Pantagruel. »

(5) Citons encore un petit rapprochement : vers la fin de la discussion, Eutrapel annonce ainsi un développement nouveau : « J'ay encore un seul petit scrupule, et pierrette en mon soulier. » (II, 258). Panurge avait dit en consultant Hipothadée : « Reste un petit scrupule à rompre. »

(6) On en trouvera une bonne analyse, donnée par La Borderie dans la *Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVIII, p. 606-611.

fuges et des arguments auxquels il recourt pour protéger sa « divine liberté » (1). Il y a en outre, et surtout, une discussion toute générale, où certains raisonnements sophistiques, — assez bien adaptés au caractère et à la situation d'Eutrapel, — se mêlent à des lieux communs de tout repos sur la femme et le mariage. Comme tant d'autres auteurs du XVIe siècle, du Fail se livre à l'exercice scolaire qui consiste à plaider le pour et le contre à l'aide d'arguments traditionnels et de citations (2).

(1) II, 236 (chap. XXIX).

(2) A la même époque, Cholières traitait la question du mariage suivant les mêmes procédés. Une comparaison un peu détaillée entre ces deux « essayistes » dont les ouvrages paraissent la même année, nous montrera avec quel plaisir on argumentait encore, vers cette fin de XVIe siècle, en se passant de main en main des raisons et des exemples déjà fort usagés. Dans la cinquième *Matinée* du sieur de CHOLIÈRES, on discute comme chez du Fail, pour savoir s'il faut préférer une belle femme à une laide. Le seigneur Eusèbe prend la défense des belles contre le devisant chargé de soutenir la thèse contraire. Eusèbe affirme comme Eutrapel que « la beauté corporelle est comme une image de la beauté de l'âme, laquelle promet de l'intérieur quelque chose de bon » (*Matinées*, édition Jouaust, I, 186) et il rappelle l'opinion des Platoniciens (Cf. du Fail, II, 241). Il cite, tout comme Eutrapel, l'exemple de Philopœmen qui « paye la peine de sa laideur » (Cholières, I, 189 ; du Fail, II, 241), exemple pris à Plutarque, à moins que ce ne soit à Pierre MESSIE (*Div. Leçons*, IV, III) ou à tel autre compilateur. « Jacob, aux Sacrees Bibles », dit Eutrapel, « choisit la plus belle, et par service borné de sept ans acheta et sa femme et sa beauté tout un prix. » (II, 240). De même le seigneur Eusèbe amène l'exemple de Jacob qui servit Laban pendant quatorze années afin d'avoir pour femme la belle Rachel (I, 199-200). — Lupolde réplique à Eutrapel : « Si ta future est si belle, donne toy de garde. » (II, 241). Reportons-nous à Cholières (I, 205) : « Vous voulez une femme belle, vous n'avez pas journée faite, la garde en est très dangereuse. » Polygame ajoute au mot de Lupolde : « Tousjours y a debat (disoit la désolée Œnone ayant perdu son bien aimé Paris, pour la survenue de la belle Helene) entre la chasteté et la beauté. » Cette phrase, qui est tirée d'OVIDE (*Epist.*, XVI, v. 288 : Lis est cum forma magna pudicitiæ) et qui se trouvait déjà traduite dans le *Roman de la Rose* (édition Fr. Michel, I, 297, II, 82, 164) et dans bien d'autres textes, CHOLIÈRES ne peut manquer de la citer lui aussi dans sa *Matinée* (I, 207) : « Il y a tousjours grand combat entre chasteté et beauté, lequel est d'autant plus grand que la beauté est plus grande : une femme belle, qu'est-ce ? c'est un bouchon à « J'en veux ». BOAISTUAU avait déjà dit dans son *Théâtre du Monde* (1558), au chapitre du mariage : « Si tu la prends belle, c'est un bouchon à ta porte pour te donner force compagnies. » — Après avoir paru se résigner à une laide, Eutrapel feint plaisamment de craindre que la laideur ne soit un mauvais présage et rappelle que « l'Empereur Severus connut sa mort prochaine par avoir, sortant de sa chambre, rencon-

Polygame va jusqu'à mettre en syllogisme, comme un écolier de Sorbonne, une opinion qu'il attribue à Socrate : « Ce qui est bon est désirable, ce qui est aimé est beau ; donc une bonne femme est plus à souhaiter qu'une belle. » A cet argument socratique Eutrapel riposte par un argument platonicien sur l'excellence de la beauté, par l'exemple de Phryné et par plusieurs autres exemples. Le jeu, on le voit, est inoffensif. Eutrapel ayant commencé par déclarer qu'il voulait une femme à la fois belle, bonne et riche, on examine ces trois hypothèses. Rien de plus fréquent au XVIe siècle que l'examen de ces alternatives (1) ; il serait assez facile d'en indiquer les origines antiques (2). Plusieurs des idées générales exposées par les trois devisants d'*Eutrapel* proviennent de lectures qu'il serait parfois possible

tré premier un Ethiopien (II, 242). » Du Fail tirait ici parti d'une idée courante, que Cholières utilisait de son côté dans une discussion sur le même sujet : belle ou laide ? Reprenons notre *Matinée* (I, 189) : « Ælien Spartian, en la Vie de Septimius Severus, remarque que, par la rencontre d'un homme laid, cest empereur préjugea sa mort. » — Nous aurions pu multiplier ces rapprochements entre du Fail et des contemporains et examiner *ex professo* les sources savantes et didactiques de Noël du Fail comme nous l'avons fait (chap. XII) pour les sources ou antécédents de ses contes. Mais, si nous n'avons présenté qu'accidentellement des comparaisons de ce genre (voir par exemple notre étude sur Guevara et le sentiment de la nature chez du Fail, ou encore nos remarques sur le *De Lingua*, source partielle du chap. XXXIII), c'est que ce travail minutieux nous a paru mieux convenir à une édition de du Fail qu'au présent ouvrage. Nous croyons néanmoins en avoir assez dit pour montrer le caractère artificiel et théorique d'une bonne part des « conversations » d'*Eutrapel* et pour justifier notre attitude sceptique vis-à-vis de la thèse du « journal. »

(1) Outre les *Matinées* de Cholières, on pourrait citer le chapitre du Mariage dans le *Théâtre du Monde* de Boaistuau ; cf. aussi les *Epîtres Dorées* de Guevara, dont plusieurs sont consacrées au choix d'une femme. Rappelons aussi qu'Erasme, qui a versé dans la sophistique comme tant de ses contemporains, est l'auteur d'une dissertation « de genere dissuasorio » contre le mariage et d'un « exemplum epistolæ suasoriæ » qui est un éloge enthousiaste du mariage. De même Boaistuau développait indifféremment le panégyrique ou la diatribe de cette institution. Tout le monde est plus ou moins rhéteur au XVIe siècle.

(2) Voir par exemple le chapitre où Aulu-Gelle (V, XI) expose le syllogisme de Bias, « de re uxoria ». C'est un exemple d'argument ἀντιστρέφοντα. La femme que vous épouserez, disait Bias, sera belle ou laide : si elle est belle, attendez-vous à la partager avec autrui ; si elle est laide, vous épouserez une furie, donc ne vous mariez pas. Mais on peut retourner l'argumentation et dire : si celle que j'épouse est belle, ce ne sera point une furie, etc., etc...

de déterminer avec précision (1). Malgré tout, on discerne sans trop de difficulté la pensée vraie de du Fail et l'idéal qu'il s'est formé du mariage : naturellement cet idéal a pour principal interprète Polygame, le régulateur des dialogues, le « moi » rassis de Noël du Fail. Le mariage est pour lui une institution sérieuse, religieuse même, où les deux époux, « bien vivants à l'esquierre de l'Evangile », se fortifient mutuellement dans la pratique des vertus. Je regrette de ne pouvoir citer tout au long la belle page où Polygame, — dont le surnom fait ici un bizarre effet, — définit l'union chrétienne de l'homme et de la femme ; j'en détacherai cependant un passage :

« ...Rien n'est sous le ciel, qui rende la personne aymee que la vertu. La femme de bien a toujours la face sur son mary, pour entendre de quel pied il veut qu'elle marche, luy obéir à ses commandemens, et ne faire chose dont on la puisse reprendre et se fascher. Fut dit de longue main, que la femme de bien est la dernière qui le baise et caresse quand il laisse la maison et la première à le recueillir et chérir lors qu'il revient... »

Assurément il serait encore facile de découvrir ici des souvenirs du discours d'Hippothadée dans Rabelais (2), ou de l'éloge du mariage par Erasme (3). Mais cette homélie, d'une éloquence

(1) Ainsi Polygame allègue plusieurs exemples antiques, et entre autres celui-ci : « Me souvient qu'aux loix establies aux Atheniens par Solon, estoit prescrit la forme du mariage au menu peuple, de volonté ; et aux Nobles et autres tenans rang en la République, de necessité. Lycurgus aussi renommé donneur de loix, commanda aux Prestres et Capitaines Lacedemoniens estre mariez, affermant que les veux d'iceux sont plus agreables aux Dieux. » (II, 239). Il est indubitable que ces deux exemples ont été empruntés par du Fail à Guevara, l'un de ses auteurs favoris, lequel avait dit, dans l'*Horloge des Princes*, par l'intermédiaire de d'Herberay des Essarts (l. II, chap. i) : « Solon es loix qu'il donna aux Atheniens persuada tous ceux de la République d'eulx marier par volonté, mais aux chefs et capitaines qui gouvernoient les faicts de la guerre commanda de eulx marier par necessité... Licurgus le renommé gouverneur et donneur de loix en celles qu'il fist aux Lacedemoniens leur commanda que tous les capitaines d'exercites militaires et les prestres des temples fussent mariés, disant que les sacrifices des mariez estoyent aux dieux plus agreables que non des autres. » Polygame, — je veux dire Noël du Fail, — a même laissé traîner ici, contrairement à son habitude, des expressions et bribes de phrases du livre où il se documentait.

(2) Rab., III, xxx.

(3) Cf. Erasme, *De laude matrimonii* : « Adde quod tibi in manu est ut bonam eligas («prenons la bonne », dit Polygame, II, p. 239). Quid si corrumpa-

à la fois élevée et familière, placée en fin de chapitre, est bien la conclusion sérieuse qui vaincra désormais les ironies et les révoltes d'Eutrapel. Comme il fallait s'y attendre, l'idée que du Fail se fait du mariage est avant tout conservatrice, traditionnelle. Il est d'accord avec les moralistes du bon vieux temps pour déclarer que l'épouse doit obéissance à l'époux, et qu'il ne convient pas « que la poule chante aussi haut que le coq », sans quoi c'est « un desordre perpetuel, vie malheureuse, et où Dieu nullement habitera » (1). La femme a son rôle à elle, qui est de filer la quenouille, de faire et d'élever des enfants, et de « garder l'hostel ». Phidias n'avait-il pas représenté Vénus sur une tortue, pour « monstrer que la femme ne doit passer le seuil de son huis et ne rien entreprendre hors de la maison (2) ? » L'auteur des *Arrêts* vient confirmer sur ce point l'opinion d'*Eutrapel*: rendant compte d'une condamnation très sévère, mais qui a visiblement son approbation, prononcée contre une femme adultère, il ajoute cette réflexion personnelle : « Cette pauvre malheureuse ne voulut jamais croire conseil que le sien, dont mal luy en print : et disoit à ce propos la vieille coustume [de Bretagne], art. 313 : « Femme si doit garder l'hostel, le feu et les

tur ? A malo quidem marito uxor bona corrumpi potest... » La dernière phrase de notre citation, commençant par « Fut dit de longue main » paraît être une jolie traduction française de ce passage d'Érasme qui se trouve un peu plus haut dans l'« Eloge du Mariage » : « Si domi agis, adest quæ solitudinis tœdium depellat. *Si foris, est quæ discedentem osculo prosequatur*, absentem desideret, *redeuntem læta excipiat.* » Boaistuau, dans son *Chelidonius Tigurinus*, avait déjà traduit ainsi cette phrase d'Érasme, en faisant à son tour le panégyrique du mariage : « Voulons-nous demourer recluz à nos maisons ? Nous avons qui nous conforte et soulage, et fait digérer plus aisément l'incommodité de la solitude. Voulons-nous aller aux champs, elle nous guide et conduit de l'œil, et nous desire et honore absent. » Boaistuau avait lu dans Érasme « *oculo* prosequatur ; » mais du Fail a bien lu : *osculo* («la dernière qui le baise »).

(1) *Eutrapel*, xxxii (II, 281). Cf. encore, chap. xxxv (II, 366) : « Epousez, dit Polygame à Eutrapel, une femme dont le seul souci sera de faire des enfants et de faire « ce que luy commanderez. »

(2) II, 252. Cet exemple se trouve partout au xvi[e] siècle : dans les « livres de mariage » de Plutarque que du Fail a cités un peu plus haut (II, 241) : *Regles de mariage*, traduction La Boetie, édition Bonnefon, p. 173-174 ; dans Erasme, *Chiliades*, II, cent. V (« Spartam nactus es, hanc orna », proverbe que du Fail a traduit au chap. xxxv, II, 355) ; dans Cholières (VIII[e] *Matinée*, I, 286) ; dans la XVIII[e] *Serée* de G. Bouchet (éd. Roybet, III, 179), etc., etc.

enfans » (1), etc... Quel meilleur texte à invoquer pour un juriste breton doublé d'un moraliste ?

Mais s'ensuit-il que pour du Fail la femme soit inférieure à l'homme ? Nullement. L'obéissance n'est qu'une façon d'assurer l'harmonie du ménage, et non une conséquence de l'imbécillité foncière du sexe. La meilleure garantie de cette harmonie conjugale, c'est l'amour mutuel, à condition que cet amour soit fondé sur la vertu (2). Il y a beaucoup de tendresse dans les recommandations de Polygame : « Eslisez, disoient nos peres, celle qui sera à vostre gré, et que vous pourrez aymer » (3). « Il vous faut marier à celle que vous penserez aimer » (4). Du Fail blâme le mariage d'argent, « pepiniere et source » de malheurs et de tristesses (5).

En outre, — et ceci est digne d'être relevé (6), — il a affirmé nettement l'égale culpabilité de l'homme et de la femme dans

(1) *Arrêts*, édition 1579, p. 475 (condamnation de Renée Faucheux). — *La Très Ancienne Coutume de Bretagne*, édition Planiol, p. 291 (art. 314). — Cette coutume, peu galante, considérait que « la famme est desresonable et de feible nature ; » c'est pourquoi « elle et toutes ses choses sont au gouvernement de son mari. » (Édition Planiol, p. 290, art. 312).

(2) Si l'on veut se rendre compte de ce que pouvait être en Bretagne au XVI[e] siècle une idylle vertueuse entre époux chrétiens, qu'on lise les beaux mémoires personnels rédigés par le protestant Amaury Gouyon, seigneur de la Moussaye, et publiés en 1899 par MM. Vallée et Parfouru.

(3) Chap. XXX (II, 255). « Disoient nos peres » marque bien le souci que prend en général du Fail de s'appuyer sur une tradition. En fait, le mariage de pure convenance et d'argent, réglé par les parents, ou par des tiers, fut le mariage normal de l'ancienne France. Rabelais, en bon bourgeois, fulmine à grand fracas contre les couples qui, sans l'assentiment de leurs parents, vont faire bénir leur union par un prêtre ou un moine, conformément aux principes du mariage chrétien. Puisque nous venons de faire allusion, dans la note précédente, aux mémoires de M. de la Moussaye, rappelons que si leur authenticité fut d'abord contestée par M. Mariéjol, c'est en partie parce que ce mélange d'amour un peu romanesque et de mariage paraissait suspect et moderne au savant critique.

(4) Chap. XXXV (II, 366) : dernier conseil donné à Eutrapel.

(5) Chap. VIII (I, 306).

(6) Ne nous exagérons pas en effet l'originalité de ce qui précède. Sans doute, il est intéressant de constater la place faite par du Fail à l'amour dans le mariage. Mais notre auteur n'insiste pas sur son idée et ne lui donne pas de relief. BOAISTUAU, par exemple, avait dit dans son *Chelidonius Tigurinus* : « Veux-tu estre aymé et honoré de ta femme, ayme la, et la traite avec douceur et gratieuseté... » Or BOAISTUAU s'inspirait d'Érasme, comme du Fail.

le crime d'adultère. On pourrait objecter un ou deux contes où du Fail a raconté sur un ton joyeux les fredaines d'un mari. Mais chaque fois il les désapprouve et prend la peine de les expliquer. A la fin d'un de ces contes, l'auteur s'adresse aux femmes, non point pour affirmer les droits spéciaux du mari, mais pour leur demander quelque indulgence et pour plaider les circonstances atténuantes (1). Au reste, dans ce cas spécial, l'épouse n'avait-elle pas eu quelques torts ? N'avait-elle pas traité un peu rudement le coupable, qui au reste se repentait d'une équipée incomplète dont il rapportait une blessure ? « Dames », dit gentiment notre auteur, « Dames, voulez-vous estre aimees, cheries, et caressees de vos maris, en faire comme des choux de vos jardins, les manier comme il vous plaira, et les retirer des vices et imperfections qu'ils pourroient avoir, et que plus vous craignez : de grace, croyez moy, faictes leur bonne chere, bon visage et riant, ne leur deniez choses raisonnables... (2) »

Mais ailleurs, du Fail moraliste parle avec moins d'enjouement et plus de précision catégorique. Après que Lupolde vient de condamner l'adultère en général, Polygame lui demande si par hasard il entendrait absoudre les hommes, « leur ottroyant quelque plus grande et licentieuse permission » (3). A quoi Lupolde réplique aussitôt : « Je ne l'entens pas ainsi : car le commandement de Dieu est general, tu ne seras point adultere »... Et dans les *Arrêts*, où du Fail parle sans truchement, il enregistre avec une approbation visible, non seulement les peines rigoureuses édictées contre des femmes coupables, mais cette déclaration du Parlement de Bretagne : « Et declare ladite Cour que tous adulteres seront d'oresnavant puniz de peine de mort, sans distinction de sexe » (4). Car la législation ancienne ne badinait pas avec ces fautes, qui égayaient la verve des conteurs gaulois.

Si les femmes sont parfois infidèles, c'est en partie à cause de la trop grande contrainte où les tiennent bien des maris ; du Fail l'a dit et redit : arrêtez le cours d'une rivière, elle débordera, cloîtrez une femme et elle ne cherchera qu'une occasion

(1) Chap. XXXII (II, 281).
(2) II, 280-281.
(3) Chap. XII (II, 35).
(4) *Arrêts*, édition 1579, p. 475 (20 novembre 1568).

pour vous tromper. Accordez-lui donc, dans votre intérêt même, une « honneste et chrestienne liberté » (1). Ce qu'il y a d'amusant, c'est qu'en développant cette idée, notre bon nationaliste incrimine l'influence des mœurs italiennes, qui auraient enseigné aux Français « cette science turquesque et barbare » d' « esclaver » les femmes. Notre tradition n'était-elle pas libérale ? (2) Laissons à du Fail la douce illusion de combattre cette fois encore une nouveauté venue d'Italie. Il reste que dans la question des sexes, il a fait preuve d'impartialité et de justice. Avant lui, aucun conteur gaulois n'avait envisagé Cocuage que du point de vue de l'homme trompé. Nous trouvons chez du Fail un intéressant mélange d'idées conservatrices, sévèrement traditionnelles, et d'idées fort libérales.

Les mêmes traits reparaissent en plusieurs chapitres, et notamment dans le chapitre XXI, qu'il aurait pu intituler comme Montaigne : *De la Cruauté.* Ses réflexions sur ce sujet s'accrochent à un fait-divers tragique : un acte de vengeance raffinée commis par un gentilhomme contre un pauvre laboureur qui avait témoigné en justice contre lui. Après l'avoir terrorisée pendant longtemps, le noble bourreau rencontre sa victime toute seule à la campagne, l'aborde par des paroles doucereuses, savoure sa terreur croissante, et la laisse pleurer à ses genoux avant de lui donner le coup de grâce. Le fait semble bien réel : du Fail a assisté au procès du coupable et il a les pièces en main ; il cite même « les mots de l'information. » Nous avons là comme un « notable arrêt » un peu dramatisé, et qui ne diffère pas beaucoup d'un « arrêt » authentique publié par Noël du

(1) Chap. XII (II, 34).

(2) Bien entendu, il n'y a rien de plus simple que de réfuter ce sophisme ingénu. Sans doute, du Fail et d'autres Français avaient fort bien observé que dans les civilisations méridionales (Espagne, Italie, Turquie) la femme est en général plus séquestrée, plus entourée de verroux et de grilles que dans les civilisations septentrionales, qu'en Bretagne par exemple. Mais la famille italienne populaire ou moyenne n'a jamais exercé la moindre influence sur la famille française. C'est l'élite italienne qui a eu quelque action chez nous ; or cette élite était féministe ; de sorte que l'influence de l'Italie a eu sur l'évolution de nos idées et de nos mœurs des conséquences diamétralement opposées à celle que prétend du Fail. Il avait pu lire au livre III du *Courtisan* de l'Italien CASTIGLIONE « que la plupart de celles qui sont gardées avec trop estroite garde ou batues par leurs marys et peres sont moins pudiques que celles qui ont quelque liberté. » (traduction Chappuys.)

Fail dans son grand recueil de jurisprudence : ici, un appel a été formé par Jean Le Clerc contre l'héritier d'un gentilhomme récemment décédé : celui-ci avait de son vivant coupé une main à l'appellant, lequel, terrorisé comme le paysan du récit, n'avait osé se plaindre jusque-là : « il estoit menacé d'estre breslé s'il se plaignoit » ; il alla même jusqu'à simuler une réconciliation avec le gentilhomme défunt (1).

La conversation va rouler sur la clémence et sur la cruauté pendant presque tout le chapitre. Après quelques exemples de clémence, du Fail fait une allusion intéressante à la justice criminelle de son temps, qui laissait bien peu de garanties à l'accusé. Il y touche discrètement, mais assez pour nous laisser voir qu'il eût penché vers plus d'humanité :

« Est-il bon que le juge s'efforce par petites subtilitez et interrogatoires exquis (2), arracher ainsi une espèce de vérité d'un prisonnier assez affligé d'ailleurs ? Sembleroit qu'il faut aider et favoriser entant que la justice, l'honneur, et la conscience le permettent, la calamité d'un homme tourmenté et en peine, lui ouvrir les moyens d'attenuer et appetisser les trop rigoureuses et violentes poursuites de son procès, se souvenir d'estre homme, c'est-à-dire pitoyable, et faire honestement plaisir aux enserrez. (3).

On sent de la sincérité dans cette protestation, que l'auteur attribue gratuitement à Lupolde. Mais, comme s'il craignait d'en avoir trop dit et de paraître révolutionnaire, du Fail corrige aussitôt l'effet de cette réplique. Sans répondre directement à ce qui précède, sans traiter le problème de l'instruction criminelle, Polygame maintient que pour les grands forfaits du moins la sévérité est un devoir sacré, et que le juge doit éviter toute faiblesse, car il est responsable devant Dieu. Du Fail a donc effleuré d'une main prudente, comme Montaigne, l'appareil de la justice criminelle de son temps (4).

Il reprend ensuite toute sa liberté d'expression pour flétrir le vice de la cruauté spécialement chez les gentilshommes. Sa

(1) *Arrêts*, édition 1579, p. 94 (19 août 1567).

(2) Entendez : « captieux ».

(3) II, 154.

(4) Mais si du Fail tient à maintenir une certaine sévérité qu'il juge nécessaire, il ne s'est pas gêné pour nous raconter avec quelle désinvolture on faisait pendre des innocents dans mes petites justices seigneuriales. Voir, au chap. VII (I, 296-297) le récit joyeusement macabre de la pendaison d'un paysan qu'un gentilhomme fait condamner à mort pour satisfaire un caprice de sa femme enceinte.

morale est ici avant tout une morale de caste ; il fait appel au sentiment nobiliaire de l'honneur et s'efforce de démontrer que la méchanceté est une preuve de couardise : c'est là, on le sait, le sujet d'un chapitre des *Essais*. Mais n'étant pas psychologue comme Montaigne, il ne pénètre pas dans l'analyse des causes morales de la cruauté. Il se contente de causes externes : l'hérédité, comme c'est le cas pour ce gentilhomme dont la mère « s'estoit autrefois oubliee avec un boucher » (1) ; l'éducation, également puissante, ainsi que le prouve l'exemple de Caligula, qui avait sucé un lait ensanglanté (2) ; joignez à cela l'inévitable explication nationaliste par l'influence du virus italien : certains Français sont « farcis de certaines maximes endiablées, et venues d'Italie, avec plusieurs autres sciences, comme de se venger en quelque sorte que ce soit, et haïr perpétuellement. » Inutile de faire observer que du Fail est d'accord en cela avec Henri Estienne (3). Tous deux ont caractérisé une forme particulière de dilettantisme cruel qu'on appellerait aujourd'hui le sadisme.

L'originalité de du Fail paraît surtout dans les développements spéciaux qu'il accorde à la cruauté envers les animaux. C'est par là que son petit essai mérite d'être comparé, toutes proportions gardées, au bel essai de Montaigne *De la Cruauté* : je dis simplement « comparé », car les deux essais sont indépendants l'un de l'autre, et il est impossible de discerner dans tout *Eutrapel* la moindre trace d'une lecture de Montaigne (4). La coïncidence est d'autant plus curieuse qu'il s'agit ici d'un sentiment moral entièrement absent de notre ancienne littérature et

(1) II, 159. — Il cite comme exemple d'hérédité celui de « Niceus Poëte Grec, » qui après trois générations naquit tout noir parce que son aïeule « s'estoit accouplee avec un Ethiopien. » L'exemple vient de Pline (*Hist. Nat.*, VII, XII). Mais Pline dit expressément que Nicée était un lutteur. PIERRE MESSIE en fait un poète (*Div. Leçons*, I, XXXVIII) et telle doit être la source de du Fail.

(2) Du Fail, ainsi que BOAISTUAU, qui rapporte le même exemple dans son *Théâtre du Monde*, se sont inspirés de l'*Horloge des Princes* de GUEVARA (II, XXI).

(3) *Apol. pour Herodote*, chap. XVIII.

(4) Je suis absolument certain que du Fail n'a pas connu les *Essais* de 1580, sans quoi leur influence n'aurait pas manqué de se faire sentir de temps à autre. Rappelons que les *Baliverneries* de 1548 ignorent le *Tiers Livre* de 1546. Les Bretons ne se mettaient pas vite au courant du mouvement de la librairie française.

dont on ne trouve au XVIe siècle que de très faibles traces en dehors de ces deux écrivains (1). Avec Montaigne et du Fail la pitié pour les bêtes commence à prendre place dans la morale de l'honnête homme ; tous deux rattachent ce sujet à des considérations générales sur la cruauté, et leur témoignage concordant nous est une preuve que leurs protestations étaient abondamment justifiées par la brutalité des mœurs. Polygame cite avec horreur l'exemple d' « un jeune pretendu Gentilhomme qui se delectoit et prenoit plaisir à donner coups d'épées aux chiens qu'il rencontroit par les rues » (2) ; et Montaigne, dans une addition au chapitre *De la Coutume* (3), nous apprend que de son temps c'était un amusement pour les mères « de veoir un enfant tordre le cou à un poulet, et s'esbattre à blecer un chien et un chat. » Bien mieux, dans certaines familles, on estimait que les sévices envers les animaux aguerrissaient l'enfant et le préservaient de la sensiblerie. Il fallait un certain courage pour aller contre la brutalité ou l'indifférence universelles (4), et aussi contre l'ironie française, contre le ridicule qui chez nous atteint inévitablement le défenseur des bêtes. C'est pourquoi Montaigne « confesse » (5) timidement la sym-

(1) Je ne compte pas, bien entendu, comme impliquant des recommandations de pitié et de bonté pour les bêtes les nombreuses anecdotes dont les animaux sont les héros et qu'on trouve à profusion chez les compilateurs : histoire du lion d'Androclès ; leçons de médecine, de prudence, de sagesse, de morale données aux hommes par les animaux, etc., etc. Qu'on parcoure toutes ces anecdotes chez Guevara ou Pierre Messie ou tel autre, et on verra que l'auteur n'en tire jamais la moindre conclusion de morale pratique sur la façon dont nous devons traiter les êtres inférieurs : cette conclusion ne s'en dégage pas plus qu'elle ne se dégage des bestiaires symboliques du moyen âge. L'ouvrage classique de DESJARDINS sur les *Idées morales au XVIe siècle*, ouvrage un peu vieilli sans doute, mais consciencieux, et qui étudie entre autres choses la cruauté et la brutalité des mœurs au temps de la Renaissance, ne contient pas un paragraphe ni même une ligne sur les rapports de l'homme avec les animaux : ce silence est significatif. Je citerais cependant quelques mots de G. BOUCHET, dans ses *Serées* (XIe serée, édition 1584, p. 352 et suiv. ; VIIe serée, édition 1584, p. 222). Au reste, Bouchet est sous l'influence de Montaigne.

(2) II, 158.

(3) *Essais*, I, XXII.

(4) Charles IX avait donné l'exemple ; ce dégénéré sanguinaire se divertissait à couper le cou à des ânes, à des mulets, à des pourceaux, par plaisir, et chassait avec une sorte d'ivresse frénétique (Cf. CIMBER et DANJOU, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. VIII, p. 341 et suiv.).

(5) Édition 1580 (Dezeim.-Barckh., II, 14). Par la suite, Montaigne devient

pathie qu'il éprouve pour les animaux, et, « affin qu'on ne s'en moque », prend soin d'ajouter que « la theologie mesme nous ordonne quelque humanité en leur endroit. » J'ignore quels pouvaient être ces théologiens qui servent de couverture à Montaigne ; mais ce que nous voyons clairement, c'est que sa sympathie pour la nature est fille de la Renaissance, et que, s'il parle avec émotion des larmes du cerf, c'est en partie pour avoir lu de beaux vers de Virgile (1).

Mais ne poussons pas plus loin notre comparaison entre Montaigne et du Fail : celui-ci n'a pas la profondeur de l'autre ; il ne nous promène point dans le vaste univers pour y découvrir un « cousinage » entre l'homme et les êtres inférieurs ; il est simple et parle en moraliste pratique. Il éprouvait pour les bêtes une sympathie profonde qu'il exprimait déjà dans les *Propos Rustiques* et qui se manifeste par mainte description ingénieuse et charmante des faits et gestes des animaux. Il était né fabuliste, et c'est le véritable ancêtre de La Fontaine au XVIe siècle. Il ne saurait entendre sans frémir « le cry espouvantable de ces pauvres bestes qui sont creatures de Dieu pour notre service. » Gentilhomme, il étend aux animaux considérés comme des faibles, les principes séculaires de la chevalerie et il fait honte aux lâches. Sans songer à discréditer le noble plaisir de la chasse, comme son maître Erasme, il trouve moyen d'inviter les chasseurs eux-mêmes à faire grâce de temps à autre ; et comme il reste toujours local et saint-erblonnais, il termine son chapitre par cette jolie anecdote :

Il vous peut souvenir, dit Eutrapel, de ce gentil renard que nous prismes vif aux garennes de Chasteau-letard, auquel, pour avoir bien défendu son fort, fut au jugement mesme des femmes, auxquelles il avoit mangé quelques poules, donné la vie pour ce coup, avec un billet de parchemin attaché au col, où son procès estoit escrit, et la cause de son eslargissement : il fut quasi prest à passer le pas, ayant attendu le canon, car toutes les peles des Chasteliers et de la Simonnerie (2) y avoient beché : mais on disoit qu'il estoit defendeur de bonne foy, et que la maison est à chacun une seureté publique » (3).

moins timide, et « que je confesse avoir » est remplacé dans la *Vulgate* par « que j'ay. »

(1) VIRG., *Enéide*, VII, 501. Du Fail fait également allusion aux larmes du cerf (II, 161). Il cite l'exemple de l'Aréopage condamnant un jeune homme qui avait crevé les yeux à un corbeau (II, 160).

(2) *Les Châteliers* et *la Simonais* (et non : *la Simonnerie*) sont deux hameaux situés le long de la Seiche, un peu en aval et au N.-O. de Château-Letard. Au chap. XI d'*Eutrapel* (II, 10) du Fail avait parlé des filles de *la Simmonaye*.

(3) Il est curieux de rappeler que Montaigne nous dit aussi (II, XI) : « Je

* * *

2° *La satire morale de la société.*

La morale n'a pas seulement inspiré à du Fail quelques réflexions et menus essais ; elle fait le fond même de sa satire. *Eutrapel* contient en effet, parmi tant d'autres éléments, une revue générale des vices du temps considérés dans les diverses classes sociales. Du Fail n'a guère pratiqué la satire personnelle, contrairement à ce qu'on pourrait attendre de cette œuvre toute parsemée de noms propres. Il n'en voulait pas aux petites gens qu'il nommait par caprice et qui pour la plupart n'ont jamais de leur vie entendu parler des *Contes d'Eutrapel.* Il y a bien « maistres Joannes », juge au présidial, contre lequel on sent une animosité véritable ; il y a bien aussi Roch Le Baillif, et assurément nous ne pouvons nous flatter d'avoir compris la portée de toutes les allusions de du Fail (1). Mais sa satire n'en reste pas

ne prends guere beste en vie, à qui je ne redonne les champs. » Cette phrase pouvait contenir en germe l'anecdote du renard de du Fail. Mais elle n'est pas dans l'édition de 1580.

(1) Les Rennais devaient comprendre à demi-mot, ce qui rendait la lecture d'*Eutrapel* plus piquante pour eux que pour nous. Ils connaissaient *Chauvelière,* qui mourut en suppôt de Bacchus (II, 114-115), *Mabille* « que la v..... et le vin emportèrent » (II, 117), et quelques autres. Au chap. XXVIII, après nous avoir raconté que « *dom Jean Simon dit Sortes,* de la paroisse de sainct Erblon » gagna d'une façon bizarre la maladie vénérienne dont il est question dans tout ce chapitre, l'auteur ajoute cette phrase baroque : « Maintenant qu'elle [la v.....] a passé et esté alambiquée par tant de vaisseaux, il ne faut pour en guerir qu'un peu de treffle à quatre feuilles mystiquement enveloppé en une procuration à resigner *purè et simpliciter*, pendue au col, etc... » Ce langage abscons renferme évidemment une allusion, que nous comprenons un peu quand nous lisons dans les *Arrêts* (édition 1579, p. 118) à la date du 14 avril 1572 : « Maistre Pierre le Comte fut pourveu de la Cure de S. Erblon l'an 1563. par procuration à resigner que luy passa maistre Jean, etc., lors pourveu de ladite cure *pure et simpliciter* aux mains de l'ordinaire la collation faicte par le grand vicaire de l'Euesque de Rennes... » Le « maistre Jean, etc. » des *Arrêts*, c'est maistre ou messire Jean Simon, qui a en effet laissé quelques traces dans le registre baptistaire de Saint-Erblon ; en rédigeant la singulière recette qu'il préconise au chap. XXVIII, du Fail rappelait le procès soutenu par le personnage et la résignation pure et simple que

moins avant tout une satire générale. Il n'est nullement sans intérêt de savoir que plusieurs des traits lancés contre les alchimistes et les adeptes de la « médecine nouvelle » allaient s'enfoncer dans l'épiderme du « sparigique » Le Baillif ; mais en somme ce chapitre des *Contes d'Eutrapel* ne diffère pas essentiellement des satires générales, anecdotiques ou non, par lesquelles les moralistes ont mis les hommes en garde contre les impostures des alchimistes, depuis le xxe récit du *Comte Lucanor* jusqu'aux *Discours* de Tahureau, en passant par la déclamation d'Agrippa sur l'*Incertitude des Sciences*, par le colloque érasmien *Alcumistica* et par la Nouvelle XIII de des Periers. De même il serait amusant, mais d'importance secondaire, d'apprendre que les seigneurs de Fanfreluchon et du Fossé et Ingrand, acteurs de la petite comédie du chapitre VI, furent des voisins de campagne de Noël du Fail : ce chapitre veut avant tout représenter l'état d'esprit et les mœurs d'une caste, et enseigner en même temps la modération et la douceur dans les rapports de voisinage.

Cette revue satirique de toutes les classes de la société fut un genre très goûté au XVIe siècle comme il l'avait été au moyen âge. Le moraliste médiéval empoignait sa trique et ne la déposait qu'après avoir daubé pendant plusieurs milliers de vers sur toutes les méchancetés de ce siècle pervers : marchands qui vendent à faux poids, prêtres qui entretiennent des concubines, femmes qui se fardent, prélats simoniaques, clercs bordeliers, taverniers qui brouillent le vin, pipeurs de dés, juges prévaricateurs, etc... Le premier exemple de cette « satire des états » avait été donné au XIIe siècle par un compatriote de Noël du Fail, Étienne de Fougères. Au seuil du XVIe siècle Éloy Damerval, dans sa *Grande Diablerie* ajouta un peu de piquant au vieux genre en imaginant une conversation entre deux diables. Au temps de la Renaissance, la revue satirique des états est plus en faveur que jamais et prend des formes variées, mêlant dans des proportions diverses le pittoresque descriptif et les réflexions morales plus ou moins sévères. Faut-il citer ici le

Jean Simon avait faite en 1563. — Signalons encore un gentilhomme que notre auteur surnomme *Buridan* et à qui il reproche par deux fois d'être un « insigne menteur » (II, 13, 353) : ce gentilhomme était évidemment un contemporain de du Fail, mais on comprend sans peine qu'il m'ait été impossible de découvrir son identité.

Tiers Livre de Rabelais et les *Dialogues* de Tahureau ? Ces derniers dérivent du *Traité* d'Agrippa sur l'*Incertitude des Sciences*, qui était lui aussi une vaste revue satirique et que tout le XVIe siècle, y compris du Fail, avait lu avec délices (1). Il se peut fort bien que du Fail ait profité des brillants *Dialogues* de Tahureau (1565) (2). Mais, bien qu'elle ne soit pas dialoguée, la grande revue satirico-morale d'Henri Estienne intitulée *Apologie pour Herodote* (1566) est assurément l'ouvrage de cette catégorie avec lequel les *Contes d'Eutrapel* offrent le plus de ressemblance. Du Fail attaque les mêmes vices que son coreligionnaire Estienne, se plaignant comme lui de leur aggravation, et les jugeant au nom même de la morale fondée sur l'intervention constante d'un Dieu vengeur. Au reste, chacun de ces deux ouvrages a sa physionomie propre. Il est certain que l'*Apologie* est mieux construite qu'*Eutrapel* et que les idées s'y développent avec une clarté et une ampleur dont l'esprit mobile de Noël du Fail n'était guère capable ; la phrase d'Henri Estienne est souvent traînante, mais toujours lumineuse. Du Fail a une incontestable supériorité dans l'esquisse de mœurs ; et son réalisme fragmentaire, sa galerie bigarrée de petits tableaux inspire en somme plus de confiance que l'*Apologie*, avec son allure systématique, ses prétentions à l'exactitude historique, ses raisonnements pesants.

Indiquons quelques rapprochements entre les deux ouvrages. Du Fail et Estienne, comme leurs ancêtres, prêcheurs et sati-

(1) Nous ne prétendons pas donner ici une énumération complète. Je noterai cependant qu'une comédie fort oubliée, et qui ne mérite pas cet oubli, la *Nephelococugie* de Le Loyer (1579) participe dans une large mesure du genre revue. Nous y voyons défiler un Chicanoux, un Astrologue, un Alchimiste, un « Enfant de la Matte », un Sophiste, un Soldat : chacun de ces personnages, dépourvu de traits individuels, représente les défauts et les ridicules d'un métier ou d'une catégorie sociale. Dans la scène de l'Alchimiste, Le Loyer intercale un trait de satire personnelle à l'adresse d'un individu dont il nous donne, sous forme de charade, le nom à deviner. Cela n'empêche que son Alchimiste est classique et résume en sa personne les griefs traditionnels opposés aux gens de sa profession.

(2) A vrai dire, s'il existe une ressemblance générale entre les diverses diatribes du « Democritic » et les satires d'Eutrapel, je ne vois guère qu'un rapprochement précis à signaler : on dirait que l'anecdote de l'alchimiste au chap. x d'*Eutrapel* (I, 325-326) dérive directement d'un passage du second dialogue de Tahureau (édition F. Conscience, p. 141-142).

riques, dénoncent le vice de l'usure. Mais les avides marchands le pratiquent de nos jours, — je parle du XVIe siècle, — avec une subtilité plus raffinée qu'autrefois. Dans cette progression du vice, on reconnaît la thèse fondamentale de l'*Apologie* ; c'est aussi, en somme, le point de vue d'Eutrapel, bien qu'il ne le dise pas aussi expressément. Du Fail met donc en présence un marchand et un gentilhomme. Celui-ci étant criblé de dettes, demande de l'argent au « sire » qui se déclare sans numéraire ; mais il dispose heureusement d'un ballot de laine qu'il veut bien céder au gentilhomme pour un prix trois fois supérieur à sa valeur réelle ; le naïf emprunteur revend le ballot avec perte à un tiers qui est, bien entendu, un compère du marchand, de sorte que le ballot finit par revenir à son point de départ : ce métier honnête enrichissait rapidement son homme. Si l'on veut voir la suite de l'histoire, qu'on se reporte au XXXIe chapitre des *Contes d'Eutrapel*. Or ce procédé où le ballot de laine fait figure de crocodile empaillé nous est également exposé, quoique sous une forme moins vivante, par Henri Estienne au chapitre XVI de son *Apologie pour Herodote* : c'est, nous dit l'auteur, « un tour qui se joue aujourd'hui en quelques lieux (1). »

Pour ce qui est de la satire judiciaire, les deux pamphlets peuvent encore se commenter l'un par l'autre. Tous deux reprochent aux avocats de prendre *a dextris* et *a sinistris* et aux juges de se laisser corrompre par argent. Et voici une anecdote d'*Eutrapel* à ce sujet (2) : un pauvre compagnon nommé Vento (3) était accusé d'avoir occis plusieurs cerfs et biches dans les forêts du roi ; le procureur, fort échauffé, requérait la peine de mort ; mais en lui mettant dans la main gauche « une belle portugaise qui valoit lors trente quatre livres, » Vento rabattit instantanément le caquet du procureur, qui, éclairé d'une inspiration subite, s'écria : « Messieurs, nous allions commettre un sacrilège : cet homme vient de me dire qu'il est clerc : renvoyons-le

(1) *Apol. p. Herod.*, éd. Ristelhuber, I, p. 324. — *Eutrapel*, II, 262.

(2) *Eutrapel*, III (I, 255-258).

(3) Malgré son apparence, ce nom était porté par des Bretons. Il y a eu en Bretagne au XVIe siècle des *Vento* d'origine espagnole (Cf. *Annuaire des Côtes-du-Nord*, 1877, p. 103). Un Jehan Vento est procureur des nobles et bourgeois de Vannes en 1539 (De Calan, *Docum. inéd. relatifs aux États de Bretagne*, I, p. 102 ; *id.*, *La Bretagne et les Bretons au* XVIe *siècle*, p. 161). L'authenticité du nom ne prouve pas, bien entendu, l'authenticité de l'anecdote.

devant la justice ecclésiastique. » De son côté, Henri Estienne rapporte l'anecdote d'un prévôt qui allait faire pendre un homme et qui, ayant eu la patte graissée au dernier moment, feignit de s'apercevoir que le condamné déjà remis au bourreau était clerc tonsuré ; on l'entendit s'écrier en patois : « Regardez, Messieurs, en quel danger nous mettait ce malheureux : il a la tonsure. Dévale, dévale : tu seras mené devant l'official (1). »

Les juges prennent de l'argent aujourd'hui comme autrefois ; mais Lupolde, c'est-à-dire du Fail, fait observer qu'avec le temps ils sont devenus plus rusés et savent pratiquer la corruption sans se compromettre, en utilisant des « courratiers et personnes interposées » : et voilà encore une observation qui est dans l'esprit de l'*Apologie pour Herodote*.

Sur l'ignorance prétentieuse des apothicaires, sur leurs quiproquos et leurs fraudes, on trouverait chez Henri Estienne des plaintes plus développées, mais au fond toutes semblables à celles de du Fail (2).

Il est inutile de prolonger ce parallèle (3). Ce que nous venons de dire suffit à classer *Eutrapel* parmi les grandes revues satirico-morales du XVIe siècle et même à en révéler une source probable, bien que très librement utilisée, et utilisée seulement par intermittences. Au reste, les *Propos Rustiques*, fort antérieurs à l'*Apologie*, nous révélaient déjà chez du Fail un conservateur attaché aux vieilles mœurs et disposé à regarder son temps sans indulgence : son amertume s'est développée avec l'âge,

(1) *Apol. p. Herod.*, chap. XVII (édition Ristelhuber, I, 336).

(2) Comp. *Eutrapel*, XXIV et *Apol. p. Herod.*, chap. XVI.

(3) Notons cependant quelques menus rapprochements encore. Sur le « mal de Naples » (*Eutrapel*, chap. XXVIII) du Fail exprime plusieurs idées qui se retrouvent dans l'*Apologie*, au chap. XXVI (Ristelhuber, II, 104) et au chap. XII (Ristelhuber, I, 161-162). — Deux allusions comiques au vieux sermonnaire Menot (*Eutrapel*, XI ; II, 22, XXXI, II, 269) sont inspirées par l'*Apologie* ; ce qui n'empêche pas du Fail d'avoir pu recourir lui-même à d'anciens sermons de Menot ou du Breton Maillard (Voir notre remarque, p. 489, n. 2, au sujet d'une légende qui se trouve à la fin du chap. I d'*Eutrapel*). Au chap. I, (I, 213), Eutrapel cite une phrase latine extraite du « livre des Conformitez Sainct François à Jésus-Christ », et ceci est bien dans le goût de l'*Apologie pour Herodote* ; l'exemple d'Henri Estienne a fort bien pu inciter du Fail à lire l'ouvrage en question ; mais la citation de du Fail, qui est parfaitement exacte, comme j'ai pu le vérifier, ne se trouvait pas dans l'*Apologie*. — Dans une édition annotée d'*Eutrapel*, je citerais bien d'autres rapprochements, en particulier au chap. I.

cependant qu'il restait un conteur alerte et jovial ; de là un contraste curieux et tout particulier à *Eutrapel* entre des récits gais et des réflexions souvent amères ; on dirait d'un Rabelais qui aurait mêlé à la purée septembrale des deux premiers livres l'absinthe du cinquième.

De ce que le pessimisme d'Estienne et de du Fail a quelque chose de systématique et de convenu, de ce que celui-ci nous sert parfois des anecdotes suspectes, tandis que celui-là entasse pour sa vaste enquête des documents de toute provenance et prend des fictions littéraires ou des exagérations de prédicateurs pour des documents de mœurs, il ne faudrait pas conclure à la légère que leurs traits satiriques s'égarent dans les nues et qu'ils ont daubé sur des vices imaginaires. Souvent l'exactitude de leurs dires peut se vérifier soit par des documents du temps, soit par les déclarations d'hommes du métier. Ainsi les plaintes de du Fail sur les apothicaires ne se commentent pas seulement par un chapitre de l'*Apologie*, mais aussi par l'ouvrage circonstancié et documenté du médecin poitevin Sébastien Collin : *Declaration des Abuz et tromperies que font les Apothicaires* (1553) (1). Cet ouvrage nous permet de vérifier à la fois le bien fondé des griefs de du Fail, et, qui plus est, la véracité de certains détails dont il a composé la physionomie de son « maistre Pierre » ou « Pierre maistre », apothicaire d'Angers. Celui-ci a l'habitude, — encore assez répandue de nos jours, — de répondre imperturbablement à toutes les demandes, même les plus extravagantes, de ses clients : « Oui, nous tenons cet article, et je vais vous le procurer à l'instant », — lui eût-on demandé, comme ce farceur de Gringalet, de « la famille herciscunde » « destrempé » avec un peu de « finium regundorum » (2). Or les apothicaires décrits par Sébastien Colin, non seulement sonnent « matines et vêpres avec leur pilon ou mortier » (3), à la façon de maître Pierre, mais le dit médecin en a connu un qui était toujours prêt à vous fournir n'importe quel remède, fût-ce au risque d'effroyables *qui pro quo*, — d'ailleurs « se meslant de mille autres trafficz qui n'estoient point de son estat (4) : » c'est ainsi que maître Pierre vendait des masques.

(1) Ce traité a été excellemment édité en 1901 par le Dr Paul Dorveaux

(2) *Eutrapel*, XXIV (II, 181).

(3) Édition Dorveaux, p. 22.

(4) Édition Dorveaux, p. 23, 29, 43.

Du Fail et Sébastien Collin reprochent tous deux à plusieurs apothicaires de leur temps de rembarrer les médecins quand ceux-ci prétendent contrôler la fabrication de leurs drogues (1). Il n'est pas jusqu'à l'histoire des « senelles » ou fruits d'aubépine que les apothicaires, d'après Sébastien Collin, font passer pour du jujube, qui n'ait chez du Fail son pendant exact dans l'anecdote du droguiste lyonnais expédiant à un apothicaire rennais un « fardeau » de blé noir avec description de ses propriétés mirifiques (2). Si bien que M. Paul Dorveaux a pu se demander si Noël du Fail n'avait pas mis à profit le pamphlet du médecin poitevin. A mon avis, cette conclusion ne s'impose pas ; et l'auteur breton a fort bien pu combiner des observations faites sur le vif pendant son séjour à Angers avec des griefs précis qui se formulaient de tous côtés.

Mais une conclusion se dégage de plus en plus nettement, après ces comparaisons avec le traité d'un médecin poitevin et surtout avec l'œuvre du parisien Henri Estienne, c'est que du Fail a fait de la satire générale. Dans la plupart des cas, il faut renoncer à commenter ses diatribes ou ses railleries en étudiant les mœurs des Rennais ou des Bretons du xvie siéle, non point seulement parce que ce travail serait très difficile et nécessairement très incomplet, mais surtout parce que nous avons conscience *à priori* de sa parfaite inutilité. Donnons encore quelques exemples. Considérons la satire des moines, qui occupe le chapitre xx. Elle est gaillarde et ne manque pas de verve ; mais qui songerait à ce propos à étudier la vie des moines mendiants en Bretagne dans la seconde moitié du siècle xvie ? Le chapitre xx se commente et s'éclaire par des rapprochements avec Pogge, Rabelais, avec l'*Heptaméron* ou l'*Apologie*, et autres livres et auteurs qui ont présenté sous une forme plaisante les défauts reprochés aux moines : ignorance, gourmandise, effronterie et lubricité. Lorsque du Fail les appelle « devorateurs des pechez du peuple » (3), nous songeons immédiatement à certain chapitre du *Gargantua* où sont déduites les raisons pour lesquelles « les moines sont refuis du monde. » Et lorsque Eu-

(1) *Eutrapel*, xxiv (II, 182). — Seb. Collin, édition Dorveaux, p. 62 (Cf. aussi *Apol. p. Herod.*, xvi (Ristelhuber, I, 315).

(2) Cf. édition Dorveaux, p. 22.

(3) *Eutrapel*, xx (II, 138). — Rabelais, I, 40.

trapel, parlant des frères quêteurs, nous dit « qu'il n'y a andouille à la cheminée, ni jambon au charnier, qui ne tremble à la simple prononciation et vois d'un petit et harmonieux *Ave Maria* », nous ne voyons là qu'une variation ingénieuse et spirituelle sur un thème rabelaisien (1). Les lieux communs antimonastiques cessent, il est vrai, à un moment donné, pour faire place à une anecdote survenue « nagueres en la maison d'un Gentil homme de ce pays ». Mais qui nous garantira l'authenticité de cette anecdote ?

Lieux communs encore les plaintes sur la non résidence des bénéficiaires ecclésiastiques, sur les prélats et curés qui délaissent leurs ouailles : c'est par centaines qu'il faudrait citer les doléances formulées au XVIe siècle contre cette plaie de l'ancien clergé. « En ceste Bretaigne », nous dit Noël du Fail « de cinquante paroisses il n'y en a pas une qui ait son recteur résidant » (2). La part faite à l'exagération pessimiste, cette déclaration doit contenir beaucoup de vrai ; et assurément il ne serait pas mauvais de signaler en note telle ou telle doléance bretonne, de rappeler par exemple que le 9 septembre 1586, les Registres secrets du Parlement de Bretagne mentionnent une remontrance du procureur général au sujet « du peu de debvoir que font plusieurs bénéficiaires de ce pays à la celebration du service divin et à la reparation de leurs eglises et monasteres » (3). Soit. Mais les plaintes de du Fail ne différant pas sensiblement de celles qu'on peut lire, plus circonstanciées et motivées, dans bien d'autres textes, et par exemple dans les discours prononcés aux États Généraux de 1561, un commentaire breton devient superflu.

J'en dirai autant d'un autre mal signalé par du Fail : la multitude des fonctionnaires de toute sorte et en particulier des fonctionnaires de justice, dont le nombre s'était formidablement accru pendant tout le XVIe siècle. Les États de Bretagne s'en

(1) *Eutrapel*, XX (II, 138-139). — RABELAIS, I. XVII, parle du « commandeur jambonnier de sainct Antoine » qui « fait trembler le lard au charnier. » — L'expression « faire trembler le salé jusque dans les celliers » se retrouve chez G. BOUCHET, appliquée aux matamores (*Serées*, édition Roybet, IV, 109) ; — et SOLON DE VOSGES écrit dans ses *Adages* (III, 1577) que « l'argent tremble devant la porte du juge et de l'advocat. »

(2) *Eutrapel*, I (I, 228).

(3) *Reg. Secrets*, n° 65, f° 12-14. Cf. encore *ibid.*, n° 35, f° 18 v° (30 octobre 1571).

plaignent souvent, — comme tout le monde, comme Bodin par exemple. Détail un peu plus particulier, les Registres Secrets du Parlement de Bretagne conservent la mention d'une séance où, Noël du Fail étant présent, le conseiller Guillaume de Lesrat rendit compte d'une mission dont il avait été chargé auprès du roi et exposa devant la Cour que lui et ses collègues « avoient remonstré la confusion qui venoit de tant d'officiers inutiles à l'expédition de la justice » (1). Mais on pourrait citer aussi cette boutade du *Baron de Fœneste* : « On mit en avant un petit livre qui pour régler la grande multitude d'officiers vouloit eslire 120.000 censeurs. »

Ce qui surprendra peut-être davantage, étant donnée la profession de Noël du Fail, c'est qu'on sent également le lieu commun dans la satire judiciaire d'*Eutrapel*. Vénalité des charges, vénalité des juges, vénalité des avocats et procureurs : tels sont les vices essentiels que du Fail dénonce avec une violence non exempte de déclamation. Dans sa remarquable thèse sur *le Parlement de Bretagne*, M. Henri Carré n'a pas manqué d'analyser la visite, — sans doute fictive, — d'Eutrapel à Lupolde et la longue mercuriale que doit subir celui-ci, et qu'il subit au reste assez philosophiquement. Du Fail a rassemblé dans ce morceau de bravoure tous les procédés subtils dont usent les avocats pour éterniser les procès et « faire venir l'eau à leur moulin » ; et la satire va frapper par ricochet les juges eux-mêmes, puisqu'Eutrapel dévoile aussi la manière dont les avocats savent les corrompre en prenant chacun d'eux par son faible. Après le résumé de ce passage, M. Carré conclut prudemment : « On ne saurait accueillir qu'avec réserve les jugements de Noël du Fail sur l'ordre des avocats ; la satire y domine sans cesse ; elle est d'ailleurs trop générale pour présenter une image fidèle de la réalité ; il est bien probable que Lupolde ne personnifiait qu'un petit nombre de praticiens à qui leur avidité avait enlevé toute retenue (2). » Je suis heureux de me trouver entièrement d'accord avec l'éminent historien et de constater que, considérant un chapitre important de la satire

(1) *Arch. Parlem.*, Reg. Secrets, n° 45, f° 9 (Séance du 22 août 1576).

(2) H. Carré, *Le Parlement de Bretagne après la Ligue*, Paris, 1888, p. 203. — On trouvera des réserves analogues formulées par M. Fr. Saulnier, dans son important compte rendu de la thèse de M. Carré (*Revue de Bretagne et de Vendée*, 1888, II, p. 184).

universelle de Noël du Fail, il soit arrivé, lui aussi, à conférer à cette satire la qualification de « générale. » Elle est de plus outrancière, comme la grande satire des Chats-Fourrés, dont elle s'inspire quelque peu ; un historien doit la traiter avec précaution. Au reste, le seul exemple important, détaillé, d'un procès de corruption que nous ait laissé la Bretagne judiciaire du XVI[e] siècle, le procès Becdelièvre, signalé par nous précédemment (1), nous a montré combien il était difficile à la postérité de se faire une opinion sur le bien-fondé des accusations les plus graves qu'on puisse porter contre un magistrat. En tous cas, l'analyse de ce procès fait connaître l'atmosphère de suspicion dans laquelle vivaient les juges et dans laquelle fut conçue la satire d'*Eutrapel* : à ce titre, et comme témoin psychologique, l'œuvre de du Fail reste un document précieux. Enfin les allures de prêcheur intransigeant et morose qu'affecte souvent Noël du Fail ne doivent pas nous faire oublier que de tous les auteurs de revues morales de l'ancienne France c'est après tout le plus réaliste, celui qui a fait le plus largement usage du document humain.

*
* *

3° *Rêves de réforme sociale.*

Tout va donc assez mal dans ce bas monde, et même très mal. Mais la situation est-elle sans remède ? Pas absolument, à condition qu'on se dépêche et qu'on porte le fer rouge dans la plaie ; car les palliatifs ne serviraient de rien :

« Quand les Républiques sont bien malades, il faut, comme les médecins, venir aux causes et purgations universelles, et non, comme les Empiriques et médecins champestres, qui appaisent bien la douleur le fond de la maladie demeurant en son entier... Il faut aller plus bas, et jusques au fond pour trouver l'enclouеure, et le mal : qui est la religion et conscience des hommes, laquelle n'estant réglée, demeurera une injustice perpétuelle entre nous... (2)

Ce passage suffirait pour caractériser toutes les réformes proposées par du Fail et toute sa « politique », si l'on peut ainsi

(1) Cf. ci-dessus, chap. IX, p. 229 et suiv.
(2) *Eutrapel*, I (I, 225).

dire. Il s'agit avant tout d'une réforme morale et religieuse : *quid leges sine moribus proficiunt* ? Les idées sociales et politiques de du Fail ne se résument pas à proprement parler, pour la bonne raison qu'il n'en a jamais donné un exposé systématique : elles se ramènent à un certain nombre de desiderata d'allure dogmatique qu'il répète à satiété et qui font l'effet d'idées fixes implantées dans une tête bretonne. Comme exemple d'idée fixe, je citerai la théorie d'après laquelle le clergé doit faire de ses biens trois parts, dont l'une reviendra aux pauvres : moyen infaillible de ramener l'Église à une simplicité de vie plus chrétienne et d'éteindre du même coup le paupérisme. Cette proposition, qui est un des « leit-motiv » de Noël du Fail, ne reparaît pas moins de quatre fois dans *Eutrapel*, dont deux fois dans les mêmes termes, et jamais avec les développements qui lui conféreraient la dignité d'une véritable théorie (1). On ne trouve pas davantage de système fortement

(1) *Eutrapel*, I (I, 228), IX (I, 317), XVII (II, 95), XXXV (II, 359). Cette opinion est exposée par Polygame aux chap. I et IX, par Lupolde au chap. XVII, et de nouveau par Polygame au dernier chapitre. La tirade de Lupolde reproduit presque mot pour mot celle qu'avait prononcée Polygame au chap. I : du Fail est très sujet à ces répétitions. Quant à la théorie elle-même, elle devait être courante. Nous la trouvons par exemple au début du XVIe siècle dans un pamphlet en vers de PIERRE DE LA VACHERIE intitulé *Le gouvernement des Trois Estatz du temps qui court* (Montaiglon-Rothschild, XII, p. 63-64) : le poète regrette le temps où les gens d'Eglise « leurs biens mettoient en troys pars. » Elle reparaît dans une des *Serées* de GUILL. BOUCHET (Serée XXX, Des Pauvres et des Mendians ; édition 1614, III, 138 ; édition Roybet, IV, 259-260) : « Et m'esbahis que le Magistrat ne contrainct les riches, mesmement les gens d'Eglise, de leur bailler leurs necessitez [aux indigents] : les Canons disans que le bien d'Eglise se doit mettre en trois parties, la première pour les pauvres, la seconde pour les pasteurs, la tierce pour entretenir les bastiments de leurs Eglises, des hospitaux et de leurs maisons. Les gens d'Eglise se devans contenter du peu ; comme font les quatre Patriarches de l'Orient... » Bien que cette « Serée » soit écrite après *Eutrapel*, le passage cité ne doit absolument rien à du Fail ; Bouchet parle ici en son nom propre ou plutôt copie un autre auteur que je n'ai pas pu déterminer. — Dans un curieux *arrêt* de N. du Fail (édition 1579, p. 355), en date du 17 août 1563, nous voyons que le Présidial, du temps où il en faisait partie, prit l'initiative de donner un arrêt pour la nourriture des pauvres : les juges présidiaux ordonnèrent que par tout leur ressort » la quarte partie des dixmes » fût versée aux trésoriers des paroisses pour être distribuée aux indigents. Le Parlement jugea cet arrêt abusif et le cassa en faisant défense aux Présidiaux de promulguer à l'avenir de telles ordonnances générales.

lié dans la grande préface des *Arrêts*, adressée au prince de Guemené. Cette préface, qui reparaît par tranches dans *Eutrapel*, est un mélange de généralités et d'idées affirmées avec force, mais non démontrées. On aura à peu près toute la « politique » de du Fail dans cette préface, dans quelques passages d'*Eutrapel*, et dans le *Discours* en vers, à la manière de Ronsard, *sur la Corruption de notre temps*. Un trait domine ces rêves de reconstruction sociale : c'est le rôle de premier ordre attribué par du Fail à la noblesse. Tandis que la partie satirique d'*Eutrapel* nous représente très impartialement des hobereaux ignorants, casaniers, cérémonieux, quand ils ne sont pas brutaux et cruels, la partie constructive fait de la noblesse le pilier le plus solide de l'ordre social.

Les idées de du Fail sur la noblesse offrent un curieux mélange de réalisme et de chimères patriarcales. On sait déjà par la préface des *Propos Rustiques* comment il se représente l'origine de cette caste : point de mysticisme ; les nobles, ce furent les plus forts et les plus braves ; puis leurs qualités se transmirent de siècle en siècle à leurs descendants. L'hérédité est pour du Fail un facteur essentiel : *Gaudeant bene nati* ! (1) De même qu'un levrier produit un levrier, tandis qu'un mâtin ne produira jamais qu'un mâtin (2), de même la noblesse et la vilenie sont héréditaires ; « la poche sent toujours le hareng » (3), et vous reconnaîtrez fatalement un fils de vilain à quelque tare qu'il ne pourra dissimuler. Un gentilhomme se fait-il remarquer par ses instincts sanguinaires ; l'explication en est simple : c'est que sa mère s'était « oubliée » avec un boucher (4). L'intérêt des rois serait donc de maintenir dans toute sa pureté la classe noble, empêchant les mariages mixtes, s'opposant à l'anoblissement des vilains (5), faisant appliquer rigoureuse-

(1) *Eutrapel*, XXXII (II, 286).

(2) *Eutrapel*, I (I, 240).

(3) *Eutrapel*, XV (II, 57).

(4) *Eutrapel*, XXI (II, 159). Du Fail n'a connu à Rennes qu'un seul marchand homme de bien ; cet oiseau rare se nommait Jamet Jan (II, 269). Au reste, *Cham* ou *Canaan* signifiait en hébreu « marchand » ou « trafiquant » et l'on sait que sa race fut maudite de Dieu ; d'où il appert que « sa postérité, qui sont les roturiers » (II, 264) sont condamnés à servir les deux autres ordres jusqu'à la fin des siècles. Comme on le voit, malgré son réalisme foncier, du Fail ne dédaigne pas le symbole.

(5) Rappelons qu'en septembre 1517 la noblesse bretonne avait présenté

ment les lois somptuaires, sans cesse enfreintes (1). Un roi qui gouvernerait en s'appuyant sur la noblesse et qui lui rendrait son ancien lustre serait sûr de faire le bonheur de son peuple. C'est parce que François I[er], le « roi gentilhomme » s'est approché de cet idéal que Noël du Fail le regrette comme le meilleur des monarques.

Notre auteur proteste contre l'anoblissement en quelque sorte automatique des juges et en particulier des conseillers au Parlement ; il maintient que les privilèges dont ils jouissent ne constituent pas une véritable noblesse et ne devraient être que viagers, et en cela il faut reconnaître qu'il est dans la vérité historique et juridique (2). Au reste, toutes les fonctions de justice et en général toutes les fonctions qui impliquent une part de pouvoir doivent être confiées à des nobles authentiques, « privativement à tous autres » (3). « C'était bien l'intention de ce bon roi François... de remettre l'état de justice entre les mains des gens nobles, entreprise certainement digne d'un tel roi, comme aiant lesdits nobles un je ne sçay quoy d'honneur, naturellement empreint et attaché par dessus les autres conditions et estats » (4)...

Mais, en dehors des fonctions publiques, quel beau rôle reviendrait au gentilhomme s'il voulait réformer ses mœurs et faire l'éducation des roturiers ses vassaux ! Il serait avec le curé le régulateur social par excellence. Le curé prêcherait la doctrine de l'Évangile, au lieu d' « yvrongner, paillarder et battre les gens », comme font tant de prêtres, cependant que le gentilhomme, assis sous l'orme ou sous le chêne de la paroisse, jugerait les différends entre les paysans, apaiserait les querelles, étoufferait les procès dans l'œuf. Il unirait ses efforts pacificateurs et éducateurs à ceux du curé, investi lui aussi d'un rôle de juge : le bon pasteur évangélique, ayant reconquis son prestige

une requête tendant à empêcher les gens du tiers-état d'acquérir des fiefs nobles (Cf. H. Sée, *Les États de Bretagne au XVI[e] siècle*, app. II ; *Annales de Bret.*, X, 567-568).

(1) Sur les lois somptuaires, voir le chap. IV d'*Eutrapel*.

(2) Cf. H. Carré, *Le Parlem. de Bretagne après la Ligue*, p. 284 et suiv. G. Saulnier de la Pinelais, *Les gens du Roi au Parlem. de Bret.*, Rennes et Paris, 1902, p. 99.

(3) *Eutrapel*, I (I, 241).

(4) Lettre-préface aux *Arrêts* (II, 382).

moral, n'aurait qu'à paraître pour qu'à sa seule vue s'évanouissent « en fumée les noises et discords » (1). Comment le monstre Procès résisterait-il à de pareils adversaires ? On verrait s'enfuir sergents, avocats, procureurs, greffiers et autres chicanoux et mangeurs de peuples, « ainsi que s'enfuient à l'avenement de nostre Seigneur toutes sortes de tenebrions et lutins, dont le monde, à la suggestion du Diable, estoit ensorcelé » (2). Et le bon gentilhomme, la main dans la main du bon curé, mènerait son troupeau vers le bonheur terrestre, avant-coureur des félicités du ciel. Voilà ce que j'ai appelé la chimère patriarcale de Noël du Fail. C'était de la sociologie telle qu'on pouvait en faire en rêvant sous les ombrages de La Herissaye.

*
* *

4° *La religion de Noël du Fail.*

On voit d'après ce qui précède que si le gentilhomme est investi par du Fail d'une grande autorité, il en est de même du prêtre, son collaborateur et presque son égal ; et cela est naturel dans un système avant tout moral qui vise à transformer le fond même de l'homme par la prédication de l'Évangile. On est frappé de la religiosité qui se manifeste dans cet *Eutrapel* souvent si gaulois : l'auteur place sans cesse devant les pécheurs la pensée du jugement dernier (3), invite les prêtres à mieux ob-

(1) *Eutrapel*, I (I, 227).

(2) *Eutrapel*, I (I, 231).

(3) La crainte des « horribles jugemens de Dieu » est évidemment pour du Fail le fondement le plus solide de la morale. Cependant, si réformé qu'il fût, le joyeux auteur des *Contes d'Eutrapel* ne pouvait pas se montrer trop rigide. Dans un passage du chap. XIX (II, 106), Eutrapel commence par citer un « beau mot » de Saint-Jérôme qui nous invite à mépriser les choses de ce monde en songeant une fois par jour que nous devons mourir. Mais tout en admirant cette parole, Eutrapel s'empresse de l'interpréter au mieux et d'en écarter toute conséquence désolante : ne nous perdons pas, dit-il, dans des abîmes de « cogitations » qui nous rendraient perpétuellement mélancoliques ; car ce serait mépriser les « choses belles et delectables » dont Dieu a rempli cet univers et qu'il y a placées comme des symboles des beautés éternelles ; sachons

server les préceptes évangéliques, enfin consacre un chapitre entier, le plus long de tous, à l'apologie de la religion chrétienne. Le principal intérêt de ces dissertations et sermons c'est de nous amener à nous poser la question du protestantisme de Noël du Fail, dont nous n'avons jusqu'ici parlé que par allusions ; on nous saura peut-être gré de traiter à part ce sujet entièrement nouveau.

Évidemment notre auteur a subi depuis 1547-1548 une crise religieuse, que l'on devine rien qu'à lire les devises qu'il adopta. A la devise *Puis qu'ainsi est*, où nous démêlions une formule de joyeuse résignation pantagruélique, succède la devise anagrammatique *Le Fol n'a Dieu*, dont le premier exemple connu de nous date de 1578 (1).

A première vue, il semble qu'il n'y ait qu'à feuilleter les *Contes et Discours d'Eutrapel* pour être fixé sur le protestantisme de du Fail. Mais il n'en va pas si simplement. Les textes sont vagues ou contradictoires. Rappelons-nous qu'*Eutrapel* a été édité ou étudié, depuis Marie Guichard jusqu'à M. Courbet, par des hommes d'érudition inégale, mais qui en général comprenaient leur auteur et parfois même savaient lire entre les lignes. Si le protestantisme de du Fail s'était déduit nettement de la lecture de son livre, la question eût été réglée depuis longtemps. Marie Guichard fait de du Fail un indifférent, un aimable sceptique qui ne se souciait de Rome ni de Genève et glissa dans *Eutrapel* quelques développements religieux afin d'éviter le supplice d'Étienne Dolet. Assézat proteste avec beaucoup de raison contre cette théorie ; pour lui, du Fail est très hardi, mais ses hardiesses ne vont pas jusqu'à l'hérésie. Pour Baudrillart, c'est « un catholique très attaché au gallicanisme comme la magistrature française de son temps » (2). Si M. Courbet est beaucoup moins sûr du catholicisme de Noël du Fail (3), il voit

apprécier les biens de cette vie en tant qu'ils annoncent les biens célestes dont nous jouirons un jour. La théologie de du Fail savait donc tempérer le christianisme par une certaine dose d'hédonisme.

(1) Sur l'exemplaire du *Saint-Graal* prêté à du Fail par le seigneur du Bordage.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, mars-avril 1889, p. 136.

(3) Cf. la fin d'une note de M. Courbet (*Notice*, p. IX, n. 1), relative au chap. XXXIV d'*Eutrapel* : « C'est l'exposé d'une doctrine inclinant nettement vers la Réforme, et d'accord avec la foi intime de l'auteur des *Contes*. » C'est

également en lui avant tout le gallican disciple de Le Douaren, l'adversaire des abus de l'Église romaine. Quant à La Borderie, il a complètement passé à côté du problème, et ne semble même pas l'avoir entrevu, du moins à en juger par ses trois articles et par ses notes manuscrites.

En présence de ces divergences, j'ai relégué au second rang l'examen d'*Eutrapel*, mettant en première place les preuves et indices externes que j'ai pu recueillir. Ces indices me paraissent maintenant suffisants pour nous permettre d'affirmer que du Fail fut protestant, qu'on le considérait comme tel, et qu'il eut dans le clan protestant la plupart de ses relations. Nous avons vu du Fail, peu de temps après son entrée au Parlement, se faire récuser comme huguenot, partager l'exil de quelques conseillers notoirement protestants, se placer sous l'égide du duc de Rohan, à qui il dédie son recueil d'*Arrêts*. En rapportant le peu que nous savons des dernières années de sa vie, nous le verrons soupçonné par certains Rennais d'avoir collaboré à un libelle antipapiste exposé en vente dans la boutique de son ami Bertrand Avenel, « ce gentil libraire de Rennes » d'après Eutrapel, « l'un des plus grands huguenots et heretiques de ce pays » d'après le ligueur Pichart. Un document jusqu'à ce jour inconnu témoigne encore dans le même sens et présente en outre cet avantage d'être le plus ancien indice de la notoriété de du Fail comme protestant. Il date de 1567, c'est-à-dire de l'époque où notre auteur était encore conseiller présidial. Ce document méconnu se dissimulait dans une des liasses de la

parfait, mais M. Courbet ne va pas plus loin. Non seulement il n'examine pas en détail ce chapitre XXXIV au point de vue doctrinal, — ce qui eût excédé le cadre d'une simple notice, — mais il ne fait plus une allusion aux tendances protestantes de Noël du Fail, alors qu'il consacre quatre pages fort intéressantes à ses tendances gallicanes, issues en partie, selon M. Courbet, de l'enseignement de Le Douaren. L'explication de cette anomalie doit être la suivante : persuadé que les dialogues d'*Eutrapel* sont vrais et que l'auteur, ne nous trompe jamais lorsqu'il attribue telle ou telle idée à Polygame, ou à Lupolde, ou à Eutrapel, M. Courbet a tout naturellement vu dans le chap. XXXIV l'œuvre de François du Fail, dont Noël n'aurait été que l'éditeur. : dès lors, en admettant que le dit chapitre soit aussi « nettement » protestant que le prétend M. Courbet, il prouve d'abord le protestantisme de François du Fail, et laisse incertaine la question de savoir jusqu'à quel point Noël, pieux éditeur de l'« epistre » de son frère, partageait les idées de ce dernier. Une confiance trop grande dans les distributions de rôles d'*Eutrapel* a donc empêché M. Courbet de tirer parti de sa propre perspicacité.

municipalité rennaise relatives à la confrérie du « papegaut ». Il s'agit d'un de ces rôles d'arquebusiers d'où j'ai extrait déjà la date d'entrée de Noël du Fail dans cette société (1549). La liasse 59 contient une liste datée du 17 octobre 1567 et destinée à une de ces « montres » ou revues comme il s'en passait de temps à autre en divers lieux de la ville, et par exemple dans la grande cour du Collège Saint-Thomas. Or la dite liste porte en marge, d'une encre fort pâle et à demi effacée, diverses indications abrégées dont quelques-unes se résolvent du premier coup, — comme c'est le cas pour le *d* qui signifie « défaillant ». Remarquons entre parenthèses que ce jour-là on ne pointa pas moins de 438 défaillants sur 890 inscrits. D'autres abréviations sont moins claires ; il en est une qui me frappa, mais dont la résolution ne m'apparut qu'après un mûr examen : c'est l'initiale *h* inscrite en marge à gauche des noms de 70 arquebusiers, parmi lesquels celui de « Me Noël du Fail escuyer sieur de la Herissaye ». Je n'entrerai pas dans le détail des raisonnements qui, après m'avoir fait éliminer diverses hypothèses, comme celle de l'initiale du mot *harquebuse* (graphie courante à cette époque), me conduisirent à considérer comme seule vraie l'hypothèse d'une abréviation du mot *huguenot*. Jusqu'ici tous les personnages marqués de cet *h* sur l'attitude religieuse desquels j'ai pu recueillir quelques renseignements, se sont trouvés en effet être protestants ou fort mêlés à la société protestante. Nous donnons en appendice, à la suite de la liste des *h*, ces renseignements qui, ainsi qu'on peut le penser, ne concernent qu'une minorité d'individus. Les archives officielles du protestantisme rennais se réduisent à néant jusqu'à l'année 1645, où débute le petit registre de Cleusné. Si maigres que soient les indications que nous avons pu glaner de côté et d'autre, elles suffisent déjà à prouver que notre interprétation doit être la bonne. D'autre part, aucun des *h* du Papegaut n'exerce de fonction ecclésiastique, ne se rattache de près ou de loin à l'administration de l'Église, ne s'est signalé comme catholique militant (1). Tous les *h*, ou presque tous, sont en même temps marqués d'un *d* : ils avaient jugé inutile de se présenter. Quant à savoir pourquoi un scribe ou un notable éprouva le besoin de

(1) Voir cependant, à l'appendice, de très légères réserves au sujet de Michel Champion et de Romain Blondeau.

pointer les brebis galeuses du troupeau des arquebusiers, c'est ce que je ne saurais dire avec certitude (1).

Cette petite découverte projette un peu de lumière sur l'histoire du protestantisme rennais, plongé jusqu'à présent dans une nuit opaque. Elle nous révèle l'existence, vers 1567, d'une société protestante ou à tendances protestantes qui n'est pas très nombreuse à coup sûr, mais peut-être un peu plus nombreuse qu'on n'aurait pu le supposer (70 sur 690, soit un peu plus de 10 /100). Dans la mesure où la confrérie des arquebusiers peut nous donner une image réduite de la population rennaise, notre liste des *h* nous apprend qu'à côté de quelques nobles, — ce qui n'a rien de surprenant, — le protestantisme comptait beaucoup de bourgeois, des juristes, des artisans et même quelques petites gens exerçant d'humbles métiers. Mais il est très probable que les années voisines de 1567 marquent le maximum d'extension des nouvelles doctrines à Rennes. Beaucoup de gens qu'elles avaient gagnés dans cette période reculèrent ensuite devant l'insuccès de leur cause : soupçonnés, sans cesse inquiétés, obligés de dissimuler leur foi et de faire profession extérieure de catholicisme, leur petit bataillon « fondit » peu à peu. Il est intéressant de comparer la liste des arquebusiers huguenots de 1567 avec une sorte de liste officielle de proscription que le procureur-syndic de Rennes, Bonnabés Biet, sieur du Coudray, adressa le 1er mars 1589 à M. de la Hunaudaye, lieutenant-général du roi pour la Bretagne : cette liste contenait

(1) On pourrait faire observer que précisément en 1567-1568 la situation était troublée ; des bandes armées circulaient autour de Rennes ; à tort ou à raison, l'assemblée municipale était inquiète et regardait d'un mauvais œil la minorité protestante qui vivait à l'intérieur des murs de la ville et aurait pu au besoin prêter main-forte aux huguenots de l'extérieur. Je dois dire que l'hypothèse d'un danger réel n'est guère vraisemblable. Ne nous laissons pas abuser par ce fait accidentel que notre unique document sur les huguenots rennais avant la liste de 1589 (*Arch. munic.*, nº 343) se trouve être une liste d'« arquebusiers. » Il n'y a aucune induction à tirer du caractère « belliqueux » de cette société de tir. La liste des *h* comprend des gens de toutes les promotions et des gens visiblement inoffensifs, comme Noël du Fail, qui a détesté la guerre civile et qui, sans être un vieillard en 1567, avait cependant passé l'âge où l'on prend les armes pour courir sus aux papistes. Plusieurs autres notables bien rassis, exerçant comme lui de paisibles fonctions judiciaires, figurent parmi les *h*. Quant à la liste de proscription de 1589, elle est générale et vise le crime d'opinion. La liste de 1567 a vraisemblablement le même caractère. L'assemblée municipale était en grande majorité catholique.

les noms « de ceux soupçonnés de la religion pretendue reformée » que les bourgeois désiraient voir expulser de Rennes. Sans doute il est très probable qu'elle est loin d'être complète ; mais on ne peut s'empêcher de constater qu'elle désigne une cinquantaine de personnes seulement, soit trente unités de moins que n'en comptait en 1567 la seule confrérie de l'arquebuse. De plus, quatre ou cinq noms seulement de la précédente liste (celui de du Fail n'en est pas) se retrouvent sur la liste de 1589, et l'on mettra difficilement cette extraordinaire diminution sur le compte de la mortalité survenue en vingt-deux ans. Peu de protestants avaient persévéré, du moins ostensiblement.

Mais, sans pousser plus loin nos considérations générales sur le protestantisme rennais, revenons à Noël du Fail. Il y aurait intérêt à rechercher quels furent les huguenots qu'il pouvait trouver dans son entourage et avec qui il entretenait des relations de parenté ou d'amitié. Y en eut-il dans la maisonnée de Château-Letard ? D'après les *Contes d'Eutrapel*, le bon Polygame, c'est-à-dire le frère aîné, semble incliner comme son cadet vers le protestantisme, mais on sait combien il est difficile de discerner dans cet ouvrage les opinions propres à chacun des devisants. Ce qui est certain, et affirmé par un document officiel, les lettres-patentes de 1588 (1), c'est qu'Antoine du Fail, fils aîné de François et neveu de Noël, avait été « en son vivant homme d'armes de la compaignie du feu sieur d'Acigné ». Or ce sieur d'Acigné n'est autre que François, seigneur de Montejean, qui figure à bon droit sur notre liste des *h*, car il fut un des plus ardents calvinistes de Bretagne, fit la campagne de 1562-63 avec Montgommery, celle de 1568-69 avec d'Andelot, et périt à la bataille de Jarnac (1569). Il avait épousé Anne de Montbourcher, fille de ce seigneur du Bordage que nous allons retrouver maintenant près de la résidence matrimoniale de Noël du Fail, c'est-à-dire près d'Andouillé et de La Morlaye.

Si les tendances protestantes de Château-Letard ne sont pas très nettes, nous sommes un peu mieux renseignés sur les sentiments du milieu nouveau où tombait Noël du Fail en épousant Jeanne Perrault. Non seulement celle-ci, fille d'une Jeanne

(1) Lettres-patentes du 24 août 1588 autorisant René du Rouvray à prendre les noms et armes de du Fail (publ. par La Borderie, *Revue de Bret. et de Vendée*, décembre 1874).

Gougeon, le mettait en relations d'alliance avec la famille protestante des Gougeon d'Artois (1), mais il devenait par son mariage le voisin et vassal de François de Montbourcher, seigneur du Bordage, à qui nous le voyons rendre aveu en 1560 et en 1576. Or ce Montbourcher avait fait du Bordage en Ercé-près-Liffré une des principales citadelles du protestantisme breton. Son frère René était seigneur de Chasné, à peu de distance de là. Nul doute que la puissante famille des Montbourcher n'ait exercé en faveur du protestantisme une influence sur les petits nobles qui gravitaient autour d'elle. Mais il est impossible de conjecturer quoi que ce soit en ce qui concerne Noël du Fail. Tout ce que nous savons de ses relations avec le seigneur du Bordage se réduit à ceci : d'une part le nom de Françoys de Montbourcher figure, à côté de celui de messire Philippe Perrault (2) dans un arrêt du Parlement où tous deux sont demandeurs contre Noël du Fail et son épouse, et où ces derniers succombent : il s'agissait du règlement de la succession de Nicolas Perrault (3). D'autre part des relations amicales sont attestées par le prêt fait à du Fail du magnifique manuscrit du Saint-Graal. En effet Noël du Fail nous apprend à la fin de ses *Arrêts* que le « vieil livre Romant escrit à la main dès l'an 717, appellé la conqueste de Sainct Greal », d'où il avait tiré une petite dissertation sur le mot « valet » (4), lui avait été « presté » par le seigneur du Bordage. « Donné » serait plus exact. En effet, comme l'a très bien démontré Félix Frank (5), ce gros manuscrit, qui fait aujourd'hui l'orgueil de la Bibliothèque de Rennes, fut traité par du Fail comme sa propriété ; il inscrivit sur le premier feuillet de garde une assez longue note et signa de son ana-

(1) Signalons Gilles Gougeon, sieur d'Artois, collègue de du Fail au Présidial et noté comme lui sur la liste des *h* de 1567. — Dans l'inventaire estimatif fait après le décès de Jeanne Perrault (*Arch.-I.-et-V.*, série E. Perrault) nous voyons mentionné un inventaire des lettres rendues par le sieur de la Herissaye à Pierre Marec, sieur de Montbarot, tuteur des enfants du feu sieur d'Artoys (pièce non datée, mais antérieure à 1557, époque où mourut le conseiller Pierre Marec ou Marchec, époux de la protestante Béatrix d'Acigné).

(2) Frère de Nicolas et oncle de Jeanne.

(3) *Arch. Parlem.* Grand Chambre, min. d'arrêts, 9 mars 1560.

(4) Cf. *Arrêts*, édition 1579, p. 136. Du Fail a résumé ensuite cette dissertation au chap. XI d'*Eutrapel* (II, 9), où elle est présentée entre parenthèses par le devisant Lupolde.

(5) *L'Amateur d'autographes*, octobre 1875, p. 145-148.

gramme « Le Fol n'a Dieu » (1578). Le cadeau n'était pas mince.

La famille Perrault compta aussi bon nombre de réformés : d'abord maître Philippe Perrault et maître Jean Perrault, sieur des Fontaines, que mentionne la liste des *h* de 1567. Le premier eut, en 1568-1570, un long procès avec Me Jacques de France, conseiller au Parlement ; or un arrêt du 26 octobre 1570, qui le déboute de sa demande, mentionne formellement sa religion : « Entre Me Philipes Perraud se disant de la religion pretendue reformée, demandeur... », puis le même arrêt nous donne des détails curieux sur la carrière de ce militant : il eût voulu faire casser un arrêt obtenu contre lui par Jacques de France « durant les troubles derniers, et suyvant l'édict de pacification desd. troubles (1) le remettre en tel estat qu'il estoit le 29e jour d'août 1568, qu'il dict s'estre party pour aller au camp des princes (2) ». Voilà qui est net : Philippe Perrault, parent par alliance de Noël du Fail, partit en 1568 pour l'armée de Condé, comme plusieurs nobles bretons, comme Gilles de Cacé, sieur des Boschaux, que mentionne aussi la liste des *h*, ou comme Gilles Ratton, sieur de la Ville Auffroy, dont un document municipal annonce la fugue en 1568 (3).

La liste de 1567 nous signale encore comme protestant Philibert de Carion sieur de Guibourdière, lequel avait épousé une Jeanne Perrault. C'est un des membres les plus actifs de l'assemblée des notables rennais ; et il dut sans doute à son activité et à sa compétence de se maintenir longtemps dans cette assemblée malgré sa religion ; mais le syndic le fait figurer en 1589 parmi les huguenots qui doivent quitter Rennes (4).

Un autre protestant est Maître Ollivier Lecorre, sieur du Haut Millé, fils de Jacques Lecorre et de Guillemette Perrault (5).

Pour ce qui est des amis de Noël du Fail, nous savons déjà qu'il

(1) Paix de Saint-Germain (8 août 1570).

(2) *Arch. Parlem.* Grand'Chambre, min. d'arrêts.

(3) *Arch. munic.*, liasse 29 (22 février 1568).

(4) Au bas d'une supplique adressée le 16 mars 1613 au sénéchal de Rennes pour le prier de permettre l'exercice de la religion réformée à Cleusné près Rennes, en vertu de l'Édit de Nantes, nous trouvons le nom de Carion, cette fois sans prénom.

(5) Voir notre appendice : liste de 1567, n° 71.

en avait plusieurs dans le camp des réformés : rappelons-nous Roch Le Baillif, le jeune médecin du Jon, le libraire Avenel ; rappelons surtout l'intimité étroite qui liait du Fail au conseiller protestant René du Han. Le sieur de la Garroulaye, avocat, dont il est fait un grand éloge à la fin d'un chapitre d'*Eutrapel*, en 1597, figure comme huguenot sur la liste de proscription de 1589.

Les relations de notre auteur avec le parti protestant se devinent parfois aux faits qu'il rapporte et à la façon dont il les présente. Voici par exemple, au chapitre XXI d'*Eutrapel*, une allusion à un épisode de la bataille de Dreux : « Jamais dom Joan d'Algares Espagnol ne protesta tant entre les mains de Brossay Saint-Gravé à la bataille de Dreux (qui le sauva neantmoins) qu'il seroit *Loutheranos*, *diabolos*, ou tout ce qu'il voudroit, pourvu qu'il ne mourust » (1). C'est la bataille de Dreux vue par le petit côté, et vue d'après le récit fait à du Fail par un huguenot, sans doute par Brossay Saint-Gravé lui-même, l'un des militants bretons, qui, après s'être battu à Dreux, partit en 1568 pour l'armée de d'Andelot (2).

Une autre allusion à un épisode des guerres civiles se trouve à la fin du chapitre II. Du Fail y parle, sans le nommer, d'un « grand capitaine de ce temps, faisant profession de la religion pretendue reformee », qui succomba au siège de Saint-Lô « n'a pas long temps » ; toujours préoccupé de l'enseignement moral, l'auteur enregistre l'opinion d'après laquelle cette mort fut une punition de Dieu : en effet ce capitaine, peu « réformé » dans ses mœurs, avait fait emprisonner un mari normand dont il convoitait la femme (3). Comme le pense M. Henri Prentout, qui a bien voulu me donner son opinion sur ce point, il ne peut être question ici que de cet aventurier énergique et brutal appelé François de Briqueville, baron de Colombières, gendre de Montgommery. Sa mort au siège de Saint-Lô (1574), que l'on trouve racontée dans le *Journal* de l'Estoile (4), est empreinte d'une incontestable grandeur : ce chef de bandes eut une fin digne d'un héros antique. De même que dans l'allusion à la bataille de

(1) *Eutrapel*, XXI (II, 150).

(2) Il s'appelait Christophe du Matz, seigneur du Brossay Saint-Gravé ; il fut tué au siège de Domfront en 1574.

(3) *Eutrapel*, II (I, 252).

(4) Juin 1574 (*Édition des Bibliophiles*, t. I, p. 7-8).

Dreux, du Fail, anecdotier, nous rapporte sur Colombières un petit fait de caractère privé, qu'aucun historien ne nous a transmis. Bien qu'il condamne la conduite du personnage, son admiration secrète pour ce huguenot intrépide se révèle par le qualificatif de « grand capitaine » qu'il lui décerne ; et il se rencontre en cela avec le protestant La Popelinière qui dans son *Histoire des troubles* qualifie de « grand » le même héros (1). A coup sûr un catholique impartial pourrait admirer la défense de Colombières dans Saint-Lô ; mais ce genre d'impartialité ne se rencontrait guère dans la période aiguë des « troubles » du XVI[e] siècle, et ce qui paraissait héroïque aux yeux des protestants risquait de passer aux yeux des catholiques pour un acte d'obstination infernale, — d'autant que les Rennais avaient pu voir avec indignation revenir dans leur ville un évêque, Artus de Cossé, que Colombières venait d'outrager ignominieusement (2). Et puisque nous avons mentionné Montgommery, seigneur de Lorges, beau-père du « grand capitaine », nous rappellerons que la famille du Fail était depuis longtemps en relations avec la famille du célèbre chef huguenot, lequel possédait près de Château-Letard la seigneurie de Bourgbarré ; n'avons-nous pas vu Eustache du Fail exercer dans cette maison, en 1554, les fonctions de procureur fiscal (3) ?

Quant aux relations de du Fail avec la grande famille des Rohan, nous regrettons de n'avoir pu les préciser par des documents inédits. Nous savons seulement que du Fail fut le protégé de Louis de Rohan l'aveugle, qui l'aida sans doute à entrer au Parlement, et il est probable que les théories politiques de notre auteur sur l'extension des droits de la noblesse étaient d'accord avec celles des Rohan comme avec celles de beaucoup de nobles huguenots. Dans le grand discours-programme que du Fail adresse à son protecteur en tête des *Arrêts*, quelles sont les deux autorités qu'il invoque pour appuyer deux de ses idées essentielles ? Le seigneur de Rochefort qui, aux États d'Orléans défendit les prérogatives de la noblesse (4), en même temps qu'il

(1) Cf. d'Aubigné, *Hist. Univ.*, édition de Ruble, t. IV, p. 249.

(2) Delalande, *Hist. des guerres de religion dans la Manche*, Valognes, 1843-1844, p. 39.

(3) Sur Montgommery, voir encore l'anecdote rapportée au chap. XXXI d'*Eutrapel* (II, 264).

(4) Cf. I, 241 ; II, 382.

protestait contre les abus des juridictions ecclésiastiques, et le président Pierre Seguier (1), qui appuya en 1551 l'édit royal contre l'exode de l'argent français vers Rome. Or Jacques de Silly, baron de Rochefort, était réformé, et Pierre Seguier très favorable à la Réforme.

Après ces preuves et indices externes, nous pouvons feuilleter *Eutrapel* en toute tranquillité d'esprit et sans nous attarder à résoudre un à un les menus problèmes que soulèvent les idées exprimées en matière de religion par tel ou tel devisant. Comme nous le savons déjà par les divergences des commentateurs, il y a là matière à ergoter. Du Fail n'a pas pris une attitude nette, soit qu'il ait tenu à dissimuler ses sentiments, soit qu'il ait été réellement un modéré, estimant que la réforme morale de l'Église était l'essentiel, soit enfin que ses chapitres, écrits à des dates différentes, reflètent diverses étapes de sa pensée : il faut tenir compte de ces trois raisons, mais surtout des deux premières, car du Fail était toujours libre de modifier son manuscrit à la dernière heure. La raison de prudence nous semble très vraisemblable. Le « feu seigneur de la Herissaye », que tout Rennes savait bien vivant, allait prêter ou venait de prêter, le 8 août 1585, le serment solennel de catholicisme imposé à tous les magistrats par l'édit de Nemours ; il songeait à la retraite et à cet honorariat que le roi devait lui accorder si largement ; il ne se souciait pas d'exciter des passions déjà suffisamment violentes, et il estimait sans doute avec son maître Rabelais qu'il convenait de défendre ses opinions « jusques au feu exclusivement ». Le gallicanisme était une opinion assez répandue dans le monde parlementaire : aussi du Fail s'engage-t-il à fond de ce côté ; mais il s'aventure avec plus de prudence sur le terrain du protestantisme.

Sans aller jusqu'à dire avec Assézat (2) que notre auteur « fait montre » à tout propos « et même hors de propos », de « son dévouement à la sainte mère Église », il faut reconnaître que certains passages d'*Eutrapel* semblent favorables à la thèse de l'orthodoxie. Nous venons de voir du Fail, parlant de Colombières, se servir du terme de « religion pretendue reformée », ce qui est la formule officielle employée par les catholiques. Après

(1) Cf. II, 359 et 380.
(2) *Introd.*, p. xv.

une grande diatribe contre les mœurs et l'avidité du clergé dont il propose de distribuer aux pauvres le tiers des biens, — éternel refrain de du Fail, — Polygame ajoute : « Si vous dites ces choses, vous vous voirez appeler Huguenot.... : [les gens d'Église] crieront sur vous au lard à plaine teste» pour détourner l'attention du point essentiel (1). Bien que Polygame se borne en somme à signaler un procédé de tactique employé par le clergé, cette phrase peut passer pour une protestation implicite d'orthodoxie. Mais au chapitre IX, ce devisant fait des déclarations beaucoup plus nettes de soumission à l'Église. C'est même, quoi qu'en dise Assézat, le seul endroit d'*Eutrapel* où l'orthodoxie soit expressément affirmée. Il vaut donc la peine de s'y arrêter un peu. Ici comme dans le passage précédent du chapitre I, les protestations de soumission arrivent en queue pour corriger l'effet produit par de véhémentes tirades gallicanes et anticléricales. Comme le voulait Charles du Moulin dans sa consultation donnée « depuis trente ans » (2), l'État, nous dit-on, devrait se saisir du temporel ecclésiastique et faire du clergé un corps de fonctionnaires, « sans toutesfois se departir de l'amitié, filiation, et bienveillance de nostre Sainct Pere » (3). Le clergé est débauché et donne le mauvais exemple, mais, ajoute le devisant :

« Tout cecy soit dit sans offenser les bons, et les Decrets et Ordonnances de la saincte Eglise Catholique, en laquelle s'il y a quelques vices ou erreurs, si est-elle toujours Eglise. Si ma mère est putain, disoit Marillac, Evesque de Rennes, à ce propos, encore est-ce ma mère : (4) à laquelle les souverains Magistrats doivent rendre sa chasteté, et premiers habits nuptiaux, s'ils se veulent conserver en la crainte de Dieu et amitié de leurs sujets, afin de satisfaire et clore le bec à ceux qui disent qu'ils reviendront à l'Eglise, quand elle sera nettoyee et repurgee, comme le font les citoyens en leur ville quand la peste en est hors : (5) ce qui ne fut onc en ceste Eglise visible et militante ; et faut, disoit Saint Paul, qu'il y ait des heresies. »

(1) Chap. I (I, p. 228-229).

(2) Cette consultation était de 1553. Polygame est donc censé parler en 1583.

(3) I, 314.

(4) Cf. MONTAIGNE, l. II, chap. XXXI : « Ceux là se sont donné beau jeu en nostre temps qui ont essayé de chocquer la vérité de nostre Eglise par les vices de ses ministres. » Cet évêque qui s'exprimait si vertement, n'est pas, comme le croit Assézat (I, 318, n. 2) Charles de Marillac, archevêque de Vienne, mais Bertrand de Marillac, évêque de Rennes, qui mourut le 29 mai 1573, laissant par son testament une importante fondation en faveur des pauvres de la ville.

(5) Ce curieux passage constate l'existence de ce qu'on pourrait appeler des « protestants conditionnels ».

Bien que l'auteur de cette palinodie attaque l'Eglise tout en se soumettant à elle et semble vouloir retirer d'une main ce qu'il accorde de l'autre, c'est tout de même un acte d'obéissance ; il n'y en a pas de plus clair dans tout *Eutrapel* (1).

Mais que devient ce texte dans l'édition remaniée de 1586 ? Du Fail lui met une petite rallonge de dix mots, qui suffit à annuler le certificat d'orthodoxie de 1585. Polygame terminait en traduisant la parole de Saint-Paul : « Oportet hœreses esse ». L'édition de 1586^2 ajoute : « mais la difficulté gist à bien juger qui est l'heretique ». Le devisant fictif reste toujours Polygame, et l'on comprend par cet exemple, qui est loin d'être le seul, pourquoi nous avons renoncé à faire le triage des opinions personnelles des trois devisants. Cette petite phrase où le protestant relève la tête, a été interprétée à contre-sens par Marie Guichard : il y découvre je ne sais quel voltairianisme anticipé fort éloigné de l'esprit de du Fail. Quant à Assézat, il veut bien reconnaître que « cette addition est assez importante » : en effet, elle ébranle fortement sa thèse de l'orthodoxie d'Eutrapel ; il se rassure en pensant qu'elle provient peut-être d'un éditeur : mais il est maintenant démontré que les additions de 1586^2 sont de la main de du Fail, et c'est ce que ne soupçonnait point Assézat.

En face de quelques passages plus ou moins orthodoxes, combien en pourrait-on citer où se devine le réformé ! Je n'ai pas besoin d'insister sur un gallicanisme violent qui a frappé tous les commentateurs (2). Du Fail regrette que le chancelier Guillaume Poyet n'ait pas été là « en ces derniers troubles » pour « rogner les ongles à la puissance et jurisdiction ecclesiastique », et soumettre le clergé à l'État de telle sorte qu'il n'y ait en France « qu'un magistrat » ; il rappelle avec admiration l'exemple du roi d'Angleterre Henri VIII, qui « donna une merveilleuse bastonnade aux gens d'Église » ; Eutrapel abonde si fort dans sa thèse que Lupolde ne peut s'empêcher de s'exclamer : « Hay,

(1) Notons encore, au chap. XII (II, 35) un passage où Lupolde, parlant du jugement de Dieu, ajoute à « la grace et merite de nostre Seigneur » la parenthèse : « mais conjointe à nos œuvres. » Cette addition pourrait passer pour une avance au catholicisme. Au reste, il n'y a aucune conclusion à en tirer, et j'ai cité la seule profession de foi nettement catholique, celle du chap. IX.

(2) Voir notamment : E. COURBET, *Notice*, p. XXXII et suiv.

nolite tangere Christos meos ! » (1) A l'appui de ce gallicanisme, du Fail cite Pierre Seguier, du Moulin, et ce personnage à demi-fabuleux, Pierre de Cugnières, qui l'entraîne avec lui dans la légende : ne va-t-il pas jusqu'à raconter que le jour de la donation de Constantin le pape Sylvestre entendit une voix du ciel qui lui disait : « Hodie venenum in Ecclesia seminavi » (2) ?

Les gens d'Église, s'écrie Noël du Fail, « scavent bien tondre leurs brebis, et d'autre costé les laisser sans pasture, et outre prendre leur part des dixmes à celle qui appartient aux pauvres de la paroisse... » Pierre Séguier eut raison de prendre ses conclusions à la publication de l'édit de 1551 qui défendait de transporter or ni argent à la Cour de Rome (3)... A qui du Fail expose-t-il ces idées ? A un des chefs du protestantisme breton, à Louis de Rohan dans l'épître-préface des *Arrêts*. C'est à quoi n'ont pas pris garde ceux qui ont prétendu que du Fail n'avait pas dépassé l'étape gallicane.

Faut-il rappeler encore que dans un chapitre entier il a raillé les moines ? Et il leur a fait la mesure belle (4). Mais, objectera-t-on, les exploits de Frater Fecisti rentrent dans les plaisanteries traditionnelles ; c'est l'esprit des fabliaux qui persiste au XVIe siècle et anime la verve de du Fail comme il avait animé celle de Rabelais. L'objection était à prévoir, et Assézat n'y a point manqué : « L'Église, dit-il (5), était la première à rire » de ces histoires grasses dont les moines faisaient les frais. Assurément il y a dans *Eutrapel* une forte part de tradition comique. Mais il faut bien se dire que des railleries anticléricales qui chez Rabelais et la reine de Navarre pouvaient encore passer soit pour un divertissement gaulois, soit pour l'expression d'un désir de réforme intérieure du catholicisme, ont une autre portée en 1585. Ne confondons pas les dates. Bien loin de corriger l'effet du chapitre XX par quelques considérations rassurantes pour l'orthodoxie, du Fail conclut que le meilleur moyen d'éviter la paillardise des ecclésiastiques serait de les marier : conclusion

(1) *Eutrapel*, III (I, 257).

(2) *Eutrapel*, I (I, 243). Du Fail nous dit que les Cordeliers avaient soutenu maître Pierre de Cugnères dans ses opinions. Cf. un sermon de Michel Menot, résumé dans : ANTONY MÉRAY, *la Vie au temps des libres prêcheurs*, I, 120, 122.

(3) II, 379-380.

(4) Chap. XX.

(5) *Introd.*, p. XVJ.

toute protestante, surtout à cette date. Sa plus longue histoire de moine, et la seule aussi qui ait une certaine allure d'authenticité (1), se termine par le mariage d'une nourrice de château avec un religieux mendiant qui l'avait séduite : l'auteur met dans la bouche de ce laïcisé une petite harangue contre le célibat. La morale de l'histoire avait été déjà donnée par Eutrapel, qui, après avoir cité le proverbe

Qui veut tenir nette maison
Ne loge Prestre, Pigeon, n'oison,

y joint un commentaire sérieux : « Ce sont les fruits et productions des defenses de mariage. *O quæ mala*, disoit le Cardinal Contarein au Seigneur de Velly Ambassadeur à Rome, *attulit in Ecclesia cœlibatus ille* ! Et que Aeneas Sylvius, depuis Pape Pie second, avoit dit que *bona fortasse ratione Presbyteris interdicta erant, sed majori restituenda esse* ». Il est peut-être habile de la part d'Eutrapel d'invoquer le témoignage de prélats illustres ; mais nous ferons encore une objection de date. Il y avait beau temps que les catholiques ne faisaient plus de ces concessions à l'esprit réformiste. Le cardinal Gaspard Contarini était mort à Bologne en 1542. Les conversations qu'il avait pu tenir à M. de Vely et que celui-ci avait pu rapporter à Rennes, où il fut nommé évêque en 1541, se placent vers 1535-1536. Quant au pape Pie II, c'est de l'histoire ancienne.

Ainsi nous commençons à croire que ce « bon curé » qui est pour du Fail une des deux pierres angulaires de l'édifice social aurait aussi bien pu s'appeler un « bon ministre ».

Mais nous avons laissé de côté jusqu'ici le chapitre spécial consacré à la religion, l'*Epître de Polygame contre les Athées*. Polygame n'est évidemment là qu'un prête-nom, et ce long chapitre est tout entier de la main de du Fail (2), qui l'écrivit à la veille de la publication ; c'est en quelque sorte son testament

(1) *Eutrapel*, xx (II, 137-144).

(2) La forme épistolaire, que du Fail avait déjà employée au début du chap. II, a pu être suggérée à l'auteur par l'exemple des *Epistres dorées* de GUEVARA. Il n'y a aucune raison pour croire avec M. Courbet que le chap. XXXIV soit réellement de François du Fail. En l'attribuant à Polygame, Noël du Fail dissimulait une fois de plus sa personnalité et obéissait aux convenances dramatiques. Il était convenu, une fois pour toutes, que Polygame prononcerait des paroles sérieuses et graves, tandis qu'Eutrapel plaisanterait

religieux, son « *Credo* de Joinville » ! Comment se fait-il que ce chapitre d'une trentaine de pages ne nous renseigne pas définitivement sur la forme de christianisme préférée par du Fail ? Tout simplement parce que l'auteur s'y maintient dans les généralités et reste sur le terrain commun aux deux religions. Bien entendu, le seul fait de placer dès le début ce morceau apologétique sous le patronage de Duplessis-Mornay, de louer comme « le plus beau et docte livre, qui ait onc esté, peut estre, imprimé en la Chrestienté » le traité de la *Vérité de la Religion chrétienne* que le célèbre protestant venait de faire paraître en 1581, d'imiter ensuite ce traité et de lui emprunter plusieurs arguments, nous confirme dans notre thèse sur la religion de du Fail, mais n'aurait pas suffi à imposer de prime-abord la conviction. Par ailleurs, les indices de protestantisme me paraissent rares et discutables. Ainsi, de temps à autre du Fail, comme ses coreligionnaires les « Christicoles », désigne Jésus sous le nom de « Christ » sans l'article (1) ; mais outre que cet usage n'est pas aussi régulier qu'on le croit, notre auteur emploie le plus souvent les expressions « le Messie Jésus-Christ », « Nostre Sauveur Jesus-Christ », etc...

La fin du chapitre, ou plutôt la péroraison, car du Fail s'est mis en frais d'éloquence, est assez intéressante pour nous, en ce sens que, si elle n'est pas nettement protestante, elle évite aussi d'être nettement catholique : du Fail n'a pas fait un effort, ni à cet endroit, ni au cours de sa démonstration pour donner le change aux Rennais. Que les athées, conclut Polygame, croient en Dieu, « qu'ils se rangent à son Église. » Mais à quelle Église ? Ce bon Polygame a l'air d'ignorer qu'en 1585 il existait deux

et piafferait. Impossible de découvrir le moindre disparate de style : nous retrouvons dans ce chapitre la syntaxe elliptique de notre auteur, ses vivacités, ses comparaisons familières, comme celle de Dieu avec un charretier, du monde avec une charrette et des causes secondes avec les chevaux (II, 321) ; nous y retrouvons aussi son absence de critique. Le mystérieux ami de Noël du Fail qui a signé du nom de Pibareil l'unique sonnet liminaire d'*Eutrapel*, et qui devait être un de ses intimes, lui attribue le chapitre XXXIV et lui en fait son principal titre de gloire : c'est celui-là qu'il loue en premier lieu :

Tantost parlant de Christ, tes propos admirables, etc.

(I, 203).

(1) II, 327, 350. Cf. aussi le sonnet de Pibareil, v. 5 (cité à la note précédente).

Églises, dont chacune prétendait être celle du Christ. « Que vos gens retournent à Dieu, par l'intercession de son fils bien-aimé Jésus-Christ, *seul moyenneur* entre luy et les hommes. » Je souligne « seul moyenneur », car cette fois nous entrevoyons assez bien le protestant. Mais il ne faut guère en demander davantage. Polygame détourne l'attention de la chrétienté tout entière sur la nécessité de repousser « le monstre Turc et Antechrist mahumetan », croisade que des protestants comme La Noue et des catholiques comme Ronsard réclamaient comme une utile diversion aux effroyables guerres civiles. Du Fail termine en citant les *Psaumes* de Marot (1).

Le fond même du chapitre n'est pas à proprement parler de la théologie, et du Fail laisse de côté les discussions épineuses, par exemple sur la prédestination (2). Parlant uniquement en historien, il espère convertir les athées en mettant sous leurs yeux des textes sacrés et profanes, des témoignages irréfutables de la divinité du Christ et de sa mission sur cette terre. A. Sayous disait, en parlant du traité de Duplessis-Mornay : « La réforme est hors de cause dans cet ouvrage, qui n'est écrit ni pour elle ni même contre son ennemie ; c'est leur défense commune qu'il embrasse contre les erreurs de la raison et avec les armes de la raison elle-même » (3). Les mêmes choses pourraient se dire du petit traité de Noël du Fail. Catholiques et protestants laissaient parfois leurs discordes pour courir sus à l'athéisme (4).

Les arguments fournis par Polygame n'ont rien d'original. C'est une énumération de textes sacrés et profanes. L'auteur s'est beaucoup servi de l'œuvre de Duplessis-Mornay, mais elle est loin d'être sa seule source ; il s'était documenté de tous les côtés : ainsi il a lu, non seulement la Bible, — cela va sans dire, — mais la *Préparation Evangélique* d'Eusèbe, et plusieurs livres

(1) Ces citations de Marot ne sont pas une « preuve » de protestantisme, mais simplement un indice.

(2) II, 322-324. Il est assez curieux de noter qu'en invitant les chrétiens à ne pas se préoccuper des difficultés inhérentes à la prédestination, du Fail leur tient un raisonnement analogue à celui de Calvin et cite comme lui Saint-Augustin.

(3) A. Sayous, *Études litt. sur les écrivains fr. de la Réformation*, Paris, 1854, t. II, p. 192.

(4) Ainsi, d'Aubigné interrompt ses *Tragiques*, œuvre de parti s'il en fût, pour apostropher les païens et argumenter contre eux en leur offrant des raisonnements à leur portée (*Jugement*, v. 325-650).

de seconde main ; il a utilisé en particulier les *Diverses Leçons* de Pierre Messie, au point qu'on retrouve de temps à autre des phrases et expressions du traducteur Gruget : les *Diverses Leçons* lui ont, par exemple, servi à énumérer les prodiges qui accompagnèrent la mort du Christ. Mais jusque dans ce traité d'apologétique le disciple de Rabelais apparaît : personne, que je sache, n'a encore noté que du Fail devait à Rabelais le récit de la mort de Pan annoncée au pilote Thamous. Du Fail invoque « Plutarque, Eusèbe, Pierre le Chevelu, Italien et Pierre Messie, Espagnol », mais, par une noire ingratitude, il néglige de nous dire que sa seule et unique source fut le *Quart Livre de Pantagruel* : sans parler de coïncidences textuelles, il suffirait au besoin de faire observer que du Fail adopte la curieuse identification proposée par Rabelais entre le dieu Pan et Notre-Seigneur.

Il y a dans cet exposé beaucoup de conviction et de mouvement, mais peu de critique. Ainsi l'auteur maintient avec énergie l'authenticité des livres sibyllins et leur valeur prophétique, alors que beaucoup d'érudits et de théologiens les reléguaient parmi les fables. Il oppose le témoignage d'Eusèbe, — qui est une de ses sources principales, — aux objections de « quelqu'un de grande érudition » qui a, « puis peu d'années », considéré comme faux les vers sibyllins (1). C'est que du Fail faisait tous ses efforts pour établir des liens entre l'antiquité païenne et le christianisme : il était bon humaniste et s'adressait aux athées, lesquels se recrutaient en général parmi les lettrés.

En somme, si notre enquête a mis hors de doute le fait même du protestantisme de du Fail, elle n'a éclairci qu'en partie la nature et la qualité de ce protestantisme ; ses causes non plus ne se démêlent pas bien, et nous sommes obligés de procéder par conjecture. Des germes d'indépendance intellectuelle durent être jetés de bonne heure dans l'esprit de du Fail par la lecture des humanistes et particulièrement de Rabelais. Le Duaren lui enseigna le gallicanisme. Vers sa maturité, une crise morale lui fit désirer ardemment une réforme des mœurs ecclésiastiques et donner une portée sérieuse à des railleries anticlé-

(1) II, 335. Ce « quelqu'un » pourrait bien être Jean Bodin, mentionné ailleurs dans le même chapitre (Cf. *Demonomanie*, l. II, chap. III). DUPLESSIS-MORNAY (*Vérité*, chap. XXXII) parlait avec une sage réserve des livres sibyllins.

ricales dont il continuait de s'amuser en bon rabelaisien. Il avait l'esprit vif, chercheur, porté aux nouveautés (rappelons-nous son enthousiasme passager pour le paracelsisme) ; avec cela, ses tendances sociales étaient conservatrices, et même archaïsantes : il trouva dans la Réforme de quoi satisfaire ses goûts : d'une part elle pouvait plaire à un lettré historien, aimant à se reporter aux textes et à éclaircir les origines des choses (1), et d'autre part elle préconisait un retour au christianisme primitif, par-delà plusieurs siècles de domination papale. En affirmant que la morale chrétienne est pour du Fail l'élément essentiel, l'âme de sa politique comme de sa religion, nous sommes sur un terrain solide. Ce n'est pas que des considérations purement politiques n'aient pu contribué à préciser son attitude. Partisan à la fois des prérogatives de la noblesse et des prérogatives du roi, il souhaitait d'affaiblir la redoutable puissance du clergé, de lui « rogner les ongles », comme il le dit quelque part. Mais la politique pure ne vient chez lui qu'au second rang et aucun arrière-calcul ne se devine entre les lignes de son livre. Son âme foncièrement honnête protestait contre le machiavélisme qui fait de la religion un moyen pour des fins pratiques, un instrument de domination (2). Ce fut un protestant convaincu et loyal, en même temps que loyaliste, et ennemi des guerres civiles.

(1) Pour les tendances rationalistes de l'esprit de du Fail, voir par exemple, II, 243 (début du chap. XXX).

(2) Cf. II, 319 (chap. XXXIV) : protestation contre ceux qui « ne font cas de la religion, sinon en tant qu'elle retient le simple peuple en obéissance ».

DERNIÈRES ANNÉES. INFLUENCE

CHAPITRE XIV

Il nous reste à enterrer notre auteur, ce qui ne sera pas long, et à dire quelques mots de son influence, qui fut mince. Aucun de ces deux sujets ne réclamait un chapitre spécial.

Conseiller honoraire depuis 1587, Noël du Fail retraité ne nous apparaît plus qu'à de rares occasions. Il dut vivre surtout à la campagne, mais sans abandonner complètement son logis rennais, comme le prouve un incident que nous rapporterons tout à l'heure.

Il était certainement aux champs quand lui arriva cette aventure désagréable d'être fait prisonnier pendant les troubles de la Ligue. Cette période anarchique fut fertile en actes de brigandage et en attentats contre les personnes. Du Fail, protestant et riche, fut jugé de bonne prise. L'aventurier qui se l'adjugea était un petit chef de bande dont quelques-uns des exploits nous sont connus grâce à la publication de M. Joüon des Longrais (1) : il s'appelait l'Essart, de Vern (2), et écumait la région de Châteaugiron. Il faisait l'honnête métier que nous avons vu faire au sieur de Saint-Martin, fils du médecin Roch Le Baillif, c'est-à-dire qu'il délivrait des prisonniers de sa façon, moyennant finances. Outre le butin que ce bon ligueur conqué-

(1) *Information du sénéchal de Rennes contre les Ligueurs*, 1589, publ. par F. Joüon des Longrais (*Mém. Soc. Arch. d'I.-et-V.*,1911-1912).

(2) Ce personnage appartenait sans doute à la famille noble que nous voyons figurer en 1541 sur le rôle du ban et arrière-ban conservé dans le ms. de Missirien (Rennes, *Arch. municip.*, ms. 449), p. 804 ; paroisse de Vern : Pierre et Rolland de l'Essart).

rait à la pointe de l'épée, il lui arrivait de prélever une dîme sur celui des autres, à titre d'indicateur, « d'aultant qu'il enseignoit aus soldatz ceulx que bon luy sembloit qui avoient de l'argent par ce qu'il congnoissoit tout le païs » (1). Le témoin qui narra devant le tribunal les hauts faits de l'Essart rapporta que celui-ci se vantait volontiers d'avoir capturé le seigneur de la Herissaye, déclarant à qui voulait l'entendre « qu'il ne se donnoit de la peine de la malgrace de ceux de Chasteauletart, les menaczant de faire brusler leur maison ». Du Fail continuait donc, même sur la fin de sa vie, à faire des séjours dans le manoir natal, puisque c'est là que les ligueurs se saisirent de sa personne ; à défaut de son frère aîné, qui ne devait plus être de ce monde, il y trouvait sa nièce Françoise du Fail, mariée à Jean du Rouvray ; en 1583 il avait servi de parrain à un fils né de leur union (2). Noël du Fail ne rompit donc jamais les attaches qui le liaient au nid familial de Château-Letard et il vécut en bons termes avec la nouvelle génération. Nous ne savons pas combien de temps il resta prisonnier ni s'il versa la forte somme à l'Essart de Vern. Celui-ci ne se contentait pas de menacer Château-Letard ; il disait aussi que le sieur du Châtelier, dont la gentilhommière s'élevait non loin de là (3), « tenoit fort en sa maison et n'estoit accompaigné que de huguenotz, mais que par la mort Dieu il falloit mettre le feu en sa maison » (4). Pour les deux châteaux, ce ne furent là, semble-t-il, que des menaces de soudard échauffé. Mais Château-Letard n'en était pas quitte avec les misères de la Ligue : à la date du 1er juillet 1593, le curé de Saint-Erblon notera sur le registre paroissial, que s'il a fait le présent baptême dans l'église de Toussaints de Rennes, où, dit-il « nous estions fugitiz », c'est que la soldatesque de Mercœur occupait toute la paroisse : le duc de Mercœur lui-même avait pris logis non loin de là, à Tapionnaye en Châtillon-sur-Seiche, tandis que son lieutenant Saint-Laurent s'établissait à

(1) *Information...*, p. 35.

(2) Saint-Erblon, GG3, f° 28 v°, 15 mai 1583. Le petit parrain était Jullien du Houssay (époux de Jeanne du Fail, une autre nièce de Noël).

(3) Il s'agit ici du Châtelier en Corps-Nuds, à quelques kilomètres au sud de Château-Letard. On se rappelle qu'une Robine du Châtelier avait été la seconde épouse de François du Fail-Polygame.

(4) *Information...*, p. 37.

Château-Letard (1). Du Fail, mort depuis deux ans, ne fut pas témoin de cette nouvelle violation de la chère demeure natale. Au reste, à peine celle-ci, la Ligue terminée, avait-elle retrouvé le calme, qu'elle cessait d'appartenir à la famille du Fail pour passer en des mains étrangères.

C'est encore pendant la Ligue, mais à Rennes cette fois, que survint un autre incident auquel le nom de du Fail se trouve mêlé. La chose a été relatée par Jean Pichart, ligueur fanatique dont le journal est malheureusement le principal document, — presque le seul, — que nous ayons sur des événements rennais à cette date. Comme Paris en 1534, mais dans les proportions réduites, ainsi qu'il convient, Rennes eut son affaire des placards en 1590. Le 6 juin de cette année, un arrêt du Parlement enfermait dans les prisons de la Feillée le libraire Bertrand Avenel pour avoir exposé dans sa boutique et vendu publiquement un « libelle diffamatoire contre la religion apostolique et romaine ». Bertrand Avenel, « ce gentil libraire », comme l'appelle Noël du Fail qui paraît l'avoir connu intimement, était au dire de Pichart « l'un des plus grands huguenots et heretiques de ce pays ; aussi estoit-il marié à la veufve de feu Le Bret, aultre grand huguenot » (2). Par la même occasion, on emprisonna la femme et la fille d'Avenel. Du reste on leur donna la liberté quelques jours après, et Avenel lui-même fut élargi le 19 ou le 20 du même mois, mais on le bannit de la ville pour deux ans. Le scandale fut grand à Rennes, et ce qui le prouve c'est le détail avec lequel Pichart raconte cet épisode et plus encore la peine qu'il a prise de recopier *in extenso* pour la postérité le placard protestant dont le texte occupe trois colonnes serrées dans l'un des in-folios de dom Morice (3). Voici comment le nom de du Fail fut prononcé à l'occasion de ce libelle, intitulé *Le grand pardon de pleniere remission pour tous chrestiens* ; nous laissons la parole à Pichart : « Quelque bon compaignon mist

(1) Saint-Erblon, GG2, f° 66 r°, GG3, f° 69 r°. Le marquis d'Assérac était logé au bourg de Saint-Erblon avec son régiment, et Vaucyrion au presbytère. Cette curieuse note est signée du curé Jacques Bitauld.

(2) La femme de Le Bret s'appelait Jacquette Chevau. L'imprimeur Le Bret était encore vivant en 1581. Mes documents sur Avenel le donnent comme marié, encore en 1575, à Julienne Jobin. Celle-ci a dû mourir avant 1590, et Avenel aura épousé Jacquette Chevau en secondes noces.

(3) Dom Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, t. III, col. 1712-1714.

en l'un de ces pardons, à la fin, après ce mot « monde (1) » : *Il n'y a si grand peché que Herissaye ne vous absoude.* Et après ces mots : « avec privilege perpetuel », *d'Herissaye.* Et de l'autre costé : *Herissaye a si bien interpreté que de saige il est fol demeuré. Il aura pour son pardon que diabolus lui rompra le col.* Celui qui avoit fait cette addition avoit peut-estre opinion que Herissaye eust aidé à bastir ce pardon, d'autant qu'il avoit esté de ladite religion, et en est encore soubsonné » (2). S'adressant au facétieux auteur d'*Eutrapel*, les « graffiti » du « bon compagnon » catholique étaient bien dans le ton ; son commentaire et celui de Pichart nous renseignent sur ce qu'on pensait à Rennes de Noël du Fail, de ses préoccupations théologiques manifestées par le XXXIVe chapitre d'*Eutrapel*, enfin de la persistance de ses sentiments protestants malgré le serment officiel de catholicisme prêté dans la séance du 8 août 1585. Quant à savoir si « Herissaye » a vraiment collaboré au placard de 1590, c'est une question qui ne peut se résoudre par l'examen de ce factum assez lourd, où rien ne trahit sa manière et où les citations bibliques prennent beaucoup plus de place que le texte même (3).

Est-il besoin de dire que du Fail était fortement attaché au parti du roi ? Tout le prouve : ses opinions religieuses, ses fréquentations, ses mésaventures pendant la Ligue, son œuvre même, d'où se dégage un besoin d'apaisement et de tolérance

(1) Le placard se terminait ainsi : « Donné en la suprême et souveraine Court de Paradis dez l'origine du *monde, avecq privilège perpétuel* ».

(2) Ce texte curieux a complètement échappé à La Borderie : il ne le signale ni dans ses études sur du Fail ni dans sa notice sur AVENEL (*Archives du Bibliophile breton*, t. II (1882), p. 23-29), où il raconte cependant tout au long, d'après Pichart, l'histoire de l'emprisonnement du libraire, et ne manque pas de rappeler ses relations avec Noël du Fail. Si bizarre que cela puisse paraître, je me trouve être le premier biographe de du Fail à signaler un texte imprimé dans l'ouvrage classique de dom Morice, que possèdent toutes les grandes bibliothèques.

(3) L'auteur du placard a essayé de donner un certain sel à ses attaques contre les pardons papistes en présentant son factum comme un pardon délivré par Jésus-Christ lui-même : nous avons cité la formule finale. On avouera que cette petite fiction n'exigeait pas la collaboration de Noël du Fail ; elle devait être traditionnelle. Déjà le 20 mai 1560 les protestants rennais avaient fait afficher dans la ville des placards intitulés *Les grands pardons* (Cf. de CALAN, *La Bretagne au XVIe siècle*, Vannes et Paris, 1906, p. 44) ; le texte en est

sous une royauté forte, mais non tyrannique. Je citerai cependant un tout petit document positif du zèle royaliste de notre auteur, tout en reconnaissant qu'il n'a guère d'intérêt que par sa date tardive. En janvier 1591, lorsque Henri IV envoya en Bretagne des lansquenets pour renforcer l'armée du prince des Dombes, lieutenant de Sa Majesté, une souscription destinée à les équiper et à les entretenir circula dans la ville sur l'initiative de la municipalité. On fournit des contributions en espèces et des contributions en nature (chemises, souliers, etc...). Or, sur le mémoire détaillé de cette souscription, qui a été conservé dans les archives municipales rennaises, nous lisons que « Monsieur de la Herissaye » contribua pour un écu : j'ai pu constater que c'est la somme la plus élevée qui ait été fournie. D'autre part « Madamoyselle de la Herissaye », autrement dit Jeanne Perrault, offrait aux lansquenets du roi une paire de souliers (1).

Quelques mois après, Noël du Fail s'éteignait, le dimanche 7 juillet 1591, dans son logis de Rennes (2).

perdu, mais il est fort possible, à juger d'après le titre, que le placard d'Avenel n'ait été qu'une réédition plus ou moins remaniée de ceux de 1560. Il a été reproduit, d'après Pichart, non seulement par dom Morice, mais aussi par le pasteur Philippe le Noir, sieur de Crevain, dans un appendice à son *Histoire ecclésiastique de Bretagne.*

(1) Rennes, *Arch. munic.*, n° 458, 8 et 9 janvier 1591. Notons parmi les contribuants quelques connaissances de Noël du Fail : Jean Foureau, apothicaire : une chemise ; « la veuve feu Hautiere » : une chemise ; Monsieur de la Rivière (Roch Le Baillif) : 60 sols tournois.

(2) Je considère cette date comme assurée et démontrée par La Borderie (*Bibl. Éc. des Ch.*, XXXVI, p. 249-250). Il l'a connue grâce à un « président au tribunal civil de Vitré », qu'il ne nomme pas, mais qui, je l'ai su depuis, s'appelait M. Tortelier. Dans une lettre du 5 mars 1875, M. Tortelier apprenait à La Borderie qu'il avait découvert en marge de la première page d'un volume des *Arrêts* de du Fail annotés par Sauvageau (édition de 1737) une note indiquant la date exacte à laquelle mourut l'auteur. Cette note, reproduite par La Borderie, mérite confiance. Elle vient d'un contemporain, qui vivait encore en 1593. D'autre part, dans son article de l'*Amateur d'autographes* (n° d'octobre 1875, p. 151), Félix Frank nous apprenait, d'après un renseignement à lui communiqué par Pol de Courcy, que la date de dimanche 7 juillet 1591 avait été donnée aussi par Tatin des Rivières (*Nobiliaire des familles parlementaires de Bretagne*, ms.). Tout récemment, dans son bel ouvrage intitulé *Le Parlement de Bretagne* (Rennes, 1909, t. I, p. 336, n. 2), M. le conseiller F. Saulnier a élevé un léger doute sur l'exactitude de cette date en prétendant que le 7 juillet n'était pas un dimanche mais un lundi ; en quoi l'excellent

*
* *

Du Fail n'a pas laissé de trace bien sensible, du moins dans la littérature : car il ne faut pas perdre de vue que nous n'avons pu traiter à fond de son œuvre juridique. On sait que les *Arrêts*, accueillis comme un véritable bienfait, furent consultés et commentés dans les deux siècles suivants par bien des juristes bretons et même français. Seul un érudit versé dans la science du droit pourrait essayer de discerner ce qui, dans cette gloire, revient aux faits bruts publiés en grande masse par Noël du Fail, et ce qui lui revient en propre. Remarquons au reste que cette distinction ne saurait être absolue : comme du Fail l'a fort bien dit lui-même, le seul fait de vulgariser ainsi les décisions du Parlement, de les présenter en style clair était déjà par lui-même un acte important et révélait une tendance.

En littérature, nous sommes plus à même de distinguer ce qui relève de la bibliographie pure et ce qui est de l'influence proprement dite : or nous pouvons affirmer que celle-ci a été médiocre, même si nos recherches, aussi consciencieuses que possible, démontrent que du Fail fut assez lu. Énumérer les allusions qu'on a faites à ses œuvres ou les recueils qui lui ont emprunté des contes est une besogne avant tout bibliographique dont nous nous acquitterons en toute brièveté.

Nous pouvons dire que les *Propos Rustiques* demeurèrent incompris des lettrés : le grossier contre-sens d'Étienne Pasquier en est une bonne preuve, et le nombre assez honorable des éditions de cet ouvrage ne doit pas nous faire illusion. Sans doute il n'est pas indifférent de constater avec La Borderie (1) que le grand chirurgien Ambroise Paré, en écrivant son petit traité *des Monstres*, ne trouva rien de mieux que de démarquer plusieurs passages du chapitre VIII des *Propos Rustiques* consacré à la vie des gueux et à la cour des miracles ; assurément c'est là

érudit a fait erreur : j'ai vérifié de mon côté que le jour indiqué par La Borderie et par Frank était bien un dimanche.

(1) Édition des *Pr. Rust.*, p. 204-206. En relisant Ambroise Paré, j'ai encore trouvé un rapprochement de plus à joindre à ceux que La Borderie avait signalés. Celui-ci conclut en opposant triomphalement l'estime de Paré pour les *Propos Rustiques* au dédain manifesté par Etienne Pasquier : c'est confondre la littérature et le document et comparer des choses incommensurables.

une preuve de la précision documentaire de notre auteur ; mais cela ne prouve point qu'Ambroise Paré goutât les *Propos Rustiques* en lettré. Il me paraît à peu près certain que Tahureau profita du chapitre VI, — en même temps que du chapitre XIII, dû à l'interpolateur, — pour composer son brillant morceau sur les femmes et les soupirants ridicules, au premier chapitre des *Dialogues* ; l'exemple de du Fail l'aida certainement à peindre les mœurs du temps par une série de petites phrases courantes, par une mosaïque d'expressions toutes faites et quasi-proverbiales. Cette fois, nous sommes bien dans la littérature, et c'est un honneur pour du Fail d'avoir contribué, ne fût-ce que pour une petite part, à l'élaboration d'une œuvre aussi vivante et aussi spirituelle que les *Dialogues* de Tahureau ; mais n'oublions pas que le chapitre VI sur les femmes et l'amour, comme le chapitre VIII sur les gueux, est un hors-d'œuvre qui n'a rien de rustique. Que deviennent nos paysans dans cette affaire ? Nous les cherchons en vain. Le public, lui, s'obstine à ne pas les voir et cherche dans les *Propos Rustiques* autre chose qu'eux ; habitué à trouver dans les petits ouvrages de ce genre des calembredaines et des obscénités, il juge sans doute que le plat n'est pas assez épicé. C'est pour répondre à ce besoin que dès 1548 l'interpolateur angevin y ajoute du gros sel et joint sur le titre l'adjectif « facecieux » à l'adjectif « rustique ». L'éditeur de 1573 fait mieux encore : il biffe purement et simplement le mot « rustique » et, mettant l'œuvre sous la recommandation de Ragot, capitaine des gueux, allèche le lecteur par un titre qui convenait tout au plus à un seul chapitre, — le hors-d'œuvre nº 2. Lorsque le continuateur de des Periers s'avise de découper dans les *Propos Rustiques* un « joyeux devis », ou plutôt d'y découper deux tranches qu'il soude ensemble tant bien que mal, il tire de l'interpolateur la part principale, à savoir le morceau où celui-ci a retracé les amours de maître Huguet à Paris ; et la « nouvelle », qui n'a rien de rustique, s'intitule « De l'escollier qui devint amoureux de son hostesse et comment ilz finirent leurs amours » (1). Ainsi donc, le chiffre de huit éditions an-

(1) *Nouv. Recreat. et Joyeux Devis*, nouv. CII. — Rappelons pour mémoire que le sieur du Moulinet, dans le recueil de 1612, dont nous dirons deux mots tout à l'heure, imagina d'amalgamer une portion du chap. XII des *Propos Rustiques* avec un chapitre de la *Nouvelle Fabrique d'excellents traits de vérité*,

ciennes imprimées de 1547 à 1580 ne doit pas nous donner de trop fortes illusions sur le succès réel remporté par les *Propos Rustiques*. Méconnus des lettrés, dont le goût allait de plus en plus à la pastorale italienne, ils furent surtout appréciés pour des chapitres et pour des peintures qui n'avaient rien à voir avec les « rustiques figulines » de l'imagier breton. Nous pouvons dire sans crainte de nous tromper que du Fail échoua dans son originale tentative pour intéresser les Français à la vie paysanne.

Les *Baliverneries* et les *Contes d'Eutrapel* se présentaient avec plus de chances de succès auprès du grand public : cette fois du Fail lui-même se chargeait de répandre du gros sel sur ses discours et récits ; on aimait les contes, les satires sociales, les œuvres mêlées et bigarrées. *Eutrapel* ne déroutait plus le lecteur, sinon par des défauts inhérents à l'auteur : concision extrême, obscurités, manie localisatrice. Aussi pouvons-nous compter sur un plus grand nombre d'allusions et d'imitations que dans le cas des *Propos Rustiques*.

Encore faut-il distinguer entre les cinq chapitres de 1548 et les trente-cinq chapitres qui parurent trente-sept ans plus tard. Les *Baliverneries* passèrent à peu près inaperçues. J'ai déjà expliqué pourquoi nous ne devons pas nous laisser éblouir par le mirage bibliographique de cinq éditions. La carrière des *Baliverneries* est close au bout d'un an. Notons deux ou trois allusions sans importance. Étienne Tabourot, sieurs des Accords, dans ses *Bigarrures*, au chapitre « *Des Entends-trois* » cite expressément d'après « l'Autheur des folastres Baliverneries » une série de calembredaines sur les divers métiers (1).

par Philippe d'Alcripe (Cf. La Borderie, édition des *Propos Rustiques*, p. 230-231 ; *Revue des Études Rabelaisiennes*, t. VIII, 1909, p. 382-384 et 518). Ce plagiat sans aucune espèce d'importance est la seule trace que j'aie pu découvrir d'une lecture des chapitres « rustiques » du livre de du Fail. Disons cependant qu'un certain Nicolas de Horry, publia en 1611 sous le pseudonyme de *Thibaud le Nattier*, un petit livret facétieux intitulé *Rabelais ressuscité*. Ce livret ne porte au reste aucune trace d'une imitation de du Fail ; mais comme il est fait allusion, dans le chapitre III des *Propos Rustiques*, à un *Thibaud le Nattier*, neveu de Thenot du Coin, on peut se demander si c'est là que l'auteur a pris son pseudonyme ; ou bien Thibaud le Nattier n'était-il pas un personnage comique connu au XVIe siècle, par exemple un farceur « prince des Nattes » ? Grave question.

(1) Le fait avait été déjà signalé par Assézat (II, 137, n. 3), mais il ne voyait

c'est le passage le plus scabreux des *Baliverneries*, et sans doute le moins personnel : ces équivoques se retrouvent partout au XVIe siècle, avec diverses variantes et font l'ornement de maint recueil facétieux (1) : c'est un hasard que Tabourot ait été les chercher dans le livret de du Fail. Dans une harangue comique en prose, intitulée *Sornettes aux Liseurs*, qui précède la *Complaincte de Trop Tost marié*, Eutrapel est cité, et c'est l'Eutrapel des *Baliverneries*, lesquelles fournissent à l'auteur plusieurs expressions pittoresques (2). Le même ouvrage a été lu par le jovial inconnu qui composa la facétie très gauloise intitulée *La Flûte de Robin* (3). Et c'est tout.

Comme toutes les œuvres mêlées, les *Contes d'Eutrapel* ont pu intéresser diverses catégories de lecteurs et répondre à des besoins différents. Ainsi la très curieuse description de Paris rédigée par le Hollandais Arnold van Buchel nous montre que cet étranger se servait d'*Eutrapel*, qui venait alors de paraître, comme d'un guide dont l'opinion sur les antiquités parisiennes n'était pas à dédaigner : il lui emprunte nommément une théorie suspecte sur la danse macabre (4), et cite sur l'origine juive

là qu'un simple rapprochement et ne s'était pas aperçu que Tabourot déclarait sa source.

(1) On pense bien que nous n'allons pas donner la bibliographie complète de cette série de calembours d'un goût douteux. Citons : *Evang. des Quenouilles*, éd. elzévir, p. 23 ; MONTAIGLON, *Anc. poés. fr.* V, 118-119 ; ms. de Rasse des Nœux (BN, ms. fr. 22. 565, f° 100 v°) ; *Satyres du s^r Regnier*, etc... Rouen 1626, 138 r°-v°, etc, etc...

(2) Cette harangue a une certaine verve. On la trouve réimprimée dans les *Joyeusetez* de TECHENER, 2e livr., t. III (Paris 1830). La *Complaincte de Trop tost marié* est une des nombreuses pièces qui, comme le chapitre Ier des *Baliverneries*, dérivent plus ou moins des *XV Joyes de Mariage*. Les *Sornettes* mentionnent expressément Eutrapel et contiennent environ sept emprunts verbaux faits à la préface et au chap. I des *Baliverneries*. Comme toujours, Techener néglige de donner la date et les renseignements bibliographiques nécessaires.

(3) TECHENER, *Joyeusetez*, 2e livr., t. IV, p. 8 : « Il [Robin] a si bien façonné ceste fluste que les dames en pourroient bien user à se distraire de l'humeur ennuyeuse, ce que le politic ou sage mondain ayant le cerveau chargé appelloit une nuée ; ***Eutrapel, en ses contes, un biscasiement*** » (allusion au mot ***biscasié***, employé par Eutrapel au début du chap. IV des *Baliverneries*). Au reste, je ne vois pas d'autre rapprochement à signaler entre les deux textes, sauf peut-être que la *Fluste de Robin* contient également une série d'équivoques gaillardes sur les métiers féminins.

(4) Cf. ci-dessus, p. 64, n. 2.

des fripiers des Halles une autre théorie qui est également celle de du Fail (2).

De nombreux extraits d'*Eutrapel* : opinions, satires, anecdotes amusantes, — cette dernière catégorie est de beaucoup la plus abondante, — se retrouvent çà et là dans les trente-six *Serées* du poitevin Guillaume Bouchet. J'ai compté près d'une trentaine de ces extraits. L'honneur n'est pas grand pour du Fail, car il le partage avec trop d'auteurs éminents ou obscurs : Guillaume Bouchet avait la manie de donner des coups de ciseaux dans tous les livres qui lui tombaient sous la main, puis de coller les morceaux ainsi détachés sur la trame élastique de ses dialogues ; comme il disposait d'une grande bibliothèque, les « Serées » se multipliaient et s'élargissaient facilement, au fur et à mesure des lectures faites, et l'on pourrait en citer qui ont doublé de volume entre l'édition de 1584 et celle de 1608. Dans ses emprunts innombrables, Guillaume Bouchet a fait preuve de beaucoup de conscience et de discrétion extrême : de conscience, parce qu'il transcrit en général intégralement le texte qu'il insère ; il est bien rare qu'il y change quelque chose ; notons cependant une exception en ce qui concerne du Fail : celui-ci nous a entretenu, au chapitre XXIII des *Contes d'Eutrapel*, de cette « bonne année », légendaire en Anjou, dans laquelle on donna du vin pour rien, — et encore remerciait-on ceux qui venaient en quérir : un hôtelier qui réclama en paiement un *Pater Noster* et un *Ave Maria* souleva l'indignation publique. Cette bonne histoire fut recueillie par Bouchet et mise en queue de sa première « serée » ; seulement il remplaça *Angers* par *Poitiers* (3) : les érudits poitevins feront bien de ne pas perdre leur temps à chercher l'année de la grande vinée dans les annales de leur cité. Quant à la discrétion extrême de Guillaume Bouchet, elle consiste à ne citer presque jamais ses sources : ainsi du Fail n'est pas une seule fois nommé. Voici le seul indice d'origine que j'aie pu découvrir : dans la XIII[e] Serée, un serviteur adresse à son maître goutteux une réplique facétieuse renfermant un calembour sur le mot « goutte ». Or d'après Bouchet, ce seigneur était breton : cela veut dire, pour les initiés, que l'anecdote a été prise au Breton Noël du Fail, qui l'a ra-

(2) Cf. *Mém. Soc. Hist. de Paris*, t. XXVI (1899), p. 84, n. 1 et 2 (A. Vidier).
(3) Du Fail, II, 175. — G. Bouchet, éd. Roybet, I, p. 60.

contée en effet au chapitre v *d'Eutrapel*, où la même réplique est adressée par un curé de Mordelles à un chanoine de Dol (1).

Naturellement, on retrouverait certains contes de du Fail dans divers recueils facétieux de la fin du XVIe siècle ou du XVIIe. Il me paraît cependant que ces recueils ont rarement fait appel à notre auteur : on le jugeait sans doute difficile à comprendre ; avec quelques retouches, on eût pu le clarifier et en tirer des récits divertissants, même pour des hommes du XVIIe siècle ; mais les compilateurs de *Facétieux Reveille-matin*, de *Contes à Rire* et autres Verboquets étaient en général des paresseux qui aimaient bien besogne toute faite ; ils préféraient s'adresser par exemple à des Periers, si clair, si simple, encore jeune, et qu'on n'avait qu'à copier (2). Cependant treize contes d'*Eutrapel* ont été recueillis, sans indication de source, dans les *Facecieux devis et plaisans contes*, par le sieur Moulinet, comédien (3). Cet auteur, dont le nom n'est connu que grâce à une

(1) Du Fail, I, p. 280. — G. Bouchet, éd. Roybet III, p. 4. — Il serait oiseux d'insister davantage sur les fragments d'*Eutrapel* dispersés dans les *Serées*. Néanmoins, comme une liste des équivalences peut servir à certaines recherches, — les sources de Bouchet n'ont jamais été étudiées, — je crois devoir indiquer les emprunts aussi sommairement que possible, en citant pour Bouchet les chiffres de l'édition Roybet (Paris, Lemerre, 1873-1881, 5 vol,) et en mettant entre parenthèses les renvois à l'éd. Assézat de Noël du Fail : Roybet I, 60 (II, 176) ; 215 (II, 256). Roybet II, 21 (II, 218) ; 147 (I, 169) ; 149 (I, 235, 237) ; 150 (I, 312-313) ; 151 (I, 311) ; 151 (I, 310) ; 176 (II, 226) ; 178 (I, 278). Roybet III, 4 (I, 280) ; 17 (I, 298) ; 26 (I, 267) ; 43 (II, 178) ; 77 (II, 178) ; 88 (I, 296). Roybet IV, 7 (II, 278) ; 10 (II, 216) ; 27 (II, 255, 267) ; 38 (II, 239-240) ; 144 (II, 297) ; 152 (I, 252-253) ; 154 (II, 38) ; 160 (II, 37-38) ; 259 (I, 230) ; 275 (I, 295). Roybet V, 67-68 (I, 321) ; 69 (II, 250) ; 69 (II, 243) ; 126 (I, 277). Il faudrait, pour être complet, ajouter à cette liste, un certain nombre d'expressions isolées qui, probablement ou certainement, dérivent de du Fail, comme : « une reverence à deux estages » (Roybet V, 58 ; Assézat I, 211), « besongner à son hastelier » (Roybet IV, 217-218 ; Assézat II, 37). Plusieurs de ces rapprochements lexicographiques sont indiqués dans l'excellent glossaire de l'éd. Roybet (t. VI).

(2) Quand par hasard du Fail est « adapté », c'est un vrai massacre. Qu'on lise l'ennuyeux « résumé » de l'amusante histoire de « Monsieur Ita » (*Eutrapel*, ch. XVII) dans les *Contes aux heures perdues*, du sieur d'Ouville : toutes les grâces de style, tout le pittoresque de l'original ont disparu, et il ne reste plus qu'un arbre sans feuilles.

(3) Paris, Jean Millot, [vers 1612]. Ce recueil a été réimprimé dans les *Joyeusetez* de Techener (1re livraison, t. II). Sur ce Nicolas du Moulinet, voir : É. Roy, *Charles Sorel* (thèse), p. 430. Parmi les 99 contes du recueil, on

supercherie littéraire de Charles Sorel, n'a pas pris beaucoup de peine pour rajeunir et éclaircir le texte de du Fail, ni pour apporter les modifications nécessaires à des contes qui se trouvaient engagés dans un contexte et n'étaient pas dès l'origine, comme ceux de des Periers, des récits détachés ; il conserve même en général la géographie provinciale de l'auteur, sans nous prévenir du pays où nous sommes (1). Après avoir noté que Le Metel d'Ouville a certainement connu du Fail, mais s'en est très peu servi (2), nous ne pousserons pas plus loin notre enquête dans les recueils d'anas et de contes du XVII[e] siècle (3).

Il est très probable que l'auteur du *Moyen de Parvenir* avait lu du Fail, entre autres conteurs de l'âge précédent. Mais la similitude de deux ou trois thèmes ne suffit pas à établir entre

en reconnaît 43 empruntés à la *Nouvelle fabrique d'excellents traits de vérité*, par ALCRIPE ; un 44[e] emprunt au même livre facétieux a été contaminé, nous le savons, avec un chapitre des *Propos Rustiques* (Cf. ci-dessus, p. 501, n. 1) ; d'autres contes viennent de TABOUROT (Contes du sieur Gaulard), des *Nouvelles Récréations* de des PERIERS, des aventures de *Til l'Espiègle*. Les treize emprunts à *Eutrapel* sont les n[os] 1 (éd. originale, p. 1), 2 (p. 7), 3 (p. 14), 4 (p. 16), 5 (p. 20), 6 (p. 23), 9 (p. 24), 11 (p. 35), 12 (p. 36), 84 (p. 232), 88 (p. 240), 96 (p. 261), 97 (p. 263).

(1) Cependant, au conte n° 88 il a fait un petit effort : il remplace « les Pihier de Melesse » par « les Brandanes de Melinde » (p. 241) et « Perigaut de la Guerche » devient « Perigaut du Perche » (p. 244).

(2) A vrai dire, je ne puis guère citer comme un emprunt indiscutable que le conte, déjà signalé, inséré dans *Les Contes aux heures perdues* (Toussaint Quinet, 1644, t. I, p. 230-232) : « Simplicité d'un crocheteur ». Dans le piètre résumé de d'Ouville, le gueux promu à la dignité de prélat ne prononce pas ce simple mot d'*ita* ; on lui fait dire toute une phrase latine : « Honores mutant mores ». Or la dite phrase se retrouve dans le même chapitre d'*Eutrapel*, cinq pages avant l'anecdote du gueux. Pour ce qui est de la « merlesse », (*Elite des Contes*), il me paraît douteux que le récit du XVII[e] siècle dérive de celui de du Fail (Cf. ci-dessus, p. 424 n. 1).

(3) On s'étonnera peut-être que je ne dise rien du succès, — ou de l'insuccès, — de Noël du Fail littérateur dans son pays rennais et en Bretagne. J'eusse également souhaité pouvoir consacrer un paragraphe à ce sujet. Mais en dehors de la préface de 1597, qui contient une polémique assez vague, aucun document ne nous renseigne sur la façon dont les Bretons accueillirent *Eutrapel* ni sur le scandale que dut exciter la satire judiciaire de du Fail dans une ville de chicane comme Rennes. Quant à l'influence que les *Propos Rustiques* ou *Eutrapel* ont pu exercer sur les quelques écrivains bretons de l'époque, elle se réduit pour ainsi dire à rien. En 1589 un certain Regnault d'Orléans, conseiller au présidial de Vannes et Breton d'adoption, publie à Rennes

eux un rapport d'influence (1). Les analogies toutes générales qu'on pourrait apercevoir porteraient sur certaines qualités, par exemple sur la façon rapide, nerveuse, parfois brillante, dont les deux auteurs savent lancer la petite anecdote, mais aussi sur certains défauts, parmi lesquels il faudrait signaler le décousu volontaire des propos : l'incohérence, déjà remarquable chez du Fail, prend chez Beroalde de Verville des proportions encore plus grandes.

Nous allons rencontrer au XVIIe siècle quelques indices plus certains d'une petite influence exercée par la lecture de du Fail. Mais écartons impitoyablement toutes les hypothèses qui ont été émises de côté et d'autre, sur une utilisation possible,

une fantaisie intitulée *Pogonologie, ou discours facétieux des Barbes.* Dans sa notice sur ce livre (*Archives du Bibliophile breton*, t. III, p. 71-83), La Borderie suppose que c'est le succès d'*Eutrapel* qui a fait naître la *Pogonologie* : pure hypothèse suggérée simplement par une vague analogie de genre et que ne vient appuyer aucun rapprochement précis. En revanche, il est certain que l'écrivain breton François Auffray, dans une scène de sa « tragicomedie morale » intitulée *Zoanthropie ou Vie de l'Homme* (Paris, David Gilles, 1615) a imité de très près, on peut même dire versifié quelques passages d'*Eutrapel*. Au reste, cette imitation, qui porte avant tout sur le vocabulaire, est limitée à une seule scène (II, 2) de cette pièce, fort peu comique. Dans ses notes inédites, La Borderie avait marqué avec sa précision coutumière tous les rapprochements à faire entre la *Zoanthropie* et *Eutrapel* : M. OLIVIER DE GOURCUFF en a entrevu quelques-uns dans son étude sur *François Auffray* (Nantes, 1883, p. 27, n. 1).

(1) Les rapprochements de thèmes se ramènent tout simplement à trois ; 1°) Ruse d'un curé pour écarter des importuns (*Moy. de Parv.* ch. LXXXI : *Eutrap.*, XV). J'ai déjà dit (p. 28, n. 2) que le récit de Béroalde de Verville ne dérivait probablement pas de celui de du Fail ; tous deux remontent, par divers intermédiaires, à une facétie d'Arlotto. 2°) La même remarque s'applique à un autre rapprochement que La Monnoye avait déjà signalé dans sa *Dissert. sur le Moyen de Parvenir* : c'est l'anecdote du chirurgien remerciant la statue de Charles VIII (Cf. *Eutrapel*, XXVIII). Cette anecdote devait être courante. 3°) Histoire de la dame assaillie dans son sommeil par un jardinier (ch. LXXII ; cf. *Eutrapel*, III). C'est assurément le rapprochement le plus intéressant, étant donné que le héros est dans les deux cas un jardinier et qu'il y a entre les deux récits une assez grande ressemblance dans l'allure et même parfois dans les mots. Mais, outre que l'anecdote de Béroalde de Verville est très succincte, les analogies verbales portent sur des phrases qui faisaient partie intégrante du sujet : on trouve le même thème raconté à peu près de même sorte dans Brantôme (*Dames Gal.*, disc. V^e). Nous ne connaissons pas assez bien l'histoire de l'anecdote en question avant du Fail pour être affirmatifs. — Au reste, aucune ressemblance à noter dans le détail du vocabulaire.

ou probable, ou certaine, des *Contes d'Eutrapel* par tel ou tel de nos grands classiques : Racine, Molière, La Fontaine. Examinées de près, ces hypothèses s'évanouissent, et l'on s'aperçoit qu'elles reposaient sur des rapprochements tout superficiels. Non, La Fontaine lui-même n'a pas lu du Fail ; ou, s'il l'a eu entre les mains, il n'a pas su y reconnaître, au milieu du fatras des dialogues d'*Eutrapel*, l'un de ses ancêtres littéraires (1).

En revanche tout le monde sait que le comédien Hauteroche, qui s'adonna avec quelque succès à la comédie d'intrigue et à la comédie de mœurs, mit sur la scène le conte d'*Eutrapel* où un fils « trompe l'avarice de son père » en le faisant passer pour mort auprès d'un riche fermier. Hauteroche déclare lui-même sa

(1) 1° D'après La Borderie (*Bibl. Éc. des Ch.* XXXVI, p. 537), Racine aurait probablement profité pour ses *Plaideurs* du portrait de jeune avocat pédant esquissé, — assez pauvrement, — par du Fail au chap. v des *Baliverneries*. Il est vrai que cet avocat commence son plaidoyer « au beau commencement du monde », et que ce plaidoyer, où il remuait ciel et terre, avait pour prétexte un petit procès « de quelque vache ayant entré le froment de je ne sçay qui. » Cela fait songer en effet à l'Intimé et à Chicanneau. Mais c'est tout, et d'ailleurs La Borderie n'a pas présenté son hypothèse comme une certitude. Il faudrait d'autres preuves pour faire admettre que Racine a été obligé de chercher dans du Fail deux traits de satire judiciaire qui devaient être courants. Il est vrai que du Fail raille à plusieurs reprises les procès d'animaux et fait allusion, dans son chap. xi (II, 15) à une sentence « donnée contre le chien de Bergeron ». De peur qu'il ne se trouve un jour quelqu'un pour soutenir que ce chien est l'ancêtre de Citron, nous rappellerons que les *Plaideurs* dérivent des *Guêpes* d'Aristophane. — 2°) Pour Molière, on trouve exprimée ça et là, dans des éditions ou des études (cf. par ex. Martinenche, *Molière et le théâtre espagnol*, p. 44) cette idée que les scènes de la fausse mort, dans l'*Etourdi* (acte II, sc. i, iii, iv, v) dériveraient du chap. xvi d'*Eutrapel*, au même titre que *le Deuil* de Hauteroche. C'est encore une hypothèse sans fondement. La ruse d'un fils faisant passer son père pour mort était un thème courant. Malheureusement, la source de du Fail reste encore à découvrir. — 3°) En ce qui concerne La Fontaine, il y a plusieurs rapprochements assez intéressants, mais dont il faut bien se garder d'abuser pour conclure à une filiation. Voici trois exemples empruntés tous trois au chap. xxvii d'*Eutrapel* : a) Ce chapitre contient une fable analogue à celle du *Meunier, son fils et l'âne*, et empruntée également au latin du Pogge. Mais il est visible que La Fontaine ne doit rien à du Fail et a traité son sujet d'une façon toute différente ; de même il ne doit rien aux *Baliverneries* pour la fable de *La Goutte et l'Araignée*. b) Le même chapitre nous offre l'expression « faire ses paquets » appliquée métaphoriquement à un vieillard qui se prépare au grand voyage (éd. Assézat II, 216). On sait que cette expression se retrouve dans la fable de *La Mort et le mourant* (VIII,i), où elle a été fort admirée par Taine et par d'autres ; la grande édition de La Fon-

source dans la préface de cette petite comédie intitulée *Le Deuil* (1672) ; le fait est qu'il doit à du Fail les effets les plus comiques de sa pièce. J'ajouterai que dans les *Nobles de province*, le même Hauteroche a mis en vers quelques passages du chapitre VI d'*Eutrapel*, où du Fail avait raillé la vanité des hobereaux et leurs querelles de préséance (1).

Mais la question la plus intéressante qui puisse se poser à nous, c'est de savoir dans quelle mesure l'auteur de *Francion* s'est servi de Noël du Fail. Dans sa *Bibliothèque Françoise*, Charles Sorel a traité fort dédaigneusement du Fail, G. Bouchet, et autres écrivains facétieux du XVIe siècle, en quoi, il s'est montré vraiment ingrat. Il n'avait pas échappé à M. Émile Roy que Sorel connaissait fort bien les *Propos Rustiques* et les *Contes d'Eutrapel* (2) ; seulement j'estime que cet érudit a beaucoup trop réduit la part de Noël du Fail dans la genèse du premier en date de nos romans réalistes (3). Sans doute, il est acquis désormais

taine par Ad. REGNIER (II, p. 212, n. 21) cite à ce propos plusieurs écrivains anciens, et n'oublie que Varron, dont Noël du Fail, de son propre aveu, a traduit une phrase : « cogitans esse properandum... annus enim octogesimus admonet me ut *sarcinas colligam* antequam proficiscar e vita ». (*De re rustica*, III, 5). Au reste, l'expression devait être courante au XVIIe siècle : je la retrouve dans le *Dialogue de trois Vignerons*, par Jean SOUSNOR (éd. 1634, p. 51) : « L'en meurt ben pus contens quand en a fait ses paquets d'houre et de temps. » c) L'expression « un tour de vieille guerre », qu'on peut lire dans le même chap. XXVII (ASSÉZAT II, 214) et que La Fontaine emploie dans sa fable du *Chat et du Vieux Rat* (III, XVIII), devait être, elle aussi, depuis longtemps entrée dans le domaine commun. La Fontaine pouvait la lire chez Rabelais (IV, VIII).

(1) Ces passages sont peu nombreux ; on les trouve dans la scène III de l'acte I, où nous sommes mis au courant du grave motif de guerre qui vient de surgir entre M. de Fontnid et M. de Fatencour. « Devant mon logis », explique ce dernier,

Devant mon logis, hier même, il eut encor
L'audace de sonner cinq ou six fois du cor.
Bien lui prit que j'étois ailleurs. —
[Valereux]. La venerie
Donne ce privilege ; un chasseur,..

Comparez : *Eutrapel*, VI (I, 284-285).

(2) Émile ROY, *La Vie et les Œuvres de Charles Sorel*, Paris, 1891 (thèse).

(3) On pourrait lui reprocher aussi d'avoir fait trop peu de cas de Noël du Fail : il le range (p. 65) parmi les « disciples minuscules » de Rabelais, et le place à côté de Guillaume Bouchet et de Béroalde de Verville : passe encore pour ce dernier, dont le *Moyen de Parvenir*, malgré un déluge d'obscénités, appartient à la littérature ; mais Bouchet est avant tout un compilateur. — Outre cer-

que *Francion* dérive avant tout du roman picaresque espagnol, et en particulier de *Guzman d'Alfarache* et de *Lazarille de Tormes* ; mais il y entre aussi des éléments français. Or de tous les romans ou essais de romans qui avaient vu le jour en France au siècle précédent, je n'en vois aucun qui ait mieux répondu que celui de du Fail à la définition du roman picaresque. Dans l'œuvre de Noël du Fail, plus terre à terre, moins imaginatif que Rabelais, fouillant davantage les petits recoins de la vie, on voyait un héros, anonyme dans les *Propos Rustiques*, puis nommé Eutrapel, raconter son existence, et une existence assez mouvementée, où il avait traversé des milieux très divers : on le voyait s'entretenir avec des paysans, il racontait ses espiègleries d'étudiant, ses démêlés avec la police, ses fréquentations douteuses, son escapade en Piémont ; puis on devinait la métamorphose de ce bohême en juriste ; mais le juriste, sa robe une fois enlevée, daubait sur ses collègues ; cet homme nous conduisait tantôt dans le cabinet d'un avocat, tantôt dans la boutique d'un apothicaire ; il faisait défiler devant nos yeux toutes les professions, toutes les classes sociales distribuant de côté et d'autre des traits satiriques, libre d'allures, capable de raconter avec une indulgente désinvolture quelque trait de friponnerie ou des anecdotes scabreuses, et pourtant moral et tirant de tout des enseignements substantiels. Qui ne voit que ce résumé schématique de l'œuvre de du Fail, roman fragmentaire, s'applique aussi à *Francion*, à *Gil Blas* et à tel autre représentant du genre picaresque ? Il nous suffit, pour nous en convaincre, d'entendre Sorel lui-même se résumer et faire l'apologie de son art : « Nous avons dessein de voir une image de la vie humaine ; de sorte qu'il faut en montrer ici diverses pièces. L'histoire du père de Francion représente bien un gentilhomme champêtre, qui a vu de la guerre en sa jeunesse, et a encore un cœur martial, qui méprise toutes les autres conditions. L'avarice de quelques gens de judicature, et toutes leurs mauvaises humeurs, sont aussi taxées fort à propos. L'on voit après les sottises de quelques personnes vulgaires, et puis enfin

taines omissions que nous signalerons, on peut relever chez M. Roy quelques lapsus dans les indications relatives à du Fail ; ainsi, p. 16, n., à propos de la vie de collège, l'auteur renvoie au ch. XXV d'*Eutrapel* ; il faut renvoyer surtout au ch. XXVI ; p. 71, n. 3 : le ch. V d'*Eutrapel* traite *de la Goutte* et non *de la Toux*.

l'on trouve les impertinences de quelques pedans avec les friponneries des écoliers » (1). Ce programme est en somme celui d'*Eutrapel*. Comment supposer dès lors que Sorel ait pu voir dans l'œuvre de Noël du Fail un simple répertoire de contes et de facéties, sans remarquer les analogies profondes qu'elle présentait avec la sienne ? En fait le souvenir d'*Eutrapel* plane sur la première partie de la biographie de Francion. Le héros est un provincial, comme Eutrapel ; comme lui, il est né en Bretagne dans une gentilhommière ; et comme lui encore il va étudier le droit à Paris. Pourquoi, Sorel, qui était normand et qui n'a, que je sache, jamais mis les pieds en Bretagne, s'est-il avisé de faire naître son héros dans cette province lointaine ? « Probablement », répond M. Roy, parce que « le jeune Francion, au sortir du collège, manque de s'engager dans une bande de voleurs » et que « Noël du Fail nous a montré un étudiant breton rencontrant un camarade de son village affilié à une bande de filous ; au XVIe siècle c'étaient les Anges de la Grève, en 1622 ce sera la bande des Rougets et des Plumets » (2). La raison est étrange et les souvenirs de M. Roy paraissent un peu brouillés. Il est bien vrai que l'intérêt porté par l'écrivain aux déclassés et aux irréguliers rentre dans la notion du roman picaresque, et que ce genre d'intérêt existe à la fois chez du Fail et chez Sorel. Mais le vieil Anselme, qui raconte au chapitre VIII des *Propos Rustiques* son entrevue avec le gueux Tailleboudin n'était pas un étudiant, non plus que Tailleboudin lui-même ; le petit paragraphe très sec où Francion avoue qu'un moment il eut l'idée d'imiter certains écoliers fripons n'a rien de commun avec le chapitre VIII de du Fail (3). Le véritable rapprochement a échappé à M. Roy. Il fallait répondre que les chapitres XXV et XXVI d'*Eutrapel*, où le héros, gentilhomme breton, narre les incidents de sa vie écolière, présentent une analogie évidente avec les chapitres III et IV de *Francion*, également autobiographiques et portant sur la même période de la vie du héros. Sans doute, je ne voudrais pas exagérer l'importance de ce rapprochement ni comparer dans le détail la courte esquisse de du Fail et les copieux chapitres de Sorel. Celui-ci connaissait à fond son

(1) *Francion*, l. III (éd. Colombey, p. 131-132).

(2) Ém. Roy, *op.cit.*, p. 72.

(3) Quant aux Rougets et aux Plumets, c'est Agathe et non Francion qui a assisté de près à leurs exploits et qui en fait le récit.

sujet et parle par expérience de la vie de collège ; s'il fait allusion aux écoliers qui vont « cueillir du raisin aux vignes sans craindre les messiers » (p. 119), s'il parle de leurs promenades « sur les fossés ou bien auprès des Chartreux » (p. 164), s'il fait mention d'un voyage en Bretagne survenu au milieu des études (p. 162-163), du messager qui vient porter de province l'argent du lendit, de la pauvreté des écoliers et de leurs difficultés financières, s'il raille l'avarice crasseuse des pédants et régents crottés, s'il nous montre qu'un étudiant pouvait facilement devenir un fripon, il est certain que tous ces détails devaient être aussi vrais au début du XVIIe siècle qu'au milieu du XVIe et que l'existence écolière n'avait pas dû se modifier beaucoup dans l'intervalle ; mais nous ne pouvons pas oublier non plus que tous les traits que nous venons de grouper se trouvaient dans *Eutrapel* et ne se trouvaient dans aucun autre ouvrage antérieur ; Sorel s'en rendait compte, et en accordant à son écolier la nationalité bretonne, il rendait hommage à Noël du Fail comme à un précurseur. Il ne saurait être question ici d'une imitation proprement dite, mais d'une influence qui, pour être lointaine, n'en est pas moins sûre.

Voici maintenant des cas plus nets d'imitation. Le livre III, où Francion évoque ses souvenirs d'enfance et de jeunesse, contient un épisode de satire judiciaire. Le père du héros, un gentilhomme breton, soutient un procès de succession, mais ne s'entend pas mieux aux affaires d'intérêt ni à la chicane que ce gentilhomme des *Contes d'Eutrapel* qui se laisse gruger par un marchand (1). Victime des gens de lois, il essaie gauchement de corrompre le bailli en lui offrant tout de go une pièce de satin : naturellement le bailli proteste contre une pareille offense à la dignité de la justice, ce qui n'empêche pas madame la baillive d'accepter en sous-main le cadeau fièrement repoussé par son époux. Nous reconnaissons dans cette scène ironique notre du Fail et son chapitre *De ceux qui prennent en refusant* : lui aussi nous représentait « un pauvre gentilhomme plaidant » (2) auquel on avait dit, comme au père de Francion, que s'il voulait gagner un procès, il lui fallait graisser la patte d'un président ; notre plaideur s'en va naïvement offrir à ce magistrat dix écus

(1) Chap. XXXI.
(2) Éd. Assézat I, 258.

qu'il pose sur le bout de la table : « Comment », s'écrie le président, estes vous si impudent d'apporter de l'argent à un chef de justice comme moy ? Qui vous a aprins cela ? Voulez vous me corrompre par vos beaux escus... ? » Le bailli de *Francion* proteste de même sorte : « Comment, monsieur ! pour qui me prenez-vous, moi qui suis un juge royal dont la candeur est connue en tous lieux ?... Ne sçais-je pas bien à quoi mon devoir m'oblige ?... Apprenez à ne plus essayer une autre fois de corrompre ceux qui sont incorruptibles. Est-ce votre procureur qui vous a conseillé cela ? » La fin de la comédie n'est pas tout à fait la même chez les deux auteurs, du moins quant au détail (1). Mais si nous voulons absolument retrouver notre pièce de satin dans *Eutrapel*, adressons-nous au chapitre I, où il est question de la corruption des gens de justice : tel juge, y est-il dit, « ne prent pas de l'argent, mais une haquenée de cinquante escus, ou bien dix aunes de satin à Mademoiselle (2) ». La tirade indignée que le gentilhomme, dans *Francion*, adresse à l'avocat qui le vole, est visiblement inspirée par la tirade d'Eutrapel à l'avocat Lupolde : dans les deux cas, on fait « d'une attaque particulière une attaque générale », comme dit Sorel (3) ; mais il faut dire que, malgré beaucoup de points d'interrogation et d'exclamation, la mercuriale de *Francion* contre les abus de la chicanerie et de la « pratique » est fort inférieure à celle d'*Eutrapel*, dont elle n'a ni la vigueur ni la variété (4).

Aucun autre livre de *Francion* ne nous révèle aussi bien l'influence de du Fail que ce livre III, qui combine une autobiographie de jeune homme et une satire de la justice. Mais cette influence est encore très visible dans les paysanneries qui occupent la première partie du VIIe livre. Sauf que le comique y est plus gros et que le bourgeois Sorel n'éprouve pas pour la

(1) La femme ne joue aucun rôle chez du Fail ; mais les derniers conseils des deux magistrats aux plaideurs peuvent se comparer.

(2) I, 219.

(3) Livre III, p. 110.

(4) Ces rapprochements entre la satire judiciaire chez Sorel et chez du Fail avaient échappé à M. Roy. Après avoir rappelé que dans le roman de *Francion* l'adversaire du gentilhomme, avisant dans l'antichambre du bailli un tableau, l'achète pour six fois sa valeur à madame la baillive, M. Roy ajoute (*op. cit.*, p. 84) : « Voilà comment Sorel transforme quelquefois les froides allégories de Noël du Fail sur la rapacité des gens de lois. On se demande pourquoi le grand praticien Lupolde des *Contes d'Eutrapel* a dans son antichambre « des tableaux attachés par ci, par là, où étaient dépeints entr'autres un

classe paysanne la même sympathie que ressentait le gentilhomme Noël du Fail, c'est évidemment celui-ci qui lui a enseigné la manière de peindre les rustiques, de les faire parler et agir. Voyez par exemple ce jeune badaud de campagne faisant sa cour à une servante : « Il etoit venu l'accoster avec un ris badin (1), une révérence, en remuant les fesses, en tortillant le bord de son chapeau, et disant : « Comment vous en va, Robine, etc. (2)... » Et ce petit tableau à la manière de Noël du Fail est suivi d'un dialogue également à sa manière, tout rempli qu'il est de locutions populaires. Comme son devancier, Sorel se préoccupe de nous marquer la différence qui existe entre l'amour aux champs et l'amour aux villes : « Qu'il vous suffise de dire que je voyois pratiquer tout un autre art d'aimer que celui que nous a décrit le gentil Ovide (3). » Et maintenant, comme complément à ces petites scènes comiques, voulons-nous un peu de morale et des considérations sur le plaisir sérieux qu'éprouve un gentilhomme à s'entretenir comme du Fail avec les braves habitants des champs ? Sorel n'y manque pas. Il y a là un seigneur nommé Clérante qui ne partage pas le dédain de Francion pour les rustiques : « Il avoit laissé sa grandeur à la cour,... et, se rabaissant jusqu'à l'extrémité, il alloit danser sous l'ormiau les dimanches, avec le compère Piarre et le sire Lucrin... Lorsqu'il étoit en humeur plus sérieuse, il faisoit

relief d'appel, en l'autre fines aiguilles, et en plusieurs, l'invention Sainte-Croix » ou le moyen de gagner de l'argent. Impossible d'être plus maladroit ou plus effronté. » (É. Roy, *op. cit.*, p. 84). M. Roy n'a pas vu autre chose. A coup sûr, ce n'est pas moi qui défendrai le maigre essai de symbolisme contenu dans ces quatre lignes de du Fail. Mais quel rapport y a-t-il entre ces tableaux imaginaires et le tableau réel, achetable, qui sert à corrompre le bailli ? Seul le mot « tableau » se retrouve chez du Fail et chez Sorel. Après cela on peut s'extasier sur l'admirable faculté de transformation que possédait l'auteur de *Francion* : c'était un véritable alchimiste.

(1) Cf. *Eutrapel* XI (II, 6) « les amoureux qui, *d'un ris badin*, se faisoient fort requerir de les rendre [les fuseaux tombés] ».

(2) *Francion*, éd. Colombey, p. 256.

(3) *Ibid.*, p. 257. — On pourrait citer encore un petit tableau de caractère gaulois, dont l'idée paraît prise au chap. XI d'*Eutrapel*, (*Francion* p. 262 ; du Fail, II, p. 7). — La mystification scatologique à laquelle se divertit Francion au cours d'une noce campagnarde et qui est racontée avec force détails réalistes (p. 260-261), rappelle par la manière de conter l'anecdote de l'apothicaire et de sa femme au chap. XXIV d'*Eutrapel* ; mais dans sa donnée générale, ce récit pourrait se comparer plutôt à une mystification racontée par G. BOUCHET au début de sa IVe serée.

venir les bonnes vieilles gens, et les prioit de raconter tout ce qui étoit en leur mémoire du temps de leur jeunesse (1)... » Est-il besoin de faire remarquer que nous avons là un souvenir du prologue des *Propos Rustiques* ?

On pourrait encore relever, çà et là, dans *Francion*, quelques motifs d'anecdotes, quelques expressions comiques dont la présence s'explique par la lecture de Noël du Fail. Au reste, ce relevé ne serait pas très considérable : gardons-nous d'exagérer la part de notre auteur et de tomber dans un excès inverse de celui où était tombé M. Roy. Il nous suffit d'avoir démontré que l'influence de du Fail sur Sorel fut sensiblement plus importante qu'on ne l'a dit, et que ce fut vraiment une influence, et non pas la simple transmission de quelques sujets d'anecdotes. Sans être un roman proprement dit, l'œuvre de du Fail contenait en désordre une foule d'éléments réalistes, satiriques et picaresques : Sorel sut les y reconnaître (2).

(1) *Francion*, l. VII, p. 265.

(2) Mon étude était terminée quand j'ai pris connaissance de l'ouvrage élégant et clair de M. Gustave Reynier sur les *Origines du Roman Réaliste* ; sans quoi je n'eusse pas manqué de le citer à plusieurs reprises et parfois de le discuter. Je ne veux m'attacher ici qu'à une seule question essentielle, celle de la place qu'il convient d'attribuer à du Fail dans l'histoire littéraire proprement dite, je veux dire dans celle qui considère l'évolution des genres et traite des influences. Après avoir lu mon chapitre final, d'où il ressort que l'influence de du Fail fut mince, on peut se demander comment il se fait que dans une histoire du roman réaliste M. Reynier accorde à Noël du Fail tout un chapitre de trente-sept pages, sans parler de quatre à cinq pages à propos des « gueux dans la littérature française au xvie siècle. » Voilà bien des progrès accomplis depuis Heinrich Körting, qui, traitant des précurseurs du roman réaliste, au t. II de sa *Geschichte des französ. Romans im 17e Jahrhundert*, ne prononçait même pas le nom de Noël du Fail : assurément il avait tort ; mais ne peut-on pas trouver que les progrès ont été trop grands ? En fait la contradiction qui existe entre M. Reynier et moi est plus apparente que réelle. Il suffit de comprendre son dessein qui n'était pas tant d'étudier méthodiquement l'évolution d'un genre que de considérer les diverses manifestations de l'esprit réaliste dans toutes les branches de notre ancienne littérature : fabliaux, nouvelles, mélanges dialogués, etc, etc... Dès lors, personne, et moi moins que personne, ne songera à s'étonner de la belle place faite à du Fail. Seul le titre choisi par M. Reynier pour son livre prêterait à la critique. Après tout, il se peut fort bien que du Fail ait eu une action que nos recherches philologiques ne peuvent pas déterminer avec une précision mathématique. En histoire littéraire, on doit tenir compte des « impondérables ».

CONCLUSION

Les Rennais de la seconde moitié du xvie siècle ont connu, parmi les notables de leur cité, un personnage respecté, mais somme toute assez étrange et qui a dû leur donner parfois des inquiétudes. Chez Noël du Fail le magistrat était honnête, solide, pénétré de ses fonctions, fort érudit et souvent consulté. L'homme, une fois dépouillée la gravité judiciaire, se montrait volontiers jovial et bon compagnon, du moins dans le cercle de ses amis, « car il avoit sa bande à part (1) » ; *magister in aula, socius in camera*, aimait-il à répéter après son bon maître rennais Nicolas Bernard. *In camera*, le seigneur de la Herissaye faisait bonne chère, au risque d'exaspérer la goutte qui le tenait aux jointures, et se répandait en « mots de gueule ». Il conserva le culte de Rabelais et de la tradition rabelaisienne jusque dans un temps où ses collègues de la magistrature, plus au courant du mouvement littéraire, ronsardisaient, pétrarquisaient, célébraient la puce de Mademoiselle des Roches, ou tournaient le vers latin.

Mais on savait aussi que ce disciple de Rabelais, amateur de plaisanteries grasses entrelardées de latin et de jargon juridique, avait souvent la dent dure. Sa morgue nobiliaire était connue, ainsi que ses prétentions d'homme d'épée. Ses sarcasmes tombaient dru sur les bourgeois, marchands et vilains enrichis, et n'épargnaient même pas ses collègues magistrats entachés de roture. Il est vrai que le seigneur de la Herissaye n'était pas beaucoup plus tendre avec les hobereaux, dont il dénonçait l'ignorance et les préoccupations mesquines : car il était pour le progrès des lumières, ce qui n'empêchait pas cet homme singulier de regretter sans cesse la simplicité du bon

(1) I, 209.

vieux temps. Alors qu'il gourmandait à peu près toutes les classes sociales, il semblait n'avoir de tendresse que pour les rustiques, objet du dédain général ; et il était notoire que, se déguisant du nom de Léon Ladulfi, il avait écrit sur ces grotesques un petit ouvrage en vérité peu comique pour un pareil sujet. Sans doute il plaignait les petites gens que foulaient les impôts et les dîmes et que tondaient les officiers de justice, et cela était fort bon en soi ; mais que fût devenue la ville de Rennes, si, comme il le souhaitait, on eût bouté hors de France tous les Chicanoux pour les enfermer dans un royaume de Chicanerie avec défense expresse d'en sortir ? Cet admirateur du passé roulait dans sa cervelle toute sorte de réformes qui eussent bouleversé l'état présent ; avec cela, il se mêlait encore de réformer la religion de ses ancêtres et d'interpréter la Bible en vrai parpaillot. Cet homme qui pensait tout au rebours des autres devait être un peu fol malgré sa science. Il prêchait la vertu à mesure qu'il vieillissait, comme le diable qui se fait ermite ; mais on racontait qu'il avait fait dans son jeune temps quelque tour de Villon, et en tous cas il n'était pas si réformé qu'il ne se plût à raconter sous le nom d'Eutrapel ses folies et gaillardises d'autrefois. Ainsi parlaient sans doute les Rennais.

Le fait est que du Fail se jugea lui-même assez complexe et étrange pour se prendre comme sujet d'étude, bien avant que Montaigne eût formé le dessein de se peindre ; il se peignit rempli de prétentions et amoureux de simplicité, petit-maître et rustre tout à la fois, colérique et raisonnable, épris d'individualisme et autoritaire en morale, conservateur frénétique et révolutionnaire ; il fit coexister dans son œuvre comme dans sa personne un gamin irrévérencieux et un magistrat sévère ; il nous montra un jeune barbare se pliant difficilement au joug de la raison, et il fit parler à celle-ci un langage juste et parfois élevé, tout en lui infligeant le sobriquet ridicule de « Polygame ».

Au reste cette peinture du moi reste fragmentaire, comme tout ce qu'a produit du Fail. Eutrapel ne supporte pas la comparaison avec Montaigne ; il n'a pas assez de profondeur ni de portée humaine ; mais il est intéressant et curieux, — deux adjectifs qui reviennent souvent sous la plume quand il est question de Noël du Fail. Eutrapel nous intéresse surtout quand l'auteur ne se livre pas à de pénible efforts pour le

mettre en scène et organiser des conflits entre lui et ses deux éternels partenaires, Polygame et Lupolde. Car notre auteur, qui s'obstina pendant toute sa carrière d'écrivain à traiter des genres objectifs, à faire converser des êtres vivants, y compris Noël du Fail, fut le moins objectif des hommes. Il dut mourir persuadé qu'il avait écrit des dialogues, alors qu'il n'a jamais été capable de composer une conversation, je ne dis pas vivante, mais tant soit peu vraisemblable. Son incapacité dramatique est expliquée et en partie compensée par ce qu'on pourrait appeler son lyrisme. Il n'a jamais fait que se raconter lui-même, et nous le retrouvons, à peu près identique, depuis 1547 jusqu'à 1585, sous des costumes divers et sous des noms d'emprunt. En 1547, ce jeune homme qui n'a pas atteint la trentaine se fait conter par des vieillards son propre rêve d'une humanité plus primitive, donc plus belle, et plus conforme à l'idéal patriarcal. Nous le reconnaissons sous les traits du bon vieux misanthrope Thenot du Coin, et nous le reconnaissons encore, quarante ans plus tard, sous les traits d'Eutrapel, lorsque, secouant la poussière de ses sandales sur la corruption des cités, il décide de se réfugier dans une solitude champêtre « où d'être homme d'honneur on ait la liberté. » Il passa son temps à revivre ses souvenirs ou ceux des autres, et se fit, lui quinquagénaire, le contemporain et l'ami indulgent de son jeune moi. Parmi les lazzi et les gambades de Noël du Fail il y a une poésie qui vient de ce perpétuel besoin de se réfugier dans le passé. Plus d'un Breton se reconnaîtra dans ce gabeur fantasque et un peu farouche, homme d'opposition qui eut sans cesse la nostalgie de la solitude et le regret de ce qui fut.

La subjectivité de Noël du Fail est donc beaucoup plus grande qu'on ne l'avait cru jusqu'à présent, et nous pouvons enfermer son incontestable réalisme dans des limites assez étroites. J'ose espérer qu'après avoir parcouru l'étude qui précède, on renoncera désormais à se représenter et à représenter dans des ouvrages littéraires un du Fail esclave des réalités, écrivant sous la dictée de ses devisants, tenant registre de ses conversations avec son frère et Colin Briand, tirant à chaque instant son carnet de notes pour prendre un croquis ou sténographier une réplique. Il a procédé le plus librement du monde avec la réalité comme avec ses sources littéraires, dont nous avons pourtant accru le nombre et l'importance. Hormis quelques imitations

un peu trop dociles, c'est plaisir de le voir « prendre son bien » dans Rabelais, supporter allègrement le poids d'un tel modèle, et dégager de l'énorme *Gargantua* une idylle semi-réaliste où des gens du menu peuple vivent, pensent, font les importants, se querellent, et s'agitent sous nos yeux comme des vibrions dans une goutte d'eau vue au microscope. Du Fail met à profit Guevara pour nourrir quelques développements sur le bonheur des champs et de la retraite ; mais il ne viendra à l'idée de personne de soutenir que ce bonheur n'ait pas été réellement désiré et senti par du Fail. Parmi les récits dont fourmille son œuvre, les uns reposent sur des faits réels, d'autres, — plus nombreux qu'on ne le pensait, — dérivent de la tradition orale et écrite : quelle que soit leur origine, du Fail les soumet à sa fantaisie personnelle en même temps qu'à ses idées sociales et morales, toujours identiques et en très petit nombre : je ne connais pas de conteur qui se prête aussi bien à la tentative de synthèse que j'ai appliquée aux *Contes d'Eutrapel*.

La marche de ces récits est aussi capricieuse que possible. C'est le triomphe de la subjectivité. Sans qu'on sache pourquoi, du Fail ici résume avec la sécheresse d'un Pogge ou termine brusquement une anecdote qui semblait devoir solliciter sa verve ; et là il fait un sort à une anecdote qu'il eût pu réduire aux proportions d'un bon mot. Les contes d'*Eutrapel* s'avancent d'une allure inégale capricieuse, se frayant un passage à travers une broussaille de parenthèses , puis galopant à toute bride vers le dénouement, fouaillés par la nervosité impatiente de l'auteur. Dans cette course au clocher, un détail indispensable ou utile peut tomber : du Fail n'en a cure ; des faits essentiels sont relégués dans une incidente. Partout règne un joyeux mépris pour la vraisemblance vulgaire.

On peut dire que presque jamais les personnages mis en scène par du Fail ne parlent un langage exactement conforme à leur condition sociale et aux convenances dramatiques. L'auteur, toujours présent, leur souffle la réplique. Un amateur de réalisme criera perpétuellement à l'invraisemblance en écoutant discourir dans le français le plus soigné les vieux paysans des *Propos Rustiques*. Dans *Eutrapel* c'est la même uniformité, seulement le ton a changé : ici, quel que soit le personnage, il parlera le même style à la fois jovial, débraillé et savant que l'auteur a fini par adopter. Tandis que les devisants dissertent

ou échangent des brocards, les héros des contes lancent à la volée des répliques brèves, saccadées, souvent de simples tronçons de phases, des onomatopées, des interjections. Tous deviennent nerveux et capricants comme du Fail. Au chapitre III, un étudiant a l'indélicatesse de rappeler à une dame qu'elle avait eu par surprise, dans la folie du mardi-gras, une faiblesse pour lui :

« Luy de sa part, luy parla du lieu, comment, et les enseignes de tout l'affaire du passé : et concluoit par des moyens à ses précédentes fins, et si demandoit despens. »

Tout le monde comprend que cette phrase ne vise pas à résumer la réplique de l'écolier : du Fail n'y a même pas songé ; il a tout transposé dans le style juridique qui lui était familier. La réponse de la dame, bien qu'écrite en style direct, est également un pur produit de l'imagination de du Fail ; citons-là, car elle donne une bonne idée de la vivacité de notre auteur :

« Eh bien, dit-elle, soit ou non soit, hier tout estoit du lard, ce qui est fait est fait, il n'y a point de remède, qui est outu si est outu (quelques docteurs disent que elle adjouta une F) : aujourd'hui, qui est le jour de repentance, monstrons par autre voyes qu'il nous en deplaist. Au demeurant, retirez-vous, que je ne vous voye jamais, et sur votre vie ne vous vantez de rien, et dictes aux passans que vous n'avez rien veu, vie fouet, et au vent. »

C'est amusant et on ne peut plus alerte. Mais personne ne dira que c'est « vrai » et qu'une dame, dans la situation donnée, a pu s'exprimer de la sorte et prononcer, par exemple, le petit membre de phrase qui amène une parenthèse empruntée par du Fail à l'arsenal comique de Rabelais. Nous avons affaire à une transposition. La réplique est vraie dans l'ensemble et si l'on peut dire, symboliquement, parce qu'elle représente bien par sa prestesse la rapidité avec laquelle le péché fut oublié, escamoté, anéanti. Ailleurs, du Fail nous représente des matamores qui se répandent en vaines menaces contre un absent :

« Ils protestoient de protester, et luy donner entre chien et loup, et le percer à jour à belles estocades, l'ancien combat des Espaignols, ce dit Tite-Live ; bref, que de quatre il n'en demeureroit que six, huit de la chandelle et autant du chandellier (1). (*Eutrapel* XVII ; II, 84).

Au lieu de se demander ce que ces personnages ont pu dire dans la réalité, du Fail, suivant un procédé constant chez lui,

(1) Du Fail avait déjà employé au chap. VI cette dernière formule, pour figurer les menaces proférées par un homme en colère : « hem ! qu'il en tueroit dix de la chandelle et vingt du chandelier. »

a mis bout à bout des expressions proverbiales et des tournures comiques, — sans oublier l'antiquité, puisque Tite-Live est allégué (1).

Même lorsqu'il compose un tableau, il interprète souvent plus qu'il ne peint, et il peint avec ses sympathies ou ses haines ; son « humour » personnel vient s'ajouter à sa vision des choses. On sait comme il a détesté les manières prétentieuses des courtisans : son ironie se manifeste dans cet amusant tableau où il représente des petits-maîtres regardant avec dédain un soldat sans-gêne : « Ceux qui estoient de la seconde table... regardoient cet escrimeur de dents, estans debout, les jambes et bras croisez : autres tenans la poignée de leurs dagues : et la pluspart branslans la teste pour voir l'ombre et sentir l'air de leurs panaches, qui se joüoient sur le haut des chapeaux (2). » Excellente caricature, qui débute par de simples notations de réaliste, mais se poursuit par l'amusante interprétation d'un geste de tête.

Un dernier exemple nous montrera comment se mêlent incessamment chez du Fail le descriptif et l'humoriste personnel. La jolie fable de l'Épouvantail et des Oiseaux, au chapitre XVII d'*Eutrapel*, contient une courte description de l'épouvantail, « enfariné, embeguiné », et une notation à la fois juste et poétique des mouvements des corneilles, « caquetans bec à bec, et sautelans d'un seillon sur l'autre. » Mais du Fail, qui n'est pas un narrateur paisible, éprouve le besoin d'intervenir dans le récit par des parenthèses, véritables interpolations personnelles qui nous entraînent fort loin du sujet : et ce sont de petites digressions sur Apollonius de Tyane, sur les journaliers, sur les écoliers de Toulouse, sur un ambassadeur de Louis XII, etc., etc..., tant et si bien que la fable, qui eût tenu facilement en une page, se trouve en occuper deux et demie. De plus, non content de décrire les animaux comme des animaux, du Fail humoriste s'amuse à les assimiler à des êtres humains, et termine le récit

(1) Est-il besoin de faire observer que le procédé avait été fort employé par Rabelais ? Quand Picrochole furieux s'écrie « je tuerais un peigne pour un mercier », — déformation comique d'une expression proverbiale, — il parle comme un héros de du Fail. Mais il y a chez Rabelais, si fantaisiste soit-il, plus d'éléments dramatiques, — par exemple dans l'épisode de Picrochole, — que chez son disciple breton.

(2) II, 82-83.

en nous montrant les oiseaux, enfin rassurés, picorant des fèves de plus belle « plus en haine de ce qu'on leur avoit baillé et supposé un homme de foin (cas plein de fausseté et capital) qu'autre chose ». C'est ainsi qu'au chapitre III des *Baliverneries*, Eutrapel interprétait comiquement les sentiments des chiens qui, voyant leurs maîtres tout occupés à déménager, se chargeaient eux-mêmes de « quelque faucille ou manche de fouët, afin qu'on ne leur eust reproché au giste quelque point d'ingratitude ou quelque insinuation d'amitié avec l'ennemy (1). »

* * *

Et pourtant, cet écrivain subjectif, qui se répand en confidences sur lui-même et son entourage, qui impose à la réalité tant de déformations caricaturales et dont la main est sans cesse visible derrière les pantins dont il tire les fils, mérite de figurer en bonne place dans une histoire du réalisme en France. Du Fail fut à des titres divers un réaliste.

D'abord, il y eut chez lui une forte dose de naturalisme, ce qui n'est pas tout à fait le réalisme, mais peut y conduire aisément. Vers 1540, du Fail but avec délices à la grande coupe que lui tendait en souriant François Rabelais ; *Gargantua* et *Pantagruel* l'aidèrent à préciser des tendances qui vivaient latentes dans son âme de campagnard attaché à la glèbe natale. Il aima la nature non pas seulement en misanthrope que dégoûtent les simagrées des civilisés et la corruption de la société, mais d'un amour positif très profond. Il aima les animaux, dont il décrivit les gestes avec grâce et dont il prit la défense contre la méchanceté des hommes ; il se pencha sur les êtres simples, sur les paysans en qui il croyait retrouver quelque chose de la bonne foi primitive, maintenant exilée des villes ; il observa la naïveté d'un regard amusé et sympathique à la fois ; le meilleur de son comique et le plus fin, — je veux dire son comique humoristique, fort différent de la jovialité brusque et un peu vulgaire qui domine trop dans les *Contes d'Eutrapel*, — a sa source dans cette indulgence narquoise pour les braves gens de la campagne ou de l'ancien temps qui sont ridicules « sans mal penser », ré-

(1) I, 182.

vèlent ingénûment leur âme et, rapprochés de la nature, sont comme elle sans malice. Aux autres, à tous les représentants de la civilisation moderne, du Fail réserve la satire directe et la caricature proprement dite. Sus aux courtisans et petits-maîtres ! Sus aux Italiens dont l'influence a contribué à faire dégénérer les Français de leur bonté primitive ! Cette espèce de naturalisme réactionnaire prend chez Noël du Fail une forme très caractéristique ; mais on en trouverait assez facilement les germes chez Rabelais, qu'une opinion trop sommaire représente souvent comme « un homme de progrès. » L'amour de la nature se confondait chez du Fail avec l'amour de la vérité sous toutes ses formes ; j'ai déjà dit que toute son œuvre est une protestation parfois brutale contre les hypocrisies, les prétentions et les mensonges qui se cachent sous les raffinements de la politesse et du luxe. Et s'il fallait absolument trouver à du Fail un pendant parmi les écrivains de sa race, je lui comparerais le Breton René Le Sage, non pas seulement parce que celui-ci nous promène à son tour dans les diverses classes sociales et réalise dans sa plénitude le roman d'observation picaresque dont Noël du Fail n'avait donné qu'une ébauche confuse, mais plus encore peut-être à cause de leur commune passion pour le vrai, de leur haine commune pour la dissimulation et la vanité.

Pour en venir au réalisme proprement littéraire de Noël du Fail, nous rappellerons à titre de curiosité et sans lui en faire gloire, qu'il esquissa dans les *Baliverneries* la théorie d'une imitation étroite de la réalité ; il érigea en système dès cet ouvrage ses pires défauts : incohérence, brusques entrées *in medias res*, absence de préparation et de progression dans les dialogues. En dehors de tout système, il est réaliste d'allures et de ton : d'abord par la familiarité perpétuelle de son langage, de plus en plus farci de locutions populaires et proverbiales. Entre les mains d'*Eutrapel*, tout prend une allure bon enfant, triviale même, et devient « peuple ». Il cultive volontiers la parodie. Voyez par exemple, au chapitre *De la Musique*, son curieux portrait d'Orphée « ravaudant » les premiers essais musicaux de l'humanité « sur deux meschantes harts d'osier, tendues au rond de quelques vieille teste de cheval (1) » ou encore cette amusante transposition champêtre de la quête du Saint-Graal, « qui estoit

(1) *Eutrapel* XIX (II, 118).

une fiole pleine d'un baume si mirifique, après lequel les chevaliers errans couroient, comme petits gars qui auroient adiré leurs vaches (1). » C'est par des comparaisons de ce genre que du Fail enlevait de leur prestige à des choses vénérées.

Mais il est évident que le véritable réalisme de Noël du Fail doit être cherché dans les petits tableaux de genre, descriptions et portraits dont il a parsemé toutes ses œuvres : là est sa principale originalité. Si beaucoup de nos anciens conteurs l'égalent ou le dépassent, — encore qu'il ait sa manière à lui de conter, rapide, alerte, nerveuse, — aucun, pas même Rabelais, n'a su camper comme lui un personnage en quelques traits justes, expressifs, préciser les actes, gestes et paroles par où se révèle chez ce personnage le défaut essentiel, enfin le replacer dans son milieu et nous faire voir en lui le représentant d'une caste, d'un métier, d'une époque, — car chez du Fail l'observateur social accompagne presque toujours l'artiste et dirige son pinceau. Sa mémoire évocatrice nous a conservé ainsi d'inoubliables figures du temps passé. Si l'on veut se rendre compte de sa supériorité en ce genre, que l'on mette par exemple en parallèle le portrait du bon ivrogne breton Robin Chevet avec celui de l'ivrogne Janicot dans les *Nouvelles Recreations et joyeux devis*, dont l'auteur, qui est avant tout un conteur, s'est parfois essayé à décrire des individus. Comme on l'a justement observé (2), le prétendu portrait de Janicot n'est qu'une collection de lieux communs plaisants sur l'ivrognerie en général ; Robin Chevet est un être vivant, chez qui l'ivrognerie se combine avec d'autres traits caractéristiques et contribue à colorer d'une façon particulière certains travers. Il ne faudrait pas croire cependant que du Fail ait souvent procédé avec cette maîtrise ; habituons-nous à voir en lui un auteur capricieux, intermittent, chez qui la fatigue survenait très vite et qui, suivant la définition qu'il a donnée lui-même du caractère breton « n'avoit qu'une pointe, sans aucune persévérance et con-

(1) *Eutrapel* x (I, 329). On goûtera mieux le sel de cette comparaison rustique si l'on se souvient que, peu d'années auparavant, dans sa préface au *Demosterion* de Roch Le Baillif (1578), du Fail avait pris ou feint de prendre au sérieux les symboles abscons que les alchimistes découvraient dans la quête du Saint-Graal.

(2) Gustave Reynier, *Les Origines du Roman réaliste*, p. 202.

tinuation (1). » Même dans les *Propos Rustiques*, plusieurs portraits sont simplement esquissés, et on ne trouverait guère de physionomies individuelles dans les *Contes et Discours*. C'est plutôt un amusant tableau de mœurs que du Fail a lestement brossé lorsqu'il nous a mis en présence de l'apothicaire angevin maître Pierre ; celui-ci est le représentant d'une catégorie sociale d'autrefois : l'épicier-apothicaire, vendant de tout, ignorant, mais un peu frotté de science et chez qui la connaissance de quelques mots latins a développé un snobisme naïf. Cette vanité est caractérisée avec justesse et, attisée par les mystifications de joyeux écoliers, arrive à un ridicule achevé ; mais du Fail n'a vu et rendu que ce trait de caractère qu'il observait si volontiers chez ses contemporains. Le capitaine des guerres d'Italie en qui nous avons reconnu le seigneur du Lattay occupe à lui tout seul un chapitre des *Contes d'Eutrapel* (2) : il y avait l'espace suffisant pour un portrait en pied ; et en effet nous nous intéressons à ce guerrier du vieux temps, simple d'allures, parlant patois, facétieux et menant une vie privée singulière, au demeurant le meilleur fils du monde ; mais du Fail nous a donné là une petite chronique plutôt qu'un portrait concentré, et ce brave capitaine reste pour nous une figure curieuse plutôt qu'un être humain dont l'âme nous a été révélée. Et il en est généralement ainsi chez notre auteur.

Quoi qu'il en soit, et même si l'on constate que du Fail peignit plutôt les hommes par le dehors que par le dedans, son mérite n'est pas mince. Il savait voir. Ce qu'il voyait surtout, c'étaient des gestes et des mouvements. Jamais un de ses personnages n'ouvre la bouche sans que sa gesticulation soit indiquée, et cette dernière est même plus importante pour du Fail que la parole : considérez par exemple les attitudes du fermier poitevin répondant au fils de son maître (3), ou encore celles des médecins caricaturés au chapitre XIII d'*Eutrapel*. Le sens du pittoresque apparaît dans les images que du Fail évoque à chaque pas, ainsi quand il compare à des « estradiots » ou cavaliers armés de lances les fines bulles du vin qui traversent verticalement le liquide pour venir fuser au-dessus de la

(1) II, 198.
(2) Le chapitre VIIIe.
(3) II, 67.

surface (1). Il donne à merveille l'impression de mouvements progressifs et menus, ceux des oiseaux dans la fable de l'épouvantail, ou, encore, dans un genre plus scabreux, ceux de ce gentilhomme qui, en équipée nocturne, s'approche doucement d'une chambrière endormie « petit à petit, frissonnant, haletant, à petits traits souvent repetez : comme l'on voit ces preneurs de taupes, qui, recourbez, et soulevant un pied, pendillent et douteux attendre leur proie (2). » Une image rurale, naturelle chez du Fail, est venue se greffer ici sur une autre image qui n'avait rien à faire avec les travaux des champs ; mais l'excursion en compagnie du preneur de taupes ne nous a point fait oublier la gaillarde description de la chambrière, « une grosse garse de chambrière, renversee et descouverte... deux courts, charnus et refaits jambons, jambe deçà, jambe delà, un bras negligemment et par nonchalance pendant à demy, deux tetins s'enflans et baissans par un flus et reflus... » Au chapitre xx, le manège du moine « croquelardon » qui s'insinue dans les cuisines pour emplir sa poche amène une description assez longue où du Fail déploie toutes ses qualités de miniaturiste et d'animalier. Le moine quêteur ressemblait, nous dit-il, à

« ces jeunes chiens, qui, acculez (3) et faisant bonne mine devant un petit enfant, tenant un lopin de pain et sa beurrée (4), le regardent faisans autant de tours de teste, qu'ils voient de morceaux avalez, puis alongeans petit à petit le museau, prennent doucement et du bout des levres seulement le pain de la main du petit, auquel pour sa naïve imbécilité semble qu'il n'y a point de mal : mais le fin et rusé mastin (car le levrier, cemme trop genereux, ne le feroit) (5) aïant bien fait ses approches, tout d'un coup hape, engoule et s'enfuit quant et quant, laissant ce petit enfançon bien éperdu, et par avanture tancé par sa mère d'ainsi s'estre laissé aller. » (6)

Voilà une petite scène domestique étudiée et notée par un pur descriptif, simplement soucieux de faire un bon croquis. C'est là un des aspects de du Fail réaliste. Mais il y en a d'autres, et qui sont d'un ordre plus élevé, je veux dire que, non content de des-

(1) I, 147.
(2) II, 279.
(3) Posés sur le train de derrière.
(4) Couche de beurre étendue sur le « lopin » de pain.
(5) L'esprit de caste de du Fail se manifeste jusque dans sa conception du monde animal. Pour lui, le levrier est noble et le mâtin roturier (Cf. encore I, 240 ; II, 55-56).
(6) *Eutrapel* xx (II, 138).

siner ou d'indiquer des contours en quelques coups de crayon, notre auteur sait aussi, de temps à autre, peindre en profondeur et, sans effort visible, rendre le coloris des scènes et l'atmosphère qui les environne. Les *Propos Rustiques* en fournissent de bons exemples ; qu'on relise leur prologue : sans que le paysage soit décrit à proprement parler, comme nous l'entrevoyons sans peine, et dans quelle lumière douce baignent ces quatre vieillards au repos ! Même dans *Eutrapel*, généralement plus sec, il arrive de rencontrer de véritables tableaux. Nous n'avons pas à refaire l'analyse de l'épisode des « vieillards de Catalun », qui évoque avec une simplicité de moyens surprenante une humanité contemporaine et pourtant primitive (1). Arrêtons-nous un instant à la scène de veillée par laquelle débute le chapitre XI. C'est véritablement un tableau composé : les personnages sont groupés avec soin et les gestes essentiels notés ; un certain nombre de filles, assises sur une buche, font « gorgiasement pirouetter leurs fuseaux (2) », tandis que d'autres, placées plus bas, se haussent sur la pointe du pied pour voir ce qui ce passe. Ce qui se passe dans cette promiscuité où filles et garçons, — ces derniers oisifs, — sont entassés, est assez facile à deviner : des mots se chuchotent aux oreilles, des quenouilles tombent et des mains masculines s'offrent aussitôt à les relever moyennant un baiser ; et cependant l'œil du maître surveille toute cette jeunesse, et surtout elle a pour contrôleurs « un tas de vieilles, qui percent de leurs yeux creux jusque dans le tait au vaches. » Ce tableau est un vrai chef-d'œuvre en deux pages : et ce qu'on y admire, c'est moins tel ou tel détail que la façon dont l'auteur a su nous plonger dans l'atmosphère de cette salle mal éclairée, lourde d'effluves amoureux et où Satan, dieu de la jeunesse, rôde par les pénombres complices. Illustration excellente des sermons des prédicateurs bretons, qui pendant plusieurs siècles, ont fulminé du haut la chaire contre les « fileries », « veillois », « renderies de poupées » et autres réunions nocturnes où les deux sexes trouvaient une occasion de se réunir et d'échanger des promesses durables ou éphémères.

(1) Voir notre chap. V (p. 215).
(2) II, 6.

*
* *

Et maintenant, comment se fait-il qu'un écrivain doué de qualités aussi rares de vision et d'évocation, si apte à saisir les aspects fugitifs de la vie, soit, malgré de nombreuses éditions, médiocrement apprécié et peu lu, je ne dis pas seulement des historiens de la littérature française mais même de la catégorie de modernes pour laquelle il semble avoir écrit, je veux dire les historiens des mœurs et de la civilisation ? (1)

Il y a là un problème que chacun peut résoudre en essayant de lire et de comprendre quelques pages d'*Eutrapel* prises au hasard. Que de lettrés à qui du Fail avait été recommandé comme un auteur amusant, et qui, après un essai loyal, ont fermé le livre et l'ont reposé pour toujours sur un rayon de leur bibliothèque ! Les *Propos Rustiques* eux-mêmes, son œuvre la plus lumineuse, ne sont pas partout d'une lecture facile, malgré l'abondant commentaire d'un éditeur de premier ordre. Les causes de l'obscurité de du Fail sont variées ; nous en avons abordé quelques-unes au cours du présent travail ; nous en signalerons d'autres dans une étude spéciale sur sa langue et son style. Parmi ces causes, il faut évidemment mettre en première ligne les nombreuses allusions trop brèves à de petits faits, à des localités ou à des personnes totalement inconnues du lecteur. Bien des menues énigmes resteront encore à résoudre après moi, je l'avoue sans vergogne ; ainsi quand Eutrapel dit en plaisantant qu'il fallait toujours mettre de l'argent dans l'escarcelle de Lupolde, « comme au loup de la jambe Marbandus (2), » la plaisanterie est peut-être excellente, mais nous n'en goûterons bien la saveur que quand un chercheur plus heureux que moi aura pu découvrir ce qu'étaient ce Marbandus, cette jambe et ce loup (3).

(1) Il faudrait naturellement faire ici quelques exceptions, deux tout au moins : du Fail a été et mis à profit par M. Bonnaffé, non seulement dans son article sur *Pihourt et ses hétéroclites* (voir notre Bibliographie, p. xvi), mais dans d'autres ouvrages, en particulier dans ses *Études sur la vie privée de la Renaissance* (Paris, H. May, 1898), et par M. P. de Vaissière dans ses *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France* (Paris, 1901). Malgré cela, il s'en faut de beaucoup que la mine ait été exploitée comme elle le mériterait.

(2) *Eutrapel*, ch. xix (II, 110).

(3) Bien entendu, le « loup » dont il s'agit ici devait être une espèce d'ulcère

Une erreur grave, et que nous avons combattue à diverses reprises, c'est que les obscurités de Noël du Fail seraient avant tout des cachotteries, des mystères voulus par l'auteur, savamment organisés pour dépister le lecteur et dissimuler certaines satires ou certaines opinions. Du Fail, qui ne craignait pas de se désigner clairement comme l'auteur des *Contes d'Eutrapel*, réduisit la dissimulation au minimum nécessaire, et la part de la satire personnelle, que nous avons essayé de délimiter chez lui, nous est apparue assez faible. Pour les noms propres de terroir et les allusions locales qui farcissent son œuvre, il procéda en somme à l'exemple de son maître Rabelais, ni plus ni moins (1) ; il crut bien faire ; sa volonté d'être intelligible en dehors de la Bretagne est indéniable, et s'il est parfois trop provincial à notre gré, ce n'est pas de sa faute. Les preuves en abondent. Sans répéter ici ce que nous avons dit sur le caractère général de la satire des mœurs dans *Eutrapel* et pour ajouter une preuve linguistique, nous noterons que du Fail, de peur de n'être pas compris de

et non un carnassier. Mais nous ne sommes guère plus avancés après cette facile remarque lexicographique.

(1) Donnons encore un exemple. Du Fail écrit au chapitre xx d'*Eutrapel* : « s'esbattre en la vallee de Concreux pres Nantes, où l'on tient que le tort vainquit le droit. » (II, 134-135). Il y a là, d'une part, une incontestable gaillardise, et, d'autre part, une allusion historique qu'on ne comprend que si l'on est au courant de l'histoire bretonne : il y eut, en effet, à Conquereuil, près de Nantes, une bataille où Conan le Tort remporta la victoire (pour plus de détails, voir notre *Lexique*, s. v. CONCREUX). Des cas de ce genre sont innombrables chez Rabelais. Lorsqu'il écrit qu'une « horde vieille estoit venue de Brizepaille d'aupres de Sainct Genou », il procède comme du Fail ou plus exactement il lui donne l'exemple ; jusqu'en 1909, tout le monde, y compris Marty-Laveaux, n'avait vu dans le passage cité qu'un amusant symbole géographique : on brisait la paille sur le genou. C'est en 1909, dans la *Revue des Études Rabelaisiennes* (t. VII, p. 75) que M. Jacques Soyer, archiviste du Loiret, s'avisa le premier, du moins à ma connaissance, qu'il y avait réellement dans le Berry, province bien connue de Rabelais, un hameau de Brizepaille, situé dans la commune de Saint-Genou (Indre). Toutes ces petites finesses provinciales, proportionnellement plus nombreuses chez Rabelais que chez du Fail et qui ne sont pas, comme chez ce dernier, limitées à une seule province, ont donné et donneront encore de la tablature aux érudits. Or, il ne viendra à l'idée de personne de croire que Rabelais écrivait tantôt pour les Tourangeaux, tantôt pour les Poitevins, et tantôt pour les Berrichons. Il pensait bien être compris de tout le monde, malgré ses provincialismes, et il estimait qu'on pouvait se plaire au *Gargantua* sans avoir sous les yeux une carte du Chinonnais. Du Fail pensait de même.

tous les Français, s'est chargé lui-même de gloser les expressions et vocables qui lui paraissent provinciaux ou rares : les trois quarts des doublets ou couples de synonymes qui ralentissent sa phrase n'ont d'autre but que définir des mots à la façon d'un lexique ; ainsi il écrira « son devanteau et tablier », (1) parce que le mot *devanteau* était en passe de devenir archaïque et populaire ; le mot *nazarder* lui paraît-il rare au sens de « nasiller », il l'emploiera, mais en le glosant aussitôt : « car il nazardoit et parloit du nez. » (2) Le nombre des termes hauts-bretons ou, d'une façon générale, provinciaux est beaucoup plus restreint chez du Fail qu'on ne serait tenté de le croire à première vue. En considérant le vocabulaire et même le style de Noël du Fail, — où apparaissent cependant certains partis-pris, — nous pouvons conclure encore qu'il fut obscur sans le vouloir.

Il le fut pour des raisons qu'il ne faut chercher en majeure partie dans sa constitution intellectuelle et dans son tempérament : difficulté à analyser les idées, à poursuivre un développement, mobilité extrême, brusquerie d'allures, incohérence ; il semble engagé dans un sujet et il l'abandonne sans crier gare ; on dirait qu'il a pensé comme il voyait, c'est-à-dire par fragments : il se représente lui-même « l'œil inconstant et vague. » Ajoutez à cela que dans cet *Eutrapel* fait de pièces et de morceaux, beaucoup de morceaux ont été visiblement négligés. Du Fail avait le travail du style très pénible ; il maniait avec gêne cette langue encore flottante du XVI[e] siècle, qu'il s'efforçait de temps à autre de rendre plus nerveuse et plus rapide ; bien souvent il renonçait à l'effort et écrivait par dessous jambe. Le mauvais style de du Fail, — et il est malheureusement fréquent dans *Eutrapel*, — se caractérise par un singulier mélange de tournures elliptiques à l'excès et de phrases traînantes, désossées, bourrées de synonymes, encombrées de parenthèses et dont les membres s'agrafent tant bien que mal les uns aux autres à l'aide de *lequel*, de *dont* et autres relatifs ; de sorte que quand il écrit mal du Fail trouve moyen d'être à la fois filandreux et concis jusqu'à l'ellipse d'éléments indispensables à la clarté.

Malgré son désir de reproduire le mouvement d'une conver-

(1) *Eutr.*, II, 209.
(2) *Eutr.*, II, 72.

sation familière, animée et joyeuse, du Fail manque d'aisance et tombe dans le maniérisme. Sa volonté perpétuelle d'être drôle et pittoresque aboutit à l'affectation et au mauvais goût dès que sa verve intermittente ne le soutient pas. Non, cet amant de la nature, cet apôtre du naturel n'écrivit pas naturellement, tant s'en faut (1) ; et c'est là une contradiction de plus que nous mettrons à l'actif de Noël du Fail. Au reste, avec sa coutumière franchise, il a noté chez cet Eutrapel qui lui ressemblait comme un frère des allures de petit-maître, des prétentions ; et ne savons-nous point que l'on ne s'attache si obstinément, si constamment à la critique d'un défaut que si l'on en sent tout au moins quelques germes en son for intérieur ? Il n'y a qu'à se baisser pour cueillir chez du Fail, ennemi de toutes les poses et de toutes les affectations, des images forcées, des épithètes exagérées, — comme cet adjectif « énorme » qui revient si souvent dans sa phrase, — des métaphores bizarres ou trop suivies, à la manière précieuse. Voici par exemple deux femmes qui se disputent ; du Fail nous dira qu'elles sont « en plein champ de bataille d'injures verbales » et échangent entre elles « de la poudre d'invectives ». (2) Un de ses personnages veut-il exprimer qu il a plus de mérites qu il n'en faut pour entrer au Paradis, il déclare qu'il lui « en demeurera bel et bien aux coffres et bahuts de superogation, » (3) et le personnage qui parle ainsi est une pauvre prostituée de bas étage. Ailleurs Eutrapel demandera à Lupolde : « as-tu un *alibi* bien cordé, coarcté et bridé ? (4) » sans que le personnage ainsi interpellé s'informe de l'idiome que parle Eutrapel. Enfin, — et nous arrêterons ici la liste des erreurs de goût de notre auteur, — ce même Lupolde est ainsi représenté par du Fail-Eutrapel : « se donnant à travers les maschoueres, comme tous vieillards font,

(1) Sans rappeler une fois de plus la théorie réaliste exprimée surtout dans les *Baliverneries*, nous citerons ici une phrase de Polygame qui s'applique plus spécialement au naturel dans le style. Voici ce que du Fail fait dire à ce devisant : « Polygame dit que la plus grande finesse qui soit en ce monde est, aller rondement à la besongne, parler son vray patois, et naturel langage, sans le pourfiler et le damasquiner, comme font nos refraisez et gaudronnez de ce jour. » (II, 57). C'était un beau programme.

(2) II, 253.

(3) II, 133.

(4) II, 192.

d'une certaine insolence et bastarde authorité, rechaussee (1) d'un ris d'hoste et aprentif, avec un demy desdain, favorisé de deux ou trois mouvemens de pied alternatif et de fausse esquierre. » Comprenne qui pourra.

Par bonheur, du Fail n'écrit pas toujours de la sorte ; et sans parler des *Propos Rustiques*, le style d'*Eutrapel* est souvent, comme le rire de du Fail, net, franc et de bon aloi. Encore fallait-il signaler ces défauts, — bien que ce soit une tâche un peu pénible pour un biographe, — aucun autre ne l'ayant fait jusqu'à présent ; mais nous ajouterons à la décharge de l'auteur que, sauf pour les *Propos Rustiques,* il n'a jamais fait l'objet d'une édition critique et explicative, et qu'une publication savante éliminerait de sa prose bon nombre de bizarreries, d'incorrections et d'obscurités. Les discussions de variantes et comparaisons de textes que contient la présente étude prouvent surabondamment que les *Baliverneries* et les *Contes d'Eutrapel* attendent un éditeur. Le texte une fois établi et éclairci, il sera possible de livrer au public lettré une anthologie où prendront place, à côté de quelques bonnes pages des *Baliverneries,* toute une série de contes et récits extraits du second ouvrage : débarrassés de leur gangue et accompagnés du commentaire indispensable, ils sautilleront joyeusement sous l'œil amusé du lecteur, qui verra tout un monde disparu se refléter en eux comme dans les menus morceaux d'un miroir brisé ; et du Fail cessera dès lors d'être un auteur « difficile » réservé aux bibliophiles et aux philologues.

(1) C'est la leçon de toutes les éditions (II, 213). On pourrait conjecturer *rehaussée* ; mais la phrase n'en serait pas sensiblement plus claire.

APPENDICE

LISTE DE PROTESTANTS RENNAIS DE 1567

D'APRÈS LE RÔLE DU PAPEGAUT DU 17 OCTOBRE 1567

(Rennes, *Arch. munic.*, liasse 59) (1).

Nos d'ordre	Dates d'entrée dans la confrérie	Indications marginales	
			Roys.
	1563	h son serviteur present en equipaige	NICOLLAS AVENEL, 1563.
		h d	Me JEAN LEMESNAIGER.
			Aultres confraires du privillaige dudict Papegault.
		h d	Me GILLES BECDELIEPVRE, sr de Buris.
	1541	h d	MICHEL EVEN.
5		h d	Me ROMMAIN BLONDEAU.
	1544	h d	ROBERT LE BOUTEILLER.
		h d	PIERRES BIART.
	1546	h d	Me JULLIAN CHAMPION, sr de Chartres.
	1547	h d	Me JACQUES GICQUEL.
10	1549	h d	Me NOEL DU FAIL, escuyer, sr de la Herysaye.
	do	h d	Me GILLES GOUJON, sr d'Artouays.
	do	h d	PHILLEBERT DE CARYON.

(1) Sur l'intérêt et la signification de cette liste, voir ci-dessus pp. 88-89 et 478-480. — Nous avons utilisé aussi d'autres listes et en particulier un rôle (même liasse) daté du 14 sept. 1568 : celui-ci nous a fourni les dates d'entrée de la plupart des personnages ; mais il ne porte pas de mention *h*, sauf, — par une exception curieuse, — pour six huguenots nouveaux entrants en 1562 (de Gilles de la Roche à Michel Perdriel). Nous ajoutons entre crochets, quand il y a lieu, quelques indications prises à d'autres listes que celle de 1567.

Nos d'ordre	Dates d'entrée dans la confrérie	Indications marginales	
	1549	h d	JEAN MOREL, tavernier.
	d°	h d	JACOB BAZILLE, sonneux (1).
15	1550	h d	GILLES PILLET.
	d°	h d	Me JACQUES BEAULIEU.
	1551	h d	PIERRES TUAL, orpheuvre.
	d°	h d	FRANÇOYS BROSARD.
	1552	h d	[Me] FRANÇOYS LECHAPT.
20	1553	h d	JEAN DU BOISLAMBERT CUSSELLIERE.
	1554	h d	JEAN GUILLEU, escritoirier (2) [1567 : GUILLAUME (3)].
	d°	h d	GEORGES DESHAYERS.
	1555	h d	[Sire] JACQUES EVEN.
	d°	h d	Me JEAN ESCOUFFLART, recepveur de Rennes.
25	d°	h d	Me JEAN BOUCEL.
	d°	h d	ESTIENNE FARCY.
	d°	h d	CLAUDE LEPRINCE.
	1557	h d	Me PIERRES LE VIEIL.
	1558	h d	Le seigneur de MONTEJEAN.
30	d°	h pñt	Me FRANÇOYS LEPRINCE le jeune.
	d°	h d	GUILLAUME MEON.
	1559	h d	PIERRES CHAUVEL.
	d°	h d	LOYS LETORT.
	d°	h d	JEAN AULNETTE.
35	d°	h d	JEAN JULLIENNE, sr de la Chapelaye.
	1560	h d	ANDRÉ DESHAYERS.
	d°	h d	OLLIVIER JARIL.
	d°	h à la porte	Me JEAN CHAUVYRY, notaire.
	[d°]	h d	JEAN BOUGEU, cordonnier.
40	1561	h (*barrée*) d	JEAN LEROULX.
	d°	h d	GILLES DE CACÉ, sieur de Bouchaulx.
	d°	(?) h d	Me ESTIENNE BECDELIEPVRE, sr de la Vallée.
	d°	h d	NICOLLAS FARCY.
	d°	h d	Me PIERRES CHAUVIRY.
45	d°	h à la porte	Me PHELIPPES PERRAULD.
	1562	h d	Me JEAN PERRAULD FONTAINNE[s].
	d°	h d	GILLES DE LA ROCHE.

(1) L'expression plus complète est « sonneux [sonneur] d'instruments » ; entendez : «musicien, ménétrier. »

(2) Fabricant d'écritoires et d' « articles de bureau ».

(3) J'ai rétabli *Guilleu* d'après la liste de 1568, dont le scribe s'est nettement corrigé après avoir écrit lui aussi *Guillaume*. La liste de 1568 n'est pas copiée sur celle de 1567.

Nos d'ordre	Dates d'entrée dans la confrérie	Indications marginales	
	1562	h d	Jean de Vaulx, orpheuvre.
	d°	h d	Pierres Lebret, libraire.
50	d°	h d	Jullien Desmons, pelletier.
	d°	h d	Geffroy Menier.
	d°	h d	Me Françoys Bonnier, sr de la Gaudinaye.
	d°	h d	Macé Barbin.
	d°	h d	Pierres Saulnier.
55	d°	h d	Michel Perdriel.
	d°	h d	Françoys Malidort, [boullangier].
	1563	h pñt	Me Jean Regnauld.
	d°	(?) h d	Jullien Belleville, filz Jacques.
	d°	h breolle d	Michel Druart, filz feu Guillaume.
60	d°	h d	[Me] Claude Vallée, [sr des Hayes].
	1564	h d	Jean Thoreau.
	d°	h d	André Bou(c)tin, cordonnier.
	d°	h d	Gilles Bourdays, orpheuvre.
	[d°]	h d	Pierres Leboucher, filz feu Me René.
65	d°	h d	Guillaume du Boys, dict La Bauche.
	d°	h d	Jacques Lecherpentier, filz feu Jehan.
	1565	h d	Me René Bouscher, huissier su siege presidial de Rennes.
	d°	h d	Jean Allefan [1568 : Allefrain].
	d°	h d	Jean Mellet, cordonnier.
70	[d°]	h d	Christofle Bonjus.
	d°	h d	Jullien Petit, pierrier (1).
	1567	h d	Me Françoys de la Regneraye.
	d°	h d	Me Jean Bernard, apoticaire.
	d°	h d	Me Ollivier Lecorre.
75	d°	h d	Charles de Lousche.
	d°	h d	Jean Paigné, sergeant.
	d°	h d	Me Françoys Guillemin, Petite Ville (2).

En numbre viijcelz iiijxxx, dont y en a lxx h. (3) iiijcelz xxxviij d.

(1) Tailleur de pierres.

(2) Il y avait à Rennes une auberge de la « Petite Ville » (Cf. Banéat, *Vieux Rennes*).

(3) Ce chiffre de 70 huguenots est inférieur au nôtre (77). Mais on peut défalquer de nos 7 *h* deux douteux (nos 42 et 58) que nous avons marqués d'un point d'interrogation, le signe marginal n'étant pas suffisamment lisible ; il faut défalquer aussi le n° 40, dont l'*h* est nettement barrée, mais que nous avons conservé quand même, pour des raisons que nous donnons à la notice. Enfin, il est très probable que le recenseur n'a tenu compte que des confrères et non de la petite liste des « rois » du papegaut, qui vient en tête et dont les membres

NOTICES

Les courtes notices qui suivent, et qui visent à préciser dans la mesure du possible la religion, la profession et l'état civil de quelques-uns des personnages de la précédente liste, se réfèrent à des documents originaux et avant tout aux *Archives municipales de Rennes*, ainsi qu'à des imprimés dont les principaux sont : PH. LE NOIR, sieur de CREVAIN, *Histoire ecclésiastique de Bretagne*, publ. par B. VAURIGAUD, Paris et Nantes 1851 ; —abbé PARIS-JALLOBERT, *Anc. registres paroissiaux de Bretagne, Église protestante de Vitré*, Rennes 1890 ; — V[te] CH. DE CALAN, *La Bretagne au* XVI[e] *siècle* [Extrait de la *Revue de Bretagne*], Vannes-Paris 1906, 125 p. in-8°.

1. NICOLLAS AVENEL. — Profession : « changeur » (*Arch. mun.* 466, f° 23 r°, 26 oct. 1551 ; Grand Chambre, min. d'arrêts, 20 mai 1564). Doit être parent (peut-être père) du libraire huguenot bien connu Bertrand Avenel, dont on sait les relations avec du Fail (Cf. ci-dessus, pp. 343 et 497).

3. GILLES BECDELIEPVRE, s[r] de Buris. — Protestant notoire ; juge criminel puis conseiller au Parlement (Cf. ci-dessus, p. 316).

4. MICHEL EVEN. — Nous retrouvons plus loin (n° 23) un autre représentant de cette famille de riches bourgeois rennais. Michel, époux de Perrine Le Roy, frère de Pierre Even, orfèvre, était « maistre particulier de la monnoye de la ville de Rennes » (nommé à cette fonction en 1550 : *Arch. mun.*, 466, f° 7 r°).

5. ROMMAIN BLONDEAU, sieur de BEAUREGARD. — Procureur. Je note que le 19 sept. 1567 (*Arch.mun.*, 239) il est qualifié « procureur du s[r] abbé de Saint-Melaine », situation assez étrange pour un protestant.

6. ROBERT LE BOUTEILLER. — Famille de commerçants rennais (sire Leonard Le Bouteiller est « miseur » en 1557).

7. PIERRE BIART. — Protestant. Époux de Guillemette Nouvel ou Louvel (Rennes, Saint-Sauveur, 1558. — Paris-Jallobert, *Égl. prot. Vitré*, 26 juillet 1560). Ses biens ont été « saisis es mains du Roy » en avril 1569, de sorte qu'il ne peut payer la cotisation (*Arch. mun.*, 458).

8. JULLIEN CHAMPION, sieur DE CHARTRES. — Personnage important, procureur des bourgeois de 1552 à 1557. Il est à remarquer que lors de sa réception (12 juillet 1552, *Arch. mun.*, 466, 38 v°) il déclare professer la religion catholique. Ou il n'était pas encore protestant déclaré à cette époque, ou il prononçait une formule simplement officielle.

jouissaient de privilèges spéciaux : or il y a parmi les « rois » deux *h* (n[os] 1 et 2). Nous arrivons de la sorte au chiffre de 72 environ. Sauf pour les n[os] 42 et 58, nos lectures sont assurées et nous y avons procédé loupe en main. Il se peut

9. JACQUES GICQUEL, procureur (Cf. *Arch. I.-et-V.*, série E, Becdelievre, documents de 1563).

11. GILLES GOUJON, sieur d'ARTOIS. — Conseiller au présidial. Appartient à la famille Gougeon d'Artois, dont plusieurs membres furent protestants (Cf. ci-dessus, p. 482).

12. PHILLEBERT DE CARYON, s[r] de la GUYBOURDIÈRE. Époux d'une Jeanne Perrault. Voir ci-dessus, p. 483. Nommé « contregarde de la monnoie » le 29 déc. 1551 (*Arch. mun.*, 466). Nommé contrôleur de la navigation en 1569 (*Arch. mun.*, miseurs). Protestant (*Arch. mun.*, 343).

16. JACQUES BEAULIEU. — En 1569, l'huissier chargé de faire rentrer la cotisation municipale constate que « ESTIENNE et BEAULIEU se sont y a loncq temps absentez de ceste ville de Rennes à raison qu'ilz sont suspectz de la religion nouvellement reformee et qu'ilz n'ont maintenant aucune demeurance ny biens en ceste ville ». (*Arch. mun.*, 458). — On trouvera des Beaulieu (dont un Jacques) dans PARIS-JALLOBERT, *Égl. protest. Vitré*, p. 11.

20. JEAN DE BOISLAMBERT, s[r] de la CUSSELIÈRE, époux de Julienne Cormier. Il est marqué comme « mort » sur la liste des arquebusiers du 14 sept. 1568. C'est sans doute un fils à lui qui est noté « Cusselière » sur la liste des protestants de 1589 (*Arch. mun.*, 343).

21. JEAN GUILLEU. — Sans doute apparenté ou identique à « Guilleu chapelier », inscrit ainsi que son beau-père sur la liste de protestants de 1589. (*Arch. mun.*, 343).

22. GEORGES DESHAYERS, sieur de la Grande Rivière en Chasné. Commerçant, fermier du domaine à Rennes.

23. JACQUES EVEN. — Appartient à la même famille que Michel Even, orfèvre (n° 4). Du Fail le connaissait. Dans une addition au chap. x d'*Eutrapel* (I, 392) il raconte qu'il avait « veu à maistre Jacques Even maistre des monnoies de Rennes, une image d'or prinse sur les Espagnols, après le sac de sainct Quentin [1557], par ceux de sainct Malo ».

24. JEAN ESCOUFFLART. — Garde de la monnaie, puis receveur de Rennes. Époux de Jacquette Aulnette. Famille protestante connue (Cf. DE CALAN, p. 98-99).

25. JEAN BOUCEL. — Procureur. PHILIPPE LE NOIR, sieur de CREVAIN, dans son *Hist. ecclés. de Bretagne* (p. 211) donne JEAN BOUSSEL, sieur DE LIVRIAC, comme un des « anciens » de l'église protestante de Rennes.

26. ESTIENNE FARCY. — Sergent royal.

27. CLAUDE LEPRINCE. — Sur une liste du papegaut (*Arch. mun.* 61) de 1584, il est qualifié « s[r] de LONGRAIS » (ou « LOUGRAYS ».) Or un *Longrays* (ou *Lougrays*) figure sur la liste de protestants de 1589. (*Arch. mun.*, 343).

28. PIERRE LE VIEIL. — Apothicaire. En 1560, Becdelièvre, prisonnier à Nantes, demandant son élargissement, produit un certificat signé par

donc que l'auteur de la liste ait calculé en gros, — à moins qu'il n'ait pas additionné les 2 h (n[os] 30 et 57) *présents* par exception. Nous retrouverions de la sorte nos 70, et le surplus de 7 serait expliqué.

Rodolphe Melot, médecin protestant, et par Pierre le Vieil. (Parfouru, *Livres de raison*, p. 38). L'exemplaire du *Demosterion*, de Roch le Baillif, que possède la *Bibliothèque Munic.* de Rennes, porte sur la page de titre, d'une écriture du xvie siècle, la mention, effacée d'un trait de plume, mais encore très lisible: « Ad usum Petri Le Vieil ».

29. Le seigneur de Montejean. — François d'Acigné, protestant notoire.

30. François le Prince. — Huissier à la Cour, puis procureur (Du Fail, *Arrêts*, p. 319, 23 févr. 1577). Cf. plus haut, n° 27 (Claude Leprince).

33. Loys Letort. — Le registre baptistaire de Saint-Sauveur de Rennes nous renseigne sur l'impossibilité où se trouvèrent Louis Letort et sa femme Andrée Duval de faire baptiser leurs enfants suivant leur foi. Trois de ces enfants, âgés de trois ans, de deux ans et de quinze mois, sont en effet rebaptisés catholiquement après avoir d'abord reçu le baptême protestant (1566-1567) : pour l'un d'eux, le procès-verbal de baptême dit expressément (28 juillet 1566, f° 26 v°) : « a esté baptisé à la non sçavansce et oultre le gré dud. Le Tort, perre de lad. Marye, par se que il est huguenot. »

34. Jean Aulnette. Receveur de Rennes. Une Jacquette Aulnette avait épousé le protestant Jean Escoufflart (n° 24).

36. André Deshayers est encore sur la liste de protestants de 1589. (*Arch. mun.*, 343).

38. Jean Chauviry, sieur de la Chauveraye, notaire, demeurant à Rennes, rue de la Draperie en Saint-Germain (1571). L'un des fils de « ce venerable » Michel Chauviry dont Noël du Fail évoque le souvenir au chap. xxii d'*Eutrapel* (II, 170).

40. Jean Leroulx avait été d'abord inscrit comme huguenot, puis l'*h* a été rayée. Le premier mouvement était sans doute le bon, car le 9 février 1565 on baptisait dans l'église Saint-Sauveur un fils de Jean Le Roux et de Michelle Pegeault, et l'on inscrivait cette mention en marge du registre : « nota que led. Leroux est huguenot et ne a esté d'assentement que son enfant fust baptizé en la forme de l'église catholique. »

41. Gilles de Cacé, sieur de Bouchaulx. — Protestant notoire. Combattit dans l'armée de d'Andelot en 1568 (de Calan, p. 92).

42. Nous n'avons aucun renseignement sur la religion d'Etienne Becdelièvre, conseiller au présidial, frère cadet du conseiller protestant Gilles Becdelièvre. L'*h* marginale est très douteuse.

44. Pierre Chauviry, l'un des fils de Michel (Cf. n° 38).

45. Philippe Perrauld, sieur de Launay, parent par alliance de du Fail. Protestant (cf. plus haut, p. 483).

46. Jean Perrauld, sieur des Fontaines, parent par alliance de du Fail.

49. Pierre le Bret, libraire, protestant notoire (Cf. La Borderie, *Arch. du Bibliophile breton*, t. II).

52. Fr. Bonnier de la Gaudinaye, conseiller au présidial. La famille Bonnier comptait plusieurs protestants.

55. Michel Perdriel. — La grande liste de cotisation de 1581 (*Arch. mun.* 459, f° lxix v°) mentionne « MichelPerdriel marchant de vins, et avoit esté chappelier ». Je note sur un aveu de la Prévallaye de 1653

(*Arch. Loire Inf.*, B. 2154) dans le bailliage de Sallibart en Toussaints, «Me Isaac Perdriel», propriétaire de la moitié de Sallibart. Le prénom d'Isaac, à cette époque, équivaut presque à un certificat d'origines protestantes.

65. Guillaume du bois « dit la Bauche », entrepreneur de menuiserie et de construction (*Arch.mun.*, comptes des miseurs, nº 20, 1565).

72. Me François de la Regneraye, procureur. Figure sur les registres baptistaires de Pleumeleuc (1552 ; 27 vº).

73. Jean Bernard, à la fois apothicaire et chirurgien, figure sur les registres de l'église protestante de Vitré (Paris-Jallobert, p. 13). Sa fille Judith fut baptisée au Bordage en 1577 et présentée par René de Montbourcher. Jean Bernard devint chirurgien du Parlement

74. Ollivier Lecorre, sieur du Haut-Millé, fils de Jacques Lecorre et Guillemette Perrauld. On trouve encore au xviie siècle, sur le registre protestant de Cleusné près Rennes (Paris-Jallobert, *Cleusné*, p. 12) une dame Le Corre du Haut Millé.

INDEX ALPHABÉTIQUE
Des noms de personnes et de lieux (1)

(1) Pour les noms de personnes, nous ne descendons pas au-delà du XVIIe siècle. Notre index n'a pas la prétention d'être complet. Tout en tenant compte des personnalités littéraires et même de certaines personnalités non littéraires dont l'auteur n'a point parlé mais qui peuvent présenter quelque intérêt, nous avons admis de préférence les noms propres mentionnés dans le texte de Noël du Fail, de façon à fournir un commentaire.

TABLE DES MATIÈRES

CARTES

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie Bussière.

Le [illegible]. — Une prétendue compagne de Jeanne d'Arc : **Pierrone et Perrinaic** 1914, in-8. . . . . 1 fr. 50

— **Jean Meschinot** Sa Vie, ses Œuvres, ses Satires contre Louis XI, 1890, in-8. . . . . 4 fr.

Martinon (Ph.). — **Les Strophes**. Etude historique et critique sur les formes de la poésie lyrique et un répertoire général. In-8, xx-615 pages. 15 fr.

Le Braz (Anatole). — **Tryphina Keranglaz**. Poème, 1892, in-12 . . 3 fr.
Ces poèmes charmants furent le début de M. Le Braz dans les lettres.

— **La Légende de la mort chez les Bretons armoricains**. 3ᵉ édition revue et corrigée avec des notes sur les croyances analogues chez les autres peuples celtiques, par Georges Dottin, professeur adjoint à l'Université de Rennes et, en appendice, l'introduction à la 1ʳᵉ édition par L. Marillier, 1912, 2 forts vol. in-12 . . . . 10 fr.

— **Textes bretons inédits** pour servir à l'histoire du théâtre celtique. 1904, in-8 . . . . 1 fr.

— **Cognomerus et sainte Tréfine**. Mystère breton en deux journées. Texte et traduction. 1904, in-8 . . . . 4 fr.

— **Vieilles histoires du pays breton**. 1905, in-18 . . . . 3 fr. 50

— **Au pays d'exil de Chateaubriand**, in-12 . . . . 3 fr. 50

Revue des Etudes rabelaisiennes (Revue du XVI Siècle). Publication trimestrielle, dirigée par Abel Lefranc, professeur au Collège de France. Tome XI. Abonnement annuel, **10** fr. Collection complète . . . . **200** fr.

La Bretagne et les Pays Celtiques. Iʳᵉ série. Beaux volumes in-12 :

— I. Le Goffic (Ch.). — **L'Ame bretonne** (1ʳᵉ série illustrée . . . 3 fr. 50

— II. Le Braz (A.). — **Vieilles histoires du Pays Breton** . . . . 3 fr. 50

— III. Tiercelin (L.). — **Bretons de lettres** . . . . 3 fr. 50

— IV. Dottin (G.). — **Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique**
Epuisé, en réimpression, édition augmentée . . . . 5 fr.

— V. Le Goffic. — **L'Ame bretonne**. 2ᵉ série illustrée . . . . 3 fr. 50

— VI. Le Braz (A.). — **Au pays d'exil de Chateaubriand** . . . 3 fr. 50

— VII. Dubreuil (L.). — **La Révolution dans le département des Côtes-du-Nord** . . . . 3 fr. 50

— VIII. Le Goffic. — **L'Ame bretonne**, 3ᵉ série . . . . . . 3 fr. 50

— IX. Ernault. — **Le vers français** . . . . 2 fr.

— X-XI. — Dottin. **Manuel d'irlandais moyen**. 1914. 2 vol. . . . 12 fr.

IIᵉ Série. Beaux volumes in-8 raisin :

— I. F. Le Lay, docteur ès-lettres. — **Histoire de la ville et communauté de Pontivy au XVIIIᵉ siècle**. (Essai sur l'organisation municipale en Bretagne). 1911, 396 pages . . . . 7 fr. 50

— II. **Louis Eunius ou le purgatoire de Saint-Patrice**. Mystère breton en deux journées, publié avec introduction, traduction et notes par G. Dottin. 1911, 408 pages et planche. . . . . 7 fr. 50

— III. Quesseite. — **L'administration financière des Etats de Bretagne de 1689 à 1715**. 1911, 251 pages. . . . . 6 fr.

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie Bussière.

